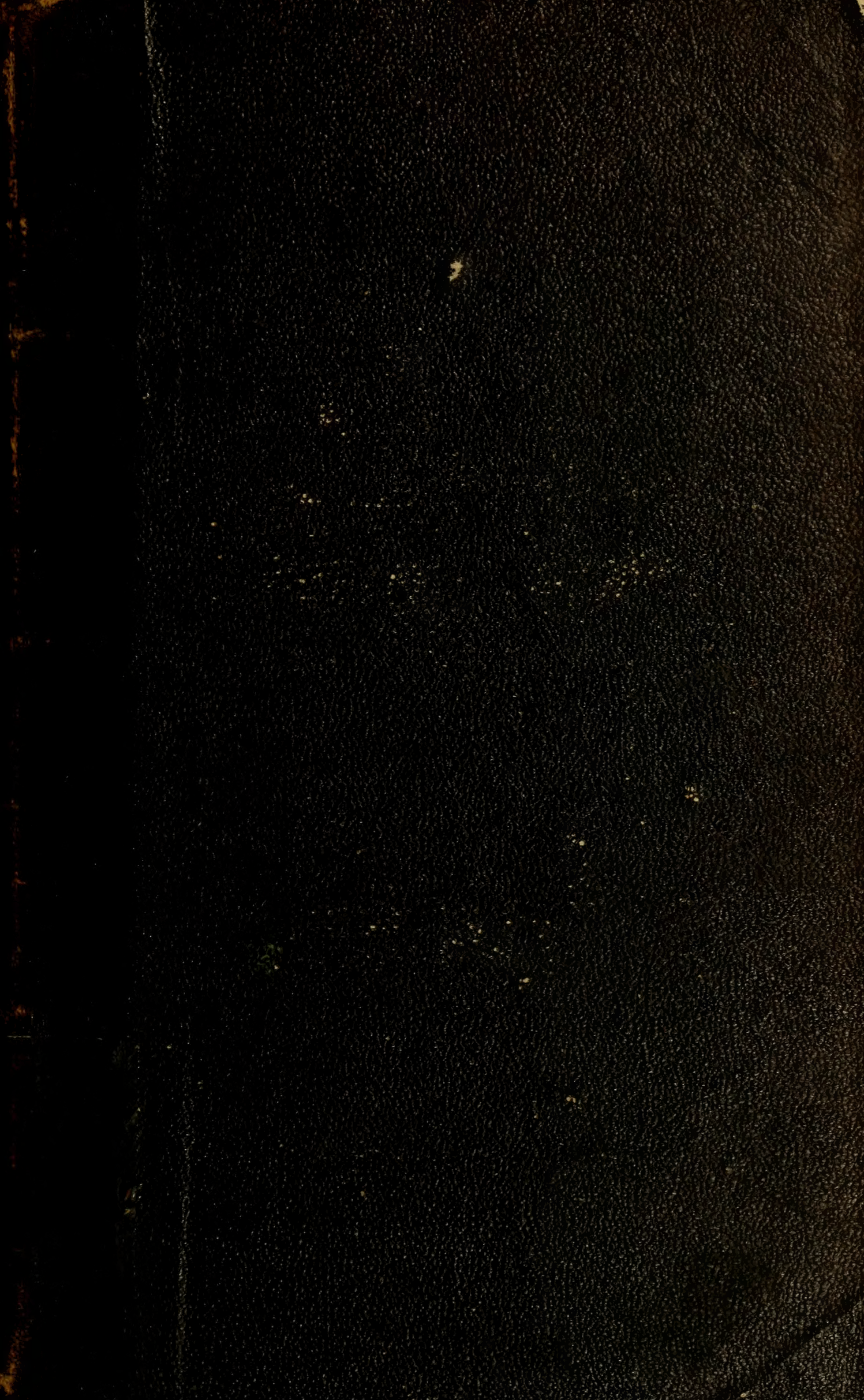
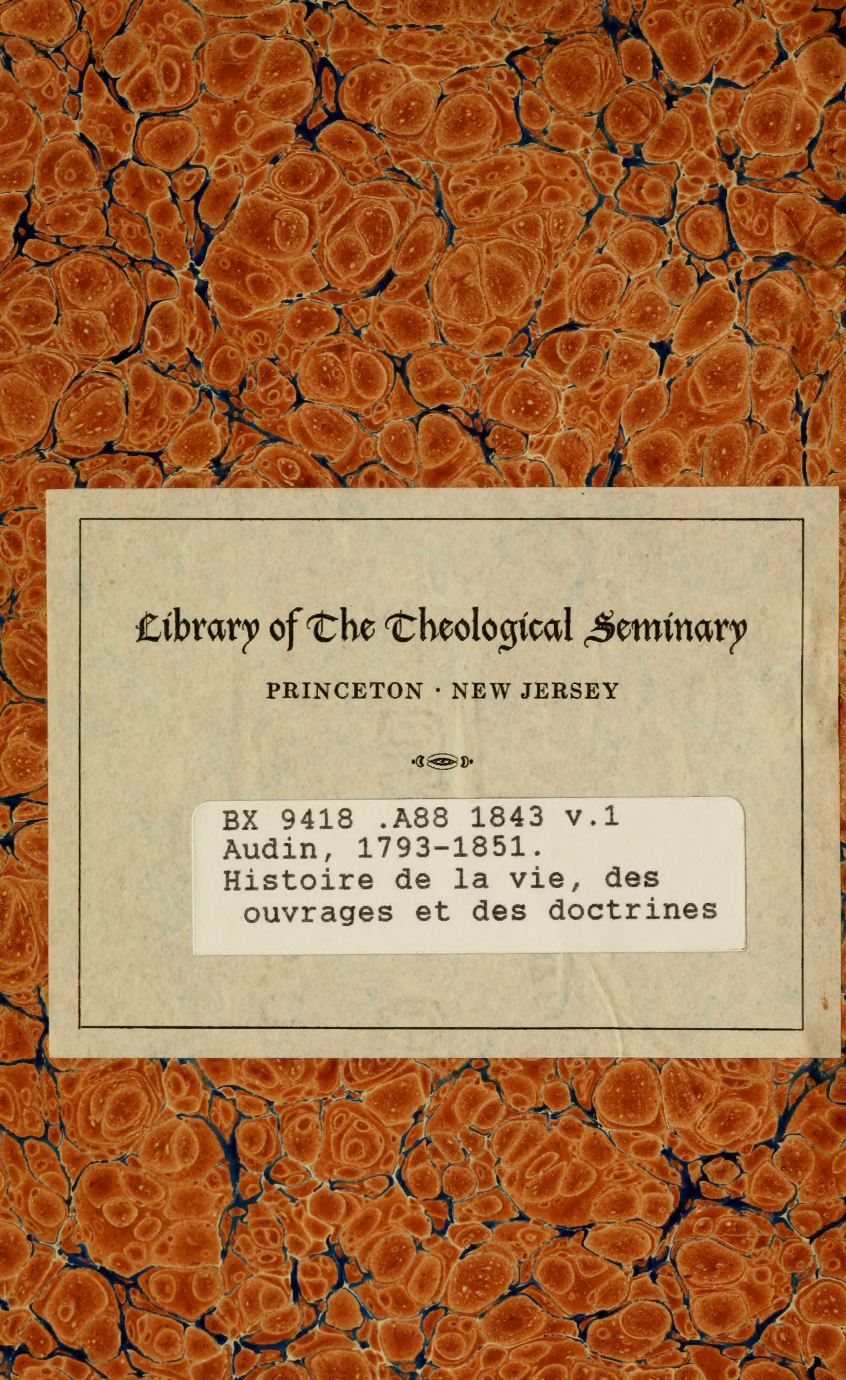
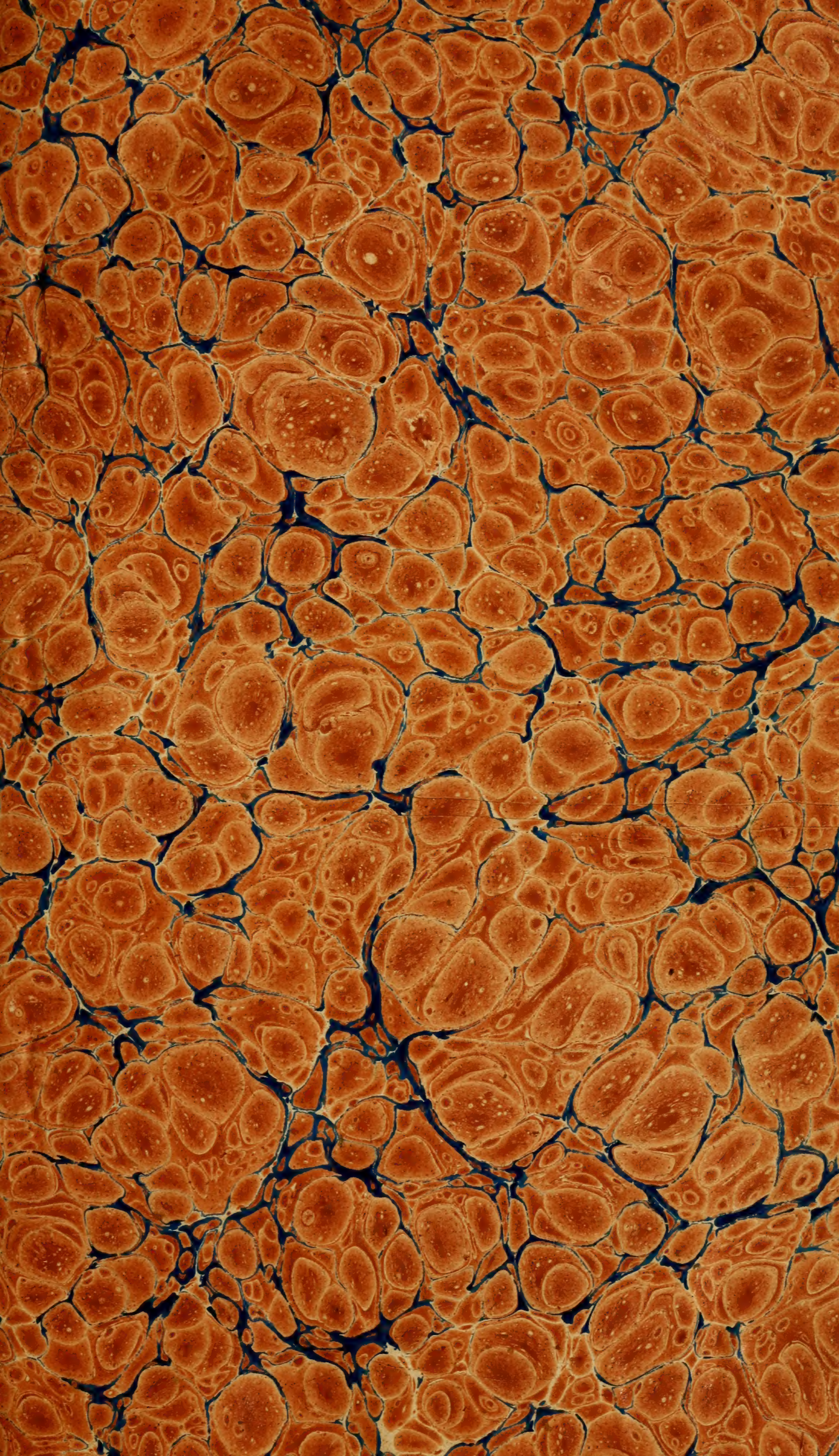






ex libris
Estournet

HISTOIRE

DE CALVIN.

I.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN ET THUNOT,
RUE RACINE, 28, PRÈS DE L'ODÉON.



CALVIN.

HISTOIRE
DE LA VIE,
DES OUVRAGES ET DES DOCTRINES
DE CALVIN

PAR M. AUDIN,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND.
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ET DU CERCLE LITTÉRAIRE DE LYON,
DE L'ACADÉMIE TIBÉRINE DE ROME,
DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE LA MÊME VILLE, ETC.

Post tenebras spero lucem.
(DEVISE DE GENÈVE CATHOLIQUE.)

NOUVELLE ÉDITION,
REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

TOME PREMIER.

PARIS.
MAISON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Quai des Augustins, 29.

1843

PRÉFACE

DE LA NOUVELLE ÉDITION.

Lorsque Cochlée, Eckius, Emser, Catharin avaient rencontré dans un pamphlet de Luther, et cette bonne fortune leur arrivait assez souvent, quelques fautes contre le dogme, la morale, l'histoire, la grammaire, qu'ils dénonçaient aussitôt au monde catholique, le docteur furieux s'amusait à jeter à la face de son adversaire, tout ce qu'il trouvait d'expressions injurieuses dans son dictionnaire ou dans son cerveau, et l'un n'était pas moins riche que l'autre. Sa colère apaisée, le moine revoyait son travail, biffait, raturait, effaçait, émondait les passages incriminés, et tout joyeux s'en prenait pour se justifier à son imprimeur. Il disait de Hans Lufft : « Mon imprimeur s'appelle Jean, et Jean il restera. Papier, caractères, épreuves, tout ce qu'il me livre est détestable. Du reste, ils sont tous comme cela ; que leur importe la gloire d'un pauvre diable d'auteur, pourvu qu'ils gagnent de l'argent? »

Nous préférons la méthode employée, à cette époque à peu près, par nos écrivains catholiques qui croyaient avoir à se plaindre de leur prote, quand

un lecteur habile avait découvert dans une de leurs œuvres quelque faute typographique.

« Ami lecteur, disait l'un d'eux, le théologien à qui nous devons l'*Antiquité de la doctrine orthodoxe*, n'ayant peu estre présent sur l'impression de mon livre, excusez ce qu'il y a de manque, comme i pour ij, *ærianis* pour *arianis*, *garo* pour *saxo.* »

La formule, il faut en convenir, est bien plus polie. Nous dirons donc, comme maistre Jean Lefebvre, curé de Tôtes, en Normandie : Nous n'étions pas à Paris quand on imprimait notre Histoire de Calvin, et le lecteur nous croira sur parole ; mais, en conscience, nous confesserons que quelques-uns de ces errata que la critique a eu l'insigne bonté de mettre sur le compte du typographe, nous appartenaient légitimement : c'est un aveu qui ne coûte rien à notre amour-propre.

Cette fois, nous avons donné le plus grand soin à la révision de nos épreuves, secondé par d'habiles correcteurs. Que si le lecteur avait le malheur de retrouver dans cette réimpression les fautes qui l'avaient si justement offensé dans la première édition, nous ne savons quelle excuse nous pourrions alléguer : nos protes seraient dans le même embarras.

Mais ce n'est pas seulement à l'amélioration matérielle du texte que doit se borner le devoir d'un écrivain consciencieux. Homme du monde, notre expression, dans un livre où d'ardus problèmes

de psychologie sont agités, n'avait peut-être pas toujours la sévérité de la langue de l'école. Nous n'avions qu'un parti à prendre, c'était de soumettre notre travail à des maîtres habiles dans cette sainte science, que le XVI[e] siècle appelait la maîtresse de toutes les sciences.

Notre premier volume, dans tout ce qui touche au dogme, a été revu par un membre de cet ordre célèbre des jésuites qui, à Rome, nous avait si puissamment aidé dans nos recherches historiques. Le second a été soumis à l'examen d'un professeur de théologie. Combien nous regrettons de ne pouvoir dire ici les noms de ces deux ecclésiastiques : nos lecteurs verraient quelles garanties de lumières ils offraient à l'historien.

Si les critiques qui ont rendu compte de notre premier travail, avec une bienveillance si indulgente, veulent bien jeter les yeux sur cette nouvelle édition, ils verront que nous avons mis à profit les observations qu'ils ont pu nous adresser. Suivant un vieil usage, nous avons écrit sur le titre de notre ouvrage : *revu et augmenté*. Ceci n'est pas une promesse vaine, mais une réalité. Nos révisions ont porté sur la forme littéraire de l'ouvrage; nos additions consistent en un certain nombre de documents relatifs ou à la réforme ou à son représentant Calvin, et que nous avons en partie puisés à Rome dans cette riche collection de thèses, de dissertations, de pamphlets, quelquefois de feuilles volantes que le cardinal Passionei avait recueillis

avec un double amour de savant et de bibliophile, et qu'il légua à la bibliothèque Angelica. En insérant ces documents nouveaux, nous sommes resté fidèle à cette loi que nous nous étions déjà imposée volontairement dans l'Histoire de Luther, de n'admettre contre la mémoire de celui dont nous donnons la biographie aucun témoignage qui ne soit tiré ou des œuvres de l'écrivain lui-même, ou des livres de ses coreligionnaires. Ménage eut un jour la fantaisie de mettre sur une de ses publications : *revue et diminuée;* nous aurions pu employer la formule du polygraphe. Nous avons retranché, en effet, de cette édition, quelques faits en faveur desquels nous ne pouvions pas invoquer l'autorité d'écrivains réformés : c'est qu'avant tout nous tenons à mériter l'éloge d'historien impartial que nous décerna publiquement un de nos plus savants professeurs, dans une de ses leçons au collége de France.

INTRODUCTION.

Il ne faut pas se tromper sur le caractère de la réforme au XVIe siècle. A Wittemberg elle fut une révolte de cloître ; à Genève, un mouvement politique. Sous cette double forme, elle trompa les âmes qu'elle avait entraînées. En Saxe, sa destinée était d'aboutir à l'anarchie ; en Suisse, au despotisme. Carlstadt porta le premier la peine de sa foi au principe protestant. Le moine d'Eisleben avait proclamé, en termes magnifiques, la supériorité de la raison sur l'autorité. Carlstadt fut exilé et obligé de mendier son pain de village en village, parce qu'il avait interprété, autrement que le docteur Martin, un pronom démonstratif. Schwenkfeld, Œcolampade et d'autres graves esprits éprouvèrent la colère du réformateur pour ne point avoir cru à son infaillibilité. Il y eut des hérésies dans une Église qui avait fait un dogme du libre examen. Mais Dieu réservait à l'Allemagne d'autres châtiments que ce désordre intellectuel ; elle devait être punie dans le sang.

Les prédications de Luther soulevèrent les paysans de la Thuringe et de la Souabe, qui voulurent pêcher dans les étangs, chasser dans les forêts de leurs maîtres, en vertu du droit que Luther avait donné aux électeurs de faire paître leurs chevaux dans les prairies des moines, de boire dans la coupe des abbés, et de coudre à leurs vêtements les pierreries des évêques.

« Père, nous avons lu la Bible, disaient-ils. Il est écrit dans le saint livre que Dieu fait luire son soleil pour tous les hommes. Nos princes s'élèvent donc contre le Seigneur? car nous ne le voyons presque jamais ce bel astre, nous mineurs enfermés dans les entrailles de la terre et obligés de travailler tous les jours à forger des lances pour nos maîtres, des fers pour leurs chevaux et des colliers pour leurs chiens. Il nous font payer l'air que nous respirons et la lumière même dont nous sommes privés; la dîme de nos troupeaux et de nos champs leur appartient. Père, à ces électeurs déjà si riches, tu as donné des crosses, des mitres, des ostensoirs d'or, le vin du cellier des couvents, le tapis des cathédrales, des vases sacrés tout garnis de pierreries, des abbayes, des monastères, des prébendes (1) : nous, nous demandons à couper dans les forêts, en hiver seulement, un peu de bois pour nous chauffer; à prendre, en été, quelques grains de blé aux champs de nos seigneurs; en automne, quelques grappes de raisin à leurs vignes pour nos nouveau-nés, et, une fois par semaine, un peu d'herbe dans leurs prairies pour nos

---

(1) Luther gab den Fürsten die Stifter, Klöster und Abteien; den Priestern gab er die Weiber; dem gemeinen Manne die Freiheit, und das that viel zur Sache. — Pred. Gasp. Brochmand, in Examine politico. Conf. Aug., p. 163.

brebis. Si nous sommes comme eux enfants de Dieu, fils d'Adam, créés du même limon, pourquoi nos conditions sont-elles si différentes? Cela n'est pas dans l'ordre de la Providence. Le livre que tu nous a recommandé de lire nous l'a dit. Nous t'envoyons nos doléances; mets-les sous les yeux de nos princes. S'ils ne veulent pas nous rendre justice, Dieu nous a donné des bras, une enclume, un marteau, des piques: nous nous en servirons, et, comme il est écrit dans la Bible, nous combattrons le combat du Seigneur. Dieu nous enverra son ange, qui renversera les forts et élèvera les faibles. Nous frapperons pink, pank, sur l'enclume de Nemrod, et les tours tomberont sous nous coups: dran, dran, dran (1).

C'est la substance de cette longue prière des paysans que vous pourrez lire dans *Sartorius* (2), ou dans notre père Catrou (3), historien un peu trop oublié.

Les princes, épouvantés, demandèrent à Luther si, dans l'Écriture, il n'y avait pas quelques textes à opposer à tous ceux dont les mineurs avaient grossi leur Mémoire. Le moine ne chercha pas longtemps; il en trouva presqu'à toutes les pages, qu'il recueillit et adressa, sous la forme d'*Avertissement* (4), aux ouvriers révoltés. Munzer, leur chef, répliqua par de nouvelles citations bibliques, et, au nom du Seigneur, appela tous ses frères aux armes. Luther, de son côté, jeta le même cri, auquel répondirent les princes. Il soutint, ainsi qu'on le voit dans ses œuvres, qu'au paysan il

---

(1) Menzel (Ad.), Neuere Geschichte der Deutschen.

(2) Sartorius, Versuch einer Geschichte des deutschen Bauernkriegs, Berlin, 1795.

(3) Histoire du fanatisme dans la religion protestante, depuis son origine. 2 vol. in-12. Paris, 1733.

(4) Vermahnung an die Fürsten und an die Bauern.

suffit d'un peu de paille et de foin, comme à l'âne : que s'il secoue la tête il faut employer le bâton ; s'il rue ou donne du pied, faire siffler la balle (1). Les princes employèrent ces arguments dans l'ordre indiqué par le réformateur, et les paysans succombèrent. On porte le nombre de leurs morts à 120,000. Du sang des mineurs surgit une semence nouvelle de sectaires. Les Anabaptistes vinrent annoncer ce qu'Eckius, Miltitz, Prierias, et d'autres catholiques avaient enseigné : Que Luther marchait dans les ténèbres ; et ils ajoutaient qu'eux seuls avaient reçu la lumière et l'intelligence de la parole sainte. Heureusement pour le catholicisme, la parole de Luther avait fait naître une foule de sectes, telles que celles des sacramentaires, des œcolampadiens, des majoristes, des antinomistes, qui, au nom du Saint-Esprit, protestèrent à leur tour contre les prétentions d'infaillibilité que s'arrogeait l'anabaptisme. En sorte que, comme au temps du paganisme, tout fut Dieu excepté Dieu, et toute chaire infaillible excepté la chaire de vérité.

A peine si l'on connaissait, à Genève, une seule ligne de la symbolique luthérienne, quand Froment et Farel vinrent y prêcher leurs nouveautés. Une haine injuste contre la maison de Savoie jeta dans la révolte une foule de patriotes qui s'imaginaient follement que le catholicisme, au jour du danger, leur refuserait aide et assistance. Comme s'il ne s'était pas déjà noblement associé, dans la personne de ses évêques, aux luttes de la commune contre les prétentions des empereurs ! comme si la Cité ne devait pas ses franchises à Adhémar Fabri, un des ornements de l'épiscopat genevois ! Nous évoquerons dans cet ouvrage quelques-uns de ces saints pré-

(1) An Joh. Rühel. — Luther's Briefe, de Wette, p. 669, t. II.

lats, et vous verrez tout ce qu'ils valurent, et s'ils manquèrent de courage, de dévouement, de charité et de science! Genève a pu les oublier, mais notre devoir était de rappeler leur souvenir. C'est que le catholicisme n'a jamais laissé sur son chemin une gloire même humaine qu'il n'ait voulu rattacher à sa couronne. Ce pont d'Arve, où Froment venait appeler un peuple à la révolte contre le souverain spirituel, c'était un évêque qui l'avait construit de ses deniers. N'est-ce pas le catholiscisme qui, au moyen âge, réveilla les arts, ranima le culte des muses, ressuscita l'industrie, féconda l'esprit d'association! Il ne pouvait pas plus laisser un peuple dans les ténèbres que dans l'esclavage! Voyez-le au moment de son plus grand développement! Ne soutient-il pas les cités et les républiques italiennes dans leurs luttes avec l'empire germanique? Au XIIIe siècle, ne se mêle-t-il pas à ce mouvement de liberté politique qui travaille toutes les nations? Au Grutli, n'apparaît-il pas pour sanctifier le serment des trois libérateurs contre l'oppression de la maison d'Autriche? N'est-ce pas une main catholique qui a planté, à Fribourg, le tilleul de Morat? Et Byron n'a-t-il pas vu errer dans la petite tourelle de Stanztadt, l'ombre de Nicolas de Flue, aussi bon patriote que Guillaume Tell? Il suffirait de jeter un coup d'œil sur la nation allemande pour se convaincre que de toutes les formes religieuses le protestantisme est celle qui est la plus ennemie de la liberté des peuples. Et il faudrait bien se garder de nous opposer l'Angleterre où le catholicisme avait fondé des libertés tellement vivaces que le protestantisme dut les accepter comme lois de l'État (1).

(1) Revue du Nord, p. 251.

A l'arrivée de Calvin à Genève, la réformation était accomplie. On pouvait la suivre, comme les soldats de Vitellius, aux traces de désordre qu'elle laissait sur son passage. Son triomphe se lisait sur les débris de nos églises, sur les palais de nos évêques, sur les tombeaux des chanoines, sur nos cimetières, et jusque sur les murailles de quelques habitations encore toutes tachées de sang. Une pauvre fille, religieuse de Sainte-Claire, a décrit ces scènes de deuil, de sac et de meurtre! On nous saura gré, sans doute, d'avoir conservé quelques pages de son récit si naïf et si dramatique.

Quelques historiens modernes, inquiets des destinées de la réforme, se sont demandé quel sort elle aurait eu si Calvin ne fût pas venu s'en emparer comme d'un instrument de domination. Les uns croient qu'elle aurait revêtu la forme zwinglienne; d'autres qu'elle se serait absorbée dans le luthéranisme. Peut-être que, fatigué de doutes, Genève eût suivi sa pente naturelle, et serait retourné au catholicisme. Il faut bien reconnaître que Calvin a été le plus puissant obstacle à l'abjuration de la Cité. Toutefois, une réconciliation était difficile à opérer. Le vainqueur n'aurait pas, sans peine, restitué au vaincu les dépouilles qu'il lui avait dérobées. Nous dirons comment la réforme en Suisse s'y prit pour empêcher tout retour à l'ordre : elle affichait sur les murs de la commune la vente des biens des monastères et des églises; les acheteurs étaient nombreux, car le magistrat avait ordre d'adjuger à tout prix. C'est ainsi que le prieuré de Divosne, dans le pays de Lausanne, fut vendu au seigneur du lieu pour 1,000 écus; celui de Perroy, à M. de Senarchans, pour 1,125 fr., et les terres de Villars-le-Moine

et Clavelayre, près de Morat, à M. l'avoyer Jean-Jacques de Watteville, pour 7,300 fr. (1).

« Trésors d'églises et de couvents, disait Mélanchthon, les électeurs gardent tout et ne veulent même rien donner pour l'entretien des écoles (2)! » Ils consentaient à casser le mariage des prêtres, mais ils ne pouvaient entendre parler de restituer les dépouilles du clergé, qu'ils avaient dérobées, ou que Luther leur avait abandonnées.

Le bien d'autrui était devenu pour eux un patrimoine de famille (3).

Luther, à son avénement, ne trouva que des germes imparfaits de révolte. Sa mission fut de les féconder, et, pour le malheur de l'humanité, Dieu permit qu'il réussît. A la venue de Calvin, la scission de Genève avec l'autorité était un fait accompli. Luther réveille une idée toute spirituelle : c'est l'apôtre de la raison, mais de la raison déchue, contre la foi ou l'autorité. Sa vie est celle d'un théologien qui a jeté sur sa route assez de bruit, de style, de poésie, de colères, de ruines et de sang pour donner de l'intérêt au drame où il a joué. Au dernier acte, la toile tombe, et l'acteur, resté théologien, paraît sur une autre scène, dans un misérable cabaret où il épuise les derniers restes d'une imagination désordonnée. Qu'il meure, et l'Allemagne protestante continuera de perdre chaque jour quelque lambeau nouveau de

(1) Haller, Histoire de la réforme protestante dans la Suisse occidentale, in-12, p. 329,

(2) Die Fürsten reißen die Einkünfte der Klöster und die Kirchengüter an sich, und geben kaum was Weniges zu den Bedürfnissen der Kirchen und Schulen.

(3) Die Großen ließen sich guten Theils durch die Kirchengüter bewegen. —Arnold.

sa nationalité, quelque trait de son imagination primitive, quelque lien qui la rattachait à son passé historique et intellectuel, enchaînée qu'elle est par la main du pouvoir à l'œuvre du réformateur.

Les protestants avancés refusent à Calvin le titre de démagogue qu'ils donnent au Christ et à Luther. Tzschirner appelle Jésus, Luther 1[er], et ne regarde Jean de Noyon que comme un usurpateur qui s'est servi du peuple pour se couronner (1).

La vie psychologique de Calvin commence quand finit celle de Luther, c'est-à-dire quand la réforme vit et se meut; parce que Calvin, ainsi que Henri VIII, adopta l'idée protestante pour se faire chef de l'Église et de la société. En lui donc une double individualité.

Comme sectaire, sa puissance est de beaucoup inférieure à celle de Luther qui ressuscita le principe du fatalisme sous le nom de libre examen, l'illumination par la Bible, la justification par la foi sans les œuvres et le serf arbitre, vieilles erreurs, mais qu'il raviva par sa parole pittoresque. Calvin fut obligé de recevoir en partie, la symbolique saxonne: ce qui lui appartient dans la confession qui porte son nom, c'est son système hermaphrodite sur la cène, moitié zwinglien, moitié luthérien; car son Dieu ou plutôt son destin, qui damne suivant son bon plaisir, se retrouve dans Œcolampade.

Dans l'existence des réformateurs quels providentiels

---

(1) Und den (Christus) wir, nach Hrn. Dr. Tzschirner's Ansicht eigentlich Luther den Ersten nennen müßten. — Bemerkungen eines Protestanten in Preußen über die Tzschirner'schen Anfeindungen etc. 1824, p. 52.

Voyez : Höninghaus, Das Resultat meiner Wanderungen, Aschaffenburg, 1835, 8, p. 349.

enseignements! tous deux suscités de Dieu, si vous croyez à leur témoignage, pour fonder le règne du Christ; apôtres d'un fatalisme, qu'ils ont mission d'introduire dans le christianisme; chevaliers, aux gantelets de fer, de la force brutale qu'ils viennent couronner sous le nom de la raison. Et pour être sauvé, il faut qu'on croie aveuglément à leur parole! L'impanation de Luther et le prédestinatianisme de Calvin sont deux vérités de salut : l'un voue aux flammes éternelles quiconque refuse d'accepter sa symbolique eucharistique; et l'incrédule, c'est OEçolampade, Zwingli, Bucer, Brenz, Bullinger, Calvin lui-même, glorieux représentants de l'émancipation religieuse; l'autre n'a pas assez du feu de la vie future pour punir ceux qui lui résistent. Il chasse Bolsec, il exile Gentilis, il brûle Servet, il décapite Gruet qui ne veulent pas adorer son Dieu! Si la vie dogmatique de Luther est plus dramatique, parce qu'elle s'agite devant des papes et des empereurs, des rois et des électeurs, dans la Pathmos de la Wartbourg et dans l'antichambre des légats de Léon X, sur les bancs des auberges d'Orlamunde et dans les cités impériales de Worms et d'Augsbourg; celle de Calvin a un autre intérêt bien puissant aussi. Jean de Noyon en lutte avec tous les déserteurs de l'école catholique, Gentilis, Ochin, Castalion, Westphal, qui s'étudient à montrer combien il y a dans sa parole magistrale de faiblesse, de déception, d'inanité, c'est un spectacle que nous avons le droit de reproduire dans notre duel avec la réforme. Rejeté par Westphal, maudit par Bellius, méprisé de Leo Judae, anathématisé par Luther, quelle opinion personnifie-t-il donc? la sienne seule. Ses maîtres, ses disciples, ceux qui l'ont précédé, ceux qui le suivront dans la voie de la révolte, Zwingli dans ses montagnes de l'Albis, Mélanchthon à l'uni-

versité de Wittemberg, Œcolampade au pied du Hauenstein, Bucer à Strasbourg, le frère Martin à Marbourg, enseignent une autre doctrine que celle que nous entendrons dans l'église de Saint-Pierre à Genève. Tout en nous renfermant dans notre mission d'historien, nous ne pouvions pas, dans notre biographie de Calvin, nous empêcher de faire ressortir les misères de la raison humaine qui reste seule, isolée et sans force, toutes les fois qu'elle se sépare du grand principe de l'autorité : l'unité ou la vérité. Et si notre tâche est plus facile ici que dans la vie de Luther, combien notre parole aussi sera plus saisissante quand nous mettrons aux prises, non plus comme dans notre premier ouvrage, la réforme et le catholicisme, mais deux principes ayant une mère et une genèse communes! Aux Verrières, près de Pontarlier, est une habitation dont le double toit verse les eaux du ciel dans un double ruisseau qui les mène doucement l'un à l'Océan, l'autre à la Méditerranée : c'est l'image de cette parole réformée qui va se perdre dans deux fleuves divers, tandis que la nôtre n'a qu'une source et qu'un réservoir.

Calvin a essayé de ressembler à Luther en bâtissant sur des ruines. C'est à cette œuvre de réédification que nous l'attendions, et que nous le montrerons dans ses stériles essais de liturgie où l'âme souffre autant que le corps. Nous appellerons à notre aide les calvinistes mêmes pour juger ces formes dont la stérilité les frappe douloureusement : vous entendrez leurs plaintes et les nôtres aussi, et vous jugerez si cette âme déchue a mieux compris la poésie de notre culte que la vérité de notre évangile.

M. Paul Henry disait récemment que les lois de Calvin sont écrites non-seulement avec du sang, mais avec du feu, et

l'écrivain, il ne faut pas l'oublier, est un admirateur fanatique du Genevois. Nous ferons connaître le législateur : nous apprécierons ces institutions qu'on dirait dérobées à Dèce ou à Valens, moitié bouffonnes, moitié barbares, où médire de « M. Calvin » est un blasphème; où défense est faite, sous peine d'emprisonnement, de porter des souliers à la mode bernoise ; où regarder de travers un réfugié français mérite le fouet. Il y a dans le code calviniste tout ce qu'on trouve dans la législation païenne, des anathèmes, des verges, du plomb fondu, des tenailles, des cordes pour suspendre par les aisselles, des potences, un glaive, un bûcher, une couronne de soufre. Celui qui met à la torture est un juriste apostat, nommé Colladon, qui continue de déchirer les chairs du patient même après l'aveu du crime réel ou supposé. Ceux qui connaissent de l'hérésie, sont des laïques qui savent à peine lire (1) ; les délateurs, des juges sous le nom d'anciens, et la caution du dénonciateur, un secrétaire ou un disciple de Calvin.

Après avoir lu les procès de Servet et de Gruet, on croit sortir de l'un de ces songes poétiques décrits par Shakespeare, où l'on dit à la vision :

Horrible vision ! n'es-tu pas sensible au toucher, ainsi qu'à la vue, ou n'es-tu que le produit d'une imagination en délire ?

Vous ne rêvez pas. Ce sont de funèbres réalités qui passeront devant vos yeux, mais un autre que nous écrira le récit : ce sera tantôt le secrétaire des archives du conseil d'état de la république, tantôt Calvin lui-même. On nous taxerait de calomnie si nous racontions nous-même.

---

(1) Quippe illitterati homines. — Castal. contra Calvinum.

Toutefois, notre grand débat avec Calvin se videra sur le terrain politique. Il y a trop longtemps que la réforme se vante d'avoir émancipé l'intelligence. C'est assez qu'elle ait joui pendant trente ans de ce triomphe qu'elle obtint un jour quand l'Institut de France vint la couronner dans l'œuvre de Ch. Villers, pour avoir sauvé le monde des ténèbres de la papauté. Alors pas un des juges n'avait étudié l'état de la société saxonne au moment où elle fut envahie par le protestantisme. En Allemagne, on vient de traduire un écrit de M. Spazier, inséré par fragments dans la Revue du Nord, où l'auteur prouve que la réforme de Luther fut également funeste aux développements des lumières, au progrès social, aux libertés populaires et à l'unité germanique. Et M. Spazier a soin, dans une note, d'avertir « qu'il doit être d'autant plus à l'abri de toute suspicion qu'il est protestant, qu'il a été élevé dans le préjugé et presque dans l'intolérance du protestantisme; qu'il a séjourné dans le nord de l'Allemagne, et qu'ainsi l'opinion émise par lui est le fruit de méditations consciencieuses et n'est aucunement provoquée par des influences extérieures (1). »

Nous allons donc demander compte à Calvin des franchises dont l'épiscopat avait doté Genève. Vous les verrez, ces saintes libertés, violées, étouffées, détruites dans le sang; les têtes des patriotes qui avaient cru échapper à la tyrannie d'une maison royale trop catholique pour être despote, tomberont une à une. Pierre Vandel, Berthelier, Ami Perrin, François Favre, seront obligés de se courber devant un Abel Poupin, qui les traitera, en chaire, de chiens

---

(1) Revue du Nord, n° 2, première année, Avril 1835.

et de «galaufres» ; de paraître devant un consistoire de papes marchands, pour rendre compte de leur foi ; de demander l'absolution à quelque moine apostat, chassé de son pays pour vol ou paillardise ; de faire amende honorable en face de réfugiés, bourgeois de Genève par la grâce de Calvin, au même prix que le bourreau, c'est-à-dire gratuitement. Les femmes de ces patriotes seront insultées au temple, repoussées de la table de la communion, mises en prison pour avoir dansé ou pour avoir vu danser : cela est écrit dans le procès : échafauds, glaives et bûchers, voilà le spectacle que, pendant sa théocratie de 24 ans, Calvin donnera à la ville qui l'avait accueilli, lui, dit M. Galiffe, banni de tous les pays « qu'il cherchait à s'assujettir (1). »

En quittant le conseil, le temple, la rue, nous suivrons Calvin dans son logis à Strasbourg et à Genève ; nous étudierons l'homme privé, et nous verrons s'il mérite les louanges de Bèze. Farel et Bèze, voilà les seuls amis qui lui resteront fidèles ; tous les autres s'éloigneront, exilés volontaires ou martyrs de leur opinion, pour se soustraire à ce despote bilieux qui veut imposer son joug à tout ce qui l'approche, briser tout ce qui lui résiste, flétrir tout ce qui le contrarie, hommes et croyances. A l'apôtre absolu du moi, nous demanderons ce qu'il a fait d'Ochino et de Gentilis?

Beau rôle que celui du biographe de Calvin ! Qu'importe que le lecteur le lise avec des préventions, des préjugés ou des instincts malveillants ? L'historien n'a pas besoin de dire : ceci est un récit de bonne foi ; le greffier de la justice ne ment pas, nous écrirons sous sa dictée.

---

(1) Lettre à un protestant.

Ainsi Calvin dans toutes les phases de sa vie, Calvin adolescent aux écoles de Paris ; Calvin à Genève, avec Farel et Froment, quand le germe de la réforme se développe et mûrit ; Calvin banni, se mêlant, à Strasbourg, aux discussions religieuses des diètes de Worms, de Francfort et de Ratisbonne ; Calvin, au retour de l'exil, théocrate, théologien, législateur, dans toutes ses luttes avec les représentants du libre arbitre : Bolsec, Castalion, Gentilis, Servet et Gruet, et les apôtres exaltés des franchises nationales : Ameaux, Pierre Ami, François Favre, Berthelier ; Calvin, enfin, aux prises avec l'autorité représentée par Paul III, la Sorbonne et le clergé lyonnais : — c'est là toute notre œuvre.

Notre idée a été, dans l'*Histoire de Luther*, de réhabiliter la mémoire des intelligences qui se vouèrent à la défense de l'autorité. Nous avons voulu, dans la biographie de Calvin, prouver que le réfugié de Noyon fut funeste à la civilisation, à l'art, aux libertés.

Et cependant il faut bien avouer que nous n'avions pas dit la vérité tout entière : ce n'était pas faute de courage. Des hommes de vive foi et de haute intelligence, M. de Bonald entre autres, nous avaient blâmé d'avoir reproduit dans notre *Histoire de Luther*, des pages transparentes jusqu'à la nudité. Nous nous croyions encore dans cette Allemagne catholique, le pays du franc parler : nous avions tort. On ne nous adressera point ici le même reproche ; il a fallu nous montrer plus chaste que le réformateur. Quand son langage sera trop libre, nous le ferons parler latin. Nous ne trahirons pas le texte : Calvin s'est traduit lui-même.

La critique, en rendant compte de notre premier ouvrage, a montré envers nous une bienveillance dont nous ne saurions assez la remercier. Ce travail est la suite de celui que

nous avons fait paraître ; puisse-t-il être accueilli avec la même indulgence ! En composant la biographie du moine saxon, nous rassemblions les matériaux de l'Histoire de Calvin. Il n'est pas de dépôt littéraire, en Allemagne ou en France, que nous n'ayons visité. Gotha, Berne, Genève, nous ont fourni un grand nombre de lettres du réformateur, en partie insérées dans l'ouvrage allemand de M. Paul Henry (1). Pour la première fois nous imprimons en entier l'Épître de Calvin à Farel (1546), touchant Servet, dont l'existence a si longtemps été contestée, et que nous avons trouvée aux manuscrits de la bibliothèque royale à Paris. Lyon et Dijon nous ont donné quelques libelles en vers et en prose, publiés au XVI[e] siècle ; Mayence et Cologne, des pamphlets allemands sur les disputes dogmatiques de la réforme et du protestantisme ; Bâle, Berlin, Darmstadt, dans des journaux ou revues littéraires et scientifiques, beaucoup de faits curieux ; Schroeckh, Plank et Muller, d'intimes appréciations d'hommes et d'événements.

Admiration et amour pour le catholicisme, principe de toute véritable liberté, c'est le double sentiment qui a inspiré cette Histoire.

Nous donnons ici un aperçu des sources principales (2) où nous avons puisé :

---

(1) L'Alphabet manuscrit de Calvin, placé à la fin du deuxième volume, appartient à cet historien.

(2) Nous pouvons affirmer que pour écrire cet ouvrage, plus de mille volumes ont été consultés par nous. On en trouvera les titres cités au bas des pages.

a) SOURCES PROTESTANTES ET RÉFORMÉES.

ANCILLON, Vie de Guill. Farel.

BAYLE, Dict. historique.

BÈZE (Théodore), Histoire de la vie et mort de feu M. Jean Calvin, fidèle serviteur de J.-C. Genève, Pierre Choult, 1657. — De Cœna contra Westphalum.

Bretschneider (Carl Gotl.), Ueber die Bildung und den Geist Calvins und der Genfer Kirche.

BUCER, De Regno Christi et opera varia.

CALVINI Opera et Epistolæ. Var. edit.

CARLSTADT (And.), Opera varia.

CASTALION, Contra libellum Calvini quo ostendere conatur Hæreticos jure gladii coercendos esse. — Attribué aussi à Bellius.

CLÉMENT (David), Bibliothèque curieuse, historique et critique. Leipzig, in-4, 9 vol.

DRELINCOURT, La Défense de Calvin contre l'outrage fait à sa mémoire, dans un livre qui a pour titre : Méthode la plus facile pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Église, par le cardinal de Richelieu.

FAZY (James), Essai d'un Précis de l'Histoire de la République de Genève, 2 vol. Genève, 1838.

Feßler, Ansichten über Religion und Kirchthum. 1807.

FREHERUS (Paul), Theatrum virorum eruditione singulari clarorum, 2 vol. in-folio.

GABEREL, Calvin à Genève, in-8., 1836.

GALIFFE (J.-A.), Notices généalogiques sur les familles genevoises, 3 vol. in-8. Genève, 1831-1836.

GROTIUS (HUGO), Votum pro pace.

GRENUS, Fragments biographiques et historiques, extraits des registres du conseil d'état de la république de Genève, de 1535 à 1792, 2 vol. in-8.

HAAG, Vie de Calvin, à l'usage des écoles, in-18, 1840.

Henke, (Prof. Dr. Heinrich), Allgemeine Geschichte der christl. Kirche nach der Zeitfolge, 1799, in-8.

HESS, Vie de Zwingle, in-8.

Paul Henry, Das Leben Johann Calvins, des großen Reformators. 2 vol. in-8. Hamburg, 1835.

HOSPINIANUS, Historiæ sacramentariæ, in-fol., 2 vol.

Kirchhofer, Farels Leben.

LETI (Greg.), Notizia della vita di Giov. Calvino.

LIEBE, Diatribe de Pseudonymia Calvini. Amst.

LUTHERI Opera varia.

Luther's (Dr. Martin) Briefe, édit. du Dr. Wilhelm Martin Lebecht de Wette. Berlin, 1828, 5 vol. in-8.

MELANCHTHONIS Epistolæ.

Menzel (Karl Ad.), Neuere Geschichte der Deutschen.

MORI (Alexander), Oratio Genevæ habita.

Mosheim, Geschichte des Spanischen Arztes Servede, und neue Nachrichten, in-4. 2 vol.

MACCRIE (Thomas), Histoire du progrès et de l'extinction de la réforme en Italie au 16e siècle, in-8. Paris, 1831.

Müller (Johannes von), Minerva, 1809 et suiv.

Plank, Geschichte unseres protestantischen Lehrbegriffs, 1781.
— Worte des Friedens.

REUSNER, Icones sive imagines virorum literis illustrium. Argentorati, MDXIIIC.

RUCHAT, Histoire de la réformation Suisse, in-12, 6 vol.

SCHELHORN (J. Georg.), Amœnitates Hist. Eccles. Franc. 1732, in-8.

Schlosser, Leben des Th. Beza und des P. Martyr.

Schröckh (Prof. Joh. Matth.), Christliche Kirchengeschichte seit der Reformation.

SCOTT (John), Calvin and the Swiss Reformation. London, 1833.

SENEBIER, Histoire littéraire de Genève, t. 1, art. J. Calvin, et catalogue raisonné des manuscrits conservés dans la Bibliothèque de Genève.

SERVET (Michel), Christianismi Restitutio, in-8. (1)

---

(1) L'exemplaire dont nous nous sommes servi et que possède la bibliothèque royale, appartint à Colladon, un des juges de l'Espagnol.

Tischer (H. F. W.), Calvins Leben, Meinungen und Thaten, ein Lesebuch für seine Glaubensgenossen. Leipzig, 1798, in-12.

Westphal, Opera varia, Hambourg.

b) SOURCES CATHOLIQUES (1).

Baudry (l'abbé de), La Religion du cœur, in-12, 1839.

Brieger (Julius), Flores calvinistici descripti ex vita Roberti Dudlei, Joh. Calvini, Thomæ Cranmeri, Joh. Knoxii. Neapoli, 1585.

Bolsec (Hierosme), médecin à Lyon, Histoire de la vie, mœurs, actes et mort de J. Calvin, recueillis par ... Paris, chez Guill. Chaudiere, rue St. Jacques à l'enseigne du Tems et du Sauvage, in-12, 1578.

— Histoire de la vie et mœurs de Th. Bèze. Paris, chez le même, 1578.

Cornæus (Melchior), Manes Lutheri et Calvini judicati. Herbipoli, 1651.

Damianus (G.-F.), Synopsis vitæ, missionis, Miraculorum et Evangeliorum Mart. Lutheri et J. Calvini, quinque tantum constans capitibus. Posonii, 1754.

Desmay (prêtre, Dr. en théologie), Remarques sur la vie de J. Calvin, hérésiarque, tirées des Registres de Noyon. Rouen, 1657.

Eckius, Apologia pro reverendiss. illustr. Principibus Catholicis ac aliis ordinibus Imperii, adversus Mucrones et Calumnias Buceri super actis Ratisponæ. Parisiis, 1543, in-12.

Gaillard, Histoire de François premier, t. 7 et 8. Paris, in-12, 1769.

Hönninghaus, Das Resultat meiner Wanderungen durch das Gebiet der protestantischen Litteratur, in-8. Aschaffenburg, 1835.

Jussie (Jeanne de), Relation de l'apostasie de Genève, in-12. Chambery, 1611.

Less (Leonard), Posthumum Calvini stigma in tria lilia sive tres libros dispertitum, a Rhetoribus coll. Societatis Jesu. Bruxellis, 1611.

---

(1) Nous n'avons admis les témoignages catholiques qu'autant qu'ils étaient appuyés par des écrivains protestants ou réformés.

MAUDUIT, Response au livre intitulé : Défense de Calvin composée par le sieur Drelincourt, ministre de Charenton. Lyon, petit in-8, 1669.

RÉMOND (Florimond de), Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle. Rouen, 1622, in-4.

RICHELIEU (le cardinal de), Méthode la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Église. Paris, in-fol., 1651.

ROMAEUS (Nicolaus), J. Calvini Noviod. nova effigies, centum coloribus ad vivum expressa, auctore Nicolao Romæo Brugensi, e societate Jesu, qua Sancti Thomæ theologia strictim attingitur, Calvini tota fuse refutatur. Accedit digressio de prædestinatione et justificatione, idem Calvini confessio ex equuleo. Antwerpiæ, 1621.

SADOLETI Opera.

SOULIER, Histoire du Calvinisme. Paris, 1686, in-4.

VASSEUR (Jacques Le), Annales de la Cathédrale de Noyon. Paris, 1633, 2 vol. in-4.

c) JOURNAUX ET FEUILLES LITTÉRAIRES ALLEMANDS.

Allg. K. Zeitung.

Baseler wissenschaftl. Zeitschrift.

Darmst. Allg. K. Z.

Homiletisch-liturgisches Correspondenzblatt.

Literarisches Conversationsblatt.

Theol. Literaturbl. zur Allg. K. Z. (1)

---

(1) Nos textes ont été reproduits avec l'orthographe et la syntaxe de l'époque.

CHAPITRE I.

PREMIÈRES ANNÉES DE CALVIN. 1509—1529.

Naissance de Calvin. — Ses parents. — Gérard son père le destine à l'étude de la théologie. — La famille Mommor. — Calvin à Paris, chez son oncle Richard. — Mathurin Cordier. — Farel. — Retour à Noyon.

« En 1509, le 10 de juillet, naquit à Noyon Jean Calvin (1), dans la maison où pend à présent l'enseigne du Cerf, et que son père s'était acquise au marché au blé. Il fut baptisé à Ste-Godeberte, et eut pour parrain le chanoine Jean de Vatines. — Je retiens mon baptême, disait souvent Calvin à Bèze, et renonce le chrême (2).

» Gérard, son père, natif de Pont-l'Évêque, esprit ardent et des mieux entendus en la plus fine pratique et algèbre des procès, qui se fourra partout et brigua grandement les affaires, ne man-

---

(1) Voyez aux *Pièces justificatives*, n° 1, la Pseudonymie de Calvin.

(2) Bèze, Vie de Calvin, Genève, 1657, p. 5.

quait ni de diligence, ni d'invention : notaire apostolique, procureur fiscal du comté, scribe en cour d'Église, secrétaire de l'évêque, et promoteur du chapitre.

» Gérard eut deux femmes, la première, nommée Jeanne-le-Franc, native de Cambray, fille d'un tavernier qui s'était retiré à Noyon, belle personne, mais d'assez mauvais bruit. D'icelle, il eut six enfants, quatre fils et deux filles; l'aîné eut nom Charles, le second Jean, le troisième Anthoine, le nom du quatrième n'est su, d'autant qu'il décéda fort jeune. Les deux filles furent mariées en l'Église catholique, dont l'une fit sa demeure à Noyon, et eut une fille mariée à Luc de Molle, fourbisseur, demeurant à Compiègne. De ce mariage, naquirent deux enfants, à savoir : Anthoine et Marie. Anthoine, fourbisseur, décéda à Noyon, bon catholique, le troisième dimanche de l'Avent, en 1614. Marie épousa un nommé Bruyant, de Compiègne, et eut un fils, Adrien, ci-devant hôte du Lion-d'Argent, à Chartres, près du mont Héry. Anthoine de Molle eut deux enfants, Luc et Marie. Luc fut maître chirurgien au faubourg de Saint-Germain-des-Prés ; Marie fut femme de Jean Fauquet, maître boulanger de la ville de Noyon (1). »

C'est l'abbé Jacques le Vasseur, chanoine et

(1) Annales de l'Église de Noyon, par Jacques le Vasseur, in-4°, Paris, 1623, p. 1156. — « Jacques Desmay et Jacques le Vasseur, docteurs de Sorbonne, ont donné un Journal fort exact de la vie de Calvin, jusqu'à sa sortie du royaume et cela tiré des registres de Noyon. » Drelincourt.

doyen de l'église de Noyon, qui nous donne ces détails, qu'il avait extraits des registres de la cathédrale. Il ajoute tout bas :

« Damoiselle Jeanne de Bure, femme d'honorable homme feu maistre Claude Jeuffrin ; Françoise Maresse, mère de M. Vincent Wiard, président au grenier à sel, et Hélène Hauet, femme de feu M. Wallerand de Neufville, orfévre à Noyon, la plus ancienne de la ville, naguère vivante, ont plusieurs fois déclaré avoir entendu rapporter à leurs mères, qu'elles étaient présentes à l'accouchement de la mère de Jean Calvin, lorsqu'elle l'enfanta, et qu'avant la sortie de l'enfant, sortit du ventre de la mère une quantité de grosses mouches, présage du bruit que Jean devait faire dans la chrétienté (1). »

A peu près vers ce temps, un enfant qui devait troubler le monde, allait mendiant son pain de porte en porte, sur la route de Magdebourg, en chantant à l'âme qui lui jetait un grœschen, la chanson du bon Dieu (2) : c'était Martin Luther, le fils de Hans Luther, paysan du village de Mœhra, dans la province de Saxe. Jean Calvin ne devait pas être soumis à d'aussi rudes épreuves.

Son père, qui le destinait à l'étude de la théologie (3), lisait dans l'avenir, car il était homme de

---

(1) Voyez *Pièces justificatives*, n° 2.

(2) Mathesius : In seinem vierzehnten Jahre kam er nach Magdeburg in die Schule. Allda ist dieser Knabe nach Brod gangen, und hat sein panem propter Deum geschrien.

(3) Theologiæ me pater tenellum adhuc puerum destinaverat.

conseil et de jugement (1). L'œil limpide et proéminent de l'enfant, son front large, son nez à inflexions douces, comme les anciens l'aimaient à leurs statues, ses lèvres plissées par le dédain et la moquerie, son teint plombé et bilieux, étaient des indices de ruse, de finesse et d'entêtement. Quand, à la bibliothèque de Genève, vous rencontrez l'image de Luther à côté de celle de Calvin, tout aussitôt vous devinez les facultés psychologiques des deux réformateurs. L'un, avec sa figure fleurie, où le sang court et bouillonne; avec son regard d'aigle et ses chairs brillantes d'un coloris tout vénitien, doit représenter l'éloquence populaire, la force brutale, l'enthousiasme lyrique : à lui la tribune, la place publique, la taverne. L'autre, avec sa face d'anachorète, usée par les veilles ou les maladies, ses chairs fanées, son air inquiet, son teint de cadavre, ses os saillants et qui percent la peau (2), figurera le sophisme opiniâtre et l'aride argument; c'est l'homme de l'école, du temple, du cabinet; le théologien diplomate, le renard qui, pour se déguiser, a mis la calotte du moine.

Gérard Calvin était pauvre. Sa place de procureur fiscal lui rapportait à peine 700 livres de rente, et il avait une femme et six enfants à nourrir; mais la noble maison des Mommor venait à son secours dans les moments de détresse, quand

---

(1) Erat is Gerardus non parvi judicii et consilii homo. Beza.

(2) Colore subpallido et nigricante, oculis ad mortem usque limpidis, quique ingenii sagacitatem testarentur. Beza, His. Calv.

l'hiver était trop rigoureux, que le pain était trop cher, ou que la famine désolait Noyon. Alors, tous les Calvin, père, mère, enfants, se réfugiaient sous l'aile de cette autre providence, qui leur donnait du pain et des vêtements. On voudrait que Jean, quand il s'essaye aux lettres humaines, se rappelât avec plus d'attendrissement le bon pasteur de Noyon. Calvin, il est vrai, au sortir de l'enfance, a dédié son commentaire sur Sénèque « au saint, au pieux Hangest, abbé de Saint-Éloy, » un membre de la famille Mommor, mais c'est là tout; et, pourtant, il avait trouvé dans cette maison, outre le pain matériel, le pain de vie, dont il était alors si avide. La famille Mommor avait pris soin de l'âme et du corps de son protégé; elle lui avait donné pour précepteur le maître de ses enfants; c'est chez elle que Calvin ouvrit sa première grammaire latine, et, comme il le dit, qu'il reçut la première discipline de la vie et des lettres (1).

Ainsi, c'est un toit catholique qui abrite l'enfance de Calvin; c'est au foyer des Mommor qu'il se réchauffe, à leur table qu'il s'assied, avec leurs enfants qu'il joue et s'instruit; c'est dans leurs livres qu'il va boire les premières gouttes « du lait » des bonnes lettres, ainsi qu'il le dit lui-même. Et un jour, quand ces images d'enfance se seront

(1) Verum etiam magis, quod domi vestræ puer educatus, iisdem tecum studiis initiatus, primam vitæ et litterarum disciplinam, familiæ vestræ nobilissimæ acceptam refero. Calv., Præfat. in Senecam, ad sanctiss. et sapientissimum Præsulem Claudium Hangestium, abbatem divi Eligii.

effacées, qu'il sera puissant, élevé, que toute une nation l'écoutera, il oubliera la manne de Noyon et la main qui la distribuait; et, dans son humeur puritaine, il damnera quiconque aura adoré Baal, — Baal, c'est-à-dire le Dieu qu'invoquait son protecteur, l'abbé d'Hangest, que les enfants Mommor, ses condisciples, priaient chaque matin dans cette maison de charité, qui ne sera plus, à ses yeux, qu'un « nid affreux de papistes. »

Le professeur de la maison Mommor était un homme habile, qui donna à son élève tout ce qu'il possédait : une phraséologie abondante, mais sans relief; un idiome mêlé d'archaïsmes provinciaux, et aux couleurs de toutes les gloires littéraires de ce temps-là, grecque, latine, française; instrument sans taille ni contours, dont l'écolier eût pu se servir contre un pédant de collége, mais jamais contre un homme du peuple. Ajoutez quelques lambeaux de prosodie et de poésie latine, et vous aurez tous les trésors littéraires que Calvin tira de cette maison ; c'était beaucoup pour un enfant. On le destinait à l'état ecclésiastique, comme on l'a vu : avec quelques centaines de livres tournois, que lui donnèrent ses bienfaiteurs, il acheta, le 15 mai 1521, la prébende de la chapelle de Notre-Dame de la Gésine.

Il avait alors douze ans. « Sous un corps sec et atténué, il faisait montre déjà d'un esprit vert et vigoureux, prompt aux reparts, hardi aux attaques; grand jeûneur, soit qu'il le fît pour sa santé et pour arrêter les fumées de la migraine qui l'assiégeait continuellement, soit pour avoir l'esprit

plus à délivre, afin d'écrire, étudier et améliorer sa mémoire. Il parlait peu : ce n'étaient que propos sérieux, et qui portaient coup; jamais parmi les compagnies, et toujours retiré (1). »

L'œuvre du régent de Noyon était achevée. Calvin partit pour Paris, qui était alors le rendez-vous des âmes d'élite de la province. Ses chaires étaient occupées par des humanistes dont le nom était européen : Aleandro avait brigué l'honneur de s'y faire entendre, en venant de Venise, la tête pleine de grec, de latin, de syriaque et de chaldéen, trésors qu'il avait amassés dans l'imprimerie d'André d'Asola. C'est là, qu'aidé de quelques écoliers, il avait rassemblé les matériaux de son lexique grec.

La Sorbonne venait de soutenir une lutte avec l'apôtre de la réforme allemande, et elle en était sortie glorieuse, après avoir condamné la plupart des propositions du moine saxon; mais ce triomphe devait être cruellement expié! Mélanchthon, dont le nom était connu de toute la France littéraire, avait livré les sorbonistes parisiens aux grosses moqueries des Allemands. Sa satire, qui avait traversé le Rhin, et qu'on se montrait en cachette, remuait les écoliers. Alciati, qui enseignait alors à Bourges, pleura de joie en la lisant, et la compara aux plus fines comédies d'Aristophane. Le nom de Luther avait tout à coup retenti dans les

(1) Florimond de Ræmond ou Rémond, Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle. Rouen, in-4°, 1622. Liv. 7, ch. 10.

colléges de la capitale. Louis Berquin, l'ami de Farel, avait traduit en français le traité de la *Captivité de Babylone;* et un matin, tous les élèves en droit, en théologie, avaient appris que le pape était l'antechrist annoncé par les prophètes; les moines, des acolytes de Satan; les cardinaux, des portiers d'enfer; les prêtres, des paillards; les docteurs, des ânes! Or, jugez quelle douloureuse émotion dut éprouver une ville comme Paris, toute pleine de prêtres, d'évêques, de cardinaux, de moines et de sorbonistes! La Sorbonne alla déterrer, dans le quartier St-Jacques, un docteur, Jose Clitowe, élève de Jacques le Fèvre, qui se mit à composer un traité contre le moine saxon, lequel eut un grand succès. C'est Bèze qui nous donne ces détails (1).

La scolastique était alors la reine du monde! Pour faire du bruit, elle avait pris tous les costumes : la robe rouge du cardinal, le camail de l'évêque, la soutane du prêtre, le froc du moine, l'hermine du magistrat, le bonnet carré du professeur, la cotte de mailles du guerrier, et jusqu'à des jupons de femmes : Marguerite, la sœur de

(1) « Luther ayant commencé d'écrire contre les indulgences de la croisade 1517, poursuivit plus outre, mettant en lumière son traité intitulé : De la captivité Babylonique. Ce qui amena la Sorbonne à le condamer comme hérétique l'an 1521, et à écrire finalement contre lui un livre intitulé : Anti-Luther, duquel fut auteur un nommé Jose Clitowe, disciple de Jacques Fabri, mais non pas de l'opinion de son maître. » Bèze, Hist. eccl. des Églises réformées au royaume de France, depuis 1521 jusqu'en 1563, Anvers, 1580, 3 vol. in-8°, t. I, p. 5.

François I[er], faisait, dans son hôtel, des modes, de la poésie, du dogme et des contes libertins. Elle chantait :

La mort est chose heureuse
A l'âme qui de luy est amoureuse (Dieu).
O mort! par vous j'espère tant d'honneur,
Qu'à deux genoux, en cry, soupir et pleur,
Je vous requiers, venez hâtivement
Et mettez fin à mon gémissement.
O heureuses âmes, filles très-saintes,
En la cité de Jérusalem jointes,
Baissez vos yeux par misération,
Et regardez ma désolation.
Je vous supply que vous veuillez pour moi
Dire à mon Dieu, mon amy et mon roy,
Luy annonçant à chasque heure du jour
Que je languis pour lui de son amour.
O douce mort, par cet amour venez,
Et par amour à mon Dieu me menez (1).

---

(1) Marguerite écrivit à diverses époques : 1° Les Nouvelles de la reine de Navarre ; 2° Les Marguerites de la Marguerite des princesses, avec quatre mystères ou comédies pieuses, et deux farces; 3° Le Triomphe de l'Agneau; 4° des Chansons spirituelles; 5° Le Miroir de l'Ame pécheresse. Elle avait choisi d'abord pour devise une fleur de souci, avec ces mots : *Non inferiora secutus;* plus tard, un lis avec une marguerite : *Mirandum naturæ opus.*

Voici quelques vers de l'ouvrage incriminé par la Sorbonne.

Marie dit à Jésus :

O quel repos de mère et filz ensemble!
Mon doux enfant, mon Dieu, honneur et gloire
Soit à vous seul et à chacun notoire
De ce qu'il plaist à votre humilité,
Moy, moins que rien, toute nichilité,
Mère nommer : plus est le cas estrange,
Et plus en ha vostre bonté louenge (*).

(*) Marguerites de la Marguerite des princesses, très illustre royne de Navarre, Lyon 1547, in-8°, p. 34, 51, 59, 68.

M. Genin a essayé de venger la mémoire de la reine de Navarre, de l'ac-

Et le cantique achevé, elle lisait à la duchesse d'Étampes les amours adultères ou incestueuses de quelques bourgeois de Paris, ou de quelque nonne de province, ou à son directeur, Guillaume Roussel, une satire contre la Sorbonne, qui avait eu l'audace de défendre le Miroir de l'Ame pécheresse, au grand scandale de ses filles et de ses caméristes: « Princesse d'excellent entendement, dit Bèze, et pour lors suscitée de Dieu pour rompre, autant que

---

A JÉSUS SAUVEUR ET JUSTIFICATEUR.

O mon Sauveur par Foy je suis plantée,
Et par amour en vous jointe et entée.
Quelle union, quelle bienheureté,
Puisque par Foy j'ai de vous seureté!

Donc Monseigneur, qui me condemnera :
Et quel juge jamais me damnera,
Quand celuy-là, qui m'est donné pour juge
Est mon espoux, mon père, mon refuge?

Jésus Christ qui est mon Redempteur
Qui par sa mort nous a restitué
Notre heritage, et s'est constitué
Notre advocat, devant Dieu présentant
Ses merites : qui sont et valent tant.
Que ma grand depte en est si surmontée
Que pour rien n'est en jugement comptée.

Quand vos vertus, mon Sauveur, présentez
Certes assez justice contentez,
Et sur la croix par votre passion
En avez fait la satisfaction.....

Moy donques ver de terre, moins que riens
Et chienne morte, ordure de fiens,
Cesser doy bien parler de l'altitude
De ceste amour.

cusation d'hetérodoxie portée par Beda contre le Miroir de l'Ame pécheresse. Voir la notice publiée en tête des Lettres de Marguerite, in-8°, Paris, 1841. *Le Semeur*, journal protestant, revendique cette princesse, comme une conquête glorieuse des doctrines réformées.

faire se pouvoit, les cruels desseins d'A. Duprat, chancelier de France, et des autres incitant le roi contre ceux qu'il appeloit hérétiques (1).» Ce chancelier Duprat, magistrat inflexible, doué d'une vue profonde, d'une raison exquise, avait eu le grand tort de deviner les projets de deux femmes, la reine de Navarre et la duchesse d'Étampes, qui voulaient, disaient-elles, convertir François Ier (2), parce que « la rigueur des règles de l'Église, et surtout cette gêne de la confession contrarioient leur conscience (3). »

La cour du roi de France était l'asile et comme le rendez-vous de toutes les gloires du temps, des gloires littéraires surtout que ce prince aimait et protégeait. On y voyait Guillaume Budé, « qui fut si heureux en son érudition de trouver un roi d'excellemment bon esprit et grandement amateur des bonnes lettres, auquel l'écrivain dédia cet excellent livre : *Commentaires de la langue grecque*, et qui persuada au prince que les trois langues se devoient lire ès écoles et universités de son royaume, et de bâtir un magnifique collége de trois langues (4) ; » Jean du Bellay, qui aimait d'un amour si vif Horace, qu'il le plaçait sous son chevet; Ramus, qui devait mourir si misérablement à la Saint-Barthélemy; Scaliger, qu'on nomme sans autre éloge;

(1) Bèze, Hist. eccl., t. I, 5.

(2) Und sie sowohl als die Maitresse des Königs, die Herzogin von Etampes, führten den König fast bis zum evangelischen Glauben. Das Leben Johann Calvins, von Paul Henry. Hamburg, 1835, t. I. p. 18.

(3) Florimond de Rémond, liv. VIII, ch. III, p. 347.

(4) Théodore de Bèze, Histoire ecclésiastique, t. I, p. 5.

Melchior Wolmar, un de ces jurisconsultes que Luther poursuivait, au cabaret de Wittemberg, de ses mordantes ironies ; « épilogueurs de mots, disait-il, qui referaient au besoin le Pater. » Vous y trouviez encore Guillaume Cop, Pierre de l'Étoile, « qui tous se mêloient de grec et tant soit peu d'hébreu, au grand déboire de la Sorbonne, ajoute malignement Bèze, laquelle s'opposa à tout avec une si grande furie, que si l'on eût voulu croire nos maistres, estudier en grec estoit une des plus grandes hérésies du monde. » Calomnie gratuite, car la plupart des sorbonistes savaient à la fois l'hébreu et le grec (1). N'admirez-vous pas les voies de Dieu qui, suivant Bèze, suscite une femme galante pour réformer l'œuvre religieuse, et retire l'entendement à des hommes comme les sorbonistes qui ont blanchi à méditer l'Écriture !

Aux humanistes, aux poëtes, aux lettrés, venaient se mêler des théologiens. On remarquait surtout Jacques le Fèvre d'Étaples, qui avait tout récemment publié son commentaire sur les Épitres de saint Paul, et qui préparait alors, dans le silence de la solitude, sa traduction française de la sainte Bible. En ce moment même Luther annonçait que jusqu'à sa venue, la Bible était un livre proscrit parmi les catholiques, et maître Jean Mathésius, le disciple du moine saxon, se lamentait sur les

(1) Voyez l'écrit de la Sorbonne au sujet de la dispute de Luther et Eck à Leipzig. Luther, avant sa condamnation, appelait la Sorbonne : la mère et la nourice des bonnes lettres. T. I de sa correspondance, publiée par de Wette.

chaînes auxquelles la papauté tenait liée la chrétienté, en lui déniant la parole de Dieu (1). Abominable mensonge que réfutent assez les commentaires de Cajetan sur les psaumes, les fragments de nos livres sacrés, traduits à Venise, à Rome, à Florence, et la version de la Bible, publiée à Nuremberg. Parmi les courtisans de la science, on distinguait encore Guillaume Farel, Arnaud Roussel et Gérard Roussel, qu'un évêque de Meaux, monseigneur Briçonnet, avait appelés pour travailler à répandre dans son diocèse le goût des lettres humaines. Ce prélat, animé de bonnes intentions, s'était trompé sur le choix de ses instruments ; la plupart de ces théologiens s'étaient infatués à Strasbourg d'idées hétérodoxes sur la liberté, la grâce, la justification, et les œuvres, et en étaient sortis, les uns conquis à l'idée luthérienne, d'autres au zuinglianisme, quelques-uns aux opinions de Bucer. Pas un n'avait de symbolique uniforme, et tous rêvaient la réforme du catholicisme, par l'immolation de l'autorité au sens individuel, de la parole traditionnelle à l'interprétation privée, du dogme positif au sens figuré, de la conscience éclairée par l'enseignement du pasteur, à l'illumination capricieuse de l'Esprit-Saint.

C'est parmi ces théologiens, travaillés de doutes et d'incrédulité, d'amour de nouveautés et d'orgueil, que Calvin adolescent allait bientôt se trou-

---

(1) Historien von des Ehrwürdigen in Gott seligen M. Luther Anfang, Lehre rc., durch Magister Mathesius, 1627, **p. 28, cité dans l'édit. d'Arnim, 1827.**

ver! C'est au milieu de factions religieuses de toutes couleurs qu'il devait un jour chercher la vérité !

Il descendit chez son oncle Richard, serrurier, près de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (1). C'était un honnête ouvrier que Richard Calvin, qui nourrit et hébergea le fils de son frère plusieurs années de suite, à ses frais. L'enfant avait une petite chambre qui donnait sur l'église, dont les chants le réveillaient le matin. Les deux fils Mommor qui accompagnaient leur condisciple, l'avaient quitté sur le seuil de la boutique du serrurier, et étaient allés se loger dans la rue Saint-Jacques. Cette séparation ne brisa pas leur amitié d'enfance. Ils se retrouvaient chaque jour au collége de la Marche, à la leçon du professeur, et le dimanche ou les jours de fête, à la table de quelque grand seigneur, allié de la famille Mommor, ou dans les jardins du gymnase, se promenant ensemble, et repassant dans leur mémoire toutes les belles leçons de la semaine. Richard Calvin le serrurier, fier des succès de son neveu, car l'enfant en avait, continuait d'aller tous les matins à la messe de sa paroisse, de faire maigre le vendredi et le samedi, de dire son chapelet, de jeûner aux quatre temps: pratiques dont se moquait l'orgueilleux écolier. Car Jean à quatorze ans avait lu déjà quelques-uns des livres de Luther, et le doute était entré

(1) Hæc causa fuit cur pater eum quam doctissimum fieri cuperet, mitteretque Lutetiam, et Ricardo fratri commendaret, in vico divi Germani, Altissiodorensis, fabro ferrario. Pap. Masso, Elogia, p. 410, Parisiis, in-8°, 1638.

dans son âme, puis l'inquiétude et le tourment. Il enviait le repos dont jouissait le pauvre ouvrier, et ce repos le fuyait. Ce n'était pas, cependant, un grand secret que cette paix intérieure; son oncle le lui eût dit volontiers : croire, aimer et prier était toute la science du forgeron.

Le professeur du collége de la Marche était Mathurin Cordier (1), qui avait fait des écrivains latins de l'ancienne Rome, ses amis, ses hôtes et ses dieux : « fort bon personnage, dit Bèze, de grande simplicité, et fort songneux en son état; lequel depuis a usé sa vie en enseignant les enfants tant à Paris qu'à Nevers, Bordeaux, Genève, Neuchastel, Lausanne, et finalement de rechef à Genève, où il est mort cette année 1564, en l'aage de 85 ans, instruisant la ieunesse en la sixième classe » (2). Véritable esprit révolutionnaire, qui, après avoir jeté un salutaire désordre dans l'enseignement, aurait voulu traiter le catéchisme comme un rudiment. Il était, en chaire, élégant et fleuri; sa phrase, quelque peu familière, sentait l'antiquité; poëte après sa leçon, il laissait au sortir de classe l'Olympe grec ou romain, pour improviser des hymnes au Seigneur. Ses vers, que Sadolet n'aurait peut-être pas désavoués, n'avaient pas toujours le parfum d'orthodoxie que le savant italien a su mêler à l'ambroisie

(1) Maturinus Corderius spectatæ tum probitatis, tum eruditionis vir. Beza. Ses dialogues ont été longtemps dans les mains des écoliers. Il s'essaya à la poésie française dans des hymnes spirituels de la force, à peu près, des cantiques de Marot (Lyon, 1552).

(2) Bèze, Vie de Calvin.

païenne. Cordier penchait pour les nouveautés allemandes, parce que c'étaient des doctrines nées d'hier, et que ceux qui les propageaient entendaient à merveille la langue d'Homère ou de Virgile. Il ne connaissait pas encore les œuvres poétiques de Bembo, de Vida, de Sadolet; son regard s'arrêtait à Bâle, où Œcolampade, Capito, Érasme, ressuscitaient l'antiquité, mais jamais ne traversait les Alpes, pour contempler à Rome les statues païennes sortant de terre, et chantées à leur réveil en grec, en latin, en hébreu. Quand l'Allemagne essayait quelque glose nouvelle, sur un texte de l'Écriture; qu'elle poursuivait l'obscurantisme monacal dans les petites lettres de Hutten; qu'à Wittemberg elle écoutait, ravie, les commentaires de Mélanchthon sur Aristophane, ou qu'elle se prenait dans le couvent des Augustins d'Erfurt à la parole colorée de Luther : Mélanchthon, Luther, Hutten, brillants et funestes météores de la renaissance! l'Italie suscitait Machiavel, annaliste à la manière de Tacite, Arioste, poëte comme Homère, Guichardin, historien, souvent aussi chaud que Salluste, Sannazar, que Platon n'aurait pas eu la force de bannir de sa république, Michel-Ange, Raphaël, Benvenuto Cellini. Beau ciel de poëtes, de peintres, de sculpteurs, d'historiens, de juristes, d'orateurs, qui s'ouvrait à chaque heure du jour, et d'où s'envolait quelque divinité qui venait s'abattre à Bourges sous le nom d'Alciati, pour y porter la science du droit; à l'université de Paris, sous celui d'Aleandro, pour y répandre la langue hellénique.

Ce spectacle était fermé pour Cordier, qui ne

voulait pas voir, et qui s'obstinait à prophétiser le réveil prochain de l'esprit, quand l'Italie, grâce à la papauté, avait déjà des poëtes épiques (1).

Le professeur du collége Montaigu, sous lequel Calvin étudia la dialectique ne ressemblait en rien au régent de la Marche : il était Espagnol d'origine, et avait fait d'Aristote son idole, malgré tous les sarcasmes que l'Allemagne lettrée répandait sur le philosophe de Stagyre (2). C'était alors la mode, parmi les humanistes à foi douteuse, de ridiculiser Aristote, qui représentait l'autorité dans les écoles, comme la papauté la figurait dans le monde catholique. Du reste, Aristote devait plaire à Calvin, esprit pointilleux, retors, amoureux de ce syllogisme que Luther laissait en arrière, « comme Abraham faisait de son âne. » L'écolier de Noyon ne pouvait aimer Platon : son imagination était trop froide pour se prendre aux songes poétiques de ce moraliste.

C'est à cette époque que Calvin vit et connut Farel, ce puritain de la réforme, qui eût voulu établir le règne de son Dieu, par la flamme et l'épée, et dont Œcolampade avait essayé, mais en vain, de frotter les lèvres de miel, « âme menteuse, viru-

(1) Qu'il nous soit permis de renvoyer nos lecteurs au chapitre de l'Histoire de Luther, Léon X, où nous avons décrit l'influence de ce pape sur les lettres.

(2) Hispanum habuit doctorem non indoctum. A quo exculto ipsius ingenio, quod ei jam tum acerrimum erat, ita profecit, ut cæteris sodalibus in grammatices curriculo relictis, ad dialectices et aliarum quas vocant artium studium promoveretur. Beza, Vit. Calv.

lente, séditieuse (1), » ainsi que l'a peinte Érasme, qui devait la connaître. Farel, natif de Gap, et fils d'un notaire appelé Fareau, venait de Bâle. « Zuingle, la chandelle ardente et luisante de Zurich, Haller, le vaisseau d'élection de Berne, et Œcolampade, la lampe de la maison de Dieu, l'avaient embrassé et reconnu pour frère (2). » Il promenait en Suisse son vagabond prosélytisme, lorsqu'il arrive à Bâle et demande à disputer. Louis Berus, théologien renommé de l'Université s'y oppose, sous prétexte que les Positions de l'étranger sentent l'hérésie. Farel les affiche à la porte du collége ; le grand vicaire, le recteur de l'Université défendent, sous peine d'excommunication, d'assister à cette dispute. Le sénat croit son autorité compromise et ordonne à tous les théologiens, aux curés, aux écoliers, de se trouver au tournoi religieux, en déclarant que ceux qui n'y assisteront pas perdront le droit de se servir de moulins, et de fours, et d'acheter au marché leurs viandes et leurs légumes (3). Donc, le 15 février, tout le monde théologique, qui a peur de mourir de faim, est à son poste. Farel soutient sa thèse, injurie, calomnie, s'emporte, et est obligé de quitter la ville, qu'il maudit dans sa colère.

Calvin entrait alors dans sa 19e année. Le 27 sep-

---

(1) Habetis in propinquo novum Evangelistam Pharellum quo nihil vidi unquam mendacius, virulentius, aut seditiosius. Er., ep. XXX, lib. XVIII, p. 798.

(2) Ancillon, vie de Farel, p. 197-198.

(3) Melch. Adam in Vitis Theol. exter. Francof. ad Mœnum, 1705, ol. 113-114.

tembre 1527 (1), il fut pourvu de la cure de Marteville; il n'était que tonsuré (2). Quelques années plus tard, son père, qui était aimé de l'évêque, obtint pour son fils l'échange de cette cure contre celle de Pont-l'Évêque, « paroisse où son grand-père faisoit sa demeurance, où son fils Gérard fut baptisé. Ainsi bailloit-on les brebis à garder au loup (3). » C'est encore ce bon abbé Claude d'Hangest qui le présente à la cure; cette fois, l'écolier a grandi, il est homme, et il ne songe pas à bénir la main qui assure ainsi son pain pour l'avenir. Il n'a de joie que celle d'un enfant orgueilleux qu'une seule thèse a fait curé de paroisse (4). Cherchez dans ses livres ou dans ses lettres, et vous ne trouverez aucune parole d'amour ou de reconnaissance pour ce nouveau bienfait de la famille Mommor! Cœur froid, qui ne garde la mémoire que d'une injure. Oh! comme, pour le caractère, nous préférons Luther à Calvin! Chez le moine saxon, tout est passion, jusqu'à la reconnaissance. Au milieu de ses triomphes, bien propres à enivrer une jeune tête, il a de douces souvenances pour Cotta, qui lui fit la première aumône. Cette image de sainte

(1) Moréri, article *Calvin*. Voy. *Pièces justificatives*, n° 2.

(2) Calvin ne fut jamais prêtre et n'entra dans l'état ecclésiastique que par la tonsure. Bayle, art. *Calvin*. — Quo loco (Pont-l'Évêque) constat J. ipsum Calvinum antequam Gallia excederet, nullis alioqui pontificiis ordinibus unquam initiatum, aliquot ad populum conciones habuisse. Beza.

(3) Desmay, Actes du chapitre de Noyon, cité par Drelincourt, p. 168.

(4) Paul Henry, lib. cit. t. 1, p. 34.

femme, qui vient se placer si souvent entre le pape et le docteur, a je ne sais quel charme qui semble adoucir les emportements du réformateur. Florimond de Rémond a raison : « Calvin, après avoir vécu aux dépens du crucifix, oublia qui l'avait nourri et élevé (1). »

Il retourna à Noyon et prêcha quelquefois à Pont-l'Évêque (2). Calvin ne nous a rien dit dans ses lettres de ses adieux à ses compagnons de collége, à son régent Mathurin Cordier, à son oncle, le serrurier. Il y aurait eu là, pour Luther, une scène attendrissante à décrire, et le moine de Wittemberg ne l'aurait pas oubliée !

C'est vers ce temps qu'il se lia, dit-on, avec Robert Olivetan, son parent, qui travaillait alors à sa traduction française de la Bible : un de ces esprits livrés au doute et à l'orgueil, et que Dante place dans les enfers....

> Ne fur fedeli a Dio, ma per se foro
> . . . .
> Misericordia et giustizia gli sdegna.
> Non ragioniam di lor, ma guarda e passa.
>
> *Inferno*, cant. 3

---

(1) Florim. de Rémond, Histoire de l'hérésie de ce siècle.
(2) Bèze.

CHAPITRE II.

LES UNIVERSITÉS.

L'Écolier à l'université. — Location des chambres. — Quand doit-il payer son bail ? — Droit qu'il a d'évincer tous locataires qui font du bruit. — N'est pas tenu aux prestations de service envers l'État. — Vêtements. — Livres de l'Écolier insaisissables. — Droits civils de l'Étudiant. — Ne peut être excommunié. — Prière de l'Élève. — Conseils de Rebuffy.

Voici un monde nouveau que Calvin va bientôt habiter, et où nous allons l'accompagner. Les écoliers des universités formaient, au 16e siècle, une société régie à la fois par le droit canon, par la jurisprudence civile, et par les coutumes locales. Rassemblés des divers points de la France, ils apportaient, à la ville où ils venaient étudier, des mœurs, un langage, des vêtements dont la forme était lente à s'effacer. L'étudiant, à cette époque, a quelque ressemblance avec celui du 19e siècle : tous deux insouciants, amoureux du bruit, querelleurs; bons cœurs et mauvaises têtes. L'opposition religieuse et politique qui ne pouvait avoir pour organes ni des journaux, ni des livres, s'était

réfugiée dans l'école. L'étudiant alors, c'était le vaudeville vivant, frondant le trône et l'autel, le monarque et le pape. En Saxe, quand la voix de Luther se fit entendre à Wittemberg, les écoliers coururent au collége, emportèrent les livres et les brûlèrent devant l'église de Tous les Saints, se croyant à jamais délivrés du joug de leurs régents. En France, ils accueillirent avec une joie enfantine les premiers missionnaires luthériens qui prêchaient l'abolition de l'abstinence des vendredis et samedis. Placés sous la protection des papes et des rois, nos étudiants jouissaient, dans la vie civile et religieuse, de priviléges dont ils étaient jaloux, et qu'on n'eût pu leur ravir impunément. Le tableau de ces franchises scolaires a été tracé par un professeur qui lisait à Montpellier, Pierre Rebuffy (1), au moment où Calvin vint étudier à Paris. Il nous a semblé que ce serait une curieuse étude de mœurs, que l'examen de ces immunités octroyées pendant plusieurs siècles aux élèves des universités. Ce sont de précieuses images, que celles qui nous reportent vers une époque où l'esprit humain marchait à une perturbation complète.

Nous sommes à Paris, où l'écolier cherche une chambre, presque toujours dans le quartier latin, et à proximité du collége qu'il fréquente. Dès qu'il a décliné son titre, le propriétaire est obligé de lui

---

(1) Petri Rebuffi Monspessulani jurisconsulti, in privilegia et immunitates universitatum, doctorum, magistrorum et studiosorum, commentationes enucleatissimæ. Antuerpiæ, 1583, in-4°.

louer. Au besoin, l'écolier peut forcer le propriétaire d'expulser un locataire ancien (1).

L'écolier, en donnant caution, peut contraindre également son maquignon habituel à lui louer un cheval, suivant cette maxime : que l'hôte qui a arboré les signes de l'hôtellerie est tenu d'en remplir tous les devoirs (2). Si le cheval, frappé de verges, et non de l'étrier, est mort sous les coups, il en doit payer le prix; mais si, faute d'avoine, l'animal a maigri, il n'est tenu à aucun dommage, suivant le texte *in Animalia; C. de cursu publico; lib.* 12, et l'opinion de Platea, ainsi formulée : — l'étudiant n'est pas obligé de bourrer d'avoine un cheval de location, attendu la modicité de ses revenus (3). S'il ne trouve pas de répondant, il doit payer un guide ou coureur.

Que si le maître de la maison demande trop cher de ses chambres, l'élève en appelle au recteur, qui taxe le loyer (4). A Montpellier, c'était le juge *parvi sigilli* qui fixait le prix de la location, en vertu d'un privilége concédé à cette ville en 1322, au mois de janvier, par le roi Charles IV. A Paris, la taxe était arrêtée par deux magistrats choisis par l'université, assistés, au be-

---

(1) Qui si non inveniant domos, possunt compellere habentes ad illis locandum. Guil. de Cugno.

(2) Nam hospes, postquam signa hospitii erexit, cogitur hospites recipere. Joc. Ruffus in l. cursum c. de cursu publico, lib. 12, arg. 4.

(3) Nam studentes non solent equos locatos avena pinguefacere, cùm modicum sit eis.

(4) Parnormit., in lib. de locat.

soin, de deux citoyens, en vertu de la bulle de Grégoire IX, donnée à St-Jean de Latran, le 6 des Kal. de mai, et déposée dans les archives de ce corps savant.

Mais, quand l'écolier doit-il payer son bail? S'il y a convention, l'acte oblige; à défaut de convention, la coutume fait règle.

Le maître qui, pour des motifs puissants, a besoin de sa maison entière, ne peut évincer l'écolier auquel il a loué, par la raison toute simple — que, dans les villes d'université, il est souvent bien difficile à un étudiant de trouver à se loger; qu'il ne faut pas lui faire perdre, à chercher une chambre, un temps qu'il emploierait à l'étude, et que tout bon citoyen doit penser au bien de son pays avant de songer à ses commodités privées.

Innocent IV, par une bulle donnée à Lyon le second des nones de mars, et la deuxième année de son pontificat, avait défendu, sous peine d'excommunication, à tout maître de maison, de louer une chambre déjà occupée par un étudiant ou un docteur.

Si le bruit du marteau d'un forgeron, de la roue d'un tourneur ou du chant d'un ouvrier, habitant sous un toit commun, empêchait l'élève de travailler, il pouvait faire donner congé à son voisin incommode, comme écrivent Barthole et Platea (1), et comme fit Pierre Rebuffy à l'égard d'un tisse-

---

(1) In lib. 1, in fine. Et solut. mat., in lib. 2; c. qui ætate, lib. 10; lib. 1, de Excusat. artif.

rand (*textor*), qui logeait à Montpellier, près du collége du Vergier, et qui, levé avec le coq, chantait si haut, qu'il étourdissait tous les professeurs (1). Ce privilége d'éviction s'étendait jusque sur le manipulateur d'odeurs capables de nuire à la santé de l'étudiant, suivant ce précepte : *non licet alicui immittere in alienum quicquam*, *quamvis in suo possit facere quod libet* (2), et — parce que, fût-ce le diable même, on aurait le droit d'empêcher qu'il ne nous troublât ou ne nous empoisonnât au logis, comme le confirme Barba *in C.* 1. *de prolat.*, si, toutefois, on pouvait trouver un valet assez osé pour faire au malin esprit pareille inhibition (3); et ni le forgeron, ni le tourneur, ni l'homme à odeurs immondes, ne peuvent suspendre la sentence, exécutoire nonobstant opposition ou appellation.

Le père est obligé de payer, au commencement de l'année scolaire, au moins un mois de la pension de son fils, qui, à la mort de l'auteur de ses jours, n'est pas tenu de rendre les livres qu'il en a reçus, ni d'en imputer le prix sur la légitime, parce que le père est censé les avoir donnés spontanément. Si l'étudiant a contracté, pendant ses études, des dettes dans l'intérêt de la science, il

(1) Petri Rebuffi in privilegia et immunitates universitatum, etc., p. 11.

(2) L. sicut § aristo. ff. servit., vendic.

(3) Etiam si esset diabolus qui potest prohiberi ne strepitum faciat in domo sua, si tamen inveniretur serviens qui hanc illi inhibitionem facere auderet.

n'est pas obligé, à la mort du chef de la famille, de les payer sur sa part de légitime, mais seulement de satisfaire son créancier aux dépens de la communauté.

L'écolier doit écouter son maître en silence, ne jamais troubler la leçon par le bruit des pieds, des mains, de la voix, comme cela, dit le professeur Rebuffy, a malheureusement trop souvent lieu à Toulouse et à Orléans, où les étudiants sont si turbulents, que, quand deux d'entre eux ont résolu d'interrompre une leçon, ils forcent le professeur à descendre de chaire (1).

Si un père peut battre son fils, le mettre aux arrêts, le tenir en prison pendant plus de vingt heures, jusqu'à ce qu'il demande pardon; les docteurs, pères des étudiants, ne peuvent cependant les fustiger, parce que les écoliers, pour un coup en donneraient quatre (2), et que de doux traitements valent beaucoup mieux pour mener la jeunesse à résipiscence.

L'écolier ne pouvait être, sous aucun prétexte, distrait de ses études par des prestations de service pour l'État. En 1345, le 23 février, Philippe VI rendit l'ordonnance suivante :

« Que des biens desdictz maistres et escoliers ne prenes auculns biens quelz qu'ils soient pour les garnisons de noz guerres ne pour nostre hostel, pour l'hostel de nostre chere compaigne la royne,

(1) Rebuffus, p. 124.

(2) Quia forte ipsi, cum sint jam magni, redderent suis doctoribus quadruplum.

ne pour nos enfants, ne pour aultres quelz qu'ilz soient de notre lignage, noz lieuxtenans, capitaines, connestables ou aultres veuillans ou soi disans avoir prinses a nostre royaulme, par quelque autorité que ce soit, mais tous les biens desdictz maistres et escoliers leur laisses paisiblement. »

L'étudiant avait droit de récuser pour examinateur tout docteur qui lui était suspect : le chancelier et les doyens veillaient à ce qu'aucun régent, sous le poids de suspicion légitime, n'entrât dans la salle d'examen. L'examen devait être consciencieux, doux, plutôt que sévère : « *qui nimis emungit, elicit sanguinem.* »

Il était défendu aux professeurs, aux bedeaux ou appariteurs d'accepter à dîner des élèves qui commençaient à lire (faire des leçons), même dans les universités où l'habitude contraire avait prévalu, comme à Montpellier.

C'était une coutume dans les universités et surtout à Toulouse, à Poitiers, à Cahors, que les maîtres ne reçussent aucun *salaire* des écoliers sans fortune, auxquels on devait même faire remise de toute somme qu'ils étaient tenus de payer. A Bourges, quand un pauvre plaidait contre la couronne, le roi était obligé de payer deux avocats, le sien et celui du pauvre (1), afin que le procès ne fût point une fiction.

---

(1) Quod si pauper habet litem cum rege et non habeat unde faciat expensas, rex administrat advocatum ut veritas causæ servetur.

On comparait alors l'étudiant au pauvre, *parum habens*, qui retourne au logis paternel la bourse vide.

Non unquam gravis ære domum mihi dextra redibat.

En 1295, le mardi après le dimanche de la Trinité, Philippe le Bel exempta les maîtres et les écoliers de l'université de Paris de tout impôt envers l'État, même pour frais de guerre (1).

Les écoliers avaient le droit de porter des vestes courtes, *vestes breves*, et de la couleur qu'ils aimaient. En voyage, ils pouvaient avoir des armes au côté. A Avignon et à Montpellier, les clercs eux-mêmes avaient des souliers rouges, *caligas rubras*.

« Nous autres professeurs, disait Rebuffy, nous jugeons de l'esprit de nos élèves à leur accoutrement.

Plume au chapeau, signe de légèreté;

Habit sévère, signe de demi-sagesse;

Vêtements brillants, signe d'étourderie;

Robe malpropre, signe de gourmandise;

» Veux-tu maintenant savoir quelle doit être la mise d'un écolier? interroge Simache, le philosophe, il te répondra—que sa robe ne balaye pas la poussière, et que si elle traîne à terre, la boue n'y paraisse pas; c'est donc la couleur grise que du dois affecter; le gris dénote l'espérance. »

En cas d'offense grave envers un écolier, le juge pouvait poursuivre d'office. Pour protéger les étudiants, saint Louis rendit, en 1229, au mois d'août, une ordonnance ainsi conçue:

---

(1) Rebuffus, 148.

« Que notre préposé ou celui de la justice ne mette la main sur un écolier ou ne l'envoie en prison, à moins que le délit ne soit de nature à exiger une prompte répression : alors notre justice l'arrêtera sans le frapper, à moins que le coupable ne se défende ; on le mettra dans les mains de la justice ecclésiastique qui le gardera pour que satisfaction nous soit rendue (1). »

Les livres de l'écolier étaient insaisissables, de même que l'arme du soldat. Le créancier ne pouvait s'en emparer comme gage, il devait attendre que l'écolier eût achevé ses cours. « Car, disait le privilége, il importe que l'étudiant ait des livres qui l'aideront à accroître ou à améliorer ses facultés intellectuelles. La société est intéressée aux études de l'écolier, et le créancier par conséquent, comme membre de la communauté. Il doit donc prendre patience, dans l'intérêt de la chose publique, et attendre que son débiteur ait terminé ses études : ce qui est différé n'est pas perdu (2). »

Les juifs qui, dans beaucoup de villes du royaume, pouvaient garder les objets volés qu'on leur avait vendus ou engagés, jusqu'à réclamation du légitime propriétaire qui devait restituer les avances faites, n'avaient pas le même privilége quand il s'agissait d'écoliers dépouillés de leurs livres par quelque domestique. Le livre reconnu,

---

(1) Et tunc justitia nostra arrestabit eum in eodem loco sine omni percussione, nisi se defenderit, et reddet eum ecclesiasticæ justitiæ quæ eum custodire debet pro satisfaciendo nobis.

(2) Quod differetur non auferetur.

l'étudiant l'emportait sans désintéresser l'acheteur ou le gagiste. Défenses sévères étaient faites à tout individu tenant pension bourgeoise de garder des livres pour prix des dîners et repas.

Comme la femme, à raison de sa dot, avait privilége sur les biens du mari, de préférence à tout autre créancier; ainsi dans toute distribution des biens d'un débiteur, l'écolier avait le même avantage, et cela dans l'intérêt des professeurs et régents de collége, dont on voulait assurer le traitement.

L'étudiant jouissait de tous les droits civils de la ville où il étudiait, bien qu'il n'y eût pas de domicile: on avait voulu l'arracher, par ce privilége, à la loi commune qui permettait à un citoyen de faire emprisonner, pour réclamation d'un sou, tout étranger, et de le détenir jusqu'à ce qu'il eût donné caution (1).

L'étudiant était dispensé de garder les portes de la ville, même en temps de guerre ou de peste, de monter la garde, ou de remplir d'autres charges imposées aux citoyens, en vertu d'une immunité concédée par Charles VI, le 12 juin 1419, à Pontoise, nonobstant toute charte de Normand (2).

Pendant tout le temps de leurs études, les écoliers ne payaient aucun de cés impôts connus sous

(1) Quo cavetur quod civis, cum literis clamoris unius solidi, possit debitorem forensem etiam ad corpus non obligatum capi facere et in carceres detrudere, donec dederit fideijussores. Rebuffus, p. 305.

(2) Bar. per. Mum. tex. in l. 1. C. qui ætate. lib. 10.

le nom de gabelles. Philippe de Valois, en 1340, au mois de juin, avait rendu l'ordonnance suivante : En vertu de notre pleine puissance, voulons qu'aucun laïque, de quelque condition ou dignité qu'il soit, bailli ou préposé, n'inquiète et ne moleste, pour aucun prétexte, les écoliers qui se rendent au collége ou en reviennent, ou ne leur fassent payer aucun impôt, sous titre de péage, tailles, coutumes, etc. Ce privilége fut confirmé par Charles V, qui, le 26 septembre 1369, voulut que l'écolier fût dispensé de toute taxe, *tam in aqua quam in terra*... Les publicains qui exigeaient d'un étudiant un impôt qu'il ne devait pas, étaient condamnés à des dommages-intérêts envers la partie, d'après un privilége concédé par Charles VII à l'université de Paris, l'an 1460, le 25 novembre.

On conserve, à Montpellier, une charte de Charles VIII, où le monarque, prenant en considération les services rendus à la France par l'université de cette ville, et les peines des lettrés, qui travaillent si péniblement à chercher dans l'étude la perle de la sagesse (1), affranchit les écoliers et les maîtres des droits de gabelle.

Le recteur de l'université de Paris et les procureurs s'assemblaient trois fois la semaine, les lundi, mercredi et vendredi, à deux heures de l'après-midi, pour exercer ce qu'on appelait *Jurisdictionem in suos*; c'est-à-dire pour examiner ce qui regardait les charges des régents et bedeaux, les droits

(1) Margarita sapientiæ.

respectifs des écoliers, des propriétaires ou tenant pension, et régler ce qui avait trait aux lettres, aux manuscrits, aux reliures, aux enluminures (1).

Ni les maîtres, ni les élèves de l'université de Paris ne pouvaient être excommuniés. Innocent IV l'avait ainsi décrété : — Que nul n'ose donner ou promulguer sentence d'excommunication, même pour cause de meurtre contre tout recteur, maître, procureur ou écolier de l'université parisienne, sans une permission expresse du siége apostolique (2).

Le droit canon permettait à l'écolier d'étudier ou de lire les jours de fête, parce que si, le jour consacré au Seigneur, il est permis de réparer ou de construire des ponts dans l'intérêt public, à plus forte raison peut-on se livrer à une étude qui doit avancer le règne de Dieu. Le droit civil venait s'associer au droit canonique, et décidait que s'il est loisible en ce jour de s'adonner à des occupations sans lesquelles le monde cesserait de *subsister*, à plus forte raison peut-on se livrer à l'étude de sciences sans lesquelles le monde cesserait d'exister.

Voici une belle prière tirée de saint Thomas que l'étudiant pieux avait coutume de dire en se levant.

— O créateur ineffable, qui des trésors de votre sagesse avez formé neuf chœurs d'anges, que vous avez, dans un ordre merveilleux, établis au-dessus

(1) Robert Goulet in compendio. — Rebuffus, p. 233.
(2) Rebuffus, p. 240-241.

du firmament; vous qui avez distribué avec tant d'ordre les sphères du monde! source de lumière, principe souverain des choses, daignez illuminer les ténèbres de mon entendement des clartés de vos rayons, et corriger cette double misère que j'apportai en naissant : l'ignorance et le péché. O vous qui rendez diserte la langue de l'enfant, instruisez ma langue et répandez sur mes lèvres les trésors de votre grâce; donnez à mon intelligence de la perspicacité, à ma mémoire de la facilité, à mon esprit de la subtilité, à mon élocution de la grâce et de l'abondance; soutenez mes essais, dirigez mes progrès et achevez mon enseignement.

Rebuffi, le professeur de Montpellier, qui ne manquait jamais de dire le matin l'oraison de l'ange de l'école, assure que ceux qui la réciteront dévotement, réussiront dans leurs études (1).

Son « *Nécessaire des Écoles* » *Scholasticis necessarium*, est un code moral où l'on peut étudier, dans les conseils qu'il adresse à ses élèves, la vie de l'étudiant au seizième siècle. Il paraît qu'elle était agitée, tumultueuse, désœuvrée. Rebuffi se plaint des jeunes gens qui, au collége, écoutent fort peu les leçons du professeur, s'amusent à compter les tuiles des maisons voisines, et dont l'esprit est toujours dans les plats (2). Il ne vou-

(1) Et qui hoc fecerint, venient ad studiorum suorum frugem, multamque scientiam accipient, et omnia eis prospera succedent. — Scholasticis necessarium, p. 270.

(2) Sed sunt in studio tegulas domus numerantes et animum in patinis habentes, p. 276.

drait pas qu'ils quittassent leur chambre pour aller étudier en plein vent, sur les promenades publiques où ils sont étourdis par le bruit des passants, et tentés par les œillades des dames qui les regardent des fenêtres. Il désire qu'ils soient laborieux la première année, plus laborieux la seconde, très-laborieux la troisième, et *per-laborieux* la quatrième. Amassez, leur dit-il, dans le jeune âge, et rappelez-vous les beaux vers du poëte :

Ut ver dat florem, flos fructum, fructus honorem,
Sic studium morem, mos sensum, sensus honorem.

Il désirerait que l'écolier de chaque université fît ce qu'il avait vu pratiquer à Toulouse, où l'étudiant, avant de boire, devait expliquer un texte de loi romaine, ou le citer par cœur. Il recommande bien à ses élèves de ne pas parler femme à table, de n'avoir qu'un ou deux plats, et, s'il est possible, de ne manger que trois fois tous les deux jours (1). « O honte ! s'écrie-t-il ; aujourd'hui, non-seulement nous mangeons trois fois tous les deux jours, mais dix fois, et souvent même trois fois dans la même heure ! ah ! combien la pluie qui tombe lentement est préférable à ces averses qui inondent et déchirent le sol ! »

(1) Ter in duobus diebus comedere.

CHAPITRE III.

CALVIN A L'UNIVERSITÉ DE BOURGES. 1529—1532.

Mort de Gérard Calvin. — Lettre de Jean Calvin à Daniel. — Bourges, André Alciati. — Melchior Wolmar. — Retour de Calvin à l'étude de la théologie. — Théodore de Bèze. — Mélanchthon et Bèze. — Système de la prédestination. — Retour de Calvin à Paris. — Prédications. — Le pouvoir sévit contre les réformés.

Les idées de Gérard Calvin étaient changées. Soit qu'il eût deviné les tendances religieuses de son fils, soit qu'il entrevît les luttes que le catholicisme allait subir et où la foi du néophyte pourrait succomber ; soit que la théologie n'offrît à ses yeux qu'une rude carrière pleine de périls, sans gloire ni profit, il voulut donner une autre direction aux études de son enfant. C'étaient des pensées mondaines qui agitaient le cœur paternel (1),

(1) Cùm videret pater, legum scientiam passim augere suos cultores opibus, spes illa repente eum impulit ad mutandum consilium. Ita factum est ut revocatus a philosophiæ studio ad leges discendas traherer, quibus tametsi ut patris voluntati obsequerer, fidelem operam impendere conatus sum. Cal. Præf. ad Psal.

comme le remarque Calvin. Alors le droit menait aux honneurs, aux dignités, aux conseils du prince et à la fortune. André Alciati venait d'être appelé d'Italie par François I[er], pour enseigner à Bourges, au prix de 1200 écus d'or par an (1). « Le roi a bien placé les 1200 écus d'or qu'il octroie à messire Alciat, disaient les échevins de Bourges, car jamais la ville n'a été si brillante ni si heureuse ; jamais ses magistrats n'ont eu tant de besogne (2). » C'est à l'étude des lois que Gérard destinait son fils. L'écolier obéit sans murmurer, et partit d'abord pour Orléans où lisait un habile homme, Pierre de l'Estoile, qui depuis fut président au parlement de Paris, et le plus aigu jurisconsulte de France, comme on disait alors. Pierre de l'Estoile apprit à l'élève à serrer plus fortement son argumentation, à émonder sa phrase trop exubérante, à être plus sobre d'ornements et de figures, à donner à son style une allure plus franche. Jean Calvin faisait la joie du maître, il était assidu, docile et plein d'ardeur pour le travail : on ne le tenait déjà plus pour « escolier, mais pour enseigneur, » dit un de ses biographes (3) ; Maître François Baudouin, Balduinus, rapporte que Calvin ne faisait d'autre métier au collége que de calomnier ses camarades : aussi l'avaient-ils surnommé *accusativus*. Ils disaient de lui : — Jean sait décliner jusqu'à l'accusatif (4).

---

(1) Paulus Freherus, Theatrum virorum eruditione singulari clarorum, Norimbergæ, 1588, p. 826.

(2) Lettre au chancelier Duprat.

(3) Theod. de Bèze.

(4) Franc. Balduinus, Apol. secunda contra Calv.

D'Orléans il passa à l'université de Bourges où ses études furent tout à coup interrompues. Il partit pour aller soigner son père malade que Dieu appela bientôt à lui. Gérard Calvin s'endormit dans la foi de ses ancêtres, réconcilié avec l'Église qu'il avait contristée, et priant entre ses lèvres pour le salut d'un fils qui allait être exposé aux tentations du monde. Calvin n'a pas voulu décrire les derniers moments de son père; vraisemblablement parce qu'il eût été obligé de peindre l'espoir d'une âme qui rompt ses liens terrestres et s'envole aux paroles du prêtre: sors de ce corps d'argile, âme chrétienne, et va vers ton Dieu. Voici les premières lignes tracées par l'écolier de Paris et d'Orléans. La lettre est adressée à Nicolas Duchemin.

« Je t'avais bien promis en partant d'être bientôt auprès de toi, j'attendais; mais la maladie de mon père a retardé mon départ. Les médecins me faisaient espérer un retour à la santé, alors je ne pensais qu'à toi. Les jours s'écoulent; enfin il n'y a plus d'espoir, la mort va venir. Quoi qu'il arrive, je te reverrai; embrasse François Daniel, Philippe et toute la maison. T'es-tu fait agréger parmi les professeurs de littérature... ? (1) »

---

(1) Manssc. ex Bibl. Gen. Quod tibi promiseram discedens me brevi adfuturum, ea me expectatio diutius suspensum habuit, nam dum reditum ad vos meditor, patris morbus attulit causam remoræ. Sed cum medici spem facerent posse redire in prosperam valetudinem, nihil aliud visum est quam tui desiderium, quod me antea graviter affecerat, aliquot dierum intervallo acui. Interim dies de die trahitur, donec eo ventum est ut nulla spes vitæ sit reliqua, certum mortis periculum. Utcumque res ceciderit ad vos revisam. Saluta

Cette lettre est écrite à côté du chevet d'un père mourant, quand le médecin vient de déclarer que tout est fini, et que le prêtre catholique, au son des cloches de la paroisse, apporte les derniers secours spirituels au moribond... Et Calvin n'a pas une larme pour annoncer cette nouvelle à son ami! Voyez s'il prie ou demande une seule prière à Duchemin! Il écrit cette scène comme nous ferions d'un drame ordinaire. « Il n'y a plus d'espoir de salut, la mort est certaine. » Le médecin qui sort de la chambre de l'agonisant ne dirait pas autrement; et cependant le baiser que Jean a dû imprimer sur les lèvres de son père est le dernier: il ne le reverra plus; le père et l'enfant ne se retrouveront jamais. « Gérard, papiste impénitent, suivant Bèze, n'a plus qu'une demeure de feu; Jean, évangéliste, choisi de Dieu, verra le Seigneur face à face. » Ainsi, la réforme étouffait déjà dans ce jeune cœur toute sensibilité filiale. Luther n'eut pas la triste consolation de voir mourir le vieil Hans. C'est bien loin de son père qu'il apprend que la dernière heure du mineur de Mœhra est arrivée, et alors il écrit aussi à un ami, mais avec quelle tristesse amère et quelle poignante douleur!

Calvin quitta Noyon pour continuer l'étude du droit. A Bourges florissait un professeur qu'on venait entendre de loin, jurisconsulte, théologien, historien et poëte: c'était cet Alciati de Milan,

---

Franciscum Danielem, Philippum, et totum domus tuæ contubernium. Jam dedisti nomen inter rei literariæ Professores?

l'homme de toute science (1), dont nous avons déjà parlé, et que, sur sa grande renommée, François Ier avait appelé en France. Les villes universitaires qu'il avait traversées lui avaient rendu des honneurs presque divins. Calvin l'entendit et en fut émerveillé. Alciati connaissait la Rome du temps de Justinien comme s'il l'eût habitée : on eût dit un plaideur de la Via Sacra, venant expliquer les coutumes, les lois, les usages du pays latin. Quand une pensée l'avait saisi vivement, il la traduisait en vers, afin que l'auditoire en gardât éternellement le souvenir. Un jour qu'il parlait d'Horace, il se mit à chanter les armes du poëte :

Gentiles clypeos sunt qui Jovis alite gestant;
  Sunt quibus aut serpens aut leo signa ferunt.
Dira sed hæc vatum fugiant animalia ceras,
  Doctaque sustineat stemmata pulcher olor.
Hic Phœbo sacer et nostræ regionis alumnus
  Rex olim veteres servat adhuc titulos.

Beaux vers qu'un écolier d'Alciati traduisit sur le champ, mais moins poétiquement ;

ARMOIRIES DES POËTES.

D'aucuns ont en leurs armes aigles ;
D'autres lions, serpents ou foines (fouines).
Mais nous ne tenons point ces règles :
Ains (mais) avons trop plus nobles signes.
Nous, poëtes, portons le cygne
De Phébus, oiseau bien chantant.
Sa naissance nous est voisine :
Roy fut dont est le nom portant.

---

(1) Qui omnium doctrinarum orbem absolvit. Épitaphe d'Alciati, gravée sur le tombeau de ce jurisconsulte dans l'église de S.-Épiphane, à Paris.

Calvin, un des premiers à la leçon du docteur, s'attachait à la chaire, et, la bouche béante, l'œil immobile, écoutait Alciati dans une sorte d'extase. De retour au logis, dans sa petite chambre d'écolier, il se hâtait de remplir ses cahiers de toutes les belles choses qu'il venait d'entendre. « Il escrivoit, estudioit jusqu'à la nuit, et pour ce faire, mangeoit bien peu au souper; puis, le matin, étant réveillé, il se tenoit encore quelque temps dans sa couchette, remémorant et ruminant tout ce qu'il avoit appris le soir (1). » Sa mémoire se fécondait ainsi; et sans qu'il s'en doutât, sur les bancs de ces écoliers venus de tous les pays, il apprenait ce qu'on enseignait alors dans les couvents : le procédé mécanique de l'argumentation. Seulement à Bourges, le syllogisme d'Alciati se colorait de poésie profane pour faire une plus vive impression. Du couvent, Calvin ne fût sorti qu'avec un seul dieu, Aristote; des bancs de l'université de Bourges, il en emportait mille qu'Alciati lui donnait à adorer. C'étaient tous ces fondateurs du droit romain que, dans son enthousiasme lyrique, le Milanais comparait à Romulus.

Bientôt l'écolier échangea les empereurs, les consuls, les édiles et la magistrature de Rome contre la Grèce, ses dieux et ses poëtes, dont un allemand luthérien, du nom de Wolmar, avait mission, par ordre du roi, de répandre le culte en France. Melchior Wolmar aimait les élèves qu'il engendrait,

(1) Bèze.

plus encore à Luther qu'à Sophocle ou à Démosthènes, comme les fils de sa propre chair; il les choyait, les caressait et payait au besoin leurs dettes. Il paraît qu'il chérissait de prédilection Jean Calvin, double nature, teutone par sa ténacité au travail, gauloise par sa « grande promptitude à recueillir les leçons du maître et les saillies des disputes orales (1). »

Melchior comptait beaucoup sur son élève pour faire réussir l'œuvre de la réforme. On voit qu'il fondait surtout ses espérances d'avenir sur l'humeur quinteuse de Calvin; il écrivait à Farel : «Quant à Jean, je ne crains pas tant son esprit de travers que j'en espère bien : car ce vice est propre à l'avancement de nos affaires, pour le rendre un grand défenseur de nos opinions, parce qu'il ne pourra si aisément être pris qu'il ne puisse envelopper ses adversaires en des empêchements plus grands (2). » Du moins Calvin n'oublia pas cette amitié de collége, et qu'il en soit loué! Bien longtemps après sa sortie de l'université, il se rappelait son bon Wolmar, et il lui disait:

— Je me souviendrai toute ma vie de votre zèle pour mon avancement, de votre amour pour votre disciple, de votre complaisance à orner mon esprit de tous les dons de la science. C'est sous vous que je me

(1) Bèze.

(2) De Calvino non tam metuo ingenii sui τὴν στρεβλοτὴν, quam bene spero, id enim vitii aptum est rebus nostris, ut in magnum assertorum nostrorum dogmatum evadat; non enim facile capi poterit quin majoribus tricis adversarios involvat.

formai aux lettres grecques; et vous ne vous bornâtes pas à veiller sur mes progrès littéraires, vous auriez bien voulu encore m'ouvrir votre bourse (1).

Souvent Wolmar, en descendant de chaire, prenait Calvin sous le bras et devisait avec lui dans la cour du collége sur la mythologie grecque, dont il était véritablement amoureux. Mais sa passion ne l'aveuglait pas. Il avait deviné que Calvin n'était pas né pour commenter Aristophane, en pédant de collége, ni pour s'attacher, comme Aleandro, à un imprimeur en renom, afin d'illustrer de scolies et de variantes quelque manuscrit récemment déterré.

Donc un jour que tous deux faisaient leur promenade du soir: — Sais-tu bien, dit Wolmar à son élève, que ton père s'est trompé sur ta vocation? Tu n'es pas appelé, comme Alciati, à prêcher sur le droit, ni, comme moi, à débiter du grec; livre-toi à la théologie, car la théologie est la maîtresse science de toutes les sciences (2).

Ces paroles décidèrent de l'avenir de Jean Calvin qui ferma son Homère, et se mit dès ce jour même à étudier la parole de Dieu. Or, cette parole qu'il trouva dans la Bible n'était pas ce latin de la Vulgate, que l'école et l'Église lisent encore aujourd'hui; c'était le gaulois de Le Fèvre d'Étaples, ou peut-être de Jean Olivetan, que, dans son ardeur de néophyte, il chercha à expliquer, ainsi qu'il eût pu le faire de l'une de ces comédies antiques que

(1) Préface du Commentaire sur les Ép. aux Corinth. (en latin).
(2) Florimond de Rémond, page 882.

commentait Melchior. Un maître catholique n'aurait point oublié de lui dire qu'il existait une belle exégèse des livres saints, transmise d'âge en âge, depuis Jésus jusqu'à Léon X, et contre laquelle ne pourrait jamais prévaloir aucune voix humaine, fût-elle de Bérenger, d'Arius ou de Luther — l'autorité. Le maître lui aurait montré en ce moment la Bible livrée aux disputes d'hommes de nouveauté, à Zwingli, Luther, Mélanchthon, Œcolampade, Capito, Hedio, Bucer, qui ne pouvaient s'entendre entre eux, et édifiaient une Babel dont la construction dure encore.

Parmi les écoliers qui se pressaient autour de la chaire de Melchior Wolmar, pour respirer goutte à goutte la rosée de la parole magistrale, on remarquait Bèze, que le catholicisme a jugé moins sévèrement que le protestantisme, qui l'appelle « l'opprobre de la France, un simoniaque et un libertin infâme (1). » Beau jeune homme, tout parfumé d'ambre et de poésie, qui faisait à la fois la cour aux femmes, aux muses et à son professeur Wolmar. Le professeur le gâtait, les muses lui inspiraient des chants que Catulle n'eût pas désavoués; les femmes le trompaient. Il paraît que l'écolier de Vezelay eut à s'en plaindre, et qu'il fut obligé d'aller chercher dans un faubourg de Paris une santé qu'elles avaient compromise (2). C'est le seul homme

(1) Galliæ probrum, simoniacus, sodomita, omnibus vitiis coopertus.

(2) Il mena une vie dissolue à Paris où il fut traité en un faubourg. Bolsec, Histoire de la vie de Théodore de Bèze, Paris, in-12, 1582.

artiste de la réforme genevoise. Alors, il ne pensait guère à la parole de Dieu : tout son souci était d'étudier Anacréon et Horace, de mettre ses conquêtes en trochées ou en ïambes, qu'il lisait ensuite à ses camarades avec une voix plus douce encore que ses mélodies. Parfois, il était trop antique, et il voulait imiter le poëte de Téos jusque dans ses amours honteuses. Il chantait un adolescent du nom d'Audebert, dont il vante la beauté dans des vers qu'à Rome autrefois on eût applaudis, qu'on devait brûler en France. Ce fut un cuisant chagrin pour ses vieux jours que ces pages libertines que Bèze, le ministre, aurait bien voulu déchirer de son livre d'épigrammes! Mais l'œuvre de Robert Étienne, qui lui avait prêté ses presses, était impérissable, et le scandale sans remède. Il fallut citer Catulle en témoignage de la vertu de Bèze, à défaut de poëtes chrétiens anciens ou modernes qu'on eût vainement exhumés pour cautionner l'innocence de ses vers à Candida et Audebert (1).

---

(1) THEODORUS BEZA, DE SUA IN CANDIDAM ET AUDEBERTUM BENEVOLENTIA.

Abest Candida : Beza, quid moraris?
Audebertus abest : Quid hic moraris ?
Tenent Parisii tuos amores,
Habent Aurelii tuos lepores;
Et tu Vezeliis manere pergis,
Procul Candidulaque, amoribusque,
Et leporibus, Audebertuloque?

Immo Vezelii procul valete;
Et vale, pater, et valete, fratres!
Namque Vezeliis carere possum,
Et carere parente, et his, et illis :
At non Candidula, Audebertuloque.

Nous avons, dans notre histoire de Luther, montré le moine saxon s'ébaudissant à l'auberge de l'Aigle Noire de Wittemberg, et les lèvres trempées de bière de Thorgau, traitant de la femme en anatomiste plutôt qu'en apôtre de l'Évangile ; mais dans les Tisch-Reden, il n'y a pas de Corydon qui chante Alexis. Au moins nous eussions voulu que Bèze eût un peu plus de pudeur, et qu'il ne vînt pas nous parler, comme il le fait, du triste état des mœurs à Orléans et à Bourges avant la venue de Calvin. A ce poëte aux douteuses amours, il ne convenait pas d'affirmer que l'étincelle de la foi ne brûlait plus alors que dans deux ou trois cœurs (1),

---

Sed utrum rogo præferam duorum?
Utrum invisere me decet priorem?
An quemquam tibi, Candida, anteponam?
An quemquam anteferam tibi, Audeberte?
Quid si me in geminas ipse partes,
Harum ut altera Candidam revisat,
Currat altera versus Audebertum?

At est Candida sic avara, novi,
Ut totum cupiat tenere Bezam.
Sic Bezæ est cupidus sui Audebertus,
Beza ut gestiat integro potiri.
Amplector quoque sic et hunc, et illam,
Ut totus cupiam videre utrumque;
Integrisque frui integer duobus.
Præferre attamen alterum necesse est;
O duram nimium necessitatem!

Sed postquam tamen alterum necesse est
Priores tibi defero, Audeberte.
Quod si Candida fortè conqueratur
Quid tum? basiolo tacebit uno.

(1) Hist. eccles. l. 1, p. 9 et suiv.

ceux de Daniel, l'avocat, et de Nicolas Duchemin; qu'en ce temps-là l'espérance dans le Christ, notre rédempteur, était éteinte; que son sang n'était plus invoqué par les pécheurs; calomnies que répandaient sur leur chemin Luther, quand il parut à Wittemberg, Œcolampade, à son entrée dans Bâle, Zwingli sur ses montagnes de Schwytz, et Bucer à Strasbourg (1). Cette accusation a lieu d'étonner quand elle sort de la bouche d'un jeune écolier qui a dû entrer quelquefois dans la cathédrale de Bourges, ne fût-ce que pour y entendre ces magnifiques hymnes de notre vieille Église où l'on chante qu'une « guttule de sang divin peut sauver le monde. » Où Bèze passait-il donc son temps? Quoi! cette âme poétique, qui a visité Strasbourg, n'a-t-elle pas levé son regard sur le portail du Munster, où l'architecte Ervin de Steinbach a sculpté cette belle allégorie? — A droite, une femme (l'Église) tenant d'une main un calice plein d'hosties; de l'autre une croix; au-dessus de sa tête, en forme d'auréole, cette légende:

Mit Christi Blut überwind' ich Dich
Le sang de Jésus-Christ me fait triompher de toi.

A gauche, une femme qui a les yeux fermés (la synagogue), une main attachée à une flèche brisée; l'autre aux tables de Moïse rompues, et dont la tête est surmontée de ces mots:

Dasselbig Blut verblindet mich.
Ce sang m'aveugle.

---

(1) Christum à nobis primum vulgatum audemus gloriari. Joh. Pappus, in der Widerlegung des Zweybrückisch-Berichts, p. 427, 428.

Il n'est donc point entré dans le temple? car il aurait vu sur une porte du tabernacle des prêtres en surplis, agenouillés devant le saint sacrement et murmurant : *O Jesu qui passus es pro nobis miseris, misero peccatori miserere* (1).

On a voulu comparer Bèze et Mélanchthon, deux natures toutes différentes : chez Bèze c'était la matière qui était organisée poétiquement; son oreille musicale eût souffert d'un vers boiteux, d'une épithète douteuse, d'un mot qui ne sentait pas l'antique; son cerveau, à la moindre excitation, s'ouvrait pour répandre des mètres de toutes sortes; mais son âme ne prenait guère part à ce travail mécanique. Ainsi, vous le voyez, quand les réformés promènent leurs ravages dans l'abbaye de Cluny, s'émouvoir, et faiblement encore, à la vue des statues mutilées, des arabesques que la lance d'un soldat fait voler en éclats, de toutes les merveilles de l'art que le fanatisme efface sur son passage. Mais il restera froid comme le marbre à l'aspect de ces prêtres qui élevèrent toutes ces pierres, les bénirent et les consacrèrent au Seigneur, qu'on chasse de la sainte demeure, qu'on laisse sans toit et sans pain. Mélanchthon n'est pas ainsi fait; chez lui, c'est l'âme qui vit et sent. Ainsi, quand Luther, à Cobourg, voudra briser la hiérarchie cléricale, alors étudiez bien la figure de Mélanchthon, vous surprendrez des larmes qui tombent de ses paupières. Il pleure la ruine de l'épiscopat, mais

(1) Osias Schadäus, Beschreibung des Münsters, . 56, 57.

il cache ses larmes par un respect tout humain, par une amitié trop charnelle pour son père. S'il passe jamais à Strasbourg, comme Bèze, soyez sûr qu'il entendra le concert que lui chanteront les pierres de l'édifice, et qu'il n'insultera pas à la foi des évêques qui dorment dans les caveaux de l'église. Il ne les damnera pas ainsi que Bèze, l'écolier de Vezelay. C'est que sa mère est catholique comme la mère de Bèze et de Calvin, et qu'il ne peut comprendre que Dieu n'ait pas eu pitié de la femme qui le nourrit de son lait. Calvin, dans son puritanisme, envoyait aux flammes tout ce qui ne marchait pas à la lumière de la réforme. Vous vous trompez, si vous croyez que Dieu a placé Bèze près de Calvin pour en tempérer le zèle farouche. Bèze a bien une lyre, mais il ne s'en servira pas; et, d'ailleurs, Calvin, qui se compare au prophète (1), l'écouterait-il? Ce n'est pas sur une âme froide comme la sienne que la musique ou la poésie aura jamais d'empire (2).

Ainsi l'amitié qui les réunit sur les bancs de l'école de Bourges, sera toute mondaine, et n'aura jamais rien de sacré: tous deux, ouvriers du mal, travailleront à la ruine de la papauté, ou pour parler leur langue, de la papolâtrie, sans pitié pour les cheveux blancs du prêtre catholique, pour le pain matériel qu'ils lui raviront, pour la vieille charge des âmes dont ils le dépouilleront. S'ils en-

---

(1) Préface des Psaumes.

(2) Voyez, tome deuxième, le chapitre qui a pour titre : *Théodore de Bèze.*

trent dans le temple de Saint-Pierre de Genève, et qu'ils heurtent quelque image de saint renversé par la fureur populaire..., ni l'un ni l'autre ne se baisseront pour en ramasser les débris, parce qu'à leurs yeux cette image rappellera le souvenir d'un culte qu'ils pensent abolir. Qu'un bûcher s'élève sur le Champel, et qu'un homme y monte en chantant au Seigneur, soyez sûr que Calvin ne sourcillera même pas, et que si une larme vient mouiller l'œil de Bèze, du pan de sa robe de ministre, il saura bien l'effacer, de façon que le maître n'en voie pas même les traces. Peut-être expliquerez-vous, chez Bèze du moins, ce dépouillement de tout sentiment humain par la croyance où l'a jeté Calvin : tous deux croient à la prédestination. Luther a connu ce système dégradant, qui livrant l'homme au désespoir ferait douter de Dieu; il s'en est expliqué avec Mélanchthon, et il a maudit celui qui l'introduisit dans le monde. Singulière destinée! la réforme dessèche les plus nobles sentiments de l'âme, la ravale par le *serf* arbitre de Luther jusqu'à la bête, lui ravit dans l'œuvre de l'illuminé Carlstadt ces lieux d'expiation au delà de cette vie, où elle peut encore, par ses larmes et ses souffrances, satisfaire à la justice divine; et dans l'Institution de Calvin, la cloue au fatalisme comme le condamné au gibet. Ainsi voilà les trois grandes vérités qu'elle vient d'apporter aux hommes: l'esclavage du moi intérieur, l'inutilité de la prière, et la marque de la damnation sur le front du nouveau-né.

Il paraît que Calvin avait élevé jusqu'au système ses idées sur la prédestination, et qu'il s'effrayait de ses doctrines; car, à cette époque, on le voit travaillé de remords qui troublent son repos intérieur. La peur est dans ses lettres (1). Il écrit à l'un de ses amis, François Daniel: « Je ne vois autour de moi aucun asile assuré, bien que mes amis m'en offrent de tous côtés. Le père de Coiffart a sa maison toute prête pour me recevoir. » C'est en vertu même de la mission de son évêque qu'il prêche aux ouailles catholiques ses dogmes désolants. Il fait l'office de « papiste, » bien qu'il ait renoncé au « papisme », « Si estoy-je alors, raconte-t-il, toutes fois bien esloigné de la certaine tranquillité de ma conscience. Car toutes fois et quantes que je descendoy en moy ou que j'eslevoy le cœur à toy (Dieu), une si extrême horreur me surprenoit qu'il n'y avoit purifications ni satisfactions qui m'en peussent aucunement guérir. Eh ! tant plus je me consideroy de près, tant plus rudes aiguillons pressoient ma conscience, tellement qu'il ne me demeuroit autres soulas ni comfort, sinon de me tromper moy-mêsme en m'oubliant (2). »

Puis tout à coup cette lutte intérieure cesse; le « soulas et le comfort » s'établissent dans son âme; c'est qu'il n'appartient plus au catholicisme. « Dieu, s'il faut l'en croire, par une conversion subite, a

---

(1) Quoties enim vel in me descendebam, vel animum ad te attollebam, extremus horror me incessebat, cui nulla piacula, nullæ satisfactiones mederi possent. Præfat. ad psalm.

(2) Opus fr., p, 194. Genève, 1611.

dompté et rangé son cœur à docilité, lequel eu égard à l'aage estoit par trop endurci en telles choses (1). » Calvin ne nous a pas dit quel est ce coup de la Providence qui l'arracha subitement aux ténèbres du « papisme ». On ne s'explique pas comment ce Dieu qui l'illumine ne le pousse point à renvoyer à son évêque ses lettres cléricales, à renoncer aux bénéfices de sa cure, à cesser de vivre d'un pain préparé par des mains hérétiques ; car il le mange encore ce pain de Pont-l'Évêque, et s'en nourrit chaque jour. Sans ce pain de charité épiscopale, il ne serait pas à cette heure à Paris, il ne prêcherait pas ses doctrines dans les villages voisins ; sans ce pain, il travaillerait peut-être au métier de serrurier, comme son oncle ; ou à Noyon, il continuerait l'état de son père. Car sa mère est morte ; et, pour se soutenir dans ce monde, il n'a plus que les libéralités de la famille Mommor, qui les retirerait peut-être si elle savait l'usage qu'en fait Calvin ; ou les revenus de sa modeste cure dont son évêque lui ferait l'aumône, même quand il saurait dans quelle voie nouvelle il marche en ce moment, pour ne pas le laisser mourir de faim et de désespoir. Ses panégyristes sont tous fiers quand ils peuvent nous dire : mais voyez donc ! Calvin n'a jamais reçu les ordres, il

(1) Deus tamen arcano Providentiæ suæ freno cursum meum alio tandem reflexit : ac primo, cum superstitionibus Papatus magis pertinaciter addictus essem quam ut facile esset e tam profundo luto me extrahi, animum meum, subita conversione, ad docilitatem subegit. Præf ad Psalm.

n'appartenait pas au sacerdoce catholique, il n'a pas imité Luther. Nous leur répondrons : Luther en affichant ses thèses à l'église de Wittemberg, faisait preuve d'un courage qui a manqué à l'écolier de Noyon. Calvin se cache, il renie sa foi, mais dans le silence et en s'enveloppant de ténèbres. Il fait comme ces électeurs de la Saxe, qui s'enivraient dans les verres qu'ils avaient volés aux couvents, tout en prêchant contre l'intempérance monacale. Si c'est un coup du ciel qui l'a frappé sur la route de Damas, qu'il cesse donc de penser au lendemain; Dieu saura bien y pourvoir. Quand, à cette époque, Ignace de Loyola vient frapper à la porte d'un couvent pour aller prêcher aux infidèles, il ne dit pas : — Donnez-moi du pain, mais un bâton de pèlerin, et il se met en route, nourri dans son chemin par le Dieu qui donne leur pâture aux oiseaux du ciel. On ne comprend pas cette défiance envers la Providence, quand on se fait comme Calvin, un autre David « que l'on contemple ainsi que dans un miroir (1) » et qu'on appose sur ses lettres un beau cachet, où la main de l'adolescent présente à Dieu son cœur entouré des lettres J.-C. (2). C'était manquer de confiance en Dieu. Nature timide, esprit mou et pusillanime (3) (c'est Calvin qui se rend ce témoignage), que le temps a mené,

---

(1) Préface des Psaumes.

(2) Voyez p. 24 de l'Avertissement des lettres à Bourgogne sur le cachet de Calvin.

(3) Ego qui natura timido, molli et pusillo animo me esse fateor. Præf. ad Psal.

et qui n'aurait jamais su commander au temps.

Calvin avait abandonné l'université de Bourges (1532) et était retourné à Paris pour travailler à l'œuvre de la réforme, cherchant des âmes qui lui ressemblassent, faciles aux séductions, amoureuses de changement et qu'il enivrait bien vite de ce vin des nouveautés, si doux aux lèvres, si funeste au cerveau. Elles venaient se prendre une à une à ses filets, à sa parole de sirène, qui avait le don d'endormir ceux dont elle ne troublait pas la raison. Il prêchait aux jeunes gens le mépris de la confession, l'inutilité des œuvres, le danger des pèlerinages. Il livrait à ses moqueries les moines, les couvents, les prêtres catholiques. Il déclamait contre le luxe des évêques, les richesses des églises, l'ignorance du sacerdoce. Il prêchait contre le faste des successeurs de Léon X, les profusions des indulgences, les redevances de la cour de France envers la papauté. Il annonçait une parole qui devait, disait-il, changer le monde, moraliser la société, détruire la superstition et faire luire la lumière. Il montrait une nouvelle étoile qui avait paru d'abord à Wittemberg et qui venait de briller à l'horizon de la France. On l'écoutait, et ses succès étaient plus grands qu'il ne l'avait espéré. Il écrivait : « J'estois tout esbahi que devant que l'an passât tous ceulx qui avoient quelque désir de la pure doctrine se rangeoyent à moy pour apprendre, combien que je ne fisse quasi que commencer moy-mesme. De mon côté d'autant qu'estant d'un naturel un peu sauvage et honteux, j'ai toujours aimé requoi et tranquillité, je commençoi à chercher quelque

cachette et moyen de me retirer des gens; mais tant s'en faut que j'en veinsse à bout de mon désir, qu'au contraire toutes retraites et lieux à l'écart m'estoient comme escholes publiques. Brief, cependant que j'avoye tousjours à but de vivre en privé, sans être cognu, Dieu m'a tellement proumené et fait tournoyer par divers changements que toutes fois il ne m'a jamais laissé de repos en lieu quelconque, jusques à ce que maugré mon naturel il m'a produit en lumière et fait venir en jeu, comme on dit (1). »

A Paris, Calvin avait fait connaissance d'un marchand nommé Étienne de la Forge (2), luthérien ardent, dont la boutique servait, le soir, de rendez-vous aux religionnaires, et où Jean prêchait ordinairement. Ses discours, pleins d'emportement contre le catholicisme, se terminaient toujours par la même formule : Si Dieu est avec nous, qui sera contre nous? Luther disait: Si notre œuvre vient des hommes, elle mourra ; si c'est de Dieu, elle ne saurait périr. C'est la même pensée exprimée en d'autres termes, et dont Adolphe Menzel a contesté la vérité ; comme si, dit-il dans la préface de son histoire de la réforme en Allemagne, un fait à sa plus haute puissance pouvait jamais constituer un droit !

---

(1) Préf. des Ps. Ego qui natura subrusticus umbram et otium amavi, tunc latebras captare cœpi, quæ adeo concessæ non sunt, ut mihi secessus omnes instar publicæ scholæ essent.

(2) Feu Étienne de la Forge dont la mémoire (selon Calvin) doit être bénite entre les fidèles comme d'un saint martyr de Christ. — Contre les Libertins. Ch. 4.

Alors, advenait ce qui était déjà arrivé en Allemagne : de ces prédications clandestines sortaient des néophytes tout brûlants d'un feu qu'ils nommaient divin; prophètes impromptus, qui se croyaient appelés à régénérer l'œuvre de quinze siècles; docteurs sans étude, qui prétendaient convaincre de mensonge nos interprètes sacrés; lévites sans soutane, qu'un souffle de Calvin transformait en apôtres, sorbonistes sans diplôme, qui demandaient à disputer avec le maître et la servante. Ouvriers le matin, disciples au milieu du jour et le soir prédicants, ils ressemblaient à ce bouffon que Walter Scott nous peint : archer par la tête, majordome par la ceinture, et coureur par les pieds. On nommait alors ces hommes nouveaux des luthériens, car le mot de huguenot n'était pas encore trouvé. Il existait de ces luthériens dans un grand nombre de villes de France, à Meaux surtout, où ils avaient excité du trouble : l'autorité fut obligée plus d'une fois de réprimer leur zèle fanatique et leur parole insolente. Devant le magistrat, ils étaient pleins de fierté; en prison, remplis d'une sérénité radieuse : ils se croyaient appelés de Dieu et inspirés de son verbe. Calvin, à Paris, avait fondé une petite église où il prêchait la nuit, et à huis clos, attaquant la tradition dans ses organes catholiques, la foi dans ses mystérieux refuges, la magistrature dans ses représentants, l'Église dans la papauté, la société dans sa forme religieuse, et s'élevant ainsi contre la constitution du pays, contre son culte et contre ses lois. Pasquier nous le montre « au milieu de ses livres et de son étude, d'une nature re-

muante le plus possible pour l'advancement de sa secte. Nous vismes quelquefois, dit-il, nos prisons regorger de pauvres gens abusés, lesquels, sans entre cesse, il exhortoit, consoloit, confirmoit par lettres, et ne manquoit de messagers auxquels les portes étoient ouvertes, nonobstant quelques diligences que les geoliers apportassent au contraire. Voilà les procédures qu'il vint au commencement par lesquelles il gaigna pied à pied une partie de notre France; tellement, qu'après une longue traicte de temps, voyant les cœurs disposés à sa suite, il voulut franchir le pas, et nous envoya des ministres, qui furent par nous appelés prédicants, pour exercer sa religion en cachette, voire dans nostre ville de Paris où les feuz estoient allumez contre eux (1). »

Le pouvoir avait eu recours d'abord aux menaces : les menaces avaient été inutiles; il employa la prison : la prison ne convertit personne. Les luthériens vouaient, dans des pamphlets répandus nuitamment, les magistrats à l'indignation des hommes, leurs juges à l'exécration de la postérité, le prince à l'ire du Seigneur, les papistes aux flammes éternelles. Les bannissait-on, ils rentraient bientôt en France avec une ardeur de prosélytisme accru de toutes les souffrances qu'ils avaient endurées dans l'exil. Leur lisait-on le passage de la Bible, où l'apôtre recommande l'obéissance aux puissances de la terre? ils montraient leur père en

(1) Pasquier, Recherches sur la France, liv. 8, p. 769.

Christ, à la diète de Worms, jetant son défi à l'Empereur et aux Ordres, et préférant obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Luther était, à leurs yeux, un nouveau Paul, dont la parole devait délivrer le monde des ténèbres de la superstition. Si on leur disait que Luther avait été condamné par le saint-siége, ils répondaient, en citant des vers latins qui avaient traversé le Rhin : — Si Luther est coupable d'hérésie, le Christ doit être mis en jugement (1). Le magistrat, la plupart du temps, ignorait ce qui se passait sur la terre qu'avait travaillée l'hérésie, car, autrement, il aurait pu montrer, à cette heure même, le pauvre Carlstadt fuyant la colère de Luther et obligé de quitter la Saxe et d'aller mendier son pain, parce qu'il avait cru à la parole du moine et essayé d'introduire une doctrine nouvelle dans le monde réformé.

On eut recours à la violence : on dressa des bûchers où montèrent quelques fanatiques dont le trépas fut transformé en martyre! âmes crédules, et plus dignes de pitié que de colère, qui croyaient gagner le ciel par l'apostasie et mouraient joyeuses pour la glorification d'une lettre qu'elles ne comprenaient pas, et au service de laquelle pas un des successeurs de Calvin ne voudrait verser aujourd'hui une goutte d'encre seulement! car le Christ, fait à l'image de Calvin, ne ressemble plus aujour-

---

(1) **Hæresibus si dignus erit Lutherus in ullis,**
Et Christus dignus criminis hujus erit.

Sagt man, daß Lutherus sey schuldig einiger Ketzereyen;
Ey so muß dann Christus selbst dieses Lasters schuldig seyn.

d'hui au Christ de quelques ministres de Genève. Le Christ de Jean de Noyon avait une double nature : il était Dieu et homme, et le Christ des successeurs du réformateur n'est plus qu'un fils d'Adam, formé du limon de la terre, seulement un peu plus grand que Mahomet ou Alexandre.

CHAPITRE IV.

LE TRAITÉ DE LA CLÉMENCE. 1532.

Examen de l'ouvrage.—Peines et tourments de l'auteur.—Lettres diverses. — Calvin vend sa cure et la part de son héritage.

La voix de Luther, quand le glaive de la loi tuait l'un des siens, était magnifique ; elle criait aux rois, aux empereurs, aux ducs : C'est le sang du juste que vous avez versé. Alors, le Saxon improvisait, en l'honneur du « martyr, » un hymne qu'on chantait à la face des puissances :

« A Bruxelles dans les Pays-Bas,
Le Seigneur vient de faire éclater sa grandeur
Par la mort de deux enfants
Qu'il avait ornés de dons magnifiques (1) ».

Calvin n'eût osé imiter Luther. Il nous a déjà

(1) Zu Brüssel in dem Niederland
Wohl durch zween junge Knaben
Hat Gott sein Wunder macht bekannt,
Die er mit seinen Gaben
So reichlich hat gezieret.

dit qu'il manquait de courage; il répète encore : — que, plébéien, petit comme homme, comme savant, il n'a rien en lui qui puisse atteindre à la célébrité (1). Il essaya pourtant une timide protestation en faveur de quelques huguenots qu'on avait brûlés en place publique : œuvre d'une âme double, dit Papire Masson, « catholique dans ses écrits et luthérien au logis (2). »

C'est son premier livre. Il a pour titre : *De Clementia*, paraphrase d'un écrivain latin de la décadence (3). Du reste, c'est la première fois qu'un commentateur ignore la vie de celui dont il met l'œuvre en lumière. Calvin a confondu les deux Sénèque, le père et le fils, le rhéteur et le philosophe, dont il ne fait qu'un être littéraire, vivant toute une vie de patriarche, plus de 115 ans.

Il faut pardonner à Varillas (4) d'avoir relevé assez aigrement cette erreur du biographe de Sénèque le philosophe, et ne pas s'irriter, comme font les historiens de la réforme, contre la parole superbe de l'historien français. Quel est le protes-

(1) Unus de plebe homuncio, mediocri, seu potius modica eruditione præditus, nihil in me habebam, quod spem aliquam celebritatis excitare possit.

(2) Ediderat Calvinus Commentarios illos de Clementia, aliud agens, aliud simulans.

(3) Lutetia transiens quum annum ageret vigesimum quartum, egregium illum commentarium scripsit in Senecæ libellum de Clementia : quo scriptore gravissimo, et ipsius Calvini moribus plane conveniente valde delectatum fuisse constat. Beza, Vita Calvini, en tête des épîtres du Réformateur, Genève 1576, in-folio, p. 3.

(3) Varillas, Histoire de l'Hérésie, etc., liv. x. Bayle. Art. *Calvin.*

tant qui n'eût fait comme Varillas, si la faute avait été commise par un catholique?

L'œuvre littéraire cousue par Calvin, en guise de commentaire au traité de Sénèque, n'est point indigne d'un lettré de la renaissance : c'est une amplification qu'on dirait écrite dans la cellule d'un bénédictin, tant les citations s'y pressent, tant l'érudition y marche entourée de noms grecs et latins, de poëtes, d'historiens, de moralistes, de rhéteurs, de philosophes, de philologues. Calvin est un écolier coquet qui se plaît à faire parade de ses lectures et de sa mémoire. Son livre (1) est une galerie ouverte à toutes les gloires littéraires des temps anciens et modernes que le commentateur appelle à son aide, souvent pour élucider un texte douteux. Le jeune rhéteur glorifie son pays, et quand, sur son chemin, il rencontre un nom historique qui pourra faire comprendre sa pensée, il se hâte de le proclamer avec tous ses titres à l'admiration. Il y salue Budé en termes magnifiques : « Budé, la colonne et la gloire des lettres humaines, grâce à qui la France peut revendiquer aujourd'hui la palme de l'érudition (2). » Le portrait qu'il trace

---

(1) Joannis Calvini in L. Annæi Senecæ, Romani senatoris ac philosophi clarissimi, libros duos de Clementia ad Neronem Cæsarem, Commentarii, Genevæ, ex typographia Jacobi Stœr, 1611.

La première édition publiée à Paris porte le titre de : L. Annei Senecæ, Romani senatoris, ac philosophi clarissimi, libri duo de Clementia ad Neronem Cæsarem : Joannis Calvini Noviodunæi commentariis illustrati. Parisiis apud Ludovicum Cyaneum sub duobus gallis, in via Jacobæa 1532. in-4°.

(2) Rei literariæ decus ac columen, cujus beneficio palmam eruditionis hodie sibi vindicat nostra Gallia.

de Sénèque est d'une plume exercée : « Sénèque, dont la parole pure et polie sent, en quelque sorte, son siècle ; à la diction élégante et fleurie, au style sans gêne ni travail, et qui coule sans souci ni tourment » (1). On voit que l'écolier a eu l'honneur d'étudier sous Mathurin Cordier, et de recevoir des leçons d'Alciati ; mais, à tout prendre, son livre est une allégorie manquée ; car quel lecteur aurait pu deviner que l'écrivain avait voulu représenter François I[er] sous le nom de Néron, auquel le Cordouan s'adresse? Le traité ne pouvait faire aucune sensation, et, comme l'œuvre de Sénèque, il devait s'abîmer dans cette mer de passions soulevées aux deux époques autour des deux écrivains (2).

Calvin avait eu beaucoup de peine à faire imprimer ce commentaire latin : les fonds lui manquaient, les revenus de sa cure de Pont-l'Évêque n'étaient pas suffisants pour payer le typographe. Comment s'adresser à la famille Mommor? Il craignait aussi que ce livre ne tombât dans l'oubli et ne fît tort à sa réputation naissante. Toutes ces alarmes d'un écolier se révèlent dans diverses lettres qu'il écrit à ce sujet à ses amis de cœur.

« Voilà mes livres de Sénèque sur la Clémence, imprimés à mes dépens et par mes soins ! (3) Il

(1) Sermo purus ac nitidus, suum scilicet sæculum redolens ; genus dicendi elegans ac floridum, stylus illaboratus ac sine anxietate fluens.

(2) .... Und wurden in diesem tobenden Meere von Leidenschaften überhört und nicht beachtet. Paul Henry, p. 55.

(3) Libri Senecæ de Clementia tandem excusi sunt meis sumtibus et mea opera ; nunc curandum ut undique colligatur pecunia

faut les vendre maintenant et rattraper l'argent qu'ils m'ont coûté. Tâchons aussi que ma réputation n'en souffre pas. Vous me direz donc d'abord comment le monde les a accueillis; s'il les a reçus avec faveur ou indifférence? » Tout le souci du pauvre auteur est de ne rien perdre dans cette entreprise ; sa bourse est vide, besoin est de la remplir, et il s'adresse aux professeurs pour répandre ce traité; à l'un de ses amis de Bourges, membre de l'université, pour qu'il en fasse lecture en pleine chaire; à Daniel, auquel il voudrait bien en expédier cent exemplaires (1). Papire Masson s'est trompé : le commentaire sur la Clémence ne parut pas, comme il le pense, sous le titre de *Lucius Calvinus*, *civis romanus* (2), mais sous celui de *Calvinus*, que porta désormais le réformateur (3).

Ce traité fit connaître Calvin du monde savant ; Bucer, Capito, Œcolampade félicitèrent l'écrivain; Calvin en avait adressé de Noyon, en septembre 1532, un exemplaire à Bucer, alors à Strasbourg. Celui qui devait l'offrir au savant était un pauvre jeune homme soupçonné d'anabaptisme et qui

---

quæ in sumtus impensa est; deinde ut salva sit mea existimatio, primum velim mihi ut rescribas quo favore vel frigore excepti fuerint. MSS. Arch., Eccl. Bernensis. — Le 1er livre de la Clémence contient 26 ch., le 2e 7.

(1) Tandem jacta est alea. Exierunt commentarii mei in libros Senecæ de Clementia, sed meis sumptibus, qui plus pecuniæ exhauserunt quam tibi persuaderi possit, etc. MSS. Arch. Eccl. Bernensis.

(2) Papirius Masso, Vita Calvini, p. 412, t. II, elogiorum.

(3) Maimbourg, Histoire du Calvinisme, p. 57.

fuyait la France. La lettre de recommandation de Calvin est pleine d'une douce compassion pour les misères du pécheur. « Mon cher Bucer, lui dit-il, tu ne seras pas sourd à mes prières, tu regarderas à mes larmes; je t'en prie, viens au secours du proscrit, sers de père à l'orphelin (1). »

C'était adresser le malade à un triste médecin : Bucer, tour à tour catholique, luthérien, anabaptiste, zwinglien! D'ailleurs, pourquoi ce prosélytisme de guérison morale? L'exilé était anabaptiste au même titre que Calvin était prédestinatien, en vertu d'un texte sacré : « Allez, quiconque croira et sera baptisé, sera sauvé. » L'anabaptiste croyait à l'inefficacité du baptême, sans la foi manifestée par un acte extérieur; mais Calvin, à cette heure, n'était-il pas aussi à plaindre que l'anabaptiste? Lui aussi doutait, interrogeait la Bible, et croyait avoir surpris le sens d'une lettre que nulle intelligence, avant lui, n'avait pu saisir. Quelle était donc cette vérité, dont la conquête lui faisait tellement peur, qu'avant de la répandre, il vendait sa cure de Pont-l'Évêque, et jusqu'à l'héritage paternel?

En 1531, Jean Calvin se présentait devant Simon Legendre et Pierre le Roy, notaires royaux au Châtelet de Paris, pour donner procuration à ses frères, afin de vendre ce qui lui revenait de son père et de sa mère.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront ; Jean de la Barre, chevalier comte d'Estampes et

(1) Paul Henry, p. 55, t. I.

gouverneur de Paris, et garde de la prévosté dudit lieu, salut : savoir faisons que pardevant Simon Legendre et Pierre Leroy, notaires du roy, nostre sire au Chastelet de Paris, furent présens en leur personne maistre Jean Cauvin, licencié ès-loix, et Antoine Cauvin, son frère, clerc, demeurant à Paris, fils de feu Gérard Cauvin, en son vivant scribe de monsieur l'évêque de Noyon, et de Jeanne Le Franc, sa femme; lesquels, conjointement et divisément, firent, nommèrent, ordonnèrent, constatèrent et establirent leur procureur général et certain messager spécial, maistre Charles Cauvin leur frère, auquel portant ces présentes ils donnèrent et par ces présentes donnent pouvoir et puissance de vendre, céder, transporter à telle personne ou personnes, les deux tierces parties par indivis aux susdits constituans appartenans, de leur propre à eux venu et escheu par la succession et trépas de ladite feue Jeanne Le Franc leur mère, en la quarte partie aussi par indivis d'une pièce de pré contenant quatre stiers et demy ou environ assis au terroir de Noyon, tenant d'une part au bois Chastelain ; d'autre part aux religieuses, abbesse et couvent de la France, Abbaye-aux-Bois ; d'autre part aux maistres frères et sœurs de l'Hostel-Dieu Saint-Jean de Noyon et au chapitre de l'église Notre-Dame dudit lieu, aboutissans au chemin par lequel on va de Noyon à Genury, de faire lesdites vente, cession et transport à telles charges, pour tel prix, et ainsi que ledit maistre Charles Cauvin leur frère et procureur verra bon être ; de recevoir les deniers, promettre garantie, sous obli-

gation de tous leurs biens à venir. Fait et passé l'an 1531, le mercredi 14 jour de febvrier. »

Et quelque temps après Calvin résignait sa chapelle de la Gésine à Antoine de la Marlière, *mediante pretio conventionis*, dit l'acte de cession, et sa cure de Pont-l'Évêque à Caïm (1).

(1) Tout ce que dessus avéré par l'information de feu M. Antoine de Mesle, docteur ès droicts, trésorier et chanoine de l'église de Noyon, juge ordinaire en l'audience épiscopale du lieu, et par le témoignage de Papire Masson : Duo illa beneficia vendidit, Antonio Marliero unum, alterum Guilielmo Bosio presbytero Noviomensis ecclesiæ. Papirius Masson a pris Bosius (du Bois) pour Caïm. — Le Vasseur.

CHAPITRE V.

CALVIN A LA COUR DE MARGUERITE. LA PSYCHOPANNYCHIE. 1534—1535.

Cop et Calvin s'enfuient de Paris. — La cour de Nérac. — Calvin à Claix. — Du Tillet. — Calvin à Orléans. — La réforme en France. — Servet. — Exil de Calvin. — Strasbourg. — Bâle. — La Psychopannychie. — Examen de l'ouvrage. — Jugement de Calvin.

L'orage s'apprêtait : Calvin voulait exposer une autre tête que la sienne, et il avait choisi celle de Nicolas Cop, recteur de la Sorbonne, à Paris. Cop était un allemand de Bâle, qui s'était épris du jeune étudiant, de sa parole facile, de ses airs de vertu, de sa science des Écritures, puis de ses railleries contre les moines, et de ses moqueries contre l'Université. Du reste, esprit lourd et épais, qui n'entendait rien aux matières théologiques, et qui aurait été beaucoup mieux placé dans un réfectoire que dans un corps savant, et à table qu'en chaire. Cop devait prononcer le jour de la Toussaint son discours ordinaire, en présence de la Sorbonne et de l'Université. Il se recommanda à Calvin qui se

mit à l'œuvre, et lui « bastit, dit Bèze, une oraison tout autre que la coustume n'estoit (1). » La Sorbonne et l'Université n'assistèrent pas au discours, mais seulement quelques cordeliers, qui parurent scandalisés de certaines propositions de l'orateur, entre autres sur la justification par la seule foi au Christ: vieille erreur qui traînait depuis plusieurs siècles dans tous les cahiers des hérétiques; vingt fois morte et ressuscitée, et que Calvin, dans le discours de Cop, para d'oripeaux pour en faire quelque chose de neuf. Mais nos cordeliers avaient la vue aussi bonne que l'ouïe; ils reconnurent aisément l'hérésie et dénoncèrent au parlement les propositions malsonnantes qu'ils avaient eu soin de mettre par écrit. Cop se trouva fort embarrassé de sa gloire nouvelle: il ne s'attendait pas à tant de bruit. Il tint bon pourtant et convoqua l'Université aux Mathurins. L'Université vint en corps pour juger la cause. Alors le recteur commence un discours que Calvin avait rédigé, et où il nie formellement avoir prêché les propositions déférées, à l'exception d'une seule, juste la plus mauvaise, celle sur la justification. Qu'on juge du tumulte qu'excita l'orateur! A peine s'il pouvait se faire entendre et demander merci. Les vieux Sorbonistes frémissaient sur leur banc. On eût appréhendé le malheureux Cop, s'il ne se fût évadé pour ne plus reparaître (2).

(1) Bèze, Hist. Eccles. t. I, p. 14.

(2) Revera Copus suspectæ cœpit esse fidei, et quia pater ejus Guilielmus, regis medicus, parum sane sapere credebatur, et quia cum hæreticis familiariter conversari compertus est. Unde postquam

L'écolier se tenait enfermé au collége du Fortet, qu'entouraient déjà les archers conduits par Jean Morin. Calvin avait été averti de leur approche. « Il s'échappa par la fenètre, se sauva dans le faubourg Saint-Victor, au logis d'un vigneron, et changea là dedans ses habits, puis, se revêtant de la jupe du vigneron, et mettant une besace de toile blanche et une herse sur les épaules, il prit le chemin de Noyon (1). » Un chanoine de cette ville, qui se rendait à Paris, reconnut le curé de Pont-l'Évêque. — Où donc allez-vous, maître Jean, lui demanda-t-il, avec ce bel accoutrement? — Où Dieu voudra, répondit Calvin, qui se mit à expliquer les motifs de son déguisement. — Et ne feriez-vous pas mieux de retourner à Noyon, dit le chanoine, et à Dieu? ajouta-t-il en le regardant tristement. Calvin se tut un moment; puis, prenant la main du prêtre: — Merci, dit-il, mais il est trop tard.

Pendant ce colloque, le lieutenant fouillait les papiers de Calvin, et emportait ceux qui pouvaient compromettre les amis du fugitif.

Calvin trouva un refuge chez la reine de Navarre, qui fut assez heureuse pour réconcilier son protégé avec la cour et l'Université. Le négociateur

---

rescitum est eum fugisse, Johannes Morinus balivus Calvinum qui tunc in collegio Fortetico morabatur, aliosque ejus familiares inquisivit ad prehendendum, sed illi similiter fuga sibi consuluerunt. Hist. universitatis Parisiensis auctore Bulæo, t. VI, p. 239, in-fol. Paris, 1673.

(1) Desmay. — Drelincourt, p. 175. Papirius Masso. Beza... quo domi non reperto. Cités par Paul Henry, p. 56, t. I.

dont elle avait fait choix était un homme habile qui parvint à tromper le pouvoir. Calvin, comme lettré, avait droit à des ménagements. François Ier fondait sa gloire à venir sur la protection qu'il accordait aux lettres. Il avait besoin de se faire pardonner de graves fautes politiques, et il croyait avec raison que les humanistes le réhabiliteraient aux yeux de son peuple. Il était à la fois le protecteur et l'esclave des savants.

La petite cour de Nérac était alors l'asile d'écrivains qui, comme Desperriers, y préparaient leur Cymbalum mundi; de femmes galantes qui faisaient des contes érotiques dont souvent elles étaient les héroïnes; de poëtes qui improvisaient des odes à la façon de Bèze; de clercs et autres gens d'Église qui se moquaient de la vierge et des saints, entretenaient des meutes de chiens de chasse et de courtisanes; d'histrions venus d'Italie, et qui jouaient sur le théâtre de la reine des comédies tirées du Nouveau-Testament, où Jésus disait un mal horrible des moines et des religieuses; ou de princes imbéciles, comme le mari de la reine, qui savaient à peine lire et parlaient de dogmes et de discipline (1). C'est contre Roussel, le confesseur de Marguerite, que Calvin écrivit plus tard son « Adversus Nicodemitas. » Calvin trouva à Nérac le Fèvre d'Étaples, qui fuyait la colère de la Sorbonne, et qui vit « de bon œil le jeune homme, comme présageant que ce devoit estre l'autheur de la restauration de l'Église

---

(1) Florimond de Rémond, p. 889.

en France (1). » Le Fèvre rappelle ce prêtre, dont parle Mathésius, et qui avait dit à Luther malade : — Mon enfant, tu ne mourras pas, Dieu a de grands desseins sur toi (2). Charitable et honnête homme du reste, que ce le Fèvre d'Étaples, qui répétait souvent ces deux vers qu'on plaça sur sa tombe à Nérac :

Corpus humo, mentemque Deo, bona cuncta relinquo,
Pauperibus : Faber hæc dùm moreretur ait.

Il mourut catholique, et vraisemblablement sans avoir jamais prophétisé dans les termes de Bèze.

Il ne paraît pas que Marguerite ait fait une loi du silence à son hôte de Noyon, car nous le trouvons qui répand ses erreurs en Saintonge, où beaucoup d'ouvriers viennent à lui et quittent le catholicisme pour embrasser la réforme. C'est dans une de ses courses que le missionnaire fit la rencontre de Louis du Tillet, greffier au parlement de Paris, et de du Tillet évêque de Meaux. Louis avait à Claix une jolie habitation, retirée du monde, espèce de Thébaïde où Calvin commença son livre le plus sérieux : l'*Institution chrétienne* (3). Il employait le temps qu'il ne consacrait pas à cette œuvre à prêcher dans les villes voisines, à Angoulême surtout. On montre encore une vigne où il aimait à rêver et qu'on appela longtemps la vigne de Cal-

(1) Bèze, Vie de Calvin.

(2) Als er krank lag, weissagte ihm ein alter Priester, er werde nicht sterben, sondern noch ein großer Mann werden. Mathesius, p. 2.

(3) Dictionnaire de Bayle, art. *Calvin*.

vin (1). Il vivait des derniers bienfaits d'une église qu'il avait reniée et qu'il nommait « une marâtre et une prostituée » et des secours d'une reine galante dont il vantait les mœurs et la piété, continuant d'assister aux offices catholiques, et rédigeant les oraisons latines qu'on prononçait hors de l'assemblée du synode au temple de Saint-Pierre (2).

Il quitta Marguerite et reparut à Orléans.

La réforme, en France comme en Allemagne, jetait, partout où elle se montrait, le désordre et le trouble. Au lieu d'une symbolique uniforme, elle apportait des confessions contradictoires qui donnaient lieu à d'interminables disputes. En Allemagne, la parole luthérienne avait fait naître des milliers de sectes qui voulaient chacune se constituer en république chrétienne sur les ruines du catholicisme. Carlstadt, Schwenkfeld, Œcolampade, Zwingli, Munzer, Bockold, engendrés de Luther, avaient renié leur père et enseigné des dogmes hétérogènes dont chacun passait pour procéder du Saint-Esprit. Luther, qui ne se cachait plus dans la robe du moine, mais qui empruntait l'épée ducale, chassait devant lui tous ces anges rebelles et plaçait à la porte de son Wittemberg un bourreau pour en défendre l'entrée : refoulés dans les autres provinces, les dissidents en appelaient à la force ouverte. L'Allemagne, en ce moment, était inondée du sang de nobles intelligences nées pour sa gloire :

---

(1) Das Leben Johann Calvin's von P. Henry, t. I., p. 50.

(2) Florimond de Rémond.

Munzer mourait sur l'échafaud, et les anabaptistes marchaient au supplice en reniant et en maudissant le Saxon qui violentait leur foi. Tout périssait, peinture, sculpture, poésie, lettres humaines : la réforme imitait Néron, et chantait son triomphe sur des ruines et du sang.

En France, elle devait bientôt exciter de semblables tempêtes. Déjà elle avait troublé l'Église. Elle ne se cachait plus, comme autrefois, dans le silence des nuits, pour répandre ses doctrines : elle élevait à côté de la chaire catholique une autre chaire où ses disciples venaient défendre ses dogmes ; elle avait des partisans à la cour, dans le clergé, dans les universités et dans les parlements. On lui faisait fête, parce que ordinairement sa parole était fleurie, que ses maîtres en général aimaient et cultivaient les lettres. Le livre sur la Clémence valut à Calvin un grand nombre de prosélytes : ses disciples avaient l'air austère, l'œil baissé, la figure pâle, les joues creuses, tous les signes de la souffrance et du travail. Ils allaient peu dans le monde, évitaient la conversation des femmes, la cour, les spectacles ; la Bible était leur livre de prédilection ; ils parlaient, à l'instar du Christ, en apologues. On les nommait les chrétiens de la primitive Église. Il ne leur manquait, pour leur ressembler, que ce qui constitue le christianisme même, c'est-à-dire l'unité de la foi, l'espérance et la charité. Il suffisait de les écouter parler pour se convaincre que leur symbolique était diverse, comme leur figure : les uns enseignaient le sommeil des âmes après cette vie jusqu'au jour du jugement dernier ;

les autres, la nécessité d'un second baptême. Il y avait, parmi eux, des luthériens, qui croyaient à la présence réelle, et des zwingliens, qui la rejetaient ; des apôtres du libre arbitre et des défenseurs du fatalisme; des mélanchthoniens, qui admettaient une hiérarchie ecclésiastique; des carlostadiens, qui soutenaient que tout chrétien est prêtre; des réalistes enchaînés au mot; des idéalistes qui ployaient les mots à la pensée; des rationalistes qui rejetaient tout mystère ; des mystiques qui se perdaient dans les nuages, et des antitrinitaires qui, comme Servet, n'admettaient que deux personnes en Dieu. Ces docteurs portaient tous avec eux le même livre : la Bible.

Servet ou Servede, médecin espagnol, avait quitté son pays et s'était établi, en 1531, à Haguenau, où il avait publié divers traités contre la Trinité. Il avait disputé avec Œcolampade à Bâle, quelque temps avant que ce renégat de la foi luthérienne eût été, si l'on s'en rapporte au récit du docteur Martin, étranglé par le diable : Servet se vantait d'avoir triomphé du théologien. Après avoir quitté Bâle, en 1532, et traversé le Rhin, il venait de défier solennellement Calvin : le gant avait été relevé par le curé de Pont-l'Évêque, le lieu du rendez-vous indiqué, et le jour pris pour le tournoi; mais, l'heure venue, le cœur avait défailli « à ce malheureux monstre, dit Bèze, lequel, ayant accordé de disputer, n'y osa toutes fois comparoir. » Calvin, de son côté, se vante, dans sa réfutation des erreurs de Servet, publiée en 1554, d'avoir vainement offert au médecin espagnol des remèdes

propres à le guérir de sa maladie (1). Servet prétend que son adversaire lui tendait un piége où il eut le bonheur de ne pas se laisser prendre. Il oublia plus tard son rôle, et vint se jeter dans les embûches de son ennemi (2). Les parlements redoublaient de sévérité : Calvin était surveillé, sa liberté pouvait être compromise et sa vie en danger. Il résolut de quitter la France, par crainte ou par dépit, s'il faut en croire un historien ecclésiastique, ne pouvant pardonner à François I[er] le choix que ce prince avait fait d'un parent du connétable, d'une « médiocre suffisance, » pour lui conférer un bénéfice que sollicitait l'auteur des Commentaires sur Sénèque. Le témoignage de l'historien est grave. Soulier n'a ni haine, ni passion, ni colère ; il cherche la vérité, et il croit l'avoir trouvée dans le récit qu'on va lire (3) :

« Nous soussignés Louïs Charreton, conseiller du Roy en ses conseils, doyen des présidents au parlement de Paris, fils de feu messire André Charreton, vivant premier baron de Champagne et conseiller en la grand'chambre du parlement de

---

(1) Admonui Servetum me jam ante annos sexdecim non sine præsenti vitæ discrimine, obtulisse meam operam ad eum sanandum, nec per me stetisse quominus resipiscenti manum pii omnes porrigerent. — Joh. Calvini refutatio errorum Serveti. Amst. oper. Calv. t. VIII, p. 511. Cette réfutation porte la date de 1554. C'est en 1538 que Calvin aurait défié Servet. La scène se passe ici en 1533 : la date indiquée par Calvin est donc fausse.

(2) Voyez dans le deuxième volume le chapitre qui a pour titre *Michel Servet.*

(3) Soulier, Histoire du Calvinisme, Paris, 1686, in-4°, p. 6-8.

Paris ; dame Anthoinette Charreton, veuve de Noel Renouard, vivant maistre en la chambre des comptes de Paris, fille de feu Hugues Charreton, vivant seigneur de Montauzon, et Jean Charreton, sieur de la Terrière; tous trois cousins germains et petits-fils de Hugues Charreton : certifions avoir entendu dire plusieurs fois à nos pères, que ledit sieur Hugues Charreton, seigneur de la Terrière et de la Douze, leur avoit dit plusieurs fois, que sous le règne de François Ier, la cour estant à Fontaine-Bleau, Calvin, bénéficier à Noyon, y arriva et logea dans la même maison où logeoit ledit sieur de Charreton, lequel ayant appris que Calvin étoit homme de lettres et de grande érudition, comme il aimoit les sçavants, lui fit témoigner qu'il seroit bien aise d'avoir quelques entretiens avec luy; à quoy Calvin consentit d'autant plus volontiers qu'il crut bien que ledit sieur de Charreton pouvoit le servir au dessein qui l'avoit appelé à Fontaine-Bleau; qu'après quelques entretiens, ledit sieur de Charreton lui demanda le sujet de son voyage; à quoi Calvin répondit que c'estoit pour demander un prieuré au Roy, auquel il n'avoit qu'un concurrent, qui étoit parent du connétable; que ledit sieur de Charreton lui répondit : s'il croyoit que ce ne fust rien? Il dit qu'il sçavoit la considération à laquelle étoit M. le connétable, mais qu'il sçavoit aussi que le roy faisoit choix des personnes les plus habiles pour disposer des bénéfices, et que le parent de M. le connétable étoit d'une très-petite suffisance; que ledit sieur de Charreton luy répondit qu'il ne s'arrestât pas là et qu'il ne falloit pas

grande capacité pour tenir un bénéfice simple; que là dessus Calvin s'écria et dit que si on lui faisoit ce tort, il trouveroit moyen de faire parler de luy pendant plus de 500 ans ; sur quoy ledit Charreton l'ayant fort pressé de lui dire ce qu'il feroit pour cela, il le mena dans sa chambre, où il luy fit voir le commencement de son Institution ; et après en avoir lu une partie, Calvin luy en ayant demandé son sentiment, il lui dit que c'estoit un *poison enveloppé d'un beau sucre*, et qu'il feroit bien de ne pas continuer un travail qui ne contenoit qu'une fausse interprétation de la Sainte-Écriture et de tout ce qu'avoient écrit les saints Pères ; et comme il vit qu'il demeuroit ferme dans son mauvais dessein, il en avertit le connétable, qui lui dit que Calvin estoit un fou et qu'on le mettroit bien à la raison. Mais deux jours après, le bénéfice ayant été donné à un parent du connétable, Calvin se retira et commença à établir sa secte, laquelle estant fort commode, la plus part des gens, les uns par libertinage, les autres par foiblesse d'esprit, l'embrassèrent. Que quelques temps après, le connétable s'en allant en son gouvernement de Languedoc et passant à Lion, ledit sieur de Charreton l'estant allé visiter, il lui demanda s'il n'estoit point de la secte de Calvin, avec lequel il avoit demeuré : il luy fit réponse qu'il seroit bien malheureux s'il se mettoit d'une religion de laquelle il avoit vu naître le père. En foi de quoy nous avons signé, à Paris, ce 20 septembre 1682. Signé Charreton, président; A. Charreton, veuve Renouard; et Charreton de la Terrière. — »

Calvin partit après avoir fait paraître à Orléans sa « Psychopannychie (1534). » Il avait envie de visiter Bâle, alors l'Athènes de la Suisse, ville de bruit, qu'avait si longtemps habitée Érasme; séjour des lettrés, des imprimeurs célèbres, des théologiens amis de nouveautés; où Froben avait donné la belle édition des œuvres de saint Jérôme, où Holbein avait peint son Christ au linceul, où Capito enseignait l'hébreu, où Œcolampade commentait les Psaumes.

Il partit d'Orléans, emmenant avec lui son ami du Tillet. Près de Metz, leur domestique les dévalisa et s'enfuit avec leur sacoche et leurs montures, et ils furent obligés de gagner à pied Strasbourg, presque sans vêtement, n'ayant plus que dix écus pour tout bien. Calvin y passa quelque temps à étudier les diverses transformations qu'y subissait depuis quinze ans la parole réformée. Il se lia étroitement avec quelques-uns des plus célèbres représentants du protestantisme. Tout autre qui serait venu, sans préventions contre le catholicisme, aurait trouvé un salutaire enseignement dans le mouvement incessant de cette ville qui ne sait où s'appuyer pour vivre dans le repos, et qui, depuis 1521, s'est faite luthérienne, anabaptiste, zwinglienne, et rêve, à cette heure, une autre transfiguration qu'elle doit accomplir à l'aide de Bucer, un de ses hôtes nouveaux.

A Bâle, Calvin trouva Simon Grynæus et Érasme. Calvin ne pouvait oublier de visiter le philologue batave, dont le nom était européen; après quelques moments d'entretien, on se sépara. Bucer, qui as-

sistait à ce colloque, voulut connaître l'opinion du malin vieillard. « — Maître, dit-il, que vous semble du nouveau venu? » Érasme sourit sans répondre. Bucer insista : « — Je vois une grande peste, dit l'auteur des Colloques, qui va naître dans l'Église contre l'Église (1). »

Le lendemain, du Tillet, le greffier du parlement de Paris, arrivait à Bâle, et à force de larmes, de prières, emmenait son frère Louis, qui se repentit, abjura, et bientôt fut élu archidiacre : dignité que lui disputait la Renaudie, dont la réforme devait se servir pour l'exécution du complot d'Amboise (2).

La Psychopannychie (3), le premier ouvrage de polémique de Calvin, est un pamphlet dirigé contre la secte des anabaptistes, que la sanglante journée de Frankenhausen avait vaincus, mais n'avait pu dompter. L'esprit de Munzer revivait dans ses disciples, qui promenaient en Hollande, en Flandre, en France, leurs mystiques rêveries. Luther avait

---

(1) Video magnam pestem oriri in ecclesia contra ecclesiam.

Con. Hein. Barckhusen, dans sa notice historique sur Calvin, Historische Nachricht von Joh. Calvins. Berlin, 1721, in-4°, p. 24, élève des doutes sur le propos d'Érasme et sur quelques circonstances du colloque rapporté par Florimond de Rémond.

(2) Florimond de Rémond, p. 889.

(3) Son ouvrage a pour titre : « Traité par lequel est prouvé que les âmes veillent et vivent après qu'elles sont sorties du corps : contre l'erreur de quelques ignorants qui pensent qu'elles dorment jusqu'au jugement dernier. — Préface de Jean Calvin adressée à un de ses amis d'Orléans, 1543. En latin. — Psychopannychia quo refellitur eorum error qui animas post mortem usque ad ultimum judicium dormire putant. Paris. 1534.

bien essayé de se prendre à Munzer, s'imaginant qu'à l'aide de sa parole colorée, de sa colère pindarique, de ses flammes et de ses tonnerres, il viendrait à bout du chef des mineurs, comme il l'avait fait, disait-il, de tous ces nains en théologie, qui n'avaient pu soutenir sa face. Du haut de la montagne, il était apparu à Munzer au milieu des éclairs, mais ces éclairs n'avaient point effrayé son adversaire, qui avait osé le regarder fixement. Munzer aussi avait une parole ardente dont il s'était servi admirablement pour soulever les paysans: cette fois, la victoire était demeurée à l'homme du marteau. Et Luther, qui voulait en finir à tout prix, avait été réduit, comme on sait, à se servir de l'épée de l'un de ses électeurs. Les débris échappés aux funérailles de la Thuringe s'étaient réfugiés sur une terre nouvelle. La France avait reçu et écouté les prophètes de l'anabaptisme.

Ces anabaptistes avaient des doctrines séduisantes. Ils rêvaient une espèce de Jérusalem bien différente de la Jérusalem judaïque : Jérusalem toute spirituelle, sans glaive, sans soldats, sans magistrature civile : véritable cité d'élus. Leur parole était empestée de pélagianisme et d'arianisme: sur divers points dogmatiques, ils s'accordaient avec les catholiques : sur la prédestination, par exemple, et sur le mérite des œuvres. Quelques-uns d'eux enseignaient le sommeil de l'âme jusqu'au jour du jugement. C'est contre ces « dormeurs » que Calvin allait se mesurer.

Le commentaire sur Sénèque est une œuvre philologique, un livre de la renaissance, une dé-

clamation de rhéteur où Calvin a cherché évidemment à prendre place parmi les humanistes et à faire sa cour, en assez beau latin, à tous les cicéroniens du siècle ; c'était se produire adroitement. La langue latine était l'idiome de l'Église, des couvents, des colléges, des universités et du parlement. La Psychopannychie est un pamphlet religieux où Calvin devait avoir pour rival le premier libelliste de l'Allemagne, Luther lui-même. Il est certain que Calvin connaissait les écrits du moine saxon contre Eck, Tézel, Priérias, Latomus et les Sorbonistes. Il faut le louer de ne point avoir songé à entrer en lice avec un esprit de la trempe de son rival. S'il eût voulu faire, à la manière de Luther, de la caricature, il serait nécessairement tombé dans la charge. Les saillies, les jeux de mots, les concetti ne convenaient pas à un esprit comme le sien dont le fonds était la finesse. Sobre de sa nature, il ne pouvait, à la façon du moine saxon, féconder son cerveau dans d'énormes pots de bière : la biére, du reste, n'était pas encore en usage en deçà du Rhin. Il n'avait pas non plus à son service, ces tabagies allemandes, où le soir, parmi des compagnons de gai savoir, sa verve fatiguée aurait pu se raviver : les moines, en France, n'allaient pas au cabaret. Calvin fut donc tout ce qu'il devait être : polémiste adroit, retors, mordant, mais sans chaleur ni enthousiasme. Il aime à se rendre le témoignage qu'il « n'a jeté sa colère sinon modestement, qu'il s'est de faict toujours desporté de paroles outrageuses et picquantes ; qu'il a presque toujours attrempé son style, qui

a été plus propre à enseigner qu'à tirer par force, tel toutes fois qu'il peut attirer ceux qui ne voudraient être menés (1). » On voit qu'avec ces qualités d'humeur et de style, Calvin fût mort oublié, dans une petite cure de la Souabe, et qu'il n'était pas formé pour exciter des orages, mais bien pour s'en servir.

Le grand agitateur de la France, à cette époque, c'était d'abord la société elle-même, puis Luther, ce pamphlétaire « dont les livres sont tous pleins de démons (2) ,» qui poussait l'humanité dans les voies de la révolte dont tous les éléments étaient préparés depuis de longues années. Luther avait semé le vent, Calvin venait recueillir les tempêtes. Ce n'est pas qu'il ne se hausse jusqu'à la colère, mais c'est une colère qui sent le travail et qu'il poursuit comme un rimeur ferait d'une épithète rebelle. Encore a-t-il la bonhomie de se repentir, comme si cette colère brûlait la face sur laquelle elle se répand : « J'ai aperçu, murmure-t-il, aucunes choses un peu aigrement, mesme asprement dites, lesquelles, par adventure, pourroyent fascher les aureilles délicates d'aucuns. Or, pour ce que je say qu'il y a aucuns bons personages qui ont laissé couler quelque chose de ce dormir des ames dedans leurs cœurs, je ne voudroy qu'ils fussent offensez contre moi. » Avec Calvin, il ne fait pas bon se laisser aller trop vite à l'admiration ; notons

(1) Épître de J. Calvin aux lecteurs, de Basle, 1536.

(2) Lutheri scripta plena sunt dæmoniis. — Theol. Tigurini in confess. germ. Tigurini. 1544.

bien qu'il s'agit d'un anabaptiste, c'est-à-dire d'une âme qui a secoué le « papisme. » Mais vienne un catholique, ne fût-ce qu'un prêtre sans nom, qui, éditeur inoffensif, aura réimprimé une nouvelle édition de l'œuvre de Henri VIII, « Assertio septem sacramentorum », Gabriel de Sacconay par exemple, précenteur de Lyon; alors vous verrez Calvin jeter à la face du catholique, sous la forme de dithyrambe, d'épître congratulatoire et sans souci des oreilles délicates, des ordures qu'on dirait ramassées dans quelque lupanar genevois (1).

Calvin a du reste fort bien jugé la valeur de sa Psychopannychie et de son traité contre les anabaptistes, qu'un de ses historiens voudrait réimprimer aujourd'hui, en le purgeant de toutes les amertumes de style (2). Il a raison de dire : « J'ai repris la curiosité folle de ceux qui débattoyent ces questions lesquelles de faict ne sont autres que torments d'esprit. »

Un jour cette question du sommeil des âmes, déjà examinée du reste dans l'ancienne Église, par Melito, se présenta à Luther qui passa outre en quelques mots : ce sont « noisettes creuses », dit-il (3).

(1) Congratulation à venerable prestre etc. Op. de Calvin. 1566. — Voy. dans le tome II le chapitre qui a pour titre LE CLERGÉ LYONNAIS.

(2) Es könnte dies kleine Werk im Auszuge in einer Uebersetzung heut weil seinen Nutzen haben, wenn man einige Härten, manch polemisches Wort wegließe. .. Paul Henry.

(3) Quelques-unes de ces rêveries sur le sommeil des âmes ont été reproduites dans l'ouvrage qui a pour titre : *Two Hundred*

Dans une épître aux lecteurs, servant de préface à une édition nouvelle de la Psychopannychie, publiée à Bâle, en 1536, Calvin reprend courage. Il n'a plus peur du lieutenant Morin, et insulte à la papauté. A l'entendre, la France marche dans de doubles ténèbres : il calomnie l'intelligence et la foi de son pays. Voyons s'il est vrai que Dieu ait retiré son esprit et son Christ aux compatriotes de Calvin.

Queries moderately propounded, etc. Londres, 1684, in-12. — Voyez Nouvelles de la République des Lettres, mai 1684, p. 289, in-18, Amsterdam, 1686.

CHAPITRE VI.

FRANÇOIS Ier.

La réforme était commencée en France quand parut Calvin. — Influence de François Ier sur les lettres. — Les évêques, — Poncher, — Pélissier, — Du Bellay. — Les lettrés, — Budé, — Vatable, — Danès, — Postel. — Le collége Trilingue, — Marot. — La Sorbonne. — Le poëte est protégé par le prince. — Mouvement littéraire.

En 1802, l'Institut de France mit au concours cette question : Quelle a été l'influence de la réformation de Luther sur la situation politique des différents États de l'Europe et sur le progrès des lumières? Un écrivain, dont nous ne contestons pas le talent, Charles Villers, obtint le prix (1). Il

(1) Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther, par Charles Villers, 1 vol. in-8°. — M. de Laverne a contesté les conclusions de l'ouvrage couronné, dans sa « Lettre à M. Charles Villers; » in-8°, Paris, 1804. — Il existe une admirable réfutation du livre de Villers, par Robelot, ancien chanoine de l'église cathédrale de Dijon, sous ce titre : — De l'influence de la réformation de Luther sur la croyance religieuse et politique, et sur le progrès des lumières; in-8°, Lyon, 1822. La question allemande est traitée dans le livre de M. Jacob Marx : Die Ursachen der schnellen Verbreitung der Reformation zunächst in Deutschland, in-12, Mayence, 1834.

chanta beaucoup mieux qu'il ne jugea la réforme, dont il fit une autre muse répandant sur tout ce qu'elle touchait la vie et la couleur. Son ouvrage fut imprimé. Le monde philosophique admira l'œuvre de M. Villers en haine de la vieille foi que le pouvoir cherchait à ressusciter. Il fut décidé, à cette époque, que la réforme avait été une idée de progrès dont il fallait bénir la Providence, et que, sans Luther, l'Europe aurait continué de marcher dans les ténèbres. Quelques voix courageuses protestèrent contre le livre du lauréat, mais on ne les écouta pas : le moment n'était pas encore venu où la raison éclairée devait faire justice de ce manifeste contre notre culte national.

Encore aujourd'hui, des hommes graves, qui n'ont point adopté les préjugés de l'école protestante, continuent de faire honneur à l'Allemagne, du mouvement intellectuel qu'on vit se manifester en Saxe à l'apparition de Luther. Ils ne veulent pas comprendre que ce mouvement, parti de l'Italie, et surtout de la Rome de Jules II, traversa les Alpes, pour se partager, au pied des montagnes, en deux courants, dont l'un gagna la Germanie et l'autre la France. Sans Luther, la réforme sociale, religieuse, intellectuelle, se serait accomplie, et n'eût pas porté atteinte à la foi : elle était commencée en Allemagne, quand il prêcha contre les indulgences; en France, quand se fit entendre la voix de Calvin. Nous pensons qu'à moins de fermer les yeux à la vérité, on ne saurait nier que la papauté n'ait été l'instrument dont Dieu se servit pour la résurrection des lettres : c'est de l'Italie que sortit l'étin-

celle qui devait illuminer le monde. Luther, Mélanchthon, Érasme, Reuchlin, ont marché à cette lumière, en ont souvent profité, et, loin de la créer, l'ont altérée et obscurcie.

Calvin a dit, tout comme Luther, : — Qu'il avait été envoyé de Dieu pour délivrer l'humanité des langes « du papisme, » pour faire rayonner la raison, pour moraliser la société. Aujourd'hui, ce que l'œil de l'étranger qui entre à Genève aperçoit tout d'abord, c'est cette magnifique devise : *Post tenebras lux*, enfermée dans les serres d'un aigle : boutade de vanité lapidaire, qui fait sourire le voyageur catholique.

On dit que Cagliostro possédait le don d'évoquer les morts : l'historien doit l'avoir aussi. Nous allons donc convoquer quelques-unes des ombres qui illustrèrent le siècle de François Ier ; on verra où en était l'esprit humain quand parut Calvin. C'est un homme couché dans la tombe qui appellera toutes ces gloires devant le tribunal du lecteur, comme il l'avait déjà fait, dans son oraison funèbre de François Ier, Galland, un des professeurs du collége royal, qui « n'ouvre pas la bouche sans laisser tomber du miel de ses lèvres. »

Qui quoties avidas reficit sermonibus aures,
Motis blanda putes spargere mella labris.

François Ier était un élève du collége de Navarre, aimé de ses condisciples, estimé de ses rivaux, et qui, à quatorze ans, reçut de l'un d'eux, comme gage de fraternité scolaire, la dédicace d'une grammaire hébraïque, le premier rudiment en

cette langue que la France connût encore. L'auteur, François Tissot, était un professeur de l'université. Ainsi, quand il n'a pas atteint l'âge de la majorité, qu'il n'a de couronne sur la tête que celle que ses maîtres ont aimé à y déposer, les muses lui font la cour. Castiglione, l'auteur du livre d'or : « *Il Cortigiano*, » veut que le duc de Valois en entende la lecture ; il quitte la capitale emportant des corrections que lui a indiquées le prince : admirables scolies qu'il montre à tous ses amis et dont il se fait un titre de gloire.

Le duc de Valois est roi : ne craignez pas qu'il oublie les leçons de ses maîtres. Vous allez voir sur qui vont tomber les faveurs du monarque.

Poncher, l'évêque de Paris, a résisté à toutes les colères de Louis XII, et seul a eu le courage de s'opposer à la ligue de Cambrai. Érasme le regarde comme un ange descendu du ciel pour ranimer le culte des lettres.

— A Poncher, un archevêché et la mission d'attirer en France les humanistes. Le roi n'attend pas longtemps : voici l'évêque de Nébio, Justiniani, qui vient enseigner à Paris le grec, l'hébreu et l'arabe.

Petit, confesseur de Louis XII, est un prêtre qui ne connaît même pas ses parents, et qui a pour enfants tous les pauvres de Paris (1). — A Petit, les évêchés de Troyes et de Senlis.

Guillaume Pélissier, évêque de Maguelonne,

(1) Eustathe de Knobelsdorf.

dont l'érudition est proverbiale, a voué à l'antiquité un de ces cultes qui ne laissent à l'âme possédée ni paix ni sommeil.

— A Pélissier, l'ambassade de Venise, cette cité où abordent les Grecs fugitifs, et d'où il va rapporter toutes sortes de manuscrits grecs, hébreux, syriaques, ornements futurs de la bibliothèque royale.

Les noms des prélats ne sont point épuisés.

— A Jacques Colin, la place d'aumônier et de lecteur du roi. C'est ce Colin qui improvise en latin et en français, et que Marot a chanté :

Aussi l'abbé de St.-Ambroys, Colin
Qui a tant beu au ruisseau cristallin
Que l'on ne sait s'il est poète né
Plus qu'orateur à bien dire ordonné.

Colin a deviné Amyot dont il veut faire la fortune.

— A Jean du Bellay Langeai des ambassades brillantes ; à Rome, du Bellay a pour confidents Bembo, Vida, Sadolet, Ascolti, toute la cour de Léon X, qui l'écoute parler dans le ravissement.

— A René du Bellay l'évêché de Meaux et une pension sur la cassette particulière du prince, car l'évêque consacre ses revenus au soulagement des pauvres et à l'érection d'un cabinet de physique, le premier dont la province ait été dotée.

Maintenant, que Calvin décrie l'ignorance du haut clergé en France ! Nous connaissons quelques-uns des prélats qui occupaient les grands siéges de l'épiscopat. Croit-on que ces prêtres étaient des

obscurants, comme il les appelle? Ne pouvaient-ils, aussi bien que Jean de Noyon, se glorifier de dons célestes?

Il ne faudrait pas croire, à la vue de toutes ces robes violettes et rouges, que François Ier n'a cherché de lumières que dans le sanctuaire : on se tromperait. A cette époque, l'épiscopat français a senti le besoin de se mettre à la tête du mouvement qui pousse les esprits dans des voies nouvelles. C'est la cour de Léon X qui lui a donné l'exemple de la passion des lettres; le pape est poëte, musicien, linguiste; nos évêques, par une louable ambition, s'ils ne savent ni chanter, ni faire des vers, étudieront les sciences humaines, apprendront les vieux idiomes grec, hébreu, syriaque, qu'on a cessé de parler; élèveront des colléges, comme le cardinal de Tournon; instruiront la jeunesse, comme René du Bellay; appelleront à eux les lettrés, comme Briçonnet de Meaux; ressusciteront de la tombe les vieilles pierres romaines, comme l'archevêque de Vienne, et sauront guider, et éclairer le prince qui les aura revêtus de la pourpre.

Mais voici un savant modeste « l'Athénien de la France, au dire de Lascaris (1), » qui se cache loin de la cour, dans une retraite obscure, pour cultiver les muses. Érasme en sait le nom, et il ne le dit à personne, non point par jalousie, mais parce que c'est un trésor d'érudition, de philologie, de lin-

---

(1) Atticorum facundiam adæquavit

guistique, de sciences antiques, dont il veut seul profiter. Malheureusement pour le philosophe batave, un jour, à l'un de ces repas où François Ier aime à s'entourer de toutes les gloires de son siècle et à disputer au besoin avec elles (1), le nom de ce pauvre provincial perdu dans ses livres, et qui, du monde extérieur, ne connaît que le chemin de sa chapelle où il prie si dévotement, est tout à coup prononcé :

C'est Guillaume Budé.

L'adolescent, mandé à Paris, est obligé de quitter sa retraite, mais non pas ses livres, qu'il emporte avec lui sur un grand char où il couche la nuit et fait ses repas, pendant le jour, pour ne pas s'en séparer. Le voilà donc à la cour, après un long voyage où il a eu pour compagnons et commensaux Horace, Homère, Virgile et Démosthène. Le même jour il est nommé maître des requêtes, prévôt des marchands et intendant de la librairie royale (2).

Or, en s'acheminant vers la capitale, Budé faisait de beaux rêves. S'il savait sa Rome souterraine par cœur, il connaissait, par les récits des voyageurs, la Rome moderne de Léon X, habitée, à défaut de dieux, par Michel-Ange, Raphaël, Bembo et Sannazar. On lui avait dit que Médicis avait élevé une

(1) Nulla illi unquam cœna, nullum prandium, nulla statio aut ambulatio sine colloquiis et disputationibus literariis peracta est, ut quicunque mensam ejus frequentarent... doctissimi et diligentissimi philosophi, scholam frequentare arbitrarentur. Pet. Gal. orat. funeb.

(2) Gaillard, Hist. de François Ier, t. VII, p. 250.

magnifique habitation, ou plutôt un palais, pour y loger le collége des jeunes Grecs, et il se disait: « — Si je vois le roi, je lui dirai : Sire, c'est par l'étude des langues antiques que nous ressusciterons les lettres; bâtissez un collége, comme a fait Léon X, comme a fait à Louvain Jérôme Busleidein, simple chanoine, où l'on enseignera l'hébreu, le grec et le latin. Puis, quand il sera achevé, appelez-y Érasme, que toutes les nations se disputent, auquel Ingolstadt offre la direction générale des études; Louvain, sa chaire principale; l'Espagne, un évêché; Rome, la pourpre; l'électeur de Saxe, son université. Il vous faut à toute force Érasme; je vous le demande au nom des trois Guillaume: de Guillaume Petit, votre évêque; de Guillaume Cop, votre grand médecin; de Guillaume Budé, votre écolier. » Un moment, Érasme fut tenté de céder aux prières du roi, non pas pour jouir des grandes dignités qui lui étaient promises, mais pour boire à Paris du vin de Bourgogne, qui aurait eu le pouvoir de rétablir sa santé délabrée (1).

Malheureusement, François Ier avait un rival: Charles V, qui le vainquit dans le champ clos des

---

(1) De Burigni, Vie d'Érasme, p. 405 et suiv., t. I, Epist. Erasmi, epist. 646,

Budé, ce prodige d'érudition, était un catholique zélé. Comme Calvin, dit David Clément, avait publié en 1535 son Institution de la Religion chrétienne et l'avait adressée à François Ier, Budé adressa au même roi son traité : *de Transitu Hellenismi ad Christianismum*, pour le solliciter à soutenir les droits de la religion établie en France et à s'opposer aux nouveautés qui tendaient à la renverser de fond en comble. Bibliothèque curieuse, t. V, p. 382, note, in-4°. anovre, 1754.

lettres, comme il avait fait à Pavie. Érasme nous fut enlevé.

Mais le collége Trilingue n'en est pas moins voté. Ce sera une royale habitation qui s'élèvera sur le terrain de l'hôtel de Nesle. Il y aura de beaux logis pour les professeurs, de vastes salles pour les élèves. Cinquante mille écus sont assignés pour l'entretien de cette institution (1). On y fondera une chapelle, sur les dessins d'un architecte romain qu'on demandera à Léon X, et qui sera desservie par quatre chanoines et quatre chapelains. Audebert Catin tiendra les comptes et fera les payements; Nicolas de Neuville-Villeroy, secrétaire des finances, et Jean Grollier, trésorier de France, arrêteront le devis; Pierre des Hôtels contrôlera les dépenses (2).

La mort vint surprendre François Ier au moment où le collége allait s'élever.

Mais les professeurs étaient nommés et dotés: deux pour l'hébreu, deux pour le grec, dont les leçons devaient être gratuites. Ce collége s'appelle le collége Royal: chaque professeur reçoit annuellement 450 livres et un bonne abbaye, qui fut retirée plus tard à leurs successeurs, « par je ne sais quel écornifleur, » dit Ramus, dans un livre dédié à Catherine de Médicis (3).

---

(1) Belleforêt, Hist. liv. VI, ch. 65. — Louis Vrevin, Code des privilégiés, p. 630.

(2) Hist. de la ville de Paris, t. II, p. 140. Preuves, t. II, p. 578. — Galland.

(3) Gaillard, Hist. de François Ier.

Or, sait-on maintenant qui va nommer aux chaires nouvelles? Ce n'est pas le roi, bon juge pourtant, mais l'opinion publique, qui a fait ses choix d'avance, dit avec raison l'historien de ce monarque.

Pour professeur d'hébreu, il a fallu jeter les yeux sur un Italien; un Vénitien, Paul Paradis (1), qui s'est converti au catholicisme; israélite qui sait par cœur le Talmud. Paul Paradis mourut, en 1555, pleuré de Paris et reçu, dans l'autre vie, au milieu des hymnes de l'Olympe:

Splendor
Musarum charitumque, qui peristi
Tota flente Lutetia, ast olympo
Applaudente (2).

L'évêque d'Apt, Jean Nicolaï, nous amène l'autre professeur d'hébreu, Guidacerio, que Léon X combla de ses bienfaits, et qui trouva, à Paris, comme il le raconte, un destin plus heureux que celui que les Médicis et tous les papes auraient pu lui faire à Rome.

Mais inclinons-nous! voici un nom qui efface tous les autres : Vatable, pauvre curé de village de Brametz en Valois, qui, lors de l'émigration des Grecs, arrêta sur la route un Hellène fugitif, partagea avec lui le pain de ses paroissiens, et reçut en échange l'initiation aux langues grecque et hébraïque. Il attirait à ses leçons jusqu'aux israé-

(1) Gaillard, Hist. de François Ier.
(2) Leger du Chesne.

lites, qui sortaient tout émerveillés de sa science, et regrettaient que Dieu n'eût pas accordé la grâce au professeur de le faire naître dans le judaïsme.

Vatable, dont on a voulu suspecter les opinions religieuses, était un bon catholique qui s'était attaché de prédilection à Ignace de Loyola. L'écolier empêchait quelquefois ses camarades d'assister aux répétitions, pour aller prier à l'église. Govea voulait un exemple. Il s'agissait d'appliquer l'*aula* au trop pieux élève : l'*aula*, c'est-à-dire quelques coups de corde sur le dos du coupable, administrés par le principal et le maître. Vatable plaida la cause d'Ignace, et Govea se laissa fléchir (1).

Vatable a trouvé un rival dans Pierre Danès, professeur de grec (2), et un rival heureux, car le poëte dit : « Si Budé connaissait les Grecs, Danès connaissait tous les autres : »

Magnus Budæus, major Danesius; ille
Argivos norat, iste etiam reliquos.

« Grand orateur, suivant Génébrard, son dis-

---

(1) Mos est Parisiis in scholasticos improbos ac seditiosos ad sanciendam academiæ disciplinam ad hunc fere modum animadvertere : Dissimulato consilio ad condictam diem in aulam collegii primarius, magistrique nudatum certo plagarum numero singuli afficiunt : id supplicium de ipsius nomine aula vulgo appellatur. Bulæus, Hist. Univer. Paris, t. VI, p. 945.

Ignace fut une autre fois reprimandé comme hérétique, parce qu'on avait saisi dans son logis le manuscrit des *exercices spirituels* ; cette ferveur dans un élève étonnait les maîtres, qui croyaient y voir une tendance au luthéranisme.

(2) Ravisius Textor.

ciple, grand philosophe, grand mathématicien, bien versé en médecine et en théologie», et si dédaigneux de la gloire humaine qu'il publia, sous le nom de son domestique, une édition de Pline, que les savants ont en haute estime. Jamais existence littéraire ne fut plus occupée. Son biographe dit: « qu'il travailla quatre heures seulement le jour de son mariage (1). » Vous le trouvez au collége royal, commentant un historien ou un poëte grec; à Venise, à la piste des manuscrits; dans l'atelier de Trincavel, revisant les épreuves des *Questions d'Aphrodisie* que cet imprimeur lui a dédiées; à Paris, lisant à François Ier les premières pages de son docte traité de l'Ambassadeur; au concile de Trente; à la cour de France où Henri II le nomme précepteur du dauphin; puis à Lavaur, où il oublie à la fois les lettres, ses manuscrits, ses scolies chéries, les écrivains antiques, pour ne penser désormais qu'aux pauvres de son diocèse qu'il aimait comme un père aime ses enfants. Les guerres civiles ne l'effrayent pas. Il visitait les montagnes pour porter des secours aux pauvres catholiques dont les religionnaires avaient brûlé l'habitation quand il tomba dans une embuscade: — Comment te nommes-tu? dit le soldat huguenot au prêtre catholique. — Je me nomme Danès, répond le prélat. — Que Dieu te protége, dit le soldat, va-t'en, je te connais, ce n'est pas moi qui tuerai le père des pauvres!

---

(1) Die nuptiarum quatuor tantum horas studiis impendit...

— Salut, s'écrie ici Galland, salut Postel, dont je ne pourrais célébrer les vertus et les mérites, quand j'aurais cent langues et cent bouches, comme disait de toi un de tes collègues, Maurice Bressieu :

Postelli virtutes et literas
Non mihi si centum linguæ sint, oraque centum
Ferrea vox....
Enumerare queam...

« Homme de toutes les langues, homme de tous les arts, abrégé de toutes les sciences (1). »

La vie de Postel est tout un roman :

A huit ans Dieu le fait orphelin, son père et sa mère étant morts de la peste. Il mendie sur le grand chemin. A quatorze ans il enseigne à lire à Say, près de Pontoise. L'ambition le prend ; il part pour Paris afin de faire fortune, se lie en route avec des Bohémiens qui le volent, le maltraitent et le dépouillent, et entre dans le premier hôpital qu'il rencontre, où il passe deux ans de sa vie. Il en sort guéri, sans une obole dans sa poche et pressé par la faim : alors il se rappelle son ancien métier et se remet à mendier. Les voyageurs étaient rares : il allait mourir de faim, quand il aperçoit un champ de blé qu'on venait de couper : il glane et va vendre pour quelques liards, son travail de toute une journée. Le maître du champ a pitié de l'enfant qu'il garde à son service. Par une fraîche matinée, Postel prend la clef des champs, vole à Paris, et s'engage au service d'un régent de l'université. Il

(1) Bressieu : de senat. Reg. profess. et math. ergà se Benef.

balaye la classe, met de l'encre dans l'écritoire, serre les livres du maître, allume le poêle en hiver, et va quérir au marché les vivres du collége. Un jour le frère servant est devenu maître : il en apprendrait à cette heure à tous les régents de Paris ! Il ne craint plus désormais la pauvreté ni la faim, ni la soif : il a dans son cerveau un trésor de prince. Ce trésor, à son gré, n'est point encore assez grand, il est de nouvelles richesses littéraires que les voyages lui procureront. Mais voyez le malheur ! la science a troublé sa raison. Postel s'est fait rabbin, il a des visions : un ange, l'ange Raziel lui révèle les secrets du ciel. Il rêve une religion universelle dont il sera le grand pontife, et il fait imprimer sa Concorde du monde, où il salue François Ier du titre de monarque universel. Au prophète nouveau il fallait une terre nouvelle. Postel est à Rome où il prend l'habit de jésuite, « à cause, dit-il, que la manière de procéder des disciples de Loyola est la plus parfaite après les apôtres qui oncq fust au monde. »

Il quitte Rome pour Venise ; c'est là qu'une petite femme de cinquante ans vient le trouver (1), l'illumine et l'inspire. Postel écrit, sous la dictée de cette muse en haillons, son livre *de Vinculo mundi*, son Traité de la mère Jeanne ou des très-merveilleuses victoires des femmes, et « le Prime nove dell' altro mondo », où l'écrivain, dépouillé de

---

(1) Rétractation de Guillaume Postel, manuscrits de la bibliothèque du roi. — Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, t. XIV.

son enveloppe terrestre et revêtu d'un corps d'ange, ne vit plus que d'air (1), et annonce au monde l'apparition d'une vierge vénitienne, semblable à cette femme que trois siècles plus tard les Saint-Simoniens iront chercher en Orient. La jeune fille, inspirée de Dieu, prophétise des temps où le souverain pontife prendra pour ministre de son royaume nouveau le roi très-chrétien, et où les Turcs croiront et seront baptisés. Postel, « père spirituel de la Vierge », dans ce livre prodigieux, semble avoir deviné Mesmer : il enseigne positivement que l'œil humain peut voir *localement* à travers les corps (2).

Il avait des moments lucides. C'est dans un de ces intervalles remplis par toutes sortes de merveilles intellectuelles, que François Ier lui confia les chaires de mathématiques et de langues orientales : le monde savant n'eut qu'à s'applaudir de la perspicacité du prince.

---

(1) Io son in tal disposizione che ne satieta, ne bisogno del mangiare o bere, non fan nulla in me, imperoche quasi tutta la natura del cibo se ne va in aria et si disfa tal che a pena la centesima parte se ne va per la via naturale.

(2) Come sia possibile che siano talmente aperti li occhi di una personna che lei possi vedere localmente a traverso i corpi scuri, over quello che nissuno altro vede.

La bibliothèque royale possède un exemplaire de ce livre apocalyptique. En voici le titre :

Le prime nove del altro mondo, cioe l'admirabile historia e non meno necessaria et utile da esser letta et intesa da ogni che stupenda intitulata la vergine venetiana.

Parte vista, parte provata e fidelissimamente scritta per Gulielmo Postello, primogenito della restitutione et spirituale Padre di essa Vergine. 1555.

Ce mouvement d'érudition classique ne fut pas le seul que favorisa l'instinct du monarque.

Les couvents commençaient à n'être plus obligés à garder pour eux le monopole des lettres et des sciences : elles tendaient à se séculariser et à sortir des cloîtres, où si longtemps elles avaient été nourries et fêtées. Le droit était destiné à améliorer la société. Le monde avait besoin de se réfugier vers des études juridiques, comme pour protester contre le despotisme féodal qui, si longtemps, avait pesé sur ses destinées : il lui fallait d'autres foyers de lumière et d'activité. François Ier eut l'honneur de fonder, en France, ces chaires de droit romain dont Bologne avait donné le modèle. Il appela le jurisconsulte Alciati, qui, le 29 avril 1529, ouvrit à Bourges cette école, qui devait exercer sur la civilisation une influence si puissante. Grâce à ce prince, la France allait prendre l'initiative d'autres idées qui devaient, à leur tour, dominer l'avenir. C'est un beau spectacle que le monarque nous offre, quand il vient s'asseoir sur les bancs de l'université de Bourges pour assister aux leçons d'Alciati, et qu'il protége son poëte Marot contre la colère de la Sorbonne.

Toutefois, cette colère était juste. Marot avait quitté la France, chantant toutes les cours qui s'empressaient de lui donner asile. Frondeur, épigrammatique, « plaisant en ses rondeaux, ballades, virelais et coqs-à-l'âne, » il singeait le luthérien pour ne pas ressembler à ses confrères en Apollon, qui allaient à la messe et faisaient maigre les vendredis et samedis, et, au fond, se roidissait contre

le soupçon d'hérésie dont on voulait flétrir sa muse. Il disait :

De Lutheriste ils m'ont donné le nom
Que droit ce soit : je respond que non.

La duchesse d'Étampes voulut revoir le poëte, qui s'ennuyait dans l'exil et brûlait du désir de revenir à Paris. — Elle avait montré à son royal amant une pièce de vers où Marot disait, en parlant de François Ier : il me rappellerait,

S'il savoit bien comment
Depuis un peu je parle sobrement :
Car ces Lombards avec qui je chemine
M'ont fort appris à faire bonne mine.

Marot fut rappelé, et, par malheur, tomba dans les serres d'un savant hébraïsant qui ne voulut le lâcher que lorsqu'il eut promis de renoncer aux muses païennes pour chanter comme le roi David. Marot promit, tint parole, et sans savoir un mot de la langue des prophètes, se mit à rimer leurs hymnes magnifiques. Figurez-vous le soleil dardant ses rayons à travers un buisson. La Sorbonne, qui ne se piquait pas de poésie, mais de théologie, trouva que les vers de Marot outrageaient la foi et condamna les trente psaumes du valet de chambre. Le poëte avait heureusement un manteau royal pour se mettre à l'abri de l'indignation du corps savant : il s'y réfugia, et se mit à chanter tout aussitôt :

Puisque vous voulez que je poursuive, ô Sire,
L'œuvre royal du Psautier commencé
Et que tout cœur aimant Dieu le désire ;
D'y besongner ne me tiens dispensé.

S'en sente donc qui voudra offensé,
Car ceux à qui un tel bien ne peut plaire
Doivent penser si ja ne l'ont pensé
Qu'en vous plaisant me plait de leur déplaire.

Le parlement prit le parti de la Sorbonne, insista, et force fut bien au roi d'écouter ses conseillers ; mais le poëte était bien dédommagé! ses psaumes faisaient les délices de la cour : Henri II chantait « *ainsi qu'on voit un cerf braire* » sur un air de chasse. Madame de Valentinois avait mis en volte « *du fond de ma pensée.* » La reine, le roi de Navarre, dansaient une branle de Poitou en fredonnant « *revange-moi, prends ta querelle* (1). »

Maintenant, qu'on cesse de nous dire que les réformés ont été les précepteurs de la France. Est-ce que l'arbre de la science n'y fleurissait pas déjà quand Calvin étudiait sous Mathurin Cordier? Calvin, a dit M. Nisard, s'était formé par la méthode de Mélanchthon (2), mais cette méthode n'avait pas encore paru en France au moment où Cordier publiait ses Dialogues; Ravisius Textor, son *Specimen Epithetorum;* Aleandro, son *Lexicon;* Sadolet, son *De Liberis recte instituendis;* Budé, son traité *De Studio literarum recte instituendo;* Tissot, sa Grammaire hébraïque; Fichet, sa rhétorique; Martin Delphe, son traité de l'art oratoire. Que peut donc citer la réforme à cette époque de rénovation? Tout au plus la Psychopannychie de Calvin et l'ode de Bèze *In Audebertum.* Et en

(1) Florimond de Rémond.
(2) Revue des deux Mondes, octobre 1839.

vérité, il n'y a pas là de quoi se glorifier. Nous ne parlons pas ici de l'Italie, qui avait des historiens quand la France s'essayait à la grammaire latine. Quelle œuvre d'art la réforme a-t-elle produite? aucune. Ce n'est pas elle qui inspire maître Roux, architecte, poëte, musicien, chanoine de la sainte Chapelle de Paris, quand il construit la grande galerie de Fontainebleau ; ni Jules Romain, que François attire en France à force de bienfaits; ni le peintre de la Madonna del Sacco, André del Sarto ; ni Benvenuto Cellini, le ciseleur si poétique; ni le Primatice, qui fait de Fontainebleau un Vatican; ni Vecelli, le grand coloriste de Venise : peintres, statuaires, humanistes, savants, vous appartenez au catholicisme! nous vous revendiquons comme sa gloire. Le doute, a dit un critique, M. Planche, est une méthode d'investigation et non d'enseignement ou d'étude (1), il faut que celui qui apprend croie déjà : or, Calvin ne croyait pas. Laissons-le donc s'admirer dans son orgueil, se comparer au soleil, s'applaudir d'avoir apporté la lumière et la vérité à son pays (2). Nous croyons que Budé, Danès, Jean du Bellay, Vatable, et tous ces flots de Grecs et d'Italiens qui viennent se mêler à la population parisienne à la voix du grand roi, sont de glorieux représentants des lettres humaines; que Nicolaï, Jérôme Poncher, Petit,

---

(1) L'Artiste, novembre 1839.

(2) Superbiam illam detegunt loci mille in quibus soli se comparans, pro tenebris lucem, pro falso verum attulisse in patriam gloriatur. Papirius Masso, vita Calvini, p. 25.

Guillaume Pélissier, l'honneur de l'épiscopat français, ont enseigné et pratiqué l'Évangile ; que la réforme, dans la personne de Calvin, n'a pas plus trouvé la lumière que la vérité, l'une et l'autre patrimoine de la France, quand il rêva de refaire Luther et de convertir François Ier, en lui dédiant son livre de l'Institution.

Il nous faut maintenant étudier les efforts du protestantisme pour changer la face religieuse du pays, et substituer, à la symbolique catholique qui était hier ce qu'elle sera demain, les mille confessions de ses docteurs. Nous verrons si, comme le dit Bèze : « les péchés de la France et de son roi attirèrent sur nos ancêtres la colère du ciel, et s'il est vrai que les novateurs aient plus de science que les Pères des temps primitifs (1). »

---

(1) Dicere nec immerito quidem, ut opinor, consuevi, dum illa tempora apostolis etiam proxima cum nostris comparo, scientiæ minus illos habuisse. Beza, ep. 1, Th.

CHAPITRE VII.

LES FEMMES.

Intrigues des dames de la cour pour introduire la réforme en France. — La duchesse d'Étampes. — Mesdames de Pisseleu et Cani.— La messe à sept points. — Colporteurs réformés. — Le Coq, curé de Saint-Eustache, prêche devant François Ier. — On veut attirer Mélanchthon en France. — Lettre de ce savant au roi. — Le cardinal de Tournon fait échouer la conjuration des Dames. — Les Placards.

Qui croirait aujourd'hui qu'une intrigue de femmes faillit ravir à la France son vieux *credo* d'Athanase? Cette conspiration avait pour chef Marguerite, l'auteur prétendu ou réel de l'Heptaméron, et pour auxiliaires la duchesse d'Étampes, sa sœur, madame de Pisseleu, et madame de Cani. Marguerite avait à Pau un beau château où naquit depuis Henri IV, vraie demeure féodale toute hérissée de ponts levis et impénétrable à l'œil humain, eût-il été aussi perçant que celui du lieutenant Morin. C'est dans ce vieux manoir que la cour de la reine s'assemblait le soir, pour imiter les chrétiens de la primitive Église, et où on lisait en français quelque

prière arrangée à la luthérienne. En l'absence de Roussel, un carme fugitif, nommé Solon, y tenait la parole. Ce moine ne se faisait pas faute d'injures contre ce qu'il appelait la gent papiste. On les accueillait ordinairement par de gros rires, comme on l'eût fait, à la veillée, en écoutant un récit grivois de Desperriers. On s'y moquait beaucoup de la messe catholique, qu'on voulait remplacer par la messe à sept points (1).

Or, voici ce qu'était cette messe à sept points :

La messe avec communion publique, premier point;
La messe sans élévation de l'hostie, deuxième point;
La messe sans adoration des espèces, troisième point;
La messe avec oblation du pain et du vin, quatrième point;
La messe sans commémoration de la Vierge et des Saints, cinquième point;
La messe avec rupture du pain à l'autel, d'abord pour le prêtre, ensuite pour les fidèles, sixième point;
La messe célébrée par un prêtre marié, septième point.
Messe catholique, luthérienne et calviniste.

Les dames d'Étampes, de Cani, de Pisseleu raffolaient de la messe à sept points : si on la leur

(1) Florimond de Rémond, p. 698.

avait accordée, peut-être en ajoutant l'abolition de la confession, elles n'auraient pas tenu rigueur aux dogmes de l'Église catholique. Elles acceptaient la primauté du pape, le purgatoire, le culte de la Vierge et des Saints, la plupart des sacrements et jusqu'à l'enfer; seulement, il leur fallait un livre de prières en français, on le trouva : Marguerite venait de faire traduire le livre d'heures par l'évêque de Senlis, confesseur du roi, dont l'orthodoxie n'était pas douteuse.

Or, ce fut une grande nouveauté que ce livre de messe, tout français, tombant au milieu de la petite cour de Nérac, qui se mit à le lire dévotement, puis à le commenter, à l'expliquer, c'est-à-dire à le torturer, si bien qu'elle finit par ne plus l'entendre. Tout le monde en voulut, quand il fut devenu incompréhensible. On l'imprima secrètement, avec des notules, des gloses et des scolies, et on appela des colporteurs chargés de le distribuer dans les provinces voisines. Ces âmes simples, qui n'entendaient rien au royaume de Dieu, croyaient leur métier béni du ciel, parce qu'il était heureux. Un historien de la renaissance a peint avec une verve toute joyeuse ce prosélytisme mercantile :

« Plusieurs compagnons des imprimeurs de France et d'Allemagne, au bruit du profit qu'on leur présentoit, accouroient, lesquels après s'escartoient partout pour débiter bibles, catéchismes, boucliers, marmites, anatomies et aultres tels livres, surtout les petits psalmes, quand ils furent imprimez, dorez, lavez et reglez. Leur seule joliveté convioit les dames à la lecture, et comme

les avares marchands, au seul flairer du gain, ne craignent de seillonner les mers et prendre le hasard de mille et mille fortunes et tempestes, en cette mesme sorte, ces compagnons d'imprimerie, à l'appétit du gain qui leur avoit donné le premier goust, et pour avoir plus facile accez ès villes et sur les champs, dans les maisons de la noblesse, aucuns d'entr'eux se faisoient contreporteurs de petits affiquets pour les dames, cachant au fond de leurs balles les petits livrets dont ils faisoient présent aux filles, mais c'estoit à la dérobée, comme d'une chose qu'ils tenoient bien rare, pour en donner le goust meilleur. Ces postillons et courratiers de si mauvaise marchandise devinrent bien souvent la proye la part des flammes, ausquelles on les jettoit surprins sur le fait et débit de ce que par les loix leur estoit deffendu. Ceux qui ont ramassé leur histoire sont plaisants, quand ils représentent ces contreporteurs dans le parlement, haranguant comme les docteurs instruits. Jean Chapot, disent-ils, vendeur de livres qu'il avoit portez de Genêve, cuida esbranler tout le parlement de Paris par une très-docte remonstrance et très-saincte qu'il fit aux conseillers, luy estant permis de disputer teste-à-teste avec trois docteurs de la Sorbonne, qui ne voulurent jamais entrer en matière. »

Cependant, tout ce bruit de femmes, de prédicants, de colporteurs, arrivait jusqu'à Paris. La Sorbonne se fâchait et menaçait d'y mettre fin par un décret. Le roi, qui voulait ménager l'honneur de Marguerite, sa mignonne, la mande à Paris. La

reine arrive, accompagnée du seigneur de Buri, gouverneur de la Guyenne, et de Roussel, son aumônier; l'entrevue a lieu, elle est orageuse. Marguerite se lamente, pleure, prie; elle veut qu'on entende Roussel, Coraud et Berthaud, qui enseignent la véritable doctrine. Le roi s'attendrit et consent à ouïr les prédicants. Roussel, Berthaud, Coraud, prêchent tour à tour devant le roi et la Sorbonne : Berthaud et Coraud, à la sortie de l'église sont arrêtés et mis en prison. Berthaud s'échappe, et, dans sa fuite, trouve une église, où il entre, pleure et se repent; Coraud va d'un trait jusqu'en Suisse, où il rencontre Farel, débauche une jeune fille et devient ministre; Roussel se sauve à Nérac, parce que le lieutenant Morin a reçu l'ordre de le laisser échapper. Roussel emmenait avec lui son vicaire général, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, Aimerici, qui, après la mort de son évêque, jeta le froc et épousa une vieille femme qui le fit mourir d'ennui.

On avait affaire à des femmes, et à de grandes dames, qui tenaient à convertir François I[er]; l'intrigue fut renouée.

Parmi les orateurs du siècle, on aimait surtout Le Coq, curé de Saint-Eustache, espèce de missionnaire de village, qui ne craignait pas de dire la vérité aux courtisans, et qui, au lieu d'encens, leur jetait à la figure sa parole toute trempée de couleur biblique; prédicateur populaire, dont les lettrés s'amusaient, parce qu'il ne traitait pas mieux la langue française que les grands seigneurs. On ne sait au juste pourquoi il s'était épris des

nouveautés luthériennes : ceux qui les annonçaient avaient, en général, la figure pâle, les traits défaits, une peau couleur de sépulcre, tandis que les moines portaient un visage rubicond ; or, Le Coq, très-pâle lui-même, en voulait aux teints vermillonnés.

La duchesse d'Étampes et la reine Marguerite persuadèrent au roi d'entendre l'orateur de Saint-Eustache. Le discours avait été fait d'avance. Le Coq s'emporta, selon sa coutume, frappa la chaire à coups de poings, et cria à tue-tête qu'il ne fallait pas s'arrêter aux espèces et contempler ce qui était sur l'autel, mais se laisser aller, sur les ailes de la foi, jusqu'au ciel : *sursum corda*, répétait-il, *sursum corda* (1). Les grandes dames qui assistaient au sermon murmuraient *sursum corda;* mais le cardinal du Bellay sortit scandalisé, et manda le prêtre à la cour. Le Coq voulait disputer, la duchesse d'Étampes était de son avis : la dispute eut lieu. Le cardinal vint aisément à bout de la faconde du missionnaire. Le Coq perdit, ce jour, toute sa gloire : la duchesse d'Étampes cessa de le voir et lui ferma la porte de son hôtel.

Elle avait un commensal qui passait pour un grand théologien : c'était Landri, un autre curé qui ne demandait pas mieux que de criailler. Landri eut d'abord une audience du roi, que la duchesse avait ménagée ; mais le pauvre homme dit de si pitoyables choses sur le purgatoire et le culte des

---

(1) Histoire de François I[er], par Gaillard, in-8°, t. IV, p. 264. — Maimbourg, histoire du Calvinisme, liv. I.

saints, qu'on l'éconduisit poliment, en le renvoyant à ses paroissiens. Landri revint bientôt au catholicisme.

Cette manie exotique de dispute fanatisait les âmes, divisait les familles, allumait les haines et remplissait la France de troubles et d'émotions. Il arrivait toujours que chaque argumentateur s'octroyait la victoire et s'enorgueillissait de sa gloire. Qui cherchait la vérité était sûr de la trouver dans deux sanctuaires ennemis. On eut dû cependant se demander comment, si elle est une, la vérité pouvait être l'héritage de Zwingli et de Luther, de Bucer et de Farel, d'Œcolampade et de Carlstadt, qui ne s'entendaient pas et se damnaient sans miséricorde les uns les autres.

On voulait troubler la conscience du roi, l'amener doucement au doute; alors on l'aurait laissé en repos jusqu'à ce que le doute l'eût jeté dans l'hérésie : cette manœuvre était habile.

Mélanchthon était alors en grand honneur en Allemagne comme en France. On savait qu'il avait rompu avec les puritains de son parti, et qu'il cherchait à réconcilier Luther avec le pape. La duchesse d'Étampes et la reine Marguerite conçurent le projet d'appeler en France l'humaniste saxon. François Ier consentit donc, après de grandes difficultés, à faire venir Mélanchthon, qui devait disputer avec le théologien le plus renommé de la capitale. Le billet du roi au professeur de Wittemberg est un modèle de courtoisie :

« J'avais entendu, il y a quelque temps, par Guillaume du Bellay, sieur de Langeai, gentil-

homme de notre chambre et conseiller de nostre conseil privé, le singulier désir que tu as d'apporter la paix et appaiser les troubles et divisions survenues en l'Église. Depuis, par les lettres que tu as escrit, et par le rapport que m'a fait à son retour Barnabas Voceus, j'ay sceu que tu veux prendre volontiers la peine de venir vers moy, afin de conférer, avec nos docteurs et théologiens, sur la réunion de l'Église et restablissement de l'ancienne police ecclésiastique : chose que je désire embrasser avec tout le soin et sollicitude qu'il me sera possible; soit que tu viennes comme privé ou comme ayant charge des tiens, tu seras le bien venu, et me trouveras par effet très-désireux du repos de la paix et de l'honneur et dignité de la Germanie. »

Mélanchthon se hâta de répondre aux nobles avances du prince par d'adroites paroles :

« Combien que ce très-beau royaume de France, roy très-chrétien et très-puissant, excelle par tous les autres royaumes de la terre en plusieurs autres choses qui luy servent d'honneur et d'embellissement ; si est-ce qu'entre les principales loüanges, celle-cy doit tenir le premier rang qu'il a tousiours surmonté les autre nations en la doctrine et a tousiours esté comme en sentinelle pour la défense de la religion chrestienne. A raison de quoy, à bon droit, il porte ce tiltre de Très-Chrestien, qui est une loüange des plus grandes et des plus augustes qu'il se puisse dire en toute la terre, et partant c'est une chose loüable à vostre majesté de ce que mesme en ce temps elle prend le soin de conserver

son église, non par des remèdes violents, mais avec la raison vraye et digne d'un roy très-bon et très-chrestien, et de ce que parmi ces dissensions elle s'estudie et s'affectionne de composer et modérer tellement les efforts et véhémence de l'un et l'autre party, que la doctrine chrestienne, estant expliquée et repurgée, il soit diligemment pourveu et advisé à la gloire du Christ, à la dignité de l'ordre ecclésiastique et repos public. Certainement, il n'y a rien qui mérite tant de gloire et de loüange que ce désir. Rien ne se peut penser plus digne d'un roy. Parquoy ie supplie vostre Majesté royale qu'elle ne deslaisse et ne cesse de s'employer de tout son pouvoir à ce soin et à cette pensée: car encore que la dissension publique aye baillé place en certains lieux, à quelques dereglez et mauvais docteurs, toutes fois, il y a plusieurs choses ouvertes et relevées par des gens de bien, lesquelles il importe et sert de beaucoup qu'elles soient montrées et demeurent en l'église. Et encore que la pétulance des mauvais soit réprimée: toutes fois, ie supplie vostre royale Majesté qu'elle ne se laisse tellement mener par les plus sévères opinions des escrits de quelques-uns, qu'elle souffre les choses qui sont bonnes et utiles à l'église, estre deslaissez. Quant à moy, aucunes opinions dereglées, comme sont celles qui ont gasté et corrompu ce très-beau et très-sainct ordre de l'église, ne m'ont pleu, comme aussi, il n'y a rien qui doive être plus cher et plus recommandable à tout cela. Et parce que ie sçay que vous affectionnez tous les gens de bien qui sont versez en ce même genre de

doctrine que moy, sitost que i'ai veu les lettres de vostre royale Majesté, i'en prends Dieu à tesmoin, ie me suis efforcé de tout mon pouvoir de faire, qu'incontinent ie m'en peusse aller vers vostre Majesté : car il n'y a chose en ce monde que ie souhaitte tant que de pouvoir apporter à l'église quelques secours, et tant que ma petite capacité se peut estendre. Et suis entré en quelque bonne espérance, après avoir cognu que la pitié et prudence de vostre royale Majesté ne désirait rien tant que d'aviser et pourvoir au commun bien de la gloire du Christ. Mais vostre Majesté entendra par Voceus, combien de difficultez me retiennent encore pour un petit, lesquelles quoyqu'elles aient apporté du retardement à ce mien voyage, toutes fois n'ont iamais destourné mon esprit ny de sa profession, ny des conseils ou de l'affection et désir que i'ay d'appaiser les différents de la chrestienté. Voceus vous déclarera plus amplement toutes ces choses; pour la fin, ie me recommande à vostre Majesté, et vous promets que ie assembleray et rapporteray tousiours mon iugement à l'opinion des bons et doctes hommes qui sont en l'église. Christ vueille garder vostre royale Majesté florissante et entière et la vueille gouverner pour le salut commun de tout le monde et pour l'illustration de la gloire de Dieu. Donné en Saxe, le 5, devant les calendes de septembre 1535. »

A cette longue épître, Mélanchthon avait joint un traité latin, sous le titre de : *De morandis controversiis religionis ad Gallos*, où il reconnaissait franchement la suprématie du pape et la nécessité

d'une autorité spirituelle toujours vivante pour le gouvernement et la discipline de l'Église.

Il semblait, après un tel aveu, que la paix allait être rendue au monde catholique. Les grandes dames se réjouisaient dans l'attente de Mélanchthon, qui devait confondre la science de tous nos évêques. Leur poëte favori avait deviné pourtant que Mélanchthon n'arriverait pas; il avait dit:

Je ne dis pas que Mélanchthon
Ne déclare au Roy son advis :
Mais de disputer vis à vis
Nos maistres n'y veulent entendre.

On avait pris cette prévision pour une boutade poétique, et renvoyé Marot à ses muses. Il avait raison. Une robe rouge vint rompre tout à coup des négociations si avancées.

Un jour le cardinal de Tournon, archevêque de Lyon, entre chez le roi, un livre sous le bras: — Vous avez un beau livre, monseigneur, dit le prince en jetant les yeux sur les plats de l'ouvrage qui étaient tout dorés. — Sire, vous l'avez bien nommé, répond l'archevêque; c'est un de vos premiers évêques en l'Église de Lyon : par fortune, je me suis rencontré sur ce passage, qui est au troisième livre. Irénée raconte qu'il avait ouï dire à saint Polycarpe, que l'apostre saint Jean, son maistre, entrant dans les bains et y voyant l'hérétique Cérinthus, soudain retira le pied: — Fuyons, dit-il, de peur que l'eau où se baigne cet ennemi de la vérité ne nous souille et salisse (1).

(1) Florimond de Rémond.

L'archevêque n'eut pas de peine à faire comprendre au prince qu'un colloque entre les catholiques et les protestants serait tout aussi malheureux que ceux dont l'Allemagne donnait depuis vingt ans le spectacle; que Miltitz, Cajetan, Veh, Aleandro, missionnaires du saint siége avaient conféré avec Luther, et échoué contre son opiniâtreté. François Ier fit retirer le passe-port que le chancelier allait expédier à Mélanchthon.

Les esprits s'irritaient. La réforme, enhardie par la protection de la reine Marguerite, les louanges de quelques lettrés, les menées de la duchesse d'Étampes, la ligue menaçante de Smalkalde, et tous les embarras intérieurs et extérieurs où le royaume était jeté, ne se cachait plus, comme autrefois. Elle était devenue disputeuse, railleuse, insolente; au lieu de joindre les mains pour prier, elle les levait pour frapper ou pour maudire. Elle affichait ses erreurs, et elle allait dans les ateliers pour gagner les ouvriers. Elle dénigrait nos gloires, calomniait nos évêques, outrageait nos prêtres, créait des mots pour nous désigner au mépris public, et nous appelait *Papolâtres* et *Théophages*. Le soir, quand la nuit était venue, elle courait les rues et affichait aux portes du Louvre, des couvents et des églises, des placards insultants, que ses disciples, le lendemain, décollaient et s'amusaient à lire à haute voix. Alors, qu'un pauvre moine vienne à passer seul, il est honni, couvert de boue, et poursuivi de huées. Le lieutenant Morin luttait en vain; la réforme avait gagné jusqu'au valet de chambre du roi, qui avait soin de placer, sur la

table de travail de son maître, quelques-uns de ces pamphlets clandestins que Farel expédiait de Suisse à Paris (1). En 1535, le nombre en fut si grand que l'année reçut le nom d'*année des placards.*

La réforme vint poser sur le palais de la Sorbonne ce manifeste sacrilége, œuvre d'un énergumène dont on osait vanter le courage.

ARTICLES VÉRITABLES SUR HORRIBLES, GRANDS ET IMPORTABLES ABUS DE LA MESSE PAPALE.

« Invoque le ciel et la terre en témoignage de vérité contre cette pompeuse et orgueilleuse messe, par laquelle, le monde, si Dieu n'y remédie, sera bientôt désolé et ruiné, et abysmé, quand en icelle N. S. est si outrageusement blasphêmé et le peuple séduit et aveuglé, ce que plus on ne doit souffrir ni endurer.

» Premièrement à tout fidèle chrétien est et doit estre très-certain que nostre Seigneur et seul sauveur J.-C. comme grand évesque et pasteur éternellement ordonné de Dieu a baillé son corps, sa vie et son sang, pour nostre sanctification, en sacrifice très-parfait, lequel sacrifice ne peut et ne doist jamais estre réitéré par aucun sacrifice visible, qui ne veut renoncer à icelui, comme s'il estoit sans efficace, insuffisant, imparfait, et que J.-C. n'eût pas satisfait à la justice de Dieu, son père, pour nous, et qu'il ne fust le vrai Christ, sauveur,

(1) Man kann nach dem Berichte Crespin's annehmen, daß Farel diese Manifeste drucken ließ, die zu Paris Placards genannt wurden. Paul Henry, p. 74, Note.

prestre, évesque, médiateur, laquelle chose non-seulement dire, mais penser est un horrible exécrable blasphème. Et, toutefois la terre a esté et est encore de présentement en plusieurs lieux chargée de misérables sacrificateurs; lesquels comme s'ils estoient nos rédempteurs se mettent au lieu de J.-C. ou se font compagnons d'icelui: disant qu'ils offrent à Dieu sacrifice plaisant et agréable, comme celui d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, pour le salut tant des vivants que pour les trépassez, ce qu'ils font apertement contre toute la vérité de la Sainte Ecriture, faisans menteurs tous les apostres et évangélistes.

» Or, ne peuvent-ils faire entendre à nul de sain entendement que J.-C., les apôtres et les prophètes soient menteurs, mais faut mangé leurs dents que le pape et toute sa vermine de cardinaux, d'évesques, de prestres, de moines et autres caphars, diseurs de messe, et de tous ceux qui y consentent soient tels: assavoir faux prophètes, damnables, trompeurs, apostats, loups, faux pasteurs, idolâtres, séducteurs, menteurs, blasphémateurs exécrables, meurtriers des ames, renonceurs de J.-C., larrons et ravisseurs de l'honneur de Dieu et plus détestables que les diables. Car par le grand et admirable sacrifice de J.-C., tout sacrifice extérieur et visible est aboli et évacué...

» Où ont-ils inventé le gros mot de transsubstantiation? Les apostres et les pères n'en ont point ainsi parlé: ils ont ouvertement nommé le pain le pain, et le vin le vin. Saint Paul ne dit point: mange le corps de J.-C. qui est enclos ou qui est sous la sem-

blance du pain, mais ils ont dit apertement : mange de ce pain. Or, il est certain que l'Écriture n'a point de déception, et qu'en icelle il n'y a point de feintise, dont il s'en suit bien que c'est pain ; qui pourra donc plus soutenir tels antechrists ? car n'ayant eu nulle honte de vouloir enclorre le corps de Jésus en leur oublie, ils n'ont eu aucun vergogne de dire qu'il se laisse manger aux rats, araignes et vermine, comme il est escrit de lettres rouges en leur messel, en la vingt-deux cautèle qui se commence ainsi : Si le corps du Seigneur estant consumé par les souris et araignes est devenu à rien ou soit fort rongé ; si le ver est trouvé tout entier dedans, qu'il soit bruslé et mis au reliquaire. O terre ! comment ne t'ouvres-tu pour engloutir ces horribles blasphémateurs ? ô vilains et détestables ! ce corps est-il du Seigneur Jésus vrai fils de Dieu, se laisse-t-il manger aux souris et araignes, lui qui est le pain des anges et de tous les enfants de Dieu, nous est-il donné pour en faire la viande aux bestes, lui qui est incorruptible à la dextre de Dieu, le ferez-vous jeter aux vers et à pourriture contre ce que David a escrit, prophétisant de la résurrection d'icelui ? Allumez donc vos fagots pour vous brusler et rostir vous-mêmes et non pas nous, pour ce que nous ne voulons pas croire à vos idoles, à vos dieux nouveaux, à vos nouveaux Christs qui se laissent manger aux bêtes, et à vous pareillement qui estes pires que bestes, en vos badinages lesquels vous faites à l'entour de votre Dieu de paste duquel vous vous jouez, comme un chat d'une souris, faisant des marmiteux et frappant contre votre poitrine,

après l'avoir mis en trois quartiers, comme étant bien marris, l'appelant au nom de Dieu (1) ».

Bèze confesse lui-même la violence de ses coreligionnaires. « Il y a grande apparence, écrit-il, que peu à peu le Roy mesme, eût-il commencé de gouster quelque chose de la vérité, ayant esté gaigné jusqu'à ce point tant par la royne de Navarre, sa sœur, que par deux frères de la maison du Bellay, qu'il délibéra de faire venir en France et d'ouïr en présence de ce grand et renommé personnage, Philippe Mélanchthon; mais l'an 1534, environ le mois de novembre, tout cela fut rompu par le zèle indiscret de quelques-uns, lesquels avoient fait imprimer certains articles d'un style fort aigre (2). »

Ce n'était pas seulement contre la parole dogmatique de notre Église que s'exerçaient ces violences. La réforme enhardie s'était prise à nos temples mêmes qu'elle dépouillait de leurs ornements, à nos reliquaires qu'elle brisait, à nos statues qu'elle mutilait, à nos tableaux qu'elle déchirait, à nos vieux livres de couvents qu'elle jetait au feu, enveloppant dans sa haine les trésors de l'art, les richesses du culte et les dépouilles des morts. Si on l'eût laissé faire paisiblement en France, il ne fût pas resté pierre sur pierre de nos sacrés édifices. Et quand on pense que ces profanations sacriléges

(1) Si qua unquam fuit putrida et insulsa farrago vanitatis atque falsitatis, si qua impura sentina fabularum atque ἀνιστορησίας, illam perfecto esse altissima voce profitemur. Resp. pro Balduino ad Calvinum et Bezam, fol. 98.

(2) Bèze, Hist. eccl., p. 15.

n'ont arraché ni larmes ni soupirs aux réformateurs, on se demande si, dans l'intérêt de l'art matériel, il ne fallait pas arrêter cette horde de Vandales qui auraient imité le connétable de Bourbon et changé nos églises en écuries.

Le pouvoir, averti par les murmures du peuple et par la voix éloquente de Budé, s'émut enfin. Le peuple voulait vivre et mourir catholique. On crut qu'une procession solennelle devait d'abord expier de nombreuses profanations. Le roi assista à cette procession, la tête nue, une torche à la main, et suivi de toute sa cour, des ambassadeurs étrangers et de flots de peuple. L'évêque de Paris, Jean du Bellay, marchait le saint-sacrement en main, sous un dais porté par monseigneur le Dauphin, les ducs d'Orléans et d'Angoulême, et par le duc de Vendôme, premier prince du sang. Le roi entra dans la grande salle de l'évêché et harangua, en ces termes, le parlement en robes rouges, le clergé et la noblesse :

« Si le propos que j'ai à vous tenir, Messieurs les assistants, n'est conduit et entretenu de tel ordre qu'il convient garder en harangue, ne vous esmerveillez : Pour autant que le zèle de celuy de qui je veux parler, Dieu tout puissant, m'a causé telle et si grande affection que ne sçaurois en mes paroles garder ny tenir ordre requis et nécessaire, voyant l'offence faite au roy des roys, pour lequel régnons et auquel ie suis lieutenant en mon royaume, pour faire accomplir sa sainte volonté ; et considérant la meschanceté et acerbe peste de ceux qui veulent molester et destruire la monarchie françoise, laquelle par l'espace de tant d'années a esté par ice-

luy souverain roy maintenue, ne puis m'en taire, posé ores, qu'ainsi soit que par aucun temps elle en soit esté ci-devant affligée : toutefois les roys, mes prédécesseurs, sont tousiours demeurés permanens en la religion chrestienne et catholique, dont encore nous en portons et porterons, aidant Dieu, le nom de très chrestien. Et bien que cette nostre bonne ville de Paris ait esté de tout temps chef et exemplaire de tous bons chrestiens, si est-ce que depuis peu de temps aucuns innovateurs, gens délaissés de la bonne doctrine, offusqués en ténèbres, se sont efforcés d'entreprendre tout contre les saincts, nos intercesseurs, qu'aussi contre Dieu Jésus-Christ sans lequel ne pouvons agir et ni prospérer en aucun bien fait, qui seroit à nous chose très absurde, si ne confondions en tant qu'en nous est et extirpions ces meschans, foibles d'esprit. A cette cause i'ai voulu vous convoquer et vous prier mettre hors vos cœurs et pensées toutes ces opinions, qui pourront vous séduire et vous affoler les uns les autres, et que vous veuillez comme vous en prie, instruire vos enfans, familiers et domestiques à la chrestienne obéissance de la foy catholique et icelle tellement suivre et garder, que si cognoissez aucun contagieux et perclus de cette perverse secte, veillez iceluy tant soit-il vostre parent, votre frère, cousin, ou affin, reveler. Car en taisant son malefice seriez adhérens à la faction tant infecte. Et quant à moy, qui suis vostre roy, si ie sçavois l'un de mes membres maculé ou infecté de ce détestable erreur, non-seulement vous le baillerois à couper, mais davantage si i'apercevois aucun

de mes enfans entachés, je le voudrois moy mesme sacrifier. »

Ce jour même ou le lendemain, on dressa dans Paris des bûchers où montèrent en chantant Barthélemy Milo, cordonnier, Nicolas Valeton, Jehan du Bourg, revendeur, Henri Poille, maçon, Étienne de la Forge, marchand. Si l'on eût arrêté ces pauvres âmes sur le chemin de l'éternité pour leur demander de réciter leur credo, pas une ne l'aurait dit de même. Ce n'étaient ni des zuingliens, ni des calvinistes, ni des luthériens, mais des fanatiques, exaltés par la lecture des libelles de Farel, et les prédications occultes de quelque renégat, et qui ne savaient pas même ce qu'était une confession de foi. Crespin leur ouvre à tous la porte du ciel et les inscrit dans son livre des Martyrs (1); tandis que Westphal, un autre réformé, arrache cette couronne, tressée par la main du calviniste, pour n'en décorer que le front de l'âme qui mourut dans la foi de Luther (2).

Plaignons les malheureuses victimes qu'on poussait au supplice, comme à un martyre qu'elles acceptaient sur la foi de quelque apostat qui, la veille, avait renoncé à ses vœux de continence, et chantait le bûcher, mais n'aurait pas voulu y monter, comme disait alors le poëte :

O ame peu hardie
Qui ressemble celuy qui fait la tragédie,
Lequel sans la ioüer demeure tout craintif,

---

(1) Crespin. Histoire des Martyrs, p. 105.
(2) Westphal, contra Lascium.

Et en donne la charge au nouveau apprentif
Pour n'estre point moqué, ni sifflé, si l'issue
Ne réussit à gré du peuple bien receue.

Voici de belles paroles échappées à un catholique à la vue de ces sacrifices humains auxquels le pouvoir avait recours, moins peut-être pour le salut de la foi nationale, que pour les intérêts de la société, que les violences de la réforme menaçaient de renverser.

« Les feux cependant estoient allumés partout, et comme d'un costé la justice et severité de lois contenoit le peuple en son devoir, aussi de l'autre l'opiniastre resolution de ceux qu'on trainoit au gibet auxquels on voyoit plustot emporter la vie que le courage, en estonnoit plusieurs. Car, comme ils voyoient de simples femmelettes chercher les tourmens pour faire preuve de leur foy, et allant à la mort ne crier que le Christ, le Sauveur, et chanter quelque psaume; de jeunes vierges marcher plus gayement au supplice qu'elles n'eussent fait au lit nuptial; le hommes s'éiouir voyant les terribles et effroyables apprets et outils de la mort qu'on leur avoit préparéz, et my brûlés et rotis, contempler du haut des bûchers d'un courage invaincu, les coups des tenailles receus, porter un visage et maintien ioyeux, entre les crochets des bourreaux, estre comme des rochers contre les ondes de la douleur : bref, mourir en riant, comme ceux qui ont mangé l'herbe sardinienne : ces tristes et constans spectacles excitoient quelque trouble non seulement en l'âme des simples, mais des plus grands qui les couvroient de leur manteau, ne se

pouvant la plupart persuader que ces gens n'eussent la raison de leur costé, puisqu'aux prix de leur vie, ils la maintenoient avec tant de fermeté et résolution. Autres en avoient compassion : marris de les voir ainsi persécutés, et contemplant dans les places publiques ces noires carcasses suspendues en l'air avec des chaines vilaines, reste des supplices, ils ne pouvoient contenir leurs larmes ; les cœurs mesmes pleuroient avec les yeux. »

Cette page est de Florimond de Rémond (1), qui l'écrivait peu de temps après le supplice de Servet, auquel avait assisté Calvin.

---

(1) Chap. VI, l. VII.

CHAPITRE VIII.

L'INSTITUTION CHRÉTIENNE (1).

Accueil que la Réforme fait à ce livre. — C'est un manifeste contre le protestantisme. — Antagonisme de Calvin et des réformateurs allemands. — Quelques doctrines de l'Institution. — Variations de la symbolique de Calvin. — Servet. — Idée de la polémique de l'Institution. — Appel de Calvin à l'autorité catholique. — La Préface de l'Institution. — Style de l'œuvre.

En 1536, au mois de mars, Thomas Platter et Balthasar Lasius terminaient à Bâle l'impression

---

(1) Christianæ religionis institutio, totam fere pietatis summam et quicquid est in doctrina salutis cognitu necessarium, complectens : omnibus pietatis studiosis lectu dignissimum opus, ac latine recens editum. — Præfatio ad christianissimum regem Franciæ qua hic ei liber confessione fidei offertur.

IOANNE CALVINO
Nouiodunensi autore,
BASILEÆ.
MD XXXVI.

On lit à la fin de l'ouvrage : — Basileæ, per Thomam Platterum et Balthasarem Lasium, mense Martio, anno 1536. Petit in-8° de 514 pages et de 6 pages d'index : après l'index on voit la figure de Mi-

de « l'Institution chrétienne, » le plus beau livre assurément qui soit sorti de la main de Calvin. Un

---

nerve avec l'inscription : Tu nihil invita facies dicesve Minerva. L'épée enflammée n'est pas sur le titre du livre.

Page 2, Capita argumentorum quæ in hoc libro tractantur.

1. De lege quod Decalogi explicationem continet (p. 42).

2. De fide ubi et symbolum (quod apostolicum vocant), explicatur (p. 102).

3. De oratione ubi et oratio dominica enarratur (p. 157).

4. De sacramentis ubi de baptismo et cœna Domini (p. 200).

5. Quo sacramenta non esse quinque reliqua, quæ pro sacramentis hactenus vulgo habita sunt, declaratur : tum qualia sint ostenditur (p. 205).

De libertate christiana, potestate ecclesiastica et politica administratione (p. 400 à la fin).

Suivant Bèze, la première édition de l'Institution Chrétienne doit avoir paru en 1535, à Bâle, où résidait Calvin. Gerdes, Scrinium antiquarium sive miscellanea Grœningana, t. II, p. 453, parle aussi d'une édition de 1535, dont on n'a pu trouver un exemplaire. Il remarque que les imprimeurs avaient la coutume d'antidater le titre de leurs livres. On prétend que l'édition de 1536 n'est pas la première, car Calvin s'y nomme sur le titre, au commencement de la préface et en tête du premier chapitre. Or, nous savons que l'ouvrage ne parut pas sous le nom de Calvin, d'après le témoignage même du réformateur. — L'édition de 1536 se trouve à la bibliothèque de Brunswick, et à Genève. M. Turretin dit dans une lettre de 1700 : « La plus vieille édition que l'on ait à Genève est un in-8° de 514 pages, imprimé à Bâle, per Thomam Platterum et Balthasarem Latium, m. martio, ann. 1536. A la fin du livre est la figure de Minerve avec ces mots : Tu nihil invita faciesve dicesve Minerva. Le commencement y manque jusqu'à la page 43. » Sponde admet une édition française de Bâle, août 1535 : Bayle, art. *Calvin*.

M. Paul Henry pense qu'il doit y avoir une édition française de 1535, celle qui parut sous le pseudonyme d'Alcuin et une édition latine de 1536, qui porte le nom de Calvin. Dans l'édition française de l'Institution en 1566, la préface est datée de Bâle, le 1er août

poëte de cette époque le place immédiatement après les écrits apostoliques.

Præter apostolicas post Christi tempora chartas
Huic peperere libro sæcula nulla parem (1).

1535. Reste à expliquer comment aucun exemplaire de l'édition originale n'est parvenu jusqu'à nous.

A la bibliothèque royale de Paris, il existe une édition fort rare de ce livre, (1565) dont voici le titre :

Institution de la religion chrestienne nouvellement mise en quatre livres ; augmentée aussi de tel accroissement qu'on la peut presque estimer un livre nouveau ; par Jean Calvin.

A LION
Par Jean Martin.

Sur le verso du frontispice est le « pourtrait de la vraye religion » avec ces vers :

Mais qui es tu (di moy) qui vas si mal vestue,
N'ayant pour tout habit qu'une robe rompue ?
Je suis religion (et ne sois plus en peine),
Du père souverain la fille souveraine.
Pourquoy t'habilles-tu de si poure vesture ?
Je méprise les biens et la riche parure.
Quel est ce livre là que tu tiens en la main ?
La souveraine loy du père souverain.
Pourquoy aucunement n'es couverte au dehors
La poitrine aussi bien que le reste du corps ?
Cela me sied fort bien à moy qui ay le cœur
Ennemi de finesse et ami de rondeur.
Sur le bout d'une croix pourquoy t'appuyes-tu ?
C'est la croix qui me donne et repos et vertu.
Pour quelle cause as-tu deux ailes au costé ?
Je fay voler les gens jusques au ciel vouté.
Pourquoy tant de rayons environnent ta face ?
Hors de l'esprit humain les ténèbres je chasse.
Que veut dire ce frein ? que j'enseigne à dompter
Les passions du cœur, et à se surmonter.
Pourquoy dessous tes pieds foulles-tu la mort blesme ?
Pour autant que je suis la mort de la mort mesme.

(1) Paulus Thurius.

C'est l'œuvre dont l'écolier de Noyon commençait à rassembler les matériaux à Bourges et à Orléans, et qu'il poursuivait dans ses courses à travers la France. La réforme en attendait l'apparition avec impatience. Quelques fragments, lus par l'auteur à ses amis, avaient été retenus, transcrits et répandus à la cour de Marguerite. Desperriers, Marot, Roussel, tous les commensaux de la reine annonçaient que l'Institution devait changer la face du monde catholique. On savait que Calvin avait entrepris ce travail pour prouver que la réforme avait trouvé un théologien et un écrivain. Le livre parut d'abord en latin. En tête de l'ouvrage, Calvin avait placé une dédicace à François I[er], qu'il traduisit en français, ainsi que le livre même, quelques années plus tard. La dédicace est un des premiers monuments de la langue française ; elle ne manque ni de hardiesse ni d'éloquence. Quand elle parut, les lettrés déclarèrent que « c'estoit un discours digne d'un grand roi, un portail digne d'un superbe édifice, et une pièce digne de plus d'une lecture, et qu'on pouvoit placer à côté de l'introduction de de Thou, sur son Histoire Universelle, et de Casaubon, sur Polybe (1). »

Nous ne connaissons pas, dans les écrivains pro-

(1) Man hat in der gelehrten Welt gesagt, daß es nur drei treffliche Vorreden gäbe: die des Präsidenten Thuanus vor seiner Geschichte, die des Casaubonus ad Polybium, die dritte Calvin's. Morus, panégyrique, p. 101, Inst. Ed. Jcard, et Mélanges critiques de M. Ancillon, Bâle, 1698, p. 65. — Taneguy Lefèvre, in Scaligerina, p. 40. — Bayle ajoute aux trois belles préfaces, celle de M. Pélisson sur les œuvres de Sarrazin, p. 715.

testants, de manifeste plus éloquent, contre le principe de la réformation, que l'Institution chrétienne. Bossuet, avec tout son génie, n'eût pas fait, en un sens, mieux que Calvin. Voici un livre d'étude patiente, destiné à tuer le catholicisme, à changer, en France, la religion de l'état, à séduire François Ier. On espère qu'il ruinera cette vieille foi de nos pères, qui résista à tant de sophismes, qui lassa le fer de tant de bourreaux, qui surmonta les mauvais instincts de tant de novateurs; et il se trouve que cet ouvrage, dans les desseins de la Providence, est l'arme la plus terrible que la réforme ait pu forger contre elle-même. Si Calvin, en cette exomologèse, a dit la vérité, il faut brûler les livres des autres réformateurs; s'il est ici l'apôtre envoyé de Dieu, les protestants allemands ne sont plus que des docteurs de mensonge; si l'Institution a été écrite sous l'inspiration de la sagesse éternelle, la Captivité de Babylone de Luther, la Confession de foi d'Augsbourg de Mélanchthon, le *De vera et falsa religione*, de Zwingli; le *De Cœna*, d'Œcolampade, sont des livres à jeter au feu. Car les doctrines que Calvin apporte dans son Institution ne sont pas celles des novateurs allemands: la parole de l'un ne ressemble pas plus à la parole des autres que l'ombre ne ressemble au soleil. Si Dieu couvrait de sa nuée l'Israélite de Noyon, il a dû laisser dans les ténèbres les docteurs de la Germanie : que la réforme prononce donc elle-même.

« Nous disons, c'est Calvin qui parle, que l'Église romaine n'est pas la fille du Christ, que ses

papes l'ont profanée par leurs impiétés, l'ont empoisonnée et mise à mort (1). »

« Et moi, dit Luther, je réponds que l'Église est chez les papistes, parce qu'ils ont le baptême, l'absolution et l'Évangile (2)! »

« Et, ajoute-t-il ailleurs, le sacrement eucharistique, les clefs de la conscience, la prédication, le catéchisme, l'esprit saint, etc. (3). »

L'université d'Helmstadt, consultée au 18e siècle sur le mariage d'Élisabeth de Brunswick-Wolfenbuttel avec l'archiduc d'Autriche, ajoute — que les catholiques ont le fond et le principe de la foi, que l'Église romaine est véritable église, qui écoute la parole de Dieu et reçoit les sacrements institués par Jésus-Christ (4).

Calvin poursuit : — Je soutiens que le pape de Rome est le chef et le prince du royaume maudit de l'antechrist.

Et les Réformés d'Augsbourg se lèvent pour défendre l'antechrist, et disent :

— Tel est le sommaire de notre doctrine, dans

---

(1) Instit. chrét., p. 774.

(2) Etsi fatemur apud eos esse ecclesiam quia habent baptismum, absolutionem, textum evangelii. Luth. in cap. 28, Genes. fol. 696.

(3) Recht Sacrament des Altars, rechte Schlüssel zu Vergebung der Sünden, recht Predig-Ampt, rechter Catechismus, als das Vater unser, Zehen Gebott, die Artickel des Glaubens, christliche Kirch, Christus, Heil. Geist, rechter Kern und Ausbund der Christenheit; wer das hat, hat alles. Op. Lutheri, t. IV Jen. Germ. fol. 408, 409. — Nuremb. fol. 320, t. II. Witt. Germ. fol. 279, t. IV Alt. fol. 275.

(4) Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le 18e siècle, t. I.

laquelle on peut voir qu'il n'y a rien de contraire à l'Église catholique et à l'Église romaine.

Ainsi donc, lorsque Calvin insulte si grossièrement au siége de Rome, voici que les Églises d'Allemagne, et son cénacle de docteurs viennent le défendre hautement contre l'écolier de Noyon.

— Je soutiens, dit Calvin, que toutes les fois qu'on représente Dieu dans des images, sa gloire est flétrie et ravalée par l'impiété du mensonge (1); que toutes les statues qu'on lui taille, que toutes les images qu'on lui peint lui déplaisent infiniment, comme autant d'outrages et d'opprobres (2).

C'était le langage que Carlstadt tenait à Wittemberg à tous les briseurs d'images, quand Luther monte en chaire, si vous vous le rappelez, venge le catholicisme des folles rêveries de l'archidiacre, et fait relever les statues des saints, aux applaudissements de toute l'Allemagne savante. Calvin n'a rien inventé : il a pris tous ses arguments contre le culte des images dans ces livres de Carlstadt dont le moine saxon s'est hautement moqué.

Calvin continue : — Chrétien, quand on te présente le pain en signe du corps de Jésus-Christ, fais-toi cette comparaison : comme le pain soutient notre vie matérielle du corps, ainsi le corps du Christ doit être la nourriture de notre vie spirituelle. Quand on apporte le vin, symbole du sang, pense que le sang du Christ doit te raviver spiri-

---

(1) Inst. chrét., p. 51.
(2) Ib.

tuellement, comme le vin ton corps matériel (1). Ignares qui ajoutèrent au texte leurs propres conceptions, et pour montrer leur finesse d'esprit, imaginèrent ne sais quelle réalité et quelle substantialité, et cette prodigieuse transubstantiation, folie de cerveau s'il en fut jamais (2).

L'Église de Wittemberg crie au blasphème : la voix de son apôtre est pleine de colère :

— Imbécile, à ton tour, qui n'as jamais rien entendu aux Écritures : si tu comprenais le grec, le texte t'aveuglerait, te sauterait aux yeux ; lis donc, niais ; en vertu de mon titre de docteur je te dis que tu n'es qu'un âne (3)...

Nous avons vu Luther à Marbourg, au colloque imaginé par Philippe de Hesse, refuser de donner le baiser de paix aux sacramentaires que représente Calvin, et les vouer, en partant pour Wittemberg, à la colère de Dieu et des hommes.

Que le poëte hongrois chante donc cette Institution comme le plus beau présent que le ciel ait fait au monde chrétien depuis les temps apostoliques !

Luther ne vient-il pas de déchirer la page où Calvin représente le pain et le vin de l'Eucharistie sous la forme d'emblèmes, comme inspirée du mauvais esprit !

Que Samarthanus le professeur envie donc à

---

(1) Christianæ religionis Institutio, p. 238.
(2) Ib., 240.
(3) Luthers Tisch-Reden.

Bâle ce trésor chrétien que la France n'égalera jamais (1).

Est-ce que ce christianisme n'est pas convaincu, par Mélanchthon, par Luther, par Osiander, de nouveauté et de folie?

Si François Ier embrasse la symbolique de Calvin, Luther le menace de réprobation ;

S'il écoute Luther, Calvin le damne irrémissiblement pour s'être laissé séduire par « la détestable erreur de la présence réelle. » Apôtres du Seigneur, entendez vous donc ! Vous me dites l'un et l'autre, prends et lis, voici le livre de vie, le pain de vérité, la manne du désert. Je vous écoute, et votre parole jette mon âme dans un abîme de doutes. Qui fera donc luire « ceste estoile première du jour », comme Calvin appelle son évangile (2).

— Moi, dit Osiander, mais accepte ma justice essentielle ;

Moi, dit Calvin, mais repousse la justice d'Osiander l'hérétique et crois à ma justice gratuite.

— Moi, dit Mélanchthon, mais reste dans la papauté, car il faut à l'Église un chef visible ;

Moi, dit Calvin, mais rejette le pape, le prince des ténèbres, l'antechrist en chair et os.

— Moi, dit Luther, mais crois que tes lèvres reçoivent le corps et le sang du Christ ;

---

(1) Hoc doleo tantum quod abreptus nobis sis, quodque alter loquens Calvinus, nempe Institutio christiana ad nos non perveniat. Invideo Germaniæ, quia quod illa assequi non possumus. Manuscrits de Gotha.

(2) Aux fidèles de Genève durant la dissipation de l'église.

Moi, dit Calvin, mais crois que ta bouche ne touche qu'à des symboles de chair et de sang, que la foi seule a le don de transformer en réalité.

Où donc s'est arrêtée cette étoile première du jour que nous annonce Jean de Noyon?

A Zurich, dit Zwingli.

— A Bâle, dit Œcolampade.

A Strasbourg, dit Bucer.

— A Wittemberg, dit Luther.

A Neuchâtel, dit Farel.

— Mais dans quelle bible lirai-je la parole de Dieu?

— Dans la bible de Luther, dit Hans Lufft, son imprimeur;

Dans la bible de Genève, disent Calvin et Théodore de Bèze;

— Dans la bible de Zurich, dit Léo Judæ;

Dans la bible de Bâle, dit Œcolampade.

— En vérité, dit Bèze, la traduction de Bâle est pitoyable, et dans beaucoup d'endroits offensante envers l'esprit saint (1).

Maudite soit la traduction de Genève, dit le colloque de Hamptoncourt, c'est la plus mauvaise qui existe (2).

— Garde-toi, dit Calvin, de la bible de Zwingli,

---

(1) ... Daß sie in vielen Sachen gottlos, und der Meinung des heiligen Geistes gänzlich zuwider seye. **R. P. Dez. S. J. in reunione protest. p. 480.**

(2) Daß unter allen Dollmetschungen, die bis zu der Zeit heraus gekommen, die Genfische die allerschlimmste und untreueste wäre. **R. P. Dez. loc. cit.**

c'est du poison ; car Zwingli a écrit « que saint Paul n'a pas reconnu ses épîtres pour écritures saintes et infaillibles, et qu'incontinent après qu'il les eut escrites, elles n'avoient point d'authorité parmi les apôtres (1). »

Que fera François I[er] ? S'il accepte l'Institution chrétienne comme un livre de vérité, voici ce qu'il doit croire désormais, avec lui sa cour, ses fils et son royaume très-chrétien, pour obtenir la vie éternelle :

« Qu'ainsi que la volonté de Dieu est la seule raison de l'élection des hommes, ainsi la même volonté est la cause de leur réprobation (2);

» Que la cheute des enfans d'Adam vient de Dieu : décret horrible ! Mais nul ne peut révoquer en doute que Dieu n'eust préveu et sceu de toute éternité par avance quelle fin l'homme devoit avoir (3) ;

» Que pour certaines raisons qui nous sont inconnues Dieu veut que l'homme tombe ;

---

(1) Ignorantia vestra est quod putatis cum Paulus hæc scriberet, evangelistarum commentarios, et epistolas apostolorum etiam in manibus apostolorum atque authoritate fuisse, quasi vero Paulus epistolis suis et jam tunc tribuerit ut quidquid in eis contineretur sancto sanctum esset. Zwingl., t. II, op. contra Catabapt., fol. 10.

Quelques réformés doutent du salut de Zwingli : Ipsum in peccatis mortuum et probinde gehennæ filium esse pronunciare non verentur. Gualt. in Apol. pro Zwinglio et operibus ejus, initio primi tomi op. Zwingl., fol. 18.

(2) Instit., liv. 3, ch. 22, § 11.

(3) Ib. § 7. Écoutons un protestant : « Il n'y a presque point de Dogme, que les Protestants ayent réformé d'un consentement plus unanime, que celui de la Grace et de la Prédestination. Mais cette con-

» Que l'inceste par lequel Absalon souilla la couche de son père est l'œuvre de Dieu (1);

» Que Dieu envoie le diable avec mandement d'être esprit menteur dans la bouche des prophètes (2). »

Désolantes doctrines que la réforme n'a pas entièrement abandonnées (3), et qui ôteraient à l'homme sa liberté, l'enchaîneraient irrémissiblement au mal, et feraient remonter jusqu'au Créateur les crimes de la créature! Quel juge, l'évangile de Calvin à la main, pourrait condamner le coupable qui lui dirait: « Il est écrit en ces lignes, par notre apôtre, que l'inceste d'Absalon est l'œuvre

---

corde n'a pas été de durée, soit que ce fut un état un peu violent pour la petitesse de notre esprit, qui ne pouvant pas s'élever jusques à Dieu, se plaît à l'abaisser jusques à l'homme; soit que l'on ait jugé plus à propos d'expliquer les expressions dogmatiques des Écrivains sacrés, par leurs expressions populaires, que d'expliquer les populaires par les dogmatiques; soit enfin que l'on ait eu d'autres vues et d'autres motifs. La discorde s'est donc mise parmi les Protestans, car il y en a qui attribuent le salut de l'homme non pas au Décret éternel de la Prédestination, mais au bon usage qu'il fait de la grace que Dieu lui présente. »

De l'état de l'homme après le péché, et de sa Prédestination au salut : où l'on examine les sentimens communs et où l'on explique ce que l'Écriture Sainte nous en dit. A Amsterdam chez Henri Desbordes dans le Kalver-Straat, 1684. in-12.

(1) Absalon incesto coitu patris torum polluens detestabile scelus perpetrat; Deus tamen hoc opus suum esse pronunciat. Inst. chr., 18, § 1.

(2) Inst. chr., chap. 13, § 1.

(3) Il est clair, dit Jurieu, que Dieu est le premier auteur de tous les maux, et si l'on veut parler sincèrement, on avouera que l'on ne sauroit rien répondre pour Dieu, qui puisse imposer silence à l'esprit humain. Examen de la théologie de M. Jurieu, par Élie Saurin, pasteur de l'église Wallonne d'Utrecht, 2 vol., la Haye 1694, in-8°.

de Dieu. Je n'ai pas souillé son image, c'est lui qui l'a profanée ; je suis innocent! »

Maintenant, laissons Bèze poser cette œuvre sur le front de la réforme, comme une couronne de gloire, et s'écrier : « C'est à toy spécialement à la doctrine et zèle duquel la France et l'Écosse se rendent redevables du rétablissement de Christ au milieu d'elles ; les autres églises esparses en nombre infini par tout le monde, confessent t'estre grandement obligées pour ce regard. De cela soyent témoins premièrement tes livres, qui vivront à jamais, entre autres la présente *Institution chrétienne*, et que tous les hommes doctes et craignant Dieu reconnoissent estre dressée avec tel jugement, de si solide érudition et d'un stile si beau, que l'on ne sauroit trouver homme, qui jusques à présent ait exposé plus dextrement l'Escriture sainte : et pour l'autre bande de témoins, voici les furieux mataeologiens ennemis jurés de la vérité de Dieu qui ont escumé toute leur rage contre toy devant et après ta mort. Mais cependant joui auprès de J.-C. ton maistre, des loyers dont il récompense ton fidèle service. Et vous églises du fils de Dieu, continuez d'apprendre des livres de ce grand docteur qui, ayant la bouche close, ne laisse toutes fois, maugré l'envie, de nous enseigner encore aujourd'hui (1). »

Si la cour eût embrassé les doctrines de l'*Institution*, l'église de Notre-Dame, changée en temple

---

(1) Bèze, en tête de l'édition des Opuscules de Calvin.

protestant, n'aurait pu contenir une seule espèce de chaque variété de sectes écloses au soleil de cette parole nouvelle. Bossuet, s'il eût vécu alors, n'aurait jamais osé entreprendre son admirable histoire des Variations.

Servet avait lu, dans l'*Institution*, l'explication, par Calvin, du dogme trinitaire, et il en avait été fort peu satisfait, puisqu'il avait continué d'écrire sur ce mystère. Ses yeux étaient tombés sur les lignes où Calvin enseigne que l'âme chrétienne, s'il lui est defendu par l'Église de vivre dans l'intimité des pécheurs, doit essayer, pour les ramener de l'erreur, l'exhortation, la douceur, les prières, les larmes, même quand ce seraient des Turcs ou des Sarrasins, et Servet avait été doucement ému, et il avait béni l'écrivain (1). Plus tard, enfermé dans les prisons de Genève, couché sur la paille, rongé par la vermine, il s'était rappelé ces belles paroles de l'Institution, et il avait espéré que les lèvres qui les avaient laissé tomber ne prononceraient pas, contre un chrétien, une sentence de mort... Malheureux qui ne connaissait pas le cœur de son juge! L'Espagnol mourut, et l'édition, qui suivit le supplice de l'hérétique, parut revue, corrigée et purgée de tous ces passages qui se se-

(1) ....Familiarius versari aut interiorem consuetudinem habere non licet; debemus tamen contendere sive exhortatione, sive doctrina, sive clementia ac mansuetudine, sive nostris ad Deum precibus, ut ad meliorem frugem conversi in societatem ac unitatem ecclesiæ se recipiant. Neque ii modo sic tractandi sunt, sed Turcæ quoque, ac Sarraceni, cæterique religionis hostes, p. 147.

raient dressés comme une sentence contre le rapporteur, le juge et le bourreau (1).

L'Institution chrétienne eut le sort de la Confession d'Augsbourg. Toutes deux, on sait, furent regardées à leur apparition comme une inspiration du Saint-Esprit. A chaque édition, le Saint-Esprit de la réforme corrigeait, revoyait, remaniait son thème avec la docilité d'un écolier; écoutait les critiques sottes ou sages du monde savant, et de son aile effaçait tantôt un passage qui avait déplu à quelque coreligionnaire, tantôt une phrase ou un chapitre qui manquait de lumières; substituait à un texte mal compris un autre texte qu'il avait eu le temps d'étudier; enlevait adroitement un chapitre; rayait quelques sillons de colère, et pour qu'on ne doutât pas de son passage, laissait en paix toutes les injures qu'il avait soufflées au copiste sur le pape et la papauté. Les catholiques se sont égayés aux dépens de ces évolutions de doctrine, par exemple sur le sacrement de l'Eucharistie, sur la grâce et le libre arbitre. Mais les disciples ont eu l'air de ne pas entendre la critique et ont continué d'affirmer, avec une candeur virginale, que leur père n'a rien changé à la doctrine qu'il avait apportée (2). Calvin est plus croyable, il

(1) Cæterum editio hæc... notatu digna est propterea quod loca plurima, quæ de ferendis hæreticis agant, in quibusque Calvinus mitius senserat complectitur : quæ quidem loca in posterioribus, iisque imprimis, quæ post supplicium Serveti exierant, editionibus, quod supprimenda ea Calvinus putavit, frustra investigaris. Liebe, Pseudonymia Calvini, p. 27.

(2) In doctrina quam initio tradidit ad extremum constans nihil

a reconnu lui-même le travail de lime et de style. — Pour ce qu'en la première édition de ce livre je n'attendoye pas qu'il deust estre si bien reçu comme Dieu l'a voulu par sa bonté inestimable : je m'en estoye acquitté plus légèrement, m'estudiant à brièveté. Mais ayant cognu avec le temps qu'il a esté recueilli de telle faveur que je n'eusse pas osé désirer (tant s'en faut que j'espérasse), je me suis senti d'autant plus obligé de m'acquitter mieux et plus pleinement envers ceux qui recevoyent ma doctrine de si bonne affection, pour ce que c'eust été ingratitude de moy, de ne point satisfaire à leur désir selon que ma petitesse le portoit. Parquoy j'ai tasché d'en faire mon devoir non-seulement quand ledit livre a été imprimé pour la seconde fois, mais toutes fois et quantes qu'on l'a réimprimé, il a été aucunement augmenté et enrichi. Or, combien que je n'eusse point occasion de me desplaire au travail que j'y avoye pris, toutes fois je confesse que jamais je ne me suis contenté moy-mesmes jusqu'à ce que je l'ay eu digéré en l'ordre que vous y verrez maintenant, lequel vous approuverez comme j'espère. Et de fait je puis alléguer pour bonne approbation que je ne me suis point espargné de servir l'église de Dieu en cet endroit le plus affectueusement qu'il m'a esté possible : en ce que l'hyver prochain estant menacé par la fièvre quarte de partir de ce monde, d'autant plus que la maladie me pressoit, je me suis d'autant moins espargné jus-

---

prorsus immutavit, quod paucis nostra memoria theologis contigit. Beza, Vita Cal.

qu'à que j'eusse parfait le livre, lequel survivant après ma mort monstrast combien je desyroye satisfaire à ceux qui desia y avoyent profité. Je l'eusse bien voulu faire plustôt : mais ce sera assez tôt si assez bien ; or, le diable et toute sa bande se trompe fort s'il cuide m'abattre ou descourager en me chargeant de mensonges si frivoles. »

Le diable et sa bande n'étaient autres que les écrivains catholiques qui avaient relevé un peu trop aigrement les variations de Calvin, et osé mettre en doute la valeur théologique du livre de l'Institution. La polémique réformée, en traversant le Rhin pour venir de Wittemberg à Paris, n'a pas changé ses formes de langage. A Noyon comme à Erfurt, il est bien décidé que le démon s'est couvert de la tiare dans la personne de Léon X ou d'Adrien VI, et que ses suppôts ont revêtu la robe violette en prenant possession de Sadolet, évêque de Carpentras, de Petit, évêque de Paris, et de Nicolaï, évêque d'Apt.

Il n'y a pas longtemps, qu'en disputant contre les anabaptistes, Calvin disait : « Et de fait je me suis tousjours desporté de paroles outrageuses et picquantes. » Les catholiques sont moins heureux ; il les assimile à des singes, et compare leur messe à l'Hélène des Grecs.

« Les cérémonies papistes sont correspondantes à la chose. Nostre Seigneur, en voyant ses apôtres à la prédication de l'Évangile, souffla sur eux. Par lequel signe il représenta la vertu du Saint-Esprit, laquelle il mettoit en eux. Ces bons prudhommes ont retenu le soufflement, et comme s'ils vomis-

soyent le Saint-Esprit de leur gosier, ils murmurent sur leurs prestres qu'ils ordonnent disant, recevez le Saint-Esprit. Tellement ils sont adonnez à ne rien laisser qu'ils ne contrefassent perversement : je ne dis pas comme des basteleurs et farceurs qui ont quelque art et manière en leurs maintiens, mais comme singes, qui sont frétillans à contrefaire toute chose sans propos et discrétion. Aussi gardons, disent-ils, l'exemple de nostre Seigneur ; mais nostre Seigneur a fait plusieurs choses qu'il n'a pas voulu estre ensuivies. Il a dit à ses disciples : Recevez le Saint-Esprit. Il a dit aussi d'autre part à Lazare : Lazare sors de dehors. Il a dit au paralytique : Leve-toi et chemine; que ne disent-ils de mesme à tous les morts et paralytiques (1) ? »

« Certes, Satan ne dressa jamais une plus forte machine pour combattre et abattre le règne de Jésus-Christ. Ceste messe est comme une Heleine pour laquelle les ennemis de la vérité aujourd'hui bataillent en si grande crudelité, en si grande fureur, en si grande rage. Et vrayement c'est une Heleine avec laquelle ils paillardent ainsi par spirituelle fornication qui est sur toutes la plus exécrable. Je ne touche point icy seulement du petit doigt les lours et gros abus par lesquels ils pour-

---

(1) Inst., l. 4, ch. 19, p. 1221, édit. de Lyon, 1565. — « En ce qu'ils nous demandent miracles ils sont desraisonnables. Car nous ne forgeons point nouvel évangile, mais nous retenons celuy pour la vertu duquel confirmer servent tous les miracles que jamais et J.-C. et ses apôtres ont faits. » Dédicace à François Ier.

royent alléguer la pureté de leur sacrée messe avoir esté profanée et corrompue : c'est assavoir combien ils exercent de vilaines foires et marchez, quels et combien illicites et déshonnêtes sont les gains que font tels sacrificateurs par leurs missations ; par combien grande pillerie ils remplissent leur avarice (1). »

L'Institution chrétienne est aujourd'hui définitivement jugée au tribunal de la critique. C'est un factum de quelques milliers de pages, où l'auteur a voulu donner un corps et une âme à ce qu'on appelait alors la réforme. Pour montrer que le protestantisme n'est pas né d'hier, l'écrivain a recours d'abord à la Bible qu'il ploie à ses caprices, puis à l'autorité des Pères catholiques : en sorte que, si vous l'écoutez, sa parole ne serait autre que l'écho de celle des Irénée, des Pothin, des Augustin, des Cyprien, et même de Jérôme, dont l'âme était si peu prisée par Luther, comme on sait, qu'il n'en aurait pas voulu donner dix mille gouldes (2). N'est-il pas étrange de voir Calvin soutenir sérieusement que nos pères de la primitive Église professaient les mêmes opinions que lui sur la présence symbolique ; tandis que Luther avec tous les Grecs et tous les catholiques, se sert des mêmes docteurs pour prouver, contre les sacramentaires, que le dogme de la présence réelle a toujours été enseigné dans l'Église ? Où donc se trouve la falsification ? Calvin prétend aussi que ses idées sur la prédestination,

---

(1) Inst., p. 1196, édition de Lyon, 1565.
(2) Luther's Tisch Reden.

sur les œuvres, sur la grâce, sur la justification sont celles de nos grands écrivains catholiques. Mais alors pourquoi ne venge-t-il pas leur mémoire outragée par Luther? Pourquoi ne leur ouvre-t-il pas les portes du ciel, et les laisse-t-il dans ces demeures de feu où les coucha l'apôtre de la Germanie, son père en Jésus-Christ, comme il l'appelle? Cette église n'était donc pas aussi misérable qu'il le dit, puisqu'on y enseignait des dogmes qu'il ressuscite, pour les reproduire au bruit de sa parole? Merci donc, Calvin! grâce à ton livre, nous pouvons avouer toutes les gloires de notre culte, livrées aux rires des buveurs de bière de Thorgau. Cyprien, Augustin, Lactance, et vous surtout, Jérôme, jouissez de la vue de Dieu! C'est Calvin même qui vous honore du nom de saints.

Il n'y a rien de neuf dans ce livre si vanté de l'Institution. Toutes les disputes suscitées par Eck, Prierias, Miltitz, Cajetan, sont ici réagitées, mais sans vie, sans mouvement, sans éclat. Calvin reprend la discussion sur la primauté du pape, au point où l'a laissée Luther dans son duel avec Eck, et sans la rajeunir par la puissance de sa parole. On voit qu'il ne l'a étudiée que sous une de ses faces, dans les termes mêmes posés par Luther, sans s'inquiéter de la logique de son adversaire. Ce n'est point ainsi qu'il devait procéder : le monde savant attendait autre chose de l'élève d'Alciati. Quelquefois il excite la curiosité du lecteur en posant en termes magnifiques une objection qu'il doit résoudre et pulvériser : par exemple, quand il s'agit de la double volonté en Dieu, « l'une en vertu de laquelle il ordonne, par un con-

seil secret, ce que par l'autre, la loy publique, il a ouvertement défendu (1). » Le lecteur s'éveille et s'émeut; puis tout à coup ce prétendu maître des doctrines chrétiennes laisse tomber des paroles d'impuissance, et confesse ingénûment qu'on ne saurait concevoir cette dualité phénoménale (2).

Toutefois, l'Institution chrétienne, comme œuvre littéraire, mérite des louanges. Si le théologien s'y perd dans l'obscurité de son argumentation, l'écrivain y jette de belles lueurs. Il faut remonter jusqu'à Calvin pour connaître les transformations de notre idiome. En se séparant de l'Église catholique, on peut appartenir encore à la république des lettres, et l'hétérodoxie de Calvin ne doit pas nous empêcher de louer en lui l'habileté de l'écrivain et la facilité phraséologique du rhéteur. On est parfois émerveillé, en lisant la dédicace à François I[er] et quelques-uns des chapitres de ce traité, de voir avec quelle docilité le signe matériel obéit aux caprices de l'écrivain. Jamais le mot propre ne lui fait défaut. Il l'appelle et il vient. C'est le cheval de Job, qui court et s'arrête au moindre mouvement du cavalier; seulement la monture de l'écolier ne bondit ni ne jette des flammes. L'antiquité se reflète dans l'Institution. A Sénèque Calvin a dérobé une période nombreuse; à Tacite des brusqueries de style; à Virgile souvent un miel tout poétique. L'étude du droit romain lui a livré des formes de langage sévères, une expression claire et précise,

(1) Inst., lib. 1, cap. 18, § 8.
(2) Le card. de Richelieu, Méthode, p. 311.

mais malheureusement trop souvent sèche et aride. C'est un défaut qu'il avoue avec candeur, en parlant de saint Augustin, dont la prolixité lui déplaisait et obscurcissait, dit-il, les jets de lumière que le docteur répand sur ses écrits (1).

Mais plus tard nous aurons occasion d'apprécier l'auteur de l'Institution comme écrivain.

---

(1) Scis quam reverenter de Augustino sentiam. Quin tamen ejus prolixitas mihi displiceat, non dissimulo. Interea forte brevitas mea nimis concisa est; sed ego in præsentia non disputo quid sit optimum. Nam ideo fidem ipse mihi non habeo, quod dum naturam meam sequor mihi veniam dari malo quam alios improbare. Tantum vereor ne et stylus aliquantum perplexus et longior tractatio obscurent ea lumina quæ ego illic conspicio. Ep., MSS. Gen., Cal. sept., 1549. Farello.

CHAPITRE IX.

CALVIN A FERRARE. 1536.

L'Italie fidèle au culte de la forme. — Calvin à Ferrare. — L'Arioste. — Calcagnini. — Marot. — La duchesse de Ferrare. — Calvin est obligé de quitter Ferrare. — Commerce épistolaire avec la duchesse.

La réforme a toujours méconnu le génie des peuples. Quand Luther entra pour la première fois dans Rome, son âme tout allemande ne vit dans le spectacle merveilleux de ses fêtes, de ses églises, de ses musées, qu'une résurrection des folies du paganisme. Il se crut transporté dans la Rome des Césars. Enfant du Nord, il opposa, dans sa pensée, aux splendeurs du culte italien, les cérémonies de son église de Tous les Saints, et il crut que la vérité devait avoir pour vêtement une robe de bure et non point une robe éblouissante de rubis. Il n'était pas assez avancé dans les voies de l'esthétique, et ne comprenait pas les mystérieuses et antiques harmonies de la liturgie latine, avec le ciel même qui servait de pavillon à Rome. A une terre qui a des soleils si chauds, des aurores si brillantes, des perspectives si

diaphanes, des atmosphères si lumineuses, il faut des temples de marbre, des autels de porphyre, des calices d'or, des ornements sacerdotaux où étincellent les pierreries. Jamais un peuple qui marche sur la voie Appienne, au milieu de mausolées, de temples, de naumachies, de bains, d'aqueducs, ouvrages du ciseau grec ou romain, ne consentira à loger son Dieu sous un toit de chaume. Pour le contraindre à renoncer au culte de la forme, il faudrait deux choses, lui faire une autre nature et un autre ciel. Les séductions de la parole saxonne eussent échoué devant ces obstacles. Plus tard, Luther put enfin comprendre que la vérité ne pouvait exiger le sacrifice des penchants matériels d'une nation, et il plaida fort éloquemment la cause des images devant Carlstadt, ce soldat indiscipliné de la réforme, qui voulait les bannir du temple chrétien. Il est vrai que la voix d'Érasme, tout émue de colère, avait dénoncé à l'Allemagne cet attentat contre la matière idéalisée par la main des hommes (1).

Calvin ne l'avait point entendue, lorsqu'il composa son Institution, où il dénonce l'image à l'indignation de l'âme chrétienne. Il était sous l'empire des idées carlstadiennes, à son départ de Bâle pour Ferrare, vers la fin de mars 1536 (2).

Ferrare était un ville de moines et de lettrés, au milieu de laquelle s'élevait un palais de marbre qu'on avait surnommé le palais de diamants. Elle

---

(1) Erasmi epistolæ, passim. — Érasme appelait les livres de Carlstadt, insulsissimos libros. Ep. adv. minist. Arg.

(2) Paul Henry, t. I, p. 153.

était enveloppée d'une enceinte de jardins embellis ou créés par Hercule d'Est. C'était le séjour des muses, l'asile des savants, le rendez-vous des artistes que la renommée de l'Arioste y appelait de toutes parts. Terre heureuse que le chantre de Roland ne pouvait se résoudre à quitter!

« Coure le monde qui voudra, disait-il; allez en France, en Hongrie, en Angleterre, en Espagne; moi j'ai vu la Toscane, la Lombardie et la Romagne; j'ai vu les Apennins et les Alpes, et les deux mers, n'est-ce pas assez? Je reste à Ferrare (1). »

Chi vuol andare a torno, a torno vada,
Vegga Inghilterra, Ungheria, Francia e Spagna.
A me piace habitar la mia contrada....

La demeure de l'Arioste était petite, proprette, reluisante. Le poëte l'avait achetée des libéralités de ses protecteurs. On l'apercevait de loin, juchée sur un coteau, d'où l'œil planait sur la ville enroulée dans les vastes plis de ses monastères et de ses églises. On lisait sur la porte ces deux vers latins, improvisés par l'Arioste:

Parva sed apta mihi, sed nulli obnoxia, sed non
Sordida, parta meo, sed tamen ære domus.

Presque à côté s'élevait l'habitation de Calcagnini, dont le prince payait le loyer, et où le locataire, poëte, théologien, numismate et archéologue, passait son temps à déchiffrer les hiéroglyphes, à faire des vers latins et des dissertations sur la Bible.

---

(1) Arioste, satire 4.

Près de l'église des Bénédictins était la demeure de ce peintre si amoureux de la forme, qu'il avait figuré le diable avec un visage d'Antinoüs, des yeux d'archange et des cheveux de jeune fille :

..... Gia un pittor, non mi ricordo il nome,
Che dipingere il diavolo solea
Con bel viso, begli occhi e belle chiome.
Ar. Sat. 5.

Mais le plus bel ornement de Ferrare à cette époque, c'était la duchesse, fille de Louis XII, encore jeune, et qui savait l'histoire, les langues, les mathématiques, l'astrologie, et assez de théologie pour disputer avec un licencié. Comme Marguerite de Navarre, elle penchait pour les doctrines nouvelles, moins par entraînement de cœur que par haine pour la tiare, « se ressentant, dit Brantôme, des torts que les papes Jules II et Léon X avaient faits au roi son père, en tant de sortes, et dont elle renia la puissance, et oublia l'obéissance, ne pouvant faire pis, étant femme (1). »

Or, c'était pour voir la duchesse, et non pour réchauffer son génie au soleil de l'Italie, que Calvin entreprenait seul, et une partie de la route à pied, ce long pèlerinage. Il ne nous a rien laissé de son voyage ; nous ne savons pas s'il demeura froid, comme Luther, à la vue de cette ville embellie par les arts. Il y venait pour répandre sa doctrine, sous le nom de Charles Despeville (2), oubliant que le moine saxon n'avait pas changé de nom quand il

(1) Moréri, art. *Renée de France.*
(2) Pièces justific. Pseudonymie de Calvin.

partit de Wittemberg pour Worms. A la cour de Ferrare, Calvin trouva madame de Soubise, sa fille Anne de Partenay, et son fils Jean, qui, plus tard, devint un des chefs du parti protestant (1).

Là vivait Marot, secrétaire de la duchesse, qui voulait à toute force se mêler de théologie. Il s'occupait alors de la traduction des Psaumes en vers français, n'entendant rien à la langue des écrivains sacrés, que, dans sa vanité gasconne, il croyait faire oublier.

En dépit de son humeur contre la papauté, la duchesse venait, au commencement de cette année, de faire sa paix avec la cour de Rome. Il y avait eu promesse de bonne amitié entre le pape, l'empereur et la duchesse de Ferrare. Un des articles du traité portait que les Français, dont on redoutait l'humeur turbulente, seraient bannis des États de Ferrare. Marot se retira donc à Venise, dans une petite habitation près du Lido, où il oubliait les querelles de ce monde, à la vue du soleil d'Orient, qui chaque matin venait le réveiller. Calvin fut obligé de s'éloigner. Il emportait avec lui le souvenir de l'accueil que lui avait fait la duchesse et l'espoir d'un meilleur avenir pour l'Italie, qui n'avait pas voulu embrasser ses doctrines. Ferrare était restée fidèle à son ciel, à ses muses, à son culte. Rome venait tout récemment de lui faire don de quelques beaux tableaux peints par Raphaël, An-

---

(1) He received the most distinguished attentions from the Duchess, who was confirmed in the protestant faith by his instructions. — Th. M'Crie.

dré del Sarto et le Pérugin. Pendant que Calvin déclarait la guerre aux images, partout le sol de l'Italie s'ouvrait pour rendre à la lumière les statues des dieux qui y dormaient depuis tant de siècles. La muse catholique assistait à ce réveil de la matière et le chantait dans tous les idiomes : heureuse que la réforme triomphante n'eût pas été là pour refermer la tombe et la sceller à jamais !

Nous avons sous les yeux une vie de Calvin, par un ministre de l'église évangélique de Berlin. Nous sommes justement à la page où l'auteur de l'Institution quitte l'Italie pour retourner à Noyon, dont le cimetière renferme les tombes de tout ce qu'il dut aimer dans ce monde. Car, son père n'est plus, sa mère est morte aussi, et la cendre de ce bon abbé d'Hangest est froide depuis longtemps. Nous attendions Calvin à cette heure où il va toucher la terre chérie qui fait battre tout cœur d'exilé. Nous nous rappelions cet humble cimetière où Luther, la veille de son entrée à Worms, va s'agenouiller sur la pierre qui recouvre le corps d'un pauvre frère qu'il avait tendrement aimé. Le moine oublie alors pape et empereurs, et ne pense plus qu'à pleurer son ami. A Noyon reposaient des restes autrement précieux pour Calvin. Deux croix de bois s'élevaient : l'une où se lisait le nom de son père, l'autre, le nom de sa mère ; il n'a pas visité ce saint lieu. Il n'en dit rien, du moins dans la lettre adressée à l'un de ses amis. Il n'a donc pas pleuré, ou, s'il a pleuré, il a caché ses larmes, comme on ferait d'une mauvaise action. Il avait raison, peut-être, aux yeux de la réforme ; car, dans son Insti-

tution chrétienne, il condamne le culte des morts, la fête où l'Église chante leurs glorieux combats sur cette terre, le signe matériel de la croix, le purgatoire, et jusqu'à la prière que l'âme adresse aux trépassés. Il a plus fait encore : n'a-t-il pas damné irrémissiblement tous ceux qui se sont endormis dans le catholicisme? On sait qu'il présente le pape sous les traits de l'antechrist, et qu'il fait de notre Église une prostituée et une fille impure de Babylone. Or, la mère qui l'allaita, le père qui le nourrit, l'abbé qui l'éleva, ont persévéré dans la foi, et un prêtre catholique leur a fermé les yeux. Calvin ne devait donc ni prier ni pleurer.

Pendant son séjour à Noyon, où il ne pouvait rester inconnu, malgré toutes ses précautions, nous ne voyons pas que le pouvoir songe à le tourmenter. On le laisse tranquillement mettre ordre à ses affaires, vendre tout ce qui lui reste, et arranger, avec son frère Antoine et sa sœur Marie, ses préparatifs de départ pour la Suisse. Les historiens de son parti avouent que sa parole ne fut pas stérile à Noyon; ils disent qu'il parvint à séduire un sieur de Normandie, juge en cette ville, et d'autres encore, qui consentirent à s'exiler avec lui, et à fuir à l'étranger (1). L'apathie de ce pouvoir, que la réforme nous a représenté si cruel, a lieu de nous étonner. Que faisait donc à Paris le lieutenant Morin?

L'itinéraire de la petite colonie avait été tracé

(1) Drelincourt, p. 47, Paul Henry, p. 156, t. I.

par Calvin ; elle devait passer par Strasbourg et par Bâle pour gagner Genève ; mais, pendant que François Ier se jetait à travers les Alpes, pour aller conquérir le Milanais, Charles-Quint envahissait nos provinces ; la Lorraine était pleine de soldats. Calvin crut devoir changer de direction (1) : il prit le chemin de la Savoie (2).

Muratori s'est trompé, comme le remarque Sénebier (3), en faisant traverser Aoste à Calvin, après le départ de Noyon. Il avait visité cette ville en sortant de Ferrare, et séjourné dans les environs pour y répandre les semences de la parole nouvelle. Il paraît même que quelques âmes se laissèrent séduire. On montre dans Aoste une colonne de pierre sur laquelle on lit cette inscription latine : « Hanc Calvini fuga erexit anno 1541, religionis constantia reparavit anno 1741. » Calvin était surveillé, « et le loup fut obligé de quitter la vallée et de s'enfuir à Genève (4). » On aurait pu lui appliquer la peine du fouet ou des galères, d'après les lois du pays. Pierre Gazino, évêque d'Aoste, tra-

(1) Paul Henry, t. I, p. 156.

(2) Ex Italia in Galliam regressus, rebus suis omnibus ibi compositis, abductoque quem unicum superstitem habebat Ant. Calvino fratre, Basileam, vel Argentinam reverti cogitantem, interclusis aliis itineribus per Allobrogum fines, iter institutum prosequi bella coegerunt. Ita factum est ut Genevam veniret. — Beza, Vita Calvini, p. 368.

(3) Hist., litt. de Genève, in-8°, t. I, p. 82.

(4) Ma nel presente anno veggendo si scoperto questo lupo, se ne fuggi a Ginevra. — Guicciardini.

Calvin lui écrivait de Genève :

« Je sçay, madame, comment Dieu vous a fortifiée durant les plus rudes assaults; combien, par sa grâce, vous avez vertueusement résisté à toutes tentations, n'ayant point honte de porter l'opprobre de Jésus-Christ, cependant que l'orgueil de ses ennemis s'eslevoit par dessus les mers : davantage que vous avez été une mère nourricière des povres fidelles dechassés qui ne sçavoient où se retirer. Je sçay bien qu'une princesse ne regardant que le monde auroit honte et prendroit quasi injure qu'on appelât son château un Hostel-Dieu; mais je ne vous sçaurois faire plus grand honneur que de parler ainsy pour eslever et recongnoistre l'humanité de laquelle vous avez usé envers les enfants de Dieu qui ont eu leur refuge à vous. J'ay pensé souventes fois, madame, que Dieu vous avoit réservé telles espreuves sur votre vieillesse pour se paier des arréraiges que vous lui debviez à caulse de votre timidité du temps passé. Je parle à la façon commune des hommes; car, quant vous en eussiez faict cent fois plus et mille fois, ce ne seroit pas pour vous acquitter envers luy de ce que vous luy devez de jour en jour pour les biens infinis qu'il continue à vous faire. Mais j'entens qu'il vous a faict un honneur singulier, vous employant à un tel debvoir et vous faisant porter son enseigne pour estre glorifié en vous, pour loger sa parole, qui est le trésor inestimable de salut, et estre le refuge des membres de son fils. Tant plus grand soing debvez-vous avoir, madame, de conserver pour

l'advenir votre maison pure et entière, afin qu'elle luy soit dédiée (1). »

Avant d'assister aux développements de la vie nouvelle de Calvin, il nous faut considérer : l'état de la Suisse au XVI[e] siècle, la domination de l'épiscopat à Genève, la physionomie religieuse et politique de cette cité au moment de l'apparition de l'exilé de Noyon.

---

(1) Manuscrits fr. de Genève. 10 mai 1563.

CHAPITRE X.

LA RÉFORME EN SUISSE.

Commencement de la réforme en Suisse. — Ulrich Zwingli. — Causes des succès de la réforme. — Les nobles. — Le peuple. — Les conseils. — Le sénat. — Violences contre le catholicisme. — Portrait de Farel. — Ses thèses. — Genève avant la réforme. — État politique. — La maison de Savoie. — Les Eidgenoss. — Monuments religieux de Genève.

En 1516, un franciscain nommé Bernardin Samson vint prêcher à Zurich les indulgences (1). Parmi ses auditeurs était un jeune prêtre du Toggenbourg, nommé Zwingli, qui trouva la parole du missionnaire inconvenante. Né dans un canton qui n'avait pour richesses que des montagnes de neige, des glaciers, des précipices, Zwingli ne pouvait pardonner à Samson (2) de faire trouver aux Suisses

(1) D. Franz Volkmar Reinhard's sämmtliche Reformationspredigten, Sulzbach, 1823, t. I., p. 144.

(2) Schröckh's Refor.-Gesch. t. II. J. L. Hess, Vie de Zwingle. — Tout en blâmant le zèle peut-être inconsidéré de Bernardin Samson, il faut bien se garder de croire à toutes les fables débitées sur le compte du franciscain. Un écrivain moderne, l'auteur de : *Calvin*

quelques aumônes dans les faibles revenus qu'ils tiraient de la culture des champs. Quand, pour justifier le zèle du frère quêteur, on disait à Zwingli que ces aumônes volontaires étaient destinées à l'achèvement de la basilique à laquelle travaillait le Bramante, Zwingli hochait la tête et montrait les cimes de l'Albis, radieuses de soleil, et formant mille caprices d'artiste plus beaux que tout ce que l'imagination humaine aurait pu concevoir ou créer. Le nom de Bramante n'éveillait en lui aucune émotion; il ressemblait, par ses instincts, aux vulgaires réformateurs de la Saxe, à Carlstadt surtout. Seulement son âme froide n'aurait jamais consenti à l'emploi de la force brutale pour ruiner le culte des images. Homme de réflexion, il avait fait quelque étude des livres bibliques, cherchant dans ce commerce avec la parole inspirée à satisfaire la curiosité de son orgueil plutôt que les besoins religieux de son âme. Du monde créé, il ne connaissait que les horizons de son canton, et il croyait que le catholicisme, avec ses images faites de main d'homme, ne convenait point à l'âme contemplative, qui, pour méditer l'œuvre de Dieu, a bien assez des merveilles naturelles du monde physique. Il avait blâmé les pèlerinages aux saints lieux, où la Suisse, à cette époque, avait coutume d'aller

---

and the Swiss reformation, John Scott (London, 1838) nous représente (p. 25), Samson à Baden, après l'office des morts, criant aux assistants : *Ecce volant!* vieille légende huguenote qu'il a trouvée dans Myconius et qu'il faut reléguer parmi ces contes absurdes débités si gravement sur Tetzel. Tout récemment la mémoire du dominicain a été vengée dans un écrit publié à Mayence, en allemand.

prier; il trouvait que le chrétien qui voulait voyager avec fruit devait descendre dans son cœur, pour s'y étudier d'abord, et s'élever de cette contemplation à l'adoration de la divinité : c'était le plus beau sanctuaire, les autres n'étaient qu'une œuvre matérielle. Une fois entré dans cette voie mystique, il se fit bien vite un monde où Dieu devait être adoré selon son esprit étroit comme sa vallée, et dont il fallait bannir tout emblème, et où la voix du prêtre n'aurait d'autorité qu'autant qu'elle s'appuierait sur la parole divine, c'est-à-dire sur le texte nu de la lettre.

La pente était dangereuse, elle menait droit à des abîmes. Qu'aurait-il dit au voyageur, qui, pour visiter les montagnes de l'Albis, se serait contenté de lire la description latine de quelque vieil écrivain, et aurait refusé l'assistance d'un guide?

Aussi, après avoir banni de sa symbolique les pèlerinages, les indulgences, les images, le purgatoire et le célibat, de ruines en ruines, le curé d'Einsiedeln en vint-il à nier l'efficacité de la plupart des sacrements et la présence réelle. Éclairé par un songe et par je ne sais quelle apparition d'un être sans couleur, il avait abandonné l'enseignement séculaire de son église, pour une fantasque interprétation qui tuait cette lettre même dont il était venu pour rétablir la puissance. L'autorité universelle était méconnue par lui et sacrifiée à un individualisme étroit et grossier. En place de ce beau ciel catholique tout peuplé de nos martyrs, de nos ascètes, de nos docteurs, de nos pères,

de nos vierges, il rêvait un Olympe où il faisait reposer dans la même gloire Samuel, Élie, Moïse, Paul, Socrate, Aristide, Hercule, Thésée (1), et jusqu'à Caton qui se déchira les entrailles. On comprend que Luther ait damné Zwingli (2).

La réforme a des fiertés bien étranges. A l'entendre, l'Exposition de la foi de Zwingli est le chant d'un *cygne mélodieux* : c'est Bullinger qui l'affirme. Parce qu'une population montagnarde dont il flatte les grossiers penchants, se laisse emporter, presque sans résistance, à la voix de son prêtre, elle triomphe et crie au miracle, et croit voir le rayon lumineux du désert envelopper la chaire où prêchait Zwingli, et les langues de feu de Jérusalem descendre sur les lèvres de l'orateur.

Celui qui connaît la société helvétique au moyen âge, n'a pas grande peine à répondre à Bullinger. A cette époque, la Suisse féodale a pour maîtres à la fois ses évêques et ses barons. Aux uns, elle paye des dîmes, aux autres des redevances annuelles. Son blé, ses fruits, ne lui appartiennent pas : elle ne peut en disposer que sous le bon plaisir de ses seigneurs. Quand elle quitte ses champs, elle doit sa lance et son épée à ses suzerains. Elle

---

(1) Exposition de la foi chrétienne, dédiée à François 1er.

(2) Ich will diß Gezeugnuß und diesen Ruhm mit mir für meines lieben Herrn und Heylands Jesu Christi Richterstuhl bringen, daß ich die Schwärmer und Sacraments-Feinde Carlstadt und Zwingli, &c. von ganzem Herzen verdammt und gemiden habe... Op. Luth. t. VIII. Jen. fol. 192. b. 198. a. Voir : Johann Eisenius : de Fugiendo Zwinglio—Calvinismo, t. I, p. 123, 124 et alias. — Philippus Nicolai in seinem kurzen Bericht von der Calvinisten Gott. p. 99.

a conquis au prix de son sang ses libertés, mais pour retomber sous le joug de souverains plus intraitables que l'Autrichien. Ces gantelets de fer se vengent en pressurant la population montagnarde des prétendues exactions de la chancellerie romaine. Délivrés par le bras de leurs vassaux du despotisme étranger, ils voudraient bien qu'on les arrachât au joug de la cour de Rome. Qui les affranchira? Ce ne sera pas le peuple qui a tant à se plaindre de ses maîtres nouveaux? L'épée ne leur saurait être d'aucune utilité, quand même on consentirait à la tirer de nouveau. La parole doit donc être le nouvel Arminius qu'attend le seigneur dans son château.

Que cette parole retentisse donc, et nous le verrons accourir pour défendre celui qui l'annoncera, mais dans des intérêts tout mondains. Luther a dit que « les soleils d'or du tabernacle avaient opéré plus d'une conversion (1). » Or, les églises de la Suisse avaient des soleils, des calices, des soutanes, des reliquaires, des chapes, des dalmatiques d'or et d'argent. Nulle part, dans la chrétienté, ne s'élevaient de plus belles abbayes. Autour de ces couvents s'étendaient des pâturages où les seigneurs auraient bien voulu faire paître leurs chevaux. Donc, l'effet immédiat d'une réforme devait être de séculariser les monastères et de livrer aux convoitises des grands les richesses des églises. Le protestantisme n'avait pas autrement procédé dans

(1) Viele sind noch gut evangelisch, weil es noch katholische Monstranzen und Klostergüter gibt. XII. Pred., p. 137.

la Saxe : bien différent des princes de ce monde, qui brisent l'instrument après s'en être servis, il s'était montré généreux, et n'avait pas même oublié les celliers de ses protecteurs, qu'il avait emplis de vins dérobés aux moines. En Suisse, l'exemple ne pouvait être perdu. Que le peuple ait consenti, après tous ses mécomptes dans la guerre d'indépendance contre la maison d'Autriche, à prêter à son seigneur la lance plébéienne qui reposait dans l'arsenal, il ne faut pas s'en étonner : le peuple était encore une fois la dupe des promesses de ses maîtres; il comptait, l'heure venue, prendre sa part du butin des monastères, assez riches pour assouvir les appétits des nobles et des vilains; mais, cette fois, il était bien décidé, après la victoire, à stipuler pour lui une place plus large dans l'administration du pays.

Les conseils étaient, en général, remplis de nobles ou de leurs créatures, et, en quelques cantons, les pouvoirs du sénat étaient vraiment exorbitants. Il dominait la magistrature et le clergé. Au besoin, il pouvait refuser aux théologiens récalcitrants de moudre leur blé aux moulins de la ville, de s'approvisionner aux marchés; il avait la famine à son service : le prêtre ne pouvait user que de l'excommunication, qui tue l'âme, mais laisse vivre le corps. Les armes n'étaient pas égales.

A cet ordre du sénat de Bâle : — Faisons savoir aux curés, aux théologiens, aux écoliers, qu'ils aient à se trouver à la dispute instituée par maître Farel, faute de quoi ils n'auront pas la permission de moudre leurs grains au moulin, de cuire leur

pain au four, et d'acheter leur viande et leur herbage au marché de la ville (1), qu'avait à répondre le clergé? Il fallait obéir, car le palais de l'évêque n'était pas approvisionné. Au jour donc fixé par le sénat, toutes les rues de Bâle étaient encombrées de prêtres de toutes les dignités, évêques, grands vicaires, curés, chapelains, desservants; de moines de tous les ordres, franciscains, bénédictins, dominicains; de clercs, de tonsurés; de comtes, de barons, qui savaient à peine lire; de professeurs d'université, de maîtres de colléges, d'écoliers, de marchands, de paysans, qui venaient, poussés par la force brute, assister au tournoi. Les juges naturels du camp étaient sans doute les théologiens des deux cultes; mais le sénat, le plus souvent, restait maître souverain. Si, cédant à des influences de parti, dominé par des idées de localité, et par des haines domestiques, poursuivi par le bruit des gantelets ferrés, et les criailleries des écoliers, il décidait que la parole nouvelle avait triomphé du verbe séculaire, alors la question était jugée, et aussitôt la main de quelque maçon attachait une corde au cou d'une statue et la faisait tomber de son piédestal, aux acclamations d'une foule rieuse. Et le soir, on annonçait publiquement que l'image avait été vaincue, que Moïse avait eu raison de défendre le culte des idoles, inventé par la papauté contre le texte du Décalogue. Que si, tout frais échappé des bancs de l'école, un sémi-

(1) Secus facturis, usu molendinorum, furnorum et mercatus interdicit... Melch. Adam in Vitis theol. extern., p. 114.

nariste s'avisait de distinguer l'image de l'idole, on lui montrait la gloire qui couvrait de son auréole d'or massif la tête du saint, et l'argument était sans réplique. A Liestal, le peuple, excité par ses magistrats, criait aux moines : des discours et non des messes. Les moines résistaient: « on leur coupa les vivres (1). » L'historien n'a pas même un souvenir de pitié pour ces pauvres religieux, qui cependant avaient défriché tout le pays du Hauenstein.

Plus d'une fois l'épiscopat voulut essayer de défendre ces luttes passionnées de paroles humaines, où la foi catholique n'avait pour récompenses que des bénédictions; tandis que l'erreur, si elle triomphait, s'en allait les mains pleines d'or. On ne l'écoutait même pas. Si les prélats insistaient, s'ils en appelaient aux armes de saint Paul, l'anathème, on les chassait de leur siége. Alors Capito (Kœpflein) et Œcolampade (Hausschein) les remplaçaient et faisaient l'office de juge, de théologien, de prêtre et d'évêque. Zwingli, qui devinait les hostilités du pouvoir spirituel, avait organisé un culte où le sacerdoce était dévolu à tout chrétien selon son évangile (2); en sorte que ces sénateurs qui hier faisaient métier de théologien, le lendemain se réveillaient prêtres selon l'ordre du curé d'Einsiedeln.

---

(1) Hottinger, p. 191. — Ruchat, Histoire de la réformation de la Suisse, t. I, p. 230, in-12.

(2) Zwingli war entschieden republikanisch, wie Calvin; darum wollten beide die apostolische Gleichheit unter allen Geistlichen ohne Aufseher. Paul Henry, t. I, p. 138.

La forme religieuse du pays fut, en Suisse, bientôt changée : Bâle, Neuchâtel, Zurich, Coire, embrassèrent la réforme. Mais l'œuvre de Luther avait été gâtée ; il ne la reconnaissait plus, tant la transformation était profonde ! A chaque théorème d'un nouvel évangéliste, le moine saxon se réveillait pour damner l'âme indocile. Quand Œcolampade mourut, il fit intervenir le diable pour expliquer le trépas subit du théologien. Lorsque Zwingli succombait à Cappel, dans sa lutte avec les petits cantons, le docteur rendait grâces à Dieu d'avoir ôté de cette terre l'ennemi du saint nom de Jésus (1) ; tandis que Bèze chantait :

Zuingle, homme de bien, sentant son ame esprise
De l'amour du grand Dieu, de l'amour du pays,
A Dieu premièrement voua sa vie, et puis
De mourir pour Zurich en son cœur fit emprise,
Qu'il s'en acquitta bien, tué, réduit en cendre,
Il voulut le pays et vérité défendre.

C'est qu'Œcolampade et Zwingli, ayant abandonné les doctrines du réformateur saxon, avaient voulu se constituer un apostolat distinct. En effet, Œcolampade ne croyait pas au serf arbitre de Luther, et Zwingli repoussait l'impanation wittembergeoise. Tous deux devaient donc s'attendre, s'ils mouraient impénitents, à tomber dans l'enfer de Luther, et à souffrir dans ces lacs de feu où il avait déjà jeté Prierias, Eck, Miltitz, Léon X. S'il eût connu les thèses que Farel venait d'afficher aux portes de la cathédrale de Bâle, il l'aurait banni de son paradis.

---

(1) On peut consulter Pistorius, im zweyten bösen Geist Luthe

Elles étaient au nombre de treize; la dixième, toute révolutionnaire, était ainsi conçue :

« Les gens qui se portent bien et qui ne sont pas entièrement occupés à prêcher la parole de Dieu, sont obligés de travailler de leurs mains (1). »

Or, à Bâle, les gens qui n'étaient pas occupés à prêcher la parole de Dieu, c'étaient les moines en partie, l'évêque, les prébendiers, les grands, les riches, les magistrats. Jugez si une semblable thèse n'était pas faite pour mettre en feu la ville entière, et si Schnaw, le vicaire épiscopal, avait raison de s'opposer à ce qu'elle fût soutenue en plein collége?

La réforme ne cite pas d'âme plus ardente que celle de Farel. Sous les rois d'Israël, Farel aurait joué le rôle de prêtre de Baal; en Franconie, celui de Munzer ou de Bochold; en Angleterre, au besoin, il aurait remplacé Cromwell ou Knox.

Il était né pour le drame populaire, avec son œil de feu, son teint brûlé par le soleil, sa barbe rousse et mal peignée. Si vous hissez sur une borne ce demi-nain, caché dans une touffe épaisse de cheveux, il

---

Azoara VI, pag. 163 et seq. où se trouvent un grand nombre de passages extraits des œuvres de Luther contre Zwingli et les Suisses. — Lavather, in hist. Sacram, p. 32. — Surius, in comm. ad annum 1543, fol. 350. — Ulenberg, in vita Lutheri, cap. XXXII, n. 1.

(1) Hist. de la réformation de la Suisse, par Ruchat, t. I, p. 234. Un historien moderne trouve extraordinaire que le clergé catholique ait usé de son influence pour faire chasser Farel de Bâle, et il dit naïvement : « Leaving Strasburg, he visited Basle: but, as the hostility of the Roman catholic Clergy dit not permit him to continue in that city, he removed, by the recommendation of Œcolampadius and other friends to the neighbouring principality of Montbelliard. » — John Scott's *Calvin and the Swiss reformation*, p. 184.

entraînera le peuple qui passera dans la rue. Descendez-le dans les mines de Mansfeld, et les ouvriers quitteront leurs enclumes pour l'écouter et le suivre. Si vous le transportez dans une chaire entourée d'images, il prendra un couteau ou un marteau pour déchirer ou briser ce qu'il appelle des idoles. Un jour, une procession passait dans les rues de la petite ville d'Aigle : le prêtre portait le saint sacrement : Farel perce la foule, marche au dais, prend le soleil d'or, le jette à terre et s'enfuit. Mensonge, violence, séditions, tout lui paraît bon pour renverser le « papisme » (1). Il croyait entendre une voix du ciel qui lui criait : marche ! et il marchait comme la mort, sans s'inquiéter des robes rouges ou bleues, des manteaux d'hermine ou de soie, des couronnes de ducs ou de rois, des vases sacrés, des tableaux, des statues, qu'il regardait comme de la poussière. D'histoire, d'art chrétien, de traditions, de formes, il se moquait insolemment. Si Froment, Saunier, ou tout autre n'eût tempéré les ardeurs de cette tête méridionale, de nos saints édifices il ne resterait pas pierre sur pierre. Dieu, pour châtier le monde, n'aurait besoin, dans sa colère, que de deux ou trois anges déchus, pétris du limon de Farel, et la société retomberait dans les ténèbres.

Il était en Suisse, lorsque Calvin essayait en vain d'appeler l'Italie à la réforme. Montbéliard, l'Aigle et Bienne, remués par sa parole, avaient chassé leurs moines et institué un culte nouveau. Il ne pas-

---

(1) Erasmi epistolæ, ep. xxx, lib. 18, p. 798.

sait pas dans une ville sans que les habitants en vinssent aux mains. Le ciel souffre violence, disait-il ordinairement ; et il accomplissait sans remords sa mission de bruit et de ruines. Les magistrats eux-mêmes, effrayés des tentatives de l'étranger, n'osaient le garder qu'un moment : la révolte faite, ils lui ouvraient les portes de la ville, et Farel, content, prenait son bâton de pèlerin et s'en allait à pied, à travers les montagnes, chercher une autre cité où sa voix pût éveiller quelque nouvelle tempête. Le cheval d'Attila coupait l'herbe sous ses pieds : le bâton de Farel abattait, sur le grand chemin, les croix du Christ et les images de la Vierge.

En 1536, il était à Genève, où il avait profité, en ouvrier habile, des divisions intestines qui agitaient cette ville pour répandre son évangile, qui ne ressemblait pas, du reste, à celui de Luther.

Pour comprendre le succès de la parole de Farel, il ne faut pas, à la manière des historiens réformés, faire intervenir la divinité; seulement il suffit de jeter un coup d'œil sur l'état social de la cité et sur la lutte incessante des partis, qui la tourmente depuis si longtemps. Alors on reste convaincu que des chances de succès attendaient l'homme d'une trempe d'âme assez forte pour dominer de sa voix les haines, les colères, auxquelles la ville était en proie.

Sur les bords du lac Léman, que Voltaire préférait à tous les autres lacs de la Suisse, assis au milieu d'une corbeille de verdure, illuminé des rayons de lumière qui se projettent des montagnes voisines, et de ce mont Blanc couvert de glaces qui le

domine dans le lointain, s'élève Genève, ville celtique, ainsi que l'indique le nom qu'il porte (1), et qu'il échangea au neuvième siècle contre celui de Gebennum. C'est la capitale des Allobroges, que César salue du nom de ville forte (2). Il conserve son organisation républicaine sous les Romains qui le traversent incessamment en descendant les Alpes et y laissent des traces de leur passage. Sous Marc-Aurèle, il périt dans les flammes. Aurélien le rebâtit et y fonde les foires qui, plus tard, deviennent pour la nation une source abondante de richesse; et, par reconnaissance, il prend le nom de cet empereur. Au quatrième siècle, c'est une cité chrétienne qui a des saints, des docteurs et des évêques. Le républicanisme y favorisa l'établissement du christianisme. Denis, chassé de Vienne, vint y prêcher l'Évangile. Quand les Burgs Hunds, cette peuplade germaine, s'organisent en monarchie, Genève devient la capitale du nouvel état. Gontram, en 585, y jette les premiers fondements d'un temple catholique, dont Othon presse les travaux, et que Chlodwig achève et dédie au prince des apôtres (3). C'est l'église de Saint-Pierre que la réforme devait profaner et dépouiller.

C'est Gondebaud qui fit rédiger la loi Gombette, vieux code où l'on voit se refléter les mœurs et les

---

(1) Genève, c'est-à-dire *sortie de la rivière*. Quelques noms de montagnes, de rivières et de villages semblent avoir une origine celtique.

(2) Extremum oppidum Allobrogum est, proximumque Helvetiorum finibus Geneva. — Cæsar, de Bello Gallico, lib. 1, cap. 6 et 7.

(3) Spon, t. I, p. 28.

usages du peuple germain et du peuple allobroge romain. Gondebaud fait de vains efforts pour introduire l'arianisme à Genève ; le catholicisme devait l'emporter : Clovis, le roi des Francs, venait de l'embrasser. Le royaume bourguignon, morcelé, déchiré, dissous, ne tarda pas à passer sous la domination des Francs, mais en conservant ses lois et ses franchises. Charlemagne concéda à la cité bourguignonne, qui l'avait reçu avec une vive sympathie, lorsqu'il portait la guerre en Lombardie, des franchises nouvelles. La charge de comte de Genevois doit être une institution de ce prince. Il paraît, du reste, qu'elle était limitée au territoire qu'enclavait la ville. Genève, sous les Francs, n'eut ni seigneur ni prince (1). A cette époque, la forme du gouvernement était toute républicaine : c'était le peuple qui nommait ses évêques, que le pape confirmait. A la mort de Charlemagne, les destinées du pays de Genève changent ; il fait partie un moment du royaume de Lorraine, puis du royaume d'Arles ; ensuite de la Bourgogne transjurane, pendant plus d'un demi-siècle ; époque de gloire, où l'historien aime à citer les généreux efforts de Rodolphe et de Conrad, ses princes, pour embellir la cité. A Rodolphe III finit cette belle lignée de rois de la petite Bourgogne, dont le nom est resté populaire.

C'est à la mort de Rodolphe, dernier roi de Bourgogne, en 1032, que Genève échut à l'Empire et de-

(1) Fazy, Essai d'un précis de l'Histoire de la République de Genève, tome Ier.

vint la capitale du Genevois; un gouverneur y administrait la justice au nom de l'empereur; l'évêque, comme le gouverneur, relevait de la maison d'Autriche. Vinrent les guerres du sacerdoce contre l'Empire : l'Allemagne et l'Italie étaient les deux champs de bataille où la tiare disputait à l'aigle germanique le sceptre du monde: l'aigle triomphante eût étouffé dans ses serres la civilisation chrétienne. Pendant ces tristes débats, les deux pouvoirs alors distincts à Genève, l'un représenté par le gouverneur, l'autre par l'évêque, songeaient à secouer le joug de l'Empire. Le moment parut propice. Le concile de Latran venait d'excommunier Henri V. Alors, dit Chorier, les prélats et, à leur exemple, les comtes et seigneurs, cessèrent de rendre au monarque teuton les devoirs dus au souverain, et se déclarèrent indépendants: la révolte devint un acte religieux (1).

En ce moment on voit naître, grâce à cette émancipation usurpée, une foule de comtes, de barons, de grands et de nobles, possesseurs de quelques acres de terre qu'ils érigent en principauté. L'historien de ces temps reculés heurte à chaque pas qu'il fait dans cette enclave de quelques lieues, un homme bardé de fer qui se dit prince et pose sur son écusson les armes du Genevois. Ces hauts barons sont en guerre avec la Savoie, qui leur dispute le coin de terre qu'ils se sont approprié; avec l'empire germanique, qui veut reprendre un titre qu'ils

(1) Histoire du Dauphiné, t. II, liv. 1, ch. 21, 22. — Spon, t. I, p. 57. — Chron, manusc., citée par Ruchat, p, 427.

ont usurpé ; avec la bourgeoisie, qui réclame ses franchises ; avec l'évêque, qui veut être prince temporel, et porter la mitre et l'épée. La lutte est longue. Elle se termine au commencement du quinzième siècle, par un traité où Villars, comte de Genève, cède ses droits à Amédée, duc de Savoie : à partir de cette époque, les ducs de Savoie, vicaires de l'empire romain, font battre monnaie à Genève, y convoquent l'assemblée des états généraux de Savoie, remettent les peines capitales, exercent tous les priviléges de souverains (1).

La commune, au milieu de toutes ces luttes, n'était pas restée oisive ; elle travaillait à son émancipation, s'organisait, et « conquestoit » chaque jour de nouvelles libertés : la bourgeoisie se formait.

Bientôt Genève eut un pouvoir tricéphale : tête d'évêque, tête de duc, tête de bourgeois : être bizarre, dont les actes sont aussi difficiles à suivre que les droits à constater ; éléments multiples formés d'une même pensée, le besoin d'indépendance.

Un vieil historien, dont l'œuvre n'a jamais été publiée, a jeté de vives lumières sur la constitution politique du pays ; c'est un travail dont s'est servi Ruchat, et que nous reproduirons en l'abrégeant.

L'évêque de Genève était à la fois prince spirituel et temporel, en droit de régale. Il était désigné par le peuple et élu par les chanoines. Le prince temporel avait des assesseurs laïques, première-

---

(1) De Costa, Mémoires, page 315, t. I.

vint la capitale du Genevois ; un gouverneur y administrait la justice au nom de l'empereur ; l'évêque, comme le gouverneur, relevait de la maison d'Autriche. Vinrent les guerres du sacerdoce contre l'Empire : l'Allemagne et l'Italie étaient les deux champs de bataille où la tiare disputait à l'aigle germanique le sceptre du monde : l'aigle triomphante eût étouffé dans ses serres la civilisation chrétienne. Pendant ces tristes débats, les deux pouvoirs alors distincts à Genève, l'un représenté par le gouverneur, l'autre par l'évêque, songeaient à secouer le joug de l'Empire. Le moment parut propice. Le concile de Latran venait d'excommunier Henri V. Alors, dit Chorier, les prélats et, à leur exemple, les comtes et seigneurs, cessèrent de rendre au monarque teuton les devoirs dus au souverain, et se déclarèrent indépendants : la révolte devint un acte religieux (1).

En ce moment on voit naître, grâce à cette émancipation usurpée, une foule de comtes, de barons, de grands et de nobles, possesseurs de quelques acres de terre qu'ils érigent en principauté. L'historien de ces temps reculés heurte à chaque pas qu'il fait dans cette enclave de quelques lieues, un homme bardé de fer qui se dit prince et pose sur son écusson les armes du Genevois. Ces hauts barons sont en guerre avec la Savoie, qui leur dispute le coin de terre qu'ils se sont approprié ; avec l'empire germanique, qui veut reprendre un titre qu'ils

(1) Histoire du Dauphiné, t. II, liv. 1, ch. 21, 22. — Spon, t. I, p. 57. — Chron, manusc., citée par Ruchat, p, 427.

ont usurpé ; avec la bourgeoisie, qui réclame ses franchises ; avec l'évêque, qui veut être prince temporel, et porter la mitre et l'épée. La lutte est longue. Elle se termine au commencement du quinzième siècle, par un traité où Villars, comte de Genève, cède ses droits à Amédée, duc de Savoie : à partir de cette époque, les ducs de Savoie, vicaires de l'empire romain, font battre monnaie à Genève, y convoquent l'assemblée des états généraux de Savoie, remettent les peines capitales, exercent tous les priviléges de souverains (1).

La commune, au milieu de toutes ces luttes, n'était pas restée oisive ; elle travaillait à son émancipation, s'organisait, et « conquestoit » chaque jour de nouvelles libertés : la bourgeoisie se formait.

Bientôt Genève eut un pouvoir tricéphale : tête d'évêque, tête de duc, tête de bourgeois : être bizarre, dont les actes sont aussi difficiles à suivre que les droits à constater ; éléments multiples formés d'une même pensée, le besoin d'indépendance.

Un vieil historien, dont l'œuvre n'a jamais été publiée, a jeté de vives lumières sur la constitution politique du pays ; c'est un travail dont s'est servi Ruchat, et que nous reproduirons en l'abrégeant.

L'évêque de Genève était à la fois prince spirituel et temporel, en droit de régale. Il était désigné par le peuple et élu par les chanoines. Le prince temporel avait des assesseurs laïques, première-

---

(1) De Costa, Mémoires, page 315, t. I.

ment un comte « qui n'estoit pas comme l'on cuide sus l'évêque, mais dessoubs, comme son officier, » pour exécuter ce qui avait été résolu par les conseillers séculiers touchant les affaires temporelles. — Le peuple, « assavoir les chefs de famille, » s'assemblaient deux fois l'an, le dimanche après la Saint-Martin, pour régler la vente et le prix du vin; le dimanche après la Purification, pour élire les syndics et le conseil. — Les membres du conseil étaient quatre syndics, dont les pouvoirs duraient une année; un trésorier et vingt conseillers, qui avaient l'administration de la police municipale. — L'évêque, le comte, son lieutenant, qu'on appelait Vidomne (vice domini), juraient, en entrant en charge, de maintenir les libertés et franchises de la commune. Le conseil faisait faire le guet de nuit et de jour, avait les clefs des portes de la ville qu'il ouvrait et fermait à son gré, et comme bon lui semblait : si l'on trouvait de nuit un malfaiteur, on l'appréhendait au corps, et le lendemain matin on le déposait dans les prisons de l'évêque (1).

Les conseillers instruisaient le procès et jugeaient de tout crime : la sentence rendue, le comte ou le vidomne était chargé de l'exécuter. L'évêque avait le droit de grâce. On ne recevait dans le conseil que des gentilshommes ou des gradués en quelque science, « ou des marchands grossiers, qui ne vendoient rien par le menu. »

Il y avait un autre conseil de cinquante mem-

(1) François Bonnivard, prieur de Saint-Victor de Genève, Chronique manuscrite.

bres, élus par le peuple, qu'on appelait, quand survenait quelque affaire importante, et des maîtres jurés de métiers pour toute la durée des foires; — enfin le grand conseil ou conseil général où les chanoines représentaient le clergé, et dont l'évêque était obligé de confirmer les statuts et règlements. Toute ordonnance nouvelle se faisait au son de la trompe, par les rues et carrefours, en ces termes :

— On vous fait à savoir de la part de très-reverend et notre très-redouté seigneur, monseigneur l'évêque et prince de Genève, de son vidomne et des syndics, conseil et prudhommes de la ville...

Voici quelles étaient les prééminences du duc de Savoie, à Genève : Il avait un office, appelé le vidomnat, qu'exerçait un lieutenant nommé le Vidomne : ce vidomne qui avait un lieutenant nommé Chatelain, jurait fidélité à l'évêque et aux syndics et promettait de garder les libertés et franchises de la ville. Les causes d'appel n'allaient pas du vidomne au duc, mais au conseil épiscopal, et de l'évêque à ses supérieurs spirituels en matières ecclésiastiques, à savoir à l'archevêque de Vienne et au pape.

A un quart de lieue de Genève, au midi, les ducs de Savoie possédaient une petite place forte, nommé Gaillard, où la justice ducale exécutait les malfaiteurs condamnés par les syndics à une peine corporelle. Les syndics envoyaient la sentence au vidomne, en ces termes : A vous, monsieur le vidomne, mandons et commandons de faire mettre notre sentence à exécution. — Le vidomne faisait conduire le patient jusqu'à la porte de l'Isle où s'é-

levait un château qui en avait retenu le nom, et là, un archer criait par trois fois : « Y a-t-il ici personne pour Monsieur de Savoye, seigneur du chastel Gaillard ? » — A la troisième fois, le châtelain de Gaillard s'avançait, et alors le vidomne lisait la sentence rendue contre le malfaiteur et commandait au châtelain de l'exécuter. — Le châtelain appelait le bourreau, et la sentence était exécutée, et non pas sur les terres du duc, mais au lieu du Champel, qui était de la juridiction de l'évêque.

Le duc de Savoie tenait à Genève le château de l'Isle, dont le vidomne avait le gouvernement, c'était là qu'étaient les prisons (1).

« Or, les ducs, ajoute Bonnivard, ne tenoient ni ce château ni les autres prééminences, sinon de gage de certaine somme de deniers, qu'ils avoient obtenu de l'évêque et de la ville pour payer les secours qu'ils avoient apportés en guerre auxdits évêques. On voulut bien souventes fois leur rendre leur argent, mais les ducs refusèrent pour ne pas se dessaisir du gage. » — Si bien que l'argent fut un beau jour expédié à Rome entre les mains de la justice, et une excommunication fut fulminée contre ceux qui tiendraient le château de l'Isle pour le duc de Savoie. « Quand cela a été fait, dit Bonnivard, et par quels comtes ou quels évêques, je n'ay

(1) « Les commandants du château de l'Isle ne dépendoient que du duc de Savoie, et percevoient, au nom de leur maître, divers droits sur les greffes, sur les marchés, sur les juifs et sur les lombards, donnoient ou vendoient aux étrangers des permissions d'habiter, et versoient ces tributs dans les caisses de la chambre des comptes de Chambéry. » — Guichenon.

trouvé, à cause que plusieurs droits des églises et de la ville sont perdus. Mais je l'ay ouï dire à gens dignes de foy qui avoient vu le procès à Rome. »

Le récit du prieur est assez vraisemblable ; aussi, quand la procession passait devant le château, le clergé cessait de chanter, et l'on tournait la croix à rebours pour marquer que ce château était sous l'interdit. On n'y aurait jamais administré le sacrement à un homme qui y serait tombé malade (1).

« Les prééminences dessus nommées tenoit encore Charles III de ce nom, duc de Savoie, qui vit aujourd'hui, et cela sans aucune contredicte ; se fut voulu contenter de raison et d'avoir de Genève plus qu'on y devoit ; car il se servoit mieux luy, et s'étoient servis ses prédécesseurs, de Genève à luy non sujette, que de ville qui fut en deça les monts à la subjection, fut en cas d'honneur et de magnificence, fut en cas de profit. Car quand un duc ou une duchesse faisoit son entrée en la ville, Dieu sait quel festin, quel triomphe, quand venoit à loger sa cour ; il n'y avoit bourgeois ni habitant à Genève qui ne s'employât mieux par courtoisie, que ses sujets par astreinte. S'il étoit question de guerre, les compagnons étaient prompts à le servir de leurs personnes ; le magistrat à fournir argent, voire à fortifier leur ville, pour lui aider contre ceux desquels leur a fallu avoir aide contre lui. Bref, il n'y avoit différence entre luy et ceux du faire, mais du dire tant seulement, car il vouloit qu'ils

(1) Bonnivard, Chronique MSS. — Fazy.

fussent ses sujets, à quoi ils ne s'opposoient pas de fait mais de dit tant seulement, car ils luy faisoient autant de services, de bon vouloir que ses sujets par astriction; mais il le leur vouloit faire dire et eux ne le vouloient pas; voulant prendre à Genève plus que ses prédécesseurs n'y tenoient, il perdit ce qu'il y tenoit et encore du sien propre (1).»

Pendant un espace de vingt-cinq ans, de 1510 à 1535, on assiste à un lutte ardente entre la maison de Savoie et les patriotes de Genève. Le duc n'osant employer la force ouverte, eut recours à la ruse, et fit offrir à la bourgeoisie un tribut annuel, sous condition qu'on laisserait aux Savoyards la garde des portes de la ville, au moins pendant le temps des foires. La bourgeoisie refusa. Vers ce temps, Jean, de Savoie, nommé évêque de Genève, par Léon X, crut que l'exil, la confiscation, ébranleraient le courage des habitants. Il se trompait. Genève avait envoyé à Fribourg quelques-uns de ses citoyens, pauvres en général, mais d'un patriotisme éprouvé, et qui, à la vue des bannières conquises au champ de Morat, s'agenouillèrent dévotement et en baisèrent les franges tachées du sang bourguignon. On les fêta, on leur donna le droit de bourgeoisie. De retour dans leur patrie, les envoyés furent salués d'acclamations. Ils apportaient

(1) Il ne faut pas s'en rapporter aveuglément au témoignage de Bonnivard qui souvent a calomnié Charles III, prince ami de l'ordre et de la justice, d'un caractère doux et aimant, pieux, régulier dans ses mœurs, mais qui manquait des qualités nécessaires aux souverains, le courage et la force d'âme.

un traité que les partisans du duc ne voulurent pas accepter. Alors Genève se trouva partagé en deux factions qui avaient leurs couleurs et leurs dénominations. On appelait Eidgenoss ou Eidgenots (1) ceux qui avaient reçu et sollicité l'alliance de Fribourg, c'est-à-dire confédérés, nom qui rappelait tout de suite le drame du Grutli.

Les Eidgenoss, pour se venger, désignèrent leurs adversaires sous le nom de Mammelus ou esclaves. C'était une injure et un mensonge, car les Mammelus aimaient aussi Genève comme de bons fils. Seulement catholiques zélés, ils prévoyaient que l'alliance de Berne, que sollicitaient les Eidgenoss, serait funeste au culte national, et que, pour sauver l'indépendance de la commune, leurs adversaires sacrifieraient la foi d'Ardutius : les Mammelus lisaient dans l'avenir.

Ils furent chassés de la ville comme partisans du duc. Les Eidgenoss craignirent de n'être pas assez forts pour résister aux attaques de la maison de Savoie, et s'allièrent avec Berne, depuis longtemps réformé. La noblesse ducale se constitua alors en confrérie, sous le titre de *Confrérie de la cuiller.* Berne crut le moment propice ; il vint au secours de son allié avec une armée puissante, traînant vingt canons pour réduire les ducaux, et Guillaume Farel, pour convertir les catholiques. Berne, pour montrer qu'il avait embrassé l'Évangile, brisait sur son passage nos saintes images, et faisait

(1) Eidgenoss, en allemand, confédéré.

boire ses chevaux dans le bénitier de nos églises.

Sans doute, Genève ne saurait oublier les noms de Besançon Hugues, de Jean Baud, d'Ami Girard, de Jean Philippe, des Lullin, des Vandel, qui, presque tous, faisaient partie de la société des Eidgenoss. Mais l'historien, tout en s'associant aux hommages rendus à ces patriotes, ne doit pas dissimuler qu'ils adoptèrent la réformation, non pas par conviction, mais par politique et pour sauver la seule chose qu'ils préférassent à leur foi, la liberté. Les champs de Morat n'étaient pas loin de Fribourg : les Eidgenoss, en les traversant, auraient pu y voir épars quelques ossements de ces nobles confédérés qui étaient morts pour leur Dieu et pour leur pays. A Fribourg, le tilleul planté, moins d'un siècle auparavant, en commémoration de la victoire des Suisses catholiques, protégeait peut-être encore de son ombre quelque fils de soldat blessé à cet autre Marathon : c'était une grande leçon, mais qui fut perdue pour les confédérés.

Au moment où Berne venait, avec des flots de missionnaires et de soldats au secours des Eidgenoss, Genève était tout catholique par ses monuments et ses mœurs : ville d'art et de charité, ouverte aux pauvres et aux lettrés. Trois peuples y passaient incessamment, qui y laissaient quelques germes de leur caractère ; le Savoyard : sa probité ; l'Italien, son amour pour la forme ; le Français, son insouciante gaieté.

Ses évêques avaient souvent recueilli dans leur palais les peintres d'Allemagne, qui, au moyen âge, allaient en pèlerinage à Rome, ou les artistes ita-

liens qui traversaient la Suisse pour venir visiter la France. Les uns et les autres payaient l'hospitalité épiscopale en laissant à leur hôte quelque Christ d'ivoire, quelque statuette en bois de chêne, quelque madone, peinte sur toile, que le prélat se hâtait de donner à une église ou à un couvent, sous la seule condition de prier pour le voyageur. Ces prières étaient encore récitées quand la réforme vint chasser les évêques et brûler les statues et les tableaux, se montrant ainsi cruelle, sacrilége et ignorante. Genève avait alors un beau musée, non point emprisonné entre quatre murailles de gypse, mais en plein air, et au soleil des Alpes, ou dans la vaste nef d'une basilique. Il citait avec orgueil à l'étranger les six statues de saints qui ornaient le portail des Cordeliers; les deux anges dont les ailes déployées abritaient le cimetière de la Madeleine; la verrière de Saint-Antoine aux couleurs si fraîches, et belle comme celle de Cologne; les arabesques de pierre du couvent des Jacobins, le crucifix de la cathédrale, œuvre d'un maître inconnu, et bien d'autres merveilles que la fureur des réformés brisa et mit en pièces, pour prouver sans doute la vérité de cette prophétie d'Érasme: Partout où régnera le luthéranisme s'éteindra le culte des arts (1).

La ville avait sept paroisses ainsi dénommées: la première, la cathédrale de Saint-Pierre (2), sous

(1) Ubicunque regnat Lutheranismus, ibi literarum interitus. Ep. Erasm., p. 636, 637.

(2) L'église de Saint-Pierre fut réservée à Genève. On voit encore

le titre de Sainte-Croix ; la deuxième, Notre-Dame-la-Neuve, tout près de Saint-Pierre ; la troisième, la Magdeleine ; la quatrième, Saint-Germain ; la cinquième, Saint-Gervais ; la sixième, Saint-Légier ; la septième, Saint-Victor.

Dans l'intérieur de la ville, on comptait trois monastères : les Cordeliers au couvent de la Rive ; les Religieuses à Sainte-Claire ; les Jacobins, rue de la Corraterie, au palais où était l'horloge du Pont-du-Rhône, incendié en 1670.

Au dehors de la ville, le monastère de Saint-Victor, de l'ordre de Clugny, avec un prieur et neuf moines ; le couvent des Augustins, près du pont de l'Arve, et nommé Notre-Dame-de-Grâce, et un autre à Saint-Jean-des-Grottes, vis-à-vis de la Batie.

Genève avait sept hôpitaux qui s'entretenaient à l'aide de leurs revenus ou de la charité des fidèles (1). Il y en avait un spécialement destiné au pauvre voyageur qui tombait malade en route. On le soignait jusqu'à ce qu'il pût se remettre en chemin ;

---

des marques de l'ancienne église en dedans, leurs verrières historiées et configurées des saincts : et ceux qui n'ont pas voulu pardonner à l'image de J.-C., ont fait grace à celui d'un de leurs évesques qui s'y voit au derrière de la chaire de Calvin attaché à un pillier. Il y a des sièges au haut desquels sont encore restez six images des apostres relevez en bosse, avec leurs noms gravez sur des rolleaux. On voit les sépulchres des catholiques avec la prière des morts sur les tombeaux et le *requiescant in pace*. — Fl. de Rémond.

(1) Quatre de ces hôpitaux avaient été fondés par des princes de la maison de Savoie. La duchesse Yolande fonda celui des vieillards ; Amédée IX celui des fols ; Anne de Chypre celui des pélerins, Jean de Savoie, évêque de Genève, celui des enfants trouvés. — De Costa, Mémoires hist., t. I, pages 357, 358.

et dès qu'il se levait et marchait, un frère venait l'avertir de céder son lit à un autre pèlerin. Et le voyageur partait après avoir reçu un pain et une gourde de vin, mais il était tenu de réciter pendant trois jours un *Ave Maria* pour la maison hospitalière.

Après la réforme, presque toutes ces maisons de prière et de charité tombèrent : il n'en resta plus que deux (1).

---

(1) Spon., Hist. de Genève, in-4°, t. II, p. 212.

CHAPITRE XI.

LES ÉVÊQUES ET LES PATRIOTES.

Tableau des services rendus par l'épiscopat aux intérêts matériels et religieux de Genève. — Ardutius. — Adhémar Fabri. — Jean de Compois. — Lutte des patriotes et de l'épiscopat. – Berthelier. — Besançon Hugues. — Pecolat. — Bonnivard. – Supplice de Berthelier, de Levrier. — L'évêque de la Baume est obligé de quitter Genève. — Son caractère. — Berne profite des divisions intestines de Genève pour répandre la réforme.

Il est une figure, dans l'histoire de la commune genevoise, qui domine toutes les autres ; c'est celle de l'évêque, l'apôtre des intérêts matériels, des franchises et de l'indépendance nationales. Dans cette suite de prélats qui occupèrent le siége de Genève, depuis la fin du quatrième siècle jusqu'à l'époque de la réforme, il n'en est aucun qui n'ait des droits à la reconnaissance du monde chrétien. Lorsque Guy fit la faute de céder à son frère Aimon plusieurs terres seigneuriales qui appartenaient à l'Église, Humbert de Grammont refusa hautement de reconnaître l'aliénation, et, soutenu du conseil, en appela, pour juger le différend, à l'archevêque de Vienne. Le traité signé à Seyssel en 1124 établit l'indépen-

dance de l'évêque, qui ne relève que du pape et de l'empereur (1). Pour comprendre l'importance d'un acte semblable, il faut se rappeler que les droits de l'Église étaient confondus dans les droits de l'État. Aimon, le comte, meurt; son fils refuse de reconnaître le traité de Seyssel. Le successeur de Humbert de Grammont, Ardutius, dénonce cette infraction à l'empereur Frédéric Barberousse, qui maintient les priviléges de l'épiscopat, par un rescrit daté de Spire, le 15 janvier 1153. Le comte voulut employer la force; l'évêque s'adressa au pape, et Adrien IV lui promit sa protection. Ce triomphe ne dura qu'un moment. Amédée eut recours au frère de Bercthold, fondateur de Berne, et l'un des membres de cette famille de Zaehringen, héritière contestée des rois de la petite Bourgogne, dont Genève faisait partie. Le duc, qui était de bonne foi, réclama comme sa propriété la souveraineté de la ville. Barberousse la lui accorde, et Bercthold l'aliène aussitôt. Les libertés genevoises étaient en danger. Ardutius court à Saint-Jean-de-Losne plaider la cause du peuple en face de l'empereur, qui dépouille le duc de Zaehringen du droit que lui avait reconnu et confirmé la bulle de Spire.

La lutte continua. Bernard Chabert comprit que, pour brider l'insolence des comtes, il fallait d'autres armes que la bulle d'un pape ou le décret d'un empereur : il fortifia le château de l'Isle. Sous son ad-

(1) James Fazy, Essai d'un précis de l'histoire de la République de Genève, t. I. Genève, 1838, p. 17.
— Picot. Histoire de Genève, t. I, in-8°.

ministration, on vit s'accroître les revenus de l'État et la fortune des citoyens. Des routes nouvelles furent tracées, le pont du Rhône restauré, le marchand étranger qui venait aux foires de la cité, protégé plus efficacement; des fabriques furent fondées, de nouvelles industries appelées d'Italie. Ami de Grandson, Henri de Bottis, le chartreux; Aimé de Menthonay, pendant le cours de leur épiscopat, travaillèrent heureusement à maintenir les priviléges de Genève.

Voici un pauvre moine qui appartient à l'ordre des jacobins dont Luther s'est si grossièrement moqué, Adhémar Fabri, qui le premier eut l'idée de rassembler les coutumes, les priviléges, les lois, ordonnances et usages de la cité dans un code qu'il publia en 1237 (1), monument législatif dont M. James

---

(1) Le livre de Fabri est un monument curieux de la législation pénale à cette époque. Tout citoyen qui en bat un autre, mais sans effusion de sang, est condamné à trois sous d'amende; si le sang a coulé, à soixante sous.

Les franchises sont écrites en latin, et méritent d'être étudiées comme travail linguistique : M. Picot a donné quelques échantillons de cette langue romaine que parlait alors le législateur, et que nous reproduisons ici :

Art. 15. Fiat unus quarteronus de cupro ad cujus mensuram mensuretur bladum (le blé).

— 17. Venda bladorum et vini.

— Chemicia, les chemises, — denariætæ, les denrées, — quarreriæ publicæ, les rues publiques,— mugnerii, les meuniers,— fundere suppum, fondre du suif.

On lit dans les registres des Archives de la ville, 1473-1488 :

Tam in torchiis et socro quam in uno barrali malvasiæ. Tant en torches et sucre qu'en un baril de Malvoisie.

Unum bonum personagium.

Fazy a relevé toute l'importance dans son ouvrage sur l'histoire de la république genevoise.

Toutes les figures que M. Fazy a dessinées dans son livre, sont magnifiques ; mais la plus belle, sans contredit, est celle d'Amédée VIII, qui fait construire sur les bords du lac Leman, à Ripaille, un couvent où il se retire à cinquante et un ans avec six de ses gentilshommes, pour vivre en paix loin du tumulte des affaires. C'est là que descendit un jour, en 1536, un savant du nom d'Énéas Sylvius ; Amédée l'attendait couvert d'une robe et d'un capuchon de bure grise, la barbe négligée, un bourdon de pèlerin à la main (1). C'est de cette solitude que le concile de Bâle tira Amédée en 1439, pour l'élire pape, à la place d'Eugène IX. Amédée déposa la tiare dans le concile de Lausanne qu'il avait convoqué, et où, pour rendre le repos à l'Eglise, il reconnut Nicolas V (2).

Duæ ulnæ veluti, deux aulnes de velours.

Barras ferri portis cum loqueto, des barres de fer aux portes avec un loquet.

Neque deguisatus, nec gerat visagerias, nec falsos nasos : qu'on n'aille pas déguisé et qu'on ne porte pas de faux nez.

Trottani validi, des vagabonds valides, — michas panis, des miches, — bastardus Burgundiæ, le bâtard de Bourgogne, — balæ salpetri, des balles de salpêtre, — misterium, un métier.

A l'aide de ces documents latins, il serait aisé de remonter à l'origine d'une foule d'expressions que le peuple de Lyon et de Genève a conservées dans son langage.

(1) Mémoires historiques sur la maison royale de Savoie, par M. le marquis de Costa de Beauregard, Turin, 1816, t. I, p. 258-261.

(2) Le pape permit alors aux ducs de Savoie de nommer aux bénéfices consistoriaux dans leurs États, c'est-à-dire aux archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de Savoie et Piémont. Celui qui eut la

Arrivé au milieu du seizième siècle, il est impossible de ne pas admirer les vertus dont les évêques genevois ont brillé pendant leur long apostolat. Tous se sont montrés sages, tolérants, éclairés, dévoués au pays et à ses institutions. Quand une franchise est menacée, c'est un évêque qui accourt pour la défendre : l'évêque est citoyen avant tout. Il n'a peur ni des rois, ni des empereurs : il défend son peuple, et s'il meurt en faisant son devoir comme Allemand, il bénit Dieu et expire content. Tous les pouvoirs viennent se personnifier dans l'évêque, qui est édile, juge, prince séculier et prêtre. Édile, il a soin de la cité dont les étrangers admirent la propreté ; juge, il rend la justice sans acception de personnes; prince séculier, il dote la ville d'établissements publics, d'hôpitaux, de maisons de charité, de ponts, de voies de communications ; prêtre, il visite les malades, ouvre son palais aux indigents, sa bourse aux pauvres voyageurs, prend soin de l'orphelin et de la veuve; magistrat, il fait exécuter les lois et punit ceux qui les transgressent. C'est l'homme de tous ; la crosse qu'il porte à l'église lui a été remise par le peuple; et peut-être fut-ce un tort à Martin V d'avoir changé ce mode d'élection : l'alliance de l'Église et de l'État avait été si heureuse jusqu'alors! Cette atteinte à la constitution

---

principale part à l'élévation d'Amédée VIII au trône pontifical en 1439 et à son abdication, en 1443, fut Louis Allemand de St-Joire en Faucigny. Archevêque d'Arles, après avoir été comte de Lyon et président du concile de Bâle, il fut béatifié par une bulle de Clément VII en 1527. — De Costa, Mémoires, etc., t. I, p. 220.

du pays fut un des griefs dont les patriotes se servirent pour briser l'unité catholique. Mais le mal n'était pas irréparable, et les patriotes furent eux-mêmes obligés de regretter plus tard ce joug sacerdotal si doux, quand on le compare au despotisme de Calvin.

Le chapitre qui voulait faire revivre l'ancienne discipline, élut, le siége vacant, Urbain de Chivron pour évêque; mais Sixte IV refusa la bulle d'institution et nomma au siége de Genève le cardinal de la Rovère. Le choix était heureux. La Rovère refusa, et Jean de Compois fut nommé par le pape.

Jean de Compois, qui avait effrayé l'opinion, sut bientôt se gagner les cœurs (1), en maintenant les franchises de la commune. La maison de Savoie qui comptait sur une âme docile s'était trompée. Elle réussit à éloigner le prélat. François de Savoie lui succéda, et Genève n'eut qu'à se louer de l'administration de cet évêque. A sa mort, la ville fut en proie à de nouvelles intrigues. Le chapitre, soutenu de la population, élut Charles de Seyssel que Rome refusa de reconnaître. Le pape nomma Campion, chancelier de Savoie, pour gouverner l'église de Genève. Campion sut triompher des préventions populaires. Les libertés genevoises trouvèrent dans ce prélat un défenseur courageux. Mais l'opinion devenait chaque jour plus hostile à la papauté dont elle calomniait la pensée. Le prêtre choisi par la cour de Rome était obligé de lutter contre d'ardents

(1) James Fazy, p. 63.

préjugés. La protection dont le couvrait la maison ducale, était aux yeux du peuple un titre de réprobation. Genève s'accoutumait à ne voir dans ses évêques que des créatures vendues à la Savoie. Les ducs, courroucés, ne cachaient plus leurs desseins et marchaient ouvertement à la conquête du canton. Ce qu'on appelait leur faste irritait la populace. « Quand ils alloient l'esté à la maison, dit Bonnivard dans sa chronique, ils faisoient ouvrir toutes les fenêtres pour gaudir du frais, puis se faisoient apporter leurs rentes, qu'estoit à chacun un sold et un voire de Malvoisie, puis se retiroient (1). » Singuliers tyrans auxquels un patriote comme Bonnivard reproche sérieusement d'ouvrir les fenêtres en été pour respirer la fraîcheur des montagnes! Lorsque Calvin fera couler le sang dans Genève, Bonnivard, lui aussi, ira chercher la fraîcheur à la campagne, mais il ne dira pas un mot dans sa chronique en faveur des victimes du théocrate.

L'opinion républicaine était représentée par des hommes de tête qui depuis longtemps méditaient une scission avec Rome. C'étaient Berthelier, Besançon Hugues, Bonnivard, les deux Levrier. Berthelier était un véritable chevalier teuton, prêt à mourir pour toute idée folle ou généreuse qui lui passait par le cerveau; froid dans le danger, et, le péril passé, donnant tête baissée, comme un jeune écervelé, dans les plaisirs, où il ne ménageait pas plus sa vie que sur un champ de bataille.

---

(1) Ruchat, Histoire de la Réformation en Suisse.

Bonnivard le peint admirablement : « Berthelier aimoit la liberté, avoit le sens pour la cognoistre et la hardiesse reglée pour l'entretenir et la maintenir, s'il eut eu la suite de mesme, ce qu'il taschoit toutes fois à avoir ; et pour ce qu'il voyoit les sages moins ardents à ce faire, estoit contrainct souventes fois se accompaigner des fols, et pour les entretenir de s'accommoder à eux à plusieurs affaires. De quoy il estoit un peu blasmé de gens qui ne cognoissoient ou sçavoient son intention, comme de se trouver en banquets, mommeries, jeux, danses et semblables, et mesmement en certaines irrisions qui se faisoient contre les gros ennemis de la chose publique. Et aussi souvent soutenoit les faultes des jeunes gens contre la justice qui les vouloit punir. »

Berthelier s'était tracé d'avance son rôle. Ce rôle devait se jouer sur la place publique, dans les tavernes, au besoin à l'avant-garde des combattants et finir sur l'échafaud ; il disait à Bonnivard : — Mon compère, touchez là : pour amour de la liberté de Genève, vous perdrez vostre bénéfice et moi la teste.

Ce compère était prieur de Saint-Victor, âme tenant de Rabelais, tempérament caustique, écrivain mordant, causeur enjoué.

Besançon Hugues avait fait fortune dans le commerce : sa parole était colorée, son langage entraînant, le collége en eût fait un orateur. Les deux Levrier passaient pour d'habiles jurisconsultes. Ces noms et quelques autres encore, Pécolat, Ami Perrin, Jean de Soex, Jean-Louis Versonnex, étaient

connus du peuple. On leur prêtait de nobles idées. Le duc les redoutait, l'évêque en avait peur. Pour résister au danger qui les menaçait, ils avaient formé une association dont la devise était : *qui touche l'un touche l'autre* (1). Cette association grandit, se recruta de tous les mécontents et se changea en faction. Pour quelques beaux caractères qu'il cite avec orgueil, ce parti comptait une foule de membres hardis à tout oser, jusqu'au crime, afin de triompher.

Un jour Jean Pécolat dinait chez l'évêque de Maurienne, Louis de Gorrevod, qui avait à se plaindre de monseigneur de Genève. — Ne vous en inquiétez, se prit à dire Pécolat, *non videbit dies Petri :* on rit beaucoup de la prophétie. Quelques jours après, plusieurs domestiques du prélat mouraient dans d'horribles convulsions pour avoir goûté aux pâtés servis sur la table de leur maître, qui n'avait pas voulu en manger. Le poison avait été préparé par quelque main italienne : il tuait comme celui de Locuste.

Le propos de Pécolat courut bientôt les tavernes et parvint aux oreilles de l'évêque. Pécolat fut arrêté, mis à la torture, et confessa le crime. La procédure avait l'air d'une vengeance occulte. L'évêque fit une faute : il fallait poursuivre les coupables, le front levé, sur les terres mêmes de Genève, et non dans un château hors de la ville. Berthelier, accusé de complicité dans l'empoisonnement de

---

(1) James Fazy, p. 100.

l'évêque, avait quitté Genève pour implorer la protection de Fribourg. Fribourg intervint, et Pécolat fut transporté au château de l'Isle. Amené devant ses juges, il rétracta ses premiers aveux. Transporté à la prison de l'évêque, il allait être mis à la torture, lorsqu'il saisit un couteau et se coupa la langue. Juges et bourreaux n'avaient plus rien à faire.

Bonnivard conçut alors un hardi projet, c'était d'arracher Pécolat à la justice genevoise, en évoquant l'affaire devant le tribunal métropolitain de Vienne. L'archevêque ému de pitié à la vue des deux frères de Pécolat, qui baisaient sa robe, leur permet de citer devant la cour de Vienne l'évêque de Genève. Mais qui remettra l'assignation? Bonnivard trouve un clerc, qui moyennant deux écus se charge de cette mission, le lendemain à Saint-Pierre où le duc et l'évêque doivent entendre la messe; mais le moment venu, le clerc tremble et cherche à se sauver, lorsque Bonnivard tire de sa robe un poignard qu'il lui passe devant les yeux, pendant que de la main gauche il le pousse devant l'évêque, en lui criant: Clerc, fais ton office. Et le clerc, baisant la copie, la présente au prélat, en murmurant: *inhibetur vobis, prout in copia.* Nous nous attendions à un autre dénoûment. L'évêque avait le droit de faire arrêter Bonnivard qui regagna tranquillement son abbaye de Saint-Victor.

Jean de Savoie, sommé à diverses reprises de se rendre à Vienne, avait refusé d'obéir: il fut excommunié. Ce fut pour le catholicisme un grave sujet de douleur que la condamnation d'un évêque au-

quel les patriotes ne reprochaient qu'un attachement trop ardent aux intérêts de la maison ducale.

Les événements se pressent. Un matin, des citoyens, en se levant, virent attachés sur des poteaux, en face du pont de l'Arve, deux corps d'homme coupés en quartiers et suspendus sur des tonneaux qui devaient les remporter quand l'exposition aurait duré le temps accoutumé. C'étaient les restes de deux jeunes gens, Navis et Blanchet, appartenant l'un et l'autre au parti de Pécolat. Surpris en route pour le Piémont, ils avaient confessé avoir formé le projet de se défaire du duc, de poignarder l'évêque, et de le remplacer par le prieur de Saint-Victor. Berthelier était accusé de complicité. La sentence de mort fut rendue par un tribunal ducal. Les coupables n'étaient justiciables que de l'évêque. L'exécution eut lieu sur une terre étrangère : autant d'attentats qui soulevèrent les esprits. Le chemin du sang était ouvert. A l'aide de la terreur, les princes de Savoie parvinrent à lever une armée puissante et à s'emparer de Genève. La ville s'était défendue mollement. Sans les Fribourgeois, Genève perdait sa nationalité : ainsi, encore une fois, le catholicisme devait sauver les libertés helvétiques ; M. Spazier n'a pas craint de proclamer cette vérité. « C'est des cantons catholiques, dit-il, qu'est sortie l'indépendance du pays, tandis que l'oligarchie la plus despotique est établie dans les cantons calvinistes (1). »

---

(1) Tableau de l'Allemagne actuelle. Revue du Nord, p. 436.

C'était Berthelier qui avait appelé les Fribourgeois au secours de sa patrie. Le duc l'épiait pour s'en défaire. Il tomba dans les mains savoyardes, et fut conduit en prison. Berthelier savait le jeu qu'il jouait. Il avait écrit sur les murs de son cachot cette sentence biblique : *Non omnis moriar, sed vivam et narrabo opera Domini*. La mort l'attendait en effet. On lui avait offert sa grâce s'il voulait la demander au duc : il la refusa. Il fut condamné, et Desbois, son juge, lui lut la sentence de mort :

« Puisque, Philibert Berthelier, en cette occasion, comme en plusieurs autres, tu as été rebelle à mon très-redouté prince et seigneur et le tien, t'étant rendu coupable du crime de lèze-majesté et de plusieurs autres qui méritent la mort, comme il est contenu en ton procès ; nous te condamnons à avoir la tête tranchée, ton corps à être pendu au gibet de Champel, ta tête à être clouée à un poteau près de la rivière d'Arve, et tes biens confisqués. »

Il fut décapité devant le château de l'Isle, en présence de quelques soldats, sans que le peuple essayât de le sauver. Ses restes furent promenés dans une charrette à travers la ville ; le bourreau tenait la tête à la main et criait en la montrant : « Ceci est la tête de Berthelier le traître ! »

Ce sang fécondé fit éclore d'autres Berthelier, tout prêts à venger la mort de celui qu'ils regardaient comme un martyr. En révolution, le couteau ennoblit. L'évêque ne pouvait plus vivre désormais dans un foyer semblable de haines. Il pouvait craindre le poison de quelque fanatique

que son parti aurait désavoué. Il résigna son évêché à Pierre de la Baume, commendataire des abbayes de Suse et de Saint-Claude. Pierre de la Baume fit son entrée à Genève, le 11 avril 1523, monté sur une mule magnifiquement harnachée. Les syndics, les conseils, l'attendaient au pont de l'Arve, où les clefs de la ville lui furent remises. Il entra, marchant sous un dais orné de pierreries. Après avoir juré les franchises à l'église de Saint-Pierre, il reçut en présent six assiettes et six écuelles d'argent (1). Mais le duc Charles III ne devait pas malheureusement s'arrêter en chemin. Les patriotes terrassés, il voulut se prendre aux franchises genevoises. Alors la cendre éteinte des Eidgenoss se ralluma, et Amé Levrier, fils de l'ancien syndic, se présenta pour dénier au duc le titre de juge en dernier ressort des causes civiles, qu'il voulait s'arroger. Levrier, le lendemain, fut saisi au moment où il sortait de l'église Saint-Pierre, garrotté, conduit à Bonne, sur une terre de Savoie, et décapité. Il chantait en marchant au supplice :

Quid mihi mors nocuit ! virtus post fata virescit !
Nec cruce, nec sævi gladio perit illa tyranni.

Le parti des Eidgenoss reverdissait dans le sang. Deux cantons venaient de lui offrir leur alliance : Fribourg, en bon catholique et sans arrière-pensée; Berne qui s'était laissé gagner à la réforme avec des intentions de propagande religieuse.

---

(1) Histoire de Genève par Picot, t. I, p. 234.

Le 12 mars 1526, l'alliance des trois cantons fut jurée solennellement, aux pieds des autels, dans l'église de Saint-Pierre, et en ces termes : « Nous promettons de maintenir l'alliance que nous avons contractée ; que Dieu nous soit en aide et la vierge Marie et tous les saints du paradis. »

La cause des ducs était perdue.

De la Baume s'associa noblement au mouvement populaire ; et, pour donner des gages de patriotisme, il conféra aux syndics et aux conseils le droit de connaître des causes civiles, droit qui jusque-là appartenait à l'évêque : noble désintéressement dont l'historien protestant n'a pas tenu compte à ce prélat, qui avait demandé et reçu, en échange, des lettres de bourgeoisie, comme un simple particulier.

« C'estoit, dit Bonnivard, un grand dissipateur de biens en toutes choses superflues, estimant que c'estoit une souveraine vertu en un prélat de tenir gros plat et viandes à table avec toutes sortes de vins excellents ; et quand il y estoit, il s'en donnoit jusqu'à passer trente-et-un. »

Le trait serait plus spirituel si Bonnivard n'avait pas souvent pris place à cette table, et bu autrement qu'en prieur de Saint-Victor. L'évêque, en rendant au moine le prieuré dont on l'avait dépouillé, en 1519, pensait probablement que la charité était une vertu du cloître : Bonnivard le détrompa. Vous le voyez, le prieur n'a pu reprocher à Pierre de la Baume qu'une table trop splendide ; mais il a bien soin de cacher que les miettes qui tombaient de cette table appartenaient aux pauvres, comme le

pain ou le feu de la cuisine à tous ceux qui avaient faim ou froid. Il ne nous a pas dit que le prélat visitait plusieurs fois par mois les prisons, les hôpitaux, les infirmeries; qu'il aimait les lettres humaines et ceux qui les cultivaient; qu'il était doux de cœur et prompt à oublier les offenses. Quand il revint à Genève, toute foi n'était pas éteinte dans son troupeau; il aurait su défendre ses droits de prince, mais le sang aurait coulé, et Pierre de la Baume aima mieux céder; avant tout, il était l'apôtre et le père de Genève. Il eût pu combattre cependant; la constitution lui en donnait le droit, et ce droit, l'Église réformée, qui l'aurait dénié alors, l'a reconnu depuis.

« Toute Église qui veut se perpétuer, a dit Fetzler, a besoin d'unité; cette unité ne peut exister qu'à condition du concours du pouvoir civil. Les deux Églises luthérienne et calviniste ont été obligées de confesser que le prince a le droit de souveraineté, même sur le régime épiscopal (1). » Or, Pierre de la Baume, il ne faut pas l'oublier, était à la fois évêque et prince de Genève.

L'évêque se consola dans l'exil en chantant avec Boèce, son poëte favori :

« Si le monde dans ses métamorphoses incessantes change si souvent, bien fou celui qui croit à la stabilité de la fortune, à la perpétuité du bonheur ! »

Rara si constat sua forma mundo,
Si tantas variat vices,

---

(1) Fetzler cité par Hœninghaus. Voyez encore à ce sujet Heng-rebngste (Dr. W.) in der Berlin. evang. Kirchen-Zeit. Nro. 18, 19.

Crede fortunis hominum caducis,
Bonis crede fugacibus (1).

Berne profitait de ces divisions intestines pour introduire la réforme. Le canon, en Suisse, brûlait les villes que les prédicants ne pouvaient convertir. Berne avait à son arrière-garde des apôtres qui avaient trouvé le Saint-Esprit dans un cabaret, leurs titres de vocation au fond d'un verre, et qu'il lâchait dans la ville conquise, pour gagner les âmes. Guillaume Farel et Antoine Saunier passèrent à Berne. Le sénat les manda, et sans s'enquérir de leur mission, leur donna des lettres de créance pour Genève. Farel et Saunier auraient pu s'en passer, car ils se disaient envoyés de Dieu même. Ils prirent les lettres et commencèrent à prêcher à Genève. C'était le désordre qu'ils apportaient à cette cité, déjà travaillée par l'esprit de trouble. Farel et Saunier furent obligés de s'enfuir : le peuple voulait les jeter au Rhône. A peine s'étaient-ils éloignés qu'on vit affichée au coin des rues et sur les murs des églises une pancarte ainsi conçue :

« Il est venu un homme en cette ville qui veut enseigner à lire et à écrire en françois dans un mois à tous ceux et celles qui voudront venir, petits et grands, hommes et femmes, mesme à ceux qui ne furent jamais ès-escholes. Et si dans ledit mois ne savent lire et écrire, ne demande rien pour sa peine. Lequel trouveront en la grande salle de Boitet, près du Molard, à l'enseigne de la Croix-d'Or, et s'y guérit beaucoup de mal pour néant. » FROMENT.

(1) Boetii de Consolatione philosophiæ.

Cette annonce qu'on dirait copiée dans un journal de Paris, de notre temps, était véritablement séduisante. Les malades et les ignorants accouraient en foule : mais au lieu de remèdes et d'instruction, Froment distribuait à ses visiteurs de longues tirades contre la cour de Rome, qui figurait la prostituée de Babylone : contre le pape qui représentait l'antechrist : contre les cardinaux qui servaient de porte-queue à Satan : contre les prêtres et les moines en qui habitaient les sept péchés capitaux. C'était tout ce qu'il savait de théologie, encore l'avait-il dérobé à un mauvais pamphlet venu d'Allemagne et traduit en français. La ville, grâce à ces prédicants, fut bientôt transformée en une véritable école où qui savait lire se croyait en droit de disputer comme s'il eût reçu ses grades. Froment avait imaginé un expédient pour donner du cœur aux ignorants : il enseignait que quiconque lisait l'Écriture pour y chercher la vérité, était sûr d'être illuminé du Saint-Esprit ; c'était une autre annonce qui devait lui amener beaucoup de chalands. Il disait à ses auditeurs : — Prouvez-moi par l'Écriture que je me trompe et je confesserai humblement mon erreur ! Chose étonnante, trois siècles après, un protestant, Papé, répondait en vers au maître d'école : « A ton tour prouve-moi, par l'Écriture, que ce que j'enseigne est faux, parce que je ne pense pas comme toi (1). »

---

(1) „Stellt aus der Schrift mir dar die Falschheit meiner Behauptung,
Und ich nehme zurück, was nicht die Prüfung besteht!"

On chassa ce missionnaire qu'on menaça de trois traits de corde s'il reparaissait : mais la ville était perdue : les théologastres de Luther venaient de s'y abattre.

L'évêque crut que sa présence à Genève apaiserait les disputes qui menaçaient de troubler le repos de l'Église ; mais la réforme avait déjà fait de grands progrès. Les Eidgenoss les plus influents, Ami Perrin, Malbuisson, les deux Vandel, Claude Roger, Domaine d'Arlod, avaient embrassé la doctrine nouvelle, dont ils attendaient leur émancipation politique. La réforme semblait au patriote une voie ouverte par la Providence pour briser le joug de la domination ducale. Ils se pressaient aux prêches de Farel, cherchant dans la parole du ministre, au lieu d'arguments contre la vieille foi de Genève, des textes contre la maison de Savoie. La révolte grandissait, et cette fois elle voyait dans l'évêque un nouvel ennemi qu'elle voulait chasser, comme elle avait fait des ducs de Savoie.

Monseigneur de la Baume quitta la ville. Rien ne lui faisait un devoir de s'exposer au martyre. A trois siècles de distance, il est aisé d'accuser un évêque de lâcheté. Mais qui ne sait qu'en révolution l'âme n'est pas souvent plus maîtresse de ses volontés, que le corps de ses mouvements qui mal-

---

Also sprachst du und siegtest dadurch, hochherziger Luther!
Dir nur folgen wir nach, hoffend den nämlichen Sieg.
Stellt aus der Schrift uns dar die Falschheit dess', was wir anders
Lehren, als Luther, weil wir anders es sehen, als er!

Ware, Distichen in der a. K.-Z. Nro. 171.

heureusement appartiennent les unes comme les autres au parti dont elle est l'esclave? Jean de Savoie, son prédécesseur, avait appris que pour quelques esprits exaltés, le poison est un remède infaillible. Pierre de la Baume, sans manquer de courage, pouvait fuir le danger. Il se retira à Rome où le pape lui donna le chapeau de cardinal (1). Avec lui s'éteignit le dernier espoir du catholicisme genevois (2).

Genève aurait dû se montrer plus reconnaissant envers l'épiscopat catholique.

Encore un mot sur l'une de ses gloires.

Un jour un pauvre clerc entre dans la boutique d'un cordonnier et demande une paire de souliers; mais quand il faut la payer, le clerc se fouille vainement, il venait de donner sa bourse à un mendiant qu'il avait rencontré sur le pont de l'Arve.— Frère, ne vous inquiétez pas, dit le marchand, vous me la payerez quand vous serez cardinal. Le clerc devint cardinal et évêque de Genève. C'était de Brogny qui n'oublia pas le cordonnier dont il fit son maître d'hôtel, et auquel il donna une chapelle qui porta le nom de « Chapelle des Cordonniers. » La réforme abattit la statue du prélat. Elle aurait dû se rappeler que le saint évêque avait été l'ami des pauvres, qu'il allait chercher jusque dans les greniers; qu'à quatre-vingts ans il n'avait en-

(1) Mémoires historiques, etc., par M. de Costa, p. 239, t. I.

(2) L'abbé Léonardo, piémontais, chargé par Charles Ier d'écrire l'histoire de la maison de Savoie, avait rassemblé de nombreux matériaux sur l'histoire de l'église de Genève. Ses manuscrits sont, dit-on, à la bibliothèque de Turin.

core bu que de l'eau ; qu'il voulut jeûner la veille de sa mort ; qu'il avait rassemblé dans son logis, car ce n'était point un palais, une bibliothèque de sept cents volumes écrits dans toutes les langues ; et que le premier il avait conçu l'idée de fonder une académie où les étudiants seraient élevés aux frais de l'État (1).

Et maintenant suivez-nous : vous allez voir ces patriotes que nous nous étions surpris à admirer dans leur lutte contre la maison ducale, oublieux de la foi de leurs ancêtres, démolir pierre à pierre l'édifice catholique où si souvent ils allaient chercher un refuge contre l'oppression ; déchirer les bannières où les mains de leurs filles avaient gravé le nom du Christ, et qu'ils portaient dans leurs combats contre les ennemis de Genève ; chasser ces prêtres, ces moines, ces religieuses, dont l'or avait servi à bâtir ou à défendre les murailles de la cité. Mais Dieu aura son tour, et il leur enverra un homme qui les opprimera, qui foulera aux pieds leur liberté, qui fera verser leur sang, et qui se rira de leurs cris comme de leurs larmes.

Despotisme, désordres et malheurs, dit un protestant, que la réforme devait nécessairement produire (2) !

---

(1) Picot, Histoire de Genève, t. I, p. 126.

(2) Die Periode der Reformation war gewiß nicht eine Zeit des Friedens und des Glücks. Lord Fitz-William, Briefe des Atticus. In's Deutsche übersetzt von Philipp Müller. 1834, p. 33.

CHAPITRE XII.

LA SOEUR JEANNE DE JUSSIE. — 1532—1536.

Le livre de la sœur. — Récit. – Pillage de Morges par les réformés. — Les Bernois à Genève. — Dévastation de l'église de Saint-Pierre; — De l'Oratoire; — De Saint-Victor; — De Saint-Laurent. — Combat daus les rues de Genève. — Assassinat de Pierre Werli. — Supplice de Malbosson. — Farel.—Les syndics veulent contraindre les sœurs de Sainte-Claire à assister à une dispute théologique. — Les sœurs refusent et sont chassées.

Or, dans un des couvents de Genève vivait une sainte fille, dont la mission ne devait pas se borner à prier Dieu, à consoler les malheureux, à vêtir les prisonniers; le Seigneur lui réservait un autre rôle. La sœur Jeanne de Jussie allait être l'historien de la réforme à Genève; historien naïf, fidèle, et dramatique surtout. Car sous cette robe de bure, la Providence avait placé un cœur d'artiste, que le spectacle des profanations bernoises contre les représentations matérielles de l'art émut jusqu'aux larmes, et qui, douée d'une imagination de femme, sut faire passer dans l'âme du lecteur toutes les souffrances qu'elle eut à endurer. Que Genève fouille dans sa bibliothèque, il ne pourra jamais y rencontrer des pages plus attendrissantes que celles qu'é-

crivait la plume de la religieuse de Sainte-Claire : il n'a pas un livre qu'il pourrait opposer au récit de la sœur (1). Pour nous, quand notre œil tomba pour la première fois sur ces feuilles si pleines de grâce et de fraîcheur, nous fûmes ravi, comme à l'un de ces doux concerts où l'Arioste tient sous le charme le batelier de l'Arno, et nous pensâmes que nous devions les reproduire dans toute leur pureté, sans en changer une syllabe, sans mêler rien de profane à cette parole du vieux temps, et faire comme l'oiseau, nous taire et écouter :

> La novita dal loco e stanta tanta
> Che ho fatto come augel che mutta gabbia,
> Che molti giorni resta che non canta.

---

(1) Le Levain du Calvinisme ou commencement de l'hérésie de Genève; faict par Reuerende sœur Jeanne de Jussie, alors religieuse à Saincte-Claire de Genèue, et, après sa sortie, abbesse du conuent d'Anyssi. A Chambéry, par les frères Dv Fovr. 1611.

En tête est une dédicace au prince Victor Amé, prince de Savoye et de Piedmont, signée V. E. I. H. D. F. et où on lit:

« C'est une histoire tragique non encore tant abysmée dans le ventre de l'ancienneté, que les picqueures de ces viceraux ennemis de la Croix Blanche ne soient encore ouvertes à jour, et que le ciel n'en demande le poil du dogue et l'escrasement du scorpion pour nostre guarison. »

Quand la critique historique n'existait point encore, on regardait la sœur de Jussie comme une visionnaire : mais depuis que Plank, dans son bel ouvrage, Geschichte des protestantischen Lehrbegriffs, Adolphe Menzel dans sa Neuere Geschichte der Deutschen, M. Galiffe, dans ses *Notices généalogiques*, ont dépouillé l'esprit de parti pour chercher la vérité; le récit de la sœur a nécessairement acquis une grande valeur.

Le livre de la sœur de Jussie a été réimprimé plusieurs fois, mais horriblement défiguré, ou enjolivé, comme disent les éditeurs.

«.... Et le jour de Monsieur saint François, 1530, un mardy, à dix heures du matin, arriuèrent à Morges les fourriers des Suisses pour prendre logis pour l'armée, et quand ils furent descendus subitement, se retirèrent deuers le lac et tirèrent à eux une grande nef qui estoit chargée à bien mille escus d'or vaillant des biens de la ville qu'ils vouloient retirer de l'autre costé du lac par devers Thonon, mais par lesdicts Suisses fut prinse et emmenée à Lausanne à leur sauuegarde.

» Le mercredy, jeudy et vendredy, arriuèrent les deux cantons de Berne et de Fribourg audict Morges, et firent de grands maux, car au partir de leur païs, entrèrent sur le païs de monseigneur et commencèrent à piller, desrober, à fourager les pauures gens, et ne laissoient bleds, vin, chair ni meubles, par les maisons et châteaux des nobles et puis bruslèrent tout, qui ne fut pas petite perte. Quand ceux de Berne furent arriuez audict Morges, une partie se logèrent au couvent des frères mineures et y firent plusieurs graues et indicibles maux et tourments....

» Cette nuit, les Bernois, comme mauuais hérétiques trouuèrent moyen d'ouurir le chœur de l'église et entrèrent dedans, et au milieu de la nef firent un grand feu, puis, comme des loyaux chiens enragez et hors du sens, vont prendre le ciboire auquel reposoit le très digne sacrement du précieux corps de Jésus-Christ notre rédempteur, et vont tout mettre en ce grand feu, et ainsi conculquerent vilainement le prix de notre rédemption. En outre, rompirent le tableau du grand autel moult riche, et bruslèrent toutes les images de bois et rompirent

la grande verrière derrière le grand autel qui estoit belle et riche, et par toutes les chapelles où il y avoit des images en taille des glorieux saints et saintes, rompirent et gâtèrent tout.

» Non contents encore, ces hérétiques rompirent la sacristie et toutes les armoires freschement faites qui estoient moult bien composées pour l'ornement de telle maison dediée à Dieu, leuèrent toutes les serrures et ferrement, et prindrent tous les ornements qu'ils trouuèrent et emportèrent tout avec l'horloge du convent, toutes les couuertes et linge des frères, tellement qu'il n'y demeura chose aucune, sinon l'édifice tout vuide.

» Et tous les prestres qu'il trouuoit portant longue robe, la leur ostoit, les dépouilloient et battoient: à toutes les images qu'ils trouuoient tant en platte peinture qu'esleuées en bosse et tableaux qu'ils ne pouuoient avoir pour les brusler, ils leur creuoient les yeux avec la pointe de leurs piques et espées, et crachoient contre pour les effacer et défigurer, et estoit chose estrange de voir; ils bruslèrent tous les livres de parchemin, tant de la chanterie qu'autres.....

» Le lundy, environ midy, l'armée entra dedans Genève; ils menoient dix-neuf grosses pièces d'artillerie qu'ils arrestèrent une partie à Sainct-Gervais, l'autre partie en plant Palais, près d'une petite église appelée l'Oratoire. Le canton de Berne fust logé en la Riviere et en la Corraterie jusques près du pont d'Arue; au convent de Sainct-Dominique furent logés six enseignes, tous luthériens, et furent contraints les religieux abandonner le

convent; au convent de Saincte-Claire furent logés trente-six cheuaux et firent grosse despence.

» Les sœurs estant aduerties qu'elles estoient en grand danger, trouuèrent moyen de faire monter leurs hôtes à la Treille, puis toutes assistantes avec abondance de larmes, et en profonde humilité leur demandèrent miséricorde, se recommandant à eux... Adonc se mirent tous à pleurer, disant: belles dames, Dieu vous veille réconforter et consoler comme ses ancelles, car nous ne pourrons vous garder s'ils vous veulent nuire. Lors les pauures sœurs estoient demy mortes d'angoisse et de peur.

» Quand les hérétiques furent dans la cité, tous les prestres tant séculiers que réguliers posèrent leurs robes et s'accoustrèrent comme les gens laiz, tellement qu'on ne les connoissoit point entre les mariez, et portoient tous la devise de guerre qui estoit une croix blanche qu'ils portoient deuant l'estomach et une derrière les épaules.

» Le mardy suivant, environ les huict heures du matin, les luthériens se firent ouvrir l'église cathédrale Saint-Pierre; et eux estant dedans, commencèrent à sonner la cloche épiscopale à branle pour le sermon, car ils menoient leur maudit prédicant, nommé maistre Guillaume Faret (Farel), lequel se mit en chaire et preschoit en langue allemande. Ses auditeurs saultoient par dessus les autels, comme cheures et bestes brustes, en grande dérision de l'image de nostre Rédemption, de la vierge Marie et de tous les saints.

» Ces chiens qui, de nuit, faisoient le guet, abattirent l'autel de l'Oratoire, et mirent en pièces la

verrière où estoit en peinture l'image de monsieur saint Anthoine, abbé, et de monsieur saint Sébastien. Ils rompirent aussi une belle croix de pierre et des billons d'icelles faisoient selle pour se seoir autour du feu. Et au convent des Augustins, rompirent plusieurs belles images, et au convent des Jacobins, en rompirent de belles de pierre...

» Ils venoient souuent espier à l'entour du convent de Saincte-Claire ; mais Nostre-Seigneur leur donnoit frayeur. Les posvres religieuses estoient toutes les nuicts en vigile, priant Dieu pour la sainte foy et pour le monde, et toutes prenoient la discipline après matines, demandant à Dieu miséricorde; et puis, avec cierges allumés, disoient une partie *des beaux Benedicatur*, droictes, en s'inclinant jusqu'à terre, au nom de Jesus-Christ, les autres le *Ave benigne Jesu*, à genoux, et les autres saluoient les playes de Nostre-Seigneur et les larmes de la vierge Marie, et autres belles oraisons exaudiables. Et tous les jours faisoient la procession par le jardin, et souuent deux fois le jour, avec la saincte litanie, et pieds nuds, par dessus la blanche gelée, pour impétrer miséricorde au pauure monde.

» Au mois d'avril 1532, après en l'octave de l'Assomption Nostre-Dame, les hérétiques firent descendre les cloches du prieuré de Saint-Victor, et puis desrocher et abattre jusques au fondement tout le monastère. — En ce mesme mois, le jour de la décollation de sainct Jean-Baptiste, abattirent une petite et fort jolie église de Sainct-Laurent, et fut aussi abattue l'église de madame saincte Marguerite.

» Au mois d'octobre, M. le vicaire-général, nommé Amédée de Gingin, abbé de Bonmont, adverti que le prédicant maistre Guillaume preschoit en son logis, manda à lui tous messieurs les chanoines pour conférer contre les hérétiques, lesquels advisèrent de mander quérir ledit prédicant. — Et estant devant l'official, nommé maistre de Vegi, fut interrogé qui l'avoit envoyé et pour quelle cause et de quelle autorité. Le pauure chétif répondit qu'il estoit envoyé de Dieu, et qu'il venoit annoncer sa parole. Monsieur l'official luy dit : Et comment? tu ne montres aucun signe évident que tu sois envoyé de Dieu, comme fit Moyse au roi Pharaon ; et quant à nous prescher, tu n'apportes aucune licence de nostre révérendissime prélat l'euesque de Genève ; et aussi tu ne portes point habit tel que font ceux qui ont accoutumé de nous annoncer la parole de Dieu, et toy tu portes l'habillement de gendarme et de brigant?...

» L'année 1533, le 20 jour de mars, qui estoit vendredi de la Passion, fut un merveilleux tumulte à Genève, à cause des hérétiques, et en ce jour, toute la matinée, se faisoit amas et assemblée des gens de cette secte. Sur ce, les bons chrétiens s'assemblèrent d'autre costé en grande compagnie à l'église de Sainct-Pierre, avec messieurs les chanoines, et tindrent conseil pour sçavoir ce qu'il seroit bon de faire. Le peuple, tout d'un accord, respondit : Nous voulons aller sur ces luthériens qui se sont assemblez en la rue des Allemands, et ne sçauons pourquoy ils nous tiennent toujours en crainte ; mais nous voulons voir la fin, et ne vou-

lons plus souffrir telle infection en la cité, car ils sont pis que les Turcs.

» Et en disant ces paroles, deux mauvais garniments vindrent là pour espier les chrétiens, et se tenoient sur les degrés du portail, et un d'eux ne se peut tenir qu'il ne dît quelque parole vilaine, dont tantost plusieurs tirèrent leur espée pour le frapper; mais il fut défendu par les syndiques; néantmoins fut jeté à terre et foulé aux pieds, et reçut un coup de glaive dont il fut nauré griefvement iusques à grosse effusion de sang. Le compagnon de celuy, le voyant gesir à terre, print la fuite et raconta le tout. Mais les bons chrétiens furent plus animés que deuant. Aucuns catholiques, pour mieux animer les autres, vont sonner à grand effroy la grosse cloche, dont à ce son toute la cité fut en armes. Les uns alloient à Sainct-Pierre, les autres à la grande place du Molard. Les syndiques voyant qu'il ne pouuoient garder le peuple de sortir, firent fermer toutes les portes de l'église, et puis se firent porter un gros fagot de bois de laurier et en firent donner une branchette à chacun des catholiques, afin qu'ils se puissent cognoistre entre les méchans: les uns les attachoient sur leurs têtes, les autres le tenoient en leur main. Quand tous eurent cette devise de laurier, messieurs de l'église se vont tous ieter deuant le grand autel à genoux, en grande deuotion, et toute la compagnie aussi en soy recommandant à Dieu en grande abondance de larmes vont chanter : *Vexilla regis prodeunt.* — Le peuple mis en ordre pour batailler, messieurs de l'église firent leur bende et capitaine;

les portes furent ouvertes par les syndiques, et la compagnie descendit par la rüe du Perrou et vindrent en la grande place du Molard. Là estoit deia grosse compagnie d'hommes et de femmes bien embastonnez et délibérez comme les autres; en somme, s'y trouvèrent bien deux mille et cinq cents hommes sans les femmes.

» Messieurs les prestres se vouloient mettre des premiers pour défendre leur épouse la saincte église. Ils estoient bien sept ou huict vingts; mais messieurs les syndiques, voyant telle esmotion, estoient bien esbahis; et craignant respandre le sang humain, aduisèrent de tenter quelque bon appointement; et pour ce faire, deux d'entre eux allèrent deuers les hérétiques qui auoient de grosses pièces d'artillerie, lesquels leur dirent qu'ils ne vouloient laisser espancher le sang humain, ny se meurtrir l'un l'autre, frères, enfans de la ville et uoisins; car ce serait infamie trop vitupérable.

» Les hérétiques, sentant bien qu'ils n'estoient pas puissans pour résister contre les bons chrestiens, se resiouirent et prindrent trefues pour un autre coup.

» Le jeudy sainct, même année, ces juifs s'assemblèrent bien quatre-vingts, avec plusieurs femmes, en un jardin pour faire leur cène et pour manger l'agneau pascal. Un méchant homicide et meurtrier pour représenter Jésus-Christ laue les pieds des autres, et puis, en signe de paix et union, mordoient tous l'un après l'autre en un morceau de pain et de fromage; les chrestiens en rioient.

» Le quatrième du mois de mai, qui estoit le di-

manche de jubilate, les hérétiques s'assemblèrent en la grande place du Molard. — Par quoy les chrestiens s'assemblèrent de l'autre costé vers les halles, et déployèrent leurs enseignes, criant : Vrais bons chrestiens assemblez-vous ici, et ayez bon courage à maintenir la saincte foy. Messieurs les chanoines et autres gens d'église furent des premiers à l'enseigne.

» Un des chanoines, bon champion de la foy, messire Pierre Verli (Werli), moult expert, s'arma, et n'ayant patience, ne put attendre les autres sieurs d'église, mais sortit le premier d'un courage ardent, et s'en courut en la place du Molard, criant en sa ferveur : Courage, bons chrestiens ; n'espargnons point ces canailles. Mais, hélas! il fut déçu, et se trouva entre ses ennemis... qui, pour le mieux trahir, le tirèrent à part dans une petite rue, puis le chargèrent... Un méchant traître luy mist son espée par le fondement outre le corps ; de sorte qu'il tomba mort : benoist martyr sacrifié à Dieu.

» Les femmes s'assemblèrent de leur costé, disant s'il advient que nos maris se combattent contre ces infidelles, allons aussi faire la guerre et tuer leurs femmes hérétiques. En cette assemblée, l'y avoit bien sept cents enfans de douze à quinze ans. Les femmes portoient des pierres à leur giron, et la pluspart de ces enfans de petites rapières, les autres d'achons, autres des pierres en leur sein, chapeau et bonnet.

» Et fut le corps de messire Pierre, porté en sépulture à l'église cathédrale, à cinq heures du soir,

accoustré de son habit de chanoine. Quand on le sortit d'icelle maison, le peuple ieta un grand cry, soupirant et pleurant la mort de l'innocent. Il fut porté par les prestres, accompagné fort honorablement de M. le vicaire-général, de tous messieurs les chanoines, de tous les colléges, de tous les gens d'église, avec les croix des sept paroisses; et après l'office faict, fut mis en terre devant l'image du crucifix, pour l'honneur duquel il avait reçu la mort.

» Et l'an 1534, le premier jour de mars, les luthériens s'assemblèrent au conuent de Rive, et vont se pendre à la cloche et sonnent environ une heure; et puis, veulent ou non les chrestiens, prindrent la possession de prescher; et depuis n'y faillirent nuls jours et toutes les festes et dimanches deux fois, dont les chrestiens estoient bien marris; mais ils commençoient desia à estre lâches de courage, et de iour en iour s'en peruertissoit de nouveaux, et nul chrestien n'osoit plus dire mot qu'il ne fût mis à mort.

» Le dixième de mars, fut exécuté un grand ieune larron et brigant de la secte luthérienne, lequel estoit admonesté des cordeliers pour le réduire, afin qu'il mourust repentant vers la foy; mais il leur fust osté sur le chemin d'entre leurs mains et fust donné à Faret et à son compagnon pour le prescher et mourut en cette hérésie.

» Le vendredy, ce maudit Faret commença à baptiser un enfant à leur maudite manière, et y assista un grand nombre de gens, et mesme des bons chrétiens pour voir leur façon.

» Le dimanche de Quasimodo, ce chétif Faret commença à espouser hommes et femmes ensemble, selon leur forme et tradition, et n'y font aucune solennité ni dévotion, mais seulement leur commandent de soy conjoindre et de multiplier le monde, et dit quelques dissolües paroles que je ne sçais point : car un cœur chaste a horreur de les penser.

» Le jour de la Sainte-Croix, qui estoit un dimanche, un religieux de saint François, ayant demeuré six ans en la religion, posa l'habit deuant tout le monde après le sermon, et despiteusement le foula aux pieds, chose qui resiouit grandement les hérétiques.

» La veille de Pentecoste, à dix heures de nuict, les hérétiques coupèrent les testes à six images deuant la porte des Cordeliers, puis les ietèrent devant le puits de Saincte-Claire.

» Cette nuit arrachèrent deux beaux anges du cymetiere de la Magdeleine et les iettèrent dans le puits de Saincte-Claire.

» Le jour de la Fête-Dieu, les chrestiens prindrent courage de faire la processsion ordinaire par la ville. Plusieurs femmes luthériennes portant le chaperon de velours se mirent aux fenestres, afin que chacun leur vist filer leur quenouille et travailler de l'esguille.... On dit que le lendemain de Pasques, plusieurs lauerent et firent leur buée, et quelques bons personnages y allèrent et mirent leur beau linge par le Rosne courant.

» Ainsi que la procession passoit, quelqu'un alla tirer la quenouille du costé d'une grosse lutherienne,

et lui en donna un grand coup de la teste, puis la jetta dans la fange.

» Après le iour de Sainte-Anne qui estoit le dimanche, il fut deffendu de ne sonner la messe, afin de n'empescher le predicant misérable. Et après ce maudit presche ils brisèrent plusieurs belles images et abattirent entièrement l'autel de la chapelle de la Royne de Cypre et brisèrent l'image de Notre-Dame qui estoit grande et excellement belle et riche et entaillée en pierre d'albâtre.

» La première semaine du mois d'aoust suyvant, le monastère de Saint-Victor fut tout pillé, et furent donnés cinquante florins aux pauvres gaigne deniers qui s'aidèrent à découvrir l'église pour l'abattre entièrement avec tout le prioré. — Je ne scay bonnement où il fut dict que quand on passoit par là on entendoit les pauures trespassez se plaindre et lamenter manifestement jour et nuict, car maintes personnes y estoient ensevelies.

» Le 17 juillet 1535, fut décapité au Molard dedans la ville sire Jacques Malbosson, grand homme de bien et vray bon catholique.... Quand il fut au lieu de son martyre, il demanda licence de parler et va dire : Messieurs, voici donc que je m'en vais mourir purement pour l'amour de mon Dieu, car je n'offençay onques pour mort desservir, et si j'eusse voulu estre évangéliste, je ne mourusse point encore, mais je proteste que je meurs en la foy de mes bons prédécesseurs... Je confesse que j'ai faict mon pouuoir de mettre dedans la ville monsieur de Genève mon prince, afin que par son moyen les hérésies fussent chassées de la ville... Je prie mes

frères chrétiens d'auoir pour recommandée ma femme et luy dire que je lui recommande mes enfants, et qu'elle donne un teston à mon confesseur, qu'elle contente mes seruiteurs et tous ceux à qui je dois. Alors un grand hérétique se va aduancer et dit : Tu me dois une telle somme. Il respondit : Je ne me recorde point que je vous doive un sol ; mais, afin que mon ame ne soit chargée de rien, je recommande que ladite somme vous soit donnée ; et puis, recommandant son ame à Dieu, il fut décapité.

» Après un petit laps de temps fut veu sur le chef qui estoit élevé au Molard une fort belle colombe blanche comme neige descendue subitement du ciel à la belle aube, et faisoit procession, volant à l'entour de la teste, puis se posant dessus, battant des ailes en manière de joye, et puis retournoit au ciel subitement...

» Le jour de Saint-Denys fut descouverte l'église parochiale de Saint-Légier hors la ville et puis entièrement rasée et abattue, et tous les autels rompus et mis en pièces ; aucuns en achetèrent pour faire des lauoirs dans leurs maisons.

» Le jour de Noël, les luthériens ne firent aucune solennité et s'habillérent de leurs plus pauvres habillements comme les jours ouvriers, et ne firent point cuire de pain blanc, pour ce que les chrétiens le faisoient et disoient par mocquerie : les papistes font leur fète : ils mangeront tant de pain blanc qu'ils en cresueront.

» Le mois d'avril 1535, le chétif prédicant Guillaume Faret et Pierre Veret d'Orbe prindrent pos-

session et résidence au conuent de Saint-François; et pour ce qu'ils estoient près du conuent des pauvres sœurs de Sainte-Claire, ils leur faisoient faire de grands ennuis par ses adhérens, les recommandant en chaire à ses auditeurs, disant qu'elles estoient pausvres aveugles errantes en la foy, et que pour leur sauuemnt l'on deuoit mettre dehors de prison, et que chacun les devoit lapider; car ce n'estoit que toute paillardise et hypocrisie, car elles font accroire qu'elles gardent virginité, que Dieu n'a point commandée, pour ce qu'il n'estoit pas possible de la garder, et elles nourrissent ces caffards Cordeliers à bonnes perdrix et gros chapons.

» Le vendredi, à l'octave de la Feste-Dieu, à cinq heures de nuict, les sœurs estant congrégées au réfectoire pour faire collation vindrent au tournoir les syndiques disant à la mère-portière qu'ils venoient pour annoncer aux dames que le dimanche prochain eussent à se trouver toutes à la dispute sur divers articles, que le gardien des Cordeliers Pierre-Jacques Bernard vouloit maintenir sur sa vie. La mère abbesse et vicaire vindrent aussitôt, lesquelles répondirent aux syndiques : Messieurs, vous nous auez à pardonner, car à ceci nous ne pouuons obeyr, ayant voué saincte clausure perpétuelle et la voulons obseruer.

» Respondirent les syndiques : Nous n'auons que faire de vos ceremonies, il faut obeyr aux commandemens de Messieurs; toutes fois gens de bien sont convoquez à cette dispute, pour cognoitre et prouuer la vérité de l'Euangile, car il faut venir à union de foi.

» — Et comment dirent la mère abbesse et vicaire, ce n'est pas la matière des femmes de disputer, car cela n'est pas ordonné pour les femmes, et jamais femme ne fut appelée en dispute ny en tesmoignage; pour ce nous ne voulons commencer.

» Alors les syndiques leur répondirent: — Toutes ces raisons ne nous seruent de rien, vous y viendrez auec vos pères, veuillaz ou non.

» La mère vicaire leur dit: Messieurs, nous vous prions, au nom de Dieu, deportez vous de nous vouloir contraindre à telle chose... Nous ne croyons point que vous soyez messieurs les syndiques.

» Le syndique dit à la dame vicaire: Ne vous cuidez pas iouer de nous, ouurez vos portes, nous entrerons ceans, et puis vous verrez qui nous sommes...

» A la bonne heure, dit la mère vicaire, mais pour cette heure ne pouvez pas entrer ceans parce que nos sœurs sont à complies au divin service, et aussi y voulons aller, vous donnant le bonsoir.

» Les syndiques respondirent à la dame vicaire: Ces sœurs ne sont pas toutes de votre cœur, car il y en a que vous entretenez ceans par force, et qui se rendront tantost à la vérité de l'Évangile.

» Messieurs, dirent les sœurs, nous sommes venues ici non par contraincte, ains pour faire penitence et prier pour le monde, et ne sommes point hypocrites, comme vous dites, mais pures vierges.

» Alors un des syndics dit: Vous êtes bien descheues de vérité, car Dieu n'a point commandé tant de reigles que les hommes ont controué pour

decevoir le monde, et sous le tiltre de religion sont ministres du grand diable.

» Comment, dit la mère vicaire, vous qui vous dites évangélistes, trouvez-vous en l'Évangile que vous deuiez maldire d'autruy ?

» Le syndique dit : Je suis esté un larron, brigand et grand luxurieux, ignorant la vérité de l'Évangile, jusques à présent. Respondit la mère vicaire: Toutes ces œuvres sont mauvaises et contre le divin commandement; c'est très-bien fait de vous amender. — Dame vicaire, dit le syndique, vous estes bien arrogante, mais si nous faites mettre en nostre cholère, vous en ferons repentir. — Messieurs, dict la mère vicaire, vous ne pouvez que mettre mon corps en peine : c'est ce que ie plus desire pour l'amour de mon Dieu.....

» Le dimanche dans les octaves de la visitation vindrent les syndiques avec le chétif prédicant qui a nom Farel et Pierre Veret et un frère cordelier, qui ressembloit mieux un diable qu'un homme, à dix heures du matin, que les pauvres sœurs vouloient disner, disant qu'ils estoient nos pères et bons amis.

» Le syndique dit : Nous sommes les seigneurs de justice, nous voulons entrer. — La mère vicaire respondit : Messieurs, le cœur me dit que vous menez vos predicants diaboliques que nous ne voulons ouyr aucunement.

» Le syndique dict : Nous sommes gens de bien et n'allons point par tricherie et venons pour votre consolation et pour ce ouvrez les portes.

» Messieurs, dit la mère vicaire : or, dites s'il

vous plaît la cause qui vous meut d'entrer ceans.

» Le syndique respondit : Par le Seigneur nous entrerons, et si vous n'ouurez, nous romprons vos portes.

» Ce voyant, la mère abbesse et autres sœurs dirent : Il est mieux que leur ouvrons les portes de peur qu'ils ne nous fassent autres niches.

» Puis entrèrent tout droit au chapitre et le syndique dit : Mère abbesse, faites venir icy toutes vos sœurs ensemble. — Toutes les sœurs estant assemblées, les jeunes furent mises devant ce maudit Farel. Silence fut ordonné et Farel prit son discours : — Maria abiit in montana, disant que la vierge Marie n'auoit point tenu vie solitaire, mais estoit diligente à secourir et faire service à sa cousine, et sur ce passage dégradoit la sainte clausure et religion, l'estat de sainteté, chasteté et virginité vituperablement qui transperçoit le cœur des pauvres sœurs. Adonc la mère vicaire voyant que les séducteurs parlementoient et flattoient les jeunes sœurs, se lève droicte d'entre les anciens, disant : Monsieur le syndique, puisque vos gens ne gardent le silence, je ne le garderay non plus, mais je sçauray ce qu'ils disent là à mes sœurs, et s'alla mettre entre les jeunes devant ces gallands ; sur tout cela furent indignés, disant, quel diable de femme est cecy ; dame vicaire avez-vous le diable, ou estes-vous enragée? Retournez à votre place. — Non feray, dit-elle, que ces gens ne soyent ostez d'auprès de mes sœurs.

» Les syndiques estant troublez commandèrent furieusement que la dame vicaire fust mise dehors.

— Alors un prédicant reprint sa parole dissimulative du lien de mariage et liberté, et quand il parloit de corruption éternelle, les sœurs commençoient à crier : c'est menterie, crachant par despit contre luy. — La mère abbesse qui estoit dehors ne put se contenir, vint devant le prédicant, frappant de ses deux poings contre la paroy de grande force, criant : Chétif et maudit homme, tu pers bien tes feintes paroles, tu n'y gaigneras rien.

» Or, voyant ces hérétiques qu'ils ne profitoient n'y gaignoient que de grandes injures, se retirèrent, et en descendant les degrés, le maudit cordelier, tout chargé de rongne estoit hydeux à voir, ne pouvoit desvaler et demeura derrière ; et une sœur allant après le frappoit de ses deux poings sur les espaules, disant : chétif apostat, hâte-toi et t'oste de devant moy...

» Le jour de monsieur Sainct-Bartholomy, apostre, vindrent grandes compaignyes tous en armes et bien embastonnez de toutes sortes d'armes, et tout paisiblement ils vindrent heurter à la grande porte du conuent de Sainte-Claire. — Le pauvre frère Conuers, en bonne intention, ouvrit la porte... Alors le lieutenant va dire : Or ça, belles dames, vous estes bien aveugles qui ne cognoissez la vérité de l'Évangile et estes obstinez en votre erreur, mais je vous enjoin de par messieurs de la ville que plus ne dites aucun office, haut ny bas, et ne vous attendez jamais de ouïr la messe.

» Mère vicaire, inspirée de notre Seigneur va respondre : Messieurs, je suis d'advis que nous de-

mandions congé et sauf-conduyt à messieurs les syndiques et que sortions de la ville.

» Or donc, belles dames, dit le syndique, aduisez le iour que vous voulez partir et dites comment vous pensez de faire. — Certes, dit mère vicaire, que ce soit demain à la pointe du iour, et vous plaise seulement nous octroyer nos cottes et manteaux pour nous garder du froid, et à chascune un couure pour nous reblanchir. — Nous le voulons, dit le syndique.

» Après minuit s'assemblèrent toutes les sœurs à l'infirmerie vers la mère abbesse qui estoit bien foible, malade et ancienne, qui les bénit toutes en dévotion avec larmes, disant : Mes enfans soyez de ferme courage et obéissez à ma mère vicaire, laquelle j'ai priée et suppliée de prendre la conduite. — La mère vicaire les confortoit, disant : Mes chères mères et sœurs, ayons bon espoir en Dieu, et ne pensons que de sauver nos ames. Mettez-vous toutes en belle ordonnance et dévotion, prêtes à partir quand ces gens viendront, et vous mettez deux à deux par la main fermement, tout près l'une de l'autre, que nul ne vous puisse séparer.

» Voici les autres qui arrivent : ce voyant mère vicaire se ua mettre à genoux devant le syndique, disant : Messieurs, nous avons délibéré de sortir en silence, sans mot dire à personne, plaise vous faire estroit commandement à toutes personnes que nul ne soit si osé de nous parler, toucher, ni approcher, de quelque qualité ou condition qu'ils soient.

» Certes, dame vicaire, dit le syndique, nous

donnez très bon conseil et se fera ainsi, car nous vous conduirons avec la garde de la ville qui estoient environ 300 hommes bien armez et moy mesme vay faire la défense. Il alla commander sur peine d'avoir la teste tranchée tout à l'heure et sans mercy, que nul ne dict mot à l'issue des pauures religieuses de Saincte-Claire pour bien ny pour mal, de quoy les bonnes créatures cuydoient defaillir de pitié et douleur.

» Quand la porte du conuent fut ouverte, plusieurs sœurs cuydèrent pasmer de peur; mais mère vicaire prit courage et dit : Sus mes sœurs, faictes le signe de la croix et ayez nostre Seigneur en vos cœurs, et vous, syndique, tenez bonne foi et loyauté...

» Voyant le syndique plusieurs ne pouvaient aller, les fit mener par hommes puissans pour les ayder et soustenir. Et puis au deuant et à coté estoient bien trois cents archiers bien embastonnez pour la garde de syndiques, que bien en print; car, quand les mauvais enfans de la ville qui desia avoient ordonné de piller et violler les sœurs, la nuict ensuyvant, entendirent leur sortie, ils s'allèrent assembler hastivement bien cinq cents en nombre et se vont mettre en la rue Sainct-Antoine par où les sœurs passoient, et l'un d'eux se tire près d'une pauvre simple (que la mère vicaire avoit remis à sa partie pour garder qu'elle ne s'esquartat d'une part ny d'autre), lui disant à l'oreille : Sœur Jacquemine, venez ça avecque moy, je vous ferai comment à ma sœur. Mère vicaire respondit : Ha, mauvais garçon, vous avez menti, criant à monsieur

le syndique : Advisez comment vous estes mal obey; faictes retirer ce garçon arrière de la voye. A cette parole s'arresta ferme, et le syndique voyant cette bande de marmaille, par le divin vouloir fut ému grandement, et d'une voix furieuse et horrible jura le sang des siens, disant : S'il y a homme qui bouge, il aura tout à l'heure la teste tranchée sur la mesme place, disant aux archers : Gentils compagnons, soyez hardis et bien faites votre office, s'il est de besoing ; dont par le divin vouloir, furent épouvantez et rechignant les dents reculèrent.

» Et ils arrivèrent au pont, et toute la compagnye prit congé des sœurs, disant : Or, adieu belles dames. Et quand toutes furent sur le pont, le syndique frappa des mains, disant : Il est tout conclu : or, il n'y a plus de remède, il n'en faut plus parler..... »

CHAPITRE XIII.

CALVIN A GENÈVE. FAREL. — VIRET, 1536.

Arrivée de Calvin à Genève. — Il est découvert par Viret. — Adjuration de Farel. — Calvin consent à rester. — Caractère des trois réformateurs, Farel, Viret et Calvin. — Préparatifs du colloque de Lausanne. — Ruses de la réforme. — Ses outrages à la papauté.

C'est au milieu de ces discordes civiles qu'une voiture de mince apparence s'arrêta, au mois d'août 1536, devant une auberge de Genève, et qu'on en vit descendre un jeune homme de vingt-sept ans environ, vêtu simplement, la figure pâle, la barbe coupée à la François I[er], l'œil noir et brillant (1) : c'était Calvin, qui ne comptait passer qu'une nuit dans la ville. L'étranger devait, le lendemain, se lever de bonne heure, et prendre la route de Bâle (2) ; mais il était découvert : Viret

---

(1) Vie de Calvin, à l'usage des écoles protestantes, par E. Haag. in-18, 1840, p. 80.

(2) Hac celeriter transire statueram, ut non longior quam unius noctis mora in urbe mihi foret. —Præfat. ad Psal.

l'avait vu, et Farel était venu le trouver à l'hôtel.

Farel avait, par ses emportements, indisposé la population. Au moindre bruit, on le voyait apparaître et se jeter au milieu de la dispute, saisir le moine qui passait, comme si c'était sa proie, et commencer, en plein soleil, une polémique toute de colère et d'injures. La foule s'amassait, frappait le religieux et le poursuivait jusque dans une taverne voisine, où le malheureux croyait trouver un refuge contre la fureur populaire. Mais Farel accourait, le relançant comme une bête fauve, jusqu'à ce que les syndics intervinssent pour apaiser la multitude et protéger le prisonnier.

L'autorité que Farel exerçait sur le peuple inquiétait le pouvoir. On commençait à s'apercevoir que Genève s'était donné un maître plus intolérant que les comtes et les vidomnes, et qui n'avait arraché à l'évêque sa crosse, et aux chanoines leur épée, que pour ceindre le baudrier, et frapper, à son tour, d'estoc et de taille sur tout catholique ou réformé.

Farel avait, sous prétexte de publier un formulaire religieux, dressé une confession de foi, où il avait élevé jusqu'à la puissance du dogme, l'excommunication dont Luther avait ri de si bon cœur.

« Nous tenons, disait-il, la discipline d'excommunication estre une chose sainte et salutaire entre les fidèles, comme de notre Seigneur elle a esté instituée pour bonne raison. C'est afin que les meschants, par leur conversation damnable, ne corrompent les bons et ne déshonorent nostre Sei-

gneur, et aussy que ayant honte, ils se retournent à pénitence : et pourtant nous entendons qu'il est expédient, selon ordonnance de Dieu, que tous manifestes idolâtres, blasphémateurs, meurtriers, larrons, paillars, faulx témoins, séditieux, noiseuls, détraicteurs, bateurs, yvrognes, dissipateurs de biens, après avoir esté deuement admonestés, s'ils ne viennent à amendement, soyent séparés de la communion des fidèles jusqu'à ce qu'on y aura cogneu repentance. »

L'Église romaine n'était pas si sévère. Dans sa sainte justice, elle ne confondait pas « l'yvrogne et le meurtrier, le noiseul et le larron. »

En ce moment, Luther avait quitté Wittemberg. Qu'il vienne à Genève en chantant son quatrain allemand, que fredonnent les écoliers de Heidelberg (1), et le guet qui fait faction à la porte du château de l'Isle l'arrêtera, et, demain, Farel le fera chasser, comme ivrogne ou paillard, du territoire de Genève. C'est Farel qui murmurait entre ses lèvres : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, quand la lance d'un soldat catholique menaçait de le punir de son attentat contre l'image du saint sacrement, dans la grande rue de l'Aigle. C'est lui qui répandait des larmes sur le sort de tous ces brouillons, que le pouvoir bannissait de Paris, parce qu'ils

---

(1) Morgenröth leugt nicht
Dicke Magd treugt nicht,
Ists nicht Regen, so ists Wind,
Ist die Magd nicht fett, so ists ein Kind.

Luther, sur le XVIe Ch., v. 2, de saint Matthieu. — A Heidelberg, les écoliers changent quelquefois Kind en Rind, le beefsteak allemand.

insultaient tout à la fois aux lois divines et humaines qui régissaient le pays.

Ce formulaire n'était point, du reste, le seul des outrages de Farel aux libertés de la cité.

Il avait organisé une bande d'iconoclastes, qui, tous pleins de son esprit, faisaient la guerre aux chapelets, aux médailles, aux crucifix, aux images. Ne dites pas à ces vandales que ce crucifix est un héritage de famille, que cette médaille est un chef-d'œuvre; n'invoquez pas, pour garder cette statuette de la Vierge, le nom de l'artiste florentin qui en a fait une œuvre merveilleuse de grâce; n'en appelez pas, pour sauver ce beau tableau, à Érasme, qui a plaidé avec tant d'éloquence la cause de la matière élevée jusqu'au souffle de vie par le génie du peintre; ne répétez pas, si vous les savez, les paroles de Luther, dans la chaire de Wittemberg, contre Carlstadt l'illuminé : Farel n'entend rien à l'esthétique, et ne comprend pas l'art comme élément de civilisation. De sa barbe, mal peignée, il ne donnerait pas un poil (1) pour une vierge de Cimabue; d'Érasme, il n'admire que le rire satanique contre les moines, et de Luther, son père, il ne veut imiter que l'intolérance contre l'intelligence rebelle. En entrant à Genève, il a lu la devise : *Post tenebras spero lucem* (2), qu'il a retrouvée

(1) Petit, de pauvre apparence, le teint pâle et brûlé par le soleil, au menton deux ou trois touffes d'une barbe rousse et mal peignée : tel était l'homme qui venait prendre possession des rues et des places de Neufchâtel. *Le Chroniqueur*, n° 9, p. 79.

(2) « La devise de la république de Genève : *Post tenebras*

sur les sceaux, sur la monnaie de la ville, et il en a effacé l'espoir, et a écrit : *Post tenebras lucem.* La lumière, c'est celle qu'il apporte, qui le suit et le précède, qui repose sur ses lèvres, inonde son cœur et ses vêtements, et enveloppe ses trois touffes de barbe rousse.

C'est celle qui l'inspire en ce moment même, si vous en croyez les historiens de la réforme, dans son entretien avec Calvin.

Calvin n'avait pas, dit-on, l'intention de camper à Genève : il ne voulait se lier à aucune église, mais les visiter les unes après les autres, et colporteur de la parole nouvelle, la répandre partout où l'exigerait l'état des esprits. Farel n'avait pu vaincre l'obstination de son compatriote. Ses prières et ses exhortations avaient été vaines : Calvin résistait. C'est alors que Farel se passionne, s'irrite et s'écrie, dans la langue du prophète : — Si tu ne cèdes je te dénonce au tout-puissant; que Dieu fasse retomber sa malédiction sur ta tête (1). M. Paul

---

spero lucem, se trouve avant la réforme : la lettre écrite à Calvin pour le faire revenir, le 22 octobre 1540 ; des monnaies frappées en 1561 le montrent encore ; de sorte que la devise moderne : *Post tenebras lux*, a été admise après ce temps. Sénebier. Catal. rais. des MSS, p. 289. — Picot n'est pas de cette opinion. « La devise : *Post tenebras lux*, appartenait, dit-il, déjà à la ville du temps des évêques, comme on peut s'en assurer par l'examen des diverses monnaies, sceaux, etc., fort antérieurs à la réforme ; ce qui contredit l'opinion de quelques auteurs qui pensent qu'elle avait été adoptée à cause de la réformation, et qu'auparavant on mettait : « *Post tenebras spero lucem*, ou *Post tenebras lucem* par une espèce de pressentiment ou de désir de réforme. » Hist. de Genève, t. III, p. 415.

(1) Studia tua prætextenti denuntio omnipotentis Dei nomine fu-

Henry compare ici la voix de Farel à celle qui sort des nuages sur la route de Damas et terrasse Saul le pécheur (1).

Calvin crut entendre la voix de Dieu, ainsi qu'il le remarque dans sa préface sur les Psaumes. « Maistre Guillaume Farel me reteint à Genève, non pas tant par conseil et exhortation que par une adjuration espouvantable, comme si Dieu eust d'en haut estendu sa main sur moy pour m'arrester. Quand il vit qu'il ne gaignoit rien par prières, il vinct jusqu'à une imprécation : qu'il pleust à Dieu de maudire mon repos et la tranquillité d'estudes que je cherchoy, si en une si grande nécessité je me retiroye et refusoye de donner secours et aide. Lequel mot m'espouvanta et esbranla tellement que je me desistoi du voyage que j'avois entrepris, en sorte toutes fois que sentant ma honte et ma timidité, je ne voulus point m'obliger à exercer quelque certaine charge (2). »

Calvin n'avait peut-être pas deviné Farel.

Le lundi après la Saint-Georges, en l'an 1527, Zwingli écrivait à Fr. Kolb de Berne :

« Mon cher, va doucettement en besogne et sans trop de précipitation. D'abord jette à l'ours une seule poire âpre parmi les poires douces, puis deux, puis trois; s'il les mange, jette-lui-en à pleines

---

turum, ut nisi in opus istud Dei incumbas nobiscum, tibi non tam Christum quam te ipsum quærenti Dominus maledicat. Beza.

(1) Wie die Stimmen vor Damascus die Seele Pauli durchdonnerte, so trafen diese Worte Calvins Gewissen. — Paul Henry, p. 162, t. 1.

(2) Préf. des Psaumes.

mains ; âpres et douces. Cela fait, vide ton sac et répand poires dures, poires molles, poires saines, poires gâtées. Tu le verras les manger et les avaler (1). »

Or, Farel avait jeté à l'ours de Genève trop de poires âpres ; l'ours s'en était aperçu et il grognait, quand heureusement Calvin parut pour en jeter d'âpres et de douces.

La poire et l'ours jouent un grand rôle dans le drame de la réforme. L'œil de ses historiens a aimé mieux regarder le ciel que de plonger dans la fosse, pour expliquer des événements mondains, des évolutions de doctrines, des transformations de symbolique.

Si Farel fût resté seul à Genève, bientôt les citoyens se seraient lassés du despotisme fantasque de leur apôtre, de sa fiévreuse intolérance, de ses caprices furibonds. Calvin lui vint en aide. Peut-être sut-il habilement dissimuler le désir qu'il avait de rester à Genève, dit un historien réformé (2) ; alors l'adjuration ne serait donc qu'une comédie ?

Il faut bien comprendre ces deux organisations nées au soleil de la France, et pourtant si diverses : Farel le méridional, ardent, irascible, exalté, mais dont un seul sommeil calme les colères ; qui ne garde rien sur le cœur, mais oublieux comme les tempéraments violents : — Calvin, enfant du nord,

---

(1) Tschudi MSS., cité par M. Roisselet de Sauclières : Histoire du Protestantisme en France.

(2) Gregorio Leti, Historia Ginevrina, t. 3, p. 40.

qui s'émeut rarement, étudie ses haines, calcule ses emportements; impénétrable à tout autre œil qu'à celui de Dieu, et qui, après avoir dit au Seigneur dans sa prière du soir : Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons, se met à écrire tranquillement quelques pages de son pamphlet *de puniendis hæreticis:* — Farel qui, dans les rues ou sur la place publique, est sûr de régner sans rival avec sa voix ressemblant au tonnerre, avec ses gestes épileptiques, et sa mimique de trépied : — Calvin, jamais si puissant que lorsqu'il s'enferme dans son cabinet pour y formuler des sentences qui « par leur brièveté se gravent tout aussitôt dans l'esprit du lecteur » : — Farel, capable, par un mot ou par un geste, d'opérer une révolte ; mais les esprits une fois emportés, inhabile à les mener : — Calvin qui n'a pas reçu du ciel le don de remuer les masses, mais de les façonner à l'obéissance et de les mener en laisse : — Farel bon à pétrir l'argile : — Calvin à l'animer et à lui donner le souffle de vie (1).

(1) Gallica mirata est Calvinum Ecclesia nuper
Quo nemo docuit doctius.
Est quoque te nuper mirata, Farelle, tonantem
Quo nemo tonuit fortius.
Et miratur adhuc fundentem mella Viretum
Quo nemo fatur dulcius.
Scilicet aut tribus his servabere testibus olim,
Aut interibis Gallia.
BEZA, ICON.

Excellebat quadam animi magnitudine Farellus, cujus vel audire absque tremore tonitrua, vel ardentissimas preces percipere nemo posset, quin in ipsum pæne cœlum subveheretur. Viretus facundiæ

Viret ne ressemblait ni à l'un ni à l'autre. Orateur aux paroles de miel, il charme sans jamais remuer, et laisse tomber de ses lèvres une rosée de doux mots qui enivrent l'auditoire réformé. Quand Farel, l'œil enflammé, regarde le ciel en répandant des imprécations contre Rome et ses prêtres, le peuple, transporté de colère, est prêt, au sortir du temple, à s'armer et à marcher contre la moderne Babylone. Mais dès que Viret monte en chaire, tous ces grands orages soulevés à la voix de celui qu'on appelle le saint Bernard de la réforme s'apaisent, et les ames qu'il tient sous le charme de ses regards ne pensent plus à ce monde, mais appartiennent à une autre terre. Les triomphes de ces deux orateurs auraient été passagers, sans Calvin. Sur la route de Rome où Farel aurait marché, les modernes Croisés se seraient bientôt arrêtés ; car leur guide n'eût pas dépassé la première église, sans y entrer pour en briser le tabernacle. Viret, du peuple qu'il endoctrine aurait fait un peuple de faux mystiques qui eût fini par s'abîmer dans de ridicules extases à la façon des gnostiques et des Albigeois. Pour seconder et faire germer leurs paroles, il fallait Calvin qui prenait à Farel ses tonnerres, à Viret tous ses parfums, afin d'en former, à l'aide du fatalisme, une des plus séduisantes erreurs qui eussent encore existé.

Comme toute révolution ne peut vivre et se per-

---

suavitate sic excellebat ut auditores ab ipsius ore necessario penderent. Beza, Vita Calvini. An. 1541. — Ancillon, Mélanges crit., t. 1, p. 404.

pétuer qu'à la condition d'une grande idée, Farel pouvait bien représenter, à Genève, Munzer, et, comme le mineur, susciter à sa voix des ouvriers armés de marteaux et de torches ; mais jamais fonder par la discussion une doctrine; encore moins élever cette doctrine jusqu'à l'état de croyance et de secte. Farel sentait toujours la fièvre, et la fièvre est un état anormal. Viret, avec sa tempérance de pensée, ne pouvait recueillir ce que le souffle ardent de Farel semait sur le chemin de l'Évangile. Il fallait à tous deux un logicien : Calvin était le serpent raisonneur qui enveloppe son ennemi, de ses plis, et l'inonde de son vénin quand il ne peut l'étouffer.

Farel et Viret avaient donc senti toute l'importance d'un semblable auxiliaire, et il n'avait fallu au fugitif de Noyon qu'un coup d'œil sur Genève pour comprendre que l'œuvre de la réforme y courait de grands dangers, si elle n'avait pour vivre que de semblables ouvriers.

Calvin consentit donc à renoncer à ses courses vagabondes et à demeurer à Genève. Dès ce jour, il appartint à l'église allobroge en qualité de prédicateur, et à la commune en qualité de lecteur en théologie. Il recevait six écus au soleil d'or pour remplir cette place (1). Son nom se trouve pour la première fois dans les archives de la république, le 5 septembre 1536, ainsi désigné : — Calvin ou Cauvin le François, *iste Gallus* (2).

---

(1) Registres du 13 février 1537.

(2) Sénebier. — Vie de Calvin, par Haag.

Dès ce moment, une inaltérable amitié lia Farel, Calvin et Viret. Calvin ne pouvait oublier que Farel, qui aurait su quelque temps encore jouer le premier rôle à Genève, lui avait cédé la place ; c'était du dévouement, quelque intéressé qu'il fût. Aussi, pour l'en récompenser, dédia-t-il au Dauphinois son Commentaire sur l'épître à Tite, qu'il fit précéder de quelques paroles louangeuses. — Je ne pense pas qu'il y ait jamais eu un couple d'amis qui ait vescu ensemble en si grande amitié, en la conversation commune de ce monde que nous avons fait en notre ministère. J'ai fait ici office de pasteur avec vous deux , tant s'en faut qu'il y eust aucune apparence d'envie, qu'il me sembloit que vous et moi n'étions qu'un. Nous avons été puis après séparés de lieux. Et quant à vous, M. Guillaume Farel, l'église de Neufchâtel, laquelle vous avez délivrée de la tyrannie de la papauté et conquestée à Christ, vous a appelé; et quant à vous, M. Pierre Viret, l'église de Lausanne vous tient à de semblables conditions. Mais cependant chacun de vous garde si bien la place qui lui est commise, que, par nostre union, les enfants de Dieu s'assemblent au troupeau de Jésus-Christ, voire mesme sont unis en son corps.»

Farel avait deviné que Genève ne pouvait avoir deux maîtres ; qu'à la moindre dispute de chair ou d'esprit, Calvin l'aurait brisé, comme Luther avait fait de Carlstadt, et qu'il ne fallait pas jouer avec un théologien qui n'avait ni larme dans l'œil, ni pitié dans le cœur, et qui passerait devant son ennemi blessé mortellement, sans verser un peu d'huile sur les plaies du mourant. Calvin, en re-

vanche, pardonna à Maître Guillaume les écrits où la résurrection des corps est mise en doute (1).

Une dispute théologique se préparait à Lausanne, et Farel, comme autrefois Carlstadt à Leipzig, voulait qu'un juge de camp d'une haute valeur assistât à la conférence. Le clergé de Lausanne s'était opposé à ce tournoi religieux qui, semblable à tous ceux qu'on avait célébrés en Allemagne, ne pouvait guère avancer le règne de la vérité; c'était l'opinion de Mélanchthon, qui croyait qu'on ne devait chercher Dieu que dans de doux et pacifiques silences. Ce n'est pas que le catholicisme craignît le champ clos et le soleil: sa parole avait été assez splendide à Leipzig; mais il avait appris à connaître ses ennemis. Comment disputer avec un adversaire qui n'avait étudié sur les bancs de l'école que pour prendre aux étudiants leurs vocables colériques? A chaque dispute, la réforme ouvrait les Écritures, et se servait du livre inspiré comme d'un trépied pour débiter ses injures contre la grande prostituée de Babylone. Elle refaisait pierre à pierre la ville impudique pour montrer

(1) On a de Farel : 1° Thèses publiées à Bâle ; 2° Sommaire de la religion chrétienne; 3° De oratione dominica; 4° Conférence avec Guy Furbity ; 5° Épître au duc de Lorraine ; 6° Réponse à Caroli ; 7° Traité du Purgatoire ; 8° Le glaive ; 9° Traité de la Cène ; 10° Le vrai usage de la croix.

Viret est connu par son commentaire sur l'Évangile de N. S., selon saint Jehan, fol. Gen., 1553, publié sous le nom de Firm. Chlorus. — Séneb. Gen. lit., t. 1, p. 156.

On disait au 16e siècle : — savoir de Calvin, véhémence de Farel, éloquence de Viret.

assis au milieu de flammes d'or, l'antechrist prédit par les prophètes. Si vous la convainquiez de mensonge, et lui prouviez qu'elle n'avait pas la compréhension des divines Lettres, elle s'irritait et appelait à son aide tous les saints du paradis ; en sorte que ce jour-là le monde apprenait, à son grand étonnement, que Cyprien, Lactance, Bernard, Jérome, Augustin, étaient luthériens, zwingliens, bucériens, œcolampandiens, ou carlostadiens. Alors vous repreniez un à un les textes de nos écrivains, et vous démontriez que leur parole était tronquée, mutilée, faussée, Vous croyez que la réforme va fermer ses livres : point. Elle se met à proclamer le magnifique néant de l'autorité humaine, et rentre dans l'Écriture. A quoi besoin alors d'ouvrir notre ciel et d'en faire descendre une à une nos gloires catholiques sous la tiare de pape, sous la robe de docteur, sous le pallium d'évêque ou la bure de moine ? La pressez-vous dans son cercle de Popilius, elle sait en sortir et vous échapper. Au lieu du ciel, c'est l'enfer qu'elle ouvre pour y jeter pêle-mêle, comme Luther, toutes ces grandes ombres qu'elle invoquait naguère, et pour faire brûler dans d'éternels supplices nos pères qui avaient eu le malheur de ne pas croire à ce qu'elle enseigne depuis hier. Notre évêque de Lausanne avait donc raison : le colloque annoncé ne devait servir tout au plus qu'à exposer la parole catholique et ses représentants, aux grossièretés de Farel.

La réforme du 19e siècle n'a pas changé. En ce moment, quand on la mène trop vivement, elle ré-

pond comme M. Cuningham, esqu. de Lainslaw, par un volume où l'auteur démontre :

Que l'Église de Rome est l'apostate, et le pape, l'homme du péché et l'enfant de perdition dont parle saint Paul, dans ses prophéties, seconde épître, aux Thessaloniciens (1).

— Quoi donc, a-t-on demandé à sir W. Cuningham, Grégoire XVI, l'antechrist prédit par saint Paul?

Et l'honorable esq. de Lainslaw a répondu :

— Oui, Grégoire XVI, l'antechrist de Daniel.

Et alors M. Cuningham fait comme ses ancêtres dans la réforme, il prophétise la chute prochaine de la papauté (2).

---

(1) Un vol. in-12 de 141 pages, à Londres, chez Cadell, Hatchard et Nisbett, 1840.

(2) Napeir, dans sa *Découverte de tous les secrets de l'Apocalypse*, écrivait vers la fin du XVI[e] siècle : « Davantage les commencements recommandables de ce jubilé semblent pronostiquer que Rome sera détruite et tout son règne avant la fin dudit jubilé, se finissant en 1639. »

Quelques années plus tard, Dumoulin, dans l'*Accomplissement des prophéties*, assignait une époque plus éloignée à la chute de l'Antechrist. « La persécution de l'Église sous les papes, dit-il, doit finir l'an 1689. Ce terme expiré, la vertu opprimée doit subitement renaistre. En ce temps tous les peuples seront fort émeus. En cette émotion, effroy et dissention des peuples, la dixième part des hommes de l'Église romaine sera tuée. »

(Voir le chapitre XXV, de l'Antechrist).

CHAPITRE XIV.

COLLOQUE DE LAUSANNE. 1536.

Moyens employés par la réforme pour convertir la Suisse catholique. — Pillage des églises. — Exil des prêtres. — Vente des biens des proscrits. — Conduite de Berne.— Dispute de Lausanne.— Thèses de Farel. — Les docteurs catholiques.— Invectives de Viret et de Farel contre la papauté. — Misère de nos prêtres. — Calvin prend la parole. — Idée de son argumentation.

A des populations qui, depuis des siècles, avaient trouvé le repos dans leur foi, la réforme venait apporter une parole nouvelle, la seule vraie, la seule qu'on devait suivre, si on voulait être sauvé.

Cette parole était écrite dans une langue inintelligible pour le plus grand nombre des intelligences, et dont elle disait avoir seule l'entendement.

Elle ne voulait pas qu'on crût à un verbe expliqué par les mêmes signes visibles depuis des siècles.

Il fallait la croire, sous peine de mort, quoiqu'elle fût née d'hier.

En Allemagne, voici comment elle procédait pour convaincre l'âme incrédule.

Elle chassait des églises les ministres catholi-

ques, montait en chaire et enseignait le peuple au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; puis elle s'installait dans le presbytère pour manger le pain du prêtre; et, ivre de vins et de viandes, elle violait les portes du sanctuaire, et dérobait les vases sacrés qu'elle vendait au plus offrant et dernier enchérisseur.

Cela fait, elle disait: Tel jour, la justice divine a passé par tel village, et les cœurs se sont convertis au Seigneur : béni soit Dieu dans les siècles des siècles !

Les prédicants joignaient les mains, et disaient: *Amen.*

Les princes, qui avaient reçu en holocauste les dépouilles opimes du clergé, les vendaient pour en distribuer l'argent à leurs courtisanes, comme faisait le landgrave de Hesse.

Puis les jours, les siècles, s'écoulaient, et des historiens réformés venaient, qui répétaient: Gloire à Dieu! l'antechrist a été vaincu, et les nations ont vu la lumière.

Si l'évêque dépouillé, si le prêtre exilé, si le moine chassé, faisait retentir quelques plaintes, alors toutes ces voix de ministres, de princes, de nobles, de courtisanes, s'élevaient à la fois pour crier : MAUDIT !

Nous adjurons ici tous les hommes de bonne foi! Qu'ils nous disent si la conversion de la Suisse s'est différemment opérée ?

Yverdun, sur le point d'être pris d'assaut, demande à capituler. Voici à quelles conditions la capitulation fut accordée :

« Que les soldats se rendraient à discrétion et » que les étrangers seraient pillés et fouillés, de » sorte qu'on leur ôterait même leurs culottes et » leurs camisoles; que la ville serait dépouillée de » ses droits et de ses titres, de son artillerie, de » ses cuirasses et d'autres armes; que les habitants » paierayent une forte rançon, et remettraient aux » Bernois leurs armes et tous les effets qu'on y avait » sauvés, de telle sorte que chacun ne garderait » qu'un couteau à couper le pain (1). »

La ville prise, les seigneurs de Berne convoquent les curés, et les somment de renoncer à dire la messe, sous peine d'exil. Les curés refusent: toutes les images catholiques sont jetées au feu; et Jean Le Comte, assisté de deux professeurs, va chercher dans les cabarets des moines paillards, leur impose les mains, et leur dit: — Vous avez l'esprit saint, allez et enseignez les nations. Et ce jour-là, l'église nouvelle compte trois prêtres nouveaux (2).

Puis le saint synode s'assemble, le 7 juin 1536 (3), et défend d'aller à la messe et à confesse, sous peine de dix florins d'argent pour l'homme, et de cinq pour la femme: distinction que nous ne comprenons pas, à moins que l'âme de l'un n'ait pas été rachetée, comme l'âme de l'autre, au prix du sang de Jésus-Christ.

« Les confédérés, dit un écrivain contempo-

(1) Chronique de Settler, p. 87.
(2) Mémoires de Le Comte.
(3) Ruchat, t. VI.

rain (1), s'avançaient, pillant, saccageant et faisant la guerre comme on la faisait alors. Les Bernois, qui depuis peu avaient changé la messe contre le sermon, insultèrent aux croix et aux images et portèrent le ravage dans les couvents. A Morges, ils se logèrent en grand nombre dans la maison des frères mineurs, et s'étant fait ouvrir l'église, ils y allumèrent un grand feu et y jetèrent le ciboire, les tableaux et les statues. Vint ensuite le tour des castels. Celui de M. de Vufflens, celui d'Allamand, celui de Perroy, celui de Begnins, une maison du châtelain de Nyon, tout fut brûlé; à Rolle, ils mirent aussi le feu au château, qui était d'une beauté remarquable. Arrivés à Genève, le 7 octobre, les Bernois allèrent partout, brisant les croix, maltraitant les religieux et les prêtres, qui n'osaient plus aller à l'office qu'avec leur robe sous le bras.»

Quand la parole, l'épée ou le canon avaient été inutiles pour réduire aux abois un canton, Zurich et Berne essayaient de l'affamer, en s'emparant des passages, en faisant rouler sur la grande route des blocs de pierre, en brûlant jusqu'à l'herbe qui nourrissait les bestiaux.

Les petits cantons, ne prenant plus conseil que du désespoir, s'arment pour aller combattre leur ennemi, après lui avoir jeté ce magnifique défi (2):

« Pource que long temps y a que tous et chacun de nous, sommes plus que suffisamment offerts à la raison et équité : Et vous contre les alliances et

---

(1) *Le Chroniqueur*, Journal de l'Helvétie romande, n° 2.
(2) Simon Fontaine, Histoire catholique.

pacts confermez par vostre foy et serment, contre la paix publique, contre la discipline et concorde chrestienne, contre la foy, charité et amitié des confederez, mesmes contre le droit naturel, et contre toute equité, nous rendez nos propres sujets rebelles: Tellement que desia ils nous faussent la foy, et nous sont parjures refusant nostre iurisdiction en la capitainerie de Saint-Gal, et en la preuosté de la vallée du Rhin, et autres plusieurs lieux, lesquels vous deffendez, et les faites discordants d'auec nous, par vos dols, et cautelles, afin que par ce danger vous nous deboutiez et chassiez de nostre ancienne et certaine foy catholique, parce que vous dictes que nous ne voulons ouyr la parole de Dieu, ne permettre qu'en nos terres on lise le viel et nouueau Testament, et partant nous accusez comme gens sans religion, malins, traistres et perturbateurs. Pour ce que nous, ne voulans adherer, et joindre à vostre foy desguisee, et contrefaite, vous deniez viures, et les marchez publics, à ce que par ce moyen vous nous faciez mourir de faim, pour perdre et abolir non-seulement nous, mais aussi les pauures enfants innocents, qui encores sont aux ventres de leurs meres. Pource finablement que tout est desnié, et ne sommes aidez de personne pour nous faire auoir de vous iustice, et raison, et qu'il y a ja si long temps que nous souffrons ceste angoisse violente, orgueil, et iniquité de vous, sans qu'il se monstre apparence de fin, nous sommes contraints de nous plaindre de vous à Dieu, à sa saincte mere, à toute la cour céleste, et à tous ceux qui ont droit et iustice en

recommandation, ensemble déliberons, et voulons, s'il plaist à Dieu nous donner la grace, puissance et force, venger ce tort que vous nous faites par main forte et d'effet : Ce que nous faisons entendre par ces presentes à vous, vos aydes et adherants, voulans par ce moyen nostre honneur et celuy de nos adjoints estre garenty enuers vous, en foy et tesmoignage de quoy, nous avons fait attacher à ces présentes le scel de nos confederez, les Tiguriens, au nom de tous. Donné le mercredy quatriesme d'octobre 1531. »

En lisant l'histoire de l'établissement de la réforme en Suisse, on se croit transporté en Sicile, sous le proconsulat de Verrès. Soyez félon ou apostat, et vous obtiendrez, comme M. de Senarchans, pour 2,500 florins (1,100 fr.), le prieuré de Perroy — le prix des plombs seulement ;

Pour 6,500 livres de Berne, comme l'avoyer Jean de Watteville, les terres de Villars-le-Moine et Clavelayre — le prix des arbres ;

Pour 3,000 livres de Suisse (environ 4,500), comme Jean Tribolet de Berne, bailli de Grandson, le couvent de la Lance avec toutes ses dépendances — le prix des toitures (1).

Deux pauvres villages de la principauté de Neuchâtel, le Landeron et Cressier, montrent aux prédicants qui sont venus pour tenter leur foi, le cimetière où dorment leurs pères, et protestent qu'au jour du jugement ils veulent ressusciter avec leurs

---

(1) Char. L. de Haller, Histoire de la réforme protestante dans la Suisse occidentale, 1839, in-12.

ancêtres, en confessant le même Dieu : alors Jensch, gouverneur du Haut Crêt, abat tous les signes visibles du culte catholique (1), et, pour établir le règne de l'Évangile dans ces montagnes rebelles, les seigneurs de Berne mandent au conseil qu'il ait à chasser le curé, ou au moins à le priver de son bénéfice, en d'autres termes à le faire mourir de faim.

Un jour, pendant le siége d'Yverdun, Viret vient à Lausanne et demande à prêcher la parole de Dieu. On lui répond : — Voici le couvent des Cordeliers et le couvent de Saint-François, choisissez. — Viret monte dans la chaire des cordeliers, et pendant deux heures déclame contre le clergé romain et les ordres monastiques. Les pères s'adressent au conseil et se plaignent en ces termes : « Cette église est la nôtre, elle a été fondée du fruit des aumônes recueillies par nos frères dont les ossements reposent dans le cloître voisin ; c'est de la libéralité des âmes pieuses que nous avons édifié cette chaire : pourquoi donc avez-vous ouvert l'église et cette chaire au prétendu réformé ? »

Ce conseil avait, cette année, proclamé la liberté de conscience (2), que pouvait-il répondre aux pères

---

(1) Ruchat, t. VI.

(2) Conseil général de Lutry, du 9 avril, dimanche des Rameaux : 1° Que nul ne devoit procurer de faire venir un ministre dans le lieu pour y prêcher, sous l'amende de dix livres.

2° Que s'il en venoit quelqu'un par hasard, on ne l'iroit point écouter et qu'on le laisseroit passer sans lui faire aucun outrage.

3° Que nul ne devoit procurer de gâter ni images, ni mutiler les images, ni dans l'église, ni ailleurs, ni faire aucune violence à l'église sous la même amende.

MSS. de Lutry, fol. 37. B.

cordeliers? Les seigneurs de Berne protégeaient Viret : si on l'eût repoussé, ils se seraient vengés contre les franchises de Lausanne. En sorte que la bourgeoisie catholique de cette ville sacrifia sa foi, pour sauver ses libertés.

La réforme régnait à Genève, mais régnait sur des ruines; maîtresse une fois de nos églises, dont elle avait chassé les prêtres, elle dit aux habitants: Embrassez-vous, la paix de Dieu est venue vous visiter. Il restait encore des vestiges de catholicisme, mais dans les villages environnants. L'étranger les reconnaissait aisément à la croix qui s'élevait sur le clocher, ou à la statuette en bois de la vierge Marie, placée au coin de quelque hallier. Les prêtres continuaient de servir la parole de Dieu à leurs ouailles et à quelques pauvres ames de Genève que Farel n'avait pu séduire. Le dimanche de bon matin ils quittaient leur demeure, regardant autour d'eux, comme le voleur de grand chemin, fermant à double tour la porte du logis, cachés dans de gros pourpoints, et murmurant quelques prières à leur ange gardien. L'autel du village était préparé; il s'élevait orné de fleurs cueillies par des mains pieuses. Le prêtre commençait la messe. La messe dite, chacun regagnait son habitation.

Un jour une troupe d'archers, armés de lances, envahit les hameaux catholiques, fait lever les curés et les desservants, et chasse devant elle tout ce troupeau d'enfants du Christ. Le conseil était assemblé, les ministres présents : Bonnivard, le moine défroqué, Farel, le renégat, et Coraud, le protégé de Marguerite de Navarre. On demande aux catholiques

s'ils veulent renoncer « au papisme, à leur messe idolâtrique, à leur Dieu qu'on mange dans de la farine, » et consentir à servir le Seigneur en esprit et en vérité, c'est-à-dire à la genevoise. Alors un vieux prêtre prend la parole : — Très honorés seigneurs, dit-il, comment voulez-vous que nous abandonnions notre foi de quinze siècles ? Vous êtes maîtres, mais vous ne devez pas oublier que nous avons été rachetés au prix du sang de Jésus-Christ ; vous étiez catholiques il n'y a pas dix ans encore, et vous n'avez pas passé à la réforme en un seul jour : laissez-nous donc le temps de réfléchir.

Le premier syndic les fit entrer dans une chambre voisine et le conseil se mit à délibérer. Bonnivard opina pour qu'on accordât quelques jours aux « papistes », mais Farel criait : Voulez-vous vous opposer à l'ouvrage de Dieu ? On donna aux prêtres un mois de répit, « et au bout de ce temps, dit l'historien, ces bons ecclésiastiques n'ayant rien à opposer aux arguments des docteurs réformés, se soumirent et cessèrent de dire la messe (1). »

Il se trompe. Des femmes pieuses vinrent apporter du pain à ces prêtres qui désespéraient de la Providence, et avaient peur de mourir de faim ; et presque tous recommencèrent à célébrer le saint-sacrifice.

Alors les archers reparaissent, le conseil se rassemble et les délinquants sont condamnés ou à la déportation ou à la prison. Le récit finit là. Peut-

---

(1) Ruchat, t. V, p. 605. — MMS. Chouet, p. 39.-40. — Spon, t. II, p. 9.-10.

être que Dieu envoya son ange pour consoler ces âmes fidèles dans les fers ou sur la terre d'exil.

Farel n'était pas satisfait.

Leurs prêtres bannis, leurs églises fermées, les paysans avaient élevé dans l'intérieur de leur ménage de petites chapelles où brillait l'image de Dieu, de la Vierge ou du saint patron. Farel, l'iconoclaste, envoie des hommes d'armes qui se saisissent des coupables, les traînent au prétoire, où ils sont condamnés à la prison, ou « seulement au bannissement, » dit Ruchat, dans son style de réformé.

Car, ajoute-t-il, « on faisait la guerre aux images; si les menaces, les exhortations étaient inutiles, on employait la prison ou l'exil, et jamais de châtiment plus rigoureux (1). » Nous vous disions bien que nous étions en Sicile, Verrès régnant. Farel n'osait plus se montrer dans les campagnes sans être accompagné de nombreux archers (2).

Berne aurait voulu que le catholicisme s'éteignît comme une lampe, sans bruit. Il comptait sur la parole de ses ministres qui s'étaient exercés à la dispute, et à chaque plainte que formulait une voix de prêtre, il répondait : Disputons. Les prêtres disaient : Nous ne fuyons pas le combat; voyez si le catholicisme a craint de se mesurer à Leipzig, à Augsbourg, à Worms, avec vos plus rudes athlètes. Vos juges de camp eux-mêmes, témoin Mélanchthon, ont rendu un éclatant hommage aux lumières de nos docteurs. Le disciple de votre grand Luther

(1) Ruchat, t. V, p. 603.
(2) Id., p. 709.

a fait plus encore; il a modifié, après toutes ces luttes, son opinion sur divers points agités dans nos discussions. Aujourd'hui il penche à reconnaître l'autorité de nos évêques, que Viret traite de falsificateurs des Écritures, et la primauté du pape, que vous continuez de nommer l'antechrist. Vous en avez appelé par la voix de vos maîtres à un concile général, où vous seriez librement entendus; la papauté est toute prête, le concile va se rassembler, vos docteurs y parleront en pleine liberté. En attendant, le vœu des populations est peu douteux. Lausanne s'est expliqué par deux fois dans sa résolution du 6 juin 1536, laquelle porte en termes formels: qu'on ne changera rien à la forme du culte; et la voix même de l'empereur s'est fait entendre dans sa lettre du 5 juillet 1536, adressée aux habitants du canton (1).

Mais ni la protestation des chanoines de Lausanne, ni le vœu formel des populations, ni l'ordre de l'empereur ne furent écoutés. Berne était pressé; il ne voulait pas que les emblèmes de la catholicité, élevés dans les villes de sa dépendance, lui reprochassent sa félonie. Il fallait que les pierres elles-mêmes cessassent de crier contre son apostasie.

Le 1er octobre 1536, la grosse cloche de la cathédrale annonça l'ouverture de la dispute (2). On avait dressé dans l'église des échafauds. La dépu-

---

(1) Caroli V, imperatoris, epistola ad Lausannenses ne disputationem de religione in sua urbe institutam, fieri sinant.—Voyez *Pièces justificatives*, n° 3.

(2) Charles de Haller. — Ruchat.

tation bernoise n'arrivait pas. Farel, impatient, voulut haranguer le peuple, et fit un discours pour préparer les assistants « à l'ouie du verbe divin ». Il était sous le regard de Calvin. Sa parole fut assez calme. Il demanda des prières pour les pauvres affligés. « Et vous, mes frères, dit-il, visitez-les et les consolez, car il fault que vous fassiez vos pélérinaiges ; ce sont des imaiges de Dieu qu'il fault visiter, portant pain et chandelle ; leur donnant pour les nourrir, allumer et entretenir (1). »

Ces pauvres affligés, c'étaient les prêtres du genevois qu'il pourchassait, qu'il jetait dans les cachots, qu'il bannissait et faisait mourir de faim.

Le lendemain on vit arriver les députés de Berne : J.-J. de Watteville, ancien avoyer, Jost de Diesbach, Hans Schlufft, Georges Hubelmann, Sébastien Nægeli ; puis les présidents de la dispute : Pierre Giron, secrétaire du conseil de Berne, Nicolas de Watteville, messire Pierre Fabri, docteur en droits, chanoine de la cathédrale de Lausanne, messire Girard Grand, docteur en droits et conseiller de la ville.

Berne avait eu soin de faire afficher à la porte de toutes les églises catholiques du canton l'ordre aux ecclésiastiques d'assister à la dispute, sous peine d'amende et d'interdiction (2).

Partout les églises du ressort de Berne se hâtaient de cacher leurs statues, de mettre en lieu de sûreté les calices, les vases sacrés et les ornements du

(1) Ruchat, t. V.
(2) *Ibid.*

culte (1), tant on redoutait les offenses des réformés qui accouraient pour assister à cette conférence.

Farel avait composé dix thèses en latin et en français, qu'il se proposait de soutenir avec l'assistance de Viret, de Calvin et de Caroli, docteur en théologie, et autrefois prieur de Sorbonne.

Les docteurs catholiques qui s'étaient volontairement chargés de répondre aux ministres, étaient des hommes de peu de valeur théologique : Michod, doyen de Vevey, Ferdinand Loys, capitaine de la jeunesse de Lausanne, Drogy, vicaire de Morges, Mimard, scolastique exercé, et le médecin Blancherose, qui supporta presque tout le poids de la dispute (2).

Les chanoines interpellés, ou se renfermaient dans le silence, ou en appelaient au concile.

— Nous croyons bien, s'écria Viret, que si on vous baillait dilation de recevoir argent et repaître votre ventre jusqu'à ce que le concile viendra, que vous ne vous en tiendriez guères contents.

On ne peut se figurer la vulgarité des arguments employés par la réforme : un écolier ne se fût pas baissé pour les ramasser.

Le docteur catholique, qui défendait la primauté du pape, avait prononcé le mot de saint-siége : c'est une bonne fortune pour Viret, que cette expression consacrée même dans le monde.

« Le pape, s'écrie-t-il, ne peut avoir l'autorité

(1) MSS. de Lausanne, p. 515.
(2) Actes, p. 25.

ni la puissance de saint Pierre, qu'il ne fasse l'office qu'il a fait. Pour faire comme saint Pierre, il seroit nécessaire de courir deçà, delà, pour le salut des ames, pour prescher l'Évangile, comme Jésus et ses apôtres l'ont fait. En ce sens, ils ne détruisoient point le siége apostolique, car ils ne furent jamais assis, et n'avoient point de siége quand ils vaguoient et courroient sans cesse d'un costé et d'aultre. »

Le cénacle réformé accueillit de murmures flatteurs cette pitoyable facétie.

Une autre fois, Mimard opposait la réforme à elle-même, et mettait aux prises Luther et Farel, Viret et Érasme ; Farel interrompt l'orateur :

« Quand nous avez-vous vu batailler pour Érasme? ces boucliers ne portons contre tels adversaires : il nous en faut un plus certain et qui parle plus franchement sans varier. Avons-nous amené Luther pour notre défense? Jésus-Christ est celui qui est notre maistre. Mais, avez-vous lu le *De missa abroganda* de Luther, et comment il traite le canon, et ce qu'il a dit depuis, montrant comment tous les prêtres font idolâtrer le peuple, faisant adorer le pain pour Dieu et pour le corps de Jésus-Christ? »

Singulier ouvrage que Farel amène ici dans la discussion que ce livre *De abroganda missa*, dont, au dire de Luther, toute l'argumentation appartient au diable (1) ! Pas un de ces pauvres paysans

(1) *Voyez* dans notre histoire de Luther, le chapitre qui a pour titre : *Colloque avec le diable*, t. I.

groupés autour des orateurs dont ils ne pouvaient assurément comprendre la parole, ne se doutait qu'on voulait faire jouer au démon, en chair et en os, le rôle qu'il avait déjà joué en Saxe. Voilà que Farel à son tour, à la façon de Luther, affuble du bonnet de docteur en théologie le prince des ténèbres qu'il a si souvent logé depuis dans le corps des papes. Il n'y a pas à le nier non plus, c'est bien le prince du mensonge qui parle ici par la bouche de Farel : car jamais Luther n'a reproché aux « papistes» «de faire adorer le pain pour Dieu» », puisqu'il croyait à la présence réelle.

Ce jour-là même les chanoines protestèrent de nouveau contre la violence qu'on exerçait contre eux en les forçant d'assister à la dispute, et Blancherose déclara « que les prêtres estoient bien six vingts, qu'il faudra, si la disputation continue, qu'ils vendent robes et chaperons pour payer leurs hôtes (1). »

Jusqu'alors Farel s'était servi de sa parole comme d'un bouclier, pour parer les coups de ses adversaires; soit qu'il craignît l'œil de Calvin, qui se tenait constamment levé sur l'orateur, soit que la modération des théologiens catholiques réprimât en lui les tentations de la chair; mais la chair l'emporta.

On disputait sur l'eucharistie, et le tenant catholique montrait à l'auditoire cette chaîne d'or, de patriarches, de docteurs, de pères, d'évêques, de

(1) Ruchat, t. VI.

papes, dont le premier anneau était rivé à la chaire même de saint Pierre, et le dernier au siége de Paul III.

Farel s'emporte. « —Qui êtes-vous donc, demande-t-il à l'orateur et à ses splendides images? qui êtes-vous? Ung adorant aultre que Dieu; pauvres idôlatres, vous inclinant devant des imaiges mortes, qui n'ont ne vie ne sentiment, et contenez la loy et ordonnance de la ribaude de Rome, du pape qui a séduit la terre et enyvré tous les princes du vin de sa paillardise!

» Vostre oublie pour laquelle tant criez, si elle n'est consacrée d'un prêtre en un lieu dédié, en un autel sacré, avec beguin et chemise sur la robe et une robe à deux bras, trouée et accoutrée, avec gobelet sacré, corporaux et autres choses requises, tout est perdu et gasté (1)! »

Or, avant de monter en chaire, la veille même de la dispute, Farel avait levé les yeux au ciel, et s'était écrié : Saint-Esprit, descends sur nos lèvres, et y mets des paroles de modération et de sagesse.

Trouvez-vous que le Saint-Esprit ait quitté la demeure céleste?

Nous ne le pensons pas; car il aurait dit à Farel de ne pas répéter ce sot argument contre l'adoration des images dont Andreas Carlstadt, qui vendait des petits-pâtés en Allemagne, avait cessé de faire usage, depuis qu'on lui avait cité ces vers écrits avant la réforme :

(1) Ruchat, p. 70.

Effigiem Christi cum transis prorsus honora;
Non tamen effigiem sed quem designat adora;
Nec Deus est, nec homo, præsens quam cerno, figura,
Sed Deus est et homo quem sacra figurat imago (1).

Les paroles insolentes et qui sentaient une odeur singulière de rue, le dédain de Farel pour les docteurs de notre Église, qu'il paraissait n'avoir point étudiés, émurent Calvin, qui demanda la parole :

— Non, s'écria-t-il, je ne méprise pas les anciens; ceux qui font semblant de les respecter ne les ont pas en si grand honneur que nous, et ne daignent employer le temps à lire leurs escripts que nous y employons volontiers.

Et reprenant la question de la Cène, il se mit à citer en les tronquant et en les défigurant: — Tertullien, qui ne donne qu'un corps imaginaire à Jésus-Christ (2);

— Saint Augustin en son épître XXIII, et ses homélies sur saint Jean, et dans sa lettre à Dardanus, qui enseigne le dogme de l'apparence.

---

(1) Iod. Coccii Thesaur. Catholic., t. I, lib. 5, art. XV, fol. 564. — Cretserus, de Cruce.

(2) De nos jours le premier élève en théologie aurait cité ce texte de Tertullien, *de Resurrectione*: « Caro corpore et sanguine Christi vescitur, ut et anima Deo saginetur. »

Et ce texte de St Augustin, *Sermo ad Neophitos*: « Hoc accipite in pane quod pependit in cruce, hoc accipite in calice quod manavit de latere Christi. »

Textes du reste que Luther regarde comme beaucoup moins clairs que le texte évangélique qui saute aux yeux, disait-il.

Voir à ce sujet, l'Antiquité de la doctrine orthodoxe où notre créance se voit déclarée en l'Escriture, par les conciles et par un style chronologicque de dix ans en dix ans, depuis les apostres jusques à nous, par

Étrange argument dans la bouche d'un homme qui ne procédait que du Saint-Esprit, et dont la doctrine eucharistique ne ressemblait ni à celle de Zwingli, ni à celle de Luther (1) !

Il parle d'une substance qui nous nourrit et nous vivifie; d'un mystère qui surmonte la hautesse de notre sens et tout ordre de nature. Personne ne le comprit. Un siècle plus tard un protestant avouait que Calvin dans la définition de la Cène est inintelligible (2).

La parole décolorée de Calvin ne faisait aucune impression sur la multitude. Nul assistant ne se sentait ému. Viret reparut de nouveau, et cette fois quitta le bonnet de docteur et se fit orateur de taverne. Le peuple, qui l'écoutait rassemblé autour des piliers de l'église, portait encore sur sa face la trace du double fléau qui venait de désoler la Suisse: la peste et la famine. Les prêtres, qui avaient aussi souffert de la faim, avaient été obligés de vendre leurs robes et chaperons pour payer leurs aubergistes. A Viret il fallait des images. Il en était de désordonnées, qui traînaient dans tous les livres contre la papauté. Il en prit à pleines mains qu'il

---

maistre Jean Febvre, prestre théologien. Rouen, in-8°, 1634.

Et, La conversion du sieur Martin, cy-devant ministre, contenant trois traités : la foy de l'église primitive opposée à celle de la prétendue réformée ; Traité des désordres des églises prétendues réformées ; Méthode de controverse. Paris, 1650, in-8°.

(1) Pélisson, Traité de l'Eucharistie, in-12. Paris, chez Jean Anisson, 1694.

(2) Confession de foi, art. 36. Journal des Savants, août 1694, p. 520; Rotterdam, 1698.

jeta devant l'auditoire. Viret avait changé de nature. Écoutez-le :

« Les prestres, au lieu d'enseigner à leurs peuples la parole de Dieu, mettent des prêcheurs de boys et de pierre, c'est assavoir des imaiges; cependant ils dorment, font grande chère et sont sans soucy, et les imaiges sont leurs vicaires et ouvriers qui font bien la besongne de leurs maîtres, et si ne coustent rien à nourrir, et le pauvre peuple est abesti et baise les boys et les pierres... et les biens qui dussent être distribués aux povres, qui sont les vrais imaiges de Dieu, sont perdus et mauvaisement despendus à vestir les pierres et boys (1). »

Mais comment Calvin ne se leva-t-il pas pour imposer silence à Viret? Viret avait devant ses yeux cet écolier de Noyon que les prêtres avaient nourri, élevé, entretenu, et instruit dans les lettres. Et peut-être même qu'en cherchant bien dans sa valise, Calvin aurait trouvé quelque beau pourpoint, dont le bon abbé d'Hangest lui avait fait présent.

Farel ne pouvait laisser à Viret la palme du mensonge et de l'insulte. Viret avait attaqué le clergé; Farel n'attendait qu'une occasion propice pour blasphémer contre la papauté. Images pour images, les siennes tombant sur une tête plus élevée, devaient faire encore plus d'effet. La question était sur le jeûne. « Et vous tous en pourrez estre tesmoins, si plus estes pressez d'incontinence après avoir mangé un peu de lard en la vigne, ou en la taverne des

(1) Ruchat, t. VI, p, 67.

poissons bien épicez? Afin que je ne parle point de gros et gras ventres, et mentons à deux rebras, comment sont-ils continents quand ils sont bien farcis de poissons? A quoi il fault ajouter que cette loi a esté faite par les papes pour couvrir leur gourmandise; car la ville de Rome pleine de gourmandise, singulièrement cherche ses délices es poissons.

» Il ne suffit pas qu'un povre laboureur aye porté ses gelines à Saint-Loup, baillé les œufs à ses enfants, pour s'aller confesser, le fromage aux questans, linge et laine au Saint-Esprit, le jambon à Saint-Anthoine, comme les questeurs et porteurs de rogatons donnent à entendre : donne davantage, blé, vin et toutes choses à tous les mangeurs du pape qui t'ont rongé. Quand un peu de lait te sera demouré, la cruauté du pape et des siens qui tout t'a osté et prins, et rien ne t'a donné, ne permet pas que tu en mettes au pot avec des pois, que tu en cuises sans huile, mais faut que tu manges tes pois avec du sel et de l'eau sans autre chose (1). »

Alors le monde extérieur était chose tout à fait inconnue au pauvre laboureur, ainsi qu'au vigneron du pays de Vaud, auxquels s'adressait Farel; si l'un d'eux eût connu les écrits récents de Luther, il serait monté en chaire, et s'adressant à l'orateur :

— Maître Guillaume, aurait-il dit, ne t'appitoyes donc pas tant sur le sort de malingres qui ne t'ont demandé pain ou geline; mais pleures plustôt sur ces rustres de la Thuringe touchant lesquels ton

(1) Ruchat, t. VI, p. 226. Actes de la dispute.

maître à écrit : au paysan de la paille, s'il murmure, une bonne houssine, s'il crie par trop fort, fais siffler la balle : entends-tu, maître Guillaume (1)?

N'est-il pas étonnant qu'après un appel semblable à la révolte, les paysans de Lausanne n'aient pas couru sur leurs prêtres et leurs seigneurs? Nous nous attendions à quelque scène sanglante. Voici la réponse des paysans aux provocations de la réforme :

Lutry, Villette, St-Saphorin, se liguent (2) pour conserver leur culte, leurs prêtres, leurs églises et leurs images. Alors le conseil de Berne avise au moyen d'en finir avec le papisme (3). Le bailli de Lausanne, suivi d'estafiers et d'archers, parcourt les campagnes, rasant les chapelles, renversant les autels et abattant les croix. Le 2 novembre 1536 il entre à Lutry aux cris de : A bas les papistes! Ses soldats avaient passé une corde au cou d'un Christ en bois, image vénérée depuis des siècles, quand le conseil de la commune pria le bailli d'épargner le signe de notre rédemption, que les habitants promirent d'enlever..., « et le bailli, dit Ruchat, eut la bonté de leur accorder ce qu'ils demandaient (4). »

---

(1) An. Joh. Rühel : de Wette, pag. 669. Menzel, Neuere Geschichte der Deutschen. t. I, p. 216 à 217.

(2) MSS. de Lutry, p. 67.

(3) Ruchat, t. VI, p. 334.

(4) L'intolérance bernoise est avouée par tous les réformés de bonne foi. Si l'on ouvre, dit M. Druey, membre du canton de Vaud, les ordonnances ecclésiastiques de 1758, qui sont un recueil de tous les écrits rendus par le gouvernement de Berne, depuis 1536, sur les points relatifs à la religion ; on voit que tout ce qui tient à la religion a été statué, réglé, ordonné par le gouvernement. — Compte rendu des débats du grand conseil en 1839, p. 7.

Nous nous trompions : nous croyions être en Sicile sous le proconsul Verrès, dans un pays païen ; nous étions en France, en l'an de grâce 1793, sous le règne de Chaumette ou d'Hébert.

Quand il ne resta plus dans tout le Lausannois un autel, un bénitier, une statue, une image de bois, de pierre ou d'airain, la réforme proclama que le pays s'était converti ; il y avait bien encore quelques prêtres, quelques moines, quelques nonnes, mais on avait pour les réduire, la faim, le fouet, la prison, la corde, et Farel l'espion.

Il écrivait à Nægeli, bailli de Thonon :

— Grace, et paix, et miséricorde de Dieu notre bon père. Si vous voulez éviter grosses fâcheries, il faut que vous regardiez sur les prêtres, car tout le mal vient d'eux. Il est nécessaire que les prêtres ne se meslent plus du peuple, ni d'enseigner, ni d'administrer les sacrements. Il faut les surveiller, et singulièrement les gros loups qui ont plus séduit le pauvre peuple (1).

Or, ces gros loups, dans le style du réformateur, c'étaient Ardutius, Adhémar Fabri, La Baume, qui donnaient du pain à ceux qui avaient faim, de l'eau à ceux qui avaient soif, un vêtement à ceux qui étaient nus ; c'était Jean de Savoie, qui avait fondé à Genève l'hôpital des Enfants-Trouvés ; c'était l'abbé d'Hangest, qui avait payé de sa bourse la première grammaire latine dont s'était servi Calvin.

Au moyen âge, à Caen, on avait coutume de

---

(1) Epist. Farelli ined., n° XXXIII.

crier haro contre tout malfaiteur mort ou vivant. Un jour, un pauvre ouvrier vint crier sur la tombe de Guillaume le Conquérant ; le prince, couché dans la terre, n'entendit pas la voix de l'ouvrier, mais son fils l'ouït, qui fit rendre à Asselin quelques pieds d'arbres que lui avait dérobés le monarque. Voici ce qui arriva au descendant de ce médecin Blancherose qui avait soutenu, au colloque de Lausanne, la cause de son Dieu. Il était à Caen, vers la fin du seizième siècle, quand un livre de réformé lui tomba dans la main ; il l'ouvrit et il lut : « Il n'y a pas un caractère de divinité dans l'Écriture qui ne puisse être éludé par les profanes ; il n'y en a pas un qui puisse faire une preuve ; et considérés tous ensemble, ils ne sauraient faire une démonstration (1). »

Il referma la page et il demanda : — De qui est ce livre ?

— De Jurieu, ministre protestant, lui répondit une voix.

— Mon aïeul avait donc raison, dit Blancherose, quand en 1536 il soutenait — qu'il est impossible aux simples de se convaincre de la divinité de l'Écriture par l'Écriture même, et que le principe de la foi repose sur l'évidence du témoignage.

---

(1) Saurin, Examen de la Théologie de M. Jurieu. On consultera sur la dispute de Lausanne : — 1° Ruchat, Histoire de la Réformation, in-12, t. VI ; — 2° de Haller, Histoire de la Révolution religieuse dans la Suisse occidentale, in-12, 1839.

CHAPITRE XV.

LES ANABAPTISTES. 1537 — 1538.

Hermann et Benoît, anabaptistes, viennent à Genève pour disputer avec les ministres. — Colloques avec le syndic. — Dispute avec Calvin. — Les anabaptistes ne peuvent défendre leurs doctrines. — Ils sont chassés. — Persécutions contre les catholiques.— Catéchisme de Calvin. — Le peuple jure le nouveau Formulaire. — Caroli attaque les ministres genevois. — Il est cité au synode de Berne. — Et condamné. — Violences de Calvin contre Caroli. — Luther outragé.

Pendant que Farel et Calvin, soutenus par le conseil de Berne, forçaient le clergé de Lausanne à prendre part à une dispute religieuse, deux hommes, chassés de l'Allemagne, cheminaient à pied, la Bible sous le bras. C'étaient Hermann de Liége et André Benoît du pays de Flandre, qui avaient pris la route de Genève, afin de conférer avec les docteurs de la nouvelle Église. Ils n'avaient jamais étudié la théologie, pas plus que Farel; mais ils avaient lu l'ancien et le nouveau Testament, dont au besoin ils auraient pu dire le nombre de lettres. Et un jour leur œil était tombé sur ce verset :

« Allez, quiconque croira et sera baptisé, sera

sauvé, » et leurs yeux, disaient-ils, s'étaient ouverts, et l'esprit saint les avait illuminés, et ils avaient compris le sens de ce commandement divin, et ils s'étaient fait rebaptiser.

Nos deux anabaptistes saluèrent la cité genevoise, et sa devise sacrée : *Post tenebras lux ;* c'était la lumière qu'ils apportaient à leurs hôtes nouveaux. Ils se rendirent, vêtus de noir, et la Bible sous le bras, au conseil de la cité, demandant à parler au syndic. Le syndic vint, qui leur fit cette question : — Que voulez-vous ? — Frère, dit l'un d'eux, disputer avec vos ministres et les convertir, car ils enseignent l'erreur.

Le syndic leur répondit : — Quelle doctrine nous apportez-vous, nous sommes les enfants de Dieu ; Dieu nous a éclairés ; vous avez bien dû voir, en entrant dans Genève, que la ville avait brisé tous les signes du papisme ?

— C'est vrai, dit le frère Hermann, et nous avons remercié Dieu, mais le vieil homme subsiste encore en vous ; la tache originelle reste imprimée sur votre front ; il faut la laver dans un second baptême : le premier que vous avez reçu était inefficace, car vous ne croyiez pas au Christ mort et ressuscité pour nos péchés. Nous voulons argumenter avec vos maîtres.

— Mais, dit le syndic, maître Guillaume Farel et maître Jean Calvin sont à cette heure à Lausanne, où leur parole répand des fruits de vie ; à leur retour vous disputerez avec eux.

— Nous attendrons, dirent les anabaptistes, qui

se préparèrent par la prière à combattre avec les docteurs genevois.

« Or, dit Michel Roset, la ville commençait à être infectée d'anabaptisme; » quelques membres même du conseil penchaient pour la doctrine de Munzer, et pour l'erreur d'Arius (1).

Le colloque de Lausanne terminé, Farel et Calvin revinrent à Genève, et ils trouvèrent la ville tout émue de l'arrivée des nouveaux apôtres. Le conseil s'était assemblé et avait appelé les deux ministres pour leur faire part des propositions de Hermann et Benoît. Le conseil demanda l'avis des docteurs. Farel répondit: — Nous disputerons.

On prit jour. Le couvent de Rive fut désigné pour le lieu du tournoi. Le duel dura presque une semaine entière. — Que s'y passa-t-il? C'est ce que nous ignorons, car le protestantisme n'a pas, comme à Lausanne, dressé les actes de la dispute; seulement nous savons que le conseil manda Farel et Calvin, auxquels il enjoignit de renoncer désormais à toutes ces « contestations, plus propres à ébranler la foi qu'à l'affermir (2). » Ce n'était pas ce que Farel avait enseigné à Lausanne. Les ministres durent se soumettre.

A leur tour Hermann et Benoît furent appelés devant les magistrats qui leur ordonnèrent de se

(1) Il ne faut pas sésbahir, dit Jacques André, ministre et chancelier de l'université de Thuringe, si beaucoup de calvinistes, en Pologne, Transylvanie et Hongrie sont devenus ariens et autres mahométistes, en suivant le chemin que leur ouvre la doctrine de leur maître Calvin. Hist. de Cœna Aug., fol. 455.

(2) Spon, t. I, p. 275.

rétracter, s'ils voulaient continuer de résider à Genève.

— Montrez-nous en quoi nous avons péché, dit Hermann au syndic. Nous sommes venus de pays lointains pour apporter la lumière à cette cité. On nous avait dit que vous nous entendriez, que vous nous traiteriez comme vous ont traités les papistes qui vous ont laissé parler à Lausanne, à Moudon, à Gruyère, à Berne.

— Mais, reprit le syndic, n'avez-vous pas disputé avec Farel et Calvin ?

— Oui, frère, et nous les avons convaincus d'enseigner des doctrines de mensonge. — Quand nous leur citions l'Évangile, Messire Guillaume et maître Jean en appelaient à l'Église. Ils faisaient comme Œcolampade, qui en plein sénat, nous alléguait saint Cyprien dans l'épître ad Fidum ; Origène dans l'épître aux Romains ; saint Augustin contra Donat. de baptismo (1). Nous ne reconnaissons point d'autre autorité que celle de l'Écriture : c'est notre roc, notre fort, d'où nous défions satan et tous ses fils. Or, vous savez que Luther a déclaré que l'Écriture n'a point de texte pour nous convaincre d'erreur (2). Écoutez, quand il est temps encore, la voix de Dieu qui parle par notre bouche.

Ils allaient essayer une nouvelle discussion, quand le syndic tira d'un petit tiroir un papier scellé du sceau de la ville, et rédigé vraisemblablement par Farel et Calvin, et qui renfermait contre

(1) Gastius, lib. 1, f. 134.
(2) Luth., Sermo contra anabapt.

les anabaptistes un ordre de bannissement perpétuel, avec menace du dernier supplice s'ils essayaient de rentrer dans les états de la république.

Les anabaptistes se soumirent à la force et quittèrent Genève où leur doctrine avait déjà gagné beaucoup d'habitants. En passant devant l'hôtel de ville, l'un d'eux leva les yeux et lut sur la façade cette inscription latine :

« Quum anno Domini M. D. XXXV, profligata romani antichristi tyrannide, abrogatisque ejus superstitionibus, sacro-sancta christi religio hic in suam puritatem, ecclesia in meliorem ordinem singulari Dei beneficio apposita, et simul pulsis, fugatis hostibus, urbs ipsa in suam libertatem non sine insigni miraculo restituta fuerit; senatus populusque genevensis monumentum hoc perpetuæ memoriæ causa fieri atque hoc loco erigi curavit, quonam erga Deum gratitudinem ad posteros testatam faceret ».

Ainsi Farel et Calvin, qui étaient venus pour faire triompher le libre examen, l'étouffaient à la première manifestation de dissidence. Le peuple n'imitait pas l'intolérance de ses ministres; il n'insulta point, en les voyant partir, les anabaptistes. Quelques Eidgenoss rassemblés, selon leur coutume, dans une taverne autour de canettes de bière strasbourgeoise, riaient tout haut du conseil qu'ils transformaient en concile et de la couardise de leurs deux papes, Farel et Calvin, qui étaient apparus pour ressusciter la lettre, et qui l'emprisonnaient après la lutte de Lausanne. Ces propos étaient rapportés à Calvin par quelques

marchands de la cité dont le commerce avait souffert dans la guerre d'indépendance de Genève, et qui voulaient rétablir leurs affaires à tout prix, même aux dépens du principe que la réforme avait proclamé : ces marchands donnaient le nom de *libertins* aux Eidgenoss.

Calvin adopta dans sa correspondance avec ses amis cette qualification injurieuse. A partir de ce jour, quiconque assis à la taverne essaya de discuter quelque point de la dogmatique de Farel et de Calvin, ou de rire de ces docteurs, de leurs vêtements, de leur éloquence, de leur pantomime en chaire, fut traité de libertin; injure qui devait bientôt grandir et dont on allait flétrir tout individu qui jouerait au dé, n'aurait point éteint sa lumière après le signal du couvre-feu, boirait pendant les offices, danserait le dimanche, critiquerait les actes du synode, ou garderait une image au logis.

La réforme de Genève voulait ressembler à celle de Wittemberg : n'étaient-elles pas nées du même principe ?

Le conseil aurait été bien en peine de réciter son acte de foi. Il y avait dans son sein des catholiques, des anabaptistes, des luthériens et des indifférents surtout, qui ne tenaient à aucune confession, et tout prêts à adopter celle d'Augsbourg, l'œuvre de Mélanchthon, celle de Zurich, l'inspiration de Zwingli, ou celle de l'Église helvétique : menteuses inspirations, ridicules symboles qui se contredisaient à l'envi sur des points capitaux, et avaient la prétention, au nom du libre examen, d'enchaîner le libre examen. Calvin avait com-

pris l'importance de l'unité dans la foi et la nécessité d'une symbolique commune à tous ceux qui repoussaient le catholicisme. De concert avec Farel, il venait d'achever un formulaire (1) qu'il devait proposer à l'Église de Genève, et qui parut en 1536, sous le titre de :

« La confession de foy, laquelle tous bourgeois et habitants de Genève et subjects doilvent jurer de garder et tenir. »

Cette exomologèse avait un grand mérite, la brièveté : elle ne contenait que vingt-et-un articles qu'on pouvait apprendre par cœur en quelques heures.

Le dix-huitième article indiquait les signes auxquels on devait reconnaître l'Église du Christ :

« Nous entendons que la droicte marque pour bien discerner l'Église de Jésus-Christ, est quand son Évangile y est purement et fidèlement présenté et gardé. »

---

(1) La première confession suisse est de 1530, la seconde de 1532, la troisième de 1536, la quatrième fut arrêtée d'un commun accord entre les Suisses et les Genevois; la cinquième, rédigée, par Bullinger, en 1566, fut approuvée par les Églises protestantes de Suisse, de France, d'Angleterre, d'Écosse, de Hongrie et de Pologne. — On donne pour motif de cette exomologèse : « la nécessité d'enfermer en quelques pages la doctrine et l'économie de nos Églises » : Brevi hac expositione conamur complecti.... doctrinam œconomiamque Ecclesiarum nostrarum. — Cependant les deux premières confessions, 1532, 1536, ont cinq pages d'impression, celle de 1554, cinq à six, celle de Bullinger, 1566, soixante au moins. — Dans la traduction que Berne en a publiée, on a supprimé adroitement la préface de Bullinger.—De la religion du cœur, par M. l'abbé de Baudry, in-12, p. 30 et suiv.

Si M. Chenevière est chrétien, il faut déchirer le formulaire et rétablir sur la porte de la ville l'ancienne devise : *Post tenebras spero lucem ;* car Calvin n'a pas trouvé la lumière, il a laissé Genève dans ses anciennes ténèbres, avec son Christ, fils de Dieu vivant, « vocables orientaux, suivant M. Chenevière, comme on en trouve dans Homère (1). »

Le formulaire de Calvin était un attentat à la liberté de conscience, aussi excita-t-il d'abord des plaintes amères. Genève était partagé alors en diverses fractions religieuses. Une partie du peuple, celle dont la sœur de Jussie a dit si admirablement la lutte passionnée, était encore catholique de cœur et d'âme. On lui avait ôté son symbole, ses temples, ses autels, mais elle gardait au fond du cœur ses vieilles croyances devenues plus chères encore depuis les larmes et le sang qu'elles lui avaient coûtés. Dans le conseil, et parmi les nobles, l'anabaptisme comptait quelques disciples, que l'exil brutal de Hermann et de Benoît avait indisposés contre l'intolérance de Calvin. Les Eidgenoss, qui avaient si chèrement acheté l'affranchissement de leur pays, ne pouvaient comprendre qu'une ville qui avait chassé ses évêques et ses ducs, eût appelé des étrangers pour régler son culte et sa foi. Les catholiques, comme au temps des persécutions de la primitive

(1) M. Chenevière, un des hommes les plus doctes de Genève, a publié, il y a quelques années, un libelle contre la divinité de Jésus-Christ, que l'un des chefs du méthodisme a glorieusement réfuté. M. Chenevière est auteur de divers opuscules : Essais théologiques, — Causes qui retardent la théologie, etc., où le dogme de la trinité est hautement nié.

église, se tenaient cachés dans leur logis, lisant dévotement les livres de prières qu'on n'avait pu leur arracher, et priant Dieu d'éclairer le cœur des magistrats. Les anabaptistes n'osaient confesser leur croyance, et pour se montrer réformés, déclamaient contre le « papisme. » Les Eidgenoss avaient seuls du courage : jeunes en partie, ils n'épargnaient dans leurs soupers à la taverne, ni la couardise des membres du conseil, ni l'intolérance dogmatique des ministres, ni les mœurs des prédicants étrangers. Calvin avait besoin d'étouffer ces semences de trouble. Pour montrer son zèle, il persécutait les catholiques et faisait chercher, jusque dans le foyer domestique, quelques images innocentes, seul reste d'un culte de quinze siècles.

— Voilà, écrivait-il à Daniel son ami, les images renversées, les autels tombés; le reste s'en ira bientôt, et, Dieu aidant, l'idole sera chassée de tous les cœurs. Si toutes ces âmes engourdies et esclaves de leur ventre qui s'ébaudissent chez vous dans leurs ténèbres, avaient autant de cœur que de science, les ouvriers ne nous manqueraient pas. Nous avons besoin de ministres beaucoup plus que de temples (1).

Calvin, après avoir vaincu l'image, poursuivait les livres. On enlevait aux catholiques ces Heures à l'aide desquelles ils trompaient leurs persécuteurs et pouvaient assister au sacrifice de la messe, suivre le prêtre à l'autel et unir leurs adorations aux siennes; les cantiques rimés qu'ils chantaient le soir en

(1) Oct. MSS. de Zurich.

se couchant ; les oraisons gravées sur quelques feuillets où paraissait découpée, au milieu d'emblèmes pieux, la Vierge Marie. Il leur restait, pour toute consolation et pour toute nourriture spirituelle, ce petit livre d'enfant, connu sous le nom de *Catéchisme*, résumé naïf, écrit en langue vulgaire, des croyances de l'Église depuis saint Pierre jusqu'à Paul III : on le leur arracha, et Calvin essaya de le traduire en latin et de le corrompre pour y faire entrer sa doctrine. C'est une gloire que les admirateurs de Farel réclament pour le pasteur de Neuchâtel, et que les disciples de Calvin veulent que leur maître partage avec messire Guillaume, mais que Calvin ne veut donner à personne (1). Ce catéchisme parut à Bâle, en 1538 (2).

On le trouve ordinairement imprimé à la suite de la confession de Farel, *exscripta e catechismo ;* la forme littéraire en est toute changée : ce n'est plus ce petit livre que l'Église catholique met dans les mains de l'enfance, où le dogme est défini avec une admirable brièveté, une candeur de termes qui suppose dans celui qui le reçoit ou le récite la foi du centenier ; mais une œuvre fastueuse de théologien,

(1) On trouve dans les lettres de Calvin aux églises de Frise, en 1545 : — Cum ante annos septem edita a me esset brevis religionis summa sub catechismi nomine.

(2) Catechismus, sive christianæ religionis institutio, communibus renatæ nuper in evangelio Genevensis ecclesiæ suffragiis recepta, et vulgari quidem prius idiomate, nunc vero latine, quo de fidei illius sinceritate passim aliis etiam ecclesiis constet, in lucem edita, Joanne Calvino autore. — Basileæ, in officina Roberti Winter. an. 1538, mense martio. — Voyez le chapitre XXVII du volume.

destinée à l'intelligence orgueilleuse, et extraite en partie de l'*Institution chrétienne.* Le ministre réformé ne pouvait plus dire, comme notre prêtre de village : Laissez venir à moi les petits enfants ; car ils n'auraient rien compris au langage de Calvin.

Les catholiques obéissaient, livraient leurs livres, quittaient la ville, ou se rattachaient à la réforme, quand l'intérêt parlait en eux plus haut que la conscience. Calvin avait de plus redoutables ennemis dans les Eidgenoss : il les attaquait en chaire, les insultait dans leur foi, dans leurs mœurs, dans leurs habitudes ; les représentait comme des paillards, des ivrognes, des blasphémateurs du saint nom de Dieu, et des larrons qui voulaient la ruine de l'Évangile. Farel était encore plus violent : il les dénonçait à l'ire du Seigneur, jouait le rôle d'inspiré, et écrivait sur les murs du temple la sentence des Libertins. Les Eidgenoss riaient de tout ce bruit, comptant, pour être défendus auprès du peuple, sur les services qu'ils avaient rendus à la république, sur leur haine pour la maison de Savoie, sur le patriotisme dont ils avaient donné tant de preuves. Quand on venait leur rapporter les injures que Calvin leur adressait en chaire, ils ôtaient leurs pourpoints ou retroussaient leurs vestes pour montrer les blessures qu'ils avaient reçues en défendant les libertés populaires, et ils disaient : — « Va donc demander à messire Guillaume et à Maître Jean, qu'ils nous en donnent autant, et nous croirons en eux. » Bien que l'heure indiquée par les règlements fût passée, ils ne quittaient pas le cabaret, mais continuaient de boire, de rire, et de se moquer

des ministres. Calvin avait des amis dévoués qui lui rapportaient ces propos. Il fallait en finir, en faisant accepter au conseil comme une loi de l'État, la Confession de foi.

Le conseil hésita longtemps; mais il céda, après une lutte assez vive, à la voix du ministre: Calvin dut faire intervenir la divinité offensée par l'insolence des Libertins, et par le spectacle de divisions intestines dans une république qui avait eu le bonheur de recevoir la lumière de l'Évangile. Le conseil accepta le formulaire que le peuple, l'année suivante, le 20 juillet (1), jura de tenir et de garder fidèlement. La théocratie était donc constituée à Genève; non pas une théocratie catholique, à robes rouges de cardinal, à tiare de pape, mais une théocratie de collége, à bonnet de juriste, mesquine et intolérante (2). Les vaincus savaient désormais ce qu'ils devaient croire.

Alors Genève eut son inquisition comme Venise; inquisition de bas étage, formée de moines apostats, de religieux mariés, d'étrangers félons, qui, sous la triple inspiration de la faim, de l'envie et de la méchanceté, faisaient métier de délation, s'en

(1) Sénebier, le 29.

(2) Senatui nostro fuimus autores Sacramenti istius exigendi. — Tanta igitur necessitate adacti senatum ea de re nostrum appellavimus, et oblata confessionis formula impense rogavimus, ut ne dare Domino gloriam in profitenda ejus veritate gravaretur. Æquum esse ut in actione tam sancta populo suo præirent, cui se omnis virtutis exemplar esse oportere noverat. Quæ erat postulati nostri æquitas, facile impetravimus, ut plebs decuriatim convocata in confessionem istam juraret. Cujus in præstando juramento non minor fuit alacritas quam in dicendo senatus diligentia. — Præf. ad catech.

allaient dans les tavernes, asiles des mécontents, et recueillaient, quand ils ne les inventaient pas, les propos séditieux. On appelait séditieux les railleries contre la figure des deux ministres, les concetti sur leurs vêtements ou leur allure, les sarcasmes contre les grands gestes de Farel en chaire, ou l'attitude de momie habituelle à Calvin. Les Eidgenoss, pour la plupart enfants de famille, s'attaquaient surtout à la forme, et se moquaient impitoyablement de la barbe mal peignée de messire Guillaume, et du pourpoint râpé de maître Jean de Noyon.

Les deux ministres intervinrent auprès des Deux-Cents pour faire exécuter les règlements de police municipale, introduits dans la législation du pays depuis la réforme. Ils exigèrent qu'on fermât à la nuit tombante les cabarets; que les tavernes restassent closes pendant toute la durée du service divin; que les jeux de dés et de cartes fussent défendus; que la danse villageoise fût prohibée; qu'on réprimât par l'amende ou la prison toute espèce de blasphème, de jurement, ou de propos grossiers. Certes, nous applaudirions à cette rigidité de mœurs, dont la réforme voudrait faire honneur à ses apôtres, si Calvin, dans ses disputes avec les catholiques, en ce moment même, n'eût montré l'exemple d'une intempérance de style dont notre langue ne saurait donner qu'une image affaiblie.

Caroli, ce ministre que nous avons trouvé à la dispute de Lausanne, effrayé, comme il le raconte lui-même, du danger dont l'Évangile était menacé, avait dénoncé aux églises de la Suisse le

venin d'arianisme caché dans les doctrines de l'*Institution*. Calvin s'était ému, et en avait appelé au synode de Berne, où tous deux avaient comparu et disputé. Caroli refusait de reconnaître Calvin pour chrétien, parce que son adversaire ne portait pas sur le front le signe visible de la Trinité. Calvin fut obligé de confesser sa foi en un Dieu Père, Fils et Saint-Esprit, mais non pas tel qu'il est défini dans le symbole d'Athanase, « que l'Église de Dieu, disait-il, n'avait jamais reçu (1). » Caroli pressait son ennemi et lui demandait quelle était l'Église de Dieu, qui n'avait pas reçu le symbole athanasien, et l'arche où pendant tant de siècles la formule nouvelle avait été conservée. L'argument était pressant, et on ne nous dit pas que le doigt de Calvin ait montré à Caroli une communion légitime qui eût repoussé le Credo d'Athanase. Mais la dispute finie, Calvin, qui en rapporte infidèlement les textes, se contente de dire que « l'insolente brute faisait de grands gestes, enflait la voix, et criait comme un bœuf (2). »

Calvin, dans la crainte que ses juges, dont la symbolique ne ressemblait pas entièrement à celle

---

(1) Nos, in unius fidem jurasse non Athanasii, cujus symbolum nulla unquam legitima ecclesia approbasset.

(2) Hier erkenne die Wuth dieses Thiers., cité par Paul Henry, et extrait des Mss. de Genève. — Lettre de Calvin à Bullinger. Un biographe protestant de Calvin, a rendu plus de justice à Caroli dont il vante l'éloquence, et les belles manières. — Nicht nur sein schon ziemlich ansehnliches Alter, sondern auch sein beredtes, einschmeichelndes Betragen machte auf viele Gemüther Eindruck. — Calvin's Leben. 12. Leipzig, 1798. p. 47.

du formulaire genevois, n'inclinassent pour Caroli, avait été obligé de reconnaître comme chrétienne la confession helvétique de 1536 ; « car, dit-il, ce n'est pas nous qui jamais enseignerons de tenir pour hérétique quiconque ne pensera pas comme nous (1). » Berne, attaché à quelques-unes des cérémonies de l'ancien culte qu'il avait conservées, fut ravi de la concession de l'église de Genève. Le synode était nombreux. On y comptait cent ministres de Berne, vingt de Neuchâtel et trois de Genève, presque tous prêtres apostats, moines défroqués ou religieux conjoints à quelque nonne incestueuse : sacerdoce recruté dans des cabarets, sur la place publique ou dans des dortoirs de couvent. A l'exception des ministres genevois, on eût à peine cité dans ce singulier concile deux ou trois pères qui comprissent la langue latine. Une telle assemblée était facile à séduire. Elle se sentit émue de joie quand, au moment d'aller aux voix, Calvin récita sa confession, et qu'il s'écria que Caroli n'avait pas plus de foi qu'un chien ou un cochon (2). Caroli sourit, haussa les épaules et dit tout bas, en allemand, à son voisin : — Heureusement, Luther donne le royaume des cieux aux cochons et aux chiens (3).

(1) Tantum nolebamus hoc tyrannidis exemplum in ecclesiam induci, ut is hæreticus haberetur, qui non ad alterius præscriptum loqueretur. — MSS. Gen., 30 aug. 1537.

(2) Und beschuldigte Caroli, daß er nicht mehr Glauben habe, als ein Hund, oder ein Ferkel. — Kirchhofer. t. I, p. 226.

(3) Da D. Martin Luther gefragt wird, ob auch in jenem Leben und Himmelreich würden Hunde und andere Thiere seyn? — antwortet er und

Caroli fut condamné, et obligé de quitter la Suisse; mais la vue de ce cénacle de prêtres faits en un jour, prêtant l'oreille à la discussion de matières que, sans une illumination particulière de l'esprit de Dieu, nul ne pouvait comprendre; leur sourire, au bruit des injures qui tombaient des lèvres de Calvin; leurs magnifiques dédains pour les grandes lumières du christianisme; leur parole versatile, qui n'était plus aujourd'hui ce qu'elle était à Lausanne, l'avaient contristé jusqu'au cœur. Il était arrivé à Berne hétérodoxe, il en sortit catholique. Alors, la réforme oublia que Caroli avait supporté une partie du poids de la discussion de Lausanne, qu'elle avait applaudi à la science du docteur, à sa parole lumineuse, à sa science des saintes lettres; et le monde apprit, par la bouche de ses anciens collègues, que Caroli était un homme de ténèbres, d'une ignorance crasse, un prêtre félon; et Calvin chanta, car c'était un hymne véritable que lui inspirait la chute de Caroli:

« Le sycophante a été chassé par ordre du conseil, et nous, nous avons été absous, non-seulement du crime qu'on nous reprochait, mais de tout soupçon même d'erreur. Que Caroli se pavane donc du nom d'Athanase! Il n'y a pas grand mal à ce que le monde prenne pour un Athanase un sacrilége, un *scortator*, un homicide tout couvert du sang des bienheureux, et nous pourrions, au besoin,

---

sprach: ja freilich. Joh. Aurifaber in Luther's Tisch-Reden fol. 503 b, 504. a. c.

prouver que nous ne disons que la vérité (1). »

Ne dirait-on pas ces lignes dérobées aux lettres de Luther à l'archevêque de Mayence? Calvin n'a oublié qu'un seul mot qui résumait alors tout ce que la haine pouvait inspirer de plus offensant, — *papiste*. Quand la langue latine ou allemande, pressée, tourmentée, torturée, tombait d'impuissance, elle exhalait le cri de papiste que l'écrivain saisissait tout joyeux pour le jeter à la face du catholique, et le combat était fini.

Mais que l'ombre de Caroli se console! Calvin, près du lit de Farel malade (2), souffre de cuisantes douleurs « à la vue de tout le sang qu'on allait répandre pour fonder le règne de l'Évangile qu'il avait apporté en Suisse : sang, non pas de paysans révoltés, comme en Franconie, mais d'âmes pieuses, de saintes intelligences. » Il voulait la glorification de son dogme eucharistique, et il avait en face de lui, quand il écrivait ces tristes prophéties à son ami Bucer, les églises dissidentes de l'Allemagne et la grande figure de Luther, leur apôtre. Il s'apercevait bien que, pour faire triom-

---

(1) Sycophanta ille Senatus consulto in exilium actus est, nos plane absoluti, non a crimine modo sed ab omni quoque suspicione. Quanquam vero se Athanasii titulo nunc venditet qui pœnas luat defensæ fidei : nullum tamen fore periculum videtur ut orbis pro Athanasio, *sacrilegum, scortatorem, homicidam sanctorum multorum sanguine madentem agnoscat*. Qualem dum istum prædicamus, nihil dicimus quam quod solidis testimoniis revincere sumus parati. — Epist. Grynæo.

(2) Qui majori tædio conficitur quam in pectus illud ferreum cadere posse arbitrabar. — Cal. Vireto. MSS. Gen. 23. Ap. 1537.

pher son symbolisme, il n'aurait pas affaire seulement aux populations allemandes qui suivaient la voix du moine de Wittemberg, mais au saxon lui-même, qui, à la première apparence de révolte, le broierait comme il l'avait fait de tous les écrivains que lui avait opposés la révolte. Aussi, dès le début de son apostolat, cherche-t-il à ruiner son adversaire, dans l'esprit de ses amis, en attaquant le caractère de Martin. La réforme, aux prises avec la réforme, est un curieux spectacle offert aux regards du catholicisme. Nos moines, Tezel et Hochstraet, par exemple, parlaient en termes moins violents de Luther : il est vrai qu'ils l'attaquaient en face et qu'ils ne se cachaient pas, comme fait Calvin, dans cette lettre confidentielle à son ami Bucer.

» Si Luther peut nous étreindre dans le même embrassement nous et notre confession, mon cœur sera comblé de joie ; mais il n'est pas que lui dans l'Église de Dieu... Que penser de Luther ? Je ne sais en vérité : je crois que c'est un homme pieux ; je voudrais seulement qu'on se trompât en le représentant comme on le fait (et ce sont des témoignages amis), follement entêté, et sa conduite est bien propre à accréditer ces soupçons. On me rapporte qu'il se vante d'avoir forcé toutes les églises de Wittemberg à reconnaître sa menteuse doctrine, étrange vanité ! S'il est tourmenté d'un si grand désir de gloire, il faut renoncer à tout espoir sérieux de paix dans la vérité du Seigneur ; il y a chez lui non-seulement de l'orgueil, de la méchanceté, mais de l'ignorance, de l'hallucination,

et de la plus crasse (1). Était-il absurde d'abord avec son pain qui est le vrai corps! S'il croit aujourd'hui que le corps du Christ est enveloppé dans la substance matérielle, c'est une erreur monstrueuse. Ah! si l'on veut inculquer à nos Suisses de si absurdes doctrines, le beau chemin qu'on prépare à la concorde! Si donc tu as sur Martin quelque ascendant, travaille à enchaîner au Christ, plutôt qu'au docteur, toutes ces âmes avec lesquelles il a lutté si malheureusement : que Martin donne enfin la main à la vérité qu'il a trahie manifestement. Pour moi, je puis bien me rendre témoignage que, du jour où je goûtai la parole de vérité, je n'ai point été abandonné de Dieu au point de ne pas comprendre la nature des sacrements et le sens de l'institution eucharistique.»

Bucer, en entreprenant de réconcilier Luther avec Calvin, s'abusait étrangement! Il croyait gagner Calvin en le flattant de douces paroles. Le Genevois lui rendait musique pour musique, et lui écrivait : Admoneste, corrige, fais tout ce que ta bonté paternelle t'inspirera pour ton fils (2) ; mais il revenait alors d'exil et avait besoin de protecteurs. Plus tard, son langage a bien changé : il écrit de Bucer à Pierre Martyr : — Ame servile qui, pour adoucir la férocité de Luther et de ses

(1) Neque enim fastu modo et maledicentia deliquit, sed ignorantia quoque et crassissima hallucinatione. -- Calvinus, Bucero, MSS. Arch. Bern. Eccles., 12 jan. 1538.

(2) Admoneas, castiges, omnia facias, quæ patri liceat in filium. — Genève, 15 octobre 1541. Ep. MSS. Scrinii. Eccl. Argent.

semblables, ne savait quel terme employer (1).

Vous rappelez-vous Luther à la diète de Worms? Il y a là des couronnes de toutes sortes, d'électeur, de roi et d'empereur. Luther cependant ne baisse ni l'œil ni la voix : il regarde fixement ses juges, leur parle comme à des pairs et leur dit : Si ma doctrine vient de Dieu, elle vivra ; si elle ne vient pas de Dieu, elle mourra. Or, à cette époque, les catholiques appelaient ce bruit de paroles de la morgue, les réformés de la grandeur d'âme. Voici un juge qui doit nous mettre d'accord : c'est un écrivain qui a médité et étudié Luther et qui ne trouve en lui qu'ignorance et hallucination. Si Weh, à Augsbourg, eût dit à Luther : « Qu'enseignes-tu, toi? Tu te trompes sur le sens des Écritures; ton faste ne saurait nous en imposer; tu es la dupe de ton cerveau ; » la réforme aurait élevé la voix et nous aurait accusé d'insolence. Mais de Calvin, que dira-t-elle? Ce n'est pas dans l'emportement d'une dispute qu'il s'est laissé aller à de semblables paroles, c'est à froid, dans son cabinet d'étude, dans le silence de la solitude et des passions. On comprend maintenant cette sentence de Zachée Faber : — le Dieu de Calvin n'est pas le vrai Dieu (2).

Faber soutenait l'honneur de Luther. C'est ce Faber qui, chaque soir, avant de se coucher, réci-

---

(1) Ille Lutheri et similium ferociam demulcens adeo serviliter se dimisit, ut in singulis verbis perplexus hæreret. — MSS. G.

(2) Der Calvinisten Gott ist nicht der wahre. — In seinem kurzen Beweis, p. 13. Leipzig, anno 1620.

tait cette prière d'Ægidius Hunnius : — Seigneur Jésus, brisez sous nos pieds, au plus vite, la tête de Satan, et délivrez votre Église de la peste calvinienne (1).

---

(1) Dominus Jesus sathanam sub pedes nostros conterat cito, et a lue calvinistica clementer liberet ecclesiam suam. Amen. — Hunnius in Calvino judaïsante, p. 187-193.

CHAPITRE XVI.

DESPOTISME. EXIL. 1537.— 1538.

Troubles excités à Genève par le Formulaire. — L'Église dans l'État. — Balard dénoncé par Calvin. — Traits divers de despotisme religieux. — Physionomie de la cité. — Irritation croissante des Eidgenoss. — Délateurs. — Corault. – Le conseil enjoint à Calvin et à Farel de donner la communion aux fidèles. — Refus obstiné des ministres. – Le peuple s'assemble et prononce leur exil.

Farel avait cru que Calvin continuerait l'œuvre de Zwingli ou de Luther; il se trompait. Calvin voulait être chef de secte et donner son nom à une confession dont il avait conçu l'idée. Il ambitionnait d'élever une église à Genève, comme Luther l'avait fait à Wittemberg, mais où le rationalisme épuré remplacerait le sentiment qui, selon lui, tenait une place trop grande dans l'institution saxonne. Il avait pris Genève au dépourvu. Quand il vint, la ville était à la recherche d'un symbole: elle hésitait entre Zwingli et Luther. Farel n'avait pas de doctrine; il tenait seulement le pape pour l'antechrist, prêt à embrasser pour disciple quiconque reconnaîtrait cet anthropomorphisme, fût-il

Luthérien, Bucérien ou Zwinglien. Si vous eussiez interrogé sur sa foi, à cette heure même, au moment où Calvin entrait à Genève, un citoyen allant entendre le sermon de messire Guillaume, il aurait été bien embarrassé de vous répondre. C'était peut-être un cordelier apostat qui avait pris femme; un membre du conseil des Deux-Cents, gangrené d'anabaptisme; un marchand des halles qui avait volé les ciboires des églises; un réfugié chassé de Lyon pour banqueroute frauduleuse; peut-être un prêtre apostat qui, pour se faire pardonner sa félonie, avait fait dénoncer par sa servante le chanoine Hugonin, comme coupable d'avoir empoisonné Farel et Viret (1); ou bien encore un ancien secrétaire d'état, Claude Roset, qui achetait à vil prix la dépouille des catholiques (2). Tous allaient, poussés par le mauvais ange, entendre le ministre, sans savoir à qui des trois réformateurs leur âme appartiendrait un jour, et prêts à la donner à qui la voudrait, pour un peu de repos, d'or ou de soleil: êtres sans foi, dont on était sûr de faire la conquête, pour peu qu'on sût se servir de l'épée ou de la parole. Si l'épée du duc de Savoie eût été plus forte, ils seraient décédés catholiques. Calvin leur avait formulé un évangile qu'ils avaient juré de garder, mais non pas jusqu'à la mort.

Ce formulaire, conçu dans les idées du siècle, établissait une autorité dogmatique en dehors de la révélation : c'était un double scandale; — scan-

(1) Galiffe, Notices généalogiques, t. I, p. 180.
(2) Id., t. I, p. 347.

dale contre la logique en ce qu'il substituait à la place de la parole scripturaire une parole humaine, douée d'infaillibilité en vertu de son incarnation en Calvin ; — scandale contre la société qu'il bouleversait en lui ravissant le bien le plus précieux, la liberté de conscience qu'elle avait acquise au prix de sa part de sang. Ce formulaire était la pierre où Calvin bâtissait son église. Et cette église devenait une école et un tribunal de foi ; — école où, sous peine de damnation, tout disciple était obligé d'écouter la voix du maître, malgré le cri de la conscience ; — tribunal où les coupables avaient en face un procureur qui les condamnait à l'aide d'un texte dont on défendait de discuter la légitimité, et dont il se servait pour prouver sa mission, consacrer son ministère et établir son office de juge et sa charge de pasteur.

Que Luther chasse, en le maudissant, Carlstadt, le marque au front comme Caïn et l'envoie mendier son pain, sous prétexte d'hérésie ; qu'il jette au démon tous ces pauvres paysans qui se sont révoltés au bruit de ses blasphèmes ; qu'il maudisse la mémoire de Zwingli mourant à Capel pour un Dieu d'imagination, cela se conçoit. Nous sommes prêts à absoudre, comme moins inconséquent, l'homme qui se dit illuminé du Saint-Esprit et qui se pose comme l'apôtre de la vérité. Tout au plus pourrions-nous lui reprocher, comme Calvin vient de le faire, sa crasse et fanatique hallucination. A cette époque, le moine saxon n'a pas écrit une confession, il marche et se débat dans sa logique personnelle, le livre saint dans la main ; mais

à Augsbourg Luther n'a plus le droit d'écrire : nous croyons hérétiques et séparés de l'Église de Dieu, les Zwingliens et tous les sacramentaires qui nient que le corps et le sang de Jésus-Christ soient reçus « de la bouche du corps » dans la vénérable eucharistie (1). Car, depuis son exomologèse, chez lui c'est une parole humaine qui se transfigure en verbe dogmatique ; une révélation privée usurpant la place de la révélation du Fils de Dieu ; une confession particulière substituée à l'évangile ; en un mot, c'est Tezel protestant, transformé en père de l'Église ; c'est la violence, la persécution, l'intolérance proclamées du haut du Thabor (2). En Saxe, l'exposition de foi d'Augsbourg suscita l'hérésie. Il en devait être de même en Suisse.

Alors Genève offre un triste spectacle aux yeux de l'historien : l'Église tend à s'absorber dans l'État. L'État n'est plus une dualité, mais une unité, où le pouvoir fait l'office d'apôtre et traite la plus belle œuvre de Dieu, comme Catherine Bora le ménage de Luther, en descendant aux détails les plus vulgaires. C'est l'État qui règle la doctrine, la discipline, la prédication du troupeau évangélique. Il écrit sur les murs de son temple : — Tel jour il y

(1) De cette promulgation de confessions de foi, naissent des questions religieuses, dont quelques-unes ont été traitées avec une grande supériorité de raison, par M. Naville (Ernest), dans une thèse publiée à Genève, en 1839, chap. 4. — Voyez la religion du cœur, par M. l'abbé de Baudry, Lausanne, 1839, in-12.

(2) La confession de foi, dit M. Druey, compte rendu, p. 112, au canton de Vaud, 1838, remplaça le pape. — Le canton l'a abolie.

aura deux sermons, le premier après l'office, le second à quatre heures; on est obligé d'y assister sous peine de tant de florins d'amende : qu'on se le dise.

Il dit aux pasteurs, fonctionnaires civils : — Vous veillerez soigneusement à la conservation de la saine doctrine. Vos livres dogmatiques seront soumis à la censure du conseil, c'est-à-dire de quelques-uns des nobles apothicaires, des nobles pelletiers, des nobles horlogers de Genève (1).

Il affiche à la porte des tavernes : — Quiconque blasphémera le nom du Seigneur, prendra Dieu à témoin, et insultera à sa sainte parole, sera appréhendé, amené devant le magistrat, admonesté et condamné.

— Ordre à tout citoyen de ne garder en son logis aucune image papistique, sous peine d'une amende, et en cas de récidive, de prison et même d'exil.

Or, parmi ces membres du conseil, saint-siége boiteux, était un homme d'une haute probité, élu en 1529, pour être un des six premiers auditeurs ou magistrats chargés de remplacer le tribunal du vidomne. En 1530, il avait été fait syndic. Quand Genève avait placé sur son hôtel de ville cette table de cuivre où était écrite en belles lettres d'or la liberté de conscience, il s'était réjoui, et, sur la foi de cette promesse, il avait continué de vivre dans

(1) Les citoyens les plus distingués sous le rapport de la naissance y ajoutaient le titre de Marchand. — M. Galiffe, Notices généalogiques, t. I. Introduction, p. xxxj.

le catholicisme, priant dévotement dans un livre d'heures qu'on lui avait laissé, et passant devant Saint-Pierre sans jamais y entrer quand Farel ou Calvin était en chaire.

Calvin, théologien, dominait le conseil; il dénonça Balard à qui l'ordre fut intimé d'assister au prêche. Balard refuse et répond « qu'il est absurde de gêner la conscience, et que les hommes n'ont aucun droit sur icelle; qu'elle vient de Dieu, que Dieu seul peut la diriger, et que la sienne lui défend d'entendre les ministres. » Ces paroles étaient nobles : les Deux-Cents se regardaient les uns les autres et ne savaient que résoudre. On répondit qu'on aviserait.

Calvin insista et montra facilement que le pouvoir s'était lié par le serment au formulaire et qu'il devait y prêter main forte.

Balard est rappelé.

Le concile était au complet : un Athanase, marchand de la place du Molard, somma le catholique de confesser sa foi. Balard répondit :

— Si je sçavois que votre enseignement fût bon ou mauvais, onc ne me ferois presser pour vous le dire. Je puis bien seulement pour vous agréer faire effort afin de croire les articles de foi, tels que la ville les tient en garde, et ne souhaite comme bon Genevois ne faire qu'un avec mes concitoyens. Or, si vous voulez connoître ma confession, je puis la raconter à vos seigneuries. — Je crois au Saint-Esprit, à la sainte Église catholique, et de la messe j'ai l'idée que tout bon chrétien doit avoir.

— Ordre du conseil à Balard de quitter Genève dans dix jours. Or, Balard était infirme, malade, usé par les soucis et la douleur : sa foi faillit, il écrivit au petit et au grand conseil : « Puisqu'on veut que je déclare la messe mauvaise, je le dis, en demandant pardon à Dieu et aux hommes d'un jugement sur un fait que je ne connais pas suffisamment. »

L'arrêt de bannissement fut révoqué (1).

Le peuple subissait en silence ces essais de despotisme et se contentait de rire de la tyrannie bâtarde que lui avait apportée le fils d'un scribe de Noyon. Les prisons étaient pleines de délinquants. Le sénat genevois obéissait à tous les caprices de ses ministres, jusqu'à remplir le rôle de bedeau d'église. On lit dans les registres de la république, en date du 20 mai 1537 :

« Une épouse étant sortie dimanche dernier avec les cheveux plus abattus qu'il ne se doit faire, ce qui est d'un mauvais exemple et contraire à ce qu'on evangélise, on fait mettre en prison la maîtresse, les dames qui l'ont menée et celle qui l'a coiffée. »

Singulière magistrature qui a dans ses attributions, l'examen intellectuel des aspirants au saint

---

(1) Sénebier, t. I. Les registres du conseil placent ce fait en 1536, Spon, en 1540, Gauthier, en 1539. — Balard est auteur d'une histoire manuscrite ou journal de ce qui s'est passé du mois d'octobre 1525 au mois de décembre 1531. — L'ouvrage finit ainsi : « J'ai rédigé en mémoire les dictes hystoyres lesquelles j'ay veu ; moi indigne estois syndique en la cité, en l'an 1525, controleur en 1527, syndique en l'an 1530. A Dieu soit la gloire et l'honneur. Amen. »

ministère et la coupe des cheveux de ses paroissiennes; qui poursuit une tresse natée avec trop de coquetterie, comme un blasphème, et met en prison deux pauvres servantes qui ont accompagné leur maîtresse à l'église, comme elle ferait des complices d'un voleur! Nous avons cherché dans de Burigni où était à cette époque Érasme : il était mort, heureusement pour Genève.

Une autre fois, on saisit à un pauvre diable un jeu de cartes. Que va-t-on faire au coupable? Le mettre en prison? la peine eût été trop douce aux yeux de Calvin : on le condamne à être exposé au poteau, son jeu de cartes sur les épaules.

La cité avait perdu sa physionomie habituelle, et n'osait plus se livrer ni à la joie ni au plaisir. La taverne seule protestait encore par sa gaieté bruyante contre le puritanisme de Calvin. Ses hôtes s'y rendaient toujours le soir, et là se vengeaient, par leurs sarcasmes, de l'insolence de leurs prêtres nouveaux. On y jouait sans pitié Farel et son compagnon de travaux apostoliques. Au milieu du cabaret, brillait un mauvais lumignon qui aidait à faire frire je ne sais quel poisson appelé *Faret*: quand le poisson était cuit, on le servait aux convives, qui mangeaient ainsi messire Farel tout bouillant, au milieu de rires inextinguibles sur la chair coriace du pauvre ministre. Celui des buveurs qui avait la face amaigrie représentait maître Jean Calvin, lequel, en sa qualité de fils prétendu de tonnelier, parlait vin et buvait à grandes rasades, l'œil baissé et la tête roide, comme il la portait ordinairement. Certains Eidgenoss avaient pris le

nom de chevalier de l'Artichaut; leurs armes étaient deux larges feuilles de cette plante en forme d'éventail. Richardet, le premier syndic de la ville, et Jean Philippe, capitaine général, s'étaient enrôlés dans cette académie de rieurs, que les ministres avaient eu l'art de transformer en faction. Donc, le soir, la troupe joyeuse vidait force verres de vin de Lavaux, accompagnés de quolibets contre ses maîtres. — L'un demandait où le Saint-Esprit avait marqué dans l'Écriture, la forme des coiffures de femme, et prétendait qu'Absalon aurait été mis au ban de Genève s'il n'eût eu soin de se faire couper les cheveux. — Un autre voulait savoir si la barbe rousse, coupée à un bouc, et que portait Farel, ressemblait à celle d'Aaron. — Un autre, si Lazare, en sortant du tombeau, était plus blême que Calvin. Quelques-uns étaient plus sérieux, et se demandaient ce que la cité avait gagné à se donner pour maître un cul-de-jatte comme Farel, et un poitrinaire comme Calvin? A quoi avait servi tant de sang versé pour conquérir une liberté que l'évêque ne déniait pas (1), et que deux étrangers étaient venus confisquer effrontément? Ils discutaient la mission des ministres qui s'étaient imposé les mains sans l'assistance du peuple, seul grand prêtre légitime, une fois le sacerdoce catholique détruit. Dans ces conversations bruyantes, pittoresques, toutes pleines de vin et de poésie, on est étonné de retrouver quelques-unes des idées qui, suivant

(1) M. Sénebier a reconnu la part que les évêques prirent dans la lutte de Genève contre la maison de Savoie, t. I.

M. Naville, conduisent droit au catholicisme (1). Le souper fini, un ménétrier venait avec un tambourin, et l'on dansait en rond, au milieu de cris de joie et de bachiques exclamations; si c'était un dimanche, en été, on jouait aux quilles, à la paume ou au palet à qui payerait le souper (2).

Il ne faudrait pas se représenter ces tavernes comme des repaires où l'on perdait la raison dans le vin. Quand l'hôte venait à compter la dépense, chacun en était pour six quarts ou deux sols. C'était la somme que portait toujours avec lui ce Pierre Werli, cadet de famille fribourgeoise, bon prêtre, mais qui eût été encore meilleur soldat, et qui mourut d'un coup de verdon (3).

Ces patriotes se croyaient en sûreté derrière leurs verres et leurs bouteilles : mais ils se trompaient.

La réforme avait ouvert les portes de la cité à une foule d'aventuriers, de chevaliers d'industrie, d'escrocs, de banqueroutiers, de faux monnayeurs qui avaient été obligés de fuir leur patrie pour éviter la corde, et qui affluaient à Genève sous pré-

---

(1) Ernest Naville, chap. 4, § 3, de la Dissertation mise en tête de ses thèses. 1839.

(2) Galiffe, t. III, article Werli, p. 514.

(3) Il a été question du meurtre de Werli dans le chapitre qui a pour titre : LA SOEUR JEANNE DE JUSSIE. Quelques historiens ont blamé ce chanoine d'avoir pris les armes pour défendre son église. M. Galiffe leur répond ainsi : — Que des juifs ou des mahométans viennent essayer de renverser notre religion, se moquer de notre culte, s'emparer de nos églises; celui de nous qui les verrait sans émotion, serait un lâche..., et je suis convaincu que plus d'un de nos ministres essayerait la vigueur de son bras sur ces brouillons; .III, p. 511.

texte de religion. Afin de tromper les regards, ils affichaient un zèle pharisaïque pour la nouvelle loi évangélique, assistaient à tous les prêches, et déclamaient contre le papisme. Ils payaient l'hospitalité de Genève en dénonçant au conseil et aux ministres les propos qu'ils entendaient ou qu'ils inventaient le plus souvent. Ils vivaient ainsi du crédit de leurs délations, ou du Saint-Esprit, comme dit un vieil historien.

Un jour, on vint prendre à son logis (c'était en 1535) le chanoine Hugonin d'Orsières, qu'on accusait d'avoir voulu empoisonner Viret et Farel. Le dénonciateur du prêtre catholique était une empoisonneuse, qui trafiquait de ses charmes avec les réfugiés, et que Claude Bernard, châtelain du chapitre, avait prise à son service (1). Hugonin fut acquitté solennellement, le 15 août 1535, et l'on continue de lire dans les biographies de Farel et de Viret : « Comme quoi les deux serviteurs de Dieu ont été empoisonnés par le chanoine Hugonin d'Orsières. »

C'est par la bouche de ces étrangers que Calvin apprenait les railleries des chevaliers de l'Artichaut, et les projets des Libertins. Ces projets n'étaient pas douteux, on voulait le chasser, lui et ses compagnons.

Calvin faillit cette fois à son esprit familier : la ruse. Au lieu de se cacher dans la peau de serpent, de se blottir dans le mur ou sous les broussailles,

---

(1) Galiffe, t. III, xxiv, xxv, t. I, p. 180.

il s'arma de griffes de lion, et se mit à déchirer jusqu'au sang les habitués de taverne. Le lion attaquait le magistrat lui-même.

Ses ennemis eurent l'adresse et le bonheur de ramasser la peau de serpent dont Calvin avait eu tort de se débarrasser; et voici comment ils s'y prirent pour perdre le théologien.

Berne avait conservé du culte catholique diverses cérémonies qu'on appelait indifférentes. On y baptisait l'enfant sur les fonts baptismaux; on s'y servait pour communier du pain azyme ou sans levain; on y célébrait les quatre grandes fêtes de Noël, de l'Ascension, de la Pentecôte, et de l'Assomption. Ces pratiques et ces solennités avaient été reconnues et adoptées dans un synode récent, tenu à Lausanne.

Le synode, avant de se séparer, avait envoyé sa décision aux autres églises de Suisse, en les priant d'en consacrer l'adoption pour éviter toute contestation.

Les patriotes triomphèrent de cette délibération. Ils savaient que Calvin ne s'y soumettrait pas, et qu'il repousserait toute forme extérieure qui pourrait rappeler la liturgie catholique, à moins qu'il ne fût infidèle à sa promesse. On sait qu'ils avaient des partisans nombreux dans les deux conseils, dans la magistrature, et surtout parmi le peuple qui regrettait les pompes de son culte ancien, et ne pouvait se familiariser avec cette religion pâle et blême comme la figure de celui qui l'avait apportée dans Genève.

Calvin était décidé à résister. Il connaissait les

menées de ses ennemis. Il obtint du conseil un ordre de bannissement contre tous ceux qui n'auraient pas juré la Confession. La plupart des patriotes avaient refusé le serment ; mais quand il fallut faire exécuter la sentence, le nombre des réfractaires était si nombreux, qu'on craignit d'employer la force ouverte (1). La chaire restait aux ministres.

Parmi les apôtres de la nouvelle parole, il en était un qu'on nommait Coraud ou Corault, vieil augustin apostat, sans science comme sans mœurs, mais doué de poumons énergiques ; énergumène à cheveux blancs, qui faisait de l'éloquence en tournant vers le ciel des yeux presque privés de lumière, pour appeler une illumination rebelle ; moine incestueux qui criait comme si on lui eût enlevé sa femelle. Son plaisir était de gourmander les grands, pour ressembler à Chrysostôme. Malheureusement il manquait à Corault non-seulement une bouche d'or, mais une figure d'orateur. Corault était maigre, hâve, étique. Son plaisir était de tonner contre les Artichauts, contre les magistrats, contre les catholiques ; la chaire avait le don de le jeter dans une véritable ivresse qui s'exhalait pendant une heure en invectives et en lazzi. Il était tout joyeux quand il avait pu faire rire son auditoire, en comparant Genève à une grenouillère, les Genevois à des rats, les magistrats à des chats.

Le conseil, scandalisé, donna l'ordre au moine

---

(1) Haag, Vie de Calvin, p. 88, 89.

fanatique de cesser de prêcher, et à Farel et à Calvin de faire de la politique en chaire (1). Aucun d'eux ne tint compte de l'injonction. Corault monta en chaire à Saint-Gervais et se mit à souffleter ses juges. Un archer l'attendait au sortir du temple pour le conduire en prison ; le peuple se prit à rire à la vue du ministre malencontreux.

Le lendemain, Farel et Calvin se présentent à la chambre du conseil, et se plaignent de la violence exercée contre Corault. Le conseil parle haut, et montre aux ministres la décision du synode de Lausanne, et leur enjoint de s'y conformer. Farel et Calvin en appellent à un nouveau synode à Zurich, où ils veulent être entendus. Le conseil insiste, leur répond qu'il faut obéir, et leur reproche, en termes amers, d'avoir repoussé de la sainte table divers citoyens, et de s'arroger ainsi le droit de juger l'état d'une conscience dont Dieu seul avait sondé les replis.

Le conseil avait raison. Plus d'une fois Calvin avait refusé le pain eucharistique à des bourgeois qui fréquentaient les tavernes de la rue des Chanoines, et faisaient partie de la faction des Artichauts. Étrange renversement de logique ! Calvin, qui, d'accord avec Luther, rejette l'œuvre et qui refuse la communion à celui qu'il a vu la veille s'ébaudir au cabaret ; comme si la nuit qui avait suivi le repas du soir, le passage du banc de l'église à la table de la cène, n'ont pas suffi pour rap-

(1) On défend aux prédicateurs et en particulier à Farel et à Calvin de se mêler de politique. — Registres, 1528, 11 et 12 mars.

peler le coupable au repentir, et laver sa faute dans la foi au sang tout-puissant de Jésus-Christ ! Mais, dans cette vie des réformateurs, nous sommes destinés à nous heurter sans cesse contre le fanatisme, l'intolérance ou la déraison. Calvin conte « que sa main se glaçait, quand il présentait le pain : pain de colère, que le communiant allait dévorer (1). » N'avait-il pas enseigné que la grâce ne se peut jamais perdre (2) ? Et Luther n'avait-il pas dit en chaire, dans son intraduisible langage : « Quand mon petit Jean et ma petite Magdeleine *cacant in angulo*, je ne sens rien : la foi leur ressemble, elle rend le péché inodore (3) ? »

De retour chez lui, Calvin rédigea une protestation au conseil. Elle portait que les ministres refuseraient désormais de donner la communion aux fidèles. Alors « le grand saultier va trouver les ministres pour leur enjoindre de distribuer la cène avec pain jaune au prochain jour de Pâques, suivant les ordonnances de Berne (4). » Ils répondent qu'ils n'en feront rien. Le conseil a recours à l'intervention d'un gentilhomme bernois, Louis de Diesbach, qui se trouvait à Genève. Louis de Diesbach

---

(1) Illi quidem iram Dei potius vorabant quam vitæ sacramentum. — Paul Henri, t. I, p. 198.

(2) Harm. in Math. — Inst., liv. 3.

(3) L'expression allemande est autrement énergique : als wann mein Hänsichen und Lenicken in den Winkel scheißt, des lachet man als sey wohl gethan, also macht auch der Glaub, daß unser Dreckt nicht stinckt für Gott. — Luthers Hauß. Postill. Jen. Pred. am Pfingst-Montag.

(4) Bolsec, Vie de Calvin, p. 24 et suiv.

essaye en vain de vaincre l'obstination des ministres. Que fallait-il faire ? La chambre du conseil s'assemble, suspend les ministres, et ordonne à Henri La Mare de prêcher et de distribuer la cène le jour de Pâques. La Mare promet d'obéir ; mais Farel vient le trouver, s'emporte, « le traite d'ennemi, de présomptueux. » La Mare a peur, hésite, et finit par céder.

Le jour de Pâques, le peuple était rassemblé en foule dans Saint-Gervais, où devait prêcher Farel, et à Saint-Pierre, où Calvin était annoncé. A l'heure accoutumée, Farel monte en chaire et bénit le peuple. Son discours ne fut point un sermon sur la solennité, mais un factum violent contre ses ennemis, qu'il termina ainsi : « Aujourd'hui je ne distribuerai pas la cène. » A ces mots, tous les assistants se levèrent à la fois et apostrophèrent le ministre. La cène ! la cène ! disaient-ils. Farel fit signe qu'il voulait parler ; le tumulte cessa. Alors l'orateur, l'œil fixé sur la multitude, cria d'une voix de tonnerre : « Point de cène à des ivrognes, à des paillards tels que vous. » En ce moment, les épées brillèrent ; Farel allait être égorgé, si quelques-uns de ses amis ne lui avaient fait un rempart de leurs corps.

Les mêmes scènes de désordre, mais moins violentes, eurent lieu à Saint-Pierre, où Calvin prêchait.

Le soir, le peuple parcourut les rues de Genève, en criant : « Mort aux ministres ! (1) »

---

(1) Haag, Vie de Calvin, p. 92-93.

La ville était dans la consternation; il n'y avait qu'une voix pour demander vengeance de l'insolence des orateurs. Dans l'Église catholique, nous voyons quelquefois le prêtre repousser de la table sainte un grand coupable, couvert du sang innocent, mais jamais un peuple tout entier qui demande à participer au corps et au sang de son Sauveur. Encore notre évêque a-t-il un droit que ne saurait réclamer Calvin ; l'évêque peut dire au chrétien indigne : Retire-toi et va faire pénitence. Mais Calvin ne saurait repousser ainsi de la table eucharistique l'homme qui a péché, parce qu'il n'a pas fallu à ce pécheur des pleurs extérieurs, un amendement visible pour montrer son repentir. Calvin n'a cessé d'enseigner que l'œuvre naît de la foi, et que la foi ne procède pas de l'œuvre : il était donc ici infidèle à sa doctrine.

Les syndics assemblèrent le peuple, et l'exil des ministres factieux fut voté presque à l'unanimité. La sentence portait que Farel et Calvin se retireraient dans trois jours (1), puisqu'ils n'avaient pas voulu obéir aux magistrats.

« A la bonne heure, dit Calvin : mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes. »

Le mot est vieux : prononcé par Luther à la diète de Worms, en face de l'empereur, des archevêques, des Ordres de l'empire, il fait de l'effet; mais ici,

(1) 23 avril. On ordonne à Farel et à Calvin de se retirer dans trois jours. — En mai, on fait relever les pierres baptismales pour y baptiser les petits enfants, selon le synode de Lausanne. Registres de la ville.

en présence de ce sénat de marchands, qui a dans ses attributions le gouvernement de l'église et des tavernes, nous restons froids : drame, acteur et tribunal, tout est mesquin.

Calvin avait écrit en tête de son Institution : « Je suis venu pour donner le glaive et non la paix, » et il a tenu sa promesse. C'est bien un glaive que la cité a brisé dans les mains du prédicateur ; et un glaive qui frappait jusqu'à la chevelure d'une pauvre femme, jusqu'au dos d'un joueur de cartes. Il nous a dit que la voix de Dieu, par la bouche de Farel, l'avait forcé de rester à Genève. Deux ans se sont écoulés, et voici le spectacle qu'offre cette ville, tel que l'a décrit un protestant, M. Galiffe. Les familles sont divisées ; on ne peut faire un pas sans rencontrer un meurtrier, un escroc, un filou, un banqueroutier ; les tavernes sont remplies d'espions ; le caractère national, si expansif, est devenu morose, inquiet et soupçonneux ; pour désigner à la vengeance populaire des citoyens qui ne croient pas au formulaire, on a inventé de nouveaux mots ; une secte qu'on nomme la secte des Libertins, ramassis, selon Calvin, d'hommes dissolus, noiseulx et paillards, insulte hautement à l'Évangile ; il est défendu de rire de la barbe rousse de Farel et des joues pantelantes de Calvin, sous peine de châtiments spirituels et corporels ; la magistrature a été outragée en chaire par des ministres de l'Évangile, qui ont continué de prêcher malgré l'ordre d'un sénat dont ils avaient reconnu la souveraineté ; un scandale affreux a été donné dans le temple, par le refus d'admettre les fidèles à la communion. —

C'est de l'histoire que nous écrivons, et non point un roman à la manière de Bonnivard dans ses mémoires (1).

La révolution religieuse était accomplie à l'arrivée de Calvin. La sœur de Jussie nous a fait assister à toutes les phases de ce drame joué aux dépens de ce que l'homme a de plus sacré : son moi intérieur, sa liberté morale et physique, et ses croyances politiques. La réforme dormait sur des ruines. Calvin la réveilla et lui inocula sa ruse à lui, sa vanité, ses colères, son intolérance et son hypocrisie. Si elle ne renverse plus les images, comme elle faisait quand Farel la guidait, elle chante leur chute en forme d'hymne au Seigneur ; si elle ne verse plus le sang catholique, c'est qu'il n'y a pas de catholicisme à Genève. Et alors, à défaut de culte, c'est la liberté qu'elle veut tuer.

Tandis que le catholicisme restait immuable comme la vérité, le protestantisme subissait, à chaque heure du jour, des transformations nouvelles, parce que l'un représentait Dieu, et l'autre tout ce qu'il y a de plus mobile, l'homme. Ainsi, la réforme, en traversant la Thuringe pour aller s'incarner en Zwingli, laissait à Bâle, où elle avait eu à peine le temps de s'arrêter, deux témoins de son instabilité, Œcolampade et Capito ; puis, en tournant les deux Mythen qui lui barraient le chemin de Schwytz, elle venait à Berne enseigner des doctrines qui ne ressemblaient pas plus à celles de

(1) Lettre sur l'Histoire de Genève par M. Galiffe Pictet.

Luther, que le pays de Saxe ne ressemble au sol de l'Oberland. Plus tard, trainée à la suite des armées bernoises, elle se servait de la pioche du pionnier pour forcer la porte de Lausanne, où Caroli lui reprochait d'avoir pris la robe de Luther et le large chapeau de l'anabaptiste Munzer. Semblable à ces eaux du lac Léman qui changent cinq fois de nuance, elle n'était plus à Genève ce que Farel et Viret l'avaient faite à Orbe et à Lutry, lorsque Calvin, à son tour, vint lui faire subir une transformation nouvelle.

CHAPITRE XVII.

PAMPHLETS DE CALVIN. SADOLET. 1537—1539.

Examen de deux pamphlets publiés par Calvin à Genève contre le catholicisme. — Le Réformateur jugé par M. Galiffe. — Le prêtre catholique.— Sadolet à Rome, — A Carpentras. – Conduite de l'Évêque, — Sa lettre aux Genevois, monument de charité et d'éloquence. — Réponse de Calvin. — Double appréciation de cette lettre.

En quittant Genève pour se rendre à Berne, Calvin laissait deux ouvrages qu'il venait de livrer à l'impression, et destinés à jeter le trouble en France. Quand il était revenu d'Italie pour régler ses affaires, il se cachait soigneusement aux regards, et l'on n'aurait pas deviné qu'il appartînt à la réforme, s'il n'avait oublié d'aller prier sur la tombe de son père. Mais, à Genève, il n'a plus peur, et il pousse au martyre qu'il n'oserait affronter. Dans son traité *de Idololatria fugienda*, dédié à Nicolas Duchemin, il veut que tout chrétien lavé dans le sang de Jésus-Christ, confesse sa foi, sans crainte du supplice; qu'il parle haut et ferme, qu'il ne se cache pas dans les catacombes, mais qu'il

annonce la vérité sur les toits : car, dit-il, « vraie piété engendre vraie confession, et ne faut point tenir pour chose légère et vaine, ce que dit saint Paul : Comme on croit de cœur à justice, ainsi on fait confession à salut. »

Et comme si sa parole n'était point assez puissante, il ouvre le ciel et nous montre, dans la gloire éternelle, nos saints docteurs conviant la France à recevoir la réforme.

« Il sera grandement utile de nous souvenir ici de ce que saint Augustin récite en quelque lieu de saint Cyprien. Après qu'il fut condamné d'avoir la tête tranchée, on lui donna choix et moyen de racheter sa vie, si seulement de parole il vouloit renoncer la religion pour laquelle il devoit mourir; et non-seulement lui fut donné licence de le faire, mais après qu'il fut venu au lieu du supplice, il fut affectueusement sollicité par le gouvernement d'aviser s'il n'aimoit pas mieux pourvoir à sauver sa vie que souffrir la peine d'opiniâtreté folle et inepte. A quoi en un mot il répondit « qu'en chose tant sainte, il n'y avoit lieu de délibération. » Quand les torments étoient appareillés devant ses yeux, et que le bourreau, avec un regard de travers, félon et cruel, le serroit de près; que le coup de l'épée jà étoit sur le col, et qu'on oyoit qu'horribles maudissons du peuple forcené, si quelqu'un s'émerveille comment ce saint personnage n'a perdu courage, et n'a laissé de se présenter alaigrement au torment, qu'il pense qu'il a soutenu jusqu'au bout cette constante grandeur de courage par une seule pensée : qu'il avoit son cœur fiché au commande-

ment de Dieu qui l'appeloit à faire confession de sa religion (1). »

On le voit, c'est la révolte ouverte que prêche Calvin dans cet appel à la France, la révolte contre le prince, la révolte contre le culte national. Et pour que les chrétiens sachent à quel signe on peut les reconnaître, il veut qu'ils renoncent à l'image, au culte des saints, à l'abstinence, au célibat, aux pratiques extérieures du culte, à l'extrême-onction, à l'eau baptismale, à la messe surtout, cette invention diabolique, comme il la nomme. Pour la flétrir, il se met à décrier le sacrement, le prêtre qui le célèbre, le fidèle qui y participe. On dirait qu'il veut nous peindre un des soupers nocturnes de la rue des Chanoines à Genève.

« Le peuple assiste (2), persuadé que tout ce qui s'y dit et fait est saint, avec lequel meslé tu simules et fais semblant d'estre de mesme religion. Après que cet enchanteur et joueur de passe passe s'est approché plus près de l'autel, il commence à jouer son rôle et sa farce, tantost se remuant d'un costé, tantost d'autre; tantost il est sans se bouger; puis il marmotte des murmurements magiques, par lesquels il lui semble bien qu'il doit tirer Christ du ciel, et veut que les autres l'entendent ainsi.... Après estre descendu du ciel, s'admet de faire la réconciliation de Dieu envers les hommes, comme s'il estoit substitué au lieu de Christ, mort et trespassé. »

(1) De fugiendis impiorum illicitis sacris. Epistola Nicolao Chemino. — Calvin a traduit ce pamphlet en français.

(2) Opuscules. Genève, 1611, p. 710.

Puis le voilà, outrageant l'histoire, en nous montrant cette Église catholique qui mange le pain des pauvres, qui fait liesse et se prosterne devant l'or, son Dieu du ciel et de la terre (1).

« Calvin à son ancien ami de présent évesque. Maintenant chacun va disant que tu es bienheureux, et, par manière de dire, le mignon de la fortune, à cause de la nouvelle dignité d'évesque qui t'est escheue. Car, oultre le titre honorable de prélat, duquel la majesté est partout révérée, elle t'apporte aussi un grand revenu de deniers, duquel, non seulement tu pourras entretenir le train de ta maison, mais aussi subvenir à la povreté de plusieurs et user de la libéralité envers d'autres. Voilà ce que les hommes disent de toi, et par aventure aussi te le font croire. Mais moi, quand je pense un petit que valent toutes ces choses desquelles les hommes font communément si grande estime, j'ai grande compassion de ta calamité (2). »

Quel reproche jeté à l'épiscopat par un homme qui n'a pas encore usé probablement le dernier vêtement dont le couvrit l'Église catholique; qui a mangé le pain de nos pauvres, qui a dépensé le denier de nos veuves et de nos orphelins, et qui lit dans une bible que lui acheta la charité de l'abbé de St-Éloy à Noyon !

Il feint maintenant que son évêque croupit dans

---

(1) De papisticis sacerdotiis vel administrandis, vel abjiciendis. — Gerardo Ruffo.

(2) Opuscules 113, 118, 123, 25, 43. — Paul Henry : Das Leben Joh. Calvin's, t. I, p. 185 à 191.

l'oisiveté, n'a nul souci du salut des âmes, pauvres brebis qu'il ne songe qu'à tondre, pour vendre leur toison et faire bonne chère.

« A la trompette! lui dit-il, toi qui dois faire le guet; à tes armes, pasteur! Qu'attends-tu? A quoi songes-tu? Est-il temps de dormir? Malheureux! tu dois rendre compte de la mort de tant de gens devant le Seigneur! Tant de fois es-tu homicide! tant de fois coulpable de sang, duquel il n'y aura pas une goutte que le Seigneur ne te redemande de ta main! Et estant foudroyé si horriblement, tu n'en es aucunement esmu, tu n'en as aucune frayeur? —Mais je te traite encore bien doucement, quand je t'appelle homicide et traître. — Voici un crime, malheureux, par dessus tous les autres, c'est que tous les jours tu vends et crucifies le fils de Dieu en tant qu'en toi est.

» C'est une escornniflerie et piperie toute évidente, c'est un larrecin le plus hardi qu'on sauroit voir, que celui qui jamais n'a mis mains à la besongne vienne demander payement;

» Quand estant bien loin de leurs églises toute l'année, ils ont là leurs vicaires, qui sont de si petits vilains larronceaux et brigandeaux par lesquels ils commestent infinies sortes de rapines, extorsions, pilleries, larrecins.

» Et votre grand brigand n'a pas été tellement dehonté qu'il n'ait entrelacé dans ses édits tyranniques ce povre mot de saint Jérôme: — Que les biens de l'Église sont les biens des povres, desquels qui en prend plus qu'il n'en faut pour mener une vie honneste et sobre, celui-là derobe autant aux povres.

» Ceux que le Seigneur ordonne pasteurs à son église, il dénonce qu'il les établit gardes et guettes pour la défense de son peuple. — Ils sont nommés sel de la terre, lumière du monde, anges de Dieu, ouvriers avec Dieu, la prédication est appelée vertu et puissance de Dieu. — Respons-moi : en conscience toy, super-intendant et chef de la religion en quelle fidélité est-ce que tu travailles à redresser ce qui est deschu ? »

Mais l'ombre de l'évêque s'est réveillée : elle a parlé en empruntant les expressions mêmes d'un protestant. — « Que veux-tu, Calvin? convertir la France au calvinisme, c'est-à-dire à l'hypocrisie, mère de tous les vices? Tu n'y réussiras pas. Que Bèze t'appelle à son aise le prophète du Seigneur! C'est un mensonge. Chassé de France, tu seras recueilli à Genève, où on te comblera de tous les honneurs imaginables, toi qui parle de pauvreté! Tu t'y acquerras une autorité illimitée par toutes sortes de moyens, et dès que tu seras sûr d'un parti puissant, tu confisqueras la réformation à ton profit, tu feras bannir les fondateurs de l'indépendance genevoise, qui avaient donné leur sang et leurs biens pour la liberté; tu leur crieras en chaire, à ces âmes patriotes : balaufres, bélîtres, chiens; tu feras brûler, décapiter, noyer et pendre ceux qui voudront résister à ta tyrannie. Ton règne sera long et tes institutions barbares te survivront pendant un siècle et demi (1). »

(1) Galiffe, Lettre à un protestant, 2 pages in-4°.

Mais je veux au ministre réformé opposer un prêtre catholique, et je le prendrai justement à cette cour de Léon X, que Calvin nommait l'antre de Satan.

Léon X, à son exaltation à la papauté, avait choisi, pour secrétaire, un jeune homme du nom de Jacques Sadolet (1). C'était une charge qui mettait l'élu en relation avec les gloires du monde connu, avec Érasme, Luther, Mélanchthon, Henri VIII, Thomas Morus, Reuchlin (2). Il fallait que le secrétaire écrivît en latin, en grec, en italien. Et Sadolet savait toutes ces langues, qu'il parlait avec une facilité extrême. Trois cents écus romains étaient l'appointement ordinaire de cette dignité si enviée : mais, par compensation, l'employé voyait Léon X dans toute sa pompe et se tenait debout à côté du pape, quand le prince donnait dans sa salle du Vatican une de ces audiences où l'Arioste représentait la poésie épique; Accolti, l'éloquence; Raphaël, la peinture; Michel-Ange, la sculpture, et Cajetan l'herméneutique. Or, il n'y avait peut-être pas dans Rome d'âme plus poétique que celle de Sadolet : jugez donc de ses joies! Avec ses trois cents scudi, il trouvait moyen de se nourrir, de s'entretenir, et d'acheter à des juifs quelque manuscrit grec, que les israélites flairaient admirablement, avaient pour rien et vendaient au poids

(1) Excerpta ex tomo III, Florum historiæ S. R. E. cardinalium a Ludovico domino d'Attichy epis. Æduensi. Lut., Paris, 1660, in-fol.

(2) Hier. Niger. Ep. ad Paul. Rhen.

de l'or; ou bien encore une statuette qu'on trouvait en fouillant le Campo Vaccino. Si bien que l'année finie, le musée et la bibliothèque du jeune lettré étaient riches de chefs-d'œuvre devant lesquels il était en perpétuelle contemplation. Léon, qui savait les goûts de son secrétaire, lui faisait parfois présent, aux grandes solennités de Pâques ou de Noël, d'un camée, d'une bague, d'un bronze, et ce jour était une fête que Jacopo célébrait en beaux vers. Chacune de ces reliques coûtait au poëte une ode latine, qu'il récitait ensuite à Bembo ou au pape lui-même.

Un jour, en 1506, sous Jules II, des ouvriers viennent annoncer à Sadolet qu'ils ont trouvé un groupe en marbre d'un ciseau grec admirable. Sadolet se transporte aux jardins de Titus, et, peignez-vous son ravissement, il a reconnu le Laocoon, tel que Pline l'a décrit. Le soir, toutes les cloches des églises sonnaient pour annoncer l'heureuse découverte. Bembo avait rédigé le programme de la fête du lendemain. Ce jour, le groupe, orné de fleurs et de verdure, devait traverser la ville au son de la musique, et faire son entrée triomphale au Vatican. Les poëtes ne dormirent pas de toute la nuit; ils préparaient, pour saluer le retour du Laocoon à la lumière, des sonnets, des hymnes, des canzoni; les rues étaient pavoisées en signe d'allégresse. Sadolet rêvait, s'exaltait, et, dans l'espace de quelques heures, improvisait une ode latine que lui avait demandée Bibbiena.

La cérémonie finie, et le marbre posé sur son piédestal, le pape se retire dans ses appartements;

et alors commence une fête nouvelle, fête toute païenne, où Sadolet représente le poëte antique, Horace ou Virgile, et chante, la tête couronnée de lierre. Il a voulu faire un drame ; on voit venir les reptiles, l'œil ardent, qui s'enroulent et étreignent les trois corps dans leurs replis sinueux.

Prolixum bini spiris glomerantur in orbem
Ardentes colubri, et sinuosis orbibus oram
Ternaque multiplici constringunt corpora nexu.

C'est le père d'abord qu'ils mordent et déchirent.

Laocoonta petit totumque infraque supraque
Implicat, ...

On entend les cris du vieillard à chaque coup de dent des couleuvres ; on voit son œil qui se lève avec son bras comme pour implorer le ciel ; le serpent qui se courbe, se redresse, s'allonge, et dans ses lubriques évolutions, mordille l'estomac, la poitrine, les cuisses du malheureux ; les veines qui se gonflent, les chairs qui palpitent, la bave qui ruisselle et se mêle à un sang noirâtre..... Des cris d'admiration s'élèvent de toutes parts : on crie vive Sadolet ! vive Virgile ! Le Laocoon était oublié. Le soir, Jacopo trouva dans sa chambre un beau manuscrit de Platon : c'était un présent du pape.

Le successeur de Jules II avait fini par ne voir dans son secrétaire qu'un artiste qui, pour vivre, devait se contenter de gloire et d'encens. Il oubliait que Sadolet avait un corps à nourrir. Quand venait la fin de l'année, Jacopo était endetté, et il lui fallait recourir à la bourse, toujours ouverte, de l'un de ses amis. A la

fin, Bembo vint demander au pape une robe neuve pour Sadolet. Médicis se repentit noblement. Quelques jours après Sadolet était nommé à l'évêché de Carpentras. Nous avons oublié de dire que le secrétaire était un grand théologien, un habile exégète, un chrétien de la primitive église, simple de mœurs, doux de cœur, d'une confiance en Dieu véritablement enfantine, ne songeant pas plus au lendemain que l'oiseau. C'est que, comme l'oiseau, il aimait à faire son nid au grand air, dans les plis de la robe d'une statue romaine à demi déterrée.

Sadolet résista longtemps; et tout autre en eût fait autant que lui, s'il avait vécu dans cette Rome de la renaissance, en compagnie de tous les dieux de l'antique mythologie et des artistes qui en ressuscitaient chaque jour quelque image oubliée. Il céda pourtant et obéit en chrétien et en poëte.

Car il allait emporter avec lui, pour en décorer l'évêché de Carpentras, des papyrus égyptiens, des statues d'Athènes, des bronzes de Corinthe, des éditions vénitiennes de Cicéron, Démosthène, saint Thomas, Aristote, Virgile, Horace, et des cadres de Ghirlandajo, du Perugin, de Cimabue. Le bâtiment qui renfermait toutes ces merveilles, avait fait voile d'Ostie, accompagné, comme jadis le vaisseau qui portait Virgile, des vœux de tous les lettrés de Rome. Mais, voyez le malheur! à peine le navire touche-t-il les eaux de la Méditerranée, que la peste vient fondre sur l'équipage; les matelots meurent presque tous; le capitaine seul et le second survivent et font voile pour les côtes de

France, d'où on les repousse impitoyablement. Adieu manuscrits réunis avec tant d'amour par Sadolet! adieu divin Platon, présent de Jules II! adieu trésors d'archéologie et de numismatique rassemblés par Pontanus! adieu missels étincelants d'or et de cinabre, œuvres de patience monacale! adieu beaux dessins que Raphaël avait faits exprès pour son ami! Vous vous attendez sans doute à quelque ode où Sadolet va pleurer son cruel désastre. J'étais comme vous : nous nous trompions. Le poëte a laissé ses ailes à Rome; nous ne trouvons plus à Carpentras que le prêtre soumis aux décrets du ciel, « résigné à la perte de tous ces beaux codices grecs qui lui avaient coûté tant de peine à rassembler, tant de soin à garder (1). » Pour notre part, nous aurions pardonné facilement aux douleurs du propriétaire.

Nous oublions une circonstance du voyage. A Carpentras, Sadolet se met à compter son argent, et il trouve que le secrétaire de la chancellerie romaine l'a payé jusqu'à la fin de l'année. Or, on était au mois d'octobre. L'évêque aussitôt renvoie 150 beaux écus qu'il avait reçus de trop, en grondant le trésorier sur cette erreur de chiffres.

Maintenant il nous faudrait un volume tout entier, comme à son biographe, pour représenter l'hôte de la cour la plus brillante de l'Europe au

(1) Mei reliqui illi tot labores quos impenderamus græcis præsertim codicibus conquirendis undique et colligendis, mei tanti sumptus, meæ curæ, omnes iterum jam ad nihilum reciderunt. — Ep. Sadoleti.

milieu de son troupeau de montagnards qu'il aimait comme autrefois il aimait ses livres. Il avait étudié le droit : il voulut être le premier magistrat de ses administrés ou de ses enfants, ainsi qu'il les nommait. Carpentras avait alors des foires très-fréquentées ; quand donc s'élevait entre marchands une querelle, les deux parties allaient frapper à la porte de l'évêché. — Que demandez-vous ? — Monseigneur, votre sentence. — Sadolet conduisait les plaideurs dans son jardin, sous un beau marronnier touffu, les faisait asseoir à côté de lui, et jugeait sommairement la cause. L'arrêt était en dernier ressort et sans appel.

Dans le château épiscopal était un bûcher plein de bois qu'il distribuait en hiver aux pauvres de son diocèse. Quand la brebis souffrait du froid et de la faim, il ajoutait au bois du pain et des vêtements. Dans une année de disette, il nourrit ainsi plusieurs milliers de malheureux (1). Sadolet disait quelquefois : « Je ne sais pas comment cela se fait ; je regarde dans mon bûcher, pas le plus petit sarment ; dans ma bourse, pas un petit sol : survient un pauvre, et voilà que je trouve une bûche dans un petit coin et une pièce d'or dans une doublure ; il y a là quelque bon ange qui me joue un tour. » Il disait vrai. Son diocèse, et Carpentras surtout, était plein de bons anges, habillés en magistrats, en hommes de guerre, en marchands, en belles dames, qui emplissaient la bourse et le

---

(1) Duriore anno magnum hominum egentium numerum alebat.

bûcher, et jusqu'à la bibliothèque. Cette bibliothèque finit par se garnir de livres d'humanistes, de jurisconsultes, de docteurs, à l'aide desquels il trouva moyen de recommencer sa vie d'artiste. C'est là que l'évêque écrivit quelques-uns de ses ouvrages, et entre autres son traité latin sur l'instruction primaire de l'enfance ; *de liberis recte instituendis ;* et son beau Commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Romains ; exégèse contre laquelle se souleva toute l'école luthérienne, et que Sturm attaqua si grossièrement. Sturm était un humaniste de Strasbourg (1). Sait-on bien ce qu'il reprochait au pieux évêque ? D'avoir menti en parlant de la réforme. Sadolet ne s'émeut pas le moins du monde. Il répond à Sturm, qui lui a envoyé son dernier manuscrit : — « Tu m'accuses, mon cher, d'avoir, dans mes Commentaires, rendu de vos doctrines un faux témoignage, car c'est bien l'expression dont tu te sers, *falsum testimonium.* Tu aurais dû laisser tous ces vilains mots à Luther ; ils ne sauraient convenir à une intelligence comme la tienne. Mais tu t'es trompé ; tu reviendras, j'en suis sûr, à ta politesse et à ton style d'habitude. Si jamais toi, ou Bucer, ou Mélanchthon, avez besoin de moi, je suis disposé à vous servir, et non point en paroles seulement (2). »

---

(1) Voyez le chap. XIX, Calvin à Strasbourg.

(2) Ep. Sadoleti Joh. Sturmio, 1536. Equidem quod ad me attinet si quid forte acciderit quod tibi et Melanchthoni, et Bucero commodum aut gratum facere possim, reperietis me profecto paratiorem quam verbis ut nullum a me officium benevoli erga vos hominis desiderari sim passurus.

Il ne se passait pas de semaine qu'il ne reçût une lettre de l'un de ses amis. C'était tantôt l'évêque d'Apt, son voisin, qui avait institué dans son palais une école de théologie (1) ; tantôt Cochlée, auquel il répondait : « J'approuve ta manière d'écrire douce et modérée : n'exaspérons pas les hérétiques (2). » Érasme, qu'il avait connu à Rome, le consultait sur un texte obscur de l'Écriture, sur un vocable douteux ; Mélanchton lui adressait tous les livres qu'il publiait. Sadolet disait : « Si je n'avais affaire qu'à Schwartzerde, demain la paix serait dans l'Église ; mais Luther, c'est autre chose ! » Il ajoutait :

« Je ne sais pas comment la nature m'a créé; mais je ne puis haïr parce qu'on ne partage pas mon opinion (3). »

Voici le sujet d'un beau tableau.

François Ier était en guerre avec la maison de Savoie ; le comte de Furstemberg, sous les ordres de l'amiral de Brion, était aux environs de Carpentras, où ses lansquenets avaient commis de graves désordres. Les habitants s'étaient armés et avaient chassé les Allemands. Furstemberg, à cette nouvelle, se met en route avec du canon pour châtier la ville, lorsque Sadolet, en habit d'évêque, se présente aux avant-postes. — Qui êtes-vous ! demande

---

(1) Flagrans studio sacrarum lectionum. — Sadol. Ep., lib. 6, ep. 9.

(2) Sadol., Ep., lib. 2, ep. 6.

(3) Non ego enim sum qui ut quisque a nobis opinione dissentit, statim eum odio habeam.

le comte au prélat. — L'évêque de Carpentras qui vient implorer pitié pour son troupeau. — Laissez-moi, dit Furstemberg, je tondrai tellement vos brebis qu'elles n'auront pas la force de crier. — Monsieur le comte, dit Sadolet, au moins me permettrez-vous de parler à l'amiral ?—Allez, dit Furstemberg, je vous attendrai. — Sadolet demande à voir l'amiral, qui adresse au prélat la même question. —Qui êtes-vous ? — Sadolet, répond l'évêque de Carpentras. A ce nom, l'amiral descend de cheval, s'agenouille, baise la main du prêtre et signe l'ordre à Furstemberg de s'arrêter. — Il était temps, dit Furstemberg, car le canon allait jouer. — Vous m'auriez bien attendu, dit Sadolet. — Et pourquoi, monseigneur? — Le premier boulet appartenait au pasteur, répond le prélat; les brebis ne seraient venues qu'après (1).

Mais, ce qui vaut mieux que la réponse à l'amiral de Brion, c'est la lettre de Sadolet aux habitants de Genève (2).

Calvin venait de quitter cette ville, en proie à une grande exaltation contre l'intolérance de ses ministres, pleine de mécontents qui témoignaient tout haut leur joie d'être affranchis de leur despotisme. Elle avait repris sa physionomie habituelle : on riait, on oubliait le passé, on rouvrait les ta-

---

(1) Hist. de François Ier par Gaillard.

(2) Jacobus Sadoletus.... Episcopus Carpentoracti, S. R. E. tituli sancti Calixti, presbyter cardinalis, suis desideratis fratribus, magistratui, concilio et civibus genevensibus. XV, Cal. Aprilis, 1539. T. I, p. 171, 186 des œuvres latines de Sadolet, Édit. de Vérone.

vernes. La guerre contre les images avait cessé ; les anciens livres de prières, cachés soigneusement aux regards, reparaissaient dans les ménages ; et, le titre de catholique n'était plus poursuivi comme un signe de félonie. Sadolet crut le moment favorable pour essayer de ramener au catholicisme une cité où la mémoire des prélats qui en avaient occupé le siége n'était pas encore éteinte, où le souvenir de leurs efforts pour assurer l'indépendance nationale vivait dans de nobles cœurs. Sadolet n'était pas inconnu à Genève, qui avait autrefois accueilli avec une bienveillance éclairée le prêtre romain, l'ami du cardinal Contarini, le secrétaire de Léon X.

En prenant la plume, l'image de cette hospitalité généreuse que Genève accordait à l'étranger est ce qui le frappe d'abord. Il est pressé de remercier la ville où il dormit en paix quelques douces heures.

« J'ai appris, dit-il, à vous connaître, loyaux Genevois, à aimer votre république, dont l'organisation politique fait mon admiration, et la sainte charité avec laquelle vous accueillez l'étranger. Je sais que Genève est en proie à des troubles semés par les ennemis de votre repos et de l'unité catholique : mon cœur saigne aux gémissements de cette église, notre sainte mère, qui pleure la perte de tant d'enfants qu'elle a nourris de son lait, et à la vue des périls qui vous sont réservés ; car, mes bienaimés, les novateurs ne pourront fonder leur triomphe que par la révolte, le renversement de l'ordre, et la ruine de vos libertés civiles et religieuses. »

Sadolet n'a pas recours ici à une lutte dogmatique où la cité ne pouvait descendre sans désavantage. Il se contente de l'éblouir des splendeurs de l'unité catholique, argument toujours si neuf et si puissant. Il lui montre la croix du Christ sur le Golgotha, gagnant le monde païen, asservissant les peuples et les rois, et il lui demande : — S'il y a deux signes et deux symboles ? et quand le Christ a manqué à la promesse qu'il avait faite d'être avec ses apôtres jusqu'à la fin des siècles ? Il veut qu'on lui cite un moment dans l'histoire de l'esprit humain où le catholicisme ait quitté la voie que le fils de Dieu lui avait marquée, une heure dans la suite des siècles où la foi ait failli aux successeurs de saint Pierre, une halte dans l'enseignement unitaire de l'Église, une défaillance dans le dogme. Il adjure les Genevois de lui dire si le prêtre catholique n'enseigne pas aujourd'hui ce qu'enseignait le prêtre d'hier ; quelles vérités ont trouvées les novateurs ; si la foi de saint Jérôme n'est pas celle de Paul III. Unité magnifique ! où doit se réfugier quiconque s'appelle Chrétien, sous peine de révolte, même quand les pasteurs n'auraient point été, comme le Christ, doux et humbles de cœur, pourvu seulement qu'ils aient conservé intact le dépôt transmis par le Sauveur. Qu'importe que la lumière du soleil se voile par intervalles, si le soleil reste le même ?

Et, quand il a déroulé cet argument dans tous ses replis, il feint que le monde vient d'accomplir sa dernière heure ; que la trompette a rassemblé les morts ; que le juge suprême apparaît du haut des cieux pour juger la terre. Alors, il nous repré-

sente deux âmes dans l'attente de leur sentence : l'une qui a vécu dans l'unité, l'autre qui s'en est séparée violemment.

L'âme fidèle s'adresse à son Sauveur, et lui dit :

— Seigneur, mon Dieu, née, nourrie et élevée dans le sein de votre église, j'ai observé ses préceptes comme si je les avais reçus de votre bouche même. J'ai vu venir à moi des hommes de nouveautés, l'Écriture à la main, qui cherchaient à troubler mon cœur, à flétrir le passé, à insulter à ma mère, à prêcher la désobéissance et la rébellion ; mais je suis demeurée fidèle à la foi de mes pères, à la croyance de nos docteurs, de nos saints, aux enseignements de nos pasteurs. Bien que parfois l'éclat des vêtements de quelques-uns de nos évêques, le scandale de leurs mœurs, le faste de leurs dignités, offusquassent mes yeux, je leur ai obéi sans les juger, moi, pauvre âme, dont le front porte l'empreinte du péché. Me voilà, Seigneur, devant votre tribunal redoutable, implorant, non pas votre justice, mais votre miséricorde.

Et alors le juge appellera l'âme novatrice. — Écoute, dira l'âme, écoute, Seigneur, et juge-moi : A la vue de quelques-uns de nos prêtres si superbes, si riches, si souvent couverts d'or et de péchés, je me suis émue de colère. J'ai vécu dans la méditation de ta sainte parole. Restée indigente dans une église où mes travaux et ma science auraient dû m'ouvrir la porte des dignités, j'ai été blessée jusqu'au cœur. J'ai pris la plume, j'ai attaqué nos pasteurs pour détruire leur autorité, j'ai frondé tout ce qu'ils enseignaient : la liturgie, le jeûne, l'absti-

nence, la confession : j'ai exalté la foi et rabaissé l'œuvre, j'ai demandé ton sang et l'ai offert en holocauste pour laver nos fautes.

« Et maintenant, que dira le juge éternel ? S'il est une Église, l'âme fidèle n'a pu pécher ; car elle en a les signes, et le symbole, et la parole : cette Église même, chose horrible à penser ! eût-elle erré ; comment le Seigneur pourrait-il condamner un être qui n'a failli que par amour et obéissance ?

« Mais l'âme qui lève le front, qui s'exalte dans son orgueil, qui n'a pas pour avocats des docteurs, des prêtres, des pontifes, qui crient à Dieu : cette âme a cru ce que nous croyions ; malheureuse sans patron que son moi intérieur auquel elle a follement obéi... quel sera son sort, où ira-t-elle ?... »

Encore un mot, et ce sera le dernier adieu de Sadolet à l'église de Genève, car il est vieux, affaibli par la souffrance, ruiné par l'étude et les veilles. Il ne tient plus à cette terre que par son amour pour son troupeau ; mais cette page qu'il va tracer restera comme un impérissable monument de la foi et de la charité de l'évêque de Carpentras.

— « Mes bienaimés, je vous en supplie, écartez les voiles qui vous couvrent les yeux et vous cachent la lumière. Levez vos regards vers le ciel, revenez à votre vieille foi, rentrez dans le sein de l'église, votre tendre mère : que désormais nous adorions Dieu dans le même esprit d'amour ! Si nos mœurs vous ont contristés, si quelques-uns d'entre nous ont obscurci par leur faute, le front immaculé de cette église ; que cette image ne vous jette pas dans la révolte. Vous pouvez bien nous haïr si l'évangile

vous le permet : mais notre parole et notre foi, jamais ! car il est écrit : faites ce qu'ils vous diront. Bienaimés, je vous en conjure, ne repoussez pas mes avertissements : si vous écoutez cette voix si jalouse de votre bonheur, vous ne vous en repentirez pas. Je serai auprès de Dieu votre intercesseur, moi, pécheur indigne, mais dont l'ardente charité trouvera pitié auprès du Seigneur. Je mets à votre service tout ce que je vaux et je vaux bien peu ! tout ce que je puis posséder d'influence, d'autorité et de crédit. Heureux si, grâce à mon amour, vous portez des fruits abondants dans cette vie et dans l'autre. »

L'historien n'a-t-il pas le droit ici de demander que le lecteur compare cette lettre d'un évêque français, d'un prélat romain, d'un cardinal de Paul III, à celles que Luther adressait aux églises qui ne voulaient pas embrasser la réforme (1) ? Il est à regretter que Sadolet ne l'ait point écrite en français. Un biographe protestant de Calvin prétend qu'elle aurait pu faire beaucoup de mal à Genève (2), c'est-à-dire, sans doute, le ramener à l'unité (3).

---

(1) Voyez Op. Luth., t. VII, Edit. Germ., f. 352, et dans de Wette encore, les lettres du réformateur à Charles V, à Henri VIII, à Albrecht, archev. de Magdebourg. Comparez encore celles de Knox à divers prélats d'Écosse.

(2) Ein Mann von vielem Geist, und reinen Sitten schrieb dem genfer Volke einen so beweglichen und geschickten Brief, daß er ohne Zweifel viel Unheil hätte in der hin- und herschwankenden Stadt anrichten müssen, wenn er nicht in fremder Sprache geschrieben gewesen wäre. Paul Henry, t. 1, p. 229.

(3) Peu de temps avant d'avoir écrit cette lettre, Sadolet, dans une épître à Clément VII, engageait le souverain pontife à conférer à

Elle fit, du reste, beaucoup de sensation parmi les humanistes genevois, et causa un vif chagrin au conseil qui ne savait où trouver une plume qui pût répondre à l'évêque. Calvin, qui n'avait pas perdu l'espoir de rentrer dans une cité où le sacerdoce réformé n'avait pas une intelligence de quelque valeur, se chargea du soin de réfuter Sadolet. C'est un service dont le conseil lui tint compte plus tard.

Comme discussion dogmatique, l'épître de Calvin est sans puissance. Les arguments qu'il emploie sont mesquins. Celui qui a pratiqué la réforme n'a pas de peine à en reconnaître l'origine.

Dans plusieurs passages de son apologie, Calvin en appelle à la tradition, pour glorifier la doctrine qu'il est venu enseigner à Genève. — Si nous condamnons, dit-il, cette crasse transsubstantiation qui voudrait enchaîner le peuple dans la matière, ce n'est pas un dogme nouveau que nous enseignons, mais le dogme même de la primitive église. » Sadolet serait ici un juge suspect, mais quel réformé oserait repousser le témoignage de Luther?

— « C'est le diable, dit-il (1), qui nous attaque à l'aide de quelques fanatiques qui blasphèment la cène de notre Seigneur Jésus-Christ, et rêvent qu'on n'y reçoit que le symbole ou le signe du pain et du vin, et qui refusent, dans leur aveuglement, d'avouer que le corps et le sang de Jésus-Christ y

---

Érasme quelque bénéfice considérable en Allemagne. Er. Ep. 12, l. 27. Vie d'Érasme par de Burigni, t. II, p. 279.

(1) Contra fanaticos Sacramentariorum errores. Lutheri opera, t. VII, f. 379, 380, 381, 382, 383.

sont contenus en réalité, comme l'enseignent ces paroles si claires et si expresses : Mangez, ceci est mon corps.

« Cette hérésie aura son temps ; elle finira bientôt, car elle est trop crasse, trop effrénée ; ce n'est pas une vaine opinion, des textes douteux qu'elle attaque ; mais des sentences scripturaires, claires et explicites... Ils ressemblent à ceux qui regardent à travers un verre coloré ; quelle que soit la couleur de l'objet, l'œil ne voit d'autre nuance que celle qui a été répandue sur la lentille. En vain vous leur montrez la vérité, il faudrait que Dieu ôtât le verre coloré...

« Les princes devraient employer les supplices pour réprimer ces sacriléges qui blasphèment ce qu'ils ne comprennent pas. Un jour ils rendront compte de leurs doctrines ; entends-tu bien, porc, chien, sacramentaire, qui que tu sois, âne, bête, brute !

« Héros admirables qui mériteraient qu'on leur crachât sur la bouche et sur la figure, qu'on oignît leurs cheveux de crottins de cheval, en guise de parfums, et qu'on les chassât ignominieusement du pays (1) ! »

Comment Calvin échappera-t-il à son juge ; Son juge « est un apôtre par la bouche duquel Dieu a parlé aux hommes (2) » ; Jean de Noyon a rendu

---

(1) Heros sane fortis et egregius, dignus qui fœdatus ora, vultumque sputo, et pilis ex stercore equino confectis, ignominiosissime e pago ejiciatur. Luth., op. t. VII, p. 384.

(2) Calvin. contra Pighium.

au docteur Martin ce beau témoignage. « C'est ce bienheureux réformateur qui a annoncé, disent les ministres du canton de Vaud, la pure parole de Dieu au milieu d'une population à qui tous les prêtres prêchaient une parole falsifiée, en sorte que la preuve incontestable de sa vocation se trouve dans la conformité de sa doctrine avec la Bible (1). »

Sadolet avait déroulé aux regards de Calvin, avec un amour de poète et de chrétien, toute la beauté de l'argument de l'unité. Calvin l'a rejeté; et aujourd'hui, après trois siècles, un des disciples du réformateur s'attache à en relever la magnificence.

« L'étude de ce système, dit M. Ernest Naville, fait connaître toujours plus qu'il est logique, qu'il est beau, et enfin que les bases sur lesquelles il repose sont profondément enracinées dans la nature humaine.

« Du moment où l'on admet un clergé ayant une mission divine, sans que chacun de ses membres soit directement appelé de Dieu, il est évident, d'une part, que le clergé devant être un, doit avoir un chef qui garantisse son unité; et, d'une autre, que ce clergé doit être revêtu d'une autorité absolue en matière de doctrines; car c'est là tout le système. Je suis persuadé qu'on peut soutenir victorieusement ce dilemme : ou Jésus-Christ n'a point organisé l'Eglise, ou l'Eglise catholique est celle qu'il a organisée (2).

---

(1) Religion du cœur, par l'abbé de Baudry, p. 72.
(2) Ernest Naville, Thèse soutenue à Genève, en 1839.

Calvin définit ainsi l'Eglise (1) : la communion des élus répandue sur toute la terre, dispersée dans tous les âges, unie au Christ en doctrines et en esprit (2); et il porte le défi à son adversaire de prouver que le sacerdoce genevois ait jamais répudié cette sainte société.

« Au regard de ce qu'ils m'ont objecté, dit-il, que je me suis séparé de l'Eglise, en cela ne m'en sens rien coupable, si d'aventure peut-être, celuy ne doist être réputé pour traître, lequel voyant les souldars espars et escartez, vagans çà et là et délaissant leurs rangs, eslève l'enseigne du capitaine, et les rappelle et remet en leur ordre. Car tous les tiens, seigneur, estoient tellement esgarez, que non-seulement ils ne pouvoyent entendre ce qu'on leur commandoit; mais aussi il sembloit qu'ils eussent mis en oubli et leur capitaine, et la bataille et le serment qu'ils y avoient fait. Et moy, pour les retirer d'un tel erreur, n'ay point mis au vent une estrangère enseigne, mais celuy tien noble estendart, qu'il nous est nécessaire de suivre si nous voulons estre enroulez au nombre de ton peuple. En cest endroit, ceux qui devoient soutenir les dits souldars en tout ordre, et qui les avoyent tirez en erreur, ont mis les mains sur moy, et pourceque constamment je persistoye, ils m'ont résisté avec

(1) Opus. ed. de Genève, 1612. — Opera Calv. Amst. t. VIII.

(2) Nunc si definitionem ecclesiæ tua veriorem recipere sustines, dic posthac : societatem esse sanctorum omnium, quæ per totum orbem diffusa, per omnes ætates dispersa, una tamen Christi doctrina et uno spiritu colligata unitatem fidei ac fraternam concordiam colit.

grande violence. De là ont commencé griesvement à se mutiner, tant tellement que le combat s'est enflambé jusques à rompre l'union. Mais de quel costé soit la faute et coulpe, c'est maintenant à toi, Seigneur, de le dire et prononcer... »

Le théologien, du reste, se fait gloire d'appartenir à l'église de saint Basile et de saint Chrysostôme sous les Grecs, de saint Ambroise et de saint Augustin sous les Latins ; « au delà il n'y a plus que des ruines, une papauté flétrie, un clergé déshonoré. »

Heureusement l'évêque a pour avocat la plus belle intelligence réformée de notre époque, M. Vinet, qui s'écrie ici : « Nous avons droit, comme chrétiens, de réclamer saint Chrysostôme, saint Basile, saint Augustin, saint Bernard. Ce que nous nions, ce n'est pas eux, ni cette Église où ils ont brillé comme des flambeaux ; ce serait nous nier nous-mêmes (1). »

Honneur au ministre vaudois pour avoir élargi le chœur des docteurs de notre école, et y avoir fait entrer ces pères de l'Église, « aveugles et ignorants des saintes lettres, qui, en écrivant, avaient la plume en main et l'esprit ailleurs ; qui ne sauraient mériter le nom de saints, s'ils ne se sont ravisés avant de mourir, et qui ne sont pas même dignes de lier la courroie des souliers de Luther (2). » — Vienne donc Bèze pour nous dire « qu'il proteste et assure devant Dieu et devant les anges que

(1) De Baudry, Religion du cœur. p. 273.
(2) Lutheri opera : De missa privata, t. VII, p. 231.

l'audace de saint Jérôme à tordre le nez aux écritures lui fait mal (1) ; » nous lui répondrons qu'un homme de cœur et de talent a mis saint Jérôme au nombre de ces gloires dont toute l'Église doit être fière. Et si un ministre évangélique nous dit « qu'on ne peut imaginer banquet d'yvrongnes plus frénétiques que le concile de Nicée, quand mesme on prendroit Bacchus couronné de raisins, assis sur un muid de vin, le gobelet en main, environné de Lapithes et de Ménades avec ses tintamares dignes d'un tel président et de tels conseillers que fut cette troupe de gens insensez, abusant du nom de Dieu et de son église (2) ;... » — nous en appellerons au ministre vaudois, dont personne ne serait assez hardi pour nier les lumières.

Ainsi donc, Calvin a calomnié notre Église en la couchant à jamais dans un sépulcre, qui n'a pour gardiens que saint Chrysostôme et saint Augustin : la voilà cette église qui soulève la pierre du tombeau et ressuscite, huit siècles après, pour briller de l'auréole de saint Bernard. Sadolet n'avait-il pas raison de se récrier contre l'inconsistance de la parole calviniste !

Nous avons vu avec quelle sainte liberté l'évêque de Carpentras avoue que cette couronne, que des papes mêmes ont portée, n'a pas toujours été une couronne d'épines, mais quelquefois un diadème mondain, trop chargé d'or, de pierreries, sans que le chrétien soit en droit cependant d'accuser l'Église

---

(1) Bèze, in 3 cap. ad Rom. in act. Ap. in respons. ad Brent.
(2) De Serres, anti-jésuite.

qui le leur a posé sur la tête, et qui a été la première à gémir des fautes de ses fils élevés à la royauté. C'est un argument que reprend Calvin, et qu'il étend avec complaisance, mais que vient briser un organe du protestantisme de ce siècle. « Vouloir, dit M. Naville, expliquer le système catholique d'une manière exclusive, par la fraude et les calculs ambitieux du clergé, c'est faire injure à la chrétienté tout entière, et rejeter les notions les plus simples de l'histoire (1).

Maintenant donc que le débat est vidé, que Calvin nous fasse entendre la trompette qui réveillera les morts (2), et qu'au son de cette fanfare divine, il approche du trône de l'agneau pour demander justice! Ce n'est ni Sadolet, ni saint Jérôme, ni saint Augustin, qui le jugeront; c'est Luther, c'est M. Naville, c'est M. Vinet, c'est tout le sacerdoce de Wittemberg, de Genève, de Lausanne.

Alexandre Morus a dit : « quiconque voudra connoistre la beauté et la force du style de Calvin, qu'il lise la réponse qu'il a faite à Sadolet; il ne pourra le faire sans avoir le cœur touché, sans en devenir meilleur et plus saint. » Alexandre Morus aurait dû célébrer aussi la politesse du réformateur et citer cette phrase, par exemple :

«Nourri comme entre les bras du pape Clément, et de renfort fait cardinal à Rome, en cette boutique de toute finesse et astuce (3).

---

(1) Thèse soutenue à Genève, en 1839.

(2) Aures arrigamus ad illum tubæ clangorem quem ipsi quoque mortuorum cineres e sepulchris suis audient.

(3) Is homo prope a pueritia imbutus romanis artibus, in illa ver-

Si nous ne nous attachons qu'à la forme, nous avouerons sans peine que l'épître de Calvin mérite l'estime et souvent même l'admiration de l'humaniste. Il a fait de notables progrès depuis l'Institution. Sa phrase a moins de sécheresse et d'aridité; mais, en général, il lui manque ce qui surabonde dans les écrivains italiens de l'époque, la couleur et le mouvement.

En lisant Sadolet, vous vous croyez à Rome, vous respirez les parfums qui traversent le Janicule, vous voyez le soleil qui colore d'une teinte d'or les monuments de la ville éternelle; en lisant Calvin, vous avez devant vous cette haute montagne, qu'on aperçoit de toutes parts de Genève, le Salève abrupte et nu, mais fièrement assis sur sa base de granit, dépouillé de fleurs et de verdure.

Mais suivons Calvin à Berne.

---

sutiarum ac calliditatis officina. — Calvin publia sa lettre latine en 1539, et la traduction française en 1541.

CHAPITRE XVIII.

CALVIN A BERNE. — 1538.

Voyage de Calvin à Berne. — Dispositions des populations. — Arrivée à Berne. — Conz. — Portrait de ce ministre. — Dispute entre Conz, Calvin et Farel. — Berne travaille au retour des Bannis. — Le peuple genevois en assemblée générale confirme l'arrêt d'exil de Calvin. — L'Église de Genève et ses ministres jugés par le réformateur. — Paillardise, hypocrisie, ignorance du clergé réformé. — Calvin à Bâle. — A Strasbourg.

Berne avait vu de mauvais œil les tentatives de Calvin pour repousser les règlements du synode de Lausanne. Berne avait prêché la révolte contre l'église romaine; mais une fois le triomphe de la parole réformée accompli, il voulait que l'église nouvelle vécût dans la paix et l'union. Il avait conservé de l'ancien culte quelques cérémonies pour frapper la multitude, et il tenait à ces formes extérieures, comme à des symboles écrits. Tous ces troubles qui remuaient en Suisse la population déplaisaient à Charles V, dont la république voulait conserver l'amitié. On disait que l'empereur se proposait d'envoyer en Suisse un légat chargé d'étudier l'état des esprits. Berne se hâta donc de re-

lever les églises à demi renversées, de badigeonner les temples salis par ses soldats, de convertir les monastères intacts en écoles de charité, de vêtir et d'entretenir ses nouveaux prêtres, de rassembler les objets d'art dispersés, et surtout de prêcher la concorde aux citoyens, afin de pouvoir dire au légat impérial : — Vous voyez qu'il n'y a pas eu lutte ici comme en Allemagne; les presbytères sont presque entiers, les écoles à leur place; les ministres du Seigneur n'ont fait que changer de vêtements... Voici seulement quelques ruines qui disparaîtront bientôt, mais les cœurs sont unis dans la même foi. Gloire à Dieu!

A mesure que, dans son voyage de quelques jours avec Farel, Calvin s'approchait de Berne, il pouvait deviner que les populations étaient sous l'influence de passions hostiles; les paysans murmuraient en voyant passer les ministres genevois. Ils étaient à Berne depuis huit jours, demandant inutilement à être entendus, sans qu'aucune réponse leur eût été faite, « comme si, dit Calvin, on eût voulu lasser leur patience (1). » Conz (Kuntzen), desservant de l'église de Berne, leur donna rendez-vous dans sa maison. Conz était un logicien colère, bouffon, acariâtre. Calvin, dans une lettre à Bucer, où il se défend de tout esprit de dénigrement (2),

---

(1) Ita ex composito putavimus patientiam nostram tentari, ut si tædio fracti caussam istam abjecissemus tota culpa speciose in nos conferri posset. — Pientissimo et eruditissimo viro D. Bullingero, Tig. Eccl. pastori, fratri carissimo. — Mense junio. 1538.

(2) Rixari non est certe mei moris. Calv. Bucero. Gen., 12 jan. 1538.

fait de Conz « une bête féroce, aux gestes, aux paroles, à la figure d'une furie (1). »

Conz ne laissa pas le temps à Calvin d'exposer ses griefs contre l'Église et le gouvernement de Genève; il commença par blâmer la conduite des deux ministres, qu'il accusait d'avoir jeté le trouble dans le canton. Farel et Calvin essayaient vainement quelques mots de justification à chaque instant interrompus par l'orateur qui voulait parler tout seul. Farel, étonné de se trouver en face d'une organisation si colère, se cachait derrière Calvin et tremblait encore longtemps après au souvenir de cette scène (2). Sébastien Meyer et Érasme Ritter, qui assistaient au colloque, parvinrent enfin à adoucir Conz. Il y eut un moment de silence et de répit pour les accusés, car Farel et Calvin étaient devant un juge. Alors, Conz reprit la parole et proposa aux exilés un débat en forme, devant le sénat bernois. Le lendemain, Farel et Calvin attendaient à la porte du conseil l'heure indiquée par Conz; mais on vint leur dire, après deux heures d'attente, que le conseil, surchargé d'affaires, n'avait pas le temps de les entendre, qu'on les recevrait après le dîner. Conz prit d'abord la parole, et s'adressant à Calvin : — Vous n'êtes que des brouillons, dit-il; l'Église helvétique était en paix, vous l'avez troublée par les nouveautés que vous y apportiez (3).

(1) Bellua rabiosa. Vultus, gestus, verba, color ipse furias spirabant. Calv. Bucero.

(2) Daß Farel doch im spät:n Alter davon sprach.

(3) Conzenus exprobravit ecclesias omnes Germaniæ ac quæ alio-

— Ce n'est pas nous, reprit Calvin, qui avons apporté à Genève le pain fermenté, en usage longtemps avant nous dans l'ancienne Église : sous le papisme même, on trouve des vestiges de la cène antique : on y distribuait le pain fermenté.

Conz criait, tempêtait, gesticulait et se tordait les doigts : c'était une scène à la manière de celles que jouait Luther : on eût dit que le ministre avait vécu toute sa vie à Wittemberg. Il était si « bouillant de colère, » qu'il s'élança de son banc, menaçant du poing les ministres genevois (1). On parvint à le faire rasseoir.

Le rôle de Calvin était singulièrement rétréci : il balbutiait, sa langue s'embarrassait dans des phrases que son adversaire ne lui permettait pas d'achever : — Voyez donc, disait Conz, leur mauvaise foi! ce ne sont pas des serviteurs du Christ avec qui nous disputons ici, mais des brouillons qui ont promis de recevoir les décisions du synode de Lausanne, et qui refusent d'obéir aujourd'hui à la voix de l'Église helvétique! L'accusation était précise. Farel et Calvin soutenaient qu'ils avaient, au contraire, promis d'obéir au synode, et qu'ils étaient toujours dans les mêmes dispositions; mais Conz insistait et ne voulait pas qu'on écoutât les dissidents. On se sépara.

---

qui tranquillæ erant, importuna novitatis affectatione fuisse a nobis perturbatas. — Cal. Bullingero.

(1) Illic vero non clamoribus solis contentus, ex abaco se proripuit, ac toto corpore sic ebulliebat, ut injecta manu retineri a collegis non posset. — Cal. Bulling.

Comme Calvin descendait la grande rue de Berne, Sébastien Meyer courut après lui, et le tirant par le pan de son vêtement : — Dites-moi donc, demanda-t-il au ministre genevois, est-il vrai que quelques-uns de vos frères traitent de loups et de faux prophètes, ceux qui ont pris votre place à Genève ?

— Oui, répondit Calvin à Meyer, et nous les tenons, à notre tour, pour de vrais loups et de faux prophètes (1).

— Donc vous en direz autant de nous qui, après avoir chassé Mégander (2), le remplaçons dans l'Église de Berne ?

— Oh! reprit Calvin, c'est autre chose ; nous disons pourquoi nous traitons nos remplaçants de loups.

Meyer, que cette distinction polie n'avait pas convaincu, changea aussitôt de langage et déserta la cause de Calvin. « C'était un véritable brouillon (3) que ce Meyer, d'une nature mobile et donnant toujours raison à qui lui parlait le dernier. »

Restait encore Érasme Ritter, qui avait une bienveillance particulière pour Calvin, mais qui fut entraîné par ses collègues.

---

(1) An verum putaremus quod narrabatur a quibusdam, tantam esse in certis fratribus severitatem ut eos lupos vocarent et pseudoprophetas, qui in locum nostrum irrepsissent : respondimus nostrum non esse aliud de ipsis judicium. — Cal. Bulling.

(2) Megander et Leo Judæ travaillèrent à la traduction des saintes Écritures, en langue allemande, laquelle parut à Zurich, en 1529 et 1531. — John Scott's *Calvin and the Swiss reformation*, p. 116.

(3) Sed quid aliud potest quam suis deliramentis invertere Evangelii puritatem ? — Cal. Bucero, 12 jan.

Le grand conseil s'assembla quelque temps après, manda Calvin, et lui intima par trois fois l'ordre de se soumettre. Les ministres genevois cédèrent, « de peur, disaient-ils, que leur opiniâtreté n'affligeât les gens de bien. »

Le conseil décida que deux légats accompagneraient les bannis jusqu'à quelque distance de Genève et iraient traiter de leur retour; qu'en cas de succès, ils viendraient prendre les ministres et veilleraient à leur rétablissement.

Mais les bannis sollicitèrent un nouveau message; car, disaient-ils, il semblera que nous venons implorer notre réintégration comme des coupables; et pourquoi aussi n'avoir point ajouté à la légation quelque ministre du saint Évangile? Le conseil fit droit à leur demande. Les légats et les bannis devaient entrer dans la ville : Érasme Ritter et Viret allaient être joints à la députation.

Le bruit du retour de Calvin avait mis Genève en émoi : le peuple manifestait hautement sa colère : l'ambassade n'était qu'à une lieue de la ville quand une estafette vint lui en interdire l'entrée. C'était, dit Calvin, un attentat au droit des gens et à la liberté politique, contre lequel les exilés étaient décidés à protester, en entrant le visage découvert à Genève. Mais les députés ne crurent pas à propos de braver l'ordre souverain, et heureusement, dit Calvin, car « vingt bandits veillaient en embuscade aux portes de la ville (1). »

---

(1) Nam postea constitit non procul mœnibus collocatas fuisse insidias; in ipsa autem porta considebant armati viginti gladiatores. — Cal. Bulling.

En face de manifestations si énergiques, les pouvoirs décidèrent que le peuple prononcerait sur le sort définitif des bannis. Le peuple s'assembla. Louis Annman et Viret plaidèrent la cause des ministres avec tant d'entraînement, que la colère plébéienne semblait s'éteindre. Mais un des syndics, après leur départ, se mit à lire les griefs qu'on reprochait aux exilés, au milieu de murmures d'indignation, d'exclamations de surprise, de ris, de cris de fureur. Ils étaient accusés — d'avoir appelé l'église de Berne NOTRE église; — d'avoir nommé les Bernois sans leur qualification ordinaire; — d'avoir fait un dogme de l'excommunication.

Alors la place publique de Genève devint un autre Forum. Voyez! criaient mille voix diverses : notre église, comme si elle était à eux; notre église, comme on dirait d'un champ ou d'une maison (1)! — Au Rhône! Au diable avec leur excommunication, nous n'en voulons plus! L'exaspération était au comble; et si, dans ce moment, Calvin ou Farel s'était montré, le peuple se serait porté à de violentes extrémités; il avait auprès de lui deux tombeaux ouverts : le lac et le Rhône.

Les députés avaient avec eux les articles qu'ils ne devaient lire au peuple qu'en présence des ministres. Mais il paraît que Calvin était trahi par Conz, qui s'était servi de Pierre Vandel pour les

(1) Ecce ut ecclesiam ausint vocare suam quasi in ejus possessionem venerint.... Ecce ut ad tyrannidem aspirent. Voyez *Pièces justificatives*, n° 4.

faire passer secrètement au peuple ; tour affreux, dit Calvin, mais digne d'un homme qui, à Nyon, s'était écrié : « On veut rappeler les bannis ; mais je jure que je quitterais plutôt le ministère et la Suisse que de voir revenir des brouillons qui m'ont tant fait de mal. »

Calvin et Farel reprirent le chemin de Berne.

Calvin nous avait donc trompés en donnant à son bannissement un motif immoral. Ce n'est point un débauché qui s'est soulevé pour chasser un témoin importun, un juge inexorable ; on l'a banni parce qu'il attentait aux libertés de la cité, parce qu'il voulait coiffer le despotisme du bonnet d'évêque, et donner à sa tyrannie une crosse et une épée. Il a pris soin lui-même d'absoudre le peuple, en le faisant apparaître dans les grandes assises d'avril pour ratifier la sentence de la commune.

Le récit qu'on vient de lire ne saurait être suspect ; il est écrit en entier de la main de Farel et de Calvin, et il reposait dans des archives où on le laissait dormir tranquillement, quand un historien protestant l'en a exhumé avec plus d'imprudence peut-être que d'amour pour la vérité historique ; car Calvin l'avait condamné d'avance à l'oubli, en écrivant au bas de la narration : — « Rappelez-vous bien que je confie tout ceci à votre discrétion. »

Mais pourquoi M. Paul Henry n'a-t-il, dans sa traduction, livré aux regards du lecteur allemand que des fragments informes de ces causeries, et pourquoi le récit latin aux pièces justificatives, où le lecteur n'ira pas le chercher assurément ?

Mais il y a bien d'autres révélations dans cette lettre de Calvin.

Vous venez de lire Sadolet; vous avez vu le tableau qu'il fait des désordres introduits par la réforme à Genève. Calvin a répondu à l'évêque : Tu es un calomniateur (1) ! et il a ajouté :

« Au regard de moi, Sadolet, je veux bien que tu saches que suis un de ceux contre lesquels tu parles en si grande colère et fureur. Et combien que la vraie religion fust jà dressée et établie, et la forme de leur Église corrigée, avant qu'illec fussent appelés, néantmoins, pour ce que j'ai non-seulement approuvé par ma voix et opinion, mais aussi me suis parforcé, tant qu'il m'a esté possible, de conserver et confirmer les choses paravant instituées par Farel et Viret, je ne puis estre bonnement forclos ni séparé d'iceux en ceste cause. Que si en particulier tu m'eusses taxé, sans nul doute je t'eusse facilement remis le tout à cause de ton savoir et pour l'honneur des lettres. Mais quand je vois mon ministère (lequel je say estre fondé et confermé par la vocation du Seigneur) blessé et navré par la plaie que tu me fais, ce me sera desloyauté et non patience, si me taisant, je dissimule en cet endroit. »

Maintenant, écoutons Calvin disant tout bas à l'oreille de Bullinger, qui n'en doit rien dire à personne :

---

(1) Dabo operam ne qua vox asperior a me exeat... simplex et moderata innocentiæ meæ adversus calumniosas tuas criminationes erit defensio.

« C'est satan qui nous a bannis de la cité pour la livrer ensuite à des désordres plus grands encore que ceux où elle gémissait. On ne saurait se figurer dans quel bourbier de licences se débattent tous ces impies ! leur pétulance à insulter au Christ, à se jouer de l'Évangile, leur fureur et leur folie ! Malheur à ceux qui ont commis ce scandale ! Malheur surtout à ceux qui nous ont chassés ! Ce Conz, qui ne pouvait nous ruiner sans ruiner l'Église, l'a trahie cette sainte Église, en nous trahissant... Mieux vaudrait qu'elle fût veuve, que de vivre sous de pareils hommes qui se cachent dans les larves de pasteurs ! »

Calvin et Farel se mettent ici à nous tracer le portrait de ceux qui les ont remplacés.

« C'est d'abord le gardien des franciscains qui, à l'aurore de l'Évangile, rejetait obstinément la lumière de vérité, jusqu'à ce que le Christ lui eût apparu sous la forme d'une jeune fille, qu'il souilla et corrompit (1) ; moine fétide, qui ne prend pas même soin de voiler ses infamies, et s'en va enseignant que saint Paul ne demande pas que l'évêque ait vécu dans la chasteté, mais qu'il s'amende quand il veut solliciter charge d'âmes : cœur vide de crainte de Dieu et de tout sentiment pieux. — C'est ensuite cet autre prêtre confit en hypocrisie, et qui se pavane dans sa lèpre de péché; tous deux prédicants ignares, brailleurs et marchands de sot-

---

(1) Donec Christum aliquando in uxoris forma contemplatus est, quam simul atque habuit secum, modis omnibus corrupit. — Cal. Bulling.

tises ; voici le troisième, débauché connu, qui n'a dû son absolution qu'à la faveur de quelques mauvais garnements. Oh ! bel office qu'ils ont volé et qu'ils administrent comme ils l'ont usurpé ! Il ne se passe pas de jour qu'ils ne soient convaincus de quelque félonie par des hommes, des femmes, et jusque par des enfants ! »

Mais cette lettre soulève une grave question.

Si les ministres qui occupent la place de Calvin, à Genève, sont des « loups dévorants, » qu'est-il donc, lui ? de qui tient-il sa mission, qui lui a imposé les mains, qui lui a confié le sacrement de l'Ordre ? S'il a reçu son mandat de la révolte, la révolte a pu le conférer à un autre. M. Vinet prétend que « l'homme, dont la fonction est de répéter le message apporté par des hommes infaillibles, n'a besoin d'autre marque de mission que sa fidélité, dans l'exposition d'un message connu de tous et à la portée de tous : » à la bonne heure. Mais, pour qu'il efface de leur front le signe sacerdotal, il faut que la foi de ses successeurs ait failli. L'imposition des mains, dit Calvin (1), qui se fait pour installer les vrais prêtres, n'est point vaine, c'est un signe de la grâce spirituelle de Dieu. Et pourquoi donc retire-t-il cette grâce au gardien des franciscains ? Serait-ce la doctrine qui distingue les pasteurs légitimes ? Donc qu'il nous dise quelle est la règle de la doctrine de l'Église ? la confession de foi ? Qui rédige cette confession ? les pasteurs : ainsi, c'est la doctrine

(1) Inst., lib. 4, cap. 2.

qui juge les pasteurs, et ce sont les pasteurs qui jugent la doctrine; quel chaos! quel abîme! Mais le franciscain a juré le formulaire de Farel; que lui reproche donc Calvin? une paillardise notoire; et au second? une hypocrisie raffinée; et au troisième? une sottise proverbiale. Mais, alors, à quoi lui servait donc cette arme terrible, l'excommunication qu'il s'est adjugée comme une dépouille opime? Au lieu de chasser de l'église cette jeune femme, dont les cheveux tombaient trop avant sur les tempes, il fallait qu'il réservât ses colères pour cet ancien franciscain, qui venait au temple, portant sa lèpre d'impureté; au lieu de faire la guerre aux Eidgenoss, il devait enseigner les lettres saintes à son ignare collègue; au lieu de refuser la cène à de pauvres ouvriers qui jouaient aux cartes, il fallait qu'il arrachât à son prédicateur hypocrite sa peau de serpent. Mais il continue à Genève, de vivre avec ces loups dévorants, de prêcher avec eux la parole sainte, d'adorer Dieu dans le même temple, de s'agenouiller à la même table de communion. Et, ce n'est que lorsqu'il les voit revêtir sa robe de ministre, qu'il les dénonce à l'indignation des âmes chrétiennes.

Ainsi repoussé par la population genevoise, Calvin revint à Berne, qu'il quitta bientôt pour prendre le chemin de Strasbourg.

CHAPITRE XIX.

CALVIN A STRASBOURG. — SON MARIAGE. — 1539 — 1540.

Physionomie religieuse de Strasbourg. — Jean Sturm. — Capito. — Hedio. — Bucer. — Mariage de prêtres à quel prix opéré. — Calvin arrive à Strasbourg. — Il est nommé professeur de théologie. — Il s'occupe de marier Viret. — Épouse Idelette Stœrder. — Perd son premier né, et sans verser de larmes.

Strasbourg au moyen âge, ville de peinture, de sculpture, de philosophie, d'arts libéraux, représentait Athènes, par l'urbanité de son langage; Venise, par son amour pour les livres; Wittemberg, par ses luttes théologiques.

On y disputait à chaque heure du jour sur toutes sortes de questions psychologiques : le libre arbitre, la justification, la grâce, le concours divin dans l'action de la créature, et d'autres phénomènes intimes dont l'école n'a pas cessé de s'occuper. Le livre d'Érasme, *de Servo Arbitrio*, y était attendu avec anxiété; un pamphlet de Luther y remuait toutes les âmes, et Carlstadt même, avec ses élucubrations sur la cène, était sûr d'y trouver quel-

ques sympathies (1). Toutes les opinions religieuses y étaient représentées. On y trouvait des Luthériens, des Anabaptistes, des Zwingliens, des Œcolampadiens, des Munzériens. C'était un olympe panthéiste où chaque sectaire pouvait avoir son autel et son dieu. Souvent il arrivait que tous ces hommes de bruit, faute de s'entendre, troublaient par leurs débats, la paix intérieure de la cité. Alors le stettmeistre était obligé d'intervenir, de prêcher la paix. La paix, c'était le silence, et aucun de ces théologastres ne voulait se taire : le conseil municipal était donc chargé de conduire poliment le récalcitrant hors des murs de la ville. Platon ne traitait pas les poëtes avec plus de respect. Le sectaire revenait bientôt par une autre porte, la poitrine rafraîchie par le parfum des Vosges ou l'eau du Rhin, et retombait bientôt dans sa maladie habituelle, la loquacité.

Du reste, ces magistrats, hommes du peuple pour la plupart, passaient d'un dieu à un autre, avec une admirable indifférence. Toute langue nouvelle avait le don de les séduire. Quand un disciple de Zwingli, descendu des montagnes de Schwytz, était venu leur annoncer la parole de son maître, ils l'avaient écouté, fêté et reçu comme un apôtre. Ce jour-là, Strasbourg cessa de croire au dogme de la présence réelle, et Zwingli fut adoré, et sa dog-

(1) Carlstadt, chassé de Wittemberg, publia à Strasbourg ses opinions sur la présence réelle : sa doctrine fut adoptée par les ecclésiastiques protestants. Nouvelle description de Strasbourg, 1838, p. 231.

matique enfermée dans un catéchisme à l'usage des enfants (1). Survient Bucer, réconcilié avec les doctrines de Luther, qui prêche l'impanation, et Strasbourg quitte le curé d'Ensiedeln pour le moine de Wittemberg, et retranche de son catéchisme le dogme figuratif de la cène (2) : ce n'est plus désormais le sang et le corps que l'enfant boit et mange spirituellement, mais la réalité même, sous des apparences matérielles. Mais Bucer a retourné, arrangé la confession luthérienne; un ange nouveau est descendu du ciel, que Strasbourg écoute jusqu'à ce qu'un anabaptiste de la secte de David coupe les ailes au séraphin, et s'en couvre à son tour. Strasbourg alors n'a pas assez d'eau pour se rebaptiser. Chaque sectaire qui venait demander à la ville hospitalière le droit de bourgeoisie, lui apportait en échange une lampe qu'il rallumait pour étudier de nouveau ; et à chacun de ces pèlerins littéraires, de ces apôtres de la liberté de penser, de ces propagandistes religieux, Strasbourg donnait un toit pour s'abriter, un lit pour dormir, et un traitement pour vivre.

Il faut faire connaître quelques-unes de ces intelligences nomades qui avaient dit en voyant cette ville : « Nous sommes bien ici, bâtissons-y une tente. »

Jean Sturm habitait près du Luxhof un petit

(1) Isagoge, de pueris instituendis ecclesiæ argentinensis, an. 1527, mense augusto.

(2) Suum corpus edimus, sanguinemque bibimus, sed spiritualiter cum ingenti commodo.

donjon qui touchait presque au ciel ; demeure aérienne où l'oiseau pouvait chanter tout à son aise, sans que le bruit de la cité troublât ses concerts. Sturm, après avoir fait de bonnes études à Liége, avait élevé à Louvain une imprimerie en société avec Rutger Rescius, professeur de grec à l'université de cette ville. A la vue du premier exemplaire d'un bel Homère qu'il avait imprimé avec des caractères fondus exprès en Italie, il avait été pris d'un véritable transport au cerveau, et s'était enfui de Louvain, emportant avec lui plusieurs malles toutes pleines de son chef-d'œuvre qu'il vendit fort cher à Paris (1).

A Paris, il s'était mis à fréquenter les humanistes que Briçonnet, l'évêque de Meaux, avait attirés d'Allemagne, s'était gâté au contact de toutes ces natures disputeuses, avait embrassé d'abord le luthéranisme, quand l'hérésie n'avait qu'un représentant; puis s'était fait zwinglien. Il aimait avec passion les vieux livres ; sa joie était de compulser les manuscrits, d'en comparer les textes, d'en discuter les variantes. Quand il avait trouvé un sens nouveau pour expliquer un vocable rouillé, il ne se sentait pas d'aise, et assourdissait toutes les oreilles de sa bonne fortune : c'était Archimède devenu bouquiniste. L'introduction de l'idée luthérienne à Strasbourg vint l'arracher à son soleil et à ses muses. Jean Pappus (2) s'était présenté à la

---

(1) Baillet, Jugt. des Savants, t. VI, p. 313.

(2) Jean Pappus a essayé de prouver que saint Augustin était un

manière de François de Sickingen, tout bardé de fer et la lance au poing pour soutenir la dogmatique saxonne, dans un livre intitulé : *de Charitate christiana questiones duæ*, pamphlet où le signe de charité n'est attaché qu'au titre. Sturm lui avait opposé son anti-Pappus, libelle qu'on dirait échappé de la plume de quelque portefaix antique métamorphosé en calviniste. Pappus avait trouvé moyen de faire ôter à son rival la place de recteur des hautes études (hochschule), et il se vantait de cette victoire comme d'un argument sans réplique. La victoire eût été plus complète, si Pappus avait pu appliquer à son ennemi le décret d'excommunication que l'Église de Strasbourg tenait gardé dans son catéchisme (1) ; mais Sturm avait rendu à la cité de trop grands services pour qu'on le frappât aussi violemment.

Capito (Koepflein) était une de ces âmes comme on en voit beaucoup dans le monde savant du seizième siècle, ressemblant à ces enfants de Platon qui veulent sauter au delà de leur ombre. Il s'était tourmenté à chercher la vérité hors de l'autorité, et avait traversé toutes les néologies réformatrices pour secouer le fardeau du doute, quand il eût été si heureux, en vivant des bienfaits de Léon X, qui lui avait conféré un canonicat à la cathédrale de

---

franc luthérien, tandis que Witaker soutient qu'il a été calviniste, et André Volanus, le socinien, que c'était tout bonnement un idolâtre. — Weislinger, Friß Vogel, p. 297.

(1) Excommunicantur quidam ut ab eorum et vita et doctrina alii cavere possint. Ad hæc ut excommunicatus pudore suffusus, curet et

Bâle (1) ! Fatigué, harassé, il était tombé sur le chemin, et avait laissé échapper ces tristes soupirs : « Tout s'en va donc, tout se perd, et tout disparaît : partout des ruines. Le peuple nous dit : Voici que vous voulez établir une nouvelle tyrannie, une autre papauté. Dieu m'a fait connaître quelle charge est celle de pasteur, et combien nous avons nui à l'Église en rejetant avec tant d'imprudence et de précipitation l'autorité du pape. Le peuple, repu de licence, nous dit : Je sais assez d'Évangile ; qu'ai-je besoin de vous pour trouver le Christ (2) ? »

Capito couchait à Strasbourg dans le lit de l'ancien curé de Saint-Pierre-le-Jeune, dont il avait chassé le pasteur et vivait au milieu d'enfants nombreux qu'il avait eus de deux femmes, la veuve d'Œcolampade et une jeune religieuse. C'était un docte hébraïsant, un théologien retors, un médecin habile, et surtout un ardent missionnaire du mariage. Son sermon contre le célibat avait gagné quelques desservants, qui, en se mariant, étaient sûrs d'obtenir une riche prébende. C'est en préférant le mariage au feu que Bucer avait eu la cure d'Aurélie, Thibault le Noir celle de Saint-Pierre-

---

Deo et hominibus vitæ emendatione reconciliari sese. Beiträge zur Geschichte der Reform, t. 1.

(1) Leo X had formed so high an opinion of Capito, that he, unsolicited, conferred on him a provotship or deanery, probably that of the cathedral of Basle. John Scott's *Calvin and the Swiss reformation*, p. 33.

(2) Ep., ad Farell. Ep., Calv., p. 5. — The Book of the roman catholich church, traduit sous le titre de : l'Église romaine, défendue contre les attaques du protestantisme, par Ch. Butler, in-8°, Paris, 1841, p. 228, 229.

le-Vieux, et un apostat de l'ordre de Saint-Jean celle de Saint-Nicolas (1). Avec une femme, le prêtre incontinent gagnait une cure, un logement, du feu en hiver, un petit jardin, et une bonne cave de vin du Rhin.

Hedio, un autre prètre marié, avait quitté Mayence, s'était retiré à Strasbourg, où le magistrat l'avait nommé prédicateur de la cathédrale, fonction qu'il avait remplie doucement jusqu'à ce que le Seigneur l'appelât au tribunal suprême. En quittant cette vie, il glissa dans ses papiers ce petit testament :

« Dieu m'a laissé vivre sans souci jusqu'à cette heure, en me donnant son fils bien-aimé Jésus-Christ pour gage certain de la vie éternelle. Pars donc, ma petite âme, ton sauveur t'attend pour te porter dans ses mains (2). »

Mais, de toutes les intelligences que Strasbourg possédait à cette heure, Bucer était la plus illustre. Élevé, nourri, instruit au couvent des Jacobins de Selestad, il avait apostasié, et s'était marié à une nonne du nom de Lebenfeltz, qui ne lui avait donné en dot qu'une virginité douteuse. C'était une de ces natures adroites, rusées, qui ne font rien sans calcul, qui changent de foi, comme de vêtement, suivant la saison; qui appellent Dieu

(1) Histoire de la province d'Alsace, t. II, p. 6 et suiv.

(2) Gott hat mich ohne meine Sorg leben lassen bis auf diese Stund, dazu mir seinen lieben Sohn Jesum Christum zum gewissen theuern Pfand des ewigen Lebens geschencket; darum fahre hin, meine liebe Seele, du hast einen treuen Heiland der dich zu seinen Händen aufgenommen hat. Cité par Freherus.

pour justifier chacune de leurs transformations, et ont toujours à leur service une bonne lame pour défendre les dogmes qu'elles mettent au monde. Son protecteur était Franz de Sickingen, qui haïssait un moine presque autant que la tempérance. Luther connaissait bien Bucer. Un jour, le Saxon s'amusait à tirer à la cible ; au premier coup d'arbalète, il perce le cœur à une chauve souris : l'oiseau nocturne se débat et tombe mort. — Tu verras, dit Luther à Vitus, que ceci cache un mystère : j'ai touché au cœur une chauve-souris. Le lendemain, il était à la fenêtre, regardant à travers champs, quand il aperçoit venir de loin Bucer. — Vitus, dit-il, en sautant de joie, viens donc, voici ma chauve-souris; m'étais-je trompé (1) ?

C'était Bucer, en effet, qui venait à Cobourg pour traiter d'affaires dogmatiques. Le moine arriva, infatué de zwinglianisme, et s'en retourna converti à Luther qu'il devait renier au premier souffle d'une doctrine nouvelle, pour l'abandonner ou le confesser de nouveau, suivant que son Saint-Esprit l'illuminerait. Car c'était alors la mode de mettre sur le compte de l'Esprit de vérité toutes les transformations de notre capricieuse nature. De tous les réformés, il n'en est pas qui aurait pu faire au Saint-Esprit autant de procès que Bucer ; heureusement il avait la cotte de mailles de Sickingen pour les gagner.

Calvin était parti de Berne sans prendre congé du

(1) Pfizer, Luther's Leben.—Voyez sur Bucer : Melanchthonis Epist. t. I, ep. fol. 24.

sénat, l'âme irritée, et exhalant sa colère contre ses ennemis dans chacune de ses lettres. Il semblait que la malédiction de Dieu l'accompagnât en chemin. Les orages lui avaient un moment barré la route de Bâle. Les torrents descendus des montagnes étaient si furieux, qu'il manqua d'être englouti. « Mais, dit-il, en racontant à Viret son voyage, les flots furent plus miséricordieux que les hommes (1). » Les hommes le chassaient, les flots l'épargnèrent. Calvin n'a que des paroles amères contre l'injustice de ses semblables : partout il rêve le même spectre ; il le retrouve à Berne, sous le manteau de Conz ; au sénat, où il siége en grande livrée ; à Genève, dans le conseil des Deux-Cents ; à la taverne de la rue des Chanoines, au temple de Saint-Pierre, et jusque sur la place publique où il brandit l'épée populaire.

Enfin, il put se reposer à Bâle et oublier l'ingratitude des Genevois, à la table de Simon Grynée qui regardait son ami de cœur « comme l'ornement de leur église commune (2). » A Bâle, Farel vécut pendant plus d'un mois dans la maison d'Oporin, qu'il quitta pour prendre le chemin de Neuchâtel, où le peuple et le sénat lui conférent l'administration de leur église. Bucer ne cessait, de Strasbourg, d'appeler Calvin qui dit adieu à Bâle, et s'achemina à pied vers la cité impériale.

La scène jouée à Genève lors de l'arrivée de Cal-

(1) Epist. Petro Viret, sub fine Maii, 1538. Mss. Gen.

(2) Nos enim te fratrem in Domino libenter ac cum gaudio agnoscimus, ac pro eximio ornamento ecclesiæ nostræ amplectimur. — Epist. 23, 1540.

vin, va se répéter ici (1). Seulement, Bucer, au lieu de faire descendre pour retenir son ami, Dieu en personne, appelle le prophète Jonas à son secours ; et Calvin se laisse persuader, et consent à rester à Strasbourg pour y prêcher l'Évangile : « de sorte, dit l'exilé, qu'estant espouvanté par l'exemple de Jonas, que cet excellent serviteur de Dieu, Martin Bucer m'avait proposé, je continuois la charge d'enseigner la théologie (2). » Sturm nous a donné dans son Antipappus, quelques détails sur la vie littéraire du réformateur à Strasbourg : « Après trois ans de séjour en cette ville, dit-il, je vis venir Calvin, qui fut nommé par les magistrats et les théologiens, lecteur de l'académie et prédicateur de l'église française de St-Nicolas. L'Évangile de saint Jean est le premier ouvrage qu'il ait expliqué. Il disputait au gymnase. Il eut une querelle avec le doyen de Passau, qui soutenait que l'œuvre engendre la foi. Jacques Sturm avait été choisi pour présider la thèse, assisté d'autres professeurs. Il revit ici son livre de l'Institution, compléta son travail, châtia sa pensée, et effaça toutes les antilogies qu'on lui reprochait (3). »

Calvin avait à Strasbourg une existence laborieuse ; il prêchait le soir, théologisait le matin, et travaillait fort avant dans la nuit à préparer une

(1) Er führte sogar das Beispiel des Jonas an, und das erschreckte mich so, daß ich von Neuem das Lehramt übernahm. Paul Henry, t. 1, p. 212.

(2) Calvin. Préface des Psaumes.

(3) Joh. Sturmii Rectoris Arg. Antipappi tres 1579 — Quarti Antipappi. Neapoli Palatinorum 1580, p. 20, 21.

nouvelle édition de son livre de prédilection. Dans la première édition de l'Institution, il avait jeté, comme nous l'avons dit, quelques phrases de pitié en faveur de l'hérétique qu'il ne bannissait pas de la société chrétienne, mais qu'il laissait vivre en repos au milieu du troupeau évangélique (1). Son exil de Genève l'a rendu cruel, et quelques passages relatifs aux novateurs sont modifiés dans la révision. Il prévoit l'avenir ; il craint, si jamais il condamne un hérétique, qu'on ne puisse lui reprocher le sang qu'il versera, en ouvrant le livre de l'Institution (2). Il a même mis en pratique son dogme inflexible. Strasbourg avait excommunié un chrétien nommé Alexandre ; Calvin consulté, défend à ses frères de le recevoir ; il ne veut pas s'entretenir avec lui, il le chasse lorsqu'il vient frapper à son logis (3).

Du reste, il imitait le moine saxon qui n'invoquait d'abord que la parole contre ses adversaires, quand il était dans son nid de la Wartbourg, et qui plus tard, jetait au loin cette arme émoussée pour prendre une épée dont il frappait d'estoc et de taille tous ceux qui le tourmentaient. La réforme a toujours commencé par la parole et fini par le glaive.

Les prédications de Calvin étaient heureuses : il avait converti à sa doctrine sur la cène quelques-

(1) Quibus (Institutionibus) nihil post addidit quod cum primis pugnet. — Joh. Sturmius.

(2) Voyez dans ce volume le chapitre qui a pour titre *l'Institution chrétienne.*

(3) Epist. Farello, 27 oct. 1539.

uns de ces chrétiens ressemblant aux hécéboliques d'Érasme qui changent de religion comme de « chemise. » Le sénat, pour témoigner sa reconnaissance au prédicateur français, lui conféra le droit de bourgeoisie (1). Les leçons orales du théologien avaient le pouvoir de rassembler la foule et d'attirer de France de nombreux écoliers et des humanistes qui désiraient connaître les doctrines calvinistes (2).

Mais toutes les pensées du banni se reportaient sur Genève ; c'était une image chérie qui l'obsédait la nuit et le jour. On voit dans chacune de ses lettres à Farel, le dépit d'une nature vaniteuse, qui s'est vu préférer des hommes sans science, comme ceux qui prêchent la parole évangélique à Saint-Pierre ; la colère du théologien, qui aime à fouiller dans leur vie privée pour justifier ses murmures et ses plaintes ; la joie maligne de l'exilé, qui se plaît à étaler les misères de l'Église qui l'a chassé ; l'espoir du despote, qui s'arrange d'avance pour opprimer à son tour ses oppresseurs. On n'a pas besoin de lire ses épîtres pour connaître tout

---

(1) On trouve aux archives de Gotha, fol. 738 et 739, ces passages relatifs au droit de bourgeoisie conféré à Calvin. — „ Johannes Calvinus, hatt das burgerecht kaufft, vnnd diedt zun schneidern. Dd. Dinstages des 29ten July An. 1539. Jo. Beyer v. Thomas. Heinrich von Dacrstein Rentmeister. " — Vff den 30 tag July 1539 ist Johannes Calvinus vff vnnser Herren der statt Strasburg Stall erschienen vnnd sich angeben let der ordnung vnnd will dienen mit den schnydern. Die drin verodnete Herrn vff der Statt Stalle. "

(2) Placebat enim tum Senatui quod ecclesia Gallorum apud nos quotidie magis atque magis augeretur, et quod ex Gallia multi propter Calvinum accederent, studiosi adolescentes, atque etiam literati viri. — Antipapp. IV, p. 21.

ce qu'il y a en lui de fiel, d'amertume et de haine: la suscription seule donne l'état de son âme. Il écrit aux Genevois : — Aux fidèles de Genève durant la dissipation de l'Église (1). Pour Calvin, il n'y a plus d'Église à Genève, plus de ministère, plus d'évangile, plus de culte; Genève est refoulé dans le papisme, et dans cette idolâtrie où il attendait la lumière. Bonnivard nous affirme, dans son histoire manuscrite, « que la cité avait ouvert les yeux aux rayons de l'Évangile en 1535. » Qu'est devenu ce rayon? il s'est obscurci depuis l'exil de Calvin. Genève cependant n'a plus de prêtres catholiques; il a proscrit les images, il a renversé les statues et abattu les croix, démoli les monastères, chassé les religieuses: ne voilà-t-il pas des signes de résurrection évangélique? Son Église est dissipée parce qu'elle a banni un de ses pasteurs! Voilà le crime que ne saurait pardonner Calvin. Il veut que « ça ait esté par la vocation de Dieu qu'il a esté conjoinct avec les Genevois, et par quoi ce ne pouvoit estre en la puissance des hommes de rompre un tel lien. » — Admirez la logique de la passion. Calvin refuse à son Église le droit de chasser un de ses membres, et en ce moment même, il introduit dans la nouvelle édition de l'Institution, un chapitre sur la discipline ecclésiastique, où il partage entre le sacerdoce et la magistrature le soin de *corriger les abus* (2), et confère au ministre le pouvoir de ban-

(1) Strasbourg, 1 oct. 1538.

(2) In corrigendis vitiis mutuæ debent esse operæ, p. 440-444.

nir de la table de la communion « le païen assez osé pour s'en approcher. » Il ne se repent pas d'avoir refusé la cène aux fidèles de Saint-Pierre ; il croit avoir rempli le devoir d'un bon pasteur, et obéi à la discipline de la véritable Église. — Voyez donc, écrit-il à Farel, la triste situation d'une société qui n'aurait pas le pouvoir de repousser des hommes indignes, notés d'infamie, et qui portent la honte écrite sur le front (1) !

De tous les ministres, Calvin était le seul à Strasbourg qui ne fût pas marié. Érasme se moque de cette fureur charnelle dont la communauté réformée était tourmentée. En Saxe, on définissait le prédicant « un homme à qui une femme est plus nécessaire que le pain quotidien (2). » A Strasbourg, cette maladie datait déjà de loin. En 1525, quelques prêtres, après avoir lu les écrits de Zwingli s'étaient mariés. L'évêque voulut les citer au tribunal de l'official, mais les magistrats invoquèrent les priviléges de la commune, et enjoignirent aux prêtres mariés de décliner la juridiction épiscopale. L'évêque les avait appelés à Haguenau. Pendant cette dispute des deux pouvoirs, ces prêtres publièrent leurs mémoires : véritable confession écrite en quelque mauvais lieu, où ils s'accusaient d'infractions multipliées au sixième commandement de Dieu, dans un style qui ferait rougir le front du

---

(1) Mss. Gen. mai 1540.

(2) Prædicans lutheranus est vir, uxore magis necessario instructus quam pane quotidiano. — Laurentius Forer, cité par Weslinger. — Friß Vogel, oder stirb, p. CCLXXXVI.

lecteur. Le magistrat leur sut gré de ce courage effronté, et les récompensa en chassant de vieux desservants qu'il dépouilla de leur charge pour en revêtir ces hommes de scandale. Le célibat ne fut plus regardé que comme un état impur que l'âme chrétienne n'avait pas assez de force pour supporter. Le pouvoir s'était fait théologien : trouvait-il un jeune lévite ; il lui citait le texte de saint Paul : « Il vaut mieux se marier que de brûler, » lardé de quelques gloses dérobées à Capito, à Bucer, à Hédio ou à Jean Sturm. Quand le pouvoir n'avait pas le don de convaincre, il faisait de la force et chassait de sa cure le prêtre désobéissant. Il y eut de grandes chutes à Strasbourg : l'Église les déplore.

Le prêtre catholique vivait alors de l'autel : quand on le renvoyait du presbytère, il n'avait plus pour se nourrir que la charité des fidèles. Alors le chrétien compatissant était le pauvre ouvrier que la peste, commune en ces temps-là, que les maladies et les misères venaient souvent jeter sur un grabat. Le riche, lui, était ordinairement un grand vassal, qui convoitait les trésors des abbayes, le tronc des Églises, les calices de la sacristie, et qui travaillait de toute sa force à l'émancipation des couvents. A chaque sécularisation de monastère, il gagnait un pré, une vigne, un bâtiment dont on ne lui payait jusqu'alors que la redevance. Le prêtre dépossédé n'avait qu'un de ces deux partis à prendre, quand la porte du pauvre ne pouvait plus s'ouvrir ; c'était de s'adresser au magistrat, c'est-à-dire de renier sa foi et de se marier, ou bien de gagner le chemin de l'exil. Or, ce chemin

infesté de voleurs qui l'auraient peut-être laissé passer, était gardé par les hommes d'armes des grands seigneurs qui le tuaient comme une victime accusatrice. Sickingen, qui avaient de vastes propriétés presque aux portes de Strasbourg, aimait à employer cette justice expéditive. Lorsque la voie de la controverse ne lui avait pas réussi, il se servait de l'eau ou de l'épée (1). Vous comprenez maintenant les défaillances des prêtres catholiques. A Strasbourg, elles furent plus nombreuses qu'ailleurs, parce que les feudataires de l'Empire enveloppaient la ville comme d'un réseau. Plus la chute avait été éclatante, plus la prime que le magistrat offrait au coupable était riche. Il donna la cure la plus opulente de la ville à un desservant qui avait lui-même publié ses bans au prône du dimanche (2). Il ne faut pas que la réforme se montre si fière de ces apostasies achetées si chèrement. Bèze et Laplace n'ont vu dans ces hymens forcés, que le doigt de Dieu ; s'ils eussent voulu, ils auraient trouvé à la noce du prêtre un chevalier tout bardé de fer, au gantelet acéré comme les serres de l'aigle, premier témoin et garçon d'honneur des deux époux.

Le mariage de Calvin fut une joie pour Strasbourg : à Genève, il ne causa aucune surprise. Calvin y songeait depuis longtemps. Au milieu de ses travaux littéraires, absorbé dans ses livres, la tête pleine de son commentaire sur l'épître aux Ro-

(1) Sickingen avait un troisième moyen pour convertir le voyageur à l'Évangile : *Emasculabat virum.*

(2) Histoire de la province de l'Alsace, t. II.

mains et de son traité sur la cène, il s'occupait avec ses amis de cœur à chercher une femme. Il trace à Farel le portrait de celle qu'il veut pour compagne.

La forme ne l'inquiète pas; la jeune fille sera une perle de beauté, si elle est chaste, pudique, économe, bonne ménagère, patiente (1), et surtout si elle aime à soigner les malades. Calvin avait une santé débile, un estomac affaibli, un cerveau de feu dont le sommeil ne pouvait tempérer les ardeurs, et des dispositions à la gravelle. Il ajoutait en riant que son ami eût à lui procurer au plus vite un semblable trésor, qu'il serait heureux de posséder (2). Farel ne le trouva pas.

On lui offrit une personne de bonne famille, et qui lui aurait apporté une assez belle dot; mais Calvin résistait; il avait peur que l'enfant ne fût trop fière de sa naissance, qu'elle n'étalât dans le ménage un faste qui aurait contrasté trop vivement avec les goûts simples du mari. D'ailleurs, elle ne savait pas le français, et Calvin, en se mariant, était bien aise de trouver une femme qui lui servît tout à la fois de secrétaire, de garde-malade et de cuisinière. Le père et la mère pressaient le réfugié, qui n'osait refuser sèchement, et qui finit par mettre pour condition à son acceptation, que leur fille apprendrait le français. La demoiselle, de son

---

(1) Hæc sola est quæ me illectat pulchritudo, si pudica est, si morigera, si non fastuosa, si patiens, si spes est de mea valetudine fore sollicitam. — Epist. Farello. 19 maii 1539.

(2) Quanquam ridiculum me facio, si contigerit me ista spe decidere : sed quia Dominum mihi adfuturum confido, perinde ac de re certa delibero. — 6 Februarii 1541. Mss. Gen.

côté, froissée dans son orgueil, demanda du temps pour réfléchir. Calvin était sauvé. Il avait dépêché à Genève son frère, qui devait lui ramener une Suissesse sans fortune, mais douée de toutes les vertus que rêvait le réformateur, qui arrangeait d'avance la noce, en fixait la célébration au 10 mars, invitait Farel et les ministres de Neuchâtel, dans le cas où son ami ne pût venir à Strasbourg ; et sautait de joie comme un enfant, au risque de paraître ridicule si ses songes ne se réalisaient pas, comme cela arriva. Car il écrivait quelques jours après, au moment où tout était disposé pour la noce : « Savez-vous, Farel, que si vous attendez mes fiançailles pour me venir voir, vous attendrez longtemps encore. Il ne me manque qu'une femme, et je ne crois pas que je doive la chercher plus longtemps (1). Claudius et mon frère m'avaient fiancé dernièrement ; mais, trois jours après leur arrivée, on m'a appris certaines particularités qui m'ont forcé de renvoyer mon frère, et le mariage a été rompu. »

Calvin n'était guère plus heureux pour ses amis. Viret, qui voulait se marier aussi, cherchait une femme de tous côtés, et personne ne voulait de lui. A la fin, il s'avisa de s'adresser à Calvin, qui se mit à son tour en quête d'une compagne pour le pasteur

---

(1) Sed vereor ne si expectare velis meas nuptias sero venturus sis. Nondum inventa est uxor et dubito an quærere amplius debeam. Nuper mihi puellam desponsaverant Claudius et frater meus. Triduo postquam redierant, delata sunt ad me nonnulla quæ me coegerunt fratrem remittere quo a conventione illa nos expediret. — Farello, 21 Jun. 1540. MSS. Gen.

de Lausanne, et la trouva sur-le-champ : bonne nouvelle qu'il se hâte d'annoncer à Viret. « J'ai trouvé ce que vous demandez ; j'ai les meilleurs renseignements sur la fille ; je sonde le père maintenant, et quand je saurai quelque chose, je vous le dirai : soyez prêt au besoin. Je dîne aujourd'hui en famille. J'ai vu la jeune personne : l'air modeste, bonne tournure, et, dans les traits et dans tout le corps, quelque chose de beau et de noble : on la dit sage : le petit Jean en raffole ; adieu (1). »

Mais Perrin et Corneus, qui voulaient marier Viret à la fille de Ramée, gâtaient l'œuvre de Calvin, qui ne savait comment répondre aux questions de la mère et du père. Il écrivait lettres sur lettres à Viret, et les réponses arrivaient toujours trop tard. Nous sommes persuadé que son système sur la prédestination lui coûta moins de soucis que le mariage de son collègue. On voit qu'il est au bout de sa patience, et las du rôle d'entremetteur qu'il a joué si mal, lui jeune homme, à la phrase sentencieuse, aux formes austères, et dont les lèvres ne sont pas plus accoutumées à sourire que le style. En Allemagne, toutes les grandes affaires se traitaient ordinairement à table entre deux pots de bière ; or, Calvin n'aimait ni la bière, ni le cabaret ; Viret avait fait choix d'un mauvais agent matrimonial. S'il y eut jamais au monde un homme qui ne s'entendît pas à marier les jeunes filles, c'est

(1) Bis eam vidi : modestissima est, vultu et toto corporis habitu mire decora. De moribus ita loquuntur omnes, ut Johannes parvus mihi dixerit se esse in ea captum. MSS. Gen.

Calvin. Luther, pamphlétaire, orateur, poëte, musicien, n'aurait pas échoué dans une semblable mission. Il eût appelé le père auquel il aurait versé force rasades de vin du Rhin volé dans le cellier de quelque monastère, tout en farcissant les oreilles de son convive de saillies contre les moines et contre le célibat, contre le pape et les évêques; et la dernière bouteille n'aurait point été débouchée sans que le père lui eût touché dans la main. Calvin répétait à Viret: « Arrivez donc, arrivez donc pour arranger cela vous-même. » Viret ne pouvait pas bouger. Le père se fâcha à la fin, et déclara qu'il ne marierait sa fille qu'à Genève et non à Lausanne. Calvin ne voulait céder qu'à la dernière extrémité. Il disait au père : « Il ne nous conviendrait pas d'abandonner nos églises pour suivre nos femmes : hymen malheureux formé sous de tels serments ; pacte impie, qui déplairait aux deux partis ; mauvais exemple que vous donneriez à la cité ! Et d'ailleurs, Lausanne n'est pas si loin de Genève pour que vous ne puissiez venir quand vous voudrez (1) »

Le père ne voulut pas entendre raison.

Calvin essaya de consoler Viret en lui offrant pour femme, une veuve dont on disait beaucoup de bien (2).

Farel n'avait pas, comme Calvin et Viret, le temps

---

(1) Ostendi quam foret absurdum nos relictis ecclesiis, sequi quo uxores vocarent, infelix fore conjugium quod hac lege sancitum foret. — MSS. Gen.

(2) De quadam vidua locutus est quam tibi asserit mire placere.

d'attendre. Son dos était courbé par l'âge, ses cheveux tout blancs ; sa belle barbe rousse avait revêtu la couleur de la neige ; il cherchait moins une femme qu'une garde-malade : il la trouva dans sa servante.

Calvin avait fini par rencontrer la femme qu'il désirait, un peu noire de peau, dit lachronique, mais belle et bien faite ; la veuve d'un anabaptiste dont il fréquentait la maison à Strasbourg et qu'il avait converti : elle se nommait Idelette ou Odellette de Bures ; son mari Stoerder. S'il faut en croire les récits protestants, toutes ces femmes de réformateurs sont des anges de douceur, de modestie, de vertu, que Dieu semble avoir créées exprès pour l'ornement et le bonheur de leurs époux. Lucas Cranach nous a laissé un portrait de Catherine Bora, la femme de Luther, aux joues couvertes d'un vermillon ardent, aux cheveux blonds, à l'œil surmonté de sourcils soyeux : une véritable beauté de Rubens. Bèze nous représente Idelette comme une femme grave, honnête et agréable (2).

Les noces de Calvin furent célébrées en famille ; les consistoires de Neuchâtel et de Valengin étaient représentés par leurs membres les plus distingués. On chanta des vers au repas, des vers allemands et français. Idelette était une bonne femme de ménage, très-soigneuse, très-propre, qui apportait en dot, à son époux, plusieurs enfants qu'elle avait eus de Stoerder, et qu'elle aimait d'un véritable amour de

(1) Gravis, honestaque fœmina, et lectissima.

mère. Calvin lui rend ce beau témoignage ; il ajoute qu'elle donna l'exemple de toutes les vertus domestiques (1).

Papire Masson, Jacques Desmay, ont écrit « que Calvin n'eut jamais d'enfant ; et Florimond de Rémond, « que ses nopces furent condamnées à une perpétuelle stérilité encore qu'Idelette fût belle et jeune. » C'est une erreur que Bèze a relevée. Il est certain qu'il eut un fils qui mourut en naissant. Calvin supporta cette perte avec un courage trop païen. Le parrain était choisi, mais la mère se blessa et accoucha avant terme : deux lignes à Viret nous apprennent ce malheur : « Mon frère vous dira ma douleur ; ma femme est accouchée d'un enfant mort : que Dieu veille sur nous (2) ! » Et ailleurs : « le Seigneur a voulu nous frapper par la mort de cet enfant : mais c'est un père qui sait bien ce qui convient à son fils ; que Dieu vous soit en aide. Je voudrais qu'il vous fût permis de venir jusqu'ici : nous « confabulerions » la moitié du jour. »

Et voilà tout : pas un mot de plus sur cet enfant que Dieu lui a enlevé, sur ce premier né qu'il n'a pu embrasser, et dans lequel il devait mettre toute sa joie, toutes ses espérances d'avenir. Est-ce là le langage d'un père ? Dieu ne lui défendait pas de pleurer, d'épancher ses douleurs dans le sein de son ami, de lui dire ses larmes, celles de la pauvre

---

(1) Singularis exempli fœmina.

(2) Uxor enim parturit non sine extremo periculo, quod nondum uterus partui maturus erat ; sed Deus respiciat nos. — Ep. 508. Ed. Laus.

mère. Calvin a raison : Dieu fait bien tout ce qu'il fait : il ne permit pas que Jean de Noyon fût père une seconde fois.

Pendant que Dieu frappait ainsi Calvin, Genève offrait aux regards un triste spectacle ! La parole de Dieu était livrée à quelques prédicants de bas étage qui savaient à peine lire et qui dans leurs sermons offensaient aussi souvent le dogme que la grammaire. Comme leur symbolique reproduisait les enseignements contradictoires de Luther et de Zwingli, d'Osiander et d'Œcolampade, de Carlstadt et de Mélanchthon, l'idiome dont ils se servaient était mêlé d'allemand, d'italien, de français, de latin et de patois savoyard. La commune qui avait fait main basse sur les biens du clergé catholique, laissait ces ministres ignares dans le dénûment. Calvin, dans sa correspondance avec ses amis, trouve souvent occasion de flétrir l'imbécillité de ses successeurs, mais il ne voudrait pas qu'on les fît mourir de faim. Plus tard il eut occasion, comme en ce moment, de s'expliquer sur l'aliénation des biens ecclésiastiques. Il ne comprend pas que le pouvoir ait pu s'approprier ce qui ne lui appartenait à aucun titre, pour le donner, ou le vendre à vil prix (1).

« C'est une spoliation, écrit-il à Viret, qu'on tente aujourd'hui. Ce qui appartient au Christ et à l'Église, n'est ni à la commune ni au magistrat ;

(1) Hac conditione emit Petrus Vendelius prioratum mille quingentis coronatis, alii vites, alii agra, alii domos. — Ep. Vireto. MSS. Gen.

quand l'Église sera dépouillée, elle restera déserte et solitaire. La réforme n'a pas d'autres règles à suivre que celles qu'établit le roi Josias : Aux magistrats l'inspection, aux diacres l'administration (1). »

(1) Non esse magistratus, quod Christo et ecclesiæ semel fueri consecratum... Fieri posse ut, cum nihil ecclesiæ reliquum fuerit, ea occasione relinquatur deserta ac solitaria. — Vireto. MSS. Gen.

CHAPITRE XX.

DOCTRINES DE CALVIN.

a) PRÉDESTINATION. *b*) LIBRE ARBITRE. 1539—1540.

Le sacristain de Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg. — Dispute au cabaret de l'Arbre vert. — Que le bon plaisir est chez Dieu le seul motif pour sauver ou réprouver. — Il n'y a pas d'innocent. — Le Seigneur ne permet pas, il ordonne. — Le décret horrible. — Dieu ne veut que le salut des élus. — Il commande le péché. — L'œuvre du coupable est l'œuvre de Dieu. — Point de liberté dans l'homme. — La concupiscence. — Exposé du système de Calvin sur la prédestination. — L'Église réformée et l'Église protestante aux prises. — La tombe du sacristain (1).

En 1524, lorsque la réforme chassa le curé de Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg, le sacristain de l'église fut enveloppé dans la disgrâce du pasteur. Ce sacristain était un ancien enfant de chœur qui avait reçu une éducation monacale au couvent

(1) J'ai besoin d'avertir que ce chapitre, où les doctrines de Calvin sont exposées si dramatiquement, est traduit d'un livre latin, publié à Strasbourg, en 1743, sous le titre de : *Joh. Calvini de prædestinatione systema*, in-12 de 144 pages, et que j'ai trouvé à la bibliothèque de Mayence, sous le n° 26, 160. A. B.

des Dominicains, et étudié les scolastiques avec une sorte de passion. Sa mémoire était heureuse. Il retenait aisément tout ce qu'il avait lu. Les scolastiques lui avaient donné le goût de la dispute. Souvent, après avoir servi la messe, il entreprenait sur le parvis de l'église, avec le premier passant, une discussion touchant un point de la dogmatique ou de la discipline catholique. Le jour où le ministre luthérien avait pris, par ordre du magistrat, les clefs de Saint-Pierre, Gérard Kaufmann attendait l'intrus à la sacristie pour engager avec lui une thèse en règle sur la mission du nouveau venu. Le luthérien ordonna, pour toute réponse, qu'on chassât Gérard, qui s'en alla murmurant contre l'ignorance du prébendier. Gérard avait une mère âgée qu'il nourrissait : le magistrat eut pitié du fils, auquel il offrit la place de gardien du cimetière de la ville. Gérard l'accepta pour ne pas laisser mourir de faim sa vieille mère. C'était du reste un poste fort envié dans une ville que la peste venait souvent visiter. En 1541, on fut obligé de doubler le nombre des fossoyeurs tant le fléau était cruel. Il avait sévi sur les rives rhénanes où il frappait, comme à dessein, les têtes les plus illustres de la réforme. Le cimetière était commun aux deux cultes; mais chaque communion y avait un coin de terre séparé.

En 1540, la veille de la saint Jean-Baptiste, deux cercueils entrèrent en même temps dans cet asile de paix; l'un appartenait à un luthérien; l'autre à un calviniste. Chaque ministre récita les prières liturgiques; puis le fossoyeur prit sa pelle,

remua la terre et couvrit les bières l'une après l'autre. Cela fait, Gérard ferma les portes de la nécropole.

On était en été. Le cimetière était assez loin de la ville. A l'entrée du faubourg existait un cabaret qui avait pour enseigne un arbre vert, et où on se rendait le dimanche surtout pour boire de la bière, la meilleure, disait-on, de toute la ville et des environs. Les deux ministres s'étaient assis à la même table pour se reposer, ayant chacun en face un de ces énormes pots d'étain qui ont le privilége de garder la liqueur longtemps fraîche. Leurs verres étaient pleins, la conversation animée, lorsqu'entra Gérard Kaufmann. Il avait reconnu les hérétiques. — Frères, à votre santé! dit-il, en avalant d'un trait un verre tout plein. Les ministres firent un léger signe de tête.

— *Beati mortui qui in domino moriuntur*, dit Gérard.

Personne ne répondit.

Alors Kaufmann, jetant sur la table quelques pièces de cuivre: — « Messieurs, dit-il, vos deux âmes valent-elles ces trois grœschen?

— J'espère bien, dit le calviniste sans s'émouvoir, que l'âme de mon frère a vu la face du Seigneur.

— Et la vôtre? dit en souriant Kaufmann au luthérien.

— Dieu est fidèle à sa parole, dit le luthérien, et j'espère aussi que mon frère est dans la gloire de Dieu.

— Vraiment! ajouta Kaufmann. Et que faut-il

donc croire pour gagner le ciel? voyons, enseignez-le moi, si vous avez souci des vivants.

Il était aisé de voir que le cabaret allait être transformé en école théologique. Les assistants s'étaient rapprochés.

— Ce qu'il faut croire? dit le calviniste : maître Jean te l'enseigne chaque jour à l'église française. Écoute donc !

a) PRÉDESTINATION.

Dieu avait une double volonté en tirant ses créatures du néant: de sauver les unes (1) et de damner les autres. Ouvrez les livres saints; n'y prédestine-t-il pas Jacob à la vie, sans avoir égard aux œuvres du patriarche? Esaü à la mort, qui ne s'est souillé d'aucun péché (2)?

— Voilà, dit Gérard, une parole qui me semble bien dure: *durus est hic sermo.*

— Et c'est pourtant, ajouta le desservant de l'église française, une parole de vérité, que tu trouves dure, parce que tes prêtres ne te l'ont pas enseignée. Comment l'auraient-ils comprise, eux, dont le Seigneur a voilé l'entendement?

— A la bonne heure! dit Kaufmann. Maître Bucer s'est laissé adjuger dévotement la cure du pasteur de Sainte-Aurélie avec le presbytère, le jardin, l'ameublement, le cellier, et les soutanes dont il s'est fait un habit à sa taille, et un bonnet plus

(1) Calv., Inst., lib. 3, c. 21, n. 5.
(2) Calv., Inst., lib. 3, c. 22, n. 11.

large que celui de Storch l'anabaptiste; et voilà que vous dites du mal des prêtres que vous avez chassés, pillés, spoliés, pour accomplir probablement le précepte divin :

« Bien d'autrui ne prendras. »

Mais continuez donc : maître André, le propriétaire de céans, que je crois rebaptisant et rebaptisé, a fait plus d'une grimace en vous écoutant.

— Qu'importe! dit le ministre. Ce que je dis, je le tiens du Seigneur dont je prêche la parole, en dépit de tous les papistes et anabaptistes, quand ils auraient trois couronnes sur la tête. — Je continue :

Le bon plaisir de Dieu est le seul motif de la grâce qu'il fait aux élus, comme de la peine dont il frappe les réprouvés (1).

Kaufmann se leva tout colère. — Tu calomnies maître Jean Calvin, cria-t-il en frappant de son verre la table où il était assis; j'ai plusieurs fois entendu prêcher le samedi au temple français, et jamais mon oreille n'a ouï semblable doctrine.

— C'est que tu as des oreilles pour entendre, dit le calviniste, et que tu n'entends pas. Vous autres papolâtres, vous êtes tous comme cela : vous n'avez pas la compréhension du verbe divin.

— Luther, l'ecclésiaste de Wittemberg, vous a assez souvent reproché, dit le luthérien, que vous n'êtes que des souches, des taupes, des porcs, des chiens, des ânes (2).

---

(1) Instit., lib. 3, cap. 22, n. 11.

(2) Ausculta tu, porce, canis, asine. — Contra fanaticos sacramentariorum errores, t. VII, p. 379.

— Ramassez, dit le fossoyeur en s'inclinant devant le calviniste; c'est à vous autres sacramentaires que maître Martin adresse ces aménités.

— Mais de quel droit, ajouta-t-il en s'adressant au calviniste, le bon Dieu damne-t-il ainsi des créatures dont il n'a reçu aucune offense? Il est presque aussi injuste que Sickingen, qui juge de la foi sur l'habit qu'on porte : c'est un tyran bizarre, insensé, que je renie pour mon Seigneur.

— C'est toi qui es un insensé, répondit le ministre. Qui t'a permis de mesurer Dieu à l'homme? de crier : pourquoi. — Pourquoi? c'est parce qu'il l'a voulu, que, hors de lui, il n'y a pas de cause déterminante : il veut parce qu'il veut, entends-tu bien? Vie et mort, souffrance et joie, enfer et paradis, tout est juste, puisqu'il l'a voulu. Tu insistes; prends garde, tu vas sonder un abîme impénétrable pour ton œil comme pour le mien (1).

Gérard, tout en écoutant l'orateur, cherchait dans sa tête un texte qui pût fermer la bouche au calviniste; tout à coup son œil resplendit de joie, ses lèvres sourirent, et prenant la main de l'argumentateur : — Tu n'as donc pas lu saint Augustin : « Ton Dieu est injuste qui damne l'innocent » (2).

— Et qui t'a dit que je parlais d'innocent? Il n'y a pas d'innocent. L'homme a péché ; c'est le péché

---

(1) Ubi ergo quæritur cur ita fecerit Dominus, respondendum est, quia voluit. Quod si ultra pergas rogando cur voluerit? majus aliquid quæris et sublimius voluntate Dei, quod inveniri non potest. — Lib. 3, cap. 22, n. 2.

(2) Quemquam vero immeritum et nulli obnoxium peccato, si Deus damnare creditur, alienus ab iniquitate non creditur.—Ep. 106.

originel qui est cause de sa damnation ou de sa prédestination (1).

— Je t'y prends, mauvais écolier, dit Gérard. Donc, ce n'est plus comme créateur, mais comme juge qu'il damne ou sauve, qu'il tue ou vivifie! Donc, hors de lui, est une cause de réprobation ou de salut! Ceci est clair!

— Pas si clair que tu le crois; car, avant le péché originel, les réprouvés étaient déjà prédestinés à la damnation, par un décret divin; décret qui est en Dieu de toute éternité. S'ils périssent, c'est qu'ils portent la peine de la faute où Adam est tombé de l'ordre de Dieu; donc, comme maître Jean l'a dit et enseigné : glorification ou chute, vie ou mort, bonheur ou malheur, tout découle du bon plaisir de Dieu; Dieu l'a voulu (2).

— Tu crierais plus fort que Capito, tu ferais de plus beaux gestes que Bucer, que je répondrais toujours: Tu t'enfermes dans un argument dont je ne donnerais pas un verre de cette bière; car si Adam a été condamné, comme tu le dis, à cause de son péché; il y a donc dans sa punition une cause déterminante hors de Dieu. Mais, dis-moi, ton maître croit-il aux anges?

— Aux anges bons et mauvais; les uns serviteurs et messagers de Dieu; les autres, natures déchues, dont le chef est le démon, qui a résisté aux volontés de son créateur, maître souverain et régulateur de cette résistance; démon qui ne peut que le mal,

(1) Inst., lib. 3, cap. 22, n. 3.
(2) Inst., lib. 3, c. 23, n. 4.

mais qui ne saurait l'opérer sans la volonté du Seigneur ; capable de tourmenter le sage, mais non de le vaincre. Si l'ange fidèle a persévéré dans l'amour de son créateur, c'est que Dieu l'a soutenu ; si le mauvais ange est tombé, c'est que Dieu l'avait abandonné. Il l'a délaissé parce qu'il était réprouvé (1). Tu me demandes pourquoi ? Parce que cette chute et cette gloire étaient dans les décrets éternels de la Providence (2).

— Maître, prends garde ; tu ressembles à l'homme qui serait tombé de nuit dans un des fossés de la ville ; il a beau se tourner, se retourner, il nage dans la vase et ne trouve que de la boue. Ton argument rampe dans le sang quand il cesse de reposer dans la fange ; mon *pourquoi* se dresse toujours contre toi comme un serpent.

— Pourquoi ? Dieu le veut, parce qu'il est le maître de ses créatures ; ne les a-t-il pas produites de sa pleine puissance ? ne pouvait-il pas les laisser dans le néant ? S'il les a destinées à la vie dans ce monde, à la mort dans l'autre, c'est qu'il a voulu que la vie comme la mort, finie ou éternelle, servît à la glorification de son nom : le ciel ou l'enfer chante également le Seigneur (3).

---

(1) Angelos qui steterunt in sua integritate Paulus vocat electos. Si eorum constantia in Dei bene placito fundata fuit, aliorum defectio arguit fuisse derelictos. Cujus rei causa non potest alia adduci quam reprobatio quæ in arcano Dei abscondita est. — Lib. 3, c. 23, n. 4.

(2) Consilio nutuque suo, ita ordinat ut inter homines nascantur ab utero certæ morti devoti, qui suo exitio ipsius nomen glorificent. — Inst., lib. 3, c. 23, n. 6.

(3) Dieu a prédestiné les réprouvés non-seulement à la damnation, mais aux causes de la damnation. — Bèze.

— Veux-tu dire, reprit Kaufmann, que Dieu permet que l'âme se perde dans sa voie ? alors, je suis prêt à répéter avec l'école : *Concedo.*

— Non, te dis-je, intelligence opaque : ton âme ne périt pas *permissive* : car Dieu ne permet pas, il ordonne : sa volonté c'est l'être, la nécessité, l'irremédiable *fatum.* Comment donc se fait-il que tant de générations aient été enveloppées, comme en un linceul de mort, dans la faute de leur premier père ? Je n'en sais rien. Tais-toi, langue de pie, tais-toi et cesse de m'interroger.... Tu veux que je te réponde, moi, ver de terre, argile pétrie de la main de Dieu, poussière immonde ! Que suis-je pour sonder Dieu ? mieux vaut une pieuse ignorance qu'une téméraire science (1).

— Alors, pourquoi dogmatises-tu donc, demanda Kaufmann ? Pourquoi en appelles-tu donc à l'Écriture ? Pourquoi te fais-tu donc ici docteur en Israël, toi, poussière de terre ? O homme qui te glorifies dans ta misère, qui vas enseigner les nations, et qui traites de téméraire et d'insensée toute science qui cherche à nous donner l'explication de mystères que Dieu a cachés dans les abîmes de sa justice suprême (2). Mais, à mon tour, je te presse

(1) Iterum quæro unde factum est ut tot gentes una cum liberis eorum infantibus æternæ morti involveret lapsus Adæ absque remedio, nisi quia Deo ita visum est. Hic obmutescere oportet tam dicaces alioqui linguas. — Lib. 3, c. 23.

Tu homo expectas a me responsum, et ego sum homo. Itaque ambo audiamus dicentem : O homo, tu quis es ? — Melior est fidelis ignorantia quam temeraria scientia. — Ib.

(2) L'école protestante reconnaît aujourd'hui toute la valeur de

et te pousse, je m'attache à ta robe et je te demande si Dieu n'a pas envoyé son fils pour le salut de cet homme que tu viens de coucher dans le sépulcre, et qui, dans deux jours, sera la proie des vers, comme toi et ton maître le serez à votre tour.

— Tu te caches sous la robe de Pélage, robe usée, vieillie jusqu'à la corde. Pélage ne comprenait pas l'apôtre. Saint Paul n'a jamais parlé de l'individu *in persona*, mais de l'individualité ; du genre et non de l'espèce : *non singulos generum*, *sed genera singulorum* (1).

— Maître, voilà une distinction qui sent bien l'école, et j'imagine qu'en entrant ici, tu as laissé à la porte le cordon de quelque moine qu'aura dévalisé ton prédestiné, François de Sickingen, qui ne paraît pas plus aimer la moinerie que les moines, la variété que l'espèce : *singulos generum et genera singulorum*. Ton Dieu me semble fait à son image, et je ne t'en fais pas mon compliment.

— Mon Dieu, dit le ministre, ne hait personne.

— Comment donc, reprit Gérard en vidant un grand verre de bière, ce n'est pas haïr que de prédestiner une pauvre créature à des supplices éternels ?

---

l'argument de Gérard ; elle accuse Calvin de contradiction formelle dans la déduction de son système sur la prescience. Die letzten Worte, melior est fidelis ignorantia..... sind eine Kritik Calvins selbst — denn er geht hartnäckig gegen seinen Grundsatz so weit, daß sein Wissen auch verwegen ist, und er stellt als nothwendige Glaubens-Regel in den Confessions-Schriften auf, was nur angedeutet, und sehr gefährlich ist, für die gewöhnliche Gemüther. Paul Henry, p. 319, t. 1. Calvins's Leben.

(1) Inst., cap. 23 et 24, de Prædestinatione æterna.

— Tu ne distingues jamais, mauvais thomiste. Prédestiner à la mort, ce n'est pas haïr, mais destiner à la haine, ce qui est bien différent (1).

— Encore comme ton Franz de Sickingen, qui cache ses hommes d'armes, véritables loups, sur la route de Bâle à Waldshut, fond sur nos moines, les dévalise, les mutile *par amour de la chasteté*. Je dis et soutiens que ton Dieu est un méchant gantelet de fer, que je n'aime ni ne saurais aimer. Ses décrets sont des décrets horribles.

— Mon Dieu n'a pas de forme, et tu veux lui en donner une et le juger d'après une image créée dans ton cerveau : je dis, comme toi, décret horrible, car, on ne saurait nier que le Seigneur n'ait, dans sa prescience, connu la chute d'Adam, avant qu'Adam fût créé, et qu'il ne l'ait prévue que parce qu'il l'avait ordonnée par son décret (2).

---

(1) Exitio prædestinare non est odisse, sed odio destinare.

(2) Decretum quidem horribile fateor, inficiari tamen poterit nemo quin præsciverit Deus quem exitum habiturus esset homo, antequam ipsum conderet, et ideo præsciverit quia decreto suo sic ordinavit. — Inst., l. 3, c. 23, n. 7.

« On dit que Calvin prononce un blasphème à cause qu'il se sert, en cet endroit, du mot *horrible :* on prétend qu'il dit que les décrets de Dieu sont horribles, comme s'il le disait de tous les décrets en général. Il est certain que cette remarque est très-malicieuse, et qu'on ne l'a faite uniquement qu'à dessein de rendre Calvin odieux, mais très-injustement ; car Calvin, par ces mots, n'a prétendu dire autre chose, sinon que ce décret doit nous épouvanter. Rivet, t. III, dans son traité : Apologeticus pro suo veræ et sinceræ pacis ecclesiæ proposito contra Hugonis Grotii votum, montre fort bien qu'on ne doit pas donner un autre sens à l'expression de Calvin. » — Ancillon, Mélanges critiques, p. 87.

Rivet, Ancillon et Morus, le panégyriste de Calvin, en traduisant de-

— Tu as beau faire, tu donnerais plutôt aux pierres rouges de notre Munster la couleur de l'ail, qu'à la doctrine de ton maître l'apparence de la vérité. Tes dogmes sont impies et horribles : si tu n'es venu au monde que pour prêcher une parole semblable, tu n'avais pas besoin de naître.

Parmi les convives du cabaret de l'Arbre-Vert qui écoutaient en silence la dispute sur la prédestination, il en était un qui souvent avait applaudi, par des hochements de tête répétés, à l'argumentation du ministre calviniste. Il avait devant lui un livre ouvert qu'il s'amusait à feuilleter. Au moment où Gérard achevait sa dernière phrase, il retourna son volume, et prit la parole en ces termes :

— Il y a un moyen de clore la bouche au papiste : Dieu ne veut pas la mort de l'impie, en parole, je l'accorde ; mais par son impénétrable volonté, je le nie : non vult peccatoris mortem verbo, vult autem eam voluntate illa imperscrutabili, comme maître Martin d'Eisleben, ecclésiaste de Wittemberg, pro-

---

cretum *horribile* par « qui doit nous épouvanter, » font preuve d'une ignorance profonde de la langue latine ou d'une insigne mauvaise foi. L'énonciation embarrassée de Calvin, *decretum quidem horribile fateor*, prouve assez que le sens que donne à ce passage l'école catholique, est celui même que Calvin voulait exprimer. Beausobre, auteur de la « Défense de la Doctrine des réformés sur la Providence, sur la prédestination, sur la grâce et sur l'Eucharistie, » Magdebourg, 1693 n'entend pas le passage autrement que les catholiques.

Dans plus d'un endroit de ses écrits, Luther a enseigné la même doctrine que Calvin. Il écrit : Daß Gott etliche Menschen verdammet, die es nicht verdient haben. — Item. Daß Gott etliche Menschen zur Verdamniß verordnet habe ehe sie gebohren worden. Op. Luth., t. III. Jen. lat. fol. 207 a. Tom. VI. Wit. germ. fol. 534, 535 a.

phète de Dieu et son évangéliste, l'enseigne, fol. 446, *de Servo Arbitrio*. Le Dieu qui nous est prêché veut sauver tous les hommes : il nous a envoyé son fils pour nous appeler, par sa parole, au salut; mais, par sa volonté, il damne et réprouve (1).

— Le beau comédien que ton Dieu, s'écria Gérard en se tournant vers l'inconnu ! il ressemble à Bucer, qui fait le chien couchant avec les sacramentaires de Strasbourg, les caline, les flatte, leur donne la patte, et qui, à Wittemberg, jappe et aboie contre eux en compagnie du gros dogue Luther ! Ton Dieu hypocrite ne vaut pas mieux que le Dieu tyran de Calvin. Suis-je un vase d'élection ou un vase de perdition? Le verbe a-t-il parlé pour moi? Jésus a-t-il répandu son sang pour l'ancien sacristain de Saint-Pierre?

— Dieu ne veut que le salut des élus, reprit le calviniste; c'est pour eux seuls qu'il a pris chair, qu'il est descendu sur la terre, qu'il a souffert et qu'il est mort. Aussi n'a-t-il pas prié pour tous : ses élus sont ceux que son père veut sauver (2).

— Mais si Dieu m'a destiné à la damnation éternelle, que ferai-je?

— Aux réprouvés Dieu envoie un prédicateur de son verbe afin de les rendre plus sourds ; il fait briller à leurs yeux sa lumière pour les aveugler; il leur annonce sa loi pour les hébéter; il leur met le

---

(1) In hoc missus est ut loquatur; verbo salutis ad omnes salvandos venit. — Luth.

(2) In Ev. Joh. — Inst., lib. 3, c. 29.

miel de vérité sur les lèvres pour les empoisonner (1).

— Ainsi donc, Dieu veut le péché?

— Il le veut, il le prescrit, il nous y excite (2).

b) LIBRE ARBITRE.

— C'est donc Dieu, dit Kaufmann, après un moment de silence, qui nous a envoyé Bucer pour déshonorer nos religieuses, voler nos églises, chasser nos prêtres, et mettre dans Strasbourg l'abomination de la désolation?

— Si Bucer est coupable, son œuvre est l'œuvre de Dieu, reprit le calviniste, comme l'inceste d'Absalon (3), les fureurs d'Achab, la trahison de Judas et le déicide des Juifs. C'est Satan qui disait par la bouche de Judas : Combien me donnez-vous, et je vous le livrerai? qui criait : *Tolle! tolle!* Mais Satan n'est que le ministre du Très-Haut, son esclave soumis, qui ne fait rien et ne peut rien faire sans l'ordre de Dieu, à qui il est obligé d'obéir, qu'il le veuille ou non, comme l'argile obéit au doigt qui la pétrit. Dieu appelle Satan, et lui dit : Prends possession de ce corps, je te le livre ; et Satan, ministre de la colère divine, part plus vite que l'éclair.

---

(1) Ecce vocem ad eos dirigit, sed ut magis obsurdescant; lucem accendit, sed ut reddantur cæciores; doctrinam profert, sed qua magis obstupescant; remedium adhibet, sed ne sanentur. — Calv., Inst., lib. 3, c. 24, n. 13.

(2) Inst., lib. 3, c. 24, p. 13, 14, 15.

(3) Absalon incesto coitu patris torum polluens detestabile scelus perpetrat; Deus tamen hoc opus esse suum pronuntiat.—Inst., lib. 3.

Dieu a d'avance aveuglé la pauvre créature; il l'a endurcie et poussée au péché, en lui ôtant le pouvoir d'accomplir ses commandements (1).

---

(1) Inst., lib. 3, c. 24.

La poésie elle-même, au XVIe siècle, ne dédaignait pas de parler théologie. Voici le titre d'un livre fort curieux qui parut en 1559 :

« Les dispvtes de Gvillot le Porcher et de la Bergère de St.-Denis en France, contre Jean Caluin, Prédicant de Genesue, Paris, par Pierre Gaultier. »

L'ouvrage a la forme dialogale. Nous en citerons un fragment :

CALVIN.

Or pour bien entendre le poinct
De ce mérite ou ie me fonde
C'est pour ce que l'homme n'a poinct
De libéral arbitre au monde,
Car de l'offence tremebonde
Qu'Adam fit par Mort mortifaire,
Sa semence en fut si immonde
Qu'onque depuis ne sceut bien faire.

Et cette cause nous disons
Et maintenons pour vérité
Qu'en ce monde icy nous faisons
Tous œuvres par nécessité,
Et que Dieu en Eternité
Prenoit par diuin pensement
Tout bien et toute iniquité
Dont ne se peut faire autrement.

LA BERGÈRE.

Si tu as quelque bonne robe
Ou autre riche habillement,
Et que quelqu'vn te le dérobe,
Il ne sçayt donc faire autrement.

Et si ton voysin mesmement
Te donnoit d'un cueur despité,
Dessus la joue fermement
Feroit-il de nécessité?

— Mais, dit Gérard, l'homme, au sens de ton maître, n'est donc pas libre?

— Te voilà, avec la grande question de liberté, que les thomistes, les danétistes, les lombardistes et les papistes n'ont jamais pu comprendre. Il n'y a de véritablement libre que Dieu. Satan ne l'est pas plus qu'Absalon, Judas ou Achab. Si Satan vient, c'est que Dieu l'a appelé. S'il part comme la foudre, c'est que Dieu lui a donné des ailes de feu. Quand le pécheur succombe, c'est que Dieu le pousse et le précipite dans l'abîme (1). Je t'ai déjà dit que Dieu avait prédestiné Adam au péché, pour sa gloire: la gloire de Dieu, entends-tu bien? et qu'il avait effacé dans notre premier père et dans ses enfants le rayon céleste dont il avait couronné leur front. A la place de cette lumière divine, il a mis l'impureté, l'impuissance, la vanité, et ce cortége héréditaire de souillures que je nomme *concupiscence*, lot de la créature sur cette terre (2). De cette concu-

Si par contrainte nécessarie
Un brigant la gorge te couppe,
Et qu'il ne puisse autrement faire,
Il n'y a point en lui de coulpe.

CALVIN.

Dieu n'est point autheur pour cela
Des grefs péchés que nous faisons.
Mais le dit Adam qui nous a
Perdu la liberté qu'eussions;
Comme petits Dieux nous fussions:
Et sans iamais auoir faict mal,
Ce que plus faire ne sçaurions
Faulte d'arbitre libéral.

(1) In eo obliterata fuit cœlestis imago. Inst. I, cap. 11, n. 5.
(2) Inst. lib. II, c. 1, n. 4 et 7.

piscence est né le péché, comme le ver naît de la fange, la pourriture de la fermentation.

— Maître, je t'arrête. Est-ce une parole nouvelle que tu nous apportes, semblable à celle de Jean dans le désert, ou du fils de l'homme en Judée? ou bien l'as-tu ramassée dans quelque cloaque immonde de l'hérésie?

— C'est une lettre nouvelle que j'enseigne. Maître Jean avoue que le dogme du libre arbitre a été proclamé dans l'Église d'Orient et d'Occident; mais que signifie la voix de vos pères, de vos docteurs, de vos pontifes? Il n'y a pas de libre arbitre en l'homme comme l'entend l'école catholique: l'homme, fruit du péché, ne peut produire que des fruits de mort; sa volonté, après la chute d'Adam, a été enchaînée par une chaîne de diamant; elle ressemble au mauvais arbre, qui donne nécessairement de mauvais fruits (1).

— Donc l'homme, c'est l'esclavage incarné?

— Tu te trompes ici: tu vas trop loin. De même que Dieu fait le bien nécessairement, sans cesser d'être libre; que Satan, qui n'a de puissance que celle du mal, pèche volontairement; ainsi l'homme, cloué au péché, n'agit pas moins volontairement (2).

---

(1) Libertate abdicatam, voluntatem dico necessitate in malum vel trahi, vel duci. Inst. lib. II, c. 3, n. 5.

(2) Ergo si liberam Dei voluntatem in agendo non impedit quod necesse est illum bene agere; si diabolus, quia non nisi male agere potest, voluntarie tamen peccat; quis hominem ideo minus voluntarie peccare dicet, quod sit peccando necessitati obnoxius? Inst. lib. II, c. 3, n. 5.

Cette nécessité n'est pas le fatum des païens ou la fortune des chrétiens ; c'est une nécessité qui s'appellera *volontaire*, parce qu'elle a pour mère la volonté humaine qui a de plein gré embrassé le péché, et s'en est faite l'esclave (1).

Kaufmann n'y put plus tenir : son œil brillait d'un rire ironique ; il roulait son verre dans la main, haussait les épaules, frappait du pied, et reproduisait cette mimique si amusante que Luther prête au docteur Eck qui écoutait Carlstadt...

— Assez, assez, répéta-t-il : vous avez brûlé les bancs de nos écoles, et fait un feu de joie de nos Sommes, et c'est pour parler un jargon dont nos moines eux-mêmes avaient cessé de se servir longtemps avant la venue de Luther ! Plaisante merveille que votre nécessité volontaire ! et quelle sotte figure que votre créature libre dans les chaînes du péché ! Mais, voudriez-vous me dire quel est le principe ou le mobile de l'acte chez cet homme fait de vos mains, car je nie qu'il ait été créé de Dieu ?

— Parles-tu du réprouvé ou de l'élu?

— Du réprouvé et de l'élu.

— Chez le réprouvé, continua le calviniste, c'est l'attrait du plaisir (2) ou l'appétit sensuel. Le réprouvé incliné au mal par sa volonté, y est entraîné de tout le poids de la chair ; l'élu s'abandonne au bien parce qu'il y est doucement conduit par l'esprit. Chez l'élu, cette délectation tout immatérielle s'appelle

---

(1) Quia voluntas, cum libera esset, servam se peccati fecit.

(2) Delectatione et proprio appetitu movetur.

la *grâce*, doux charme qui nous attire à Dieu par l'appât des félicités qu'il nous promet, comme dit maître Jean : nos ad ipsum amandum et expetendum præmiorum dulcedine voluit. Inst. lib. II, c. 8. Voyez Saül; qui l'attache au Seigneur? n'est-ce pas la douceur et la bonté du créateur (1)?

— Mais, cette grâce ou délectation, pour parler votre langage, ne saurait être toujours efficace.

— Tu parles en vrai disciple de Thomas dont le salut est fort problématique (2) ; cette grâce ne peut être qu'efficace : « Quiconque a ouï de mon père, vient à moi. » N'est-ce pas ce que dit le Seigneur? d'où il suit que la délectation produit nécessairement la foi.

— Tu écorches le texte, dit Gérard. S'il est vrai, comme l'a dit Érasme, que vos frères n'aient encore pu redresser un cheval boiteux, il faut avouer qu'ils ont plus d'une fois estropié, comme ici, un texte qui marchait parfaitement droit.

Il y a dans saint Jean, ch. 6, v. 45 : Omnis qui audivit a Patre et didicit, venit ad me. Double opé-

---

(1) Ut Deum amaret, bonitatis ejus dulcedine capiebatur. Inst. lib. III, c. 12, n. 12.

(2) Allusion vraisemblablement à ce passage de Luther sur saint Thomas :

Per papam errasse sanctos Bernardum, Franciscum, Dominicum et multos alios sanctissimos viros, non dubito, etc. De quo numero et sanctus Thomas Aquinas, si tamen sanctus est, nam vehementer dubito, cum adeo nihil olfiat spiritus in eo. — De Thoma Aquino, an damnatus vel beatus sit, vehementissime dubito, citius Bonaventuram crediturus beatum. Thomas multa hæretica scripsit, et autor est regnantis Aristotelis, vastator piæ doctrinæ. Opera Lutheri. t. II. Ien. lat., fol. 354, 355, 357, in resp. ad lib. Amb. Catharini.

ration : le créateur qui accorde sa grâce, la créature qui consent à la recevoir ; omnis qui audivit a Patre, voilà le don de la grâce; et didicit, voilà l'acte du libre arbitre; le père qui se manifeste, l'enfant qui consent à l'écouter. Mais, quoi que tu fasses, je m'élève de toute la hauteur de mon argument, et je te dis : Si pécheur et réprouvé, ta grâce me fuit et m'échappe, parce que je suis marqué du sceau de la réprobation, j'ai une excuse à alléguer : je ne pouvais faire autrement ; je le dirais à ton Dieu s'il m'appelait devant sa face.

— Mais mon Dieu te répondrait tout aussitôt : Israël, de quoi te plains-tu? d'où te vient cette impuissance du bien? sinon de ta nature fangeuse, et cette nature, qui te l'a faite, sinon ton péché (1)? Maintenant, laisse-moi t'expliquer toute l'économie du système de Calvin.

Dieu, en créant l'homme, a prévu de toute éternité la chute d'Adam. Parmi ses descendants, il en a choisi un petit nombre, que l'Apôtre nomme les élus du Seigneur, pour la félicité éternelle ; le reste pour une réprobation sans fin : pour que le salut des bienheureux manifestât sa miséricorde, et la chute des damnés sa justice. Il a soustrait sa grâce au premier homme qui est tombé : il n'a voulu sauver que les élus ; c'est pour eux seuls qu'il est descendu sur

(1) Si quis cum eo disceptare velit et hoc prætextu judicium subterfugere, quia aliter non potuit, habet paratam responsionem : Perditio tua Israel. Unde enim ista impotentia, nisi ex naturæ vitiositate? Unde porro vitiositas, nisi quod homo defuit a suo opifice. Inst. lib. 4.

la terre, qu'il a été crucifié, qu'il est mort. C'est le sang que le Verbe fait chair a versé qui est la caution du salut des élus : la grâce infuse en ce sang ne peut être perdue, elle est *inamissible.* — Cette grâce consiste dans la non imputation des péchés, et c'est par la foi seule qu'elle se communique à la créature : le baptême et les autres sacrements ne sont que des signes. La justice de Dieu étant infinie, la créature à laquelle elle est imputée n'a rien à expier ni dans cette vie ni dans l'autre; donc, dans l'autre vie, point de purgatoire; donc, en ce monde, point de suffrages des vivants. — Tout acte est souverainement bon ou naturellement mauvais. Sans la grâce, l'homme ne peut que pécher. — Le péché n'est point imputé aux élus. — A l'élu Dieu donne une grâce efficace qui opère incessamment le bien; il la dénie au réprouvé qui pèche sans cesse à l'instigation de Dieu, de Satan son ministre, de la concupiscence, fruit de mort, et elle-même mort incessante.

Ce réprouvé était destiné à la damnation, antécédemment à la prescience de tout péché même originel, et sans autre motif que le bon plaisir du créateur. Il a péché dans le premier homme, péché dans le ventre de sa mère, péché en voyant la lumière; il pèche incessamment dans cette vie, jusqu'à ce qu'il tombe dans les mains de son juge inexorable.

Voilà, dit le ministre, le système théologique de Jean Calvin, prédicateur à l'église française de Saint-Thomas, et que tu pourras lire dans son Institution chrétienne, le plus bel ouvrage, comme tu sais, qui soit sorti de la main des hommes.

— Qu'il y dorme, reprit Gérard, jusqu'au jour du jugement dernier, quand la trompette appellera les morts devant le tribunal du Seigneur. Glorifie ton maître tant que tu voudras, chante-le comme un roi de l'école. Je m'y connais, moi : je te dis que son manteau est formé de lambeaux dérobés aux monarques de l'hérésie venus avant lui, à Wiclef, à Godhescalc, à Jean Huss et à Luther ; mais il manque à ce Cauvin ou Calvin une vie personnelle ! C'est un automate moulé sur un cadavre desséché, cadavre lui-même que les vers ont déjà piqué au cœur, et que dans quelque temps l'œil de ses disciples mêmes n'osera regarder.

Et ils se séparèrent.

Et un siècle plus tard, les luthériens attaquaient et pulvérisaient le système de la prédestination (1).

Et un siècle et demi plus tard, Jurieu le calviniste écrivait : « Nous rejetons tous ces dogmes de la prédestination ; nous les rejetons comme détruisant toute religion et ressentant le manichéisme ; je le dis à regret et malgré moi, nul des nôtres ne se sert plus aujourd'hui de ces manières de parler propres à scandaliser (2). »

---

(1) *Anti Calvinianus Elenchus*, où l'on examine comment les calvinistes sont réprouvés ou prédestinés pour l'enfer par le décret immuable de Dieu selon les luthériens ; par Christophe Seldius, superintendant, ministre de Cobourg.

Anti Calvinianus speculator ; par Christ. Althoser, professeur d'Altorff, surintendant eccles. de Kulmbach. Altorff, in-4°, 1636.

Anti Calvinianus Paulus ; par Ananias Weber. Leipzig, 1644, in-4°.

(2) Jugt. sur les méthodes, etc., p. 143. Consult. de ineund. pace 214.

Et Bèze pourtant avait dit : « que le système théologique de Calvin était fondé sur la vérité (1). »

« L'ombre du sacristain de Saint-Pierre-le-Jeune a dû plus d'une fois tressaillir dans son sépulcre, au bruit des discordes intestines du protestantisme. La tombe de Gérard existe encore (1743) dans le cimetière de Strasbourg : que de révolutions religieuses sont venues expirer au pied de cette pierre qui recouvre les restes d'une pauvre créature qui s'endormit au Seigneur en 1560, chargée d'années, en face même de l'église où si souvent elle avait appelé les fidèles à la prière ! C'est une croyance populaire parmi les catholiques de Strasbourg que Gérard mourut en odeur de sainteté. Aussi le prie-t-on comme un bienheureux, dans les grandes tempêtes qui menacent la foi. La tombe du sacristain a été préservée par une sorte de miracle. Nous voulûmes la voir. Celui qui nous conduisait connaissait presque tous les hôtes de cette vallée de larmes. Après avoir marché quelque temps dans le cimetière, nous aperçûmes à l'angle oriental un bosquet de mauves toutes fraîches, au milieu desquelles s'élevait un cippe funéraire, rongé par le temps, mais où l'œil pouvait lire distinctement ces mots : *Melior est fidelis ignorantia, quam temeraria scientia.* Nous nous sentîmes émus : cette pierre qui s'échappait de cette touffe fleurie, nous offrait l'image de

---

(2) At Genevæ interea collegium ministrorum in publico cœtu veram de prædestinatione doctrinam asseruit, publicoque scripto a Calvino comprehensam, comprobavit, caput hoc christianæ religionis. Beza. vita Calv., ad. ann. 1552.

notre église debout après tant de siècles de combats, et aujourd'hui aussi belle de sa jeunesse éternelle que lorsqu'elle défiait tous les docteurs de la réforme (1). »

---

(1) Calvini de prædestinatione systema, p. 37.

La question du prédestinatianisme, dans les divers systèmes de Wiclef, Luther et Calvin, a été approfondie par le jésuite Du Chesne, dans un traité in-4°, qui parut en 1724, sous le titre : *Du prédestinatianisme*. Du Chesne est un controversiste habile et poli.

CHAPITRE XXI.

CALVIN A FRANCFORT, A HAGUENEAU, A WORMS, A RATISBONNE. 1540—1541.

Double travail de la réforme.— Appel au concile qu'elle est décidée d'avance à rejeter. — Calvin à Francfort. — Son opinion sur la cène. — Sur les cérémonies du culte. — En désaccord avec Mélanchthon. — Calvin à Hagueneau. - Vœux de Rome pour la paix. - Eck, Bucer et Calvin.—Accusations portées contre le Réformateur genevois par ses coreligionnaires.

La réforme était engagée, à l'heure où nous parlons, dans un double travail : travail de prosélytisme, travail de concorde. Pour accomplir le premier, elle avait besoin d'assistance humaine ; pour terminer le second, elle cherchait une voix puissante, qui calmât tous les flots qu'elle avait soulevés. C'est par l'abus de la parole sainte qu'elle était entrée dans le monde ; c'est par l'abus de cette même parole qu'elle voulait s'y asseoir et s'y reposer ; car la lutte qu'elle avait soutenue avait été longue et ardente. Elle n'avait eu peur ni de la triple tiare de Léon X et de ses successeurs, ni de la couronne de fer de Maximilien, ni de la longue

épée de Charles V, ni du diable, ce grand chevalier de la réforme, que Luther faisait intervenir dans tous ses duels avec Cajetan et Carlstadt, Eckius et Schwenckfeld, Munzer et les anabaptistes. Nous vous avons appelés ailleurs à l'éclosion de cette parole novatrice, cachée dans un œuf qu'Érasme, disait-on, avait ouvert du bec de sa plume, parole qui prend à Wittemberg le capuchon d'un moine pour afficher ses thèses sur les murs de l'église de Tous les saints; endosse à Worms l'habit de docteur pour s'adresser aux empereurs, puis la barbe de chevalier au château de la Wartbourg, pour échapper à l'œil de Charles V, et enfin la lance de Sickingen aux champs de la Thuringe, pour combattre les paysans révoltés; et, après toutes ces transformations, redevient moine et docteur, afin de conquérir, tantôt par la libre discussion, tantôt par la fraude et la ruse, le droit de bourgeoisie allemande. Nous avons vu des électeurs se cacher la face, s'envelopper dans leur couardise, devant cette parole rebelle, et pour l'apaiser lui jeter la soutane de nos prêtres, le camail de nos chanoines, la pourpre de nos évêques, l'ostensoir de nos autels, les pierreries de nos sacristies, et jusqu'aux récoltes de nos couvents. Mais à cette parole, l'or ne suffisait pas. Elle demandait qu'on la reconnût pour la fille légitime du Verbe incarné. Il y a des moments où l'on dirait que Charles V porte une quenouille au lieu d'une épée : il s'amuse à discuter avec la révolte ; discuter, c'était parlementer.

La parole nouvelle avait dressé un formulaire de foi qu'elle avait nommé sa confession. Après avoir

décliné son symbole à Augsbourg, elle s'était exprimée en ces termes :

« Si nos discussions ne peuvent être vidées à l'amiable, que votre majesté (elle s'adressait à l'empereur) fasse convoquer un concile général; nous y paraîtrons, nous y plaiderons notre cause au nom de Dieu. Nous en appelons à un concile (1). »

La réforme se moquait ici de l'empereur, du pape et de la chrétienté. Elle s'était exprimée franchement par la bouche de son apôtre. Luther, en cent endroits de ses épîtres et de ses livres, avait rejeté tout pacte avec Bélial. Cherchez dans le dictionnaire protestant, Bélial; vous trouverez comme synonyme : pape. Mais à Augsbourg, la réforme avait besoin de tromper l'empereur.

En attendant, elle gagnait des villes, des provinces, des royaumes, des têtes couronnées, des évêques même. En sorte que lorsque la cour de Rome l'eut prise au mot, elle faussa son serment, et répudia toute espèce de concile.

---

(1) Histoire du protestantisme, par M. Roisselet de Sauclières, t. 2, p. 378.

Luther ne se contentait pas de protester par ses écrits contre la tenue d'un concile, il s'amusait à le jouer dans des caricatures qu'on trouve encore quelquefois aux étalages des bouquinistes, ou comme on les nomme, des antiquaires allemands. Dans l'une de ces images, le pape est représenté assis sur un cochon, et tenant en main *stercora fumida*, dont des femmes, des vieillards, aspirent l'odeur. Dans une autre, le pape est enveloppé de diables de toutes couleurs et de toutes formes, qu'il invoque les mains jointes, mais qui sans pitié brisent sa couronne, et apportent le bois qui doit le brûler dans les enfers. Sleidan a donné la description de ces deux caricatures, lib. 16, fol. 365; édit. de Strasbourg, 1608. Welslinger les a reproduites dans son Friß Vogel, oder stirb, p. 94, 97.

A Smalkalde, en 1539, la réforme leva le masque, changea de rôle et recourut à la force ouverte, en appelant à son secours tous ses partisans, répandus sur la surface de l'Allemagne. Le catholicisme comprit qu'on en voulait à son existence; il convoqua ses alliés à Nuremberg et se prépara à combattre. L'empereur, occupé du triomphe de ses armes, ne pouvait laisser ses plus belles provinces en proie à des doctrines qui menaçaient le repos du monde entier. Assez de sang, du reste, avait été répandu déjà dans la Franconie et la Souabe. Il eut recours à son remède ordinaire : il convoqua une diète à Francfort. Calvin y parut à côté de Mélanchthon.

Luther vieillissait; Dieu l'avait frappé avant le temps de toutes ces maladies qui affligent l'homme à la fin d'une longue existence. Il était devenu sourd; son cerveau, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, était plein de tempêtes et de tonnerres; sa main, comme frappée de paralysie, ne pouvait écrire deux lignes sans que sa tête s'échauffât jusqu'à l'ébullition. Et comme si ces douleurs physiques n'eussent pas été un châtiment suffisant, la colère de Dieu était venue, selon la juste expression de l'écrivain, le visiter jusque dans son ménage. En quelques années il avait perdu deux enfants, entre autres une fille chérie, modèle de beauté et d'innocence. Désormais son rôle dans ce monde était fini; mais il laissait en mourant un disciple, Mélanchthon, qui devait continuer l'œuvre du maître, la répandre, la symboliser et la protéger contre la juste colère des princes catholiques et les caprices

des électeurs protestants. La tâche était grande et au-dessus des forces d'un homme. Comment espérer de donner l'unité à ce Verbe qui changeait de signification en passant par chaque bouche qui l'annonçait? Ainsi à Francfort, trois hommes représentaient la réforme, Bucer, Mélanchthon et Calvin; Bucer, cette chauve-souris que Luther avait déjà plusieurs fois frappée au cœur ; Calvin, qu'il avait damné dans Zwingli; et Mélanchthon, pauvre voyageur à la recherche d'une étoile qui fuyait constamment.

Calvin, avant de quitter Strasbourg, avait développé son système sur la cène dans une lettre à Mélanchthon. Philippe n'avait pas eu le temps de répondre. « Maître Jehan, dit-il à Calvin, en le voyant pour la première fois à Francfort, je pense comme vous sur l'Eucharistie (1). » Calvin rappelle avec joie ce propos de Mélanchthon, dans une lettre à Farel (2). Il ne connaissait point encore cette nature d'homme, faible jusqu'à la couardise, qui n'aurait osé offenser en face une âme vouée à l'œuvre commune. Le soir, de retour au logis, Mélanchthon reprenait courage, se hâtait de consoler son père et de le rassurer, en promettant de lui rester fidèle jusqu'à la mort. Et Luther, tout joyeux, appelait Justus Jonas, lui montrait la let-

(1) Illos enim ad eum miseram quo expiscarer, an aliquid esset inter nos dissensionis. Antequam responderet conveni eum Francofordiæ; testatus est mihi nihil se aliud sentire quam quod meis verbis expressissem.

(2) Epist. Farello, Mart. 1539.

tre et buvait un grand verre de bière à la persévérance de Philippe et à la chute de la papauté.

Les légats impériaux étaient venus irrités à Francfort. Ils menaçaient au nom de leur maître de détruire la réforme dans le sang, si elle refusait de reconnaître la voix de la raison. L'empereur consentait à laisser aux protestants la propriété des églises dont ils s'étaient emparés par violence; mais il voulait les contraindre à restituer les biens des couvents et des presbytères. Mélanchthon, s'il n'eût consulté que sa conscience, aurait cédé volontiers; mais en présence des princes réformés qui, suivant un vieil historien, « souffraient de cruelles tranchées, quand on parlait de rendre gorge de ce qu'on avait trop avidement avalé (1) », il hésitait, demandait du temps, conseillait à ses amis de « carguer les voiles dans la tempête, d'attendre que Dieu eût fait luire son soleil, aux rayons duquel on pourrait travailler à étouffer les germes de discorde nés au sein de la réforme, et à réunir tous les esprits dans une même foi, et dans un symbole commun. » — Ame de chair, disait Capito, qui n'ose avouer son Dieu à la face des hommes, qui a peur des princes de ce monde! Mon Dieu, ôtez-moi de cette terre, car j'en prends à témoin le Seigneur, notre pauvre Église est perdue, si elle continue de marcher dans la même voie; si tous ceux que le Seigneur a appelés à la lumière, affligent son œil de leurs dissensions intestines (2).

(1) Flor. de Rémond.
(2) Epist. Farello, Mart., 1539.

L'apparition de Calvin à Strasbourg n'avait réussi qu'à jeter de nouveaux désordres dans l'Église évangélique, car il apportait à la réforme une parole dogmatique qu'il était décidé à faire prévaloir. Son signe figuré, son pain emblématique, sa chair symbolique de la cène, avaient enlevé au luthéranisme beaucoup d'âmes flottantes, que le miracle de la présence réelle commençait à révolter, et qui croyaient que le chemin le plus court pour arriver à la vérité, était la seule raison.

Chaque diète était comme une halte dans le mouvement : les esprits divisés essayaient d'un repos qui leur pesait bientôt ; ils en revenaient à la discussion orale qui seule, à les entendre, devait terminer des débats religieux. A Francfort, on décréta une trève de quelques mois, pendant laquelle on choisirait dans les deux camps quelque roi nouveau de la parole, qui soumettrait à son joug les esprits récalcitrants. Le monarque de la réforme c'était Luther, que Dieu retenait sur un lit de douleur, et que l'Allemagne appelait en vain à chacune de ces assises où sa voix aurait commandé le silence. Le vicaire de Luther, Mélanchthon, n'avait point assez de puissance pour ramener à l'unité les disciples dissidents. Il ne voulait pas d'un culte, comme le rêvait Calvin, sans vie, sans lumière, sans fleurs, ni reflets, dépouillé d'images, de prêtres, d'évêques et de liturgie. Lorsque Calvin lui disait que toutes les cérémonies qu'avait conservées l'Église saxonne sentaient le judaïsme, Mélanchthon n'osait contredire le prédicateur de Strasbourg ; mais il lui représentait que trop de

coups avaient été portés au catholicisme; que l'abolition de toutes ces formes extérieures qui avaient le pouvoir de parler à l'imagination, réveillerait les plaintes des canonistes ; et il en appelait au temps et à Luther (1), qui n'aimait pas plus les pompes de la liturgie catholique, que la nudité du culte réformé. Bucer joignait sa voix à celle de Mélanchthon. Tout en méprisant nos beaux chants latins, les splendides images de nos temples, l'or de nos vêtements sacerdotaux, les pierreries de nos tabernacles, il était disposé, comme Luther, à remettre à d'autres temps l'examen des questions liturgiques : l'important pour la réforme était d'avoir une symbolique (2). Calvin quitta Francfort, surpris de la science, émerveillé de la douceur de Mélanchthon; mais croyant au danger de ces formes visibles dont il aurait voulu qu'on effaçât jusqu'à la dernière trace, afin d'exhausser le mur de séparation élevé par le moine augustin entre la réforme et le catholicisme. La position des deux théologiens n'était pas la même; leurs opinions devaient différer. Mélanchthon avait assisté à toutes les phases d'une révolution commencée par la parole et poursuivie par le sang. Calvin, lui, depuis qu'il était à Strasbourg, n'avait encore été témoin que de tournois, où, de part et d'autre, on ne dépensait que de l'encre. Le professeur de Wittemberg savait qu'on ne se joue pas impunément

(1) Epist. Farello, Ap. 1539.

(2) P. Henry, p. 243 et suiv., t. I. — Hess, t. I, p. 367 et suiv. — Epistolæ Calvini.

des convictions populaires : l'ombre de Munzer se dressait sans cesse à ses yeux pour témoigner que rien ne coûte à l'âme fanatique qui veut triompher, pas même le sacrifice de sa vie. Aussi, à chaque néologie, rêvait-il une ruine nouvelle, et trop de décombres s'étaient amassés sur son chemin pour qu'il consentît, de gaieté de cœur, à marcher toujours dans la même voie. Il écrivait à l'un de ses amis : « Toutes les eaux de l'Elbe ne me fourniraient pas assez de larmes pour déplorer les misères de la réformation. Le peuple ne se soumettra jamais au joug que l'amour de la liberté lui a fait secouer. Nous combattons, non pas pour l'Évangile, mais pour nos propres intérêts. La discipline ecclésiastique est ruinée (1) ». Sur la fin de sa carrière, il aurait voulu réjouir son regard à l'aspect de réédifications matérielles dans le culte. Il cherchait, avant de mourir, à laisser une symbolique basée sur des formes palpables qui nourrissent l'esprit et l'imagination. De là, ses vœux pour un sacerdoce calqué sur le sacerdoce catholique, ayant sa hiérarchie spirituelle, ses pontifes, ses prêtres et ses autels.

Mélanchthon ne put point assister à la diète de Haguenau, qui s'ouvrit au mois de juin 1540. Il était retenu malade à Weimar. Calvin était parti de Strasbourg pour prendre part aux conférences ; son rôle ne devait y être que secondaire. On lui reconnaissait de la science, de la dextérité, de la ruse,

(1) Ep., l. IV, ep. 100, 129.

mais pas l'ombre d'éloquence. Ce n'était pas l'homme des grandes assemblées : sa parole ne savait pas remuer les âmes. Mêlé depuis peu de temps aux mouvements de la pensée religieuse, il n'avait qu'une idée fausse des hommes et des choses. Dans une lettre qu'il écrit à Henri de Taillis, il montre une complète ignorance sur le rôle que chaque personnage aurait voulu jouer en Allemagne.

« L'intention des adversaires, dit-il, est d'augmenter leur ligue et de diminuer la nostre ; mais on espère que Dieu tournera cette chance. Quoi qu'il en soit, les nostres cherchent de multiplier le règne de Christ tant qu'il leur est possible, et n'ont point délibéré de fleschir aucunement, Nous ne sçavons maintenant ce qu'il plaira au Seigneur de nous envoyer. Une partie de nos adversaires ne demande que la guerre. L'empereur (Charles-Quint) est tant enveloppé qu'il ne l'ose plus entreprendre. Le pape, de sa part, ne se feindroit pas à se y employer, car il a faict offrir par son ambassadeur trois cent mille ducats pour commencer. Si tous ceux qui n'on encore reçu nostre religion se vouloient accorder à nous assaillir, l'empereur ne feroit pas difficulté de prester son nom, et ne fust-ce que pour briser les forces de l'Allemaigne afin de la dompter plus aisément. Mais il y a un grand empeschement ; c'est que tous les électeurs, d'un commun accord, sont à cela d'apaiser toutes dissentions amiablement sans venir aux armes. Le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg sont nostres, ainsi ils ne peuvent faire autre chose que poursuivre leur cause. »

Calvin se trompe ; Rome désirait la paix. Les députés catholiques, peu jaloux de l'écolier de Noyon (1), ne demandaient que le repos. « Eck et les pontificaux, dit un historien dont on ne récusera pas le témoignage (2), voulaient qu'on ne remuât plus les questions décidées à Augsbourg, en 1530, dans la confession souscrite par l'église saxonne. » Mais les protestants cherchaient à revenir sur une œuvre qui renfermait des doctrines qu'ils reconnaissaient autrefois, mais qu'ils rejetaient aujourd'hui. Ils retiraient une à une toutes les concessions que leurs pères avaient faites aux catholiques. Eck n'avait-il pas raison de leur dire : « Vous nous avez donné à Augsbourg votre exomologèse comme inspirée du Saint-Esprit, pourquoi voulez-vous aujourd'hui revoir et corriger une révélation divine ? » On ne put s'entendre. On se sépara en se donnant rendez-vous à Worms. Luther avait prévu ce résultat et trouvé moyen d'en rire... « Nous en sommes pour nos frais, disait-il : on a fait pis que de l'eau claire à Haguenau (3). »

Les conférences qui s'ouvrirent à Worms et à Ratisbonne semblaient devoir être plus heureuses que celles de Haguenau. Les deux communions y étaient représentées : la réforme par Mélanchthon,

---

(1) Fateor ipsum neque docentem, neque scribentem in ornatu verborum et humana eloquentia eximium. — David Claude.

(2) Hospinianus, Historiæ sacramentariæ, t. II, p. 310 et seq.

(3) Es ist mit dem Reichstage in Hagenau ein Dreck; ist meine Mühe und Arbeit verloren, und Unkosten vergebliche. — Luth. an seine Frau; De Wette, t. 5, p. 298, 299. Paul Henry, p. 260, t. 1.

Calvin, Capito et Bucer ; le catholicisme, par Eck, le théologien, Gropper et Pflug. Calvin a dessiné leur silhouette ou plutôt leur caricature : « Pflug est un homme éloquent, un politique habile, un théologien vulgaire ; un courtisan, un ambitieux, mais de mœurs exemplaires. Gropper (1) est une de ces natures partagées entre le monde et Dieu, avec lesquelles on ne saurait disputer pour acquérir de la gloire. Tu connais Eck, ce brouillon qui gâte tout ce qu'il touche... Si nous nous entendons avec de tels hommes, je serai bien trompé. »

Calvin emploie ici la formule ordinaire de son maître : il calomnie. Eck était un esprit lumineux qui lisait dans la pensée de ses adversaires. Cette intuition était le résultat d'une longue pratique du cœur humain. S'il n'avait pas la fougue radieuse de cet autre Eck, qui disputa si souvent avec Luther ; s'il ne savait pas poétiser une question théologique, ni transformer une argumentation en drame, il avait un autre don, celui de poser admirablement une question. Les théologiens de Strasbourg s'étaient préparés d'avance à une lutte ardente ; ils étaient partis la tête pleine de beaux discours, à l'aide desquels ils se promettaient de fasciner la diète ; mais ils en furent pour leurs frais de mémoire, quand Eck leur dit : « — L'école protestante a son symbole, comme nous avons le nôtre : ce formulaire de foi est celui qu'elle nous appor-

(1) Gropper reçut pour prix de ses services à la cause catholique le chapeau de cardinal.

tait, il y a dix ans, à Augsbourg, qu'elle a soutenu depuis opiniâtrement, publié et répandu par milliers en Allemagne. Nous l'avons combattu ce formulaire, comme nous nous proposons de le combattre, à l'exception toutefois de quelques-uns de ses articles, par exemple, de ceux qui sont relatifs à la cène, que nous admettons en partie. Voulez-vous disputer? Nous sommes prêts. La papauté vous a témoigné de quel désir de paix elle était animée en vous envoyant le cardinal Contarini, dont la douceur vous est assez connue. »

Eck disait vrai : le catholicisme voulait la paix au prix même de larges concessions, non pas sur le dogme, mais sur divers points de discipline ecclésiastique. Contarini, l'ami de Sadolet, une des gloires de la pourpre romaine, avouait la nécessité d'une réforme religieuse ; organe d'un pape éclairé, Paul III, qui ne voulait pas descendre dans la tombe sans assister à la réconciliation de ses fils en J.-C.

L'empereur Charles-Quint pensait comme le pape; Mélanchthon et Bucer étaient disposés à adoucir leur langage et leurs prétentions. Un historien réformé a signalé les dispositions bienveillantes des deux communions. Qui donc nous expliquera cette brusque transition de l'espérance à la déception, de la charité à la colère? Calvin, qui avait reçu un mandat spécial de l'Église qu'il représentait, et qui aurait préféré, comme il le disait, s'ensevelir sous les ruines de son temple à Strasbourg, plutôt que de se réconcilier avec Rome. Il fallait donc encore une fois en venir à ces disputes où le Seigneur,

qui aime le silence, trouve si peu son compte, suivant l'expression de Mélanchthon. On régla l'ordre des discussions. La première, la plus importante, devait rouler sur la cène. A Augsbourg, la réforme avait reconnu la présence réelle; elle maintint sa parole, et confessa, par l'organe de Mélanchthon et de Bucer — qu'elle soutenait fermement avec l'Église catholique, qu'après la consécration du pain et du vin, le corps et le sang de Jésus résident dans l'Eucharistie, vraiment et réellement; que le fidèle les reçoit non point enfermés dans une substance matérielle, ou par une manducation charnelle, mais spirituellement, et par la foi (1).

Le catholicisme ne pouvait se contenter d'une exposition de foi semblable, où l'on pouvait, en la tordant, trouver deux termes opposés, négation et affirmation. Aussi, le cardinal de Granvelle rejeta-t-il cette confession comme offensant le dogme qu'elle semblait vouloir reconnaître. Mais, dans l'intervalle de la dispute, Bucer et Mélanchthon avaient essayé de composer une autre formule, moins ambiguë, il est vrai, mais qui ne satisfit pas plus les catholiques que les députés de Strasbourg.

---

(1) Nam et illi docent vere et realiter corpus Christi in cœna præsens esse et dari sumentibus; at non in pane neque ori præsens esse, sed fidei et omnibus quidem cum pane et vino sumendum offerri, sed solis fide sumentibus communicari.

Nam perspicue testati sumus nos amplecti et tueri omnem consensum ecclesiæ catholicæ, quod in cœna Domini, consecrato pane et vino, realiter adsint et sumantur corpus et sanguis Domini. Testati sumus nos improbare eos qui negant adesse et vere sumi corpus Christi. — Hosp., Hist. sacra., t. II, 314.

Calvin blâme amèrement Bucer et Mélanchthon de ces ménagements timides envers une croyance qu'il taxe d'idolâtrie (1). Comme on ne pouvait s'entendre sur l'énonciation dogmatique, on remit, d'un commun accord, à d'autres temps, une question que chaque culte regardait comme fondamentale.

On disputa bientôt sur la messe. La réforme regardait la messe comme une institution humaine à laquelle elle refusait le titre de sacrifice : elle en demandait l'abolition en termes formels.

Eck défendit le dogme eucharistique avec un resplendissement de paroles qui émut toute l'assemblée. Le soir, il se mit au lit pour ne plus se relever. Quelques jours après, il expirait frappé d'apoplexie. Un instant, le monde catholique espéra que Dieu lui conserverait un homme d'un si beau talent : tandis que la réforme, épiant, d'un œil inquiet, tous les symptômes de la maladie, demandait au Seigneur, par la bouche de Calvin, de la délivrer de cette « bête féroce (2). » Comment se fait-il que le dernier historien de Calvin, M. Paul Henry, ait effacé de la lettre de son héros à Farel, ce souhait de mort? Croyait-il donc qu'il y resterait enseveli à jamais, et que nulle main ne viendrait l'en exhumer? Déjà, dans une autre histoire, nous avions surpris Luther, à genoux, levant les mains au ciel, et priant Dieu de le délivrer d'un

(1) Philippus et Bucerus formulas de transsubstantiatione composuerunt ambiguas et fucosas. — Calv., epist. 12 maii.

(2) Eckius, ut aiunt, convalescit, nondum meretur mundus ista bestia liberari. — 12 maii 1541. Farello.

autre Eck, « frelon qui le troublait et l'importunait de ses morsures. »

Le sang de Luther, glacé avant le terme par les maladies, ruissela dans ses veines comme à l'âge de trente ans, quand il apprit la triste fin de la diète de Ratisbonne. — Dieu l'avait exaucé, disait-il, en répandant les ténèbres sur l'œil des papistes. — Courage! écrivait-il à Philippe, grâces te soient rendues! tu as enlevé à la messe son plus beau fleuron, le titre de sacrement, ce que je n'aurais jamais tenté d'entreprendre (1).

Mélanchthon a donné de longs détails sur les colloques de Ratisbonne et de Worms, dans diverses lettres à ses amis, et à Luther entre autres (2). Nulle part, nous n'y trouvons le nom de Calvin. S'il faut en croire cependant quelques historiens, le réformateur genevois eut avec Robert Mosham, à Worms, une dispute à laquelle assista le disciple de Luther, qui vint féliciter le sacramentaire et lui donna le nom de *théologien* (3). C'est un triomphe dont Mélanchthon a gardé le secret toute sa vie. Nous ne voyons pas non plus dans la correspondance de Philippe le moindre mot sur divers entretiens qu'il aurait eus avec Calvin. Que devient donc

(1) Macte virtute et pietate, mi Philippe, tibi debetur gratia qui missæ potuisti sacramentum adimere, quod ego tentare et aggredi non fui ausus. — Hospin., Hist. sacr.

(2) De conventu Ratisbonæ. D. Martino Luthero 1541. — Epistola ad lectorem de colloquio Wormaciensi, 1540.

(3) Aderat enim Melanchthon Wormatiæ in ea disputatione, qua Passaviensem decanum Calvinus percelluerat, territum à Calvino, primo Argentinensi congressu. — Antip. IV, p. 21, 22.

cette communauté de symbolique avec le professeur de Wittemberg, que Calvin rappelle avec tant de joie à son ami Farel, quand hier il nous parlait encore de l'opinion menteuse (*fucosa*) de Mélanchthon sur la cène? « C'est à la suite de leur entretien à Ratisbonne, dit Sturm, que s'établit entre ces deux âmes une amitié que rien ne put altérer (1). » Nous l'avouons, nous ne comprenons pas de liaison possible entre ces deux organisations si diverses : l'une facile et aimante, l'autre colérique et haineuse ; l'une qui combat généreusement, cherche son adversaire, mais en champ clos, au grand air, au double soleil de la terre et du ciel ; l'autre qui se tapit dans son logis pour crier à son Dieu : « Seigneur, délivrez-nous de cette bête fauve. » Longtemps après la mort de Mélanchthon, Calvin se rappelait l'image de celui qu'il avait vu plein de vie à Ratisbonne, et il évoquait cette ombre. — « Philippe, toi qui vis dans le sein de Dieu où tu m'attends dans ton repos bienheureux, viens, ma voix t'appelle. Que de fois tu m'as dit, quand tu tombais de lassitude et de chagrin, et que ta tête reposait doucement sur ma poitrine : Ah! plût à Dieu que je pusse mourir sur ce sein chéri! Mille fois, à mon tour, j'ai désiré vivre avec toi ; je t'aurais encouragé au combat ; je t'aurais appris à mépriser l'envie et la calomnie ; j'aurais mis un frein

---

(1) Etiam in colloquio ita inter Melanchthonem et Calvinum constituta notitia est, ut dum viverent ambo nunquam interrupta fuerit charitas. — Sturmius, in Antip. IV, p. 21, 25.

à la méchanceté de tes ennemis, dont la faiblesse accroissait l'insolence (1). »

Calvin, dans l'éternité, à côté du théologien qui croyait à la présence réelle; dans la même gloire que Mélanchthon, qui tant de fois a crié anathème contre les sacramentaires!

D'où vient que Calvin nous a caché si soigneusement les marques de l'amour de Mélanchthon pour sa personne et ses écrits? J'ouvre la correspondance du professeur, j'y trouve d'abondantes effusions pour Sadolet, que Calvin calomnia; pour le cardinal Contarini, dont Calvin flétrit le caractère (2); pour Bucer, que Calvin nomma une nature de renard; pour presque toutes nos gloires catholiques de la renaissance, dont Calvin méconnut ou nia le talent. Le ciel lui avait donné un véritable ami dans Grynée, qui mourut de mort subite. Avec quel attendrissement Mélanchthon parle des travaux, de la science, du zèle du ministre bâlois! Et cette grande perte, Calvin l'annonce, lui, comme un événement ordinaire; son œil n'a pas même eu de larmes pour pleurer la mort de son premier né. Jamais l'a-t-on vu raconter, avec quelque amour de cœur, les travaux de ses coreligionnaires; âme jalouse de toute gloire qui ne relève pas de la sienne! Qu'il cesse donc de

---

(1) O Philippe Melanchthon! te enim appello, qui apud Deum cum Christo vivis, nosque illic expectas, donec tecum in beatam quietem colligamur, etc. — De v. part. chr. in cœna contra Heshusium. — Op. 724.

(2) Quod Contarenus mallet, si potest, nos sine cæde reprimere. Cal. Farello. MSS. Gen.

nous parler de la tendresse de Mélanchthon, qui lui écrit dans l'espace de plusieurs années sept à huit fois, et termine un billet par cette formule si sèche : *Bene vale : Philippus Melanchthon.*

Ce n'est pas Calvin, du reste, qui porta la gloire ni le fardeau du tournoi de Ratisbonne. Le sénat de Strasbourg savait bien que le réfugié français ne pouvait se mesurer avec Eckius ; mais il comptait sur le théologien qui, perdu dans la chaire, reprendrait sa revanche au logis, dans la conférence ; et c'est là véritablement que Calvin eût pu combattre avec quelque éclat. Mais Bucer voulait avoir tous les honneurs, disputer en public et conférer à l'Académie. La nature lui avait donné, comme à Luther, les dons extérieurs qui séduisent et emportent la multitude ; un front large où se jouaient des cheveux de jais, des dents d'une blancheur éclatante, un sourire d'une merveilleuse finesse, un œil brillant, une taille haute et noble, et des mains de femme. Sa voix distillait le miel ou lançait au besoin la foudre ; mais la parole était l'instrument le plus précieux qu'il avait reçu pour fasciner ses auditeurs ; elle chatoyait comme le diamant ; véritable spectre solaire où se produisaient toutes les couleurs, en sorte qu'après l'avoir entendue, chacun pouvait la reconnaître, parce qu'elle reflétait son opinion et qu'elle était teinte de judaïsme, de luthéranisme, de zwinglianisme, et de catholicisme même ! Ses amis auraient eu de la peine à dire à quelle religion il appartenait (1). Il y

(1) Bucerus ambiguis et obscuris loquendi formulis sententiam

en avait qui l'accusaient hautement de papisme (1). Jamais étudiant de Cologne ou de Leipzig ne fut plus raffiné en subtilités scolastiques. Luther disait que, comme Abraham, avant de sacrifier, avait laissé sa monture au bas de la montagne, ainsi, avant de disputer, fallait-il attacher et lier Aristote : Bucer n'avait pas suivi le précepte du maître. A chaque discussion, il venait toujours avec le même âne tout chargé des reliques de l'école, c'est-à-dire d'enthymèmes et de distinctions, filets de chasseur qu'il tendait sous les pas de ses adversaires, mais où Eck n'était pas homme à se laisser prendre. Malheureusement, quand Bucer ne faisait pas d'impression sur ses juges, il avait recours à la calomnie. A la diète, il fit rire un jour tout son auditoire en représentant le grave Eck, courant en véritable écolier chez tous les princes, pour les conjurer de repousser les articles de conciliation proposés par les protestants.

— Moi, disait Eck, le lendemain, solliciteur au pied léger, qui ai tout récemment eu trois accès de fièvre; moi, hydropique et obligé de garder la chambre (2)! — Eck ramena les rieurs de son côté.

---

suam proposuit, ut in utram partem magis propenderet colligi non potuerit. — Lavater.

(1) Traducebant amici Calvini Bucerum quasi novum papismum erigere. — Vossius, Ep. 457, p. 103.

(2) Qui ter febre correptus, aurigine læsus, proxima dispositione ad hydropisim timidus, qui tot septimanis, nunquam ædes exire potis eram, cucurri per aulas principum et eis suggessi ne acceptarent articulos pro conciliatis eis venditos! — Apologia pro rever. et illust. princip. catholicis, etc. Parisiis, 1543.

En vain Bucer essayait-il de se réfugier dans son hallier de paroles sonores, Eck l'y poursuivait en murmurant : — Pauvre hydropique comme moi, rongé par la fièvre, alité, et que tu voudrais transformer en écolier tout frais, tout rosé, aux jambes d'Atalante, aux poumons de Stentor ; je ne demande pas mieux que de croire au miracle : c'est le premier que vous aurez fait.

Calvin finit par reconnaître cette argile de protée, dont avait été pétrie l'âme de Bucer. C'était dans un de ces moments d'abandon intime où l'on dit tout ce qu'on a sur le cœur, sauf à se repentir plus tard, mais quand on ne peut plus retirer le trait de la blessure.

— Tu as bien raison, disait donc Calvin à un de ses amis de toute la vie, de blâmer les obscurités dont Bucer aime à s'envelopper (1).

Quand il vit la faute qu'il avait commise, il chercha à verser sur la plaie un peu de miel. Bucer n'était pas homme à pardonner : dans un moment d'humeur, il disait, mais à Calvin lui-même : — Toi, tu juges comme tu aimes ou comme tu hais ; tu aimes et tu hais sans raison (2).

Calvin, à la diète de Ratisbonne, semblait avoir modifié son opinion sur la cène et sur les formes du culte ; il s'était caché dans des nuages où l'œil

---

(1) Tu Buceri obscuritatem vituperas et merito, at nihil est in Bucero adeo perplexum, obscurum, flexiloquum, atque ut sic loquar, tortuosum.

(2) Judicas pro ut amas vel odisti ; amas autem vel odisti pro ut lubet.

humain avait peine à le reconnaître. Ses amis eux-mêmes blâmaient sa phrase flottante et sa parole ambiguë. — Savez-vous bien, racontait Lavater, qu'on ne pardonnait point à Calvin ses tergiversations touchant la cène (1). D'autres lui reprochaient ses idées sur la consubstantiation (2).

Ainsi cette grande organisation que l'image de l'exil n'avait pu faire fléchir à Genève, s'amoindrissait en face des représentants de l'Église saxonne. C'est que, semblable à tous les autres réformés, Calvin avait peur des colères de Luther.

---

(1) Multi offendebantur, quod Calvinus diversum quid de cœna Domini tradere videbatur à Tigurinæ ecclesiæ ministris. — Hist. sac., p. 98.

(2) Multis videbatur Calvinus diversum quid a Tigurinis de cœna tradere ac consubstantiationi non nihil favere. — Adam : Bullinger's Leben, p. 489.

CHAPITRE XXII.

DE COENA DOMINI. 1539—1540.

Divergence des symboliques protestantes touchant la cène. — Opinion de Carlstadt. — De Zwingli.— De Luther.— Système de Calvin exposé par Bossuet, et réfuté et condamné par Luther et l'Église saxonne. Le dogme catholique de la transsubstantiation, défendu par divers protestants.

Je veux vous montrer toute la misère de cette parole qui s'est annoncée comme un rayon du soleil éternel, comme une ombre du Verbe fait chair, comme une goutte de l'Océan infini; vous allez l'entendre dans toute sa splendeur par la bouche de ses apôtres, et vous l'adorerez alors si vous osez. A l'œuvre donc la réforme qui vient d'implorer l'esprit de Dieu pour expliquer ces mots si clairs : *Ceci est mon corps*, *ceci est mon sang*.

Voici d'abord Carlstadt, dont le vieil allemand reluit admirablement dans la traduction de notre conseiller bordelais, Florimond de Rémond.

« Cette sentence, *hoc est corpus meum*, est pleine et parfaite, de laquelle le Seigneur a usé ailleurs

sans faire mention du sacrement (1). Car, ce pronom *hoc* a une lettre capitale H. Or, une grande lettre désigne le commencement d'une sentence. Ces mots ont été inscrits aux paroles de la cène, comme quelquefois on entrelace divers propos, et toutefois le sens est entier. Il eust été bon que les interprètes eussent laissé le pronom grec τοῦτο et qu'ils l'eussent entremeslé parmi le latin, disant ainsi τοῦτο, *hoc est corpus meum*; on eust lors reconnu ce que signifie ce mot τοῦτο : c'est un pronom grec qui montre un nom neutre. Or, le mot latin *panis* est masculin; donc que le pronom τοῦτο n'y peut convenir et ne peut appuyer l'opinion de ceux qui disent le pain estre le corps de Christ, car la phrase grecque ne le peut souffrir non plus que la latine : *istud panis est corpus meum.* Quant à moy, j'ay toujours pensé que le Christ, en montrant son corps, avoit dit : ceci est mon corps qui sera livré par vous. Car le Christ ne montre pas le pain et ne dit pas : ce pain est mon corps, et ceux qui disent que le pain est le corps de Jésus-Christ mentent. Ces paroles *hoc est corpus meum quod vobis tradetur*, sont enfermées de poincts au commencement et à la fin, montrant que le sens n'est pas attaché au précédent ny au subséquent, mais distinct et séparé. Donc il faut de nécessité confesser que le Christ disant : ceci est mon corps, a montré son corps et non le pain... Quant à moy, je crois aussi peu que J.-C. est en plusieurs lieux corporellement,

(1) Carlost. in dial. de Cœna.

omme je crois saint Anne avoir eu cinq têtes, et ce pauvre petit innocent dont est parlé en toute l'Allemagne, estre né avec une barbe au menton, de douze coudées de long (1). »

Or, Carlstadt était un archidiacre de Wittemberg, mauvais hébraïsant, qui avait le premier pris femme, à la grande joie de l'Église saxonne; le second de Luther à la dispute de Leipzig, et qui se vantait de tenir le secret du grand mystère eucharistique d'un esprit familier qui lui était apparu. Carlstadt avait une fort mauvaise opinion de la science de Luther (2).

Quand le docteur lut l'étrange interprétation de son disciple, il se frotta les yeux et secoua sa longue chevelure, comme si les brouillards de Wittemberg l'eussent empêché de lire. Puis il se mit à rire, et avec lui, Justus Jonas, Aurifaber, Poméranus et Mélanchthon, d'un rire si fou, que l'archidiacre l'entendit, mais sans s'en émouvoir le moins du monde; car il croyait à une inspiration d'en haut; bonne fortune dont se vantent tous les chefs de la réforme. Carlstadt se mit donc à commenter son commentaire en chaire et dans ses livres, jusqu'à ce que maître Martin eût étouffé l'auteur sous des flots de bière bavaroise. Carlstadt chassé, s'en alla de ville en ville avec cet écriteau que Mélanchthon lui avait

(1) .... Ut innocentem infantem habuisse barbam duodecim cubitis prolixam.

(2) Langæus in vita Carlostadii, — Schlusselburg, de Cœna Dom., p. 87. Sur la dispute *de Cœna Domini*, consultez : Marheinecke : Geschichte der deutschen Reformation, t. II, 1816, p. 236 et suivantes.

attaché sur le dos (1) : « Homme barbare, sans esprit, sans doctrine, privé même du sens commun, qui vit comme les ivrognes entre les pots et les verres. » Pauvre Carlstadt, qui ne buvait que de l'eau, et qui, lors de son mariage, avait été transformé par Luther en saint du Paradis (2) !

En 1524, un ange apparut au curé d'Einsiedeln, pendant qu'il dormait dans les bras de sa servante, et cet être aérien, dont Zwingli n'a jamais pu se rappeler la couleur, lui révéla le sens des paroles de la cène. Luther reprit son rire homérique qui ne le quitta plus dans le monde réformé, et Zwingli écrivit :

« Je pense que Carlstadt a entrevu un rayon de lumière ; mais il n'a pas vu comme moi le soleil de Vérité, il n'a pas compris le sens mystique des paroles de Christ. Le corps de Christ ne peut être ni sous le pain, ni avec le pain : le pain n'est que le signe d'une réalité absente (3). Un sacrement n'est qu'une image et rien de plus ; si vous en faites une

---

(1) Hist. de cœna Aug., fol. 42, in 2 Conf. Resp. ad Lutherum.

(2) A la messe de mariage de Carlstadt, le célébrant récita une oraison qui commençait ainsi : « Deus qui, post longam et impiam sacerdotum tuorum cæcitatem, beatum Andream Carlostadium ea gratia donare dignatus est, ut primus, nulla habita papistici juris ratione, uxorem ducere ausus fuerit, etc. »

(3) Si sacramentis fidendum est, jam sacramenta Deum esse oportet, ut non tantum Eucharistiæ sacramentum, sed et baptismus manuumque impositio Deus sit. Sacramenta veneramur ut signa et symbola rerum sacrarum, non quasi res ipsæ sint quarum signa sunt. — Christianæ fidei a Huldrycho Zwinglio prædicatæ brevis et clara expositio, ab ipso Zwinglio paulo ante mortem ejus ad regem christianum scripta, Tiguri, 1536.

réalité, le sacrement devient Dieu ; alors vous direz de l'eucharistie, du baptême et de l'imposition des mains : un Dieu, un autre Dieu, un troisième Dieu. Qu'est-ce donc qu'un sacrement? un signe, un symbole. Dans la cène, nous ne recevons pas charnellement, mais spirituellement le corps de Christ qui souffrit, mourut, et siége à la droite de son Père (1). L'humanité de Christ n'est point éternelle, ni infinie, donc elle doit être finie ; si elle est finie, donc elle n'est pas partout. Donc les paroles sacramentelles doivent être prises dans un sens symbolique, figuratif, métonymique : disons — ceci est mon corps sacramentel ou mystique, le symbole de celui que j'ai pris et offert à la mort (2). »

Supposez que la réforme ait été enregistrée au parlement et acceptée comme une lettre de cachet, voyez dans quel embarras auraient été les dames de la cour, la duchesse d'Étampes, la reine de Navarre, et peut-être aussi l'exempt Morin, placés entre la figure de Zwingli, l'impanation de Luther et l'objectivité de Carlstadt? Le prince fit donc bien de ne pas se laisser prendre à la parole nouvelle ; car, à chaque lever royal, on aurait annoncé un

---

(1) T. II de subsid. Eucharist., fol. 249, a, b.

(2) In cœna Domini naturale ac substantiale istud corpus Christi quo hic passus est et nunc in cœlis ad dextram patris sedet, non naturaliter et per essentiam editur, sed spiritualiter tantum. Christi humanitas non est æterna, ergo neque infinita ; si finita, jam non est ubique. Mens reficitur hac fide quam symbolis testaris. Igitur verba sacramenti non naturaliter ac pro verborum proprio sensu, sed symbolice, sacramentaliter, denominative, μετωνυμίκως captanda sunt. — Christianæ fidei expositio.

dogme antique revu et corrigé. La vieille foi de ses pères valait mieux que tous ces semblants de doctrine. Honneur donc à François Ier ! qu'il soit loué et surtout son peuple de la rude guerre qu'ils firent à l'erreur, bien que Zwingli leur fermât son ciel s'ils n'acceptaient ni son ange, ni sa métonymie.

Quand on jeta l'exégèse zwinglienne dans l'antre de Wittemberg, le lion saxon se leva, la crinière hérissée, se battit les flancs de sa queue ondoyante, poussa un cri qui retentit jusque dans les montagnes du Toggenbourg, et Zwingli fut broyé et déchiqueté.

— « Or donc, mes bons amis de Suisse, disait en rugissant Luther, où avez-vous trouvé que, ceci est mon corps signifie : ceci est la figure de mon corps? Demandez-en donc l'explication aux petits enfants qui n'ont pas encore atteint leur septième année, et qui apprennent à l'école à dire : c e, ce, c i, ci, ceci. Il y a des bibles en grec, en latin et en allemand : voyons, montrez-nous donc où il est écrit : ceci est le signe de mon corps. Vous ne le pourrez. Donc, silence ! niais, paysans ! »

Ah ! si Mélanchthon eût connu la bible de Zwingli, imprimée à Zurich en 1525, par Chris. Froschauer, quelle belle pâture il aurait jetée à la dent de Luther ! Une bible où le curé montagnard a traduit le τοῦτο grec, le *hoc est corpus meum*, par ces mots ; das bedeutet mein Leib, das bedeutet mein Blut (1);

(1) Conr. Schlusselburg, Præd. Luth. in theol. calvin., lib. 3, act. VI, p. 79.

En 1549, le même Froschauer envoya à Luther une traduction de

ceci est l'image de mon corps, ceci est l'image de mon sang. Oh! trois fois malheur à l'ange de Zwingli! ses ailes auraient été déchirées par le moine saxon.

N'est-ce pas un douloureux spectacle pour l'âme, que celui de tous ces hommes de nouveauté qui viennent l'un après l'autre se prendre à quelque grande vérité catholique pour la livrer à leur sotte curiosité, à leurs yeux de taupe, à leurs rêvasseries nocturnes, et proclamer l'imbécillité de nos grands docteurs, la caducité de notre foi et les ténèbres de notre tradition? Luther lui-même n'osait pas toujours rire de la folie de ses disciples; son œil perçait l'avenir, et voyait l'œuvre qu'il avait commencée à Wittemberg, abandonnée à des intelligences de désordre qui en détruiraient toute l'économie. Alors ses plaintes étaient tristes. « Pauvre raison humaine, disait-il, lui qui en avait proclamé la toute-puissance; que tu es faible quand tu n'écoutes que tes inspirations! Carlstadt de ces saintes paroles: « ceci est mon corps, » a détourné misérablement le pronom *hoc;* Zwingli tourmente le verbe *est;* Œcolampade donne la torture au substantif *corpus*. Il en est qui écorchent toute la phrase et qui traduisent: prends et mange le corps qui est donné pour toi, c'est celui-ci. D'autres crucifient la moitié de la période et disent: prends et mange, ceci est mon corps que je te donne, non

---

la bible par Leo Juda ou Judæ: le réformateur, dans une lettre polie, le prie de cesser à l'avenir de lui adresser les œuvres qu'on imprimait à Zurich. — Mart. Luther's Briefe, t. V, p. 587. Éd. de Wette.

pas réellement, mais symboliquement et par commémoration. Voilà comme le démon se joue de nous (1) !

Puis, un moment après, la verve lui revient, à cet homme dont le rire tue. Il se recueille, se passe la main sur le front, et, avec la volubilité comique d'un écolier, se met à réciter toutes les gloses des exégètes modernes.

— Ceci est mon corps, — c'est-à-dire l'usage de mon corps et de mon sang. — Ceci est mon sang, — c'est-à-dire la glorification de ma passion, de ma mort et de ma résurrection. — Ceci est mon corps, — c'est-à-dire la qualité de mon corps. — Ceci est mon corps, — c'est-à-dire le mystère ou symbole de mon corps. — Ceci est mon corps, — c'est-à-dire la forme, le rit, la représentation externe de ma cène. — Ceci est mon corps, — c'est-à-dire la participation impétrée du pain et du vin. — Ceci est mon corps, — c'est-à-dire la communion et la société de mon corps. — Ceci est mon corps, — c'est-à-dire le testament de ma volonté. — Ceci est mon corps, — c'est-à-dire ce corps que j'ai créé (2).

Alors sonnait à l'église de Tous les Saints l'heure du jugement. Toutes ces âmes de docteurs compa-

---

(1) Op. Luth., Jen. t. VII, p. 192.

(2) Hoc est corpus meum, id est : hic est usus in corpore et sanguine meo. — Hoc est meritum et gloria passionis, mortis et resurrectionis corporis mei. — Hoc est qualitas propria mei corporis. — In hoc sacramento mysterium mei corporis designatur. — Hæc est forma, ceremonia et actio externæ meæ cœnæ. — Panis et poculi impetrata participatio. — Hæc est communio et societas mei corporis. — Hæc est extrema voluntatis meæ contestatio. — Hoc est corpus quod creavi.

raissaient devant le tribunal de Luther, qui ne prenait pas même la peine de les entendre, les chassait de sa face et les plongeait dans les enfers (1).

Quelques-unes d'entre elles appelaient de cette sentence ordinairement prononcée au cabaret de Wittemberg ; citaient Luther et son dieu impané fait de main de pâtissier, à leur tribunal, et les condamnaient au feu éternel. Alors la réforme faisait l'office du catholicisme, et Rescius le sacramentaire prenait le cordon de dominicain, et criait à Luther : « Dieu s'est retiré de toi et t'a abandonné à l'esprit de ténèbres (2). » Ce pauvre Priérias, l'antagoniste ardent du moine saxon, ne put, avant de mourir, avoir le plaisir d'arracher du front de son ennemi la couronne que ses disciples y avaient posée ; cette joie fut réservée au docteur Eckius, qui vécut assez de temps pour voir celui qu'on nommait l'ange d'Eisleben transfiguré en esprit de l'abîme.

Après trois siècles d'intervalle, nous nous étonnons du mouvement qu'imprimait à la société chrétienne du 16[e] siècle, l'apparition dans les régions théologiques d'une hérésie nouvelle ; nous sourions quand on nous dit qu'une exégèse insolente ou bouffonne était saluée des acclamations ou des rires de tout un peuple de faux docteurs, parce qu'elle mettait en doute l'infaillibilité de notre Église. Nous ne pouvons comprendre l'effroi des âmes simples à

---

(1) Hospinianus, Hist. sacram., fol. 344. Lutheri op. contra fanaticos sacramentariorum errores, t. VII, fol. 379 et seq.

2) Schlusselburg in lib. contra Hessium de cœna Domini.

l'apparition d'un commentaire, souvent extravagant, sur une parole dogmatique qu'elles croyaient sans examen. C'est qu'alors la théologie dominait toutes les dominations, comme le soleil les autres planètes. Il n'y avait pour tous qu'un foyer de vérité : la tradition. Quelle déception pour le pauvre centenier quand on venait souffler à ses oreilles que la lumière, qui avait éclairé la tombe et le berceau de son père, était une lueur fausse ; que les paroles murmurées sur la tête de l'enfant nouveau-né, que la manne du désert dont l'adulte se nourrissait à la table du Seigneur, que la paix que le prêtre donnait au confessionnal, que la prière chantée à l'église pour le repos des trépassés, que l'huile sainte dont une main sacerdotale oignait les membres du moribond, étaient de grossières imaginations, des pratiques menteuses et sans puissance, des jongleries inventées dans des siècles de ténèbres ! Il lui fallait renverser tout ce qu'il avait adoré : lumière de ses docteurs, gloire de ses martyrs, auréole de ses saints, diadème de ses papes. A chaque heure du jour, quelqu'un venait qui disait : « Une étoile a lui à Einsiedeln, à la Wartbourg, sur le Hauenstein de Bâle, à Genève ; peuple, réveille-toi de ton sommeil ; c'est l'étoile du Seigneur. »

Au-dessous de ce monde théologique, gravite un autre monde, celui des arts et de la poésie, à qui le premier est ce que le soleil est au rayon, et qui a bien droit de s'émouvoir, parce que la commotion qui part de l'un vient troubler l'autre. En effet, voyez quel lien les unit tous deux. Carl-

stadt a-t-il convaincu d'idolâtrie le culte des images, la peinture perd toutes les personnifications matérielles, enchantements de la vie intime. Œcolampade veut-il ravir à notre liturgie ses chants antiques, il n'y a plus de musique pour l'oreille. Zwingli brise-t-il notre encensoir, la prière ne va plus s'élancer jusqu'à Dieu au milieu de flots de parfums. Bucer condamne-t-il l'intercession des saints, l'œil de la foi ne peut plus traverser l'espace pour contempler, auprès du trône éternel, les bienheureux qui portent à Dieu les larmes de la mère ou de l'enfant.

Donc relève-toi, folle que tu es, pauvre imagination! Tu t'agenouilles devant l'image de la Vierge; ne sais-tu pas que la Vierge n'est plus qu'une créature privilégiée? Ne murmure plus le soir après la veillée en invoquant Marie : rose mystique, étoile du matin, consolatrice des affligés; tu te trompes: Marie n'est qu'une fille plus pure que les autres filles d'Adam, mais qui n'entend pas tes prières. Allons, enlève ces fleurs dont tu as semé la porte de ton habitation; ce n'est plus un Dieu fait homme qui va passer devant toi, comme autrefois Jésus dans les rues de Jérusalem; ne vois-tu pas qu'il n'y a plus dans l'hostie qu'un symbole et une image? Jadis, tout ce que le catholicisme touchait devenait rose, *quidquid calcaveris rosa fiet :* maintenant, tout ce que touche la réforme devient ronces et épines.

Ainsi donc vous comprendrez, nous l'espérons, de quelle vive émotion le cœur du catholique se sentit atteint, quand il apprit que Calvin venait,

après tant d'autres novateurs, attaquer une des croyances de notre Église : la présence réelle.

Quelle était donc la parole nouvelle que Calvin allait apporter?

Ni celle de Luther, ni celle de Zwingli ; mais une parole reproduisant le réalisme de l'un, le symbolisme de l'autre ; figurée et sensible, où se jouent la matière et l'esprit, où l'homme, devenu Dieu, change, par la foi, les apparences visibles, et opère le miracle du prêtre catholique à la consécration.

Bossuet a résumé admirablement le système de Calvin.

« Calvin, dit-il, met une présence tout à fait miraculeuse et divine. Il n'est pas comme les Suisses, qui se fâchent quand on leur dit qu'il y a du miracle dans la cène : lui, au contraire, se fâche quand on dit qu'il n'y en a point. Il ne cesse de répéter que le mystère de l'eucharistie passe les sens ; que c'est un ouvrage incompréhensible de la puissance divine, et un secret impénétrable à l'esprit humain ; que les paroles lui manquent pour exprimer ses pensées, et que ses pensées, beaucoup au-dessus de ses expressions, n'égalent pas la hauteur de ce mystère ineffable. De sorte, dit-il, qu'il expérimente plutôt ce que c'est que cette union qu'il ne l'entend : ce qui montre qu'il en ressent ou qu'il croit en ressentir les effets, mais que la cause le passe. C'est aussi ce qui lui fait mettre dans la confession de foi, que ce mystère surmonte en sa hautesse la mesure de notre sens de tout ordre de nature, et que, pour ce qu'il est

céleste, il ne peut être appréhendé, c'est-à-dire compris que par la foi. En s'efforçant d'expliquer dans son catéchisme, comment il se peut faire que Jésus-Christ nous fasse participants de sa propre substance, vu que son corps est au ciel et nous sur la terre, il répond que cela se fait par la vertu incompréhensible de son esprit, laquelle conjoint bien les choses séparées par distance de lieu (1). »

Calvin, qui représente le corps et l'âme comme les éléments de l'être humain, et qui affirme que l'Écriture confond l'esprit et l'âme dans le même attribut, enseigne que, dans la cène, l'âme ou l'esprit est par la foi nourrie de la chair, et abreuvée du sang de Jésus-Christ; tandis que le corps n'en reçoit que les symboles, c'est-à-dire du pain et du vin matériel. Il veut que la chair et le sang, par la vertu du Saint-Esprit, franchissent l'espace qui les sépare de cette terre, pour s'identifier à l'âme, si l'âme s'est élevée sur les ailes de la foi vers le Christ qui règne dans les cieux. Mais nous croyons avant la communion ou un Christ revêtu d'un corps, ou un Christ qui ne peut tomber sous les sens : si nous croyons un Christ mort sur la croix, ressuscité, assis à la droite de Dieu son père, qu'opère la foi dans la communion, qu'elle n'ait accompli avant de la recevoir ? Ainsi le système philosophique de Calvin flotte entre la réalité et le symbolisme, entre l'esprit et la matière. Calvin objecte : il faut

(1) Bossuet, Variations.

que la chair soit chair et l'esprit esprit : or, sa définition pèche justement par l'absence du réalisme ou du symbolisme, ou plutôt par la confusion de l'idéal et de l'absolu ; et malgré toute sa perspicacité, le réformateur jamais n'a pu concilier ses contradictions artificielles (1).

On voit que Calvin a rompu, dans sa symbolique, avec l'école de Zwingli, tout en cherchant à le ménager ; car il admet une présence réelle, et un renversement de l'ordre de la nature, comme l'école catholique ; son merveilleux surpasse le merveilleux de notre Église, ainsi que le remarque Pélisson (2). Toute manducation suppose une substance, toute substance un lieu où elle repose : c'est donc un miracle plus grand qu'il opère que ne fait le prêtre catholique : l'idéalisme que la foi élève jusqu'à l'état de corps. En vain, pour faire comprendre sa pensée, a-t-il recours à l'image du soleil qui frappe nos regards de sa lumière, car cette lumière même est une réalité : le soleil opère par l'effusion de ses rayons, et Calvin rejette l'effusion ou l'impression de la substance. Claude disait donc vrai, au point de vue réformateur, en soutenant que le dogme calviniste ne peut pas plus se soutenir que la transsubstantiation catholique (3).

Calvin, dans son interprétation des paroles de la cène, était dominé par une idée politique. Il es-

---

(1) Die Gegenwart des Leibes und Blutes Christi im Sakrament.— Allg. deutsche Real-Encyclopädie.

(2) Pélisson, Traité de l'Eucharistie, in-12. 1694.

(3) Pélisson, p. 93.

pérait, si elle était adoptée, réunir les zwingliens et les luthériens dans la même foi ; cette idée n'échappa point aux deux communions qui la blâmèrent comme l'abaissement de l'esprit à la matière. Planck a reconnu que la parole calviniste avait cherché dans cette glose du texte sacré, à complaire aux théologiens des deux écoles. Jusqu'en 1549, les luthériens qui ne connaissaient pas le livre *de Cœna Domini* estimaient que Calvin n'avait pas cessé d'appartenir à l'église saxonne (1). Les destins de cette œuvre théologique ne furent pas brillants en Allemagne, puisque Luther, qui dut la connaître, n'a prononcé qu'une fois le nom de Calvin, pour le saluer d'une formule banale d'estime (2).

Du reste, le moine de Wittemberg a fait mieux que Bossuet encore : sa parole aux yeux des réformés doit être douée d'une puissance qu'ils dénieraient à celle de l'évêque de Meaux. Luther a pris, pour réfuter l'opinion de Calvin, la plume d'un père du christianisme primitif, du sieur Bossuet, comme Jurieu appelait notre grand évêque.

Calvin disait que tous les miracles sont sensibles et que le prêtre à l'autel ne peut remplir le rôle de la divinité (3).

---

(1) Die lutherischen Theologen wollten mit aller Gewalt die Welt bereden, daß Calvin bis zum Jahre 1549 sich öffentlich nicht anders hätte merken lassen, denn daß er mit dem lutherischen Theil ganz gleichstimmig sei.—Plank, Geschichte der Entstehung des prot. Lehrbegriffs, Bd. 5 Th. p. 10.

(2) Grüße mir achtungsvoll den Sturm und den Calvin. — De Wette, Luther's Briefe, t. V, p. 210.

(3) Talem ergo præsentiam loco circumscriptam statuere qua

– Mais, qui t'a dit, répond Luther, que Jésus-Christ a résolu dans son conseil de n'en plus opérer? N'a-t-il pas été conçu du Saint-Esprit dans le sein d'une Vierge: as-tu vu ce miracle? La divinité n'a-t-elle pas habité dans la chair du Christ? As-tu vu ce miracle? Tu dis qu'il est assis à la droite de son père : Vois-tu ce miracle (1)?

Calvin s'étayait du verset de saint Jean : la chair ne sert de rien.

— Capharnaïte, s'écriait le docteur, de quel droit oses-tu affirmer que la chair est inutile? C'est de la chair pétrie de limon terrestre, boue fermentée, argile immonde que le Christ parle, et non de cette chair qui donne la vie éternelle.

Calvin estimait que sa doctrine réunirait les esprits divisés.

Mais Luther repousse la concorde que vient apporter Calvin : — Maudite soit, s'écrie-t-il, cette concorde que tu veux faire luire parmi les chrétiens, maudite dans cette vie et dans l'autre!

L'Église genevoise avait déclaré que, — comme les Églises de la confession d'Augsbourg convenaient avec les autres dans les points fondamentaux de la vraie religion, qu'il n'y avait ni superstition ni idolâtrie dans leur culte ; les fidèles de ladite communion, qui, par un esprit d'amitié et de paix, se joindraient à la communion helvétique, pourraient,

---

corpus Christi signo includatur aut localiter, quod aiunt, conjungatur, non est tantum delirium, sed etiam execrandus error, gloriam Christi detrahens.— Calv., *de Cœna Domini*, p. 7.

(1) Sermo quod verba stent.

sans faire aucune abjuration, être reçus à la table du Seigneur (1).

Mais, Luther, dans ses visions prophétiques, avait depuis longtemps deviné le sort de cette étrange hallucination, et maudit ce rapprochement des deux communions.

— Arrière, mes beaux messieurs, adressez-vous à d'autres qu'à moi. Si j'avais égorgé ton père, ta mère, ta femme ou ton enfant, et que je voulusse te tuer à ton tour, en te disant — paix, paix; la belle affaire pour nous brouiller — que dirais-tu? Tu égorges mon Christ, fanatique que tu es, le Christ, mon maître, mon Dieu, mon père, dans sa sainte parole; tu égorges ma mère la sainte Église, et mes frères aussi, et tu oses me crier la paix, la paix (2)!

— Ah! vous n'êtes point nos frères, disait un autre luthérien aux calvinistes, et bien que vous vous vantiez que vos doctrines ne sont point des dogmes de foi, ni du bon grain, ains de paille, si est-ce que votre théologie ne laisse point intact un des seuls points cardinaux de la foi (1).

---

(1) Aymon, Actes de tous les synodes de l'Église réf. en France, t. II, p. 501.

(2) Nam si cui parentes, uxorem et liberos interfecissem et de eo quoque occidendo cogitarem et tamen dicerem : amice bone, quæso, securo sis animo et otioso; diligamus nos mutuo, res non est tanti ponderis ut ob eam inimicitias suscipiamus et bellum geramus, etc.... — Contra fanaticos sacramentariorum errores, tome I, folio 382 — 383. Daß die Worte Christi: das ist mein Leib, noch feststehen. Halle, t. XX, p. 950.

(3) Henricus Eckardus, Præfat. ad Fasciculum.

— Non, non, criait Pierre Martyr, ne dites plus que la question eucharistique n'est qu'une vaine dispute entre vous et nous : vous vous trompez; brisons à jamais avec des églises qui errent, comme nous le savons assez (1).

Et ce n'était point seulement la parole ardente, colorée, que les luthériens appelaient à leur aide pour étouffer l'ivraie; mais la raillerie, à la manière du grand pamphlétaire saxon.

Titus Théodore écrivait à l'un de ses amis: «Que pense Moiban du libelle de Calvin touchant la cène du Seigneur? — Vraiment, je dirais de l'auteur ce que maître Martin disait d'un autre pamphlétaire : Il fait comme Gribouille, il se met dans l'eau pour se sécher. »

Calvin, plus tard, comprit qu'il s'était fait illusion. Alors, dans l'amertume de sa pensée, il s'écriait, en parlant des luthériens : « Gens haineux, qui feraient la paix avec les Turcs, et donneraient aux papistes le baiser fraternel, plutôt que de nous accorder une trêve de quelques jours (2) ! »

Vous rappelez-vous son entretien à Francfort avec Mélanchthon, touchant la cène? il nous disait qu'il avait gagné Philippe : noble conquête, et dont il avait raison de se vanter. Pensez-vous que Mélanch-

---

(1) Fortasse putatis controversiam eucharisticam leve quoddam esse dissidium : quod non ita se habet; cur a specie taciti consensus non cavemus cum iis ecclesiis quas male sentire certo scimus? — Pet. Martyr. Epistola ad Ecclesiam anglicanam.

(2) Tam virulento odio in nos crepant ut citius illis pax cum Turcis futura sit et cum papistis fraternitas, quam nobiscum induciæ. — Calv. contra Westphal, p. 791.

thon ait déserté l'impanation de Luther? Nous ne le croyons pas; car alors quel fondement asseoir sur la foi d'un théologien qui change si vite d'opinion? Ou c'est une calomnie gratuite de Calvin, ou une flétrissure ineffaçable pour Mélanchthon.

Mais d'où vient que la réforme, qui s'est si souvent moquée des prétentions de notre Église à l'unité, a toujours prétendu réfléchir l'unité dogmatique? Croirait-on qu'en 1720, un ministre de Ratisbonne essaya de prouver que l'Église protestante n'avait jamais annoncé que le même symbole (1)? Mais qui veut-on tromper? Les morts reviennent.

---

(1) Schediasma Irenicum, hoc est necessaria eccles. protestantium in fide consensio ex propriis doct. lutheranorum rigidissimorum unica demonstratione evicta. Ratis., in-4°, 1720.

Dans une seul visite à Heidelberg, en 1836, nous trouvâmes chez l'antiquaire Wolf (c'est le nom qu'en Allemagne on donne aux bouquinistes) les ouvrages latins suivants, écrits par des calvinistes contre les doctrines luthériennes.

Bremensis Ecclesiæ ministrorum Elenchi paradoxorum, ad refutandam audaciam Tubingensium. Bremæ. A. 1588.

Paræi, Calvinus orthodoxus. Neostadii, 1595.

Mart. Beumleri, triplex scriptum ad Jacobum Andreæ. Neostadii, 1586.

Ejusdem, Falco emissus ad capiendum, deplumandum et dilacerandum cuculum ubiquitatis. Neostadii, 1535.

Matt. Martini, confusio confusionum D. Balth, Mentzeri. Herbornæ, 1597.

Rodolphi Hospiniani, concordia discors. Tiguri, 1607.

Christophori Herdesiani, duo scripta contra formulam concordiæ. 1579, 1580.

Ambrosii Wolfii, fundamenta lutheranæ doctrinæ. Genevæ, 1579.

Danielis Tossani, Theses theologicæ contra pseudo-evangelicos. Steinfurti, 1605.

Orthodoxa Tigurinæ Ecclesiæ confessio adversus Lutheri calumnias, contemnationes et convicia. Tiguri, 1545.

Maintenant que trois siècles dorment sur la cendre de Calvin, voici que des voix protestantes s'élèvent pour glorifier le dogme catholique qu'il nia sidéplorablement.

« Vous rejetez la présence réelle du Christ dans le sacrement eucharistique, eh bien, dites donc ce qu'il renferme? — De la paille. Si le Christ n'y est pas, qu'y trouverons-nous? le néant (1).

» On nous dit que nous recevons le corps et le sang de Christ, mais par l'organe de la foi. — Mais la foi ne s'élève pas autrement vers le ciel que la pensée vers Rome ou Constantinople! sinon vous attribueriez à l'esprit des qualités que vous déniez à Jésus-Christ: d'habiter à la fois le ciel et la terre (2).

» C'est une insulte que vous faites à la logique en soutenant que l'âme du communiant reçoit du haut du ciel le corps et le sang de Christ, au moment où sa bouche matérielle mange le pain et boit le vin (3).

» L'Écriture ne peut s'expliquer que par la tradition ou les origines du christianisme. Saint Justin a écrit au milieu du deuxième siècle : — « Nous savons que ce pain et ce vin consacrés sont la chair et le sang du Christ. » Ainsi l'idée de la présence réelle appartient aux temps primitifs du christianisme (4).

---

(1) Claus Harm's, Predigten.

(2) Leibnitz, Systema theol., p. 215.

(3) Schwurz, über das Wesen des heil. Abendmahls.

(4) Horst, cité par Hœninghaus, p. 185. Voici le texte de saint Justin : Ad eundem modum, etiam eam, in qua per preces verbi ejus ab ipso profecti gratiæ actæ sunt, alimoniam unde sanguis et caro no-

» Le miracle de la transsubstantiation n'est pas plus grand que celui de l'union hypostatique (1).

» Le dogme de la transsubstantiation est l'idée la plus sublime de toute religion et de toute philosophie; c'est l'union du fini et de l'infini, du ciel et de la terre (2). »

---

stra per mutationem aluntur, incarnati illius Jesu carnem et sanguinem esse edocti sumus. — Ad. Anton. Pium, Apol. 2.

(1) Plank, Worte des Friedens.

(2) Horst : Das Dogma von der Transubstantiation geht auf dem höchsten weltbürgerlich-religiösen Standpunkte in die erhabenste Idee aller Religion und Philosophie über.

L'école catholique du 17[e] siècle a produit un excellent livre sur la question eucharistique ; c'est le « Traité de l'eucharistie, par feu Pélisson, conseiller du roi, maître des requêtes de son Hôtel ; à Paris, chez Jean Anisson, 1694, in-12 de 558 pages. » En tête de l'ouvrage est une approbation de Bossuet.

Mais les plus belles pages de controverse sur cette matière se trouvent dans la « Méthode la plus facile pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Église ; » attribuée au cardinal de Richelieu, in-folio, Paris, 1650 ; ouvrage qu'on ne saurait assez recommander, et auquel l'Allemagne catholique n'a peut-être rien à comparer.

Rodolphe Goclenius a publié un ouvrage sur la manière dont les zwingliens et les calvinistes expliquent le mystère de l'eucharistie. Gaspard Finck, luthérien, écrivit contre ce livre ses « Disputationes antigocleniæ, de analogia sacramentali cingliana et tractione panis calvinistica.» Giessen, 1607, in-8.

CHAPITRE XXIII.

L'ÉPITRE AUX ROMAINS.

Caractère de l'exégèse saxonne. — Luther. — Mélanchthon. — L'école catholique. — Progrès qu'elle a fait faire à l'herméneutique. — L'Épître aux Romains, commentée par Calvin. — Appréciation de cet ouvrage. — Exemples de divers textes de saint Paul, torturés par le réformateur. — Son système exégétique. — Abîmes où conduit l'exégèse.

La lutte du protestantisme contre le catholicisme fut d'abord toute dogmatique. Quand l'Église saxonne eut triomphé, elle dut s'attacher à répandre la parole à l'aide de laquelle elle disait avoir vaincu. Il fallait prouver que l'Écriture avait été corrompue ou gâtée par l'école catholique. La réforme se mit alors avec une incroyable ardeur à commenter l'Ancien et le Nouveau-Testament. Les Postilles de Luther, véritables prônes de village, renferment diverses exégèses du texte sacré. Ces Postilles ne s'adressaient point aux savants, mais aux âmes simples qui reçoivent le verbe de Dieu sans en scruter l'économie ou les profondeurs.

Luther a commenté quelques psaumes de David, en mêlant à ses commentaires des textes sacrés, des insultes aux papistes, des injures aux moines, et des blasphèmes contre la cour de Rome. On y trouve pourtant quelques sentiments naturels de père, d'époux et de maître. Ce fut Mathias Flacius Illyricus, qui posa le premier les règles de l'exégèse protestante, dans le livre qui a pour titre : *Clavis scripturæ sacræ* (1).

Mélanchthon après lui s'occupa d'herméneutique sacrée. Son commentaire sur l'épître de saint Paul aux Romains (2) réjouit le cœur de Luther, qui mit l'œuvre de son disciple au-dessus de tout ce qu'avait écrit saint Jérôme. Qu'on ne crie pas à l'exagération, car on sait que Luther faisait peu de cas de saint Jérôme, qu'il s'amusait à damner, pour faire enrager Érasme, qui plaçait saint Jérôme à côté de saint Chrysostôme : Érasme avait raison.

Sans doute, Mélanchthon a pu étudier l'Écriture sainte, et en homme du monde, et en grammairien ; mais jamais son exégèse n'est celle d'un théologien. Il est impossible au principe de la raison particulière d'interpréter fidèlement un livre inspiré qui, soit pour la lettre, soit pour la pensée, tire toute sa force de la tradition et de l'infaillibilité divine.

---

(1) Leonhard Berthold et le docteur J. G. Engelhardt, dans les observations sur les sermons de Reinhard, t. II, p. 292.

(2) Commentarii Philippi Melanchthonis in epistolam Pauli ad Romanos. Wittembergæ, 1524.

A l'université de Wittemberg, Mélanchthon a pu en analyser les beautés poétiques, mais les beautés réelles, dogmatiques et morales, conséquence nécessaire du véritable sens, il n'y a que le génie catholique qui puisse les voir et les montrer aux autres. Nous ne conviendrons pas même avec quelques écrivains réformés, en tête desquels s'est placé M. de Villers, que l'exégèse soit un fruit de l'arbre de la réforme; car, avant Luther, Cajetan, cardinal de Léon X, avait commenté les psaumes en maître véritable de la sainte science. C'est Érasme qui lui rend ce beau témoignage.

Le catholicisme est en droit de revendiquer toutes les gloires. Nos pères de l'Église sont tour à tour théologiens, orateurs et exégètes. Origène, Chrysostôme, Théodoret, Diodore, Tertullien, et saint Jérôme surtout, ont compris à merveille l'herméneutique. Ils avaient fait une étude savante de l'archéologie sacrée, des mœurs, des lois, des idiomes de l'antiquité ecclésiastique et profane. Mais on ne saurait nier que les protestants n'aient souvent mis à profit les langues orientales pour expliquer et commenter l'Écriture. Chez eux, l'exégèse embrasse surtout la critique des textes, et sous ce rapport, la réforme a élevé des chaires spéciales où, par intervalle, sont montés des hommes d'une habileté remarquable. Les noms de Chemnitz, de Camerarius, de Val. Schindler, de Jean Buxtorf, de Henry Hottinger, de Bugenhagen, sont connus de tous ceux qui s'occupent de philologie sacrée. Malheureusement, le destin de la réforme était de flétrir tout ce qu'elle

touchait; et l'exégèse eut entre ses mains le sort de toutes les vérités révélées. « Admirable science, s'écrie ici le docteur de Wette, qui a cessé de s'attacher à la critique grammaticale, avec dédain pour les origines du mot; qui a perdu son caractère historique, depuis qu'elle a renoncé à vivre de la vie chrétienne, et qui ne mérite plus même le nom d'exégèse, car elle ne pense pas à refléter la sainte science, à l'expliquer ou à la traduire (1)! »

Calvin, dans son commentaire sur l'Épître aux Romains, s'est fait un nom exégétique. Il connaissait les travaux de ses devanciers qu'il aime à célébrer : « Et d'abord, dit-il, se présente Mélanchthon, qui brille parmi tous par la science, l'esprit, l'éloquence, et qui a répandu de si vives lumières dans ses commentaires scripturaires. — Après vient Bullinger, qui s'est illustré, lui aussi, par ses travaux; et Bucer enfin, ce trésor d'érudition, de perspicacité, de lecture et d'intelligence, le rival de tout ce qui vit aujourd'hui (2). » Mais comment a-t-il oublié l'œuvre si remarquable du cardinal Cajetan? Pourquoi, s'il le connaissait, ce dédain pour un si beau travail? ou cette ignorance d'un livre alors si répandu qu'il l'aurait trouvé dans la

---

(1) Diese Exegese ist weder grammatisch, denn sie mißhandelt noch gar zu oft die Sprache, und kennt deren lebendige Gesetze nicht; noch historisch, denn sie forschet nicht, sie lebt nicht mit und in der Geschichte, und hat keine geschichtliche Anschauung; sie verdient endlich nicht den Namen Exegese, denn sie ist nicht des Heiligen Dolmetscherin, sie kennt und versteht es nicht. De Wette. Prof. der Theologie zu Berlin.

(2) **Præfatio, Simoni Gryneo. Argentinæ. XV, Cal. Nov. 1539.**

bibliothèque de tous les savants de Strasbourg? Il n'avait besoin que de le demander à Bucer, son ami, qui l'avait lu et relu.

Calvin avait choisi l'Épître de saint Paul aux Romains, parce qu'il y trouvait en substance, disait-il, « la doctrine sur le prédestinatianisme enseignée dans l'Institution, l'immolation de l'œuvre à la grâce, le christianisme dans toute sa sévérité, la pensée apostolique exprimée en langage romain, la profondeur et la simplicité, et les vérités révélées dans leur forme primitive. » Belles et nobles qualités que Tholuck croit voir resplendir dans le commentaire du réformateur (1).

Tholuck ne considère ici que la forme : si nous examinions l'œuvre au point de vue théologique, nous montrerions les malheureux efforts de Calvin à gâter la pensée de l'apôtre, à la torturer, à la tordre, à la mutiler, jusqu'à ce qu'elle vienne mentir à l'autorité; trahison violente qu'il cherche à déguiser dans une phraséologie étincelante d'injures contre les catholiques. — Veut-on connaître la manière de Calvin?

Deus enim est qui operatur in vobis et velle et efficere pro bona voluntate. Ch. II, v. 13. Phil.

« Ils nous calomnient, les papistes, en disant que nous faisons l'homme semblable à la pierre : oui, nous avons de notre nature le libre arbitre; mais la nature a été viciée par le péché, et ne vaut qu'autant que Dieu la réforme en nous. Suez donc, so-

(1) Hier vereinigt sich römischer Styl, gründliche grammatisch-historische Auslegung und lebendiges Christenthum.

phistes, à concilier dans vos écoles la volonté humaine et la grâce de Dieu ! Dans tout acte, il faut distinguer le vouloir et le pouvoir ; Paul vous raconte que l'un et l'autre sont en Dieu : que nous reste-t-il donc de quoi nous glorifier ? »

Ainsi donc, voilà saint Paul, ce grand docteur des nations, transformé en prédicant du serf arbitre; et l'homme métamorphosé en argile qui n'a pas la conscience de son moi et ne peut faire le bien, en ver de terre qui ne saurait fuir la pourriture et chercher l'herbe ou le soleil ! Mais Calvin n'avait donc pas lu le livre qu'Érasme avait écrit en réponse aux doctrines désolantes de Luther ? La réfutation de son argument tiré de saint Paul, y est écrite en lettres d'or. Il n'avait donc pas lu les pages de Mélanchthon sur l'Épître du grand Apôtre ? Il ne s'était donc pas mêlé en esprit, aux disputes de l'école saxonne touchant le libre arbitre ? Et personne ne lui avait donc prêté un exemplaire de la Confession d'Augsbourg, où l'Allemagne protestante reconnaît hautement l'erreur de Luther ?

Poursuivons.

L'apôtre a dit : Vestram salutem operamini. Est-il une parole plus positive, plus claire, plus rayonnante ? une démonstration plus nette du libre arbitre ? Opère ton salut, dit Paul à l'homme, par la foi ou par l'œuvre, comme l'entendra Calvin, mais en vertu de ton moi, de ta spontanéité, comme on dit à l'homme physique : — Marche. Quoi donc, le docteur des gentils crierait à l'esclave scellé à la pierre : — Lève-toi et te promène ? Mais l'esclave ne répondrait-il pas : Brise ma

chaîne d'abord, ou ta parole n'est qu'une insulte de plus à ma misère ? Et bien, Calvin a trouvé moyen d'accommoder à sa doctrine un texte si puissant, et voici comment :

— Je réponds que *salutem* signifie ici le cycle entier de notre vocation (1), l'accomplissement par Dieu lui-même, de tous ses décrets, sur l'élection gratuite de l'humanité. » Ce n'est pas là répondre; c'est aggraver la difficulté. Si le salut n'est autre chose que le cycle entier de notre vocation, et que ce cycle ne soit lui-même que l'accomplissement par Dieu de tous ses décrets immuables sur l'élection gratuite de l'humanité; que peut faire l'homme, si non tourner comme une machine sous la direction toute-puissante des immuables décrets?

Ce sont là, du reste, de véritables logomachies que Calvin aurait dû rejeter, après cette belle déclaration qu'il a placée en tête de son Commentaire sur les petits prophètes. — « Si Dieu m'a donné quelque dextérité pour exposer l'Écriture, je sais très-bien de quelle fidélité et diligence je tasche d'en rejeter au loin toutes subtilités qui ne sont que trop maigres, et qu'il vaut beaucoup mieux qu'elles soyent accompagnées d'une simplicité naifve et propre à bien édifier les enfants de Dieu, lesquels ne se contentant pas de l'escorce, désirent d'entrer jusques au noyau. Pour vray, les fruits

---

(1) Salutem pro toto vocationis nostræ cursu accipi, et hoc nomine comprehendi, omnia quibus Deus, eam ad quam nos gratuita sua electione destinavit, perfectionem implet.

qu'ont apporté mes autres expositions de l'Écriture, me réjouissent tellement, que je désire de parachever le reste de ma vie en un tel travail. »

Du reste, il imite quelquefois son maître, et, comme Luther, va déchirant les plus saints noms de l'Ancien-Testament.

Dans le onzième sermon, sur l'histoire de Job, il accuse ce patriarche « d'estre comme en bransle, de murmurer contre Dieu, de se despiter, d'avoir chancelé, cloché et fléchy, d'estre ingrat à Dieu, et s'esvanouyr tellement en ses passions, qu'il met en oubli les graces d'iceluy, et maugrée le Seigneur. — Au sermon 12, il ajoute en parlant de Job : — Que dis-tu? Qu'il n'y ait nul discrétion entre les bons et les mauvais? que la mort soit pour tout finir? Tu parles icy en incrédule, qui n'a jamais cognu que c'est de Dieu ne de religion.

A l'exception du livre des Juges, de Ruth, de Samuel, des Rois, des Proverbes, d'Esther, des Paralipomènes, du Cantique de Salomon, de l'Ecclésiaste, de l'Apocalypse, Calvin a commenté toute l'Écriture. « Ce choix, dit avec raison M. Paul Henry, est caractéristique (1) ; il montre que l'écrivain ne cherchait à faire comprendre que la moralité de la révélation, sans tenir compte de sa valeur historique. » Il paraît que, plus tard, et dans un âge déjà avancé, il comptait achever son tra-

---

(1) Diese Auswahl ist auch charakteristisch und zeigt deutlich, wie Calvin's Geist sich nicht von dem Aeußerlichen, Historischen angezogen fühlt, sondern weit mehr von den Werken, die den Kern des Glaubens enthalten, t. I, p. 347.

vail, en enfermant les annales des livres saints dans son examen exégétique. Josué eut sa dernière pensée. Il ne dédaigna pas toujours l'école catholique, et Scaliger reconnaît que le travail sur Daniel, beau de texture, a été inspiré dans toutes ses parties par saint Jérôme (1). Il eut peut-être raison de délaisser l'Apocalypse ; mais quel chrétien, quel savant oserait souscrire au jugement qu'il porte de la révélation de saint Jean, « si obscure qu'on ne saurait comprendre la pensée de celui qui l'a écrite, et dont l'auteur véritable est ignoré de qui se pique d'érudition (2) ? »

De nos jours, l'Apocalypse a été réhabilitée, depuis que l'école protestante y a vu que Rome est le siége de Satan et le pape l'antechrist en personne (3).

L'exégèse a été pratiquée diversement en Allemagne. L'école saxonne, qui reconnaît pour maîtres Luther et Mélanchthon, est presque entièrement métaphysique ; l'école genevoise, dont Calvin est le chef, est plus philosophique. Dans ses élucidations scripturaires, dans la moindre de ses gloses, de ses scolies, de ses notules, l'école saxonne cherche à détruire la base de l'édifice catholique, et

---

(1) O quam Calvinus bene assequitur mentem prophetarum ! nemo melius ! Calvinus omnium optime in Danielem scripsit, sed omnia hausit ex B. Hieronymo. Scaligeriana secunda.

(2) Ac valde mihi probatur Calvini non minus urbana quam prudens oratio, qui de libro Apocalipseos sententiam rogatus ingenue respondit, se penitus ignorare quid velit tam obscurus scriptor, qui qualisque fuerit, nondum constare inter eruditos. Bodin, cité par Bayle.

(3) L'Europe protestante n° XII, p. 21,

elle nie la plupart des vérités établies par la tradition. Il n'en devait pas être autrement. A l'époque où Wittemberg voulait avoir des autels, il ne pouvait en élever que sur les ruines de notre symbole. Quand il y eut assez de décombres en Allemagne pour en faire une chaire de prédicateur, la réforme saxonne continua son exégèse, mais presque toujours en attaquant l'autorité. C'est la forme à laquelle l'ont ployée Luther, Mélanchthon, Musculus, Chytreus, Bugenhagen; de là cette roideur de style, cette morgue professorale, cette acrimonie sentencieuse, cette colère pédante que vous surprenez dans le moindre de leurs commentaires, et dont le disciple du Saxon, malgré sa belle nature, n'a pu se défaire entièrement. Bugenhagen et Musculus surtout, l'œil sur un livre sacré, ont toujours l'air de professeurs: avec leurs dédains affectés pour le roi du syllogisme, ils procèdent toujours comme Aristote, par l'argument. Ne cherchez pas dans leurs commentaires cette rosée qui désaltère et vivifie l'âme; ce doux parfum qui répand sur la parole magistrale un charme d'attraction irrésistible; cette ambroisie qui enivre les lèvres du pécheur. C'est l'homme qui vit en eux, et non le prêtre. Souvent, au moment où nous nous laissions surprendre par l'artifice de leurs paroles, prêts à nous endormir dans leurs rêveries ergotiques, nous nous sentions révoltés par une figure grimaçante de moine qui venait se dresser en face d'un chant d'amour au Seigneur ou d'un hymne à l'humilité du Christ. C'est le sens, l'esprit, la morale au point de vue fataliste. que l'école genevoise poursuit dans ses exégèses,

Presque toujours elle regarde le dogme comme un point fixé, et passe outre. Rarement Calvin s'est affranchi de cette loi, qu'il semble s'être imposée; c'est un sacrifice qui lui coûte, mais dont il trouve moyen de se dédommager.

Calvin l'emporte sur Zwingli et Œcolampade, qui ont commenté, le premier Isaïe et Jérémie, les Évangiles et les Épîtres; le second Isaïe et l'Épître aux Romains, par un goût plus sûr, par un style plus précis, par une expression plus claire; mais il leur est inférieur en science: c'est l'opinion d'un juge compétent, de Schroeckh (1). Zwingli aime le trope, l'allégorie, la figure; il les suit d'un œil curieux, et quand il croit les avoir trouvés, il les enchâsse dans une déduction dogmatique. Calvin veut parler à la raison. Pour Zwingli, David est la personnification anticipée du Christ; aux yeux de Calvin, David représente une âme malheureuse et coupable, qui gémit, qui prie, et crie miséricorde. Calvin a vainement cherché dans l'Ancien-Testament l'énonciation d'un Dieu en trois personnes, ainsi que la prophétique annonce des mystères qui s'accompliront un jour au Golgotha. Sous ce rapport il ressemble à Servet (2). Né

---

(1) Calvin, weniger geübt als Zwingli und Oecolampadius in den Sprachen: übertraf sie an Scharfsinn und feinem Geschmack, die ihm oft mehr Dienste leisteten, als Sprachkenntniß; suchte weniger wie sie typische, allegorische Deutung auf, prüfte, beurtheilte weit freier gewöhnliche Erklärungen, zeichnete sich durch eine mehr gebildete Schreibart aus. X. 5 der Ref.-Gesch., p. 115.

(2) Voir au second volume de cet ouvrage, le chapitre qui a pour titre *Michel Servet.*

deux siècles plus tard, il eût été rationaliste. Léon Hutter lui reproche de fournir aux juifs des armes contre le Christ ; il dit que Calvin judaïse.

Le savant Richard Simon pense que le Genevois ne possède que les rudiments de la langue hébraïque et des notions vulgaires du grec. Il ne faut pas demander à Calvin la linguistique d'Érasme ou de Cajetan ; il trouve, lui, le sens d'un texte, moins à l'aide de sa science glossologique que par une sorte de divination (1).

Tholuck a trop loué le talent exégétique de Calvin.

« On trouve dans ses écrits, dit-il, une intelligence heureuse du sens grammatical, une grande propriété de termes, une intuition lumineuse de l'idée allégorique ou symbolique. Dans ses commentaires sur le Nouveau-Testament, on ne saurait assez admirer son style simple et élégant, son indépendance philosophique, sa vaste science, son christianisme éclairé ; chez lui, l'élégance de l'expression s'unit à la concision de la pensée ; élégance qui ne consiste point en un choix tourmenté de termes, à la manière de Bembo ou de Castalion, mais en une pureté et une justesse de mots bien difficiles à obtenir (2). »

---

(1) Calvinus solidus theologus et doctus, stili sat purgati et elegantioris quam theologum deceat... divino vir præditus ingenio, multa divinavit, quæ non nisi a linguæ hebraicæ peritissimis (cujus modi tamen ipse non erat) divinari possunt. Scaligeriana prima, p. 39.

(2) Litt. Anz. für christliche Theologie, n° 41, 1831.

L'exégèse calvinienne, on ne saurait en disconvenir, est un mouvement vers le rationalisme. Calvin, quoi qu'en dise Tholuck, tient aussi peu compte de la tradition que du sens allégorique. Il ne veut point reconnaître dans l'Ancien-Testament les figures qui, selon le Christ, saint Paul, la tradition, prophétisaient l'avenir. Il a ouvert ainsi la voie à l'école socinienne, qui, elle-même, a préparé le naturalisme, lequel ne voit dans les livres inspirés qu'une parole ordinaire dont chaque homme a droit d'examiner la valeur. Les Paulus, les Eichhorn, les Strauss, sont sortis de Calvin comme Carlstadt, Œcolampade et Munzer procédaient de Luther : les mêmes causes enfantent les mêmes effets. C'est la liberté d'examen qui, au temps de Calvin, avait déjà donné naissance à la secte des faux mystiques : imaginations dévergondées qui repoussaient la science, ainsi qu'une chimère propre à détourner l'âme de la voie du salut, « comme s'il fallait jeter bas le glaive, disait Calvin, parce qu'il peut armer la main d'un furieux (1). »

Du reste, la science exégétique, dont M. de Villers a trop exalté l'influence sur le développement de l'esprit chrétien, s'était déjà dépravée au temps de la réforme. Elle était devenue curieuse, témé-

(1) Scientia tamen nihil propterea quod inflat magis vituperanda est, quam gladius si in manus furiosi incidat. Hoc propter quosdam fanaticos dictum sit qui contra omnes artes doctrinamque furiose clamitant ; quasi tantum ad inflandos homines valeant, ac non utilissima sint tam pietatis quam communis vitæ instrumenta. — In Cor., 8, 1.

raire, imprudente. Bèze lui-même en était effrayé. Les hardiesses de langage de Castalion, dans son commentaire du Cantique des Cantiques, étaient bien propres à attrister une âme chrétienne. Sous la plume de ce savant, Salomon est un poëte de tabagie, plutôt qu'un écrivain inspiré (1).

---

(1) Columba mea columbinis ocellulis, lepidulas habes genulas : dissuaviare me tui oris suavio; labellula tua sunt similia cocco; elegans oratiuncula ; mammula vino pulchrior, lactiflua lingula; cervicula tua eburnea curricula ; ostende mihi tuum vulticulum, nam vulticulum habes lepidulum. — Comm. de Castalion.

L'édition des œuvres de Calvin (Amsterdam, Schepfer) contient dans les sept premiers vol. toutes les œuvres exégétiques de l'écrivain. — V. Ziegenbein, 29, 30. Walsh, Bib. vol. 4. Schellhorn, Ergötzlichkeiten aus der Kirchenhistorie. Schrœkh, t. V. Bretschneider : Calvin et l'Église protestante.

CHAPITRE XXIV.

VIE INTÉRIEURE DE CALVIN A STRASBOURG.

Amitiés littéraires de Calvin à Strasbourg. — Castalion. – Les frères Vaudois. — Indigence du réformateur. — Farel veut venir au secours de son ami. — Refus de Calvin. — Les libraires Vendelin et Michel.— Les livres de Calvin obtiennent en Allemagne peu de succès ; et pourquoi ? – Caractère du réformateur.— Il dénonce en chaire l'inconduite d'un magistrat.— Se plaint de Bucer.— Récriminations du jacobin. — Aveux de Calvin.

Calvin affectueusement accueilli à Strasbourg, y vivait sans gloire. Bucer faisait tort au réfugié. Les conférences du jacobin attiraient la foule : celles de Calvin à l'église française n'étaient fréquentées que par des organisations spéciales. Calvin n'était point orateur : son geste était vulgaire, sa voix traînante, son style sans mouvement. Il discutait en chaire. A Francfort, à Worms, à Ratisbonne, les regards et les couronnes avaient été pour Bucer et pour Eckius, et Calvin était resté dans la foule. C'est qu'aux diètes il faut un tribun qui émeuve, qui fascine, qui soulève l'auditeur. Trompé par Mélanchthon qui avait eu l'air d'approuver son sys-

tème sur l'eucharistie, il revint à Strasbourg, irrité de la morgue pédantesque de quelques réformateurs qui portaient mal leur renommée; jaloux du doux sourire que l'empereur avait accordé à plusieurs des députés allemands dont la stérilité cérébrale n'était pas un mystère; désenchanté des palinodies de Bucer, et regrettant cette ville de Genève où il n'avait ni maîtres, ni rivaux.

Jeté dans une grande cité où pour lui tout était nouveau, les mœurs comme le langage, il s'était d'abord attaché quelques jeunes élèves, qui, après sa leçon, venaient trouver le professeur à son logis, pour l'écouter encore et lui adoucir les heures de l'exil, par toutes sortes d'amitiés et de prévenances. C'était un charme pour le théologien de converser avec ses écoliers dans une langue qu'il aimait tendrement, et qu'il avait parlée avec quelque gloire dans son Institution Chrétienne. Il avait essayé d'apprendre l'allemand, mais, bien vite il avait jeté sa grammaire; cet idiome, tout images, ne pouvait convenir à un esprit positif comme le sien, qui, satisfait de l'idée, ne songeait jamais à la forme. A Worms, où Luther était entré en entonnant sa marseillaise :

Ein' feste Burg ist unser Gott,

« Mon Dieu est ma citadelle, » Calvin avait voulu chanter. C'était en 1541, à l'ouverture de l'année qu'il se mit à saluer en vers latins, où il dit, en parlant du pape :

Digiti signo spatiorum concutit orbem,
Nec minus est hodie, quam fuit ante ferox.

Pitoyable distique, indigne d'un écolier de quatrième. Calvin n'était pas poëte, il faut bien le reconnaître : jamais oreille ne fut moins musicale (1).

Les amitiés de Calvin et des écoliers duraient peu, soit que le spectacle des souffrances habituelles du professeur fatiguât de jeunes imaginations, qui ne supportaient qu'avec peine la vue de douleurs physiques, elles toutes pleines de vie et de joies; soit plutôt que ce régent morose ne pût s'accoutumer au bruit de toutes ces natures babillardes, libres et légères comme l'air. Les liens d'amour du professeur et des écoliers se rompaient bien vite, et tous ces oiseaux auxquels Calvin aurait voulu couper les ailes, s'envolaient et ne revenaient plus. Un jour, un de ces oiseaux au plumage doré, qui avait fait son nid parmi les lotos de la Grèce, les palmiers de la Judée et les hêtres de l'Italie; qui chantait en hébreu, en grec et en latin, vint s'abattre à Strasbourg. Il était connu dans le monde savant sous le nom de Castalion. D'abord Calvin ouvrit sa fenêtre, et ce ne furent pendant quelque temps que doux concerts, harmonies suaves, chants aériens. Puis Calvin finit par se lasser et chasser son compagnon, pour donner la petite chambrette qu'il occupait à une dame nommée des Vergers, qui amenait au théologien une maison complète : une femme, des enfants et un domestique. Castalion s'en alla après avoir payé sa chambre et sa nourriture. Puis le serviteur de la dame vint

---

(1) Er hatte nicht wie Luther, den ritterlichen und so auch nicht den musikalischen und poetischen Sinn und Geist. — Paul Henry, t. I, p. 378.

à tomber malade. On rappela Castalion, le compatriote du valet, et le docte hébraïsant se mit à lui servir un moment de la tisane, des potions, et à le veiller la nuit, comme une tendre mère. — Croirat-on que Calvin trouva plus tard moyen, dans une dispute que nous rappellerons, de reprocher à Castalion la nourriture qu'il lui avait donnée gratuitement pendant quelques jours (1)?

Il fut un moment de la vie où la pauvreté avec toutes ses angoisses vint le visiter : c'est après son départ de Genève, quand son sort n'était point encore fixé. Sa misère était si grande qu'il fut obligé de vendre ses livres. Ses œuvres rapportaient alors fort peu ; tout le bénéfice était pour le libraire. Les leçons qu'il donnait en ville à des jeunes gens de famille l'aidaient à payer sa correspondance, si coûteuse au moyen âge, où l'on était obligé de se servir de messagers, tantôt à pied, tantôt à cheval.

Un jour, des frères Vaudois vinrent le trouver pour lui montrer leur confession de foi, qu'il semblait, ainsi que Bucer, ne pas repousser, peut-être parce qu'ils en avaient retranché quelques articles opposés aux doctrines réformées (2). Ils étaient si

---

(1) Bayle, article *Castalion*.

(2) Waldenses, cum adhuc essem Argentorati, miserunt confessionem quæ optimo animo et mihi tunc probata fuit; sed mihi postea ostensum fuit exemplar quoddam in quo nonnulla mihi displicent quæ nollem admittere. — Bullingero, Cal. Junii, 1557. MSS. G.

« On avait d'abord nommé les Vauldois *Lyonnistes*, parce que leur chef ou maître étoit un riche marchand de Lyon, et *Insabbatati* parce qu'ils n'observoient ni sabbat ni festes. » — Crespin, Esprit de l'Église, 307.

« D'après Reinerius, qui a vécu à peu près du temps de Valdo, on

pauvres qu'il fut obligé de leur prêter une couronne (6 francs) : « Je leur ai bien recommandé, dit Calvin à Farel, de vous la rendre quand ils passeront à Neuchâtel : ce sera un à-compte sur ce que je vous dois ; le reste, je le payerai quand je pourrai. Je suis tellement besoigneux que je n'ai pas un sou dans la poche (1). Vous ne sauriez croire combien coûte un ménage. »

Il paraît que Farel, qui connaissait la pénible situation de son ami, avait essayé, à plusieurs reprises, d'y porter remède ; mais Calvin, qui avait l'âme fière, ne voulait point accepter des avances qu'il n'aurait su comment restituer. Il témoigne toute sa reconnaissance au pasteur neuchâtelois, dans une lettre qu'il lui adresse de Strasbourg : —

---

peut recueillir, ajoute Crespin, que leur doctrine estoit telle — qu'il falloit croire aux Saintes-Écritures, seulement en ce qui concerne le salut sans s'arrester aux hommes ; qu'il n'y a qu'un seul médiateur, et partant qu'il ne faut invoquer les saints ; — qu'il n'y a point de purgatoire, mais que tous les hommes justifiez par Christ vont à la vie éternelle ; qu'il n'y a que deux sacrements, le baptême et la communion ; — que les messes sont damnables ; — que les traditions humaines doibvent estre rejettées ; le chant et récit de l'office, les jeûnes à certains jours et festes, superflus ; — que le siége romain est la vraye Babylone, et que le pape est la fontaine de tous maux ; — que le mariage des prestres est bon et nécessaire en l'Église. » — 330-332.

Toute la symbolique de Luther est dans cette confession de foi.

(1) Fratres Valdenses coronatum unum mihi debebant cujus partem à me mutuo acceperant, partem dederam nuncio qui cum fratre venerat, Sonerii mandato. Hunc ut tibi darent jusseram. Si dederint retinebis quo tantumdem ære tuo exonerer. Quod reliquum erit solvam quum potero. Ea enim mea est conditio, ut assem numerare queam. — Mart., 1539.

« Merci à tous mes frères pour leurs offres charitables, pauvres âmes qui voudraient bien faire l'aumône à plus pauvre qu'elles encore. C'est un témoignage d'amour qui m'est bien cher et me réjouit le cœur ; mais je me suis promis de ne rien accepter de vous, ni de nos amis communs, tant que je n'y serai pas contraint par la plus dure nécessité. Wendelin, mon libraire, auquel j'ai remis mon Opuscule, m'aidera à subsister pendant quelque temps. Les livres que j'ai laissés à Genève payeront mon hôte jusqu'à l'hiver prochain. Le Seigneur fera le reste. Autrefois, j'avais un grand nombre d'amis en France, dont pas un ne m'aurait donné un liard ; je crois qu'ils pourraient faire aujourd'hui les généreux et m'ouvrir leur bourse, car je n'accepterais rien. Je ne dis rien de Louis cependant, qui voulait me prêter, mais à trop gros intérêts ; ne parlait-il pas de me convertir ? Pour le présent, je me contente de vous remercier de votre offre fraternelle. J'accepterai vos faveurs quand je ne pourrai mieux faire : seulement, je suis fâché de la perte de ma pauvre couronne (1). »

Comme ses revenus ne suffisaient pas pour payer ses frais de ménage, Calvin tâchait de faire argent de ses livres dont il vendait le manuscrit à l'imprimeur Wendelin ou à Michel de Genève. Wendelin était un libraire comme on en voit peu, qui ne comptait pas avec ses auteurs, et payait leurs œuvres généreusement, même quand le nom de l'écri-

(1) Ep. 15 Ap. 1539.

vain n'était pas connu aux foires de Francfort. Il acheta toute l'édition des commentaires de saint Paul et beaucoup plus que ne l'espérait Calvin ; en outre du prix d'achat qu'il ne faisait jamais attendre, il donnait à l'auteur un grand nombre d'exemplaires que ce dernier vendait ou faisait vendre par ses amis. C'était Farel qui était chargé de les placer.

On trouve, à ce sujet, quelques détails curieux dans les lettres posthumes de Calvin, et, entre autres, dans une épître manuscrite du 27 juillet au ministre de Neuchâtel.

« Rien de nouveau depuis votre départ, si ce n'est que le jour où vous me fîtes vos adieux, trois heures après que vous m'aviez quitté, les Régents m'ont proposé une augmentation d'appointements ; mais je n'en serai pas plus riche. Si des amateurs se présentent, qui veuillent faire emplette de mes livres, vous pouvez les laisser à 10 ou à 9 batzen (2 francs environ) l'exemplaire, mais pas au-dessous, à moins cependant qu'on n'en prît une grande quantité : en ce cas, vous pouvez les céder à 8 batzen. Le transport m'a coûté fort cher, et puis les frais d'ici à Neuchâtel... (1) »

Les livres de Calvin, à l'exception toutefois de l'Institution Chrétienne, obtenaient peu de succès. On reconnaissait dans le monde humaniste que l'écrivain connaissait le latin, que sa phrase s'était modelée sur celle des bons auteurs, que son style ne manquait ni de clarté, ni d'élégance ; mais on

---

(1) 27 Julii 1539. MSS. Gen.

lui reprochait de n'avoir pas su, comme Luther, jeter dans ses thèses le moindre intérêt. A Bâle, on se croyait toujours, en 1521, au début de la querelle théologique, alors qu'une figure monacale devait nécessairement intervenir dans la dispute, pour être souffletée sur les deux joues, aux rires des bourgeois et des écoliers. Calvin, en rejetant le moine, s'était nécessairement privé d'un élément puissant de succès. A défaut de religieux passés de mode, on aurait désiré, en Suisse et en Allemagne, que Calvin fît usage du démon pour expliquer l'obstination des papistes ; et personne ne concevait comment il avait renoncé volontairement à l'emploi du diable qui avait rendu de si grands services à ses devanciers. On allait jusqu'à publier qu'il ne croyait pas au démon, ce qui était un mensonge (1), et cela lui faisait tort dans l'esprit de ces Allemands, qui n'auraient pas donné le plus petit des satans éclos du cerveau de Luther pour les meilleurs arguments. Il arriva donc que les libraires, si bien disposés d'abord pour Calvin, se refroidirent en voyant que ses livres ne se vendaient pas comme ceux du docteur Martin. Ils les étalaient bien à la foire de Francfort ; mais on passait sans les acheter ; de là des plaintes qui froissaient l'amour-propre de l'auteur. Calvin, pour apaiser la mauvaise humeur du libraire de Bâle, écrivit à Michel, à Genève ; « Expédiez-moi, par l'entremise de Farel, les livres que j'ai laissés en partant, et la défroque de mon

---

(1) Voyez le chapitre suivant : LE DIABLE ET L'ANTECHRIST.

frère. » Michel fit un paquet des hardes et des livres qu'il adressa à Neuchâtel : quelques jours auparavant Farel avait reçu un billet ainsi conçu :

« Quand vous aurez la malle qu'envoie Michel, ouvrez-la, mon ami. Vous y trouverez des livres et des vêtements; vendez les livres si vous pouvez. Expédiez à Bâle ce qui restera : mon libraire se plaint que mon livre va mal (1), et qu'il a en magasin beaucoup plus d'exemplaires qu'il n'en a besoin. Je lui écris donc de vous en adresser cent exemplaires. Dites-moi s'il l'a fait ? »

Calvin n'avait pu trouver le repos à Strasbourg. Le spectacle bigarré des croyances qu'offrait cette cité, ouverte aux proscrits de toutes les opinions, où le zwinglien coudoyait le luthérien, où l'anabaptiste marchait à côté du prophète munzérien, où tous les cultes, le catholicisme excepté, avaient droit à la même protection, lui déchirait le cœur. Ce cœur souffrait surtout à la vue de toutes ces natures pétries de l'argile de Bucer, qui se disaient dépouillées du vieil homme dont elles portaient les insignes. Il ne pouvait, disait-il, faire un pas sans s'embarrasser dans je ne sais quels langes de « papisme, » que la ville conservait pour plaire à l'empereur, et ne pas effaroucher l'œil de ses lieutenants. Tout autour des temples protestants, s'abritaient une foule d'échopes qui étalaient des pamphlets réformés, où l'on enseignait et niait la présence réelle, le libre arbitre, la puissance in-

(1) Conqueritur librum meum non esse vendibilem. — 31 Dec. 1540. MSS. Gen.

time des sacrements, et la nécessité des œuvres. Augsbourg, Spire, Francfort, Nuremberg, Haguenau, Worms, Ratisbonne, y avaient chacune une tente élevée au Munster, où chaque confession de foi, éclose depuis 1530, offrait son formulaire au passant. Ni les thèses orales de Calvin à l'église française, ni ses conférences avec les représentants du protestantisme, ni ses discussions écrites n'avaient pu triompher de l'apathie ou de la versatilité des esprits. Vainement cherchait-il quelquefois à électriser ce cadavre, sa parole était vaine : la vie ne venait pas. Alors il tombait dans la tristesse et regrettait Genève.

Il n'avait pu réformer sa nature misanthrope; il était resté après l'exil ce qu'il était à Genève : vaniteux, irritable, despote. S'il fût demeuré plus longtemps à Strasbourg, nous ne doutons pas qu'il n'eût fini par provoquer la colère des magistrats. Il essayait bien de réprimer ces mouvements charnels, mais presque toujours sans succès. Un moment, la scène du refus de l'eucharistie qui avait excité tant de scandale à Genève, fut sur le point de se reproduire à Strasbourg. Un homme, dont il tait le nom, et qui avait ouvert une maison de jeu et d'ivrognerie, s'il faut l'en croire, allait s'approcher de la table de communion, s'il ne lui en eût fermé le chemin (1). Le coupable garda le silence. — L'œil de l'exilé avait vu, à travers les murs, des désordres que Bucer et les autres ministres n'a-

(1) Ep. Farello, 1539.

vaient point aperçus. Calvin blâme la mollesse de Bucer (1). Mais qui lui a dit que le jacobin n'obéissait pas ici à sa conscience? Quand Eckius proclamait la nécessité de l'œuvre, Calvin avait toujours le même argument à son service : — Quelle œuvre a donc opérée le bon larron? Et qui lui a dit que le chrétien, auquel il veut défendre la cène, n'a pas été visité de l'un de ces mouvements de foi qui, selon lui, lavent toutes nos fautes? Calvin, à Strasbourg, ainsi qu'à Genève, est en perpétuelle révolte avec lui-même.

Un des stettmeistres de Strasbourg ne tarda pas à tomber dans la disgrâce de Calvin. Personne n'eût pu dire à quelle confession il appartenait. Ce qu'on savait, c'est qu'il avait renié le culte de ses pères. Le matin, assis à la table d'un anabaptiste; le soir, soupant chez un zwinglien; peu disputeur de son naturel, assistant au prêche de Bucer et à celui de Calvin, sans aucune espèce de recueillement, il prêtait l'oreille à la parole divine avec aussi peu d'attention qu'à des discours mondains. Calvin aurait voulu disputer avec lui; il tendait ses filets à cette âme malade, qui savait les éviter avec un bonheur persévérant. A la fin, le théologien s'impatienta, monta en chaire, et versa sur la tête du coupable toutes sortes de charbons ardents. Il n'y avait pas à se tromper. Calvin lui-même assure qu'il avait pris toutes ses mesures pour que le magistrat se reconnût et fût reconnu par l'audi-

(1) Qui interdum sit lenior. — Ep. Farello, 1539.

toire (1)! Ce qu'il y a d'admirable en cette occasion, ce n'est pas l'indignation du prédicateur, mais la faiblesse du pouvoir qui, d'un mot, pouvait faire taire l'orateur, et qui garda le silence. Vous croyez que Calvin sera gagné par cette leçon de modération chrétienne? Vous ne le connaissez pas. Le stettmeistre, quelques jours après, quitte Strasbourg pour aller à Francfort, où il retrouve Calvin, qui le poursuit de sa colère, et le dénonce à Bucer comme un ennemi du Christ, avec lequel on ne pouvait avoir ni paix ni trève.

Bucer laissa passer le magistrat sans le tourmenter. Il ne ressemblait pas à Calvin. D'une nature ardente, il s'irritait aisément, et s'apaisait de même. Malheur à qui excitait sa bile, comme Eckius à Ratisbonne! il devait s'attendre à toutes sortes d'injures grossières, poignantes et poétiques au besoin; car l'orateur se servait, pour se venger, du langage des halles, du vocable des Grecs et des Romains, et du style figuré des prophètes. Descendu de sa chaire, il passait devant son adversaire, auquel il souriait et souvent tendait la main. Aussi, ne pouvait-il comprendre cette colère qui ne donnait aucun signe de vie extérieure, qui brûlait sans flamme visible, et n'altérait ni la parole, ni la figure, ni la mimique de l'orateur. Il l'appelait une colère de Caïn (2). Calvin avouait ce défaut, et s'excusait en se tou-

(1) Ita ejus impietatem palam et aperte etiam pro concione sugillabam, ut nihilominus aut ipsi aut aliis dubius esset sermo quam si vel nominassem, vel digito demonstrassem. — Farello, 1539.

(2) Bucerus non ferre poterat vehementiam Calvini quem optime

chant la tête, comme si le siége de la maladie eût été dans le cerveau. — « Oui, je le confesse, disait-il à Bucer, cette impatience des sens est de tous mes défauts le plus difficile à dompter : je lutte sans pouvoir triompher, je n'ai pu encore, malgré tous mes efforts, terrasser la bête (1). » Vossius ajoute : Admirable aveu, si la lutte eût été incessante, comme le rapporte Calvin, et la bête vaincue; mais le mal persistait, et Bucer, qu'affligeaient ces continuelles rechutes dans le même péché, écrivait à son ami : « Vous jugez d'après votre haine ou votre amour, et vous haïssez ou vous aimez sans raison. »

Nous le retrouverons à Genève, dans sa vie politique, avec les mêmes penchants qu'il nous a montrés à Strasbourg, dans sa vie chrétienne : Bucer n'aura servi de rien. C'est que, quoi qu'en dise Calvin, l'affection n'est pas dans le cerveau, car quelques gouttes d'eau froide l'auraient chassée; mais dans la masse du sang et dans le cœur qu'elle a gangrenés : il n'y a plus de remède.

---

norat ex quo Argentorati una vixerant, et melius nosse didicit ex quo Genevam revocatus. Accusare igitur ejus, (quo jure, melius me scias,) maledicentiam maximam, et quod dissentientes non ferret, sed dure adeo aspereque persequeretur, sic ut etiam fratricidam, uti lego, nuncuparet.

(1) Calvinus sic a magno viro increpitus respondere hoc pacto : hæc esse genii potius sui quam judicii, et ut Calvini ipsius verba ad Bucerum retineam, sic scribere : ut verum fatear nulla mihi cum maximis et plurimis meis vitiis difficilior est lucta quam cum ista impatientia ; neque certe proficio nihil, sed nondum id sum consecutus, ut plane belluam domuerim. — Ep. Vossii Grotio. Ep. Protest. theol., p. 817.

Des historiens ont trouvé moyen de louer ou d'excuser ce penchant dont Calvin semble rougir. Bretschneider cherche dans ce caractère colérique l'élément de tout ce qu'il y eut de grandeurs dans la vie du Genevois, « qui aurait peut-être été cardinal, dit-il, mais jamais réformateur, avec une tête plus froide (1). » Et Bèze, tout en avouant les emportements de son ami, prétend que l'esprit du Seigneur avait appris à Calvin à si bien s'en rendre maître, que jamais sa bouche ne laissa échapper une expression capable d'offenser l'oreille d'un honnête homme (2). Nous avons déjà vu combien l'amitié aveuglait l'écolier de Vezelay.

L'homme religieux nous expliquera plus tard l'énigme de l'homme politique. Quoi qu'il fît, il était impossible à Calvin de se détacher de son système de prédestination ; dans tout pécheur il voyait l'enfant de la colère divine ; en lui le docteur évangélique, instrument destiné, de toute éternité, pour glorifier la justice céleste par la punition du coupable. Élevez le prédestinatianisme dans une tête royale à l'état de dogme, transformation établie pour Calvin, et vous pouvez vous attendre au plus sanglant despotisme : tous les êtres que le monarque poussera devant lui de son sceptre de fer, ne

(1) Jener Indifferenz späterer Zeit war nicht der Character der Reformatore ; mit ihm wären Calvin und Luther vielleicht Cardinäle, aber gewiß keine Reformatoren geworden. — Bretschneider, p. 19 et 20.

(2) Fuit omnino naturæ ipsius temperamento ὀξύχολος quod vitium etiam auxerat laboriosissimum illud vitæ genus : iræ tamen sic eum docuerat spiritus Domini moderari ut ne verbum quidem sit ex eo auditum quod viro bono indignum esset. — Vit. Calv.

seront plus que des créatures prédestinées à l'esclavage. Calvin est ce monarque, moins le diadème, mais avec une couronne qu'il doit priser bien davantage : couronne de vie et d'immortalité, puisqu'elle est selon lui formée des paroles mêmes du Christ ou de ses apôtres. Cette doctrine désolante est la clef de l'homme intérieur, quand au consistoire il régnera sur la conscience d'une nation ; de l'homme politique, quand au conseil il gouvernera la cité.

CHAPITRE XXV.

LE DIABLE ET L'ANTECHRIST.

Le DÉMON dans la vie de Luther comme instrument de colère et de poésie. — Tentation du docteur. — Le démon dans la vie de Calvin. – Opinions du réformateur genevois. — Récit d'une possession. — Ce que Calvin pense des épileptiques et des sorciers. — L'ANTECHRIST de Luther et de l'Église saxonne. — La réforme enseigne encore aujourd'hui que le pape est l'antechrist. — La Revue protestante du 19e siècle. — Croyance de Calvin. — Jean de Muller. — Hugo Grotius.

a) LE DIABLE.

Si l'on en excepte Luther, aucun des réformateurs n'a été passionné pour la forme, soit dans les œuvres des hommes, soit dans les merveilles de la création. Mélanchthon pleure lorsque Carlstadt abat les belles statues de l'église de Tous les Saints, mais il pleure plutôt en chrétien qu'en poëte. Il voit dans cette profanation bien plus un attentat contre la société qu'un outrage à l'art lui-même. Dans la longue correspondance des réformateurs entre eux, on chercherait en vain quelques cris de douleur échappés de leur poitrine, à la vue

de ces images matérielles, la gloire des églises de la Franconie, et que la main d'un paysan va briser sans obstacles. Pas un qui se baisse pour ramasser quelques-unes de ces reliques de pierre échappées, comme par miracle, au marteau des goujats de l'armée des paysans. Vous les voyez au contraire, comme à Frankenhausen, se chauffer au feu des manuscrits dérobés aux couvents. Si dans l'Allemagne réformée on rencontre quelque beau travail d'orfévrerie, quelque vêtement sacerdotal, miracle de richesse ou de patience, quelque crosse d'évêque d'or massif; on peut être sûr que ce calice dérobé au trésor d'une église catholique, servait de verre à boire à un électeur ami de Luther ; que cette chappe sacerdotale tapissait son appartement, ou celui de sa maîtresse; que ce bâton pastoral ornait son musée, comme un jouet ou un signe de victoire. Quand la Saxe eut apostasié, les princes vendirent à des juifs les calices, les soleils, les burettes d'or ou d'argent, les statues d'airain ou de bois, les nappes en dentelles de nos églises et jusqu'aux châsses de nos morts, pour entretenir leurs chiens de chasse ou de basse-cour, leurs parcs, leurs celliers et leurs courtisanes. Luther déplora souvent la misère du clergé protestant qu'on laissait mourir de faim, sur la paille, tandis que les princes faisaient liesse aux dépens des moines et des prélats catholiques. Mais si Luther n'avait pas grand souci de la matière, quelque belle qu'elle fût sortie de la main des hommes, le spectacle de l'œuvre divine le frappait vivement. Il arrivait souvent que Bora le surprenait au pied d'un arbre, en contem-

plation devant un ciel étoilé, et dans une extase qu'elle avait la cruauté ou la malice d'interrompre. La vue d'une fleur lui arrachait des cris perçants comme l'aiguillon d'un remords. « Pauvre violette, s'écrie-t-il, quel parfum tu exhales! mais il serait plus doux encore si Adam n'eût pas péché. O rose! que j'admire tes couleurs qui brilleraient d'un bien plus vif éclat sans la faute du premier homme! O lys! dont la parure efface celle des princes du monde, que serais-tu donc si notre père n'avait désobéi à son créateur! »

Ce monde, tout d'or, que Dieu forma à Genève, où il fit couler un lac et un fleuve, où il attacha des montagnes de neige et de glace et étendit des champs de verdure et de lumière, est resté constamment un livre fermé pour Calvin. Voyez-le dans son chemin; il ne se penche jamais pour cueillir une fleur, afin de calmer les ardeurs de son cerveau. A ce soleil qui chaque matin vient le visiter dans sa chambre de travail, il n'a pas dérobé un seul rayon pour échauffer son style (1). Les oiseaux qu'au printemps Dieu envoie en si grande abondance à Plainpalais, ne chantent pas pour lui, car il n'écoute pas leurs concerts. Ah! si le Seigneur avait traité Luther comme Calvin, quelles belles images le moine aurait dérobées à cet astre qui se lève et se cache derrière les Alpes, à ces montagnes qui habitent les cieux, à cette nappe d'eau, vêtement d'azur de vingt lieues de longueur! Au lieu

---

(1) Calvin n'a consacré que quelques lignes, mais bien pâles, à louer le monde créé. Inst. liv. I.

de coucher dans la tombe son grand empereur, Charles V, et de jeter le cadavre impérial aux vers de terre, il nous l'aurait amené dans toute la splendeur de ses vêtements, il l'aurait placé à côté de l'un de ces lis de la vallée vaudoise, ou sur l'un des Salèves battus par le vent, et il lui aurait demandé de quoi il s'enorgueillissait, puisque une fleur des champs était plus belle que toute sa beauté, et un grain de poussière plus puissant que toute sa puissance.

Le démon, comme représentant de la colère céleste, a revêtu dans les deux réformateurs de Wittemberg et de Genève, une double personnalité, semi-corporelle chez Calvin, chez Luther réelle et tangible. Le démon genevois peut difficilement tomber sous les sens, on ne voit ni son corps, ni sa couleur, ni sa figure. Le démon saxon tel qu'il est sorti du cerveau de Luther, peut être vu, touché, palpé; au moral, c'est l'archange rebelle de Milton, au physique presque toujours le Quasimodo du poëte Hugo. L'être déchu de Calvin est triste, inerte, infécond; le séraphin tombé de Luther est coloré et poétique; ces deux créations nous donnent la mesure des deux imaginations. On sait quel rôle le démon joue dans le drame religieux de Luther, où il est orateur, théologien, pamphlétaire; où il ceint la tiare, le diadème, la robe de professeur, le bonnet de docteur, le capuchon monacal. C'est l'être créé qui a rendu à Luther le plus de services. Un empereur comme Charles V s'avise-t-il de poursuivre la parole novatrice, Luther appelle le diable qui vient aussitôt et prend possession du monarque.

Un prince comme Henri VIII d'Angleterre veut-il défendre les sacrements du catéchisme catholique, Satan accourt en personne, se glisse dans le cabinet du roi, vole la plume du secrétaire et se met à écrire tout ce qui lui passe par la tête. Voici un apostat, Œcolampade, qui a renié les doctrines saxonnes et se cache à Bâle où il sème l'ivraie dans le champ du Seigneur : un matin on le trouve mort dans son lit ; vous croyez que c'est de la peste ? du diable qui lui a tordu le cou ; et comment en douter c'est Luther lui-même qui l'affirme et qui chante un cantique d'action de grâces. Zwingli vient de mourir à Cappel, de la lance d'un catholique qui a tué le sacramentaire, dit la chronique : mais Luther affirme que la chronique a menti, et que c'est Satan qui a cherché sur le champ de bataille le maudit hérétique pour en délivrer la terre. Et il ajoute, afin qu'on ne doute pas de sa parole : « Il n'y a pas de milieu : Zwingli ou Luther doit être possédé (1). Entendez-vous, poitrine humaine insatanisée, persatanisée, supersatanisée (2) ? » C'était cet ange déchu qui dictait à Accolti sa magnifique bulle : Exsurge ; qui noyait dans l'Elbe Miltitz ; qui tenait le marteau Munzer ; qui parlait par la bouche de Carlstadt (3) ; qui trouvait le plus foudroyant argument sorti d'une tête humaine contre l'ido-

---

(1) Ich oder der Zwingel muß des Teufels seyn, da ist kein Mittel. Op. Luth. Jen, t. 3, f. 379.

(2) Habet enim insatanasiatum, persatanasiatum, supersatanasiatum pectus.

(3) Coll. Mens. fol. 397.

latrie de la messe. On ne saurait croire combien cette figure infernale assombrit le récit de Luther! quel souffle de vie elle répand dans ses moindres billets! comme elle colore sa parole, et fait étinceler sa colère! Au moment où vous vous y attendez le moins, dans une discussion toute théologique avec Latomus ou quelque moine de Cologne, vous voyez tout à coup apparaître le fantôme, qui dévoile sa présence par un débordement d'injures, de lazzi, de jeux de mots, de moqueries, qui relèvent l'argument, auquel ils semblent donner un corps et une figure.

Calvin croyait à un ange déchu, souffle de la colère divine, tentateur du premier homme, ennemi de la postérité d'Adam, et damné dans l'éternité. Ce n'est point un mythe à ses yeux que le démon, mais une personnalité dont il amoindrit le rôle dans le drame de la vie humaine. Il définit Satan : « Un ennemi, prompt et hardi dans l'entreprise, actif et diligent dans l'exécution, puissant et robuste en force, fin et rusé dans ses stratagèmes, opiniâtre et infatigable dans ses poursuites, fourni de toute sorte d'armes et de machines, et enfin très-expert en l'art de faire la guerre (1). » Il admettait, comme Luther, l'existence d'un ange rebelle, et voulait qu'on rejetât l'erreur de ceux qui croient que les démons ne sont autre chose que « les agitations et les troubles qui s'élèvent dans notre âme et les mauvaises affections qui nous sont suggérées par notre chair. » Mais il

(1) Inst. liv. I, ch. XIV, § 13.

rapetisse le rôle du démon et ne s'en sert que rarement, par exemple quand il s'agit d'un pape ou d'un catholique entêté. Il ne l'a pas vu comme Luther, en chair et en os.

On sait de quelles tentations fut assailli le moine saxon. Satan, si nous l'en croyons, ne lui laissait de repos ni le jour ni la nuit; la nuit il lui envoyait des songes, où les divinités de l'Olympe venaient s'asseoir à son chevet; rêves de volupté qui souvent couvraient son front de sueur. D'autres fois, il lui glissait des pensées d'orgueil, et alors le docteur de Wittemberg voyait toutes les couronnes du monde à ses pieds, et se croyait plus grand que les monarques et les pontifes. Satan essayait aussi de le jeter dans le désespoir, en lui présentant dans le sommeil sa chère Allemagne toute déchirée par les factions; les anabaptistes se ruant dans les temples luthériens; les zwingliens séduisant les esprits; ses frères l'abandonnant, et son œuvre mourant dans des flots de sang qui coulaient comme les flots de l'Elbe. Alors les moines reprenaient leur capuchon; la puante Babylone, Rome, était balayée par de nombreuses robes rouges; le pape se prélassait sur la bête de l'apocalypse; les religieuses quittaient leurs ravisseurs pour se cloîtrer de nouveau; Eckius, Campegio, Miltitz et tout le clergé, ce qu'il nommait la prêtraille romaine, riaient de sa colère impuissante et de ses travaux infructueux. Il fallut donc que de bonne heure il s'accoutumât à repousser vigoureusement les assauts du malin esprit. Les anachorètes de la Thébaïde avaient trouvé dans la prière un remède efficace contre les révoltes du

vieil homme : il essaya de l'oraison et il n'en fut pas content. Or voici son remède à lui, remède sérieux, car il le conseille à tous ses amis. « Pauvre Hyeronimus Weller, tu as des tentations, il faut en venir à bout : quand vient le démon pour te tenter — bois, mon ami, bois largement, ébaudis-toi, folâtre et pêche en haine du malin, et pour lui faire pièce. Si le diable te dit : — Veux-tu bien ne pas boire, réponds-lui : — Je boirai à pleins verres parce que tu me le défends, je boirai à grandes rasades en l'honneur de Jésus-Christ : imite-moi. Je ne bois si bien, je ne mange tant, je ne me réjouis si fort à table que pour vexer Satan. Je voudrais bien trouver quelque bon péché nouveau, pour qu'il apprît à ses dépens que je me moque de tout ce qui est péché, et que je n'en crois pas ma conscience chargée. Arrière le décalogue, quand le diable vient nous tourmenter ! S'il souffle à mon oreille : Mais tu pèches, tu es digne de mort et d'enfer. — Hé, mon Dieu oui ! je ne le sais que trop : qu'est-ce que tu veux me dire ? — Mais tu seras damné dans l'autre vie. — Pas vrai ; je connais quelqu'un qui a souffert et satisfait pour moi : il s'appelle Jésus-Christ, fils de Dieu ; là où il est, là je serai (1). Si le diable ne s'en va pas, je lui crie : In manum sume crepitum ventris, cum istoque baculo, vade Romam (2). Luther revient souvent dans ses écrits sur ce magnifique antidote, et c'est

(1) 6 novembre à Jérôme Weller. In Weller. op. p. 208. — Leberecht de Wette, Dr. Luthers Briefe, t. IV, p. 188.
(2) Tisch-Reden,

le plus sérieusement du monde que, pour faire taire les criailleries du diable, il conseille de boire, de manger, de se réjouir, de soigner son ventre et sa tête, en emplissant l'un de bon vin, l'autre de viandes exquises : « Un grand verre plein de vin jusqu'au bord, voilà quand on est vieux, dit-il, le meilleur ingrédient pour apaiser les sens, jeter dans le sommeil et échapper à Satan (1).

Ce pauvre Weller souffrait toujours, et toujours il levait les mains vers Luther pour se délivrer de ses tentations, et Luther ne lui indiquait jamais d'autre panacée que cette joie bruyante et cette orgie des sens. « Vois-tu bien, lui disait-il encore, Dieu n'est pas un Dieu de tristesse, mais un Dieu de liesse ; le Christ ne dit-il pas, je suis le Dieu des vivants et non des morts ? Qu'est-ce que vivre, sinon se réjouir dans le Seigneur ? tu ne peux pas empêcher aux oiseaux de voltiger au-dessus de ta tête, mais bien de leur laisser faire leur nid dans tes cheveux (2). »

Calvin s'entretient, dans plusieurs de ses écrits, de l'influence du mauvais esprit sur les destinées de la parole évangélique, mais jamais comme Luther, avec cette foi qui ferait presque partager ses terreurs. Son système théologique est fait pour rassurer d'avance celui qui l'écoute. Il enseignait que le démon qui peut faire succomber l'âme du pécheur, est impuissant à troubler celle

---

(1) Mihi oportunum esset contra tentationes remedium, fortis haustus qui somnum induceret.

(2) A Weller, 19 juin 1530. Op. Weller, p. 204.

qui croit au Christ rédempteur. Il n'admettait pas comme Luther l'exorcisme des enfants, et disait de nos prêtres exorcistes : « Ils ne comprennent pas qu'ils sont eux-mêmes possédés : ils font comme s'ils avaient le pouvoir d'opérer par l'imposition des mains ; mais ils ne convaincront jamais le diable qu'ils ont ce don ; premièrement parce qu'ils n'agissent aucunement sur le malade, secondement, parce qu'ils appartiennent eux-mêmes à Satan ; à peine s'il en est un qui ne soit pas endiablé (1). »

Calvin croyait aux possessions ; on trouve dans une de ses lettres manuscrites à Viret, le récit d'un enlèvement opéré par le diable, à peu de distance de Genève.

Un homme, dont il ne nous dit pas le nom, vivait sous son toit de chaume ; méchant, hanteur de cabarets, ivrogne et véritable vaurien qui se moquait ouvertement de Calvin et disait à ceux qui lui reprochaient de ne pas aller entendre assez souvent le ministre français : Hé, que diable ! je ne suis pas aux gages de maître Jean. Il tomba malade, et fut tout à coup saisi d'une fièvre chaude. Sa garde malade le retint, et lui recommanda de prier ; l'impie criait : Qu'ai-je besoin de prier ? j'appartiens au diable, et de Dieu je ne fais pas plus de cas que de ma savate (2). Le lendemain, peu après le lever du soleil, il eut un nouvel accès, sauta en bas de son lit comme poussé par un vent

(1) Inst. l. IV, ch. 19, § 24.

(2)... Quia jam diabolis esset adjudicatus neque Deum majori sibi curæ esset, quam calcei laceri vilissimam partem.

violent, escalada des haies vives et des murs d'une grande hauteur, et tomba sur une vigne qu'il ensanglanta. On chercha vainement son corps, le diable l'avait emporté. Quelques ministres du conseil soutenaient que l'enlèvement était une fable; mais le dimanche suivant, dit Calvin, je montai en chaire, et je gourmandai vivement l'incrédulité de ceux qui refusaient de croire au miracle; j'allai jusqu'à m'écrier : Depuis deux jours j'ai vingt fois désiré la mort, pour n'être pas témoin d'une impiété si effrontée (1); et pour les convaincre et les frapper je leur citai les deux traits suivants.

— Un jour de dimanche, un ivrogne s'en va au cabaret, demande du vin, fait un faux pas, tombe sur la pointe de son épée, et meurt tout aussitôt.

— En septembre dernier, un jour de cène, un ivrogne qui essayait d'entrer dans un *lupanar* par la fenêtre, tomba et se cassa les jambes.

Calvin admettait des sorciers et des sortiléges; mais il ne douait pas le démon, comme faisait Luther, d'une faculté créatrice. Il pensait que le diable ne pouvait pas changer la matière, mais seulement tromper les regards. Ainsi, dans son système, la verge des magiciens (2 Moïse, 7, 12), changée en serpent, restait toujours verge (2); l'œil seul

---

(1) Vireto, Genevæ, 14 nov. 1546.

(2) De prestigiatoribus tibi citra dubitationem assentior, nihil eos in suis corporibus veræ conversionis pati; non enim aliam in ipsis metamorphosim cogito, quam in virgis magorum, quæ cum serpentum faciem præ se ferrent, vocantur tamen ideo virgæ apud Mosem, quo intelligamus impostores illos magis illusisse spectan-

du spectateur halluciné par le démon voyait un être organisé dans un corps qui n'avait pas changé de substance. Picot s'est demandé comment Calvin laissa condamner à mort tant de sorciers pendant sa dictature à Genève ; et il explique le réformateur par le siècle même où il vivait. Calvin vient de nous dire que le démon n'avait de pouvoir que sur les réprouvés : la possession étant à ses yeux un signe de réprobation éternelle, comment aurait-il essayé d'arracher un sorcier aux flammes?

Il lisait la colère divine jusque sur le front du lunatique ou de l'épileptique, dont il ne pouvait comprendre l'état qu'en faisant intervenir un agent secret des volontés du créateur. « L'Écriture, disait-il, ne donne pas indistinctement le nom de démoniaque aux possédés ; elle appelle de ce nom ceux qui, par un décret vengeur du Tout-Puissant, sont livrés à Satan, lequel vient prendre possession en eux de l'âme et du corps. Le lunatique est celui dont le mal croît ou décroît avec les phases diverses de la lune, comme l'épileptique, par exemple. Ce n'est pas par des remèdes ordinaires que ces maladies se guérissent ; Dieu, en les chassant miraculeusement, montrait sa divinité toute-puissante (1). »

---

tium oculos, quam aliquid verum exhibuisse. Pignæo Veliensis eccl. ministro. Cal. Oct. 1538.

(1) Dæmoniacos scriptura vocat non omnes promiscue qui a diabolo vexantur, sed qui arcana Dei vindicta Satanæ mancipati sunt, ut eorum mentes et sensus possideat. Lunatici vocantur in quibus augescit vis morbi et decrescit pro lunæ inclinatione, quales sunt qui comitiali morbo laborant et similes. Quum sciamus ejusmodi morbos naturalibus remediis non esse, curabiles sequitur testatam

b) L'ANTECHRIST.

Près de l'église de Tous les Saints, à Wittemberg, était un cabaret où Luther se rendait chaque soir pour boire de la bière et deviser avec ses amis intimes. Ce sont ces récits de table que ses disciples ont recueillis et publiés en allemand et en latin. Nous en avons cité quelques fragments dans notre Histoire de Luther, et nous n'avons pas tardé de nous repentir de notre courage, car nous savons que des oreilles ont été offensées d'une crudité de langage dont Pétrone seul a pu donner le modèle. Nous pensions qu'il fallait faire connaître le réformateur, et peut-être aussi l'effronterie de ses élèves, qui nous disaient, par la bouche de Mathésius : « Luther était l'ennemi des propos cyniques ; jamais, tant que je vécus avec lui, je n'ouïs de ses lèvres une parole qui pût faire rougir une jeune fille (1). »

Or, Luther, assis à côté de Justus Jonas et d'Aurifaber, avait mis la conversation sur le pape.

« Mes amis, disait-il, retenez bien ceci : le pape est l'antechrist : quand il consentirait à jeter bas sa triple couronne, à descendre de son siége, à

---

fuisse divinitatem Christi, quum eos mirabiliter sanavit. Harm. Evang. p. 127. Comm. ad Math., 23.

M. Gallée a mis au nombre des possédées Catherine de Sienne, sainte Brigite, sainte Hildegarde, et la vierge de Vaucouleurs elle-même. — Voyez Servati Gallæi dissertationes de sibyllis earumque oraculis. Amstelodami, apud Henricum et viduam Theodori Boom, 1688, in 4°.

(1) Mathesius, XII, Predigt, 137.

renoncer à sa fabuleuse primauté, et à confesser, les mains jointes, qu'il a péché, blasphémé et versé le sang innocent; vous ne devriez pas le reconnaître pour enfant de Dieu, pour membre de l'Église du Christ : il n'en resterait pas moins l'antechrist prédit par les prophètes. »

Depuis ce jour, ce fut un article de foi de beaucoup d'églises saxonnes, que le pape est l'antechrist en chair et en os : on mit cet article du nouveau symbole en vers latins et en vers allemands. Les enfants chantaient en chœur :

Le pape est l'antechrist;
Ce qu'il enseigne et ce qu'enseigne le droit canon
Vient du diable lui-même.
Donc, si tu ne veux pas appartenir à Satan,
Renonce au pape (1).

Après la mort de Luther, l'église de Wittemberg, un moment, sembla abandonner la symbolique du docteur. Il faut voir comme Wigand, Gallus, Judex et Amsdorf s'emportent contre cette défaillance intellectuelle! Wigand se met à l'œuvre, et, au bout de quelques semaines, procrée un in-octavo où la doctrine, touchant l'antechrist de Rome, est appuyée sur près de mille textes scripturaires (2).

(1) Tisch-Reden. Eisl. fol. 416, 6.

(2) Der Papst, der ist der Antichrist;
Sein Lehr' und jus canonicum
Ist der Teufels Lehr' in einer summ:
Drum willst du nicht des Teufels werden,
So fliehe ihn hie auf Erden.

Nicod. Frischlinus in Phasmate : voy. Huttenus delarvatus p. 269.

(2) Synopsis antichristi Romani spiritu oris Christi revelati.

Mathieu Judex s'en vient, au nom du Christ lui-même, déclarer la guerre au siége de Rome, et damner les Wittembergeois qui refusent d'inscrire, dans leur symbole, que Léon X est la bête apocalyptique de saint Jean (1). Après, arrive une théorie de protestants et de réformés pour prêcher cette vérité : c'est M. Beumler, Arn. Cheffreus, Lambert Danès, And. Willet, le professeur anglais Conrad Grasser, le professeur Albert Grawer, Henri Hammond, Jac. Heerbrand, le théologien réformé Samuel Maresius, qui, dans son *Antichristum revelatum*, se fâche contre Grotius, lequel ne voit dans le pape qu'un évêque; c'est And. Mengilet, Joh. Georg. Siegwart, Joh. Conrad Danhauer, Frecd. Balduin, Joh. Hoepfner, l'évêque anglican Abbod, Nicolas Hunnius, Theo. Thummius, Dorsch, et beaucoup d'autres encore ; et, plus tard, John Fox, Whitaker, Fulke. Willet, le grand Newton, Joseph Mède, Lowman, Towson, Bicheno, Henri Kett (Interpret. of Prophecy, pref.) ; les évêques anglicans Fowler, Warburton, Newton, Hurd, Watson; les luthériens Braunbom, Sebast. Francus (de Alveg. stat. Eccl.), Napeir dans son commentaire sur l'Apocalypse, Bèze (in conf. gen.), Flemming, Bullinger, (in Apoc.), Junius, Musculus, Wisthon (Essay on

(1) Gravissimum et severissimum edictum et mandatum æterni et omnipotentis Dei, quomodo quisque christianus sese adversus papatum, nimirum antichristum gerere et exhibere debeat. Voyez encore — Joannis Seldeni Papatus irreconciliabilis, 1646. — Isaaci Schoockii Desperatissima causa papatus, 1638, — M. Flaccus, Antwort auf die Expedition der Wittenberger, 1560.

Revel.), le prédicant Alix, Faber, Daubeny (*the Fall of Papal Rome*), etc.

L'évêque Hallifax a bien raison : un des articles du symbole protestant est que le pape est l'antechrist. C'est ce qu'enseigne encore aujourd'hui l'Église réformée.

Il paraît à Paris, depuis deux ans, une revue mensuelle qui a pour titre L'EUROPE PROTESTANTE, et pour mission spéciale de prouver que Grégoire XVI est la bête de l'apocalypse. Il faut citer, car on ne nous croirait pas sur parole (1) :

« Nous ne saurions admettre aucune espèce de compromis entre la lumière et les ténèbres, entre Christ et Bélial. Ces saints hommes, ces hommes intrépides (2), qu'il a plu à Dieu de susciter pour être les libérateurs des nations, et les affranchir de ces chaînes de ténèbres que la Rome papale faisait peser sur elles, aux prises avec la méchanceté spirituelle des hauts lieux, firent usage, dans leur puissante lutte de toutes les armes du sanctuaire. Dans ces nobles défenses de la vérité, que renferment leurs confessions, ils ne se bornèrent point à justifier la réformation, en prouvant l'accord parfait de ses doctrines avec la parole de Dieu ; on les vit porter la guerre jusque dans le camp de l'ennemi. Armés du miroir de la vérité, ils le pré-

(1) L'Europe protestante, N° XII. Signes des temps ; prophéties de l'apocalypse et leur accomplissement, p. 18 et suiv.

(2) Voyez l'appendice de la brochure de M. Cuningham, intitulée : *Que l'Église de Rome est l'apostasie, et le pape l'homme de péché.*

sentèrent à la Rome papale, ils le lui portèrent au visage, en dénonçant cette Église comme *la Babylone*, comme *la mère des prostituées*, et le pape comme *l'homme de péché, et le fils de perdition*, qui osait s'asseoir, comme Dieu, dans le temple de Dieu. Dans la dernière, comme dans la première partie de ce témoignage, ils furent également unanimes; on ne trouverait pas chez eux un seul exemple d'hésitation pour ce qui regarde le caractère de la Rome papale (1).

« Je sais, dit Luther, dans son Traité sur la Captivité babylonienne de l'Église, je sais et j'ai la certi-

(1) Il est malheureux que la science manque si souvent aux organes du protestantisme. Voici un homme grave qui affirme qu'on ne trouverait pas chez les réformateurs un seul exemple d'hésitation pour ce qui regarde le caractère de la Rome papale.

Un écolier de Bonn lui citerait la préface de l'Épître aux Thessal. de la Bible protestante imprimée à Stuttgart par P. Treuen, et où on lit : « Il est faux que le pape soit l'antechrist. » — daß der Pabst nicht der Antichrist sey, etc.

2° Christ. Math. Pfaff, chancelier de l'université de Tubingue, qui a fait imprimer en 1729 chez J. George et Christ. Gottfried Cotta une Bible où on lit «que I Joh., II, 18, 22. IV, 3, Joh., 7., ne prouvent pas le moins du monde que le pape soit l'antechrist — daß nach dem Verstand dieser Sprüchen der Pabst zu Rom nicht der Antichrist seye, pas plus que XXIV, 24 St-Mathieu et Marc XIII, 22.

Rien n'est plus vrai en fait d'opinions absurdes surtout que cette vieille maxime : *nihil novi sub sole.* Il vient de nous tomber dans les mains un in-4° qui a pour titre : The judgments of God upon the Roman catholick church, from its first rigid laws for universal conformity to it, unto its last end, etc., in explication of the trumpets and vials of the Apocalipse, upon principles generally acknowledged by protestant interpreters, By Cressenex D. D. London 1689. Or, c'est dans cet ouvrage que M. Cuningham a puisé toutes ses sottises contre la papauté.

tude que la papauté est le royaume de Babylone, et la puissance de Nemrod, le robuste chasseur. *Scio autem et certus sum papatum esse regnum Babylonis, et potentiam Nemrod, robusti venatoris.* »

« Partout, dans sa réponse au livre d'Ambroise Catharin, il applique au pape cette prophétie de saint Paul, dans sa seconde épître aux Thessaloniciens (ch. I, v. 1 à 12), et il dit :

« N'est-ce donc pas s'asseoir dans le temple de » Dieu que de s'annoncer soi-même comme le régu- » lateur suprême de toute l'Église? Qu'est-ce que le » temple de Dieu? Est-il de pierre ou de bois? Paul » n'a-t-il pas dit que le temple de Dieu est saint, et » c'est vous qui êtes ce temple? S'y asseoir, qu'est-ce » autre chose que régner, gouverner, juger? Et qui » donc, dès les commencements de l'Église, a osé » s'arroger le titre de chef de l'Église tout entière? » Qui, si ce n'est le pape seul? Nul parmi les saints, » nul parmi les hérétiques, n'a jamais proféré ce » blasphème d'un épouvantable orgueil. Paul, par- » lant de lui-même, s'intitule le docteur des gentils, » celui qui leur enseigne la foi et la vérité, et non » pas le docteur de l'Église. »

« Luther, dans un autre endroit, dit que « quand » Daniel vit l'épouvantable bête féroce aux dix cor- » nes (que tous les commentateurs s'accordent à re- » garder comme la figure de l'empire romain), il » vit aussi une autre petite corne qui poussait au mi- » lieu des dix autres. Cette petite corne, ajoute-t-il, » est la puissance papale, qui s'éleva au milieu de » l'empire romain. »

« Voyons encore Mélanchthon, dans sa disserta-

tion sur le mariage, faisant allusion au chapitre IV, v. 1 à 3, de la première à Timothée : « Mais, dit-il, » puisqu'il est certain que les pontifes et les moines » ont défendu le mariage, il est de toute évidence, » il est hors de doute, que le pontife romain, avec » toute sa hiérarchie et son royaume, est l'*antechrist* » *lui-même.* » — Ainsi encore, en parlant de la seconde épître aux Thessaloniciens, chapitre II, Paul dit en » termes clairs « que l'homme de péché gouvernera » dans l'Église, s'élevant contre le culte de Dieu, etc. ; » mais il est manifeste que les papes règnent dans » l'Église, et sous le titre d'Église (*in Ecclesia et titulo* » *Ecclesiæ dominari pontifices*), en soutenant les idoles » et leur culte. J'affirme donc qu'il ne s'est jamais » élevé aucune hérésie, et qu'il ne s'en élèvera ja- » mais, à laquelle ces paroles de Paul puissent con- » venir et s'adapter d'une manière plus exacte et » plus vraie qu'à ce royaume papal.

» C'est aussi à l'antechrist que le prophète Daniel » rapporte ces deux circonstances, savoir, qu'il éri- » gera une idole dans le temple, et qu'il l'honorera » par des offrandes d'or et d'argent, et qu'il n'hono- » rera pas les femmes. Or, qui ne voit clairement » que les deux choses regardent le pontife romain? » Évidemment les idoles sont la messe, le culte des » saints, et ces statues en or et en argent qu'on y » présente à la vénération des fidèles. »

» Les réformateurs anglais ne furent pas moins unanimes sur le caractère de la papauté. « Quant au » pape, dit Cranmer, près de monter sur le bûcher, » je le rejette comme l'ennemi de Christ, et comme » l'antechrist, avec toutes ses fausses doctrines. » —

« Je confesse, dit *Latimer*, devant les commissaires » chargés de lui faire son procès, je confesse qu'il y » a une Église catholique, aux décisions de laquelle » je demeurerai attaché ; mais cette Église-là n'est » pas celle que vous appelez catholique, et à qui l'on » pourrait donner bien plutôt le nom de diabolique. » Et dans sa seconde conférence avec Ridley : « Qu'y » a-t-il de commun, s'écrie-t-il, entre Christ et l'an- » techrist? Il n'est donc ni juste, ni légitime de se » courber sous le même joug que les papistes. *Sortez » de parmi eux*, *et séparez-vous d'eux*, dit le Sei- » gneur. » Voici en quels termes s'exprime Ridley, dans la lettre d'adieu qu'il écrivit avant d'être mené au supplice : « Le siége de Rome est le siége de Sa- » tan ; et l'évêque de Rome, qui en soutient les abo- » minations, est évidemment l'antechrist en per- » sonne. Et, *pour les mêmes raisons*, *ce siége est au- » jourd'hui celui-là même que saint Jean appelle*, dans » sa Révélation, Babylone, ou la prostituée de Baby- » lone, et dans un sens spirituel, Sodome et l'Égypte, » la mère des fornications et des abominations dont » la terre est remplie. »

« John Knox, le grand chef de la réformation écossaise, dans une dispute publique entre un prêtre papiste et John Rough, répondit en ces termes à un argument du théologien de Rome, sur la suprême autorité de l'Église :

« Quant à votre Église romaine, lui dit-il, dans » son état de corruption actuel, et quant à son au- » torité sur laquelle vous fondez votre espérance de » vaincre, je ne doute pas plus qu'elle ne soit la sy- » nagogue de Satan, et que son chef, qu'on appelle

» pape, ne soit l'homme de péché dont parle l'a-
» pôtre, que je ne doute que Jésus-Christ a souffert
» par l'iniquité de l'Église visible de Jérusalem. »

Mais, voici les lignes les plus curieuses de la dissertation : n'oublions pas qu'elles ont été écrites à Paris en 1840.

« On voit par ces citations quel fut le langage des réformateurs, et comme c'étaient des hommes de Dieu, que Dieu envoyait pour purger de ses erreurs l'Église catholique, et la ramener à sa simplicité et à sa pureté primitives ; nous ne voyons nul motif pour tenir un autre langage que le leur, ou pour parler en courtisans ou en flatteurs d'*une Église qui n'est, dans notre opinion, que l'antechrist lui-même.* »

Il n'est pas besoin de dire que Calvin a vu dans le pape l'antechrist de Daniel et de saint Jean. A cet égard, il s'exprime franchement ;

« Nous disons, dit-il, que Daniel et saint Paul ont prédit que l'antechrist s'asseoiroit dans le temple de Dieu : nous disons que le pape de Rome est le chef et le prince de ce règne maudit et abominable... Nous disons qu'il a profané l'Église par son impiété, affligée par l'inhumanité de sa domination, empoisonnée et comme mise à mort par de fausses et pernicieuses doctrines ; de sorte que Jésus-Christ y est à demi enseveli, l'Évangile suffoqué, le christianisme détruit, la piété bannie, le culte de Dieu presque aboli (1). »

Il ajoute :

« Il semble à quelques personnes que nous som-

(1) Inst. liv. IV, chap. III, § 12.

mes trop aigres quand nous appelons le pape l'antechrist ; mais ceux qui sont dans ce sentiment-là ne voyent donc pas qu'ils accusent de même crime l'apôtre saint Paul, après lequel nous parlons, et de la bouche même duquel nous avons appris à tenir ce langage?.. Comme si l'on était en doute quel est le christianisme dont les papes et le collége des cardinaux ont ait profession depuis plusieurs années, et qu'ils professent encore à présent? Le premier article de cette secrète théologie qui règne parmi eux, est QU'IL N'Y A POINT DE DIEU ; le second, que tout ce qui est écrit et que tout ce qu'on prêche touchant Jésus-Chrit, ne sont que des mensonges et des impostures ; le troisième que tout ce qui est contenu dans l'Écriture touchant la vie éternelle et la résurrection de la chair n'est que des fables (1). »

Jean de Muller haussait les épaules en lisant ces lignes de Calvin, dignes tout au plus d'un Crespin (2), et demandait s'il n'était pas plus vraisemblable que l'antechrist dût se trouver dans une

(1) Inst. liv. IX, ch. VII, § 25—27.

(2) Crespin, libraire, relieur, écrivain et disciple de Calvin, est l'auteur d'un livre qui a pour titre : Estat de l'Église avec les discours des temps depuis les apostres jusques au présent, petit in-8, 1581 : libelle furibond, où il soutient — que Paul III entretenoit 45,000 paillardes, p. 479; — qu'il estoit astrologue, magicien et devin (471) ; — que les papes avec Arius et Mahomet ont enseigné que Jésus n'est pas le fils de Dieu ; — que les moines qui commencèrent sous Paul, premier hermite, ont nourri et maintenu cette mesme hérésie en leurs diverses façons de vivre (457) ; — que la papauté périroit en brief à cause des meschancetez énormes et detestables qui se commettoyent en icelle (456).

secte qui a fini par nier la divinité de Jésus, et par ne voir dans le Christ qu'un être humain (1). Et H. Grotius disait en riant : « Je n'excuse pas les fautes de la papauté ; mais je sais bien que si l'antechrist a paru, il s'est montré non-seulement sur les rives du Tibre, mais sur les bords du lac Léman (2) ». Il est probable que Grotius l'a vu, non pas au bout de la onzième corne dont parle Luther, mais à travers les flammes du bûcher de Servet.

On voit si la parole écrite est dangereuse : c'est dans l'Écriture que la réforme a trouvé le pape antechrist; le pape et les cardinaux athées.

---

(1) Johann von Müller, sämmtliche Werke, t. VIII. p. 256. f. Grotius avait fait la même réflexion que Jean de Muller, v. l'Antichristum revelatum de Sam. Maresius.

(2) Ego paparum vitia non excuso.... antichristus autem non ad Tiberim tantum sed et ad Lemanum et alibi apparuit. Op. theol. t. III, p. 499. Amst., 1679.

CHAPITRE XXVI.

L'ÉCRITURE.

Opinion de Pighius sur la valeur de l'Écriture et de la tradition. — Heinrich Bensheim de Haguenau. — Sa vision. — Luther et Calvin devant le tribunal suprême. Cotta la femme selon le cœur de Dieu. — Calvin opposé à Calvin. — Aveux de protestants modernes.

Pighius a blâmé les moines d'avoir accepté la lutte dans les termes formulés par les réformateurs. « Sans doute, dit-il, l'Écriture, que leurs adversaires voulaient rendre seule juge des débats, est une parole dont les uns comme les autres reconnaissaient l'inspiration ; mais le signe extérieur ou matériel dont elle a dû se revêtir ne saurait avoir pour tous le même degré de clarté. Ce signe pouvait être obscurci par l'orgueil, la vanité et tous les mauvais instincts. Luther n'a-t-il pas écrit : Quand tu trouveras dans la Bible : Opère des œuvres, lis : N'opère pas des œuvres (1) ? N'a-t-il pas été souvent obligé

(1) Diß soll dir ein gewisse Regel seyn, darnach du dich zu richten hast, daß, wann du Schrifft befilcht, und gebiethet gute Werke zu thun, du es

de confesser que, pour comprendre l'Ancien-Testament, il faudrait avoir vécu avec David, Jérémie, Ésaïe et les prophètes ; et que, pour entendre les évangélistes et les apôtres, il serait nécessaire d'avoir passé ses jours avec saint Jean et saint Paul? Est-ce que Carlstadt avait le même degré d'intelligence que Mélanchthon ? Munzer entendait-il l'hébreu et le syriaque comme Luther ? Œcolampade ou Zwingli, le grec comme Aleandro ? On ne comprend pas la dispute, si le signe n'est pas le même pour ceux qui cherchent à expliquer l'idée qu'il recouvre. Et ce signe phonétique fût-il encore identique, l'intelligence qu'il vient frapper devrait être d'égale valeur. Mais si cette conformité d'images n'existe pas dans le monde physique, comment pourrait-elle se trouver dans le monde des esprits ? Si un rayon du soleil ne ressemble pas à un autre rayon, comment la lumière des intelligences serait-elle la même? Il fallait donc que les théologiens, sans abandonner l'Écriture, en appelassent, pour l'interpréter, à l'autorité, seul flambeau qui reluit depuis les apôtres d'une clarté absolue. Alors la réforme était obligée ou de nier ce flambeau, ce qui était impossible, ou de refuser aux interprètes catholiques les dons dont elle illuminait chacun de ses exégètes. Il fallait lui dire : « Cette parole que vous citez est divine ; elle est sortie de la bouche de Dieu, ou des hommes qu'il inspirait ; nous l'acceptons, nous l'adorons : nos pères l'adoraient aussi,

---

also verstehest, daß die Schrifft verbiete, gute Werke zu thun Tom. 3, Witt, lat. fol. 171, t. 2 Alt. fol. 606, in der Auslegung des fünften Psalms.

mais ils l'entendaient autrement que vous ; il n'est pas possible qu'ils se soient trompés, car Dieu aurait abandonné son Église, et où se trouverait alors la vérité ? »

Wieland a exprimé la même idée que Pighius, mais en la colorant. — La Bible ne peut, en matière de foi, décider en dernier ressort si, semblables à un traité de géométrie, les signes qu'elle emploie pour revêtir une idée, n'ont à tous les yeux une égale signification (1). Krug, le philosophe, est plus poétique peut-être : — Tu dis que Dieu a parlé, et que sa parole est l'aile qui te doit emporter au ciel ; et tu oses l'interpréter ! et si tu te trompais ! Encore s'il s'agissait d'une interprétation collective : l'Église catholique a raison (2).

En 1560, vivait à Haguenau un pauvre moine qui avait appartenu à l'ordre des frères dominicains, chassés de Strasbourg lors de la réforme. Il s'appelait Heinrich Bensheim. Il avoue lui-même que jusqu'en 1540, à l'époque de l'arrivée de Calvin à Strasbourg, il n'avait étudié que superficiellement l'Écriture (3), content de suivre docilement la voix de ses supérieurs, et tout entier à la prière et à la méditation. Mais quand il vit les sectaires s'emparer des couvents et en bannir les moines, il voulut connaître l'esprit de la parole nouvelle, et l'œuvre de ses apôtres. Cette étude fut longue et

(1) Wieland, Vermischte Aufsätze, t. 1.

(2) Die katholische Kirche hat ganz Recht hierin. **Dr.** W. Krug. Philosophisches Gutachten in Sachen des Rationalismus und des Supranaturalismus, 1827.

(3) Christliche Erinnerung. **Mayence**, 1610.

conscieneieuse : il lut et annota tous les écrits des réformateurs saxons, suisses ou français, puis il se mit à l'œuvre. Son opinion était celle de Pighius. Il révérait l'Écriture; mais il croyait que la tradition était la seule voie ouverte alors pour ramener à la vérité l'hérétique de bonne foi. « Cherchons, dit-il, d'abord une autorité dans la réforme, et voyons sa symbolique. » L'Église saxonne lui en offrit de multiformes où la parole de deux évangélistes revêt une double signification, et alors il se dit : « L'Église saxonne n'a pas la vérité, et n'est point inspirée, car l'Esprit saint n'a qu'un souffle. » Il interrogea l'Église helvétique, qui lui répondit par la même confusion de langues; et il se dit encore : « L'étoile de vie ne brille pas sur Zurich. » Il passa à Genève et en France, où les communions évangéliques étaient également divisées dans leurs doctrines.

Son livre était fait; il voulait mettre en relief ces enseignements confus. Alors, il imagine un drame, dont il a trouvé l'élément dans l'exorde de la bulle de Léon X contre Luther, ou peut-être dans le poëme de Math. Palmieri, *la cita di vita* (1). Bensheim ouvre son ciel, comme Accolti, tout resplendissant de séraphins, d'archanges et d'apôtres; mais le moine place la scène à la fin des temps, et il suppose, ce que ne lui aurait pas accordé le cardinal romain, que les âmes des hérétiques ont dormi jusqu'au jour du jugement dernier.

---

(1) Niceron., t. XI, p. 83.

Les anges ont donc sonné de la trompette pour rassembler les morts : les morts se lèvent qui appartinrent à la réforme. Vous voyez d'abord le docteur de Wittemberg soulever la pierre de son tombeau, et apparaître, l'Évangile à la main. Le souverain juge, la croix du Golgotha à ses côtés, crie au moine saxon :

« Luther, qu'as-tu fait de mon sang? »

Luther (1). « Seigneur, j'ai enseigné qu'il estoit corporellement dans l'eucharistie. — En mon écrit à Froschauer l'imprimeur, j'ay dit que je ne voulois avoir aucun commerce avec les sacramentaires de Zurich, ne recevoir, ne lire aucuns de leurs livres, veu qu'ils estoient hors de l'Église de Dieu, damnez et dévouez aux enfers avec force misérables hommes, et pour ce que je ne voulois participer aucunement à leur damnation et blasphémante doctrine; ainsi que tant que je vivrois, je leur ferois la guerre et par prières et par livres (2).

» Et en mon épître au duc de Prusse, ai-je pas écrit : — Il ne faut avoir aucun traicté avec les sacramentaires, car ils s'opposent à la commune foy de tout le monde chrétien touchant la vérité du sacrement, et sont entre eux divisez en huict contraires et toutes faulses interprétations? Donc supplie votre grace ne les laisser vivre en votre pays, si vous voulez avoir repos en vostre ame et paix en vostre province (3).

(1) Nous avons essayé de conserver dans notre traduction les vieilles formes de l'écrit original du dominicain.

(2) Schlusselburgius, lib. 2 Theolog. Calv., art. 12, fol. 133.

(3) Rescius, p. 2.

» Et dans mon livre : *Quod verba Christi stent*, j'ay escrit contre les huguenots et calvinistes : — Quiconque ne veut croire le pain en la cène estre le vray et naturel corps de Christ, que Judas et le meschant reçoivent autant que saint Pierre, s'esloigne de moy et ne me communique ne par épistres, ne par autres escrits, ne de paroles, et n'attende aucune paix avec moy, car il perdroit sa peine. Et ne profite rien à ces frénétiques de caqueter si fort de la communion spirituelle, ne de croire le Père, le Fils et le Saint-Esprit, quand, d'une bouche blasphémante, ils renient cet article de foy. »

Et l'ange sonna pour la seconde fois de la trompette.

Et la poussière s'agita pour revêtir le corps de Bullinger, de Jean Lasco, ministre calviniste en Pologne, de Thomas Naogeorgus, d'Ambrosius Wolff, d'Œcolampade.

Et toutes ces ombres, en passant devant Luther, lui jetaient à la face des paroles de colère.

Bullinger. Est-ce toi, Luther, homme plein d'erreurs, qui n'as point droictement marché dans l'Évangile (1) ?

Jean Lasco. Arrière, homme rustique et ignorant !

Thomas Naogeorgus. Retire-toi, homme colérique, envieux, qui as inventé nouvelle doctrine contraire à la saincte antiquité ; qui n'as cherché que ton honneur, et non celui du Christ (2) !

---

(1) L. contra Brent.
(2) In psal. 26.

Ambrosius Wolff. Honte à toi, qui as escrit des controversies sans raison, sans conscience, sans jugement, et contre le consentement de toute l'Église ancienne (1) !

Œcolampade. Dieu va te juger, toi et les tiens, divisez en soixante-dix-sept diverses opinions, par ton inconstance et ta fausse sagesse (2).

Et l'ange sonna pour la troisième fois de la trompette, et Calvin vit le Christ face à face.

Et le Christ lui cria, comme à Luther :

« Qu'as-tu fait de mon sang ? »

Calvin. « Seigneur, j'ai défendu la vérité contre les mensonges de vos ennemis les luthériens, assorcelez de tant d'erreurs que leurs plus vieillis théologiens n'entendent pas même ce qu'on apprenoit aux petits enfants dans le catéchisme. Ils n'ont su ce que vouloit la cène, ni où elle tendoit. C'estoient des hommes brutaux, n'ayant goûté d'honnète honte, ne faisant que caviller, jettant les hyperboles de leur Luther, ne s'estudiant qu'à enchanter le peuple et à plaire au monde, ne se souciant du jugement de Dieu ni de ses anges : hommes impétueux, furieux, légers, inconstans, donneurs de bourdes, aveugles, yvrognes, pleins d'impudence canine et d'orgueil diabolique (3). »

Et l'ange sonna pour la quatrième fois de la trompette, et la poussière s'agita et revêtit un corps visible, et l'on vit apparaître Heshus.

---

(1) Lib. contra form. concord.
(2) Æqua Respons.
(3) Admonit. ultima ad Westphalum.

HESHUS, qui fut pris d'un tremblement à la vue de Calvin, se mit à crier :

« Menteur, qui, en toutes tes veines, n'a pas une goute ne de fidel chrestien, ne d'homme de bien ; comment, toi et les prédicans, évaderez-vous l'horrible jugement de Dieu, vous qui vous portez si effrontément et trahitrement en chose divines appartenans à la foy, que personne ny peut recognoistre aucun signe de l'esprit de Dieu ? Etiez-vous donc pas conduits par cet esprit calvinique, frénétique, contempteur de Dieu et de ses paroles, déguisant vostre mauvaise cause de mots bien attifez, pour décevoir les simples avec toute fraude, artifice et piperie ? Or, je proteste que je n'ai convenu avec vous ne en doctrine, ne en foy, mais vous ai tenus pour faux docteurs, blasphémateurs, desloiaux et meschans sacramentaires (1). Vous avez tâché, toi surtout, Calvin le sophiste, d'abolir, par vos ténèbres et brouillards, une sentence toute contraire aux paroles du fils de Dieu. Vous avez blasphémé d'une bouche impudente et parlé irrévèrement de la chair du Christ, bateleurs despourveus de l'esprit de vérité, et pleins de celui de mensonge : rusés joueurs de passe-passe, vous avez persécuté les Églises saxoniques (2). »

Et Franz STANCAR accourut, et secouant Calvin, qui tournait la tête :

— « Tu m'entendras, blasphémateur du Christ,

---

(1) Epist. ad quemdam ex præcipua nobilitate.
(2) Def. contra Calv., lib. de præsent. Christi.

toi que je tiens coupable des vieilles hérésies des caïnites, des ariens, des eutychiens, des apollinaristes, des acéphales, des théodociens et des macariens. J'ay maintenu qu'il falloit plus estimer Pierre Lombard, dit le maistre des sentences, que 400 Mélanchthon, 300 Bullinger et 500 Calvin, desquels on ne sçauroit tirer une seule once de vraye théologie, quand on vous auroit tous pilez dans un mortier (1). »

Et l'ange sonna pour la cinquième fois de la trompette. « Alors, dit Heinrich Bensheim, j'entendis un affreux cliquetis d'ossements qui se couvrirent de chair humaine. C'étoient tous les sectaires que la réforme avait enfantés, et qui reprenoient la vie et la parole : osiandristes, stancariens, majoristes, flacciens, synergistes, adiaphoristes, mansfeldiens, misniens, wittembergiens, ubiquistes, substantiaires, accidentaires, swenkfeldiens, calvinistes, mélanchthoniens, carlstadiens, zwingliens, œcolampadiens, qui se mirent à s'insulter les uns les autres, à se reprocher les ames qu'ils avoient perdues, le sang qu'ils avoient fait répandre, les larmes qu'ils avoient coûtées à l'humanité ! »

Et une voix cria :

« Avez-vous un symbole ? »

Et personne ne répondit.

Alors l'ange sonna pour la sixième fois, et une femme vêtue de noir s'approcha.

Et l'ange lui demanda : « Qui es-tu ? »

---

(1) Rescius, p. 26, 27. Stancar, de Trinitate et Mediatore.

— « Je suis Cotta, dit l'âme; c'est moi qui, à Magdebourg, ai donné à un pauvre enfant qui demandait l'aumône au nom du bon Dieu, du pain pour apaiser sa faim, de l'eau pour étancher sa soif, et un livre d'heures pour prier. »

Et le Christ lui dit :

« Viens, la bien-aimée de mon père : j'avais faim, tu m'as donné à manger ; tu as cru, dans la simplicité de ton cœur, ce que l'Église t'enseignait; tu ressemblas au lys des champs qui ne demande pas d'où vient la pluie qui tombe du ciel : ton humilité de cœur sera récompensée. »

Et Bensheim se réveilla. Mais son drame n'était pas achevé. Il y avait un autre tribunal où il voulait citer les réformés : c'était le sien. Son livre cesse d'être poétique ; le moine a reparu qui a pris la robe de l'école pour juger tous les chefs des églises nouvelles. Sa mémoire tient véritablement du prodige. Il sait par cœur tous les écrits des docteurs nouveaux, qu'il oppose, non pas les uns aux autres, mais à eux-mêmes. La confession de Calvin est curieuse.

CALVIN.	CALVIN.
Je voudrois tels noms trinitaires, personnes divines, coessentielles et coéternelles estre à jamais ensevelis. Utinam hæc nomina sepulta essent. Inst., lib. 1, c. 13, § 5.	Telles dictions sont fort profitables à l'église de Christ, tant pour exprimer la vraye distinction des personnes que pour fermer les évasions aux hérétiques, et je proteste les embrasser librement. Ep., p. 240.

CALVIN.	CALVIN.
Quant à la simple permission de Dieu touchant les péchés, je	Les tentations qui nous aviennent ne sont fortuites, mais du

la nomme mensonge, tergiversation, fiction, solution trop froide, cavillation. Inst., l. 1, c. 8, §§ 1 et 2. L. 2, c. 4, §§ 3, 4, 5.

Les meurtres, massacres et outrages que les Chaldéens et Sabéens firent contre Job, ses serviteurs et ses biens, Dieu en fut l'auteur. Scelesti latrones ministri fuerant, Deum fuisse autorem colligimus. Inst., l. 1, c. 18, §§ 1, 2.

diable par la permission de Dieu. Dieu permet sa parole périr en quelques uns. Il avoit permis à Judas de trahir, aux Juifs de prendre le Christ et de crier : son sang soit sus nous et sus nos enfants. Les pères ont eu raison d'attribuer à la seule permission de Dieu, l'aveuglement et obstination des méchants et non à son opération. Comm. in Matth., c. 4, 8, 9, 26, 27; in Joh., c. 10, 14. Joel 10 et 14.

CALVIN.

Le nom de Dieu prins par excellence n'appartient qu'au père; après le jugement général, le fils selon sa déité sera subject du père. Ad. Valent. Gentilem. Inst., l. 2, c. 14, 3. En considération de sa personne, le fils ne peut estre appellé créateur du ciel et de la terre. L. adv. Val. Gentil. Le fils de Dieu à raison de son office, et mesme selon la déité, est moindre que le père. Ep. ad fratres Polonos. Le fils est de soy mesme, non de Dieu, son père céleste; il a une splendeur de soy, non engendrée du père. Inst., l. 1, c. 8, §§ 19, 25. In c. 1 Jo., v. 9.

CALVIN.

L'essence divine est entièrement communiquée au fils par le père qui est le principe et la fontaine de déité : ce qui est confirmé par le texte de S. Jean, 6, où le fils attribue au père tout ce qu'il a de divin. Inst., l. 1, c. 8, §§ 23 et 25. Servet : tu es contrainct de recognoistre que Christ a su d'estre du père, et pour ce estre vrayement fils d'iceluy.

CALVIN.

Christ eut une ignorance commune avec les anges et avec les humains. In c. 24 S. Matth. In cap. 2 Luc.

Au fils de Dieu eschappe un désir inconsidérément, auquel il faut tout incontinent renoncer.

CALVIN.

Christ a connu ce qui estoit caché aux autres humains, voire le fond des cœurs. Comm. in cap. 3 Jo.

Les affections de Christ jamais ne furent vitieuses, ains estoyoient toutes modérées et com-

In cap. 11, 12 Jo. Il demandoit à son père une chose impossible; son désir devoit estre chastié et révoqué. Son oraison n'estoit bien méditée, mais tirée par force de douleur, par ainsi a deu estre corrigée. In. cap 26 Math.

posées au service de Dieu : nulle passion n'a excédé en lui la mesure; nulle sans bon jugement et raison, car il s'est toujours contenu sous la volonté de son père, In cap. 11 Jo. (1).

Plus d'une fois, en lisant Heinrich Bensheim, le doute venait nous assaillir; nous ne pouvions croire à ces transformations incessantes d'une parole qu'on nous donnait pour un écho du verbe divin, et qui ressemble, en vérité, au navire des Argonautes, si souvent radoubé, qu'il ne restait plus rien de sa carcasse primitive. Alors, dans un mouvement d'incrédulité, nous allions chercher le texte cité par le moine de Haguenau, et nous le trouvions à la page qu'il avait indiquée. Et nous nous demandions si cette lumière nouvelle que la réforme nous apporta, était bien une lumière de vie et de vérité; si elle éclairait tous ceux qui marchent à sa lueur, comme celle dont parle l'Apôtre saint Jean.

Nous reprenions le livre de Bensheim, et nous lisions ces paroles prophétiques :

---

(1) François Fev-Ardent a relevé les contradictions des doctrines calvinistes et luthériennes dans un livre qui fit beaucoup de bruit au XVI[e] siècle, et qui a pour titre : LES ENTREMANGERIES ET GUERRES MINISTRALES, in-12. En tête du livre est ce quatrain :

Comme sus le Printemps la neige va fondant
Aux rayons du soleil, quand son cours renouuelle,
Ainsi de iour en iour dedans ce FEV-ARDENT
Se brusle peu à peu ceste secte nouuelle.

« Et un jour viendra où les réformateurs eux-mêmes confesseront l'inanité du sens individuel pour interpréter la parole de Dieu. »

Ce jour est venu ; car c'est la réforme qui a écrit les lignes suivantes :

— « Pourquoi donc avoir remplacé une autorité vivante par une lettre morte, si vous m'obligez, pour comprendre l'Écriture, à étudier les langues du passé? c'est une charge que vous imposez à ma raison (1). »

— « Avec la maxime de Luther, que l'Écriture est la règle unique de la foi, il était impossible que l'école protestante conservât les doctrines du maître saxon. Si le moine avait abandonné la dogmatique catholique, parce qu'elle ne reposait pas sur l'Écriture, pouvait-on garder la symbolique saxonne, dès qu'on ne la trouvait pas en harmonie avec la parole de Dieu (2)? »

— « Prouvez-moi par l'Écriture que ma doctrine est fausse, et je suis prêt à me rétracter. C'est ainsi que tu disais, ô noble Luther, à la diète de Worms, et tu triomphas! Nous suivrons ton exemple, et nous dirons : Prouvez-nous la vérité de la doctrine de Luther, et nous renions la nôtre, car nous ne croyons pas ce qu'il a cru (3). »

— « L'Église protestante, qui prend l'Écriture pour fondement doctrinal, est bâtie sur le sable (4). »

---

(1) Prof. Dr. von Schelling, Vorlesungen über das akademische Studium.

(2) Plank, Ueber den gegenwärtigen Zustand und die Bedürfnisse unserer protestantischen Kirche. 1817, p. 24.

(3) D. Pape, Distichen in der a. K. Z., 1830, N° 171.

(4) Dr. F. F. Delbrück, Philipp Melanchthon, der Glaubenslehrer, 1826.

CHAPITRE XXVII.

CATÉCHISME DE CALVIN. 1541.

Catéchisme catholique. — Catéchismes de Luther, leurs doctrines. — Catéchisme de Calvin, vieilli et usé. — La réforme n'a pas d'Église, mais des églises. — Le père Athanasius de Stantztadt. — Que le catholicisme seul peut avoir un catéchisme. — Toutes les vérités évangéliques niées et affirmées par la réforme. — Preuves diverses extraites des œuvres protestantes.

Le catéchisme (1) catholique de Genève était un livre presque aussi vieux que les plus vieux chants de son église, d'une admirable simplicité, tout de miel et de lait, ressemblant, du reste, à tous les catéchismes de notre Église. C'était le même à peu près que Bossuet « averti par ses cheveux blancs » expliquait à ses petits enfants, et que Vincent de

(1) Christi domestici et fratres dicebantur græce κατηχουμένοι, cæterum qui eos viva voce erudiebant, κατηχισται, et eruditio ipsa κατήχησις, universum vero negocium hoc appellabant κατήχισμον. — Præf. Wicelii in suum catechismum. Col. 1554.

Paul faisait réciter aux paysans de Châtillon sur Chalaronne. Il était en forme de dialogue. Le prêtre demandait : qu'est-ce que Dieu? l'enfant répondait : Dieu est un esprit infini, etc. ; en sorte que pour connaître le symbole de notre foi, il n'était pas besoin de s'adresser au philosophe. La jeune fille qui allait faire sa première communion en savait autant que Thomas à Kempis.

Luther, frappé de cette simplicité, conserva presque en entier le petit livre. Il en garda le dialogue, l'expression naïve, le coloris purpurin, la forme enfin ; mais il en gâta le fond en le souillant de son souffle novateur. Dans le catéchisme catholique le prêtre se cache derrière le verbe divin, dont il n'est que l'interprète; dans le catéchisme saxon l'homme se montre comme le roi de la création, et l'enfant qui sait lire apprend à connaître celui qui s'est chargé de lui distribuer la manne céleste avant même qu'il y ait touché. En tête de son grand et de son petit catéchisme, comprenez-vous que ce moine ait cloué une préface, où tout en prenant l'intérêt de la parole divine, il a trouvé moyen d'injurier les catholiques? Dans la préface du grand catéchisme, il oublie un moment ces papistes qui l'empêchent de dormir, bien qu'il ait depuis longtemps chanté leur chute, et il se prend aux ministres réformés. « Êtres déchus qui ne pensent qu'à leur ventre, gardiens de chiens plutôt que pasteurs d'âmes chrétiennes, qui joyeux d'être débarrassés de leurs bréviaires, trouvent trop fatigant de lire matin et soir une seule page du Nouveau-Testament et tombent de lassitude

quand ils ont récité l'oraison dominicale (1). » Nous avons cherché si Luther avait mis la calomnie parmi les péchés, et nous l'avons trouvée notée comme une offense envers Dieu et le prochain. Il n'est donc pas probable qu'il ait voulu mentir à sa conscience en nous faisant un si triste portrait des ministres de son Église, renégats dont le catholicisme ne doit pas pleurer la perte, ni les réformés chanter la conquête. Le volume d'or, *liber aureus*, de Luther, longtemps rangé parmi les livres symboliques de la Saxe, a fait son temps : le protestantisme avancé n'admet plus aujourd'hui comme dogmatiques des paroles humaines, mais il continue d'insulter grossièrement à nos croyances. De nos jours n'a-t-il pas réimprimé le « catéchisme papistique » de Joh. Frid. Mayer? misérable pasquinade où l'on demande à l'enfant de réciter le premier commandement de Dieu; et où l'enfant répond : « Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, Marie, les saints anges, les saints et leurs reliques, la figure de la croix, la croix, le saint père, etc. (2). »

---

(1) Qui scientiæ opinione inflati, aut ventri indulgentes non docent plebem, digni utique ut canum custodes (Hundeknechte) sint potius quam animarum custodes. — Liberati a molestissima Breviarii recitatione, unam tamen alteramve singulis diebus mane, meridie et vesperi ex catechismo, novo testamento aut alio scripturæ sacræ libro legere gravantur, aut orationem dominicam pro se et auditoribus suis recitare.— Seckendorf, comment. historicus... de Lutheranismo. Lib. II, sect. 17, § 41, p. 146.

(1) Du sollst den Herrn deinen Gott nit allein anbetten, sondern neben ihme Mariam, die H. Engel, die verstorbenen Heiligen, ihre Reliquien, die Figur des Kreutzes, das Kreutz selber, den heiligen Vater Papst und vil andere mehr. Le catéchisme papistique de Mayer a eu beaucoup de

Calvin publia en 1536, vraisemblablement avec l'assistance de Farel, un catéchisme français à l'usage de l'Église de Genève, qu'il traduisit et fit paraître en latin à Bâle chez Robert Winter (1). Dans sa lettre à Sommerset, il établit ainsi la nécessité d'un catéchisme.

« Vray est qu'il est bon et expéditif d'obvier à la légèreté des esprits fantastiques qui se permettent trop de licence, de fermer aussi la porte à toutes

---

succès en Allemagne. Publié pour la première fois (nous croyons) en 1679, il fut réimprimé à Francfort sur l'Oder en 1717 sous la rubrique de Cologne, cette ville toute catholique : mensonge sur le titre, mensonge à chaque page de l'ouvrage!

(1) Basileæ 1538. Catechismus sive ch. rel. institutio ecclesiæ Genev. vulgari prius idomate edita nuncque postremo latinitate etiam donata. Joan. Calvino autore : Omnes homines ad religionem esse natos. — Quid inter falsam ac veram religionem intersit. — Quid de Deo nobis cognoscendum. — De homine. — De libero arbitrio. — De peccato et morte. — Quomodo in salutem ac vitam restituamur. — De lege Domini. — Exodi XX. Ego sum Dominus (explicatio Decalogi). — Legis summa. — Quid ex sola lege ad nos redeat. — Legem gradum esse ad Christum. — Christum fide a nobis apprehendi. — De electione et prædestinatione. — Quid sit vera fides. — Fides donum Dei. — In Christo justificamur per fidem. — Per fidem sanctificamur in legis obedientiam. — De pœnitentia et regeneratione. — Quomodo bonorum operum et fidei justitia simul conveniant. — Symbolum fidei. — Credo in unum Deum etc. Explicatio Symboli apostolici. — Quid sit spes. — De oratione. — Quid in oratione spectandum. — Orationis dominicæ enarratio. (Explicatio orationis dominicæ). — Orandi perseveratio. — De sacramentis. — Quid sacramentum. — De baptismo. — De cœna Domini. — De ecclesiæ pastoribus et eorum potestate. — De traditionibus humanis. — De excommunicatione. — De magistratu. — Sequitur : « Confessio fidei in quam jurare cives omnes genevenses, et qui sub civitatis ejus ditione agunt, jussi sunt, exscripta e Catechismo, quo utitur ecclesia genevensis. »

curiosités et doctrines nouvelles, mais le moyen y est bon et propre tel que Dieu nous le monstre. C'est premièrement qu'il y aye *somme resoulve de la doctrine que tous doibvent prescher, laquelle tous prélats et curés jurent de suyvre, et que nul ne soit receu à charge ecclésiastique qui ne promette de garder telle union.* Après qu'il y ait ung formulaire commun d'instructions pour les petits enfants et les rudes du peuple qui soit pour leur rendre la bonne doctrine familière ; ensuite qu'ils la puissent discerner d'avec les mensonges et corruptions qu'on pourrait introduyre au contraire. Croyez, Monseigneur, *que jamais l'Église de Dieu ne se conservera sans Catéchisme :* car c'est comme la semence pour garder que le bon grain ne périsse, mais qu'il se multiplie d'aage en aage. Et pourtant si vous desirez de bastir ung *édifice de longue durée et qui ne s'en aille point tost en décadence*, faictes que les enfans soient introduits en ung bon catéchisme qui leur monstre brièvement selon leur petitesse où gist la vraye chrétienneté. Ce catéchisme servira à deux usages, à savoir d'introduction à tout le peuple pour tous proffiter à ce qu'on preschera, et aussi pour discerner si quelque présumptueux avançoit doctrine estrange. Cependant je ne dy pas qu'il ne soit bon et mesme nécessaire d'astreindre les pasteurs et curés à retenir forme escripte tant pour supplier à l'ignorance et simplicité d'aulcuns que pour mieulx monstrer la conformité et concorde entre toutes les Églises. Tiercement pour couper la broche à toute curiosité et invention nouvelle de ceulx qui ne cherchent qu'à extravaguer. »

Calvin n'a pas suivi, dans son catéchisme de l'enfance (1), le même ordre que Luther, qui définit et explique la loi; puis pose le dogme ou la croyance, et arrive ensuite à la prière. Calvin a une progression plus rationnelle. Voici comment il procède :

— Qu'est-ce que connaître véritablement Dieu?

C'est le connaître pour l'honorer.

— Quelle est la véritable manière de l'honorer?

— C'est : 1° de mettre notre confiance en lui;

2° de le servir en faisant sa volonté;

3° en l'implorant dans toutes nos peines, en mettant en lui nos espérances, notre salut, notre vie présente;

4° en confessant de cœur et de bouche que tout bien vient de lui.

Le principe de la vraie foi consiste dans la contemplation de Dieu en Christ; de cette ascétique

(1) Le catéchisme, c'est-à-dire le formulaire d'instruire les enfants en la chrestienté, fait en la manière de dialogue, où le maistre interroge et l'enfant répond. — Op. de Calvin, p. 200.

« Calvin composa en françois ce catéchisme l'an 1536, et le publia à Basle en latin l'an 1538; il en changea la forme en 1541, la réduisant en bonne méthode par demandes et par responses, pour être plus aisé aux enfans; au lieu qu'en l'autre les choses estoient traitées par sommaires et briefs chapitres. » Bèze. — Calvin en fit ensuite une traduction latine qui fut imprimée à Strasbourg l'an 1545 : cette édition a été copiée à la fin de l'édition latine de l'Institution, imprimée à Genève en 1559 in-4°.

L'édition de 1538 doit être bien rare, puisqu'elle n'a pas été réimprimée et qu'il y a apparence que Calvin cherchait à la supprimer. David Clément, Bibl. Cur., t. VI, p. 96, note. Le catéchisme a été traduit en hébreu.

vision il fait découler le symbole apostolique formé par quatre représentations : le Père, le Fils, le Saint-Esprit et l'Église.

De la foi, il arrive à l'œuvre, à la repentance, à la loi et aux dix commandements; puis à ce qu'il nomme le « service de Dieu, » lequel consiste à faire sa volonté.

De la loi il passe à la prière ; car l'homme a besoin du secours divin pour faire la volonté de Dieu.

L'oraison dominicale lui sert de texte pour glorifier le Seigneur, qui est la source de tous biens, et qui a donné à son Église sa sainte parole et les sacrements.

En tête de son Formulaire, le réformateur a placé ces lignes insolentes :

« Ça esté une chose que toujours l'Église a eu en singulière recommandation d'instruire les petits enfants en la doctrine chrestienne. Et pour ce faire, non seulement on auoit anciennement les escoles, et commandoit-on à un chacun de bien endoctriner sa famille ; mais aussi l'ordre public estoit par là tenu d'examiner les petits enfants sur les poincts qui doyuent estre communs entre tous les chrestiens. Et afin de procéder par ordre, on usoit d'un Formulaire qu'on nommoit Catéchisme. Depuis, le diable, en dissipant l'Église, et faisant l'horrible ruisne dont on voit encore les enseignes en la plupart du monde, a destruit cette sainte police, et n'a laissé que ie ne sçay quelles reliques qui ne peuvent sinon engendrer superstition, sans aucunement édifier ; c'est la confirmation qu'on appelle où il n'y a que cingerie sans aucun fondement. »

Il faut imiter ici la franchise de Calvin, et lui dire qu'il trompe son lecteur. Au moment où il accusait notre Église de laisser l'enfance sans nourriture spirituelle, nos presses de tous les pays travaillaient à reproduire sous les titres divers d'*Articuli fidei*, de *Rudimenta fidei*, en latin, en français, en allemand, ce petit livre qui déjà portait le nom de catéchisme (1). Il en est un au moins qu'il aurait dû connaître, c'est celui qu'Érasme fit paraître sous le titre de : Dilucida explanatio symboli (2).

La méthode de Calvin a peu trouvé de sympathie en Allemagne. Ursinus et Olevian ont changé la forme pédagogique des deux réformateurs. C'est l'homme dans toute sa misère, déchu par le péché, que l'enfant apprend à connaître d'abord. Mais cet homme a été affranchi et ressuscité par sa foi en Jésus-Christ. Quelle est cette foi? Olevian en donne la formule. L'homme affranchi doit amour et reconnaissance à son Sauveur, et l'âme chrétienne apprend en quoi consiste cet amour. S'il aime, il doit vivre saintement et suivre les principes de la loi divine. Alors vient l'exégèse des dix commandements et de l'oraison dominicale.

Calvin revit son travail français en 1545, et changea de méthode. Dans la nouvelle édition, il procède par dialogues et déduit la foi avant la loi. Le

(1) Qui ne connait le catechismus de Wicel, traduit de l'allemand en latin vers le milieu du 16e siècle, le catéchisme d'Emond Auger?

(2) Ce petit ouvrage qui obtint l'approbation de Sadolet, (Sadol., ep. 5, lib. 4) parut en 1533 (Ep. Er., ep. 43, l. 29). Il est en forme de catéchisme. Vie d'Érasme par Burigny, t. II, p. 353.

synode genevois plaça le Catéchisme au nombre des livres symboliques, et l'accueillit comme un enchiridion des vérités chrétiennes écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit. Les synodes de France décidèrent que les églises réformées le recevraient sans y rien changer. Mais il a eu le sort des rimes de Marot : le ver du temps l'a rongé, et Vernet, le rationaliste, a remplacé Calvin.

Ainsi, dans la réforme, esprit et matière, signes et pensées, tout meurt. En pourrait-il être autrement? Voyez ces livres qu'elle a destinés à l'enfance, et où elle a versé tout ce qu'elle a de lumières, il n'en est pas un qui renferme des doctrines identiques. Elle a mis sur le titre : à l'usage des églises protestantes. Quelles églises? Celles de France, de Suisse, de Silésie, de Danemark, de Suède ou d'Angleterre? Elle a raison : qu'elle laisse subsister sur le frontispice de ses catéchismes : *à l'usage des églises protestantes.* Sa sentence est là : elle n'a pas une Église, mais des églises; et c'est un écrivain de la réforme qui a formulé l'arrêt (1).

Il n'y a pas longtemps qu'en visitant à Stantztadt en Suisse, l'église dédiée à St-Nicolas-de-Flue, nous vîmes un capucin à cheveux blancs qui catéchisait des paysans.

— Quels sont les bienaimés du bon Dieu, demandait le moine à une petite fille?

— Ce sont ceux qui savent bien leur catéchisme, répondit sans hésiter l'enfant.

---

(1) Planck, G. J., Ueber die gegenwärtige Lage der katholischen und protestantischen Partey. 1816.

Le père se prit à sourire.

— Elle a raison, me disait le soir le père Athanasius : tout le saint chrême de la parole divine n'est-il pas dans ce petit livre? Il en est bien aussi tombé quelques gouttes dans ceux que les protestants mettent aux mains de leurs enfants, mais mêlées à l'eau de pluie et de neige.

— Vous voulez parler, lui demandai-je, de leur catéchisme?

— Ou des enchiridions, auxquels ils donnent ce nom, me dit le moine; car comme il n'y a qu'un Dieu, il ne peut y avoir qu'un catéchisme. Voudriez-vous que j'appelasse ainsi des recueils où la symbolique change comme la température sur nos montagnes, à chaque millier de toises? Le catéchisme de Genève ne ressemble pas à celui de Neuchâtel; le catéchisme de Neuchâtel à celui de Zurich. Écoutez-moi, ajouta-t-il, et n'ayez pas peur de ce capuchon où Luther logeait tous les péchés capitaux sans faire grâce même à celui que portait l'ermite Nicolas de Flue, notre saint libérateur? Asseyons-nous en face de ce beau lac de Lungern, dont les campagnes environnantes ont été fécondées par des moines, et je secouerai mon capuchon et ma besace, et nous verrons s'il n'en tombera que des péchés.

Nous allâmes nous placer sur un monticule qui s'abaissait en rampes verdoyantes, d'où l'œil apercevait au nord le mont Pilate, au midi le Miseberg, en face la vallée d'Obwalden, toute pleine de beaux arbres, de fraîches collines, de forêts épaisses, qui

nous dérobaient les contours anguleux des rochers.

— J'attends, mon père, dis-je au capucin, que vous secouiez l'arbre de la science, car nous sommes ici dans un véritable paradis terrestre.

— Ce n'est pas moi qui secouerai l'arbre, mais l'erreur elle-même.

« Le dogme du péché originel est un article de foi, comme la régénération de l'homme par le sang du rédempteur. »

C'est Walch qui parle (1).

« Le dogme du péché originel est abandonné aujourd'hui, car il ne repose pas sur la sainte Écriture : il nuirait au développement de l'esprit. »

C'est le docteur Hase qui s'exprime ainsi (2).

Pensez-vous que Walch et Hase puissent enseigner le même catéchisme ?

« Le baptême confère la grâce et nous rend enfants de Dieu. »

Ceci est la doctrine de Mélanchthon (3).

« Le baptême n'est qu'un symbole : c'est la représentation figurée de notre entrée dans l'Église chrétienne. »

Ceci est l'enseignement du D. Thomas Balguy (4).

Croyez-vous que ces deux docteurs doivent met-

---

(1) Prof. J. G. Walch, Einleitung in die polemische Gottesgelahrtheit, 1754, p. 312.

(2) Dr. Karl Hase, Lehrbuch der evang. Dogmatik. 1826.

(3) Augsburger Confession, 1530. Art. IX, des Glaubens und der Lehre.

(4) D. Thomas Balguy, *Discourses, dedicated to the King*. 1785, p. 298.

tre le même catéchisme dans la main de leurs enfants?

« Le corps et le sang de Jésus-Christ sont réellement et véritablement dans le sacrement de l'eucharistie, sous les espèces ou apparences du pain et du vin. »

Vous savez que telle est la doctrine que Luther a constamment soutenue (1).

« Jésus prit le pain et le rompit, et dit : Ceci est mon corps, c'est-à-dire l'image de mon corps; — ceci est mon sang, c'est-à-dire l'image de mon sang qui coulera comme le vin coule de ce calice.

C'est l'exégèse de Jacobi (2).

Est-ce que Jacobi mettra dans les mains de sa fille le catéchisme que Luther avait composé pour sa petite Marguerite?

« L'homme ressemble à la statue de Loth, au cavalier en croupe sur un cheval rétif qui le mène où il veut, »

Nous dit Luther.

« Celui qui dit qu'il n'a pas reçu de Dieu le libre arbitre est le serviteur paresseux qui enfouit son talent dans la terre, »

Enseigne Schulz (3).

Schulz a raison de rejeter le kleine Katechismus du moine saxon.

« Nous avons enlevé au démon sa personnalité :

---

(1) Augs. Konf. Art. X.

(2) Dr. J. A. Jacobi, Die Geschichte Jesu für denkende und gemüthsvolle Leser. 1816.

(3) Was heißt Glauben? 1830, p. 147.

de nos jours on peut en rire comme d'une fiction (1).

Vous venez d'entendre Treschow qui passe pour une des lumières de la réforme.

Mais vous n'attendrez pas longtemps. Voici un homme d'une grande science, d'une éloquence de cœur ravissante, Reinhard, qui, dans des leçons sur la dogmatique, soutient :

« Que nier l'existence du démon comme être absolu, ou identité, c'est attaquer l'Écriture qui parle à chaque instant de l'activité dévorante de cet ange déchu (2). »

Ainsi donc, si Treschow admet la nécessité d'un enchiridion chrétien pour l'enfance, ce n'est pas à Reinhard, protestant comme lui, qu'il en confiera la rédaction.

Quand, avant d'admettre à la table sainte un enfant, je lui demande de réciter son Credo, l'enfant m'obéit; et ce Credo qu'il répète ici dans notre petite église de campagne, est le même que vous entendrez en France, en Italie, en Allemagne, dans tous les pays catholiques.

L'enfant dit partout: « Je crois au Saint-Esprit, à la sainte Église catholique, apostolique romaine, à la résurrection de la chair, etc. »

Si je demande au protestant Kœhler, notre chair ressuscitera-t-elle ? il répondra :

« Oui, le Christ ressuscitera les corps à la fin du monde, c'est-à-dire que le corps sera de nouveau

---

(1) Dr. Treschow, Der Geist des Christenthums, 1828.

(2) Reinhard, Vorlesungen über die Dogmatik, 3e édition, 1812, p. 195.

uni à l'âme. Après la résurrection viendra le jugement suprême (1). »

Mais Ammon dira :

« Puisque les idées de résurrection et de jugement ne découlent pas du Nouveau-Testament, les livres de révélation n'ont donc plus qu'une valeur purement historique (2). »

— De grâce, dit le père Athanasius, écoutez-moi : je veux amener devant vous une à une les principales vérités du christianisme, vous verrez celles qui entreront dans la symbolique réformée.

Au grand jour du jugement, l'Écriture nous apprend que Jésus apparaîtra dans toute sa puissance et qu'il dira aux bons : Venez, les bénis de mon père, le royaume du ciel est à vous; et aux méchants : Allez, maudits, au feu éternel. Nos enfants ont appris cela dans leur catéchisme.

Hasenkamp est bref dans sa sentence :

« Arrière le dogme des peines éternelles, et les vapeurs empoisonnées de l'abîme (3) ! »

Et Walch plus précis encore :

« L'éternité des peines est établie par l'Écriture (4). »

Voilà deux catéchistes qui ne pourront se rencontrer, sans rire, dans le même temple.

---

(1) Köhler, die Hauptsätze der christlichen Religion, 1829 p. 22, 23.

(2) C. F. Ammon, Biblische Theologie, 2e édition, 1813, t. III, p. 367.

(3) Hasenkamp, Die Wahrheit zur Gottseligkeit, III, p. 309.

(4) Walch, loc. cit., p. 488.

Kœhler dit à l'enfant : — Le Saint-Esprit est la troisième personne de la Sainte-Trinité (1).

Ewald survient qui l'entend et s'écrie : Non, rien ne me prouve la personnalité du Saint-Esprit, je ne la trouve pas dans la Bible, et je ne crois qu'à ce que je lis dans la Bible (2).

Jésus-Christ est-il Dieu?

Notre enfant répond : — Oui, il est Dieu.

Et je dirai à la fille du docteur Ammon : — Jésus-Christ est-il Dieu ?

L'enfant du ministre répondra : — Oui ; et le père ajoutera : — Si Jésus est fils de Dieu, s'il est notre médiateur, notre sauveur, sa doctrine est sainte (3).

Mais que dira le fils de Cludius? Il répondra : Non, Jésus n'est pas Dieu, car il ne s'est jamais donné, dans l'Écriture, que pour un missionnaire de Dieu. Sa doctrine n'a aucune connexité avec sa personne (4).

Je veux vous lire un beau passage d'un écrivain moraliste :

« Puisque Jésus a pris sur lui les péchés du monde, qu'il s'est offert en holocauste pour racheter le genre humain, qu'il a satisfait à la justice de son père en souffrant dans sa chair; Dieu peut bien, en vertu des mérites du sang de son fils, pardonner aux pécheurs repentants, leur remettre les peines

---

(1) Köhler, loc. cit., p., 16.

(2) J. L. Ewald, nöthiger Anhang zu der Schrift: die Religionslehre der Bibel. 1814.

(3) Ammon, Die unveränderliche Einheit, 1827, III, p. 21.

(4) G. H. Cludius, Uransichten des Christenthums, 1808.

encourues par leur désobéissance, et les placer dans sa gloire. Sans la foi au sang du Christ, l'âme ne peut espérer de salut dans la vie éternelle (1)!

— Belles et nobles paroles, dis-je au père Athanasius.

— Bien belles, vous l'avez dit, et dont je remercie le docteur Krafft; mais écoutez le docteur Paulus.

« Comment des idées aussi peu bibliques que celles de satisfaction, de réparation, de rédemption par une expiation sanglante, peuvent-elles être admises par un chrétien (2)?

» A qui donneriez-vous votre enfant à instruire? Et ce sont deux glorieuses intelligences qui, avec toute leur puissante imagination, ne pourraient écrire un dialogue de deux lignes sur le symbole chrétien! Amenez-moi tous les protestants du monde, je les réduirai à l'impuissance, en leur demandant pour un de mes petits enfants une page de catéchisme. Et cependant, ils nous diront qu'ils ont trouvé la vérité, et ils ne peuvent me définir la vérité. »

Le père Athanasius, après un moment de silence, ajouta:

— Vous voyez cette tourelle? C'est là qu'habita Nicolas de Flue. J'occupe la petite chambre où, chaque matin en se levant avec le soleil, il se pros-

(1) Dr. J. C. G. L. Krafft, Christus unsere Weisheit. Vier Predigten, 1829, p. 33.

(2) Prof. Dr. H. E. G. Paulus, Das Leben Jesu als Grundlage einer reinen Geschichte des Urchristenthums, 1828 (préface).

ternait pour adorer en esprit celui qui féconde nos champs, qui donne la vie à nos fleurs, l'eau à nos rochers, la nourriture à nos oiseaux, le pain matériel à nos laboureurs. Quelquefois je me disais : Ce pauvre ermite, qui croyait à la parole qu'on lui enseignait, marchait bien dans la voie du Seigneur. Est-ce un malheur pour lui s'il n'a point vu la lumière que la réforme prétend avoir fait luire dans le monde ? Et alors tous les souvenirs de mes vieilles lectures (car j'ai été longtemps travaillé de doutes) venaient bourdonner dans ma tête, comme ces insectes que le soleil en se couchant rassemble autour de nous.

Et Zschockke s'écriait : — En avant le protestantisme, dût-il tomber dans un abîme sans fond (1) !

Et Wohlfarth : — Si l'Église évangélique veut se maintenir, qu'elle croisse sans cesse, qu'elle soit fidèle à cette devise teutonique : Hurah ! en avant (2) !

Et Kleuker : — Allons, courage, protestons contre les protestations du nouveau protestantisme (3) !

Et Berger : — Que faut-il faire pour obtenir la vie éternelle ? Autant de protestants, autant de réponses différentes (4).

---

(1) J. H. D. Zschokke, Ueberlieferungen zur Geschichte unserer Zeit, 1817, oct. p. 28.

(2) Dr. A. Wohlfarth in der all. Kirch. Zeit., 1830, N° 593.

(3) Dr. J. F, Kleuker, Ueber den alteu und neuen Protestantismus, 1832.

(4) Berger, Einleitung zur Religion in der Vernunft.

Et Rambach : — Nous sommes en plein Babel : Babel en hébreu בבל id est, *Confusio*, id est, confession (1).

Et Fischer : — Donnez-moi un mille carré, et je me fais fort de vous trouver cinq à six chaires où le pasteur prêchera un évangile différent..... Le peuple, dans sa simplicité, croit que la vérité est une, et il ne peut comprendre comment chaque ministre est en possession d'un dogme qui lui appartient en toute propriété (2).

Mais voici que Dieu donne aux chiffres une voix plus puissante que ne fut jamais celle des dissidents : je veux vous la faire entendre.

En 1823, les presbytériens, dont les églises sont les plus nombreuses dans le midi, l'ouest et le centre des États-Unis, avaient 1,214 pasteurs et 136,473 membres; les congrégationalistes, dont la hiérarchie tient le milieu depuis 1708, entre celle des presbytériens et des indépendants, 720 ministres, 960 églises; les baptistes, 2,577 ministres; l'Église épiscopale, 11 évêques, 486 ministres, 24,075 membres ; les wesleyens, 3 évêques, 1,405 ministres et 382,000 membres; les quakers de la Pensylvanie, de New-Gersey et de New-York, 750,000 membres; les protestants allemands, 90 pasteurs et 30,000 membres; les réformés hollan-

(1) Dr. J. J. Rambach, Historische Einleitung in die Streitigkeiten zwischen der evangelisch-lutherischen und römisch-katholischen Kirche, t. I, p. 201.

(2) Dr. Fr. Fischer, Zur Einleitung in die Dogmatik der evang.-prot. Kirche, 1828.

dais, 150 ministres et 40,000 membres; les luthériens, 200 ministres et 800 communes; les swendenborgistes, 50 ecclésiastiques et 100,000 membres; les universalistes, 140 pasteurs et 250 communes; les trembleurs, 40 pasteurs et 5,400 membres; les presbytériens, 60 pasteurs et 60 communes; les baptistes du libre arbitre, 242 pasteurs et 12,000 membres; les baptistes des six principes, 20 pasteurs et 1,500 membres; les baptistes de la libre communion, qui ne sont pas anabaptistes, 23 ministres et 1,284 membres; les sabbathariens, 29 pasteurs et 2,862 membres; les marionites, 200 pasteurs et 20,000 membres (1).

Puis, un beau jour, des missionnaires protestants, la Bible sous le bras, se sont abattus sur cette terre, déjà travaillée par tant de sectes, et, à leur souffle, vous avez vu naître des baptistes nouveaux, des méthodistes, des Herrnhuthes, des calvinistes, des luthériens rigides, des presbistes, des rationalistes et des suprarationalistes (2). Le soleil n'est pas plus fécond au mois de mai dans nos montagnes que la parole de ces pèlerins évangéliques ; seulement l'herbe, la fleur, les graminées qu'il féconde, chantent tous le même cantique, tandis que les âmes que la réforme a enfantées ont chacune un cantique divers.

---

(1) Burnier, Revue britannique religieuse, ou choix d'articles extraits des meilleurs journaux religieux de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Genève, 1829.

(2) Aeußerung eines "sehr verständigen Mannes„ gegen Riemeyer. S. [illegible] ssen Beobachtungen auf Reisen. t. I, p. .02.

« Et maintenant, laissez tomber une page du catéchisme de ces communions et soyez sûr qu'aucune secte ne devinera à quelle Église cette page appartient. Mais que le vent envoie au delà du Mont-Rose un feuillet du nôtre, le premier prêtre qui passera sur les bords du lac Majeur, se baissera pour le relever, et, en le lisant, il dira : « Ceci est un fragment d'un livre catholique. »

CHAPITRE XXVIII.

RAPPEL DE CALVIN. 1541.

Causes du rappel de Calvin. — Misérable état de l'Église réformée à Genève. Lettre de J. Bernard à l'exilé. — Menaces de Berne. — Envoi de députés pour traiter des points en litige. — Leur retour à Genève. — Le parti calviniste soulève la population contre les patriotes signataires de la convention avec Berne. — Les articulants. — Supplice du capitaine général de la milice. — Division des esprits. — Les conseils songent à rappeler Calvin. — Lettres des syndics. — Refus du réformateur. — Nouvelles démarches des conseils. — Adjuration. — Calvin cède. — Départ pour Genève. — Saint Ignace et Calvin.

Il nous faut étudier maintenant les causes du rappel de l'exilé.

A son arrivée à Genève, Calvin, dans ses desseins d'absolutisme mal déguisé, avait cherché un appui en dehors du peuple, et il l'avait trouvé dans les conseils inférieurs : mais le peuple, avec son admirable bon sens, avait deviné le théocrate, et, un jour de colère, il l'avait chassé. La plaie restait : Genève était divisé. L'aristocratie voulut tenter une révolution politique, en proposant « que rien ne fût mis en avant au conseil des Deux Cents qui

n'eût été traité en conseil étroit, ni au conseil général avant d'avoir été traité tant au conseil étroit qu'au conseil des Deux Cents (1). » Le peuple sauva les libertés genevoises en évitant un piége où trente ans plus tard il devait tomber.

Le parti populaire ne fut ni habile ni heureux. Il continua de chansonner les bannis et de les livrer à des moqueries de taverne, à des bouffonneries de tréteaux. Il rappelait ainsi des noms qu'il fallait laisser tomber dans l'oubli : c'était à la fois manquer d'adresse et de générosité. Il exila d'obscurs régents de collége qui refusaient de communier avec du pain sans levain. Genève perdit Saunier, Mathurin Cordier, et d'autres émigrés, qui crièrent à l'intolérance. Mathurin Cordier était un pédagogue qui avait rendu des services à l'instruction élémentaire. Calvin avait conservé de chauds partisans, parmi les exilés français chassés de Paris, de Meaux, et de Lyon surtout.

Il a pris soin de peindre les prédicants qui lui avaient succédé au ministère de la parole (2) : « le Franciscain qui s'était converti à l'Évangile dans les bras d'une femme, moine débauché, paillard couvert de lèpres et de superstitions ; — l'histrion qui jouait la sainteté des mœurs comme on joue la comédie ; — et le souteneur ou habitué des mauvais lieux ; — trois intrus qui avaient usurpé le ministère qu'ils prostituaient publiquement. » Si ces portraits

---

(1) J. Fazy, Essai d'un précis sur l'histoire de Genève, t. I, p. 252 et suiv.

(2) Voyez le chapitre XVIII.

sont ressemblants, l'Église genevoise était bien coupable de ne point interdire la prédication à de tels êtres, dignes du fouet ou du pilori. Mais si Calvin a calomnié, c'est une lâcheté dont il doit à jamais rester flétri. Et la preuve, dit-on, qu'il mentait, c'est (1) la prière qu'il fait à Bullinger de cacher à tous les regards des secrets qu'il confie à la discrétion d'un ami. Nous ne savons pas si Bullinger se tut; mais il est à présumer que les criailleries de Calvin enhardirent ses partisans, qui ne gardaient plus de mesure et décriaient publiquement les mœurs, la foi et la science des prédicants. Les calvinistes les appelaient papistes, intrus et ignares. Au reproche de papisme, ils répondaient en montrant leurs femmes; au reproche d'intrusion, en demandant qu'on leur représentât les lettres de vocation du fils du scribe de Noyon: au reproche d'insuffisance, en citant les noms des ministres que Berne après la victoire de Lutry était allé chercher dans les cabarets, pour leur imposer les mains. La lutte devenait plus vive; les réfugiés outrageaient les ministres dans les rues, riaient tout haut à leurs sermons, et refusaient de recevoir la communion de leurs mains. Si les syndics interposaient leur autorité, les calvinistes les accusaient de tendance à l'idolâtrie : le désordre était dans la

(1) Obtestamur vos, fratres, caveatis ne hujus epistolæ publicatio nobis sit fraudi. Familiarius enim in sinum vestrum quidvis deponimus quam promiscue simus narraturi. Vestræ itaque fidei hæc secreto commissa memineritis. Voyez la lettre aux pièces justificatives.

cité. Surgissait-il quelque question dogmatique, on ne trouvait dans le clergé aucune lumière suffisante pour la décider; et les noms de Farel et de Calvin revenaient à la mémoire. Les ministres découragés demandèrent leur démission. Elle fut refusée (1).

Alors Jacques Bernard prit le parti d'écrire à Calvin une lettre digne d'un moine défroqué. « Venez, venez, disait-il, mon père en Christ, notre père véritable à tous, venez! les cœurs soupirent après votre retour. Vous verrez avec quelle joie vous serez reçu! Vous apprendrez à me connaître. Je ne suis pas tel que de mensongers rapports ont pu me peindre; mais un ami fidèle et sincère, un frère dévoué. Ne tardez pas; accourez pour contempler, pour revoir Genève, c'est-à-dire tout un peuple renouvelé par la grâce divine. Adieu; daignez venir au secours de notre Église, si vous ne voulez pas que le Seigneur vous demande compte de notre sang et de nos larmes (2). »

Nous nous attendions à quelques lignes de Calvin, mais rien. Il faut lui pardonner son silence, ou louer peut-être la prudence de ceux qui ont recueilli les lettres du réformateur, et qui auront dû

(1) Picot, histoire de Genève, t. I. p. 369 et suiv.

(2) Veni ergo, venerande mi pater in Christo... Cognosces me insuper non qualem hactenus relatione quorumdam, sed pium, sincerum ac fidelem fratrem ac amicum tuum..... Vale, ecclesiæ nostræ digneris succurrere, alioqui requiret de manu tua sanguinem nostrum Dominus Deus. Tuus Jacobus Bernardus, minister evangelicus. Genevæ, 6 feb. 1541.

lire sa réponse. Comment s'y prit-il pour louer un intrus?

Le terrain des luttes intestines s'agrandissait de jour en jour. Berne, qui avait confisqué le pays de Vaud, convoitait le Genevois; c'eût été son plus beau joyau. Les terres du chapitre de Saint-Victor étaient enclavées dans les bailliages de Terni et de Gaillard, dont il disputait la propriété. Son langage, d'abord affectueux, s'enhardit et devint menaçant. L'orgueil républicain s'émut : on ne froisse pas impunément le patriotisme de tout un peuple. Le conseil, craignant d'irriter l'oligarchie bernoise par une fin de non recevoir, chargea trois citoyens de traiter à Berne des questions en litige. Ce choix était heureux. Jean Lullin, Amédée de Chapeaurouge, et Jean Gabriel de Monathon étaient de bons patriotes. Jean Lullin appartenait à l'une des plus anciennes familles de Genève; ambassadeur aux ligues avec Besançon Hugues, Jean Philippe et Ami Girard, en 1530, il avait été nommé syndic en 1538. Ami de Chapeaurouge, ou comme il se signait, Ami Chapeau-Roge, était membre du conseil en 1529, 30 et 31. Jean Gabriel de Monathon était aussi d'une vieille souche. On comptait avec raison qu'ils défendraient courageusement les droits de la cité. Mais soit que les députés eussent des instructions secrètes, soit qu'ils voulussent, par une prompte détermination, éviter à leur pays un envahissement à main armée ; ils signèrent un traité où les droits de Berne sur le chapitre et les enclaves de Saint-Victor étaient formellement reconnus. La population de Genève, excitée par les calvi-

nistes, accueillit le retour des ambassadeurs par des moqueries et des murmures. On criait : — Laissez passer les articulants ! La populace fanatisée oublia tout d'un coup une vie pure passée dans les emplois, des services signalés rendus au pays, une noblesse qui ne s'était jamais démentie, ni sur le champ de bataille, ni dans l'administration, ni dans l'intérieur de la famille. Ce n'était pas seulement une triviale plaisanterie que la faction jetait à la face de ses députés, mais un cri de trahison. Les conseils inférieurs furent effrayés, et refusèrent de ratifier les conventions ; et comme les murmures des partisans de l'exilé allaient croissant, ils prirent la résolution de sacrifier les patriotes. C'était un acte de lâcheté.

Les articulants avaient de nombreux partisans et des ennemis acharnés. Ce qui leur faisait tort, c'était la protection de Berne. Les conseils inférieurs avaient voulu les faire incarcérer (27 janvier 1540) ; à l'assemblée générale (1er février) ils prouvèrent leur innocence et confondirent leurs calomniateurs. C'était une belle victoire, mais dont ils abusèrent. Comme il leur fallait un gage de sécurité pour l'avenir, ils réussirent, appuyés des sollicitations de Berne, à placer à la tête de la milice bourgeoise un homme de résolution, Jean Philippe, l'ennemi de Calvin. La lutte s'envenima. Les calvinistes ne virent plus dans les députés que des traîtres vendus à l'étranger, et qui méditaient l'oppression de Genève.

Le petit conseil, qui ne se laissait point abattre par le vote du conseil général, continuait silencieu-

sement l'instruction du procès des députés. Les articulants eurent peur, et commirent une faute en quittant la ville. Ils furent condamnés, et le peuple sanctionna par son silence leur arrêt de mort. Un dimanche les deux partis se rencontrèrent à un tir à l'oiseau. Philippe cherchait un prétexte pour châtier l'insolence de ses ennemis. La lutte commença par des injures: il fallait du sang. Le capitaine irrité tire son épée et frappe au cœur un malheureux, nommé Dabères, qui n'appartenait à aucune faction. On crie : au Molard. La place est bientôt toute pleine de combattants; le sang de Dabères demandait vengeance : on chercha le meurtrier, qui s'était réfugié dans (1) l'écurie de la tour de Perse, où il fut bientôt découvert, saisi et conduit en prison au milieu des vociférations d'une populace irritée. Il n'y avait qu'une tête qui pût l'apaiser, c'était celle de Jean Philippe, naguère son idole. Les syndics prononcèrent une sentence de mort contre le capitaine.

« Nous, syndics, juges des causes criminelles de cette ville, ayant vu le procès fait et formé à l'instance de Mons. le lieutenant, esdites causes instant contre toi, Jean Philippe, et les réponses que tu as faites volontairement en nos mains, et que tu as réitérées plusieurs fois, par lesquelles il nous conste et appert que le dimanche dernier tu attroupas un grand nombre de personnes et excitas un grand tumulte, dans lequel il y a eu plusieurs meurtres commis et bien des personnes blessées: cas et crime

(1) Fazy, t. I, p. 256.

encourant griève punition corporelle. — A ces causes, après avoir consulté nos citoyens et bourgeois, selon nos anciennes coutumes, siégeant au lieu de nos prédécesseurs, ayant le livre des saintes Écritures devant les yeux, disant : au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. — Par notre sentence définitive, laquelle nous donnons ici par écrit, toi, Jean Philippe, nous te condamnons à être mené au lieu de Champel, et là avoir la tête tranchée de dessus les épaules jusqu'à ce que l'âme soit séparée de ton corps, et ledit corps devoir être attaché au gibet. Ce ainsi finira tes jours pour donner exemple aux traîtres qui tels cas voudraient commettre. — Et à vous, Mons. le lieutenant, mandons et commandons notre présente sentence mettre à exécution (1). »

La tête de Jean Philippe tombée, la populace se tut. Le supplice du capitaine général, la mort de Claude Richardet, qui s'était tué en voulant fuir la justice du pays, tous deux ennemis violents de Calvin, étaient regardés par quelques fanatiques comme un châtiment du ciel. Bèze et l'historien Roset, ont fait du bourreau et du hasard deux instruments immédiats de la colère divine. Les conseils inférieurs durent profiter de ce moment de stupeur pour rappeler l'exilé. Le pouvoir religieux était dans des mains incapables de porter un pareil fardeau. Les Églises réformées de la Suisse pouvaient citer quelques hommes plus ou moins connus :

(1) Cité par Picot, Histoire de Genève, t. I.

Lausanne, Viret; Zürich, Leo Judæ; Neuchâtel, Farel. Mais que penser de Genève, dont l'administration spirituelle était confiée à un de la Mar, qui disait en chaire: « que le Christ était allé à la mort aussi vite qu'homme alla jamais à la noce ? » Depuis son apparition aux diètes de Worms et de Ratisbonne, le nom de Calvin avait grandi. Bien que le docteur français n'eût pris aucune part aux débats des diètes, on savait que mis en face de Mélanchthon, l'aigle de la scène, à cette époque, sa science n'avait pas trop souffert de ce rapprochement; on disait même que Philippe lui avait donné le surnom de théologien. Le pouvoir politique, qui cherchait vainement dans le sacerdoce un appui et un auxiliaire, était déconsidéré. Les conseils durent chercher quelque nom qui les relevât aux yeux de la multitude: mais s'ils en trouvaient, ces noms appartenaient au parti patriote, aux Libertins qui connaissaient trop bien l'exilé pour consentir à son rappel. Il n'y avait dans les conseils ni unité ni cohésion. Ils offraient un mélange bizarre de croyances et d'opinions: le catholicisme, le luthéranisme, le zwinglianisme, l'anabaptisme, y avaient des représentants; Calvin et Jean Philippe y comptaient des partisans. On commença par essayer quelque tentative de rapprochement avec Farel et Viret; mais ni l'un ni l'autre ne voulaient administrer une église où Calvin aurait manqué. Il ne restait plus qu'un parti à prendre.

Il fallait rappeler Calvin. « Donc, pour l'augmentation et l'avancement de la parole de Dieu, il fut ordonné d'envoyer querir à Strasbourg, maître Jo-

hannes Calvinus, lequel est bien savant, pour être l'évangélique en la ville de Genève (1). » C'était une mesure que l'avilissement de tous les pouvoirs rendait nécessaire.

Calvin voulait un acte de justice populaire, réel ou apparent. Il dut être content. Le conseil rappelait « l'homme que la Providence avait envoyé à Genève pour étendre le règne de Dieu. »

Les syndics et le conseil lui écrivaient :

« Monsieur nostre bon frère et singulier ami, très-affectueusement en vous nous recommandons, pour ce que nous sommes entierement informes que votre désir n'est aultre sinon à l'accroyssement et auancement de la gloire et l'honneur de Dieu et de la sainte parole, de la part de nostre petit grand et général conseil (lesquels de ceci fere nous ont grandement admonestes). Vous pryons très affectes vous volloyr transporter par devers nous et en vostre prestine place et ministère retourne et espérons en l'ayde de Dieu, que ce seray un grand bien, et fruict à l'augmentation du saint Evangile. Voyeant que notre peuple vous désire. Et ferons avec vous de sorte que aurez occasion vous contenter. — A Genève, 22 octobre 1540.

Vos bons amys,
Les syndics et conseil de Genève (2).

Le pouvoir faisait ici parler la voix du peuple qui ne s'était pas fait entendre une seule fois en faveur

---

(1) Fragm. biog. extraits des registres du 20 novembre 1540.
(2) Cité par Paul Henry, pièces justificatives, p. 77, t. I.

du banni. S'il eût voulu le rappeler, l'échafaud de Philippe aurait servi de tribune. L'historien qui a fouillé toutes les archives de la cité, n'y a pas trouvé un seul témoignage en faveur du professeur de Strasbourg (1).

Calvin se préparait à partir pour Worms quand il reçut la lettre du conseil de Genève. Bucer et quelques réfugiés voulurent y répondre. Leur langage est noble. « Nous vous félicitons sincèrement disent-ils aux Genevois, de la bonne idée que vous avez eue de songer à rappeler votre digne pasteur. Si c'est offenser la divinité que de maltraiter et de chasser ses ministres, c'est un signe non équivoque de sagesse que de reconnaître que le Christ reluit dans votre glorieux martyr. Calvin n'a jamais eu qu'une pensée, le soin de votre salut, dût-il pour vous verser jusqu'à la dernière goutte de son sang (2)... Demain ou après demain au plus tard, il se met en route avec nous pour Worms. Si les conférences religieuses qui doivent s'y tenir n'amènent point une conciliation entre les partis, nous devons nous attendre à de graves mouvements. Si la religion est tourmentée en Allemagne, elle le sera ailleurs : cela est à craindre. Il n'est donc pas probable que Calvin méprise la volonté divine qui l'envoie en mission au colloque. »

---

(1) Notices généalogiques, t. III, art. Perrin, p. 403.

(2) Vero enim Christus contemnitur et injuria afficitur, ubi tales ministri rejiciuntur et indigne tractantur. Bene itaque nunc habent res vestræ dum Christum in hoc præclaro ejus organo rursus agnoscitis. MSS. Gen.

Jacob Bedrottus, professeur de langue grecque à Strasbourg, donnait à cette mission un motif tout humain, plus probable que l'intervention de la divinité: c'est que l'exilé entendait et parlait la langue française (1).

Calvin croyait que sa parole serait plus puissante qu'elle ne l'avait été jusque-là. Il se trompait, comme nous l'avons vu ; et c'est peut-être cet espoir d'une gloire mondaine qui lui fit refuser de reprendre tout aussitôt le chemin de Genève ; peut-être aussi trouvait-il que l'offense faite à sa dignité n'était point suffisamment expiée par les lettres de rappel: il voulait une réparation plus éclatante. Sa réponse « aux puissants seigneurs et messieurs les syndics et conseil de Genève » est embarrassée, louche et sèche. Calvin à travers une phraséologie reluisante d'humilité, est bien aise de montrer à ses ennemis qu'il est l'homme que la Providence envoie à la diète pour représenter les intérêts du Verbe divin.

« Je vous prie doncq, leur dit-il, comme je vous ai naguere escrit, de vouloir toujours considérer que je suis icy pour servir, selon la petite faculté que Dieu m'a donnée, à toutes les Églises chrestiennes, au nombre desquelles vostre Église est comprise ; et pourtant que je ne puis pas délaisser une telle vocation, mais suis contraint d'attendre l'issue qu'il

---

(1) Si nescis, legatos miserunt ad senatum nostrum, tum ad Calvinum, Genevenses, hujus revocandi gratia. Responderunt nostri se nunc valde opus habere Calvino ad colloquium, partim propter linguæ gallicæ cognitionem. Argent., 24 nov. Sturm., Antip.

plaira au Seigneur de nous donner. Car combien que je ne sois rien, il me doit suffire que je suis constitué en ce lieu par la volonté du Seigneur, à fin de m'employer à tout ce où il me voudra appliquer ; et combien que nous ne voyons pas les choses disposées à procéder avant, si nous faut-il mettre toute diligence et nous tenir sur nos guardes, d'aultant que nos ennemis ne demandent qu'à nous surprendre au dépourvu, et qui plus est, comme ils sont plains de cauteles, nous ne sçavons pas ce qu'ils machinent (1). »

Calvin redoutait les dispositions hostiles du peuple. Viret, qui était à Genève depuis quelques mois, essayait en vain de l'encourager. Calvin lui répondait : — « Vraiment, c'est à peine si je puis lire votre lettre sans rire ; vous vous donnez trop de souci pour moi : retourner à Genève ? pourquoi pas me crucifier ? mieux vaudrait pour moi mourir une bonne fois que de m'exposer à être torturé incessamment dans cette chambre ardente (2). »

Viret montra la lettre aux syndics.

On vit alors le pouvoir politique s'abaisser jusqu'à la prière, s'humilier devant l'exilé, flétrir la cité, en la représentant, depuis le bannissement du ministre, comme en proie aux disputes, à la débauche, aux séditions, aux factions et à l'homicide (3), et glorifier les bannis, comme des servi-

(1) MSS. de Genève.

(2) Cur non potius ad crucem ? Satius enim fuerit semel perire, quam in illa carnificina iterum torqueri. MSS. Gen.

(3) Inique profligati, magnaque ingratitudine rejecti fuerunt,

teurs du Christ, victimes de la brutalité d'une populace ingrate qui avait oublié tout à la fois leur gloire et leurs services. Calvin, Farel, qui avaient insulté en pleine chaire la magistrature citoyenne, qui avaient par trois fois désobéi aux volontés des représentants nationaux, ne sont plus que de saints ministres de l'Évangile, dont le retour peut seul ramener l'ordre dans la patrie.

Le conseil souverain se posait ainsi en suppliant devant les consistoires de Berne, de Bâle, de Zurich et de Strasbourg.

La lettre écrite, la sentence de bannissement fut révoquée, et Ami Perrin, l'ancien syndic envoyé comme député au sénat de Strasbourg, pour solliciter le rappel de Calvin. Ami Perrin aurait dû refuser cette mission, lui qui s'était montré jusqu'alors l'ennemi des bannis, et le chef de la faction des Libertins. C'était un patriote généreux qui avait peur de Berne, et redoutait l'asservissement de son pays. Il ne vit dans le retour de Calvin qu'un moyen d'échapper aux menées d'un canton ambitieux. L'historien doit lui tenir compte de son dévouement. Ami Perrin oublia jusqu'à l'insulte que le parti calviniste avait faite récemment à sa

---

præteritis plane ac oblitis gratiis et beneficiis haud sane vulgaribus, quæ a Domino horum ministerio obtinuimus. Ab ea enim hora qua ejecti fuerunt, nihil præter molestias, inimicitias, lites, contentiones, dissolutiones, seditiones, factiones, et homicidia habuimus. Clarissimis principibus, D. consuli et senatui urbis Basiliensis, vel Argentinensis, aut Tigurinensis, amicis nostris integerrimis. Maio 1540.

femme, trop amoureuse de ces plaisirs dont un rigorisme puritain lui faisait un crime (1).

Calvin résistait encore. Bèze raconte que Bucer, afin de vaincre son ami, eut recours à un expédient qui réussissait toujours. Pour contraindre le réformateur, il invoqua le nom de Dieu et l'exemple du prophète Jonas : le moyen n'était pas nouveau ; il avait été employé quatre fois déjà, et toujours avec le même succès (2).

Le sénat voulut donner au retour du ministre un air de triomphe. On lui envoya un héraut d'armes à Strasbourg pour l'accompagner pendant le voyage (3). Ce héraut, qui menait avec lui un cheval de selle, était chargé de louer une voiture pour la femme du professeur et un chariot pour leur ménage. La maison qui devait recevoir Calvin était

---

(1) Hommes et femmes et filles qui ont dansé sont mis en prison. 1 nov. 1540. P. M. V. qui ont dansé dimanche dernier avec la femme d'Amy Perrin, la femme dudit Marquiot, et l'hôtesse du Mortier seront punis suivant les ordonnances. Le. S. J. Coquet emprisonné pour ce que le jour qu'on tira le papegay il dit à certains qu'ils pouvoient bien danser. Fait les cries accoutumées des danses, chansons et autres sous les peines précédentes. 18 juin 1541.

(2) Censuit tandem Bucerus illorum precibus esse ad tempus concedendum, quod tamen a Calvino, non nisi interposita gravi divini judicii denunciatione et proposito Jonæ exemplo, fuit impetratum.

(3) 22 juillet 1541. — § 36. A nostre hérault de cheval pour quérir M. Calvin pred. qui est apresent à Strasbourg. Aussi résolu d'envoyer chercher sa femme. Le 16 septembre, en outre, résolu de lui envoyer quérir son ménage, et lui soit ordonné homme et argent avec tout ce qui est en tel cas nécessaire. 17 septembre payé 12 fl. à M. Jq. Desarts pour le ménage livré à M. J. Calvin prédicant.

toute préparée; elle était située au haut de la rue des Chanoines, dans une position d'où l'œil pouvait embrasser la chaîne du Jura, les deux Salèves, le Mont-Blanc et ses neiges, les eaux du lac et les collines savoisiennes qui s'abaissent doucement jusqu'aux remparts. Le conseil s'était rappelé l'amour de Luther pour les fleurs, pour le chant des oiseaux, pour la verdure, et devant l'habitation de Calvin, il avait eu soin de disposer un petit jardin tout plein de verdure, de fleurs et d'oiseaux. La maisonnette du pasteur, simple, mais de bon goût, n'était qu'à quelques pas du temple de Saint-Pierre, dont on avait abattu le grand jubé et abaissé la chaire, afin que la parole du prédicateur pût arriver plus facilement aux oreilles des fidèles (1). De chaque côté de l'église, on avait établi des bancs ou formes pour le service divin. On assigna au ministre 500 florins par an, douze coupes de blé, deux tonnes de vin (2). C'était se montrer généreux, si l'on compare ce traitement à celui des syndics, qui n'était que de 25 florins, sans autre redevance, et aux revenus des anciens évêques de Genève. Antoine de Champion, ce modèle de toutes les vertus, qui, en 1493, sentait la nécessité d'une réforme dans le clergé de son diocèse (3), en hiver, manquait sou-

(1) 21 août 1541. — Afin que le temple de Saint-Pierre soit plus commode pour la prédication, il a été ordonné que le grand *jubilé* du chœur soit mis bas et soit fait une belle chaire propice, et les formes (bancs) soyent mises au lieu le plus commode.

(2) Picot, Histoire de Genève.

(3) Senebier, Histoire littéraire de Genève, t. I.

vent de feu pour se chauffer; car il donnait tout aux pauvres. Luther, chargé d'enfants, recevait à peine la moitié du traitement de Calvin; encore l'électeur ne payait-il pas toujours la pension; ce qui obligeait le docteur à vendre les gobelets d'argent dont les princes saxons lui faisaient présent.

Après trois années d'exil, Calvin revoyait enfin Genève. Le peuple ne se porta point sur le passage du ministre, ne fit entendre aucun cri de joie, ne témoigna ni surprise, ni allégresse. Aussitôt après son arrivée, Calvin remit au conseil des lettres de Strasbourg et de leurs prédicants, « et aussi de Basle, qui furent lues à haute voix. Après a tout au long fait ses excuses de la longue demeurance qu'il a faite; après cela a prié de mettre ordre à l'église, et que icelui ordre fusse rédigé par écrit, et qu'on élise gens de conseil pour avoir conférence avec eux, les queulz feront la relation en conseil; et quant à lui, il s'est offert à estre toujours serviteur de Genève (1). »

Au moment où Calvin rentrait à Genève pour y étouffer les dernières semences de la foi de ses pères, un de ses anciens condisciples à l'université de Paris, Ignace, quittait la France pour aller conquérir dans un autre monde des milliers d'âmes au catholicisme. Dieu bénissait cet héroïque pèlerin, qui, après une vie d'épreuves, de patience, de douleurs et de triomphes évangéliques, s'endormait au Seigneur; et trois siècles après sa mort arrachait,

(1) Reg. de la ville, 13 septembre 1541.

ainsi que son compagnon François Xavier, ce cri d'admiration à un protestant : « Ah ! plût à Dieu qu'avec ta couronne de vertus tu te fusses assis au milieu de nous (1) !

---

(1) Wollte Gott daß, so wie Du warst, Du einer der Unserigen wärst, oder gewesen wärst. Baldäus, Geschichte von Indien.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

PSEUDONYMIE DE CALVIN (1).

Son véritable nom était Caulvin. Dans une lettre, Mss. de Genève, que les syndics lui adressent en 1540, pour le rappeler, on lit sur la suscription et dans le courant de la dépêche : *Docteur Caulvin, ministre.*

Son nom de baptême était Jean, que le réformateur ajoute presque toujours à son nom de famille. Une lettre adressée à Pierre Viret, Mss. de Genève, prédicateur à Lausanne, datée d'avril 1540, est signée simplement *Calvin.* Samuel Turretin pense qu'elle fut écrite de Strasbourg, où Calvin ne séjourna que p u de temps. Toutes celles qu'il écrivit de Genève portent le double nom, *Jean Calvin.*

Quant au titre de maître qu'affectionne le réformateur, on n'en connaît ni l'origine ni le motif. Senebier n'a que des conjectures à former à ce sujet. Quelques-uns pensent qu'il s'en revêtit après sa nomination de docteur en droit ; d'autres qu'il l'ajouta à son nom, imitant la mode en Suisse où l'on donne le titre de maître à tout prédicateur.

Calvin appelle *maîtres* ses deux amis de cœur, comme on le voit dans

(1) Christiani Sigismundi Liebii, Diatribe de Pseudonymia J. Calvini, in qua iis quæ Petrus Bælius, Bailletus, aliique de hoc argumento tradiderunt sub examen vocatis, idem illud uberius illustratur, et epistolæ, anecdotæ 27 J. Calvini aliorumque ad eum ψευδωνύμως datæ, nunc primum in lucem eduntur. Amstel. 1723, 8.—Das Leben von Johann Calvins des großen Reformators, t. I, Beilage 3, p. 29

une lettre à Fallais : « Maître Guillaume Farel et maître Pierre Viret ont été ici sept jours ; il n'eût plus fallu que vous pour faire pleine fête. J'entends aux recommandations que maître Guillaume (Farel), maître Pierre (Viret), ma femme, tous les amis y sont comprins, plus d'une douzaine. »

Garasse « Doctrine curieuse, liv. VIII, p. 1023 » s'égaye au sujet des noms divers pris par Calvin : Alcuin, Chauvin, Chervin, Carvin, Happeville. « Le plus insigne affronteur de tous les hérésiarques en matière de déguisement a été Calvin, lequel, sur le commencement de la révolte, agité d'un esprit remuant, et ayant peur de son propre ombre, changea plus souvent de nom que de chambre. — Alcuin, anagramme de son nom. – Joh. Calidonius, Jos. de Calido vino. — Chauvin, Carvinus, Chervin à la fin des énigmes d'Orus Apollo, imprimées à Paris par Joh. Mercerum. – Il a pris le nom de Charles de Happeville, jusqu'en 1550, augure fatal, que Calvin doit un jour prendre et happer nos villes par surprise. — Après seulement il a pris le nom de J. Calvin. »

On sait que c'était au XVIe siècle la coutume parmi les savants de changer leur nom ineuphonique pour un nom plus doux à l'oreille. Luder prend celui de Luther, Schwartzerde celui de Mélanchthon (tête noire), Kœpflein (petite tête) celui de Capito.

La famille de Calvin portait le nom de Cauvin, Chauve, Calvus, Calvinus.

L'Institution chrétienne parut sous le nom d'Alcuinus, précepteur de Charlemagne. Strasbourg, 1539 (1).

On ne sait pas où Garasse a pu trouver le nom de Calidonius qu'aurait pris Calvin. C'est Boyard qui, en écrivant à ce réformateur, le nomme Calidonius, ainsi que Liebe l'a trouvé dans les manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris. Senebier s'est trompé, en parlant de Caldarius, que Calvin n'a jamais pris ni signé (2).

Le surnom de Chervin est imaginaire ; il s'agit, dans les énigmes d'Orus, d'un Chervin qui n'a jamais représenté le ministre genevois.

On trouve dans quelques lettres à ses amis la signature de Lucanius.

C'est pour dépister ses ennemis qu'il prit tous ces noms et d'autres encore :

Deperçay, Deparçay quand il s'enfuit de Paris pour gagner le Midi.

Charles de Heppedeville ou Happedeville en Italie, dans sa correspondance avec la duchesse de Ferrare.

C'est le dérivé corrompu de Despevillens. Liebe a compté quatre-vingts lettres inédites encore, où ses amis l'appellent d'Espeville, Espeville et Despeville.

---

(1) Dans une édition de l'Institution on lit en la préface:—Potentissimo, illustrissimoque monarchæ, magno Francorum regi, principi, ac domino suo Alcuinus. — Dans une autre : Institutio chr. religionis nunc vere demum suo titulo respondens, auctore Alcuino, cum indice locupletissimo.

(2) Hist. litt., t. I, p. 245.

Deux autographes et six de main étrangère, où il se donne et reçoit le nom de Charles Passelius.

Une où plus tard on lui écrit sous le pseudonyme de Joh. Calphurnius.

Mosheim (1) cite une lettre qu'il a eue entre les mains, adressée à Jean Frellon au sujet de Servet, et terminée ainsi : Votre serviteur et entier amy, Charles Despeville.

C'est sous le nom de Charles Passelius qu'il écrit en 1561 à Bèze.

Dans la collection genevoise des lettres manuscrites du réformateur, il en est une qui porte pour signature *J. de Bonneville.* C'est une signature pseudonyme qui a échappé à Liebe.

A ces indications sur la pseudonymie de Calvin, que nous avons tirées de M. Paul Henry, nous ajouterons quelques documents puisés dans l'ouvrage même de Liebe.

L'auteur commence d'abord par réfuter l'explication que donne Garasse des motifs de ces changements fréquents.

Quant au nom Cauvinus, il nous démontre que c'est pour latiniser son nom de Calvinus, qu'il a changé l en u. (nomen enim Cauvini, quod nativum est Calvino, non potest reddi romano sermone, nisi littera u in litteram l immutata). L'auteur cite, à l'appui de cette supposition, le passage de Papire Masson, qui porte :

« Calvinus privatus in patria diu non potuit vivere, famamque nominis sui excitare cœpit, editis, ad libros Senecæ de Clementia elegantibus commentariis, anno ætatis vicesimo quarto, quibus abjecto Cannini (leg. Cauvini) avito paternoque cognomine, Lucii Calvini *civis romani* cognomen sumpsit.»

Quant au nom d'Alcuinus, il provient également de Calvinus, par une métastase de lettres très-fréquente à cette époque :

«Fortiori jure, dit-il, huc spectat nominis mutatio, qua Calvinus, transpositis litteris, Alcuini nomen sibi arrogasse traditur. Licebit enim, spero, quod semel monuisse sufficiat, et *anagrammatismos* voce *pseudonymias* complecti, ut pote quod et ab aliis... ante me factum, neque adeo exemplo caret, et rationibus justis defendi potest. »

Quant au nom de Calidonius, que se donnait également Calvin, notre auteur fait observer que c'est là ce qu'on appelle *vox hybrida*, nom formé du grec et du latin. « Calidonii nomen hybrida vox est, ex græco et latino sermone composita, quæ nomen Calvini vel Chauvini equidem utrumque reddit. »

Quant aux noms de Deperçay et de Despeville, notre auteur affirme également que Calvin a pris ces noms à deux époques différentes. Pour le premier, il s'en rapporte au témoignage de Sponde et Masson. «De priore nihil aliud dicere habeo, nisi testimonia Spondani et Massonis satis gravia videri, ut Calvinum id nominis gessisse credi possit. Non minus certum est, Calvinum Caroli de Happeville vel Heppeville, aut certe non multum absimile nomen aliquando sibi induisse. »

---

(1) Mosheim, neue Nachrichten von Serveto, p. 37.

Pour nous fixer sur l'époque où Calvin prit ces noms, l'auteur nous donne plusieurs lettres inédites : l'une, de Stephanius Passius, datée de Venise 18 julien 1547, est adressée à Monsr. Despeville, demeurant auprès du logis de Monsr. *Copus* à Genève. L'autre porte la signature de C. Jouvillacus; elle est datée de 1550, et adressée à *mon signore*, *mon signeur*, *Despeville.*

Une troisième lettre, signée Renée de France, est écrite en français, et assez curieuse pour que j'en reproduise quelques passages. La voici :

« Monsr. Despeville : Par Francesco Porto, présent porteur, j'ai reçu votre lettre et veu par elle les bonnes admonitions que me faites, que je recoy et entens toujours très volontiers, etc... Mais il me sera aussi très agréable, si arrestant les affaires de la religion en ce royaume, comme je le désire et que lui prie à Dieu, vous le me rendrez, parce que je trouve lui plusieurs lieux et endroits où il servira à la gloire du Seigneur à ceux depar-deçà; où je désire avec eux que les bonne terres soient semées, etc. . . . . qui prie le créateur, Monsr. Despeville, vous maintenir et conserver au service et augmentation de son règne avec bonne santé.

« De Montargis, ce XVII jour décembre 1551

« La bien vostre,

« RENÉE DE FRANCE. »

Monsr. Despeville.

N° 2.

FAMILLE CAUUIN (1).

Gérard Cauvin.

« Comme ce praticien (Gérard) prenoit partout, aussi entreprenoit-il facilement tout sans prévoir par où sa sortie. Il entreprit premièrement avec

---

(1) Ces notices sont de le Vasseur, doyen de l'église de Noyon, lequel les avait tirées des registres du chapitre de la cathédrale. Drelincourt a vanté la probité historique de ce savant dont les « Annales de l'église de Noyon » furent saluées par tous les poëtes du siècle : un d'eux le comparait à Homère —

Malgré les temps et la fortune
Nous revoyons l'antiquité ;
Un astre plus beau que la lune
Nous fait renaistre sa beauté;
Nous pouvons dire avecque joye ,
Que Noyon, tout ainsi que Troye
A son Homère, le Vasseur,
Pour éterniser la mémoire
De ses pères morts dans l'honneur
En faisant revivre leur gloire.

VOIRIN, chanoine de Noyon.

maistre Jean Balloche, chanoine de Noyon, l'exécution du testament de feu maistre Nicolas Obry, chappellain dudit lieu, et la géra seul. Pourquoy estant poursuivi par ledit Balloche, pour la reddition du compte, il fit ceste dette sienne et promit de la nettoyer de son chef. Il en passa condemnation. Recepit condemnationem ex nunc prout ex tunc (dit la conclusion), casu quo non reddiderit compotum et reliqua infra festum S. Remigii proximi. (Concl. cap. du 27 juin 1526.)

Il en fit autant de l'exécution testamentaire de feu maistre Michel Courtin (aussi pourveu d'une chapelle de la mesme église), pour l'administration de laquelle il n'estoit nommé que le troisième au testament du défunct, et néantmoins il deschargea ses deux co-exécuteurs à sa caution, afin de profiter seul du gain qu'il s'en promettoit. En voici la conclusion. — Inter eumdem promotorem actorem contra magistros M. le Blatier cantorem, N. Bouche et prædictum G. Cauvin, executores testamenti defuncti domini Michaëlis Courtin, capellani reos, præfatus Cauuin exoneravit suos executores de bonis dicti defuncti, ac recepit condemnationem ex nunc prout ex tunc casu non reddiderit compotum dictæ executionis infra festum sancti Remigii proximi. Voilà la promesse reçue ; c'est assez : qui a terme ne doit rien. Le terme arrivé est passé, voyons en quelle monnoye il paye : en celle des chicaneurs, par un appel formé ; que la conclusion capitulaire en face foy. Capitulo facto die veneris, 13 novembris, 1528, domino Decano præsidente, etc., magister J. Renard retulit se prolocutum fuisse cum G. Cauuin super quadam executione condemnationis contra ipsum facta, a qua ut dicebat, erat appellans duabus de causis, quas hic subtaceo causa breuitatis. Quo audito domino ordinarunt dicto Cauuin fieri responsum per dictum Renard in modum qui sequitur, videlicet quod monitio dictæ condemnationis suspenditur usque ad... ut interim possit reddere compotos executionis bonorum N. Obry et M. Courtin, cappellanorum ; et ad sublevandam dicti Cauuin impotentiam, deputauerunt domini N. Tresmon ad faciendum minutum et grossandos dictos compotos. Voilà le terme reculé, et Gérard traité de courtoisie ; qu'on n'en parle plus qu'après sa mort, afin qu'il meure dans ses liens comme il a fait. Considérons encore ce dernier acte de sa vie, puis tirons le rideau.— Die sabbathi in vigilia pentecostes, 27 mensis maji, 1531, durante ultimo matutinarum, in claustris ecclesiæ congregati domini, Charmolue decanus præsidens, A Fauuel, Jo. Boileau, P. Fortin, etc., et personaliter comparente Carlo Cauuin cappellano ad altare B. Mariæ Magdelenæ, dixit et exposuit quod anno 1526 die 27 mensis junii, Gerardus Cauuin dicti comparentis pater, et de suo consensu fuerat condemnatus ad reddendos compotos et reliqua executionis et administrationis testamentorum defunctorum DD. M. Courtin et N. Obry, dum viverent ecclesiæ cap. infra certum tempus ad hoc sub virtute cujusdam sententiæ limitatum, se submittendo juridictioni ecclesiæ et dominorum ; per quam sententiam, ann. 1528, secunda mensis novembris per Gaspardum Courtin presbyterum, ecclesiæ cappellanum, secundum suî formam et tenorem fuerat personaliter monitus. Nihilominus prædictis compotis, et quæ reliqua dicuntur redditis, præfatus Gerardus Cauuin heri 26 mensis maji diem clauserat extremum, nondum terræ commendatus, propter sententiam excommunicationis quam incurrerat ; quamobrem præfatus

comparens paterno motus affectu et amore, promisit infra festum B. Remigii proximum venturi se de omnibus in dicta sententia et executione contentis satisfacturum. Quapropter domini supra dictum Gerardum pro absoluto haberí voluerunt, prout de præsenti absoluunt. — Annales de l'église de Noyon, par Jacques le Vasseur, in-4o. — 1153-1155.

(*b*) *Charles Cauuin.*

Charles fut receu à l'une des chapelles de la Gésine (qui sont quatre en l'église de Noyon), le 23 iour de février 1518. — Voici la conclusion capitulaire. — Magister Philippus de Nocières vicarius domini episcopi Nouiomensis retulit : ipsum reuerend. presbyterum contulisse Carolo Cauuin, filio Gerardi clerico No. alteram cappellarum missæ primæ ad altare Gesinæ B. Mariæ, in introitu chori hujus ecclesiæ fundatam, vacantem per puram ac simplicem resignationem domini Nicolaï Obry, ultimi possessoris. Qua relatione audita, domini post deliberationes singulorum, et post præstationem juramentorum in primaria receptione cappellani noui præstari solitorum, ipsum Carolum in cappellanum hujus ecclesiæ receperunt.

Le 26 jour de novembre 1520, Charles permute sa chapelle de la Gésine en celle de la Magdelaine, avec M. Michel Courtin, et fut receu ledit Charles à la présentation de maistre Martin Blatier, chanoine et chantre estant en tour. Il fut pareillement reçeu à la cure de Roupy. Registre du secrétariat.

Le vendredy 13 février, ledit Charles, présent, poursuivi par le promoteur, pour avoir frappé avec violence un ancien clerc de l'église, nommé Maximilien, de quoi il est demeuré d'accord, fut condamné par le chapitre de se faire absoudre de l'excommunication par lui encourue par ledit excès.

Plainte du 4 novembre 1534, formée par le promoteur contre les défauts de Charles Cauuin au service divin; il manque d'acquitter ses messes d'obligation.

Il décède le dernier jour d'octobre 1537, et fut formé opposition à sa sépulture par J. Luydet et P. Billoré nomine fabricæ qui se opposuerunt. — L'information du chan. de Mesle fait foy que ledit Charles se sentoit fort de l'hérésie, et que pour n'auoir voulu recevoir les sacrements à sa mort, son corps fut enterré entre les quatre pilliers des fourches patibulaires de la ville, et ce nuictamment pour éviter le scandale, n'estant son hérésie notoire; autant en dit Papyre Masson en ces termes : Carolus ejus frater et presbyter Novioduno mortuus, noctu et clam sepultus est inter quatuor columnas furcæ publicæ, quia eucharistiam sumere noluerat. — 1165-1167.

(*c*) *Jean Cauvin.*

Jean Cauvin fut reçeu à la chapelle de la Gésine de la Vierge ou de la naissance de nostre Seigneur, fondée en la cathédrale de Noyon, à l'entrée du chœur, et fut installé en iceluy le 29 jour de may 1521, veille du Saint-

Sacrement, n'estant aagé que d'onze ans ou environ, et ce par la résignation à lui fait de laditte chapelle par maistre Michel Courtin, dernier possesseur paisible, et fut tant receu qu'installé en la personne de maistre Antoine d'Estrée, son procureur, suffisamment fondé.

Le 27 jour de septembre 1527, il fut présenté à la cure de Sainct-Martin de Marteville, diocèse de Noyon, par maistre Antoine Fauvel, chanoine, qui estoit en tour ad præsentandum, et fut ladite présentation agréée par messieurs qui ordonnerent à son procureur de le présenter à l'évesque de la part du chapitre : ce qui fut fait après.

Le 5 jour de juillet 1529, fut présentée en chapitre la procuration dudit Jean Caluin, permutant sa dite cure de Marteville à celle du Pont-l'Evesque (lieu originaire de ses devanciers), avec messire Jean du Bray. Laquelle permutation sortit son effet pardeuant monsieur l'éuesque ou ses grands vicaires. Voilà en somme les bénéfices qui furent possédés par Jean Caluin auec une petite chappelle, fondée en l'église de Sainct-Quentin-en-l'Eau, au faubourg de Péronne, nommée la chapelle de Sainct-Jean de Bayencourt.

Les trois frères Caluin ont possédé alternativement, et l'un après l'autre la chapelle de la Gésine. Charles la tint quelque temps, puis la permuta à celle de la Magdelaine auec Michel Courtin, qui la résigna à Jean. Huict ans après, à sçavoir le dernier jour d'avril 1527, ledit Jean, aagé de vingt ans, la mit au nom d'Antoine, son frère, qui entra en possession, et fut installé par maistre Mathieu Randoul, doyen.

Enuiron deux ans après, sçavoir le mercredy 26 jour de feurier 1531, ledit Jean rentra en la mesme chappelle, par la résignation dudit Antoine, admise par M. Foursy de Cambray, docteur en théologie et vicaire-général de messire Jean de Hangest, éuesque, et fut mis en possession en la personne de Charles, son frère, fondé de sa procuration.

Le lundi 4 jour de may 1534, Jean Caluin résigne ou trafique encore la même chapelle de la Gésine, et la met au nom de maistre Antoine de la Marlière, mediante pretio conventionis, dit l'enqueste, et prirent tous deux possession, l'un de l'argent, l'autre du bénéfice.

Il nacquit donc le 10 juillet 1509, et fut reçeu chappelain le 29 jour de may 1521. Le 5 jour d'aoust 1523, année de la grande peste, il obtient du chapitre, ce requérant son père, licence de s'absenter de Noyon, en considération du danger; ce qui lui fut accordé lucrando, jusques au jour de sainct Remy. Depuis cet an n'est parlé de luy jusqu'en 1526, quil est à l'instance du promoteur, contumacé au chapitre général, tenu le 16 jour de janvier. Condamnation qu'il encourt de rechef pour pareille contumace au chapitre général tenu le 6 jour de may 1527, sans qu'il ait comparu ny par soy, ny par envoi de procureur, estant lors aux estudes à Paris, absence qu'il devoit du moins purger par l'envoy de la testimoniale de M. le recteur de l'université. Toutefois, il n'en fait rien, et durant tout ce temps-là il ne comparut nullement à Noyon. Le 24 jour de juillet 1527, son père Gérard, stipulant pour lui, plaide une cause au chapitre, en laquelle Jean Cauvin est demandeur contre maistre Jean de Vic, chanoine, défendeur. Voicy les

termes de la conclusion : Inter Gerardum Cauvin pro Joanne Cauvin suo filio stipulantem, procurationem habentem, actorem contra magistrum Joannem de Vico presbyterum, canonicum reum, ad suscipiendum ad octavam. 1161.

(*d*) *Anthoine Cauuin.*

Anthoine Cauuin, le troisième des frères, eut plus d'esprit que Charles, qui fut d'un entendement grossier. Il fut confident de Jean, qui lui résigna ou plutôt confia sa chapelle de la Natiuité de nostre Seigneur, pour la luy garder jusques à son retour des estudes, comme il fit sur la vaine espérance qu'auoit conceue ledit Jean de dogmatiser à Noyon à sa venue, dont il fut frustré. Anthoine, outre la chappelle mentionnée, en posséda une autre petite au village de Travercy, diocèse de Noyon, proche de la Fère, ladite chappelle nommée de Tourneville. Papyre Masson a dit d'Anthoine : — Hic dimisso minori sacerdotio quod possidebat in vico Tracio, Noviomensis diœceseos, Genevam ad fratrem iverat, uxoremque acceperat ; où il s'esquivoque prenant Travecy pour Travercy, qui sont deux villages différents dans le mesme diocèse. — 1168.

N° 3.

Caroli V imperatoris epistola ad Lausannenses, ne disputationem de religione in sua urbe institutam, fieri sinant, an. 1536.

Carolus divina favente Clementia, imperator semper Augustus. Honorabiles, fideles, dilecti. Intelleximus in ista civitate nostra imperiali, ubi inter cætera ecclesiastica ædificia cathedralis ecclesia a nostris prædecessoribus dotata et sub nostra protectione existit, fieri innovationes in religionis et fidei nostræ causa, et inter cætera institutam esse certam disputationem brevi isthic fiendam super eodem negotio, quæ omnia nobis eo magis sunt adversa, quia ea in præjudicium edictorum nostrorum imperialium quibus omnes innovationes usque ad futurum concilium jam nostro studio et apud beatitudinem summi pontificis intercessione, indictum, et ad futurum mensem maij inchoandum, cessare et suspensa esse voluimus. Et proinde vos requirimus, serio mandantes, ut dictam disputationem (ut præfertur) institutam, nec non omnes alias innovationes in negotio fidei et religionis nostræ attentatas illico annulletis, aboleatis, et omnia innovata in pristinum resti tuatis, causam ad futurum concilium (uti præfertur) celebrandam remittatis, contrarium nullo pacto facere præsumentes, seu fieri permittentes ; vosque ita obedientes geratis, ut nobis de vestra erga nos et sacrum imperium observantia et officio plane persuademus. Datum Saviliani, die V Julii anno Domini, MD XXXVI, imperii nostri XV.

Carolus. Ad Mandatum Cæsareæ et catholicæ majestatis proprium. Obernburger.

N° 4.

....Pientissimo et eruditissimo viro D. Bullingero. Tig. eccles. pastori, fratri carissimo. M. Jun. 10, 1538.

...Deliberabat Senatus, ut Genevam concederem ad restituendos istos expulsos (sic enim ignominiose nuncupabat), sed potius abdicarim me ministerio, et patria cesserim, quam ut illos juvem, a quibus scio me fuisse immaniter traductum. Hæc est scilicet fides vobis et ecclesiæ Christi solenniter data, cujus fallendæ præreptam facultatem Cunzeno putabatis. Proinde nunc tandem experimento credite, non fuisse vanum timorem quo sic apud vos consternabamur, ecclesiæ autoritate ægerrime inducti ad ingrediendum hunc labyrinthum. Jam vero defuncti sumus. Jam vestro et piorum omnium judicio videmur satisfecisse, utcumque nil effecerimus, nisi forte quod duplo aut triplo malum, quam antea, deterius recruduit; nam cum ejectis principio nobis Satan libidinose et illic et in tota Gallia triumpharet, accrevit tamen ex isto repulsu non mediocris præfidentia illi et ejus membris. Incredibile est, quam licentiose et insolenter omni vitiorum genere debacchentur illic impii, quam petulanter insultent Christi servis, quam ferociter Evangelio illudant, quam importune modis omnibus insaniant; quæ calamitas eo nobis acerbior esse debet, quod ut disciplina, quæ illic mediocris nuper apparebat, cogebat acerrimos religionis nostræ adversarios dare Domino gloriam : ita furiosa ista omnium flagitiorum patrandorum licentia pro loci celebritate in summum evangelii ludibrium plus nimio erit spectabilis. Væ illi per quem tale scandalum excitatum est! Væ illis potius, qui simul in scelestum hoc concilium conspirarunt! Bona pars etsi nos incolumes stare cupiebat, quia tamen non poterat consequi quod appetebat, nisi extincto veritatis lumine, non dubitavit ea mercede servire perversæ cupiditati. Cunzenus quia nos evertere non poterat sine ecclesiæ ruina, non dubitavit illam nobiscum trahere, ac nostram quidem ædificationem videtur diruisse; nos vero solidi in Domino consistimus, ubi ipse cum tota impiorum natione corruet; jam ecclesiam prorsus destitutam esse pastoribus præstiterit, quam a talibus proditoribus sub pastorum larva latitantibus occupari. Duo enim sunt qui locum nostrum invaserunt, quorum alter gardianus Franciscanorum cum esset inter evangelii exordia, hostiliter semper repugnavit, donec Christum aliquando in uxoris forma contemplatus est, quam simul atque habuit secum, modis omnibus corrupit; in ipso monachatu vixerat fœdissime et impurissime, et sine ulla non superstitione modo, sed superstitionis simulatione. Proinde ne videatur episcoporum ordine merito expugnandus, sæpe clamat in suggestu non requiri episcopum a Paulo, qui sine crimine fuerit, sed qui incipiat esse, ubi primum in eam dignitatem cooptatur. Ex quo nomen evangelio dedit, ita se gessit, ut omnibus appareat pectus Dei timore atque adeo religione omni prorsus vacuum. Alter, quanquam est vaferrimus in tegendis vitiis, adeo tamen insigniter ac notabiliter vitiosus est, ut non nisi peregrinis imponat. Uterque vero cum sit indoctissimus, nec ad discendum modo, sed etiam ad garrien-

dum insulsissimus, ambo tamen insolentissime superbiunt. Nunc tertium illis adjunctum referunt scortationis nuper insimulatum et jamjam convincendum, nisi paucorum favore elapsus esset e judicio. Neque majore dexteritate administrant officium quam usurparunt — eo enim se ingesserunt fratribus totius provinciæ partim inconsultis, partim reclamantibus, in eo quamvis potius personam (mercenariorum) præ se ferant, quam servorum Christi. Verum nihil nobis magis dolet, quam eorum tum inscitia, tum levitate, tum stoliditate, ministerium prostitui ac projici. — Nullus præterit dies, quo non manifeste alicujus errati, aut a viris, aut a mulieribus, interdum etiam a pueris notentur. Sed jam festinatione tabellarii epistola nobis de manibus excutitur. Valete igitur dilectissimi nobis et imprimis observandi fratres, seriisque nobiscum precibus Dominum appellate.

Fratres amantissimi vestri.

Farellus et Calvinus.

Hæc manu Calvini :

Obtestamur vos fratres, caveatis ne hujus epistolæ publicatio nobis sit fraudi. Familiarius enim in sinum vestrum quidvis deponimus, quam promiscue simus narraturi. Vestræ itaque fidei hæc secreto commissa memineritis.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN ET THUNOT,
Rue Racine, 28, près de l'Odéon.

ALPHABET ET ABREVIATIONS DE CALVIN

A — a a
— a
— autem
— antequam
— animo
— animum
— aperuit
— animæ

B — b
— Basileæ
— bene
— Bucerus

C — c c
— Carolus
— complectatur
— Christo
— curam
— charissimi
— cujus
— conturbetur
— cætera

— causam

D — d
— de
— dicitis
— dicitur

E — e e
— enim
— et
— est
— ecclesiæ
— ejus
— ecclesias
— ecclesiæ
— esse
— exprimunt
— etiam
— epistolæ
— et cætera, &c.
— episcopis

F — f
— fratri
— frumentum
— frater
— fideli
— fratrem

G — g g
— gratia
— gratia
— Genevam

H — h
— huc
— homine
— hominem.

I — i
— invisit
— iste
— in
— igitur
— ipsum
— ipse
— inter



ipsam
impellat

L.
laudem
legibus
literis
literæ

M.
modo
meum

N.
nostras
nunc
nam
nomen
noster

O.
omnium
omni
ostendunt
omnibus
opera
omnes
ostendite

P.
precibus
perquam
primum
præsentem
provinciæ
parte
peritarca
procacitale
protextus
potest
primo
partibus
præsentia
precatur
plus
præ
perquam
prætermittas

Q.
Quod
quam
quamdiu
quod
quia
quidam
quoniam
quantum
quidquam
quibus
quibusdam

quoniam
quam
quidquam
quoque
quam

R.
Res
ratione
Rumor
rationem
respondere

S.
scilicet
Salus
semper
secundum

T.
tamen
tantum
totius
tempore
tanquam
tempus.

U

[illegible] — ubi

[illegible] — us

[illegible], [illegible]

[illegible], [illegible]

[illegible] — [illegible]que

V

[illegible] — itam

[illegible] — vocam

[illegible] — vester

[illegible] — vestrum

X

[illegible] — duxit

Y.

Z.

---

signatures à diverses époques

[illegible] Salmont

1538 [illegible]

1530 Calvinus

[illegible] Calvinus

Calvinus

Calvinus

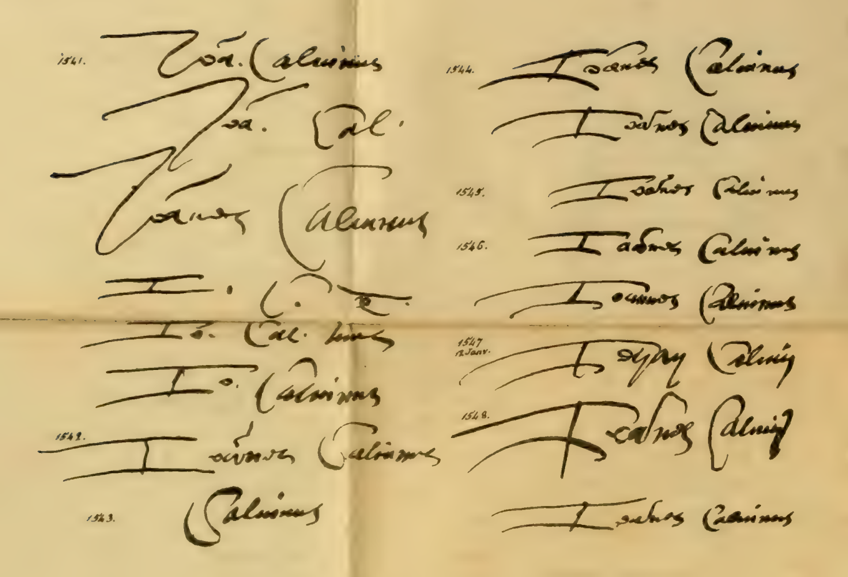
Calvinus

1541. Calvinus

Calvinus

Calvinus

Passelius

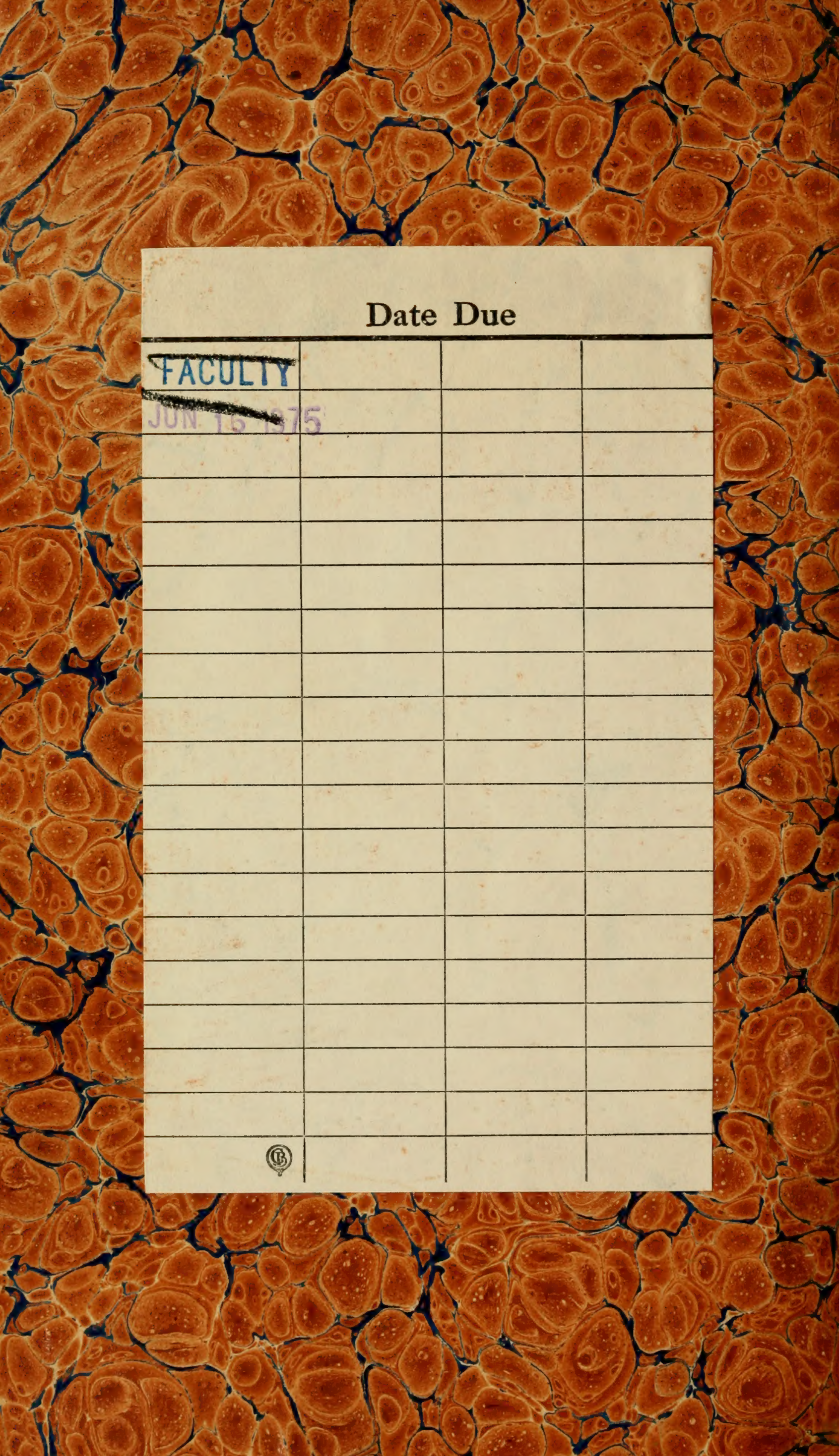


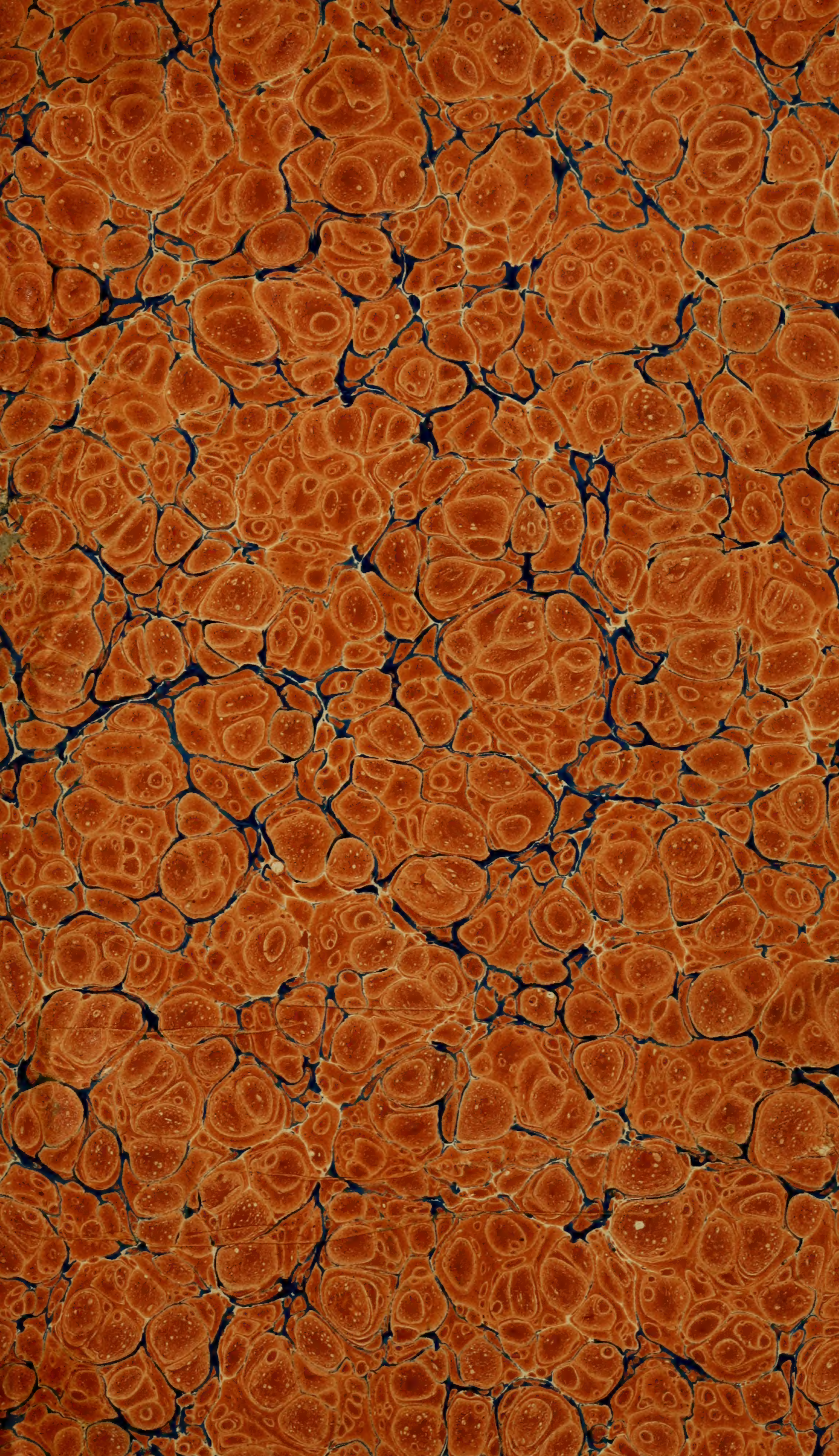
Signature secrète.

Vostre humble frere Charles Despeville.

Il est vray que les [illegible] sont bien [illegible] [illegible]: et quil fault bien que Dieu besongne puissament en nous pour nous fortifier : que nous ne soions point esmeus ny esbranlez [illegible]. Mais cuyde estre une tentation beaucoup plus dangereuse, quant il nous [illegible] [illegible] [illegible] pour le bon grain, pour le [illegible].

atelier lithog. de l'Institut royal des Sourd


Date Due
FACULTY
JUN 16 1975




Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 01035 7905